ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, dix-neuvième année, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, 1914.

Note : afin de garantir un poids inférieur à 100Mo, ce volume a été divisé en 3 parties (A, B et C), chacune contenant la totalité des tables et indexes du volume.
Les 'signets' ne renvoient qu'aux chapitres inclus dans chacune des parties.
Le présent fichier correspond à la partie A de ce volume.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1914_000_019_A.pdf

---

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par **l'Université Libre de Bruxelles**
et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir(at)ulb.ac.be) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/


VNIVERSITAS BRVXELLENSIS
SCIENTIA VINCERE TENEBRAS

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

DIX-NEUVIÈME ANNÉE

1913-1914

BRUXELLES
SECRETARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
16, AVENUE DES ORMEAUX

—

1914

Le mécanisme de la pensée

Discours prononcé à l'ouverture solennelle des cours, le 15 octobre 1913

PAR

le Dr JEAN DEMOOR,

Recteur de l'Université libre.

MESDAMES, MESSIEURS,

Le milieu, qui éveille notre sensibilité et répare nos énergies, n'est qu'un ensemble instable de forces juxtaposées et d'effets rattachés à des causes. L'être unicellulaire, la cellule différenciée des tissus et l'animal supérieur y varient sous l'influence d'incessantes fluctuations. La lumière, le choc, les phénomènes électriques et les changements chimiques provoquent des réactions de vie, véritables explosions de possibilités physiologiques jusque-là latentes. La nutrition, aussitôt, se modifie. La mémoire organique, par le fait même, cliche le tableau biologique qui surgit, et fait perdurer l'actuel, sans cela définitivement perdu : " Le temps présent se prolonge „ (Richet).

* * *

Le mode de riposte des appareils est, en somme, d'une grande uniformité ; et il est possible, dès aujourd'hui, de déchiffrer plus ou moins son mécanisme et son développement.

Mais l'excitant ne modifie pas seulement l'organe qui le perçoit, il influence aussi — et surtout — l'être tout entier. Tel infusoire nage

vers la lumière, tel autre la fuit ; certains insectes s'envolent vers l'espace illuminé, d'autres se dirigent vers le noir ; quelques vertébrés passent leur existence dans les cavernes, les autres recherchent la grande clarté, s'y complaisent et s'y réconfortent ; l'homme aime le soleil et la couleur, il les apprécie, les analyse et les comprend, et trouve, dans leurs combinaisons infinies, l'origine des impressions profondes qu'éveille l'art d'un Rembrandt.

Par quels mystérieux détours, les vibrations locales, correspondant à l'action des agents extérieurs, peuvent-elles dominer la vie, dans ses actes à la fois les plus simples et les plus complexes? Pourquoi la réaction, envahissante, donne-t-elle lieu à des mouvements ou à des sécrétions, à des attitudes ou à des gestes, à des sensations conscientes ou à des émotions, à des raisonnements, à des jugements, à des idées ou à des volitions?

S'il n'est pas possible de répondre, d'une manière définitive, à la question, il est à considérer que l'extériorisation du labeur organique a partout la même origine : elle est due à l'irritabilité, dont Glisson parla le premier, et que Cl. Bernard considéra comme une propriété caractéristique du protoplasma. Une légère modification de l'édifice moléculaire des organes entraîne la métamorphose de leur travail. L'anesthésique annihile la propriété de sentir et de réagir : il endort l'amibe qui remonte le courant, l'infusoire qui nage vers l'oxygène, l'animal qu'abat la douleur, l'homme qui pense et qui veut. La progressive extinction de la fonction, ainsi que son retour, après la disparition de l'agent nocif, ont, dans tous ces cas, une étonnante similitude, similitude telle qu'elle fait songer à l'unité de cause.

Nous ignorons encore beaucoup de cette causalité que nous retrouvons partout, expliquant également bien tous les phénomènes enregistrés. Mais il est certain qu'elle se trouve dans l'état physique et chimique de la matière vivante; dans sa structure, effet des agents qui l'ont impressionnée jadis et qui la dominent maintenant; et dans sa variabilité, conséquence de sa nutrition et évocatrice de son incessante équilibration. Et ce n'est pas parce que nos hésitations sont grandes, et que les hypothèses suggérées par l'imagination sont nombreuses et changeantes, que nous devons nous laisser écraser sous le poids des préjugés, dont la somme constitue l'opinion commune, la reine du monde ! (Pascal).

L'irritabilité ne représente pas une énigme ; elle est la résultante des mutations dont les matériaux organiques sont le siège: les lois des réactions et des phénomènes physiques se vérifient, aussi bien dans la physiologie des cellules que dans les autres manifestations naturelles. Du fait que les actes les plus typiques de la vie sont influencés par les échanges matériels, se dégage la notion du déterminisme fonctionnel : la fonction, pas plus que la structure, n'est immuable ; elle survient et évolue, véritable protée, obéissant aux nombreuses alternatives du milieu.

Mais, s'il est exact que rien de neuf n'a été imaginé par ce complexe abile que nous nommons vie — en somme pourquoi ? — il est cependant difficile de retrouver la déterminante des actions qu'il provoque. Quel est le X...., impénétrable, qui oblige l'infusoire à se mouvoir, se défendre, se nourrir et se reproduire ; l'animal sensible, intentionné quelquefois, instinctif le plus souvent, à agir, jouer et peiner, et tendre vers la mort, facteur de l'incessant renouveau et du constant progrès ; et l'homme adulte, compréhensif et réfléchi, discutant et décidant, ému et conscient, à enrichir son savoir et vivre son existence, noble et forte ou basse et vile ?

L'irritabilité, qui permet ce luxe de ripostes variées, est une propriété de l'être, comme sont qualités des objets, leurs couleurs et leurs formes.

Mais comment concevoir le polymorphisme de ses conséquences ?

* * *

Pourquoi l'animal a-t-il une attitude déterminée ? Quel est le secret de son comportement ?

De grandes difficultés se présentent, dès que l'on cherche à répondre à la question ; l'anthropomorphisme, qui se glisse furtivement dans toutes nos conceptions et en fausse la netteté, suggère vite des arguments de sentiments, alors que les faits observés et les conclusions qu'ils comportent, doivent seuls intervenir. Comment, d'ailleurs, exclure le Moi de nos interprétations, quand c'est à lui que nous devons notre pouvoir d'exploration et notre jugement ?

Il est téméraire d'aborder cette étude quand on est, et que l'on ne

veut être que physiologiste, et, qu'enthousiaste du vrai, on est sectaire, et on se refuse à franchir les réalités, afin de ne pas devoir utiliser une logique personnelle, nécessairement différente de celle du voisin, pas meilleure, mais aussi bonne que cette dernière. Le souvenir des grandes doctrines philosophiques m'est resté assez précis, pour que je ressente encore, péniblement, les heurts de leurs affirmations formelles et absolues, quoique contradictoires, inspirées d'ailleurs par la même logique, dite solide et sûre. Il est aussi assez vague, pour que l'idéation scientifique ne soit pas étouffée au bénéfice de l'imagination créatrice — la folle du logis — aux suggestions incertaines et souvent dangereuses.

Nous ne sommes pas de ceux qui disent "quelque petite qu'on suppose la quantité de vie obscure qui gît dans l'organisme rudimentaire, elle n'en manifeste pas moins un fait irréductible aux phénomènes inorganiques„ (Liard). Nous n'affirmons pas non plus, *à priori*, que l'activité psychique ne pourra jamais se confondre avec les réactions physiologiques. Nous avouons aisément les doutes de la science, et proclamons bien haut l'ignorance relative de tous. Nous ne désirons pas cacher notre insuffisance en l'entourant de théories pures, essentiellement provisoires, et nécessairement destinées à s'engloutir dans le gouffre de l'oubli.

L'observation et l'expérience seules nous guident.

L'infusoire se dirige vers la lumière. Est-ce parce que la lumière, agissant sur une partie de sa masse, la modifie, et ainsi provoque une nouvelle position du corps et un déplacement consécutif, mécaniquement déterminé? Ou bien, l'excitant influence-t-il l'organisme tout entier, qui, dès lors, tâtonne et émigre ensuite dans la direction voulue? S'agit-il d'un tropisme, dû à la sensibilité et à la mémoire associative, ou d'une réaction consécutive à un choix dicté par l'entraînement antérieur? Ne discutons pas, retenons le fait: l'orientation se produit et la mobilisation a lieu aussitôt après.

La genèse et l'évolution de cette riposte sont fonctions de la qualité, de la quantité, de la durée et du rythme des irritants actuels et de toutes les excitations intercurrentes. Elles sont influencées par les événements précédents, qui ont laissé la trace de leur passage, et par

la structure, elle-même l'expression de l'hérédité et de la variation superposées.

Quand nous observons un animal qui répond à des sollicitations intérieures ou extérieures, nous nous demandons volontiers ce qui le guide. Or, nous connaissons, plus ou moins bien, les mobiles de nos actes personnels. Mais, pour les avoir étiquetés, nous ne les avons pas nécessairemeut définis ou expliqués. Les termes : volonté, conscience et même mémoire ne répondent à aucune manœuvre réellement spécifique; ce ne sont que des formules qui soulagent le discours, en nous permettant de pénétrer plus aisément dans le domaine de l'abstrait. Cependant, nous les avons bien vite concrétisés; ils représentent ainsi des entités-fantômes, aux habits à ce point luxueux, qu'elles nous troublent et que nous hésitons à les faire intervenir dans l'exploration de la vie élémentaire. De là, les discussions; d'aucuns croient à l'existence des fonctions qu'elles schématisent, dans la physiologie de l'organisme unicellulaire; d'autres prétendent le contraire. Quels arguments possèdent-ils, et les uns et les autres? Aucun.

Que de pages éloquentes écrites à ce sujet! Que d'idées émises! La logique, le sentiment et la foi sont intervenus. Et, cependant, toutes les dissertations sont restées stériles.

Pourquoi compliquer le problème? Ne pouvons-nous pas l'analyser simplement comme suit? L'infusoire réagit de manière à vivre, à continuer à vivre en se nourrissant et en luttant, et à se reproduire à un moment donné. Les phénomènes dont il est le siège, sont complexes; en se complétant dans la série animale, ils donneront lieu à des modalités de plus en plus difficiles à comprendre. Mais, " après tout, toute notre intelligence ne nous sert... qu'à vivre, ce que font tout aussi bien que nous, et sans faire tant d'histoires, les huîtres, les fourmis et les écureuils „. (Claparède). Je compléterais volontiers la boutade, qui correspond à une grande vérité, en ajoutant à la liste dressée par le psychologue suisse, le nom du seigneur Infusoire dont nous parlons ici.

Chez les animaux à système nerveux différencié, les mêmes réactons fondamentales existent. Mais leurs actes nombreux, infiniment

nombreux, pourraient en imposer à l'observateur non prévenu, ou infidèle aux méthodes scientifiques. C'est pourquoi, il y a lieu d'en explorer très attentivement l'allure.

De même que l'infusoire doit nager vers l'endroit éclairé, la littorine ne peut que se traîner vers l'obscurité, et l'abeille, au moment du vol nuptial, est obligée de s'envoler vers les espaces remplis de lumière.

Partout l'excitant agit avec la même fatalité; le rythme de la vie intervient pour faire apparaître, par exemple, chez les noctiluques, les émissions différentielles de lumière; chez le *Convoluta roscoffensis* (vers cilié), les réactions tidales ou de marées si curieuses; chez les actinies, la périodicité fonctionnelle bien connue. Ces alternances ne sont d'ailleurs pas innées, elles sont l'expression de l'adaptation des êtres aux causes variables qui les ébranlent.

On admet souvent que les actes de ces animaux sont instinctifs, totalement différents de ceux de l'infusoire. Je demande pourquoi. J'ajoute que je ne comprends pas facilement les distinctions que l'on essaie ainsi d'établir.

Beaucoup de crustacés d'eau douce, normalement indifférents, deviennent positivement héliotropiques sous l'influence de traces d'acide. Les chenilles d'*Hypocrita Jacobæ*, voient leur pouvoir de pénétration dans l'ombre s'exagérer quand elles sont parasitées par des larves d'hyménoptères. La sensibilité à la lumière des abeilles augmente à mesure que la fonction génésique se développe, et que les tissus sont donc imbibés par une sécrétion interne d'origine génitale. Tous les instincts qui sommeillent dans ces êtres, fonctions de structures héréditaires ou de textures acquises, sont donc influencés par les stimulants du moment. Comme les réactions de l'infusoire, ils sont la conséquence fatale de l'histoire complète de l'économie; la résultante, sans finalité favorable ou défavorable, de toutes les énergies des tissus.

Ne cherchons pas toujours l'efficacité des répliques physiologiques, instinctives ou autres, car nous nous égarerons souvent. N'envisageons pas ces phénomènes, en songeant à un principe inventeur et coordinateur, travaillant d'après un plan établi, et faisant surgir, d'un coup de baguette magique, équipée et idéalement parfaite, sans aucune inutilité, des existences répondant à tous les besoins.

Rien de cela ne se retrouve dans la vie. Bien au contraire. Les hors-d'œuvre fonctionnels sont nombreux : le galvanotroprisme, si répandu chez les êtres inférieurs, n'a pas de signification connue, puisque les champs galvaniques font défaut dans la nature. L'héliotropisme ne paraît pas intervenir dans la lutte pour l'existence. A quoi pourrait donc servir le pholotaxisme accentué de *Cuna Rathkii*, qui vit perpétuellement enfoncé dans la vase de la baie de Kiel?

En somme, qui pourrait nettement différencier l'acte instinctif, du tropisme et du phénomène conscient?

L'animal est l'esclave de ses propres possibilités; il est une énergie potentielle que l'excitant déclanche sous forme de réactions, dominées à la fois par le passé et le présent. Pourquoi appliquer des vocables spéciaux à des phénomènes que rien n'isole? La pratique est dangereuse, car nous pourrions croire bientôt que les mots cachent des vérités nouvelles, alors qu'il n'en est rien. La faute serait d'autant plus grande que, nous mettant à la remorque de certaines philosophies, nous aurions à supporter de nouveaux inconvénients de notre erreur de méthode, quand il s'agit d'explorer les manifestations des animaux supérieurs.

Est-il possible de caractériser le réflexe, l'instinct et l'acte conscient, et de trouver, dans la série des êtres, des représentants purs de chacune de ces manifestations? On a comparé souvent les animaux, à des machines fonctionnant dans le silence de l'inconscience, et dépourvus de sensations. Brusquement, chez l'homme, apparaîtrait la conscience, en dehors d'ailleurs du principe de causalité et de la loi de la transformation de l'énergie. La conscience, comme un épiphénomène, se superposerait donc à l'activité nerveuse réflexe, en lui donnant un lustre nouveau!

Que dire au sujet d'une telle thèse?

Voici les animaux supérieurs, au comportement complexe, et l'homme, l'être méditant, réfléchissant et raisonnant; choisissant et voulant; conscient de lui-même et souffrant du mystère que représentent son existence et sa pensée.

Leur système nerveux a pris une importance énorme et règle toute leur attitude. Grâce à leurs structures délicates, et à leurs asso-

ciations complexes, les cellules nerveuses forment un organe central, dont le métabolisme est très particularisé, et varie suivant qu'il est au repos ou en mouvement!

De tous les appareils, le cerveau est peut-être le plus sensible aux propriétés des liquides qui le baignent. Sa capacité de perception disparaît dès qu'il est parcouru par un sérum salin, même très exactement défini au point de vue de ses qualités physiques. Elle reste, au contraire, normale lorsqu'il est traversé par ce même liquide enrichi d'une minime quantité de substances albuminoïdes. Si cette irrigation se continue longtemps, le tissu perd ses propriétés; son irritabilité perdure, au contraire, quand la solution nutritive reçoit de faibles quantités de sang provenant de la circulation hépatique. Ce fait, que le Dr Renauld vient de mettre en évidence, est très important, puisqu'il prouve que la physiologie du foie retentit directement sur celle des éléments cérébraux.

Le système nerveux n'a pas une existence indépendante et autonome. Sans doute, il perçoit, réagit et commande; mais il ne trouve pas dans son irritabilité, tous les éléments de sa production. L'ensemble de l'économie intervient : toutes les propriétés héréditaires et toutes les acquisitions fixées par la mémoire, collaborent à son labeur. « Quand je pense, ce n'est pas mon cerveau qui travaille, c'est mon être tout entier qui entre en activité „, a dit Feré.

Mais alors, aucune différence n'existe entre la réaction nerveuse du mammifère supérieur, et le tropisme que nous avons exploré tantôt? De même que les excitants et les conditions de vie changent les agissements de l'infusoire, l'habitude psychique, la nouvelle acquisition de l'animal supérieur, domine et oriente son comportement. Et cette allure du cerveau est d'ordre partiel, puisqu'elle se rapporte aux seules catégories d'excitations qui ont été opérantes, et qu'elle n'a pas, nécessairement, de rapport direct avec ce que nous nommons l'intelligence.

C'est en partant de cette idée, que nous pouvons envisager ici les recherches poursuivies à Elberfeld, par Krall. Tous ceux qui ont analysé attentivement ce qu'ils ont observé, affirment que « ces expériences soulèvent un problème qui mérite d'être approfondi „. Vous savez de quoi il s'agit : Muhamed et Zarif sont deux chevaux arabes qui auraient appris, en un temps relativement court, à épeler, à lire,

à compter, à soustraire, à diviser, à extraire la racine carrée, etc. Le fait est affirmé par de nombreux neurologistes, psychiâtres et pédagogues.

La discussion, naturellement, est survenue, autant, et plus, parmi ceux qui n'ont rien vu — et je suis de ceux-là — que parmi les autres. Ceux qui ont intérêt, étant donnés leurs concepts généraux, « à combler le fossé creusé entre la pensée humaine et l'activité animale „, ont accepté la donnée nouvelle; les autres la contestent ou la nient.

En réalité, il n'y a aucune utilité scientifique à ce que les choses soient ainsi ou autrement; et il est toujours ridicule de vouloir résoudre sentimentalement un problème quelconque.

Il est évident que nos idées s'harmonisent mieux, avec l'hypothèse de l'existence d'une raison et d'une conscience rudimentaires chez les représentants inférieurs de l'animalité, qu'avec celle d'une solution de continuité complète entre le psychisme animal et le psychisme humain. L'argument n'est pas sans valeur; mais sa signification resterait précaire, s'il n'était pas confirmé par des documents objectifs (Claparède). Or, ces preuves paraissent exister; l'avis, presque unanime, des hommes de science est que les chevaux savants possèdent une série de connaissances, et les renseignent exactement au moyen d'un langage conventionnel. Tout le savoir que ces animaux extériorisent quand ils lisent, calculent ou communiquent leurs idées, ne correspond, d'ailleurs, qu'à des habitudes partielles. Il donne la preuve de l'existence d'une mémoire organique relativement forte, dans les divers domaines de l'esprit soumis à l'entraînement. C'est d'ailleurs ce qui existe aussi chez l'homme, dont l'intelligence vraie n'est pas du tout en rapport avec l'habileté qu'il a à manier les chiffres, à orthographier les mots et même à parler les langues. Les habitudes psychiques fournissent des matériaux à l'entendement, mais ne représentent pas ce que l'on nomme la raison.

Que sont, chez l'animal supérieur, ces sensations cérébrales et ces mémoires partielles? Elles sont les suites d'excitations répétées, ayant fait éclore des sensations, des idées et des réactions. Bien entendu, tout cela se produit, si le cerveau réalise l'état moléculaire voulu ; s'il est bien nourri, non intoxiqué ou fatigué, non endormi; et s'il est convenablement orienté, au point de vue physiologique, par une

« Bahnung », appropriée, pour me servir du terme allemand qui définit très exactement le phénomène. Nous ignorons, évidemment, ce qu'est la matière en puissance d'activité psychique, mais nous connaissons cependant son extraordinaire dépendance vis-à-vis du chimisme général. Le travail de l'hypothyroïdien n'est-il pas toujours anormal? Le cerveau endormi est en réalité empoisonné; il suffit, en effet, d'injecter à un chien, du sang d'un animal qui a sommeil, pour provoquer immédiatement chez lui, un besoin intense de repos; ce que l'on n'obtient pas par l'introduction dans les vaisseaux, du sang d'un sujet fatigué.

En somme, les efforts de l'esprit. les plus élémentaires comme les plus complexes, sont tributaires des échanges chimiques dont la cellule nerveuse est le siège. Et comme nous avons, antérieurement, abouti à une conclusion analogue au sujet du cytoplasma, nous pouvons, scientifiquement, confondre, dans une même série fonctionnelle, le tropisme, l'acte instinctif et l'idée.

* * *

Le cerveau élabore la pensée. Son travail fait surgir dans les cellules, des caractéristiques histologiques aisément définissables. En même temps, il éveille des manifestations subjectives, que l'introspection a explorés et analysés au point de les représenter comme des réalités indépendantes des organes élaborateurs.

Nos initiatives sont dictées par nos neurones, et dérivent de la dissociation de la matière constitutive de ces derniers. Le travail qui entraîne l'hypertrophie, comme Flechsig et Berger l'ont démontré à suffisance, devient donc un facteur important de l'édification des organes. Il oriente l'hérédité, spécifie le labeur, et permet au passé de se fusionner au présent, pour s'adapter aux besoins nouveaux.

Le système nerveux est autoformateur, puisqu'il forge, partiellement, les mécanismes intimes de l'esprit. Comment pourrait-on, dès lors, détacher les idées des phénomènes qui ont atteint et atteignent encore l'économie, et qui reflètent, à la fois, les acquis du temps qui n'est plus, et les tâtonnements de la période actuelle. Il faut donc comprendre, comme conséquences d'un même fait physiologique, les changements matériels de l'unité anatomique et les manifesta-

tions, apparemment libres et indépendantes, de l'intelligence, bases du comportement humain.

De nouvelles considérations peuvent intervenir maintenant. Les organes des sens ont des rapports fixes avec la surface du cerveau : leurs nerfs s'y terminent à des niveaux déterminés; là naissent aussi les éléments centrifuges, qui portent vers la périphérie, les ordres relatifs aux réactions spécifiques. Cette donnée structurale est bien connue. Nous en déduisons que les multiples territoires ont des valeurs spéciales et possèdent, indépendamment l'un de l'autre, une activité visuelle, auditive, gustative, olfactive où tactile. Les découvertes récentes ont d'ailleurs précise nos idées : elles nous ont fait accepter des localisations fonctionnelles beaucoup plus nombreuses et plus variées que celles dont l'existence est expérimentalement démontrée. Cependant, l'argument morphologique n'est jamais décisif dans ce domaine; c'est pourquoi nous devons demander des confirmations et des compléments de connaissance à la physiologie et à la clinique.

Les sensations particulières naissent dans des districts autonomes de la couche superficielle du cerveau, et leur souvenir s'y inscrit : les qualités du monde extérieur sont emmagasinées séparément dans l'appareil central. Cette conclusion résume tout ce que l'on a remarqué chez les malades de l'esprit, chez les déficients de la pensée, chez les animaux opérés, et chez les enfants en voie de développement.

L'observation démontre aussi l'indépendance des idées élémentaires, qui peuvent isolément faire défaut ou disparaître, s'intensifier ou s'affaiblir, altérer leur mémorisation, et collaborer à la naissance du concept abstrait et général, expression dernière de l'association variable des processus mentaux.

L'animal atteint de cécité psychique, par lésion expérimentale, donc mentalement aveugle, n'est pas profondément troublé dans son comportement. Il est privé de connaissances visuelles, mais il n'ignore pas, pour cela, ni le monde ni lui-même : il réagit, comme il le faisait précédemment, dès qu'il est renseigné, par les territoires voisins, sur ce qui est. — Au contraire, le chien, privé des centres correspondants à la sensibilité tactile et au mouvement, tombe dans un état de complète idiotie. Par suite de l'absence de toute per-

ception cutanée, musculaire ou articulaire, il n'a plus aucun renseignement sur ce qui existe : il est révolutionné au point de vue de sa discipline, de sa manière d'être, de son caractère et de son individualité. Il est privé de comportement : tout comme l'idiot atteint au niveau des centres rolandiques, il représente une unité qui s'ignore, dans un monde inexistant.

A ceux qui s'évertuent à définir la conscience, son essence et sa lente émergence du mystérieux réflexe, je demanderai de vouloir observer, longuement, l'animal aux territoires soi-disant moteurs anéantis, ou le malheureux idiot, entrepris au niveau des mêmes régions.

Le chien, avant l'opération, est celui que vous connaissez : il voit, il entend, il sent; il connaît et reconnaît les hommes et les choses; il juge, apprécie et répond de la manière prévue à tous les excitants. Il a un caractère bien dessiné : il est lui ! — A-t-il de la réflexion et de la conscience? Je ne réponds pas; je ne discute point. — Comme vous tous, j'ignore, en somme, ce que sont et le jugement et le sens intime. J'acte mon insuffisance et je ne me lance pas, tête baissée, dans le chaos des spéculations sans issues. Je constate que l'animal a une manière d'être complexe, et que son individualité, expression de son héritage et de son éducation ou entraînement, lui donne un cachet spécial.

Voici maintenant l'animal un mois après l'opération. Il entend et voit; il marche et court. Mais il est profondément anormal. Dès qu'il se mobilise, il persiste dans son manège jusqu'à épuisement complet; il s'endort là où il est, sans se soucier de rien, ni du froid, ni du chaud. Quand il marche, il butte contre tous les objets; et follement insiste, jusqu'à se renverser devant l'obstacle contre lequel il s'épuise. Dévié de sa route, il reprend sa marche monotone, sans but, dans le non défini d'un espace privé de propriétés pour lui. Il ne connaît plus ni maître, ni ami, ni ennemi ; il reste indifférent à la caresse et à la punition ; il ignore son voisin, qui le taquine ou le tracasse. Il ne se défend plus et n'attaque pas. Ses mouvements automatiques, tumultueux, incoordonnés, non inhibés n'ont aucun sens. La pauvre bête n'existe plus, sa vie est le comble de l'absurdité, résultant de l'absence de perception de tout ce qui concerne l'espace, la masse, le temps et la durée.

Est-ce de la conscience, le « quelque chose » qui prend naissance dans chacune des parties du cerveau, accessoire, au point de vue général, dans le centre visuel, mais extrêmement amplifié dans le territoire sensitivo-moteur ? Ne perdons pas notre temps à ergoter, à ce sujet. Ne juxtaposons pas des mots pour le plaisir de faire des phrases, avec l'espoir d'en voir sourdre la vérité. Nous commettrions ainsi une erreur, ou manifesterions une naïveté par trop grande. Les faits doivent seuls nous intéresser en ce moment.

Il existe donc des centres à travail indépendant, mais qu'il serait cependant absurde d'assimiler à autant de cases complètement isolées et fermées. Le cœur, les poumons et l'estomac, organes bien distincts, ne se superposent-ils pas pour créer un ensemble ? Parce que nos connaissances, au sujet des sécrétions internes, ont mis en évidence l'existence d'un réglage humoral des organes, nions-nous l'individualité fonctionnelle de ces derniers ? Il en est de même pour le cerveau. Les notions intellectuelles simples s'élaborent et s'enregistrent, avec la contrainte caractéristique de tous les phénomènes, dans ces centres. Elles s'additionnent, ultérieurement, pour produire des perceptions plus profondes, évocatrices de préoccupations toujours plus hautes.

La physiologie et la clinique prouvent que cette sommation a principalement lieu dans des districts de formation tardive, où se rencontrent et s'incorporent les échos des travaux rudimentaires des premiers territoires. Ces foyers d'association restent en dehors de l'influence directe du monde extérieur ; seuls, les matériaux intellectuels, déjà élaborés, y parviennent en vue de l'édification des abstractions et des notions morales, caractéristiques des psychologies supérieures. Il est exact que ces activités complexes prennent une importance spéciale chez l'homme cultivé adulte, sous l'influence de l'éducation et de la vie en société. Mais elles ne sont cependant pas inexistantes chez l'animal, chez le primitif et chez l'enfant. L'observation et l'expérience le prouvent.

La destruction des centres d'association chez le chien produit, en effet, des troubles typiques. La lésion du centre antérieur, rend l'animal méchant ; celle du centre pariétal, altère ses connaissances : l'opéré devient incapable de combiner des actes, mais il n'est privé, ni de sensations simples, ni des processus d'attention et de volonté

évoqués par les excitations. Les observations, faites sur les chevaux d'Elberfeld, paraissent démontrer également que ces animaux possèdent la capacité de résoudre des problèmes abstraits, et de créer ainsi, en eux-mêmes, le pourquoi d'actes ou d'attitudes apparemment spontanés. L'étude du développement de l'enfant, nous fait passer par toutes les étapes de la marche en avant de la pensée.

Etudiez le monde des faits accumulés au cours de l'exploration de l'enfant et de l'adulte, de l'homme sain ou malade, de l'animal supérieur opéré; vous ne rencontrerez rien qui soit en désaccord avec cette conclusion, correspondant d'ailleurs à ce que les textures permettaient de prévoir. Cependant — et malgré tout — il faut accepter l'intervention de la critique.

Il est normal que l'on demande si le processus intellectuel supérieur n'est pas toujours l'effet de la vibration de la couche corticale toute entière.

Puisque l'idée nécessite la mise en œuvre de tous les concepts partiels et de toutes les associations antérieures, elle comporte, évidemment, l'intervention de l'ensemble du cerveau. A ce point de vue, elle n'est donc pas localisée. Mais, par contre, elle l'est, et complètement, dans ses prémisses. Aussi, toute altération du manteau nerveux trouble, à la fois, l'activité spéciale du territoire envisagé et la synthèse fonctionnelle définitive, c'est-à-dire le comportement, ou, plus simplement, la volonté et le caractère.

Pourquoi cette notion élémentaire est-elle restée si longtemps méconnue ? Les conceptions philosophiques, en dominant notre raison, ont ralenti longtemps l'essor normal de la science de la pensée.

Mais les temps ont changé ; nous pouvons aller franchement de l'avant. Oh, je sais que la métaphysique renaissante se révolte, et que de nombreux philosophes, qui n'ont pas été à la dure école de la recherche scientifique, et qui en ignorent la discipline et le but, s'échauffent. Cependant leur critique nous laisse indifférent; nous poursuivons paisiblement l'analyse qui nous a conduits jusqu'ici. Les acquisitions que nous ferons, ne nous ouvriront pas le monde illimité des idées sans bases et des rêves sans soutien, inondé de lueurs tellement aveuglantes " que cela devient presque des ténèbres „. Elles nous laisseront, souvent, dans l'incertitude et dans le doute; elles

ne donneront pas satisfaction à toutes les aspirations, elles déprimeront, peut-être, certains esprits, et affaibliront, probablement, quelques énergies. La réalité est telle, et nous devons nous soumettre: trouvons le beau et le grand dans le vrai; considérons nos ignorances comme le meilleur stimulant des efforts futurs.

La notion de l'incessante association des activités psychiques gagna, définitivement, droit de cité lorsque Von Monakow l'analysa objectivement, en étudiant la diaschise, et montra que les concepts partiels appartiennent à certaines régions du cerveau, tandis que la compréhension et l'interprétation générales représentent le résumé et la synthèse de tous les labeurs du *cortex*. Grâce à la complexité des organes, et aux perpétuelles oscillations dont ils sont le siège, les enchaînements, efficaces aujourd'hui, disparaissent demain, en laissant la place libre à des combinaisons nouvelles. La souplesse et l'intensité de la mémoire humaine résultent de la facilité avec laquelle s'évanouit le souvenir; l'importance et la rapidité de la compréhension sont les conséquences de la dislocation aisée des associations déjà existantes.

La mort n'est-elle pas la condition de la vie?

De même, l'oubli et la variabilité des enchaînements, exaltent la vivacité des méditations. — L'apparente liberté psychique découle de la large diffusion des associations et de la plasticité des combinaisons intellectuelles.

Est-ce parce que nous élargissons ainsi le rôle de la coopération des centres, et que nous reconnaissons l'importance des phénomènes temporaires de l'esprit, au point de vue de la constitution de l'intelligence, que nous abandonnons la théorie des localisations? Pour le prétendre, il faudrait être ignorant du premier mot de la physiologie. On ne conteste d'ailleurs pas la réalité d'un *fait*.

* * *

Ce qui doit encore être exploré, étudié et discuté, c'est la nature des fonctions localisées; mais le problème est trop neuf, et trop peu défini encore, pour que je puisse essayer de le schématiser ici, afin d'en dégager le rôle général de l'orientation psychique.

On sait que les qualités du réflexe dépendent de la nature de l'excitant et de la situation de la région active, et aussi de l'état physiologique et réactionnel de cette dernière. Or, l'allure particulière du territoire nerveux résulte, surtout, des excitations qui y ont précédé celle dont on explore les conséquences.

Le même irritant produira, par exemple, des effets de flexion ou d'extension, suivant que le centre médullaire considéré, est, à ce moment là, dans l'état de commande de l'extension ou de la flexion (Magnus).

Des phénomènes analogues, mais beaucoup plus importants, ont été mis en évidence par Pawlow et ses élèves. Étudions les recherches physiologiques de l'école de Saint-Pétersbourg et les expériences importantes de Betcherew et de ses disciples; nous constaterons bien vite que " la psychologie objective „ jette une lumière nouvelle intense sur la mécanique de la pensée.

La phase subjective des phénomènes nerveux ayant nécessairement un caractère imprécis et individuel, et sa dissociation expérimentale étant actuellement impossible à faire, la science rétrécit son champ d'étude, mais précise et approfondit son exploration. Elle exclut de l'examen des événements, le Moi trompeur; trompeur, dis-je, puis qu'il est l'expression d'une individualité déterminée, qui ne peut pas prétendre imposer ses caractéristiques aux autres, dont les organes constitutifs ne sont pas nécessairement identiques aux siens. Elle scrute donc les caractères somatiques des manifestations psychiques, les inscrit et les mesure. Elle les met en rapport avec la nature, l'intensité et le rythme des excitants actuels, déterminants ou adjuvants, avec les idées et les émotions qui les accompagnent. Elle arrive ainsi à des constatations curieuses, toutes contenues, pour ainsi dire, dans cette première expérience, capitale et décisive, de Pawlow.

L'introduction d'un acide dans la bouche du chien, provoque une sécrétion réflexe de salive. La vue d'un disque rouge est inopérante. Pendant quelques jours, on montre au chien un disque rouge, au moment où survient le réflexe sécrétoire produit par l'acide. Puis on étudie la conséquence de la vision simple du disque rouge; on constate qu'elle est représentée par une sécrétion salivaire tout à fait analogue à celle qui nait sous l'influence de l'acide.

En somme, un excitant inactif est devenu actif. Au réflexe primaire s'est superposé un autre, secondaire, déterminé par les conditions de l'expérience, et, à cause de cela, nommé réflexe conditionnel. L'expérience prouve qu'il existe, grâce au travail de la couche corticale; l'avulsion de cette dernière entraîne, en effet, son inexistence ou sa disparition.

Pour bien d'autres réactions primitives, des faits analogues ont été observés. La vue d'un objet, l'audition d'un son, la perception par la peau, autant d'excitations ne produisant aucune riposte déterminée, peuvent en faire éclore au bout de quelque temps, si elles ont été associées plusieurs fois, à des excitants actifs pour le réflexe ordinaire.

Ces réflexes conditionnels présentent d'ailleurs une série de particularités curieuses. Ce sont des réflexes, car ils ont la fatalité et la rapidité de ces manifestations; ils naissent et s'épurent, en se précisant au point de vue de l'excitant qui les provoque; ils disparaissent par manque de répétition; ils s'exagèrent sous l'influence d'autres excitants, pénétrant dans le cerveau, mais n'ayant aucun rapport déterminé avec la riposte observée; ils ont des formules d'extériorisation variées, parmi lesquelles la plus intéressante est celle de l'inhibition, qui empêche l'éclosion de la réaction fondamentale.

Quand on examine tous ces phénomènes, on doit conclure que, lorsqu'un excitant envahit le cerveau, il atteint le centre anatomique correspondant, et y éveille une riposte que nous nommons réflexe, émotion, instinct ou idée simple, suivant la région envisagée; et, en même temps, il influence, d'une manière diffuse, tout l'organe, en permettant ainsi à des agents, inactifs jusque là, à se frayer un chemin à travers des territoires jadis fermés, et maintenant largement ouverts.

L'observation du travail mental permet ainsi d'assister à la genèse de réflexes nouveaux (jadis nommés associations), expressions de voies nouvelles, créées dans le tissu sous l'influence de modifications surgies grâce à l'activité générale du système nerveux. La notion expérimentale est hautement intéressante, mais l'idée n'est pas nouvelle, car elle se trouve décrite, et discutée, dans les travaux de Solvay sous les termes épaphé et odogénèse.

Elle a une importance énorme; elle permet de comprendre les

phénomènes de l'esprit, qui ne sont presque toujours que des réflexes conditionnels, dont le degré de précision, de fixité, de constance et de mémorisation sont fonctions de quelques lois observées et enregistrées par la psychologie objective, en dehors de toute intervention du moi.

La notion de conscience se confond, d'après ces expériences, avec celle du conditionnement des réflexes secondaires naissant, grâce au travail précis des régions cérébrales spécialisées, intervenant comme des analysateurs des propriétés du monde extérieur.

* * *

Nous avons tablé, jusqu'à présent, sur le fait que les cellules accumulent les indices de leurs ébranlements. Nous ne nous sommes pas servis du terme images mentales, pour exprimer notre idée; mais nous aurions pu le faire. Cependant, disons-le franchement, l'accord est loin d'exister; d'aucuns affirment que la cellule conserve la preuve tangible de ses opérations antérieures, d'autres pensent le contraire.

L'image cérébrale, dont parle le physiologiste, n'est que le résultat de la fixation, par la mémoire organique, des caractéristiques du travail. Personne ne peut dire de quelle nature intime elle est ; peu de savants se sont donnés la peine — et les abstentionnistes ont raison — d'émettre une hypothèse à ce sujet. Ce n'est d'ailleurs pas parce que la formule de l'incrustation nous échappe, que le phénomène lui-même peut être contesté! Rappelez-vous, à ce sujet, le cas si intéressant, décrit par Klehmet, d'un homme qui, au début d'une démence précoce, voit s'installer chez lui, brusquement, une gaucherie parfaite et complète. N'avons-nous pas là une preuve de l'enregistrement et de l'intégration dans le cerveau, de toutes les sensations et de toutes les associations qui sont intervenues dans la constitution du psychique? La fonctionnalité latente du sujet était parfaite. Il n'a fallu qu'un rien pour déclancher le tout; aussitôt une vie complexe se déroula, à travers des organes dont la trame avait été modelée par les ébranlements passés, silencieux et méconnus, quoique réels.

La solution du problème n'est d'ailleurs pas encore trouvée

complète et indiscutable; l'étude du langage, notamment, doit toujours être poursuivie à ce sujet.

Broca avait localisé dans le cerveau gauche, (pour les droitiers) le centre des clichés relatifs au langage parlé. La mission de cette région ne serait point de faire vivre l'idée, mais bien de présider à l'ensemble moteur qui lui correspond. Véritable créateur et conservateur des formules, il habillerait la pensée du costume qui lui convient, sans rien y ajouter ou retrancher, mais en la rendant plus concrète, plus apte à s'infiltrer dans des raisonnements nouveaux.

Cette donnée resta admise jusqu'au moment où Pierre Marie émit des doutes à son sujet. Le neurologiste français n'accorde pas aux mots, l'indépendance qu'on leur attribuait généralement, et déclare que la clinique ne confirme pas toujours la notion physiologique classique. D'après lui, le concept germe dans le cerveau avec la représentation verbale appropriée; une zone motrice, très étendue, l'exprime, sans intervention d'un centre spécial, agissant comme le ferait un clavier de mots.

Les travaux de Pierre Marie ont ébranlé la thèse première, évidemment trop schématique, et ont contribué beaucoup à faire comprendre le rôle de la collaboration des activités nerveuses dans la mise au jour des phénomènes de l'esprit. Mais ils ne ruinent pas le principe des localisations. C'est pourtant ce qu'ont cru devoir en déduire une série de théoriciens, qui n'ont peut-être pas lu ou compris les cas cliniques décrits par l'école française, et qui, ignorant les étapes successives par lesquelles a passé la physiologie cérébrale, ne connaissent en réalité pas la science contemporaine.

Il est, en effet, permis d'affirmer, lorsqu'on tient compte de l'histoire complète du cerveau, qu'aucun pas en arrière n'a été fait depuis 1825, et qu'un enchaînement remarquable existe entre toutes les opinions successivement émises, et à première vue quelque peu discordantes. Les grands progrès de la physiologie et de la clinique nerveuses se sont superposés, remarquablement, à ceux de la psychiâtrie et de la psychologie scientifique. Une théorie fonctionnelle de l'esprit s'est dégagée lentement des efforts accomplis par les expérimentateurs : elle est claire et concrète; elle se rattache, d'une manière étroite, à tout ce que la biologie nous enseigne. L'histoire naturelle de la pensée humaine se silhouette dès aujourd'hui, positive et

précise, de telle sorte que nous pouvons attendre beaucoup de l'avenir.

Elle satisfait, provisoirement, notre curiosité; elle suscite de nombreux problèmes nouveaux, que l'expérience, sans cesse renouvelée avec ardeur et patience, pourra résoudre demain.

* * *

Que la philosophie, répondant à ses aspirations et utilisant ses moyens, tende vers là où l'amènent à la fois son idéal de savoir et son ignorance du doute, je le conçois. J'admire les systèmes logiques qu'elle construit, temples provisoires édifiés en l'honneur de nos incertitudes. Mais je demande qu'elle n'exagère pas sa compétence, notamment en imposant des frontières à la science.

La science est, et restera, esclave de la méthode expérimentale, efficace parce qu'elle est conforme au mécanisme de notre pensée et qu'elle évolue avec elle. Elle laisse les philosophes disserter dans le clair-obscur de leurs préoccupations sans bornes. — Elle demande à pouvoir scruter et conclure à sa manière. — Elle s'estime apte à défricher des champs nouveaux, et à aider efficacement au progrès. — Elle se développe et s'amplifie, un peu révoltée d'ailleurs contre la méthode historique que l'on préconise toujours. — Son attitude est franche. — Son domaine est limité par la technique qu'elle utilise et qui sans cesse se complète. — Sans aucun orgueil, elle avance, ne prédisant pas jusqu'où elle ira, ne prévoyant pas le sommet le plus haut qu'elle veut atteindre.

De quel droit dit-on que la connaissance scientifique rencontrera une dernière barrière destinée à arrêter son expansion, puisque nous ne connaissons, à chaque instant, que telle de ses parties que nous pouvons comprendre ? Quel que soit le respect que nous ayons pour des maîtres comme Du Bois-Reymond et Virchow, ce n'est pas parce qu'à la fin de leur existence, ils ont proclamé l'*ignorabimus*, cher à tant de philosophes, que nous nous inclinons. Quand ils parlèrent ainsi, ils n'étaient plus des adeptes de la physiologie, puisqu'ils en méconnaissaient la méthode; ils avaient quitté la discipline à laquelle ils devaient les belles découvertes pour lesquelles nous les honorons,

et ils s'étaient engagés dans le domaine de la spéculation, dont nous discutons la valeur.

C'est pourquoi nous assimilons leurs formules à celles des autres penseurs qui, ne sachant que ce que nous connaissons, décrivent le demain de notre pensée, de cette pensée dont nous n'enregistrons jamais que les actuelles vibrations.

On nous affirme que le problème de l'esprit et de la conscience nous échappera à jamais, et que notre activité éventuelle, dans ce domaine, restera toujours stérile. Ce n'est pas parce que nous voulons l'étudier que nous l'explorons, mais bien parce que nous sommes forcés de le faire. La science manquerait à tous ses devoirs, si elle ne scrutait pas toutes les caractéristiques de la vie. D'ailleurs, quand il s'agit de doser le degré de responsabilité de l'individu, la société ne s'adresse-t-elle pas à l'homme, qui entrevoit tous les problèmes moraux à travers les phénomènes biologiques qui les accompagnent?

Penseurs, pourquoi vous échappez-vous à l'angoissante question de la définition pratique de la valeur de la conscience humaine? Philosophes, pourquoi n'êtes-vous pas au poste, quand il s'agit d'apprécier l'individuelle responsabilité?

Oh! croyez-le bien, ce n'est pas pour vous abîmer que je constate ici votre faiblesse, mais bien pour rappeler que le sens commun — et il dit quelque chose — affirme que la question embrouillée de l'esprit est plus proche de nos préoccupations, dites mesquines et accessoires, que de vos envolées vers un monde dans lequel les rêves s'unissent aux rêves, et vers des lointains à ce point obscurs, que les réalités s'évanouissent, et que, seule, l'imagination peut les peupler de structures et de fonctions.

Nous regardons franchement devant nous, loin, aussi loin que possible, mais pas au delà de ce que nous pouvons atteindre.

— Et nous disons :

Le comportement de l'animal et de l'homme supposent la mise en œuvre des mêmes propriétés fondamentales. — Il ne s'agit pas de savoir si la conscience est présente, pour la première fois, ici ou là; si la volonté naît à tel moment de l'évolution, ou à tel autre; si l'attention

et le raisonnement surgissent, brusquement et complètement caractérisés, chez un sujet donné ou chez ses successeurs. Non, toutes les propriétés s'enchaînent, en dérivant des caractères premiers de la matière vivante. — Chez l'homme, comme chez l'animal, les actes se superposent et forgent la personnalité. Ils naissent dans l'intimité organique, sous forme de réflexes, d'instincts ou de volitions, toujours comme conséquences des hérédités mystérieuses qui sommeillent, et de excitations fonctionnelles qui opèrent. Ils marquent l'être de leur sceau. Ils perdurent ainsi pour extérioriser, au moment de chaque riposte, tout ce que le passé, proche ou éloigné, à confié à la mémoire. Ils apparaissent sous la forme d'idées particulières ou générales, et représentent le point de départ de l'esprit. Ils constituent, enfin, les ripostes supérieures, qu'accompagnent des complexes fonctionnels dont nous ignorons, tous, le mécanisme, et que nous définissons par les mots conscience et liberté.

Étudiantes et étudiants.

Il est exact que toute science laisse aller à la dérive, une partie des objets qui devraient la préoccuper, mais que son degré d'avancement ne lui permet pas encore d'aborder, et que Littré nomme " son résidu „.

Il paraît certain que, notre savoir ne correspondant jamais à ce que nous désirons connaître, il y aura toujours un ensemble de données, plus ou moins estompées déjà, parmi lesquelles, sans fil conducteur, nous marcherons à l'aventure, intrigués, intéressés et charmés.

L'imagination pourra donc, à chaque instant, envelopper notre savoir d'un halo, fait de lumière et d'ombre, mystérieux, dangereux et salutaire à la fois, variable pour chaque homme, et variable sans doute aussi pour chaque période de la vie.

" Rien n'empêchera l'être humain de faire au moins son roman de l'infini. „

L'homme, en dehors de ce que la science lui enseigne, de ce que la logique lui fait admettre — même de ce que la foi lui impose, quand il se soumet à cette dernière — pense et rêve, tout en restant en communion étroite avec lui même, et rien qu'avec lui-même. Il

ébauche ou construit des systèmes, éphémères ou durables, fragiles ou solides, vagues ou précis, qui réflètent sa personnalité, ne conviennent qu'à lui et n'influencent que lui-même.

D'aucuns extériorisent ces préoccupations, ou essaient de le faire.

La plupart les conservent jalousement — imparfaitement dessinés d'ailleurs — dans le plus intime de leur être, pour y trouver le motif qui tonalise les actes, aux heures les plus graves de la vie, et leur donne les caractères de leur caractère.

Faites, ô jeunesse, que cette composante secrète de votre conduite soit ce qu'elle doit être, conforme à votre nature, compréhensive des nécessités de l'existence, de vos devoirs et de vos droits, stimulatrice d'actes énergiques et bons.

Pour cela, parcourez le savoir humain dans sa totalité; ne soyez indifférents à rien de ce qui le compose.

Spécialisez-vous, l'effort pénible de la recherche approfondie vous fera comprendre ce qu'est la relativité du vrai; il vous montrera ce que sont nos hésitations et nos ignorances, nos compétences et nos espoirs. *Il vous dira ce qu'est la modestie et vous enseignera le doute.*

Soignez votre culture générale, élargissez les notions acquises, au prix des efforts les plus grands, en les projetant dans le vaste ensemble qui enserre les humains, et en essayant d'en entrevoir les limites et d'en deviner la signification. *Vous fortifierez ainsi vos initiatives et votre énergie.*

Connaissez et vivez votre vie psychique, dans ce qu'elle a de personnel. Elle est votre œuvre, elle vous appartient, elle est vous. Montrez-la franchement : ayez des convictions fermes dans un être solidement charpenté, fièrement et volontairement conduit. Mais n'oubliez pas que votre caractère et votre personnalité sont les équivalents de l'individualité des autres, dont vous devez saisir les caractéristiques, au même titre que vous ressentez les vôtres. Respectez donc l'activité, la pensée, le sentiment et l'allure d'autrui; ayez la grande tolérance que suppose le respect profond que vous avez de vous-même.

N'oubliez d'ailleurs jamais que dans l'édification de votre Moi, il ne faut pas confondre l'impression vague ou le concept théorique avec le fait démontré.

Berthelot le disait : " La méthode scientifique a été reconnue par

l'expérience des âges écoulés, comme par celle des âges présents, la seule méthode efficace pour parvenir à la connaissance : il n'y a pas deux sources de vérité .

Soyez les fidèles disciples de la science. Pour la connaître, travaillez et agissez; ne mesurez pas vos efforts; ne connaissez pas la fatigue; trouvez dans l'application, la joie et le bonheur.

Hector Denis économiste. — Aperçu des transformations du monde économique depuis la fin du XVIIIe siècle (1).

PAR

MAURICE ANSIAUX,
Professeur à l'Université de Bruxelles.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Une triste pensée m'obsède au moment où, pour la première fois, je vous adresse la parole. C'est que je songe à mon illustre prédécesseur, frappé par la mort, il y a quelques mois à peine, tandis qu'il dépensait sans compter son activité inlassable, son vaste savoir, son inépuisable bonté dans les domaines les plus différents : enseignement, recherches scientifiques, politique, libre pensée, œuvres humanitaires.

Je ne puis retracer ici toutes les étapes de cette longue et laborieuse carrière, toute baignée d'idéal; mais vous me permettrez de redire au moins ce qu'était, chez Hector Denis, l'homme de science. Encore cet homme de science avait-il de multiples compétences : il était sociologue, statisticien, philosophe autant qu'économiste. Je ne vous parlerai ce soir que de l'économiste.

A vrai dire, ma tâche sera singulièrement facilitée par l'unité

---

(1) Leçon d'ouverture du cours public d'économie politique institué par la Ville de Bruxelles.

doctrinale et la constance des aspirations réformatrices qui caractérisaient à un si haut degré les conceptions économiques d'Hector Denis.

Ouvrez au hasard l'un de ses ouvrages, lisez un chapitre, quelques pages même, et bientôt vous verrez non pas s'affirmer — le mot serait trop faible — mais resplendir les convictions fondamentales qui l'animaient.

Ces convictions, faut-il les rappeler? Ne connaissiez-vous pas sa foi ardente au progrès, son amour profond de l'humanité qui travaille et qui souffre, ses espérances égalitaires? Ignoriez-vous quel fut l'empire, sur le savant qu'était Hector Denis, d'une sensibilité infiniment délicate, sans cesse vibrante où revivaient les colères et les enthousiasmes de 1848 et plus encore peut-être de la Grande Révolution?

Le souvenir de cette époque inoubliable ne cessait d'attiser la flamme intérieure qui vivifiait la pensée du maître disparu. Le XVIIIe siècle était trop loin toutefois pour avoir pu marquer son esprit de l'empreinte ineffaçable que laissent seules les choses vécues. Cette empreinte, il la reçut du contact de certaines individualités remarquables d'une époque plus rapprochée, et tout particulièrement de Proudhon.

Proudhonien, il le fut et le resta toute sa vie avec une fidélité que rien ne put ébranler. Il s'affirmait tel encore à la dernière séance de la commission monétaire à laquelle il lui fut donné d'assister. Il y défendit même cette thèse, chère à l'auteur des *Contradictions économiques*, de l'escompte au prix de revient, thèse séduisante, aventureuse, discutable, mais qui partait du cœur.

S'il fut souverainement idéaliste en sociologie et en économie politique, mon éminent ami ne se départit jamais de la méthode scientifique la plus stricte. Toujours il nous apparaît adepte convaincu de l'application du procédé inductif aux sciences sociales. Et en cela il se séparait radicalement — mais peut-être avec une nuance de regret — de ce qu'il appelle volontiers le socialisme du XVIIIe siècle, c'est-à-dire tout ce travail de la pensée abstraite qui aboutit à dénoncer l'inégalité entre les hommes comme pur accident d'histoire susceptible de s'éliminer

une fois pour toutes pour peu que les gouvernements s'appliquent à introduire dans les lois la Justice fondée sur la Raison.

Ces affirmations aussi naïves qu'absolues n'ont plus cours dans la science moderne. Hector Denis les condamna au nom du positivisme qui proclamait le principe de la relativité. A chaque phase du développement des sociétés conviennent ses institutions propres. Mais précisément, puisque tout, dans ces institutions, offre un caractère indiscutable de relativité, c'est donc que celles qui consacrent l'inégalité, et particulièrement la propriété privée, ne sont pas destinées à se perpétuer. Et ici le maître se retourne contre les économistes déductifs pénétrés de cette idée que la propriété est chose immuable et que l'on ne peut, en quelque sorte, pas concevoir de société dont elle ne soit comme le principe cardinal. La critique était assurément logique. Si l'on exclut l'absolu de la science économique, il ne faut pas se contenter de l'interdire aux utopistes, il n'est pas moins rationnel de dénoncer l'emploi abusif qu'en font les conservateurs dogmatiques.

Par là, cependant, il n'est point démontré que la propriété privée doive disparaître un jour. Qu'elle évolue, nul homme de science n'en peut douter. Sous nos yeux mêmes, certains de ses caractères subissent des altérations. Mais se modifier, n'est-ce pas continuer à être? Plus d'une institution a traversé des siècles d'histoire et peut-être même de préhistoire en éprouvant des modifications plus ou moins graves, mais sans cesser jamais d'exister. C'est ainsi qu'il y a des gouvernements parmi les hommes depuis les temps légendaires. Il y a des administrations communales et provinciales depuis que les Etats ont atteint un certain degré de croissance, ont acquis certaines dimensions. La police est vieille comme le besoin d'ordre et de sécurité, et je n'entrevois certes pas le jour où le dernier des argousins viendra déposer son coupe-chou en offrande sur l'autel de la Perfection civique, comme on suspendait dans les temples grecs les monnaies hors d'usage. Eh ! bien, de même, et sans porter atteinte au principe de la relativité historique, la propriété privée pourrait fort bien se perpétuer, quitte à se transformer insensiblement ou par à-coups, quitte encore à se rétrécir ou, au con-

traire — car il faut tout prévoir —, à gagner en étendue et en puissance. De dire ce qui serait le plus favorable au bonheur de l'humanité, c'est une autre et bien délicate question, à laquelle nous nous garderons de toucher ce soir.

Quoi qu'il en soit, on ne peut qu'admirer la préoccupation à laquelle obéit Hector Denis de donner à son idéal des bases scientifiques. Bien plus, en mainte rencontre, il s'efforçait de limiter l'absolu de ses aspirations ou de celles de ses amis politiques grâce à la nette perception qu'il avait des difficultés de réalisation. Tout récemment encore, je l'ai vu s'élever contre la tendance consistant à faire peser exclusivement sur l'Etat toute la charge des retraites ouvrières. C'est qu'il ne connaissait que trop l'état de nos finances publiques belges; c'est qu'il savait que, même en les réorganisant par l'introduction de l'impôt sur le revenu et d'autres réformes démocratiques, on n'eût pu les améliorer au point de leur faire porter un tel fardeau. Il subissait, à n'en pas douter, la séduction du principe dit de « la solidarité nationale » adopté par le parti socialiste belge, mais il osait réagir et se faisait un devoir de combattre les entraînements. De tels scrupules, tant d'indépendance de pensée sont un titre de gloire supérieur à la plus légitime popularité.

Dans l'œuvre économique d'Hector Denis, il est deux parties essentielles que je désirerais mettre particulièrement en lumière; je voudrais caractériser le théoricien des crises et l'historien des doctrines.

Le théoricien des crises nous apparaît surtout dans son histoire des prix, écrite à l'époque où le monde économique était en proie à une longue et calamiteuse dépression qui, en frappant l'entrepreneur et le capitaliste, n'épargnait ni l'ouvrier ni le paysan.

Le problème scientifique, préalable à toute recherche de remèdes, consistait, comme toujours, à dégager la ou les causes du mal. Hector Denis était très pénétré de l'idée de la complexité des phénomènes sociaux. A l'inverse des grands économistes classiques et surtout de Ricardo, il se refusait à admettre qu'une cause unique dût être considérée comme seule essentielle, les autres facteurs pouvant être omis comme secondaires.

Son analyse des origines de la dépression de 1873 à 1896 est dominée par ce point de vue. Se séparant donc des purs bimétallistes dont je vous expliquerai plus tard les conceptions, il n'attribuait pas la baisse des prix au seul facteur monétaire, c'est-à-dire à la fermeture des hôtels des monnaies, à la frappe de l'argent et à l'affaiblisement temporaire de la production de l'or. Il en reconnaissait l'importance, s'attacha même à en mesurer l'action, à en déterminer, si je puis ainsi dire, le pourcentage de causalité. Mais à côté de l'influence déprimante de l'anémie monétaire, il distinguait d'autres agents de recul ou de stagnation, et notamment l'exagération du capital fixe.

Dans l'histoire des doctrines, Hector Denis excellait véritablement. Son impartialité était rare. Qualité d'autant plus remarquable qu'elle voisinait et faisait bon ménage avec une admiration émue pour tous les précurseurs du socialisme contemporain. A cet égard, les études sur Malthus et Ricardo sont à citer en exemples. Sans doute, chez l'un et l'autre de ces grands classiques, on peut trouver des théories qui les rendent sympathiques à des économistes d'avant-garde. Ricardo n'a-t-il pas fourni — oh ! sans le vouloir — quelques-uns des éléments de l'acte d'accusation que, plus tard, Karl Marx dressera contre la société capitaliste ? Et la conception du salaire du même Ricardo ne suggère-t-elle pas la *loi d'airain* où Lassalle montrera, de son côté, ce qui constitue à ses yeux le vice radical et incurable de l'organisation sociale de notre temps ? Et enfin n'y a-t-il un levain révolutionnaire dans le pessimisme du peu démocratique Malthus ?

Hector Denis — et c'était son droit — n'a pas manqué d'apercevoir et de souligner ces thèses ou ces passages compromettants dont aujourd'hui des économistes à tendances opposées aux siennes s'évertuent au contraire à atténuer la portée. En revanche, il nous dévoile, sans nulle réticence, tout ce qu'il y a de foncièrement conservateur chez Malthus comme chez Ricardo.

D'une manière générale, l'exposé doctrinal auquel il se livrait après un consciencieux dépouillement des sources principales

ou accessoires, sans en excepter la correspondance des auteurs lorsqu'elle était publiée, cet exposé, dis-je, a le grand mérite de mettre en pleine saillie le fond de la pensée des différents économistes étudiés. On revit en quelque sorte leur vie de savant, on voit se succéder et s'enchaîner les progrès de leurs conceptions scientifiques, on s'associe à leurs émotions quand, comme Simonde de Sismondi, ils sont avant tout des hommes de cœur.

Ainsi que je le disais en commençant, je n'ai envisagé que l'un des aspects de la personnalité d'Hector Denis. Je ne vous ai montré en lui — et en traits forcément trop rapides — que l'économiste. Je ne puis achever ici cette esquisse de son œuvre, car nous n'avons à nous entretenir ni de statistique ni de sociologie, ni de psychologie ni de morale. Je ne vous dirai donc plus qu'un seul mot de mon ami regretté et vénéré : c'est que son souvenir planera sur nos travaux et que, bien souvent, nous évoquerons la figure noble et fine de ce Bénédictin laïc dont la séduction personnelle était si grande et dont l'activité a été si diversifiée et si féconde.

MESDAMES ET MESSIEURS,

La première question que je désirerais vous exposer en ouvrant ce cours est, à en juger par le titre que je lui ai donné, singulièrement vaste. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que d'un aperçu des transformations du monde économique depuis la fin du XVIIIe siècle. Mais il va sans dire que cet aperçu sera tout à fait sommaire, sinon je devrais vous faire toute une histoire de l'évolution économique de l'Ancien et du Nouveau Monde depuis cent vingt-cinq ou cent cinquante ans, et voilà qui nous détournerait absolument de l'objet propre de ces leçons.

Seulement, pour bien saisir cet objet, une brève introduction historique ou pour mieux dire un regard sur le passé est chose très opportune, ne fût-ce que pour éveiller en nous ce sentiment de relativité auquel je faisais allusion tout à l'heure et pour nous empêcher de croire que les forces économiques se mou-

vaient autrefois dans le même cadre qu'aujourd'hui et ne cesseront de le faire dans l'avenir.

En réalité, c'est un cadre tout nouveau qui a été constitué à la fin du XVIIIe siècle. Les institutions du passé ont été jetées à bas sous la poussée d'un individualisme radical et l'on a installé à leur place ce qu'Adam Smith, le fondateur de l'économie politique, appelait la liberté naturelle.

Je vous dirai dès aujourd'hui que ce terme de liberté naturelle et cette expression connexe de lois naturelles dont on a tant usé et abusé par la suite reposent sur une équivoque.

Par liberté naturelle Adam Smith ne pouvait certainement pas entendre une liberté qui s'épanouit spontanément. Car il a fallu une longue série de siècles pour en assurer l'éclosion au sein de sociétés déjà vieillissantes. Il est vrai qu'en 1776, époque où parut le grand ouvrage économique de Smith : *Enquête sur la nature et les causes de la richesse des nations*, on se figurait que l'homme primitif avait joui sans effort d'une entière indépendance, mais qu'ensuite était survenue la Société qui l'avait mis dans les fers. La liberté aurait donc été le privilège de ces bons sauvages tant célébrés au temps de J.-J. Rousseau et qui vivaient au sein de la bonne nature.

Ces puérilités sont aujourd'hui rayées du programme des discussions sociologiques. Si j'y fais allusion, c'est parce que je voulais en venir à cette remarque essentielle qu'il ne faut absolument pas regarder la liberté dite naturelle comme l'état économique normal des sociétés humaines. Et d'abord il n'y a pas d'état économique normal, ou, s'il y en a un, il varie avec le milieu et exprime la réalisation d'un équilibre entre tous les facteurs constitutifs de ce milieu. Mais je n'insiste pas pour le moment sur cette formule abstraite; je n'avais d'autre dessein en vous la soumettant que de vous montrer dans la liberté ce qu'elle est en réalité, c'est-à-dire un produit historique et, dans une large mesure, une conquête du progrès.

Le fait est que les institutions libérales, et par là j'entends particulièrement la liberté de la production et la liberté des échanges ne s'implantèrent en France — et par conséquent chez

nous — qu'à la fin du XVIIIe siècle et dans le reste de l'Europe, un peu plus tard.

Il était infiniment curieux de voir ce qu'allait devenir la vie économique dans ces conditions toutes nouvelles, sous ce régime de plein air succédant brusquement à l'existence cloîtrée et, en quelque manière, monacale qu'une longue tradition avait imposée aux producteurs. Malheureusement — et je dis cela, croyez-le bien, du point de vue purement scientifique — l'abolition de la réglementation corporative et des privilèges des manufactures coïncida avec la révolution la plus étonnante de la technique industrielle qui se soit produite depuis les trouvailles primitives et préhistoriques, comme celle du feu, de la domestication des animaux ou de la culture des céréales.

Cette révolution vous en savez l'origine. C'est l'invention des machines et la découverte de la force motrice de la vapeur.

On peut même se demander si ce n'est pas la rénovation de la technique qui a été la cause de la proclamation de la liberté industrielle. Elle y a certainement contribué, en montrant l'impossibilité de laisser debout les vieilles barrières et de maintenir intacts les vieux règlements non adaptés aux méthodes nouvelles de production.

Toujours est-il que nous trouvons deux causes en action simultanée : le régime libéral qui se généralise, la production mécanique qui se perfectionne et s'étend. A laquelle de ces deux causes faut-il rapporter les progrès et aussi les calamités qui suivirent ?

Cruel embarras pour les économistes qui n'ont pas comme les chimistes et les biologistes, le précieux avantage de faire des expériences en vase clos, ou en d'autres termes, de pouvoir mettre en jeu un unique facteur en éliminant tous les autres. Ne croyez pas cependant que cette difficulté, pour grande qu'elle soit, nous réduise aux tâtonnements et nous condamne aux affirmations arbitraires. Elle nous oblige seulement à redoubler de circonspection et d'esprit critique.

Il arrive d'ailleurs que l'action de plusieurs causes converge vers un même résultat. C'est précisément le cas des influences juxtaposées de la liberté et de la machine. La machine abaisse

dans une proportion toujours croissante le prix de revient des marchandises qu'elle contribue à produire : fers, houilles, étoffes, etc. Que fait alors la liberté ? Elle suscite la concurrence; chacun peut fabriquer sans autorisation légale ou administrative. Pour l'emporter dans la lutte, les producteurs concurrents s'efforcent de s'arracher la clientèle en lui offrant les marchandises à meilleur marché. Et ce qui rend ces rabais possibles, c'est précisément la diminution du prix de revient due à la production mécanique.

Si bien que l'action combinée des deux facteurs : droit nouveau et technique nouvelle détermine un fait qui va dominer toute l'évolution économique ultérieure, c'est la baisse des prix qui, pour nombre d'articles, a été énorme.

Mais cette baisse de prix, me direz-vous, n'a pu être universelle; elle n'a pas dû s'étendre aux produits les plus nécessaires à l'homme, c'est-à-dire aux denrées alimentaires et particulièrement au pain.

Il est vrai que le machinisme intervient relativement peu, même aujourd'hui, dans l'agriculture. Au moins en est-il ainsi d'une manière directe. Car indirectement, la machine a déchaîné une révolution véritable dans cette branche de production, en permettant le transport à grande distance des produits agricoles dans des conditions de vitesse et de bon marché que nos devanciers n'eussent jamais soupçonnées. De là une forte diminution des prix des blés d'outremer rendus dans les lieux de consommation.

Vous voyez donc qu'en dépit de variations superficielles et temporaires, le régime nouveau de la production a fait régner le bon marché — nous devrions dire : le meilleur marché, puisque tout est relatif — et ce bon marché, synonyme de consommation abondante, s'est traduit pour l'humanité en une indiscutable amélioration de ses conditions d'existence.

L'amélioration n'a toutefois pas été égale pour tous. Et ici nous touchons à l'une des conséquences douloureuses du nouvel état de choses.

Les optimistes s'étaient figuré que la suppression des privilèges de l'ancien régime entraînerait dans les situations sociales

et, par suite, dans les jouissances matérielles, dans la satisfaction des besoins — comme disent les économistes — une égalité, sinon absolue, en tout cas beaucoup plus grande que par le passé.

Dès le début du XIXe siècle, leurs illusions reçurent un cruel démenti. On vit alors fléchir les salaires des ouvriers industriels et atteindre un niveau tellement bas que souvent ces malheureux, astreints à un épuisant labeur, ne pouvaient plus subsister sans le secours de la charité publique et privée. Bientôt d'ailleurs, la femme et l'enfant prenaient, à la fabrique, la place de l'homme adulte que cette concurrence inattendue condamnait au chômage. Situation contre nature aggravée encore par le fait que les conditions du travail féminin et infantile offraient une rigueur extrême confinant à la sauvagerie.

Comment s'expliquer qu'un double progrès dans les institutions et dans les méthodes de production ait pu entraîner d'aussi néfastes, d'aussi odieuses conséquences?

C'est qu'un régime nouveau s'accompagne toujours d'un cortège de duretés inédites, c'est qu'il comporte des aspérités que l'usage n'a pas encore eu le temps d'émousser.

Et plus précisément il convient de remarquer deux faits. D'une part, la moralité des fabricants de cette époque était fort inférieure. C'étaient des hommes à courte vue, n'apercevant que le bénéfice immédiat à retirer de l'exploitation outrancière de la main-d'œuvre et n'entrevoyant pas les désastres plus lointains que ces pratiques pouvaient entraîner pour l'industrie elle-même. D'autre part, les classes ouvrières nouvelles étaient plongées dans la plus profonde ignorance; elles étaient encore d'une passivité à peu près absolue; du reste le législateur, hanté par le fantôme des corporations, avait interdit toute association, tout groupement professionnel. Ouvriers et ouvrières étaient donc livrés sans défense à des employeurs âpres au gain, n'ayant nulle retenue morale et imbus d'une conception très étriquée de leurs intérêts industriels.

Par la suite, la situation des travailleurs manuels s'améliore; on peut même dire qu'elle s'est, dans une large mesure, transformée au cours du XIXe siècle; seulement cette transformation

ne s'est pas opérée sans larmes, sans conflits, sans émeutes et aussi sans restriction progressive du principe trop exclusif de liberté individuelle que le XVIIIe siècle finissant avait légué à son successeur.

Ces modifications juridiques ont porté principalement sur la renaissance graduelle du droit d'association d'un côté et de l'autre, sur l'entrée en scène de la législation protectrice des ouvriers. Le syndicat professionnel, la réglementation du travail, tel est le double fruit de cette intéressante évolution. Celle-ci n'est pas encore achevée, et l'œuvre accomplie n'est pas non plus moralement consolidée, en ce sens qu'aujourd'hui encore elle soulève de vives controverses et d'irritantes polémiques. Nous les examinerons plus tard avec la sérénité dont la science nous fait un devoir.

Ce n'est, du reste, pas dans le seul domaine du travail manuel que la liberté a été limitée. Nous allons en voir un autre exemple. Mais pour le bien comprendre, il faut que nous signalions auparavant une importante conséquence des réformes libérales et des inventions mécaniques : c'est le grand développement du commerce international.

Sans doute, les divers pays du globe échangeaient des marchandises depuis un temps immémorial, mais la technique nouvelle qui permettait la production en masse d'articles à bon marché a donné aux échanges entre nations une impulsion incomparable. D'après les théoriciens de l'école libérale, les échanges internationaux doivent être entièrement libres. Par conséquent, il eût fallu abroger au plus tôt toutes les mesures restrictives, vexatoires et compliquées qu'avait imaginées l'ancien régime : prohibitions d'importation ou d'exportation, droits souvent exorbitants à l'entrée ou à la sortie des marchandises, conditions et entraves de toute espèce apportées par les lois de chaque contrée aux transactions avec l'étranger.

Ici encore, la coopération puissante des idées libérales et des intérêts de la production mécanique a déterminé des changements radicaux ; elle a bouleversé la législation douanière. Nulle part, toutefois, on n'a réalisé d'une manière durable la liberté absolue du commerce extérieur si ce

n'est en Angleterre et aux Pays-Bas. Ailleurs, le libre échange ne s'est pas maintenu comme en France ou, comme en Russie, ne s'est jamais établi. Partout cependant les transactions internationales ont été largement facilitées malgré le retour offensif du protectionnisme dans le dernier quart du XIXe siècle. Cette liberté relative a favorisé dans une mesure extrême les relations commerciales entre les diverses contrées du globe. De là, des répercussions de tout genre que nous analyserons plus tard et dont nous nous contenterons de dire aujourd'hui que, dans leur ensemble, elles ont été extrêmement bienfaisantes. Et surtout l'intensité croissante du commerce international a produit un résultat dont la portée est incalculable : c'est, pour employer un mot que les Belges ont mis à la mode, la formation d'un marché « mondial ».

Vous pouvez mesurer maintenant tout le chemin parcouru depuis la chute de l'ancien régime. Naguère, le marché était local ou régional, tout au plus national pour certains articles privilégiés. A l'heure actuelle, si l'on excepte les marchandises pondéreuses, c'est-à-dire celles qui, sous un poids considérable ont une faible valeur, le marché est devenu universel.

Les prix — j'entends ici : les prix de gros — ne varient plus de localité à localité ou de pays à pays; ils sont les mêmes partout, ils sont élaborés de concert par les grandes places de commerce telles que Londres, New-York, Anvers, Rotterdam, Hambourg ou le Havre. Ici interviennent pour harmoniser les cours cotés sur les différentes places, le télégraphe et le téléphone, autres inventions de l'époque contemporaine. Les seules différences qui s'établissent entre les diverses cotes sont celles qui résultent des frais de transport et des droits protecteurs; mais comme ce sont là des éléments sensiblement fixes, au moins pendant un certain temps, les variations des prix, par exemple à Anvers et au Havre, seront parallèles. Et qui dit parallélisme dit unité.

Le prix mondial unique se caractérise par d'incessantes variations; la cote subit des oscillations quotidiennes. Mais d'habitude, ces oscillations sont légères et graduelles. Une opposition bien tranchée règne, par suite, entre les prix de gros contem-

porains et ceux du passé qui offraient en règle générale beaucoup plus de stabilité, mais étaient sujets, en revanche, au moins pour certains articles, à des crises violentes occasionnant de vives souffrances tantôt aux producteurs, tantôt aux consommateurs.

Il y a cependant aujourd'hui des prix qui échappent à cette trépidation continuelle et qui affectent une très particulière allure. Ils haussent ou baissent par fractions à un moment donné, puis restent stationnaires pendant un certain temps, après quoi ils gravissent un nouvel échelon ou y descendent et s'y maintiennent ensuite durant plusieurs mois peut-être. Voilà une anomalie bien faite pour nous surprendre. Nous nous expliquons fort bien que la cote du blé subisse des fluctuations constantes et de faible amplitude. Non sans raison nous y voyons l'effet d'une concurrence devenue universelle et qui, par d'incessantes rectifications de cours, cherche sans relâche à assurer un exact équilibre entre les quantités apportées sur le marché et celles que réclament les acheteurs ou, pour parler le langage des économistes, entre l'offre et la demande.

Mais pourquoi en est-il autrement pour d'autres articles tels que les houilles, les fers, les aciers?

C'est qu'en ce qui les concerne, un organisme nouveau s'est constitué. Cet organisme est issu de l'entente des producteurs pour limiter et même supprimer la concurrence. Il est donc à base de monopole. Monopole qui, remarquez-le, n'est pas une création de la loi. Il sort de la liberté même, non sans doute de la liberté exclusivement individuelle, telle qu'on la concevait vers la fin du XVIIIe siècle, mais de la liberté d'association telle qu'elle s'est développée par degrés au cours du siècle suivant. Envisagé sous cet angle, le XIXe siècle pourrait même être défini l'époque où s'est épanouie la liberté d'association. Liberté d'association pour les ouvriers à qui a été reconnu le droit de faire grève et de constituer des syndicats de résistance, comme je le rappelais tout à l'heure, mais liberté aussi pour les capitalistes de s'associer, de former des sociétés par actions à responsabilité limitée, liberté encore pour les sociétés ainsi fondées de s'entendre les unes avec les autres, de signer des pactes

d'alliance mettant un terme à leurs rivalités. Et ainsi la liberté ouvre les voies au monopole. Sous des noms divers : syndicat de producteurs, comptoir, *kartell*, *trust*, l'organisme monopoleur réglemente la fabrication, fait à chacun sa part, intervient sur le marché comme vendeur unique de la production collective. Et c'est de la sorte qu'il modifie l'allure habituelle des prix, leur imprime plus de stabilité et se borne à les adapter aux perspectives plus ou moins favorables d'écoulement des produits.

Cette surprenante résurrection du monopole industriel n'a été possible qu'à la faveur d'un fait très important et qui est, lui aussi, bien caractéristique de l'évolution des cent dernières années. C'est le développement graduel de la grande industrie.

Le XIXe siècle tout entier retentit de l'écho des batailles livrées par la grande production à la petite. La liberté et la machine sont une fois encore les deux complices qui ont tramé la perte ou, au moins, provoqué le déclin de la petite industrie. La liberté, car elle a supprimé les lisières qui enserraient l'unité industrielle et entravaient sa croissance. La machine, parce qu'elle ne pouvait être utilisée avec avantage que dans des usines d'une certaine puissance productive et parce que les services qu'elle était apte à rendre grandissaient en importance avec la taille même des entreprises.

Et quand nous disons la *machine*, nous nous exprimons d'une façon bien trop abstraite. En fait, il faut tenir compte du progrès mécanique qui, depuis les inventions premières, c'est-à-dire à partir de 1760, ne s'est pas arrêté un seul jour. Depuis lors, les méthodes de production n'ont cessé de se perfectionner et, en règle générale, ce perfectionnement s'est accompli dans un sens très caractéristique : c'est que les machines nouvelles, toujours plus puissantes que celles qui les avaient précédées, coûtaient toujours davantage et ne pouvaient affirmer leur supériorité ou même être utilisées qu'à la condition de servir à une fabrication sur échelle toujours plus vaste. Considérez un haut-fourneau équipé suivant les derniers progrès : il coûte plus d'un million de francs et ne fonctionne qu'à la condition de digérer des masses énormes de minerai de fer et de coke et de secréter d'abondantes quantités

de fonte. En outre, il exhale un souffle brûlant dont on a trouvé le moyen d'utiliser la puissance motrice. Mais cette utilisation n'est possible que si, à ce haut-fourneau, est annexée une usine assez considérable pour que pas un atome de cette précieuse force propulsive ne soit superflu. Rendue juridiquement possible par la souplesse même de la législation libérale, la concentration industrielle, surtout dans certaines branches, comme la métallurgie, devient une nécessité technique de plus en plus impérieuse.

Cela étant, le nombre des entreprises dans ces branches de production est condamné à décroître. Les petites entreprises succombent ou se laissent absorber par les grosses, dont les dimensions deviennent chaque jour plus énormes. Or, celles-ci s'entendent d'autant plus facilement entre elles qu'elles sont moins nombreuses. Ainsi elles coupent court à une concurrence qui menaçait leurs bénéfices et gouvernent le marché.

Et maintenant surgit à nos yeux un phénomène que nous aurons à étudier de très près : c'est le capitalisme.

Je n'ai aujourd'hui le loisir ni de le définir ni de le caractériser. Je me bornerai à vous dire que si, d'une part, l'essor en est lié au progrès technique, il dépend, d'autre part, de l'accumulation des ressources financières, de ce que l'on nomme l'épargne ou, si vous le voulez, de l'excédent des revenus sur les besoins de la consommation. Or, notre âge se distingue encore ici des précédents. L'abondance de l'épargne y est exceptionnelle, on peut dire véritablement prodigieuse. Il ne faut pourtant pas s'en étonner, moins encore convient-il d'y voir la conséquence d'un esprit d'ascétisme dont les trois ou quatre dernières générations n'ont été nullement pénétrées. Ce n'est pas à force de privations, c'est grâce a la productivité croissante de l'industrie qu'ont été possibles et même relativement aisées les colossales accumulations auxquelles le capitalisme contemporain doit ses proportions imposantes de l'heure actuelle.

Ses œuvres sont en raison de sa puissance même. Et nous assistons au moment présent à un expansionnisme exotique et colonial des capitaux dont je ne crois pas qu'il y ait d'exemple comparable dans l'histoire de notre globe.

Faut-il conclure de tout ceci que l'orientation libérale inaugurée à la fin du XVIIIe siècle aboutira en fin de compte à reconstituer, sous une forme surtout financière, mais non moins oppressive, la féodalité d'antan et le régime des privilèges? Ce serait méconnaître l'intensité de la poussée démocratique qui se manifeste systématique et étonnamment persévérante, dans le vieux comme dans le nouveau monde.

Et si j'en avais encore le temps — mais je ne l'ai plus — je vous engagerais à jeter un dernier regard en arrière et vous montrerais que le conflit du capitalisme et du socialisme — en prenant ce dernier terme en un sens extrêmement étendu — a commencé à se dessiner dès l'aurore du nouveau régime issu de la révolution industrielle. Bientôt, nous verrions le conflit devenir aigu : ce sont les émeutes ouvrières qui éclatent; on brise les machines, puis voici le Chartisme, formidable soulèvement du prolétariat anglais, puis les insurrections françaises de juin 1848, puis la réaction capitaliste du Second Empire, et l'Internationale, et la Commune...

Mais j'arrête ici cette esquisse historique. Elle reste inachevée, elle est pleine de lacunes. Telle quelle, j'espère cependant qu'elle aura suffi à vous montrer que l'économie politique, sans cesser d'être une science, c'est-à-dire une personne un peu revêche et toujours fort sur ses gardes, peut cependant inspirer beaucoup d'intérêt et peut-être même des passions. Si, par mes leçons du samedi, je pouvais contribuer à semblable résultat, j'en serais fort aise, je l'avoue.

Le contrôle de l'exécution des budgets du Congo belge

PAR

OSCAR PLISNIER,

Docteur en sciences politiques et administratives,
Licencié en sciences économiques et coloniales.

Cinq années se sont écoulées depuis la mise en œuvre du régime politique applicable à notre colonie en vertu des dispositions de la loi du 18 octobre 1908. Cette courte période d'expérimentation a suffi pour mettre en lumière les défectuosités, notamment en matière financière, du système de gouvernement réalisé par cette loi. Qu'on étudie, en effet, l'œuvre du législateur de 1908 au point de vue soit de l'élaboration, soit de l'exécution, soit du contrôle des budgets coloniaux, on est aussitôt amené à en constater les faiblesses, les imprécisions, les incohérences, les erreurs, les réels dangers. Il serait évidemment malaisé de caractériser avec tous les développements que nécessiterait pareil sujet, dans le cadre forcément restreint d'un article de revue, tous les défauts qu'accuse le régime budgétaire du Congo belge considéré dans son ensemble. Mais il n'est pas impossible sans doute de définir avec une certaine précision, malgré l'exiguité de ce cadre, le rôle des organismes investis du soin de contrôler l'exécution de nos budgets coloniaux, en décrivant les moyens d'action insuffisants dont ils disposent et en montrant le manque absolu d'unité que réalise, à cet égard, notre législation coloniale.

On sait que le régime budgétaire appliqué au Congo belge, en vertu des articles 12 et 13 de la loi du 18 octobre 1908, fut réalisé en trois étapes.

Le premier projet du gouvernement belge déposé au cours de la session législative de 1900-1901 stipulait dans son article 5, que le budget des recettes et des dépenses de nos possessions coloniales serait arrêté chaque année *par le Roi*. L'exposé des motifs justifiait, en ces termes, cette modalité :

« Il n'est pas d'Etat bien ordonné qui s'administre sans budget régulièrement dressé pour les recettes et les dépenses. Aux termes de cet article, le budget de la colonie sera arrêté chaque année par le Roi. La remise de cette attribution au souverain a paru nécessaire parce qu'on n'aurait pu organiser une administration décentralisée et autonome si l'on avait consacré, en ce qui concerne le budget, une intervention des Chambres, sous la forme d'un vote impliquant l'approbation ou le rejet de chaque poste de recette ou de dépense » (1).

Mais au cours de la session 1906-1907 et dès avant toute discussion, le gouvernement proposa de régler le régime budgétaire conformément aux dispositions suivantes :

« Le budget des recettes et des dépenses des possessions coloniales est arrêté chaque année *par le Roi*.

« Toutefois, le traitement du ministre des colonies et les dépenses de l'administration centrale des colonies en Belgique forment un budget spécial qui sera soumis annuellement au vote des Chambres conformément à l'article 115 de la Constitution. »

En formulant ainsi les amendements qu'il entendait apporter à ses propositions antérieures, le gouvernement portait une première atteinte au principe de la séparation des patrimoines posé dans l'article premier de la charte coloniale.

Dans l'exposé des motifs du projet originel, il avait pourtant établi quelles seraient les conséquences, au point de vue budgétaire, de l'admission de ce principe, en faisant remarquer que la possession d'une colonie entraînait la création des rouages

(1) Pièce de la Chambre n° 281, session 1900-1901, page 4.

administratifs indispensables au siège du gouvernement central; que ces rouages constitueraient un département ministériel indépendant des autres et qu'enfin, et ceci est essentiel : « *il était conforme au principe de l'autonomie financière de la colonie que la charge en soit supportée par le budget colonial* » (1).

La raison principale qui l'incita à modifier sa première conception doit être recherchée dans l'anomalie qu'elle consacrait en prévoyant la rétribution du ministre des colonies à la charge de crédits ouverts au gouvernement de notre possession directement par le pouvoir exécutif. Ce système plaçait, en effet, le ministre des colonies dans une situation exceptionnelle et empêchait le parlement belge de manifester éventuellement son hostilité à la politique coloniale de l'administration par le refus soit du budget tout entier, soit du crédit visant le traitement du chef du département. Désireux de maintenir au Roi le droit d'arrêter le budget local du Congo, le gouvernement, pour donner satisfaction aux récriminations que suscitait la forme du régime proposé par lui, se vit forcé d'autoriser le parlement à statuer sur un budget spécial qui prévoyait notamment le traitement du ministre des colonies.

Plus tard, lorsqu'à la suite de longues controverses au sein de la commisson des XVII et sous la poussée de l'opinion publique, il fut décidé de réserver *à la loi* le vote de toutes les dépenses coloniales, malgré que les Chambres eussent été appelées de cette façon à se prononcer sur le traitement du ministre, même si ce traitement avait été porté au budget local de la colonie, le budget métropolitain fut maintenu. Et ainsi le système de la charte, qui devait reposer, théoriquement tout au moins, sur l'idée de la séparation des patrimoines, consacra lui-même, sans y être encore contraint par des exigences d'ordre politique ou juridique, une dérogation flagrante à cet excellent principe.

Mais, ni le projet primitif, ni les amendements proposés par la commission des XVII au second projet, ne comportaient un

(1) Pièce de la Chambre n° 281, session 1900-1901, page 5.

texte relatif à la surveillance ou au contrôle des diverses opérations de recettes et de dépenses opérées en vue de l'exécution du décret budgétaire. Au cours de l'examen du projet de loi coloniale, il fut question cependant au sein de la commission d'une intervention éventuelle de la Cour des comptes (1). C'est au moment où le gouvernement se décida à donner aux Chambres législatives, dans les termes qui constituent l'article 12 de la charte, le vote annuel du budget local, que furent complétées les dispositions fondamentales de son projet par celles faisant l'objet de l'article 13, en vertu desquelles la loi est appelée à arrêter le compte général de la colonie, après vérification de la Cour des comptes.

« Le vote du budget entraîne, faisait remarquer l'exposé des motifs, par voie de conséquence, pour les Chambres, le contrôle des comptes des possessions coloniales. De là l'intervention de la Cour des comptes » (1).

Et l'article 13 de la loi du 18 octobre 1908 venant compléter la 3e et dernière formule suggérée par le gouvernement en ce qui concerne le régime budgétaire applicable au Congo, définit en ces termes la mission de la Cour des comptes :

« Le *compte général de la colonie est* (les comptes des possessions coloniales sont) arrêté (s) par la loi après *vérification de la Cour des comptes.*

« La Cour examine si aucun article des dépenses du budget n'a été dépassé et si les *virements* et les dépenses supplémentaires ont été approuvés (e) par la loi.

« La Cour des comptes se fait délivrer par le ministère des colonies tous états, pièces comptables et donner tous renseignements et éclaircissements nécessaires au contrôle de la recette et de la dépense des deniers.

« Le compte général de la colonie est communiqué aux Chambres avec les observations de la Cour des comptes » (2).

---

(1) Lire les commentaires de l'article 11 du projet à la page 36 du rapport rédigé par M. Begerem, au nom de la Commission des XVII.

(2) Les mots entre parenthèses appartiennent à la première rédaction. Les mots en italique leur ont été substitués au cours de la discussion et font partie de la version définitive insérée dans la charte.

Remarquons immédiatement que si, dans la modalité nouvelle formulée par le gouvernement pour le vote et le règlement du budget colonial, l'intervention de la *Cour des comptes* devenait logique et rationnelle sinon *absolument nécessaire*, c'est non pas, comme l'affirme M. Begerem, parce que le régime nouveau « avait pour base l'intervention directe du parlement dans l'*établissement* du budget », mais parce que les Chambres, ainsi que l'exposait la note explicative du gouvernement, appelées à statuer chaque année par une loi sur le compte général de notre colonie et se trouvant dans l'impossibilité de préparer elles-mêmes l'arrêt à porter sur les opérations de recettes et de dépenses effectuées en vertu des budgets, étaient *forcées*, dès ce moment, soit de recourir au seul rouage administratif organisé dans la métropole et spécialement compétent pour scruter tous les faits de comptabilité renseignés au dit compte, soit de créer à Bruxelles ou à Boma, *une autre* institution de contrôle.

Il n'est pas étonnant que la charte ait préféré, en l'occurrence, ajouter la vérification des recettes et des dépenses du Congo belge aux prérogatives de la Cour des comptes de Belgique. La simplicité plus apparente que réelle de ce système, les circonstances au milieu desquelles fut votée la loi organique de notre possession et le fait que l'intervention du parlement dans le vote du budget et le règlement des comptes du Congo belge constituait déjà un véritable triomphe pour ceux qui résistaient aux tendances absolutistes caractérisant les premiers projets du gouvernement, décidèrent les membres de la commission des XVII et le parlement à leur suite, à accepter, sans discussion, cette modalité nouvelle.

* * *

La mise à exécution des budgets belges appartient intégralement au pouvoir exécutif. Le contrôle de cette exécution, qui en principe est de la compétence du parlement, et réserve faite pour le vote de la loi de règlement, a été dévolu en entier à la Cour des comptes.

En matière de budgets coloniaux, au contraire, le législateur de 1908 a confié au pouvoir exécutif certaines prérogatives, exercées par la Cour des comptes lorsqu'il s'agit des budgets métropolitains. A ce point de vue, l'exposé des motifs accompagnant les derniers amendements du gouvernement explique en ces termes la portée des dispositions de l'article 13 de la charte :

« Il ne peut être question de visa préalable de la Cour des comptes pour les ordonnances de paiement à l'administration coloniale. La mission de liquidation ainsi que la juridiction sur les comptables sont laissées aux institutions organisées, à cet effet, dans l'Etat Indépendant du Congo. La Cour des comptes exercera une mission de surveillance et de vérification. »

Ce commentaire, ajouté au texte de l'article 13 reproduit ci-dessus, révèle l'intention du gouvernement, ratifiée par la charte, de créer une multiplicité d'organes de contrôle pour la surveillance de l'exécution du budget colonial. L'un d'eux est emprunté à la métropole, c'est celui qui intervient dans la surveillance des opérations financières effectuées au vœu des lois budgétaires belges; les autres ont été simplement repris de l'ancien Etat Indépendant du Congo et continuent de fonctionner dans la dépendance absolue du pouvoir exécutif, c'est-à-dire sous l'autorité et l'impulsion du ministre des colonies. Entre ces différents rouages, il n'existe aucune subordination hiérarchique, aucune cohésion, aucun lien; la Cour des comptes n'a qu'une mission partielle au regard de la mission complète qu'elle exerce en matière de budgets belges, et cette mission est simplement parallèle à celle confiée à certaines directions du ministère des colonies.

Telle est la caractéristique générale du système. Mais en vue de préciser la nature du rôle dévolu à la Cour des comptes par la charte coloniale, il est indispensable de définir d'abord sommairement la mission exercée par cette institution, au vœu de la Constitution, de sa loi organique ainsi que de la loi sur la comptabilité de l'Etat belge. Les attributions qui lui sont confiées par ces diverses dispositions sont exercées d'ailleurs pour tout ce qui est relatif à l'exécution du budget métropolitain du Congo, puisque, comme nous venons de l'indiquer, ce budget

est un budget belge et non pas, à proprement parler, un budget colonial.

* * *

La mission de la Cour des comptes a été définie par l'article 116 de la Constitution.

Cette institution est chargée :

1° D'examiner et de liquider les comptes de l'administration générale et de tous les comptables envers le Trésor public;

2° De veiller à ce qu'aucun article des dépenses du budget ne soit dépassé et à ce qu'aucun transfert n'ait lieu;

3° D'arrêter les comptes des différentes administrations de l'Etat;

4° De soumettre aux Chambres, avec ses observations, le compte général de l'Etat.

Les règles principales inscrites dans cette disposition demandent à être soigneusement analysées si l'on veut en saisir la portée réelle. Si elles soulignent, en effet, l'importance du rôle dévolu à la Cour des comptes, elles n'établissent cependant que d'une façon très générale la nature exacte et les limites de ses pouvoirs. Aussi est-ce à des lois particulières et au règlement général du 10 décembre 1868 sur la comptabilité de l'Etat que nous devrons demander de nous définir, en termes précis, ses attributions ainsi que de nous indiquer les moyens d'investigation dont elle dispose pour les exercer.

Le but évident des constituants a été de déléguer à une institution issue du parlement (1) et indépendante du pouvoir exécutif, une haute mission de surveillance sur tous les faits de comptabilité accomplis en vertu de la loi des budgets, afin de faciliter aux Chambres leur sanction annuelle par la loi des comptes et garantir à la Nation l'exécution rigoureuse dans tous leurs détails des lois de recettes et de dépenses votées par

(1) L'alinéa 1 de l'article 116 de la Constitution confie à la branche la plus démocratique du Parlement, c'est-à-dire, à celle qui émane le plus *directement* de la nation, la nomination des membres de la Cour des comptes.

ses représentants. Mais ils eurent le dessein, en outre, de faire de la Cour des comptes, en vue précisément de lui faciliter son contrôle, le centre vers lequel doivent obligatoirement et nécessairement converger toutes les opérations effectuées en vertu du budget.

L'article 116 de la Constitution n'a fait que synthétiser d'ailleurs et reproduire les principes développés dans la loi du 30 décembre 1830, dont la Cour des comptes, dans le cahier d'observations qu'elle publia en 1839 a indiqué, en ces termes, la portée :

« La loi du 30 décembre 1830, attributive de la Cour des comptes tend si évidemment à l'unité de vue et de principe qu'il n'est pas possible de se méprendre sur les intentions du législateur. En déférant à cette Cour le contrôle des dépenses de l'Etat et le jugement des comptes de tous les comptables des deniers publics et des administrations générales, en même temps qu'elle l'appelle à émettre ses observations sur le compte général, cette loi a voulu renfermer l'administration des finances *dans un système unique de comptabilité et de centralisation*.

« Evidemment la loi prénommée considère les comptes individuels des comptables et ceux des administrations comme les éléments du compte général; partant de cette base, elle a voulu les faire concourir à la démonstration de l'exactitude de celui-ci, en un mot, elle a eu en vue l'établissement de tous les comptes sur un plan uniforme, leur réunion à un centre commun, et ce afin qu'ils puissent se justifier contradictoirement et mutuellement les uns par les autres.

« Donner à la Cour la misson de juger les comptes de tous les comptables et d'en arrêter les résultats, de liquider les dépenses à charge des budgets, préalablement au paiement et sur pièces justificatives des créances, c'est en faire le point central de contrôle de tous les actes de l'administration financière; c'est la rendre dépositaire de tous les matériaux de la comptabilité publique et lui fournir les moyens de vérifier avec certitude le compte général de l'Etat. C'est donc par une conséquence bien naturelle et qui découle d'elle-même que la loi a

voulu que ce compte fut soumis à la vérification et aux observations de la Cour avant d'être présenté à la sanction de la législature » (1).

Il y a lieu de souligner que l'article 116 en question établit une différence essentielle relativement aux attributions de la Cour des comptes entre, d'une part, le compte général de l'Etat et, d'autre part, les comptes des divers comptables envers le Trésor public.

Tandis que la Cour est chargée d'arrêter ces derniers, elle ne fait que soumettre aux Chambres avec ses observations, le compte général de l'Etat destiné à être arrêté par voie législative.

* * *

Le rôle de la Cour des comptes étant ainsi esquissé d'une façon générale, il nous reste à passer en revue ses diverses attributions constitutionnelles en indiquant les développements et la portée qu'y ont donnés les lois de 1846 et le règlement général sur la comptabilité de l'Etat.

A. — *Examen et liquidation des comptes de tous les comptables envers le Trésor public.* — L'article 6 de la loi du 15 mai 1846, organique de la comptabilité publique, établit que la perception des deniers de l'Etat ne peut être effectuée que par un *comptable du Trésor* en vertu d'un titre légalement établi.

L'article 7 de la même loi ajoute que tout agent chargé d'un maniement de deniers appartenant au Trésor public est constitué comptable par le seul fait de la remise des dits fonds sur sa quittance ou son récépissé: qu'aucune manutention de ces deniers ne peut être exercée, qu'aucune caisse publique ne peut être gérée que par un agent placé sous les ordres du ministre des finances, nommé par lui ou sur sa présentation, responsable envers lui de sa gestion et *justiciable de la Cour des comptes.*

(1) Observations de la Cour des comptes sur le compte général de l'exercice 1834, publiées en 1839.

Cette dernière disposition empêche que la gestion d'une partie des deniers publics ne soit soustraite à l'action de la Cour des comptes. Par le fait seul qu'une personne opère des recettes ou effectue des paiements pour le compte du Trésor, elle devient comptable et s'engage par là même à soumettre le compte de toutes ses opérations, annuellement, à l'examen de la Cour des comptes. Et cette façon de procéder a pour conséquence de renseigner à la Cour des comptes tous les faits de comptabilité accomplis pendant un exercice déterminé, par chaque comptable pris individuellement, et de lui permettre ainsi de reprendre les dites opérations dans les comptes des administrations générales et dans le compte de l'Etat.

Aux fonctions de comptable sont inhérentes certaines responsabilités. Ceux qui en sont investis répondent envers l'Etat du recouvrement des capitaux, revenus, péages, droits et impôts dont la perception leur est confiée et ils n'obtiennent décharge des cotes irrécouvrables qu'après avoir démontré qu'ils ont fait toutes les diligences et poursuites nécessaires (art. 10 de la loi du 15 mai 1846). En cas de vol ou de perte de fonds, tout receveur, caissier, dépositaire ou préposé quelconque chargé de deniers publics, ne pourra obtenir décharge que s'il justifie que ces événements sont l'effet d'une force majeure et que les précautions prescrites par les règlements ont été prises (art. 11 de la même loi). Les fonctionnaires de surveillance partagent la responsabilité des comptables lorsque le déficit irrécouvrable a été occasionné par un défaut de vérification (art. 14). La Cour des comptes, avant de rendre un arrêt sur un compte de comptable en déficit, a toujours soin d'examiner, après l'administration générale et sur le vu des rapports des fonctionnaires de surveillance, la question de responsabilité, sur laquelle elle est appelée à statuer.

Elle ne contrôle pas seulement la gestion des comptables en deniers. En vertu de l'article 52 de la loi du 15 mai 1846, « les agents des administrations générales, commis à la garde, à la conservation et à l'emploi du matériel appartenant à l'Etat, sont responsables de ce matériel et ils en rendent compte annuellement à la Cour des comptes.

Bref, toutes ces dispositions légales qui développent le principe déposé dans l'article 116 de la Constitution, établissent et organisent une juridiction spéciale, en Belgique, devant laquelle sont justiciables tous les comptables.

Des délais étant établis par la loi pour la reddition des comptes, la Cour des comptes est autorisée à prononcer contre les comptables retardataires, entendus ou dûment appelés, une amende qui n'excède pas la moitié de leurs traitement, remises ou indemnités; elle peut aussi provoquer le cas échéant, leur destitution ou suspension. Quant à ceux qui ne jouissent ni de traitements ni de remises ou indemnités, la Cour peut prononcer à leur charge une amende qui n'excède pas 2,000 francs (art. 8 de la loi du 29 octobre 1846). Le recouvrement des amendes a lieu *en vertu de l'arrêt porté par la Cour des comptes* et signifié au comptable, à la diligence de l'administration de l'enregistrement (art. 40, alinéa 2 du règlement général du 10 décembre 1868).

La Cour établit par des arrêtés *exécutoires* et ne pouvant être déférés qu'à la Cour de cassation pour violation des formes ou de la loi, si les comptables sont quittes, en avance ou en débet (art. 10 et 13 de la loi du 29 octobre 1846). Dans les deux premiers cas, elle prononce leur décharge définitive et ordonne la restitution des cautionnements et, s'il y a lieu, la main-levée des oppositions et la radiation des inscriptions hypothécaires existant sur leurs biens, à raison de leur gestion. Dans le troisième cas, elle les condamne à solder leur débet au Trésor dans le délai qu'elle prescrit (art. 10 de la loi du 29 octobre 1846).

Si dans l'examen des comptes, la Cour relève certains délits de droit commun, tels que des faux et des concussions, il ne lui appartient pas de les juger elle-même (elle n'est, en effet, qu'une juridiction contentieuse), mais elle en rend compte au ministre des finances qui, d'accord avec son collègue de la justice, fait poursuivre les comptables devant les tribunaux ordinaires (art. 12 de la loi du 29 octobre 1846).

Si un arrêt de la Cour des comptes est attaqué devant la Cour de cassation et cassé, l'affaire est renvoyée à une commission spéciale formée *dans le sein de la Chambre des représentants*

(art. 13). C'est donc une commission de mandataires de la nation, c'est-à-dire une délégation de la Chambre, plus directe encore que la Cour des comptes, qui jugera en dernier ressort. Et cet aspect de l'organisation contentieuse de notre pays, plus sans doute que les autres prescriptions minutieuses que nous venons de rappeler, indique toute l'importance que le législateur de 1846, après le Congrès national, a voulu donner à la mission judiciaire de la Cour des comptes. C'est la partie la plus essentielle, peut-on dire, de sa mission. C'est elle qui lui permet de *juger* les fonctionnaires chargés de veiller à l'exécution des dispositions principales du budget des voies et moyens. Les comptables perçoivent, en effet, les impôts, en vertu d'un titre régulier qui est le rôle établi conformément aux lois organiques, invigorées chaque année par le vote du budget. Le pouvoir exécutif, en cette matière, exerce sur eux un simple contrôle hiérarchique. En vertu de la Constitution même (art. 110 et 112) aucun impôt au profit de l'Etat, aucun privilège, aucune exemption ou modération d'impôt ne peuvent être établis que par une loi. En veillant à ce qu'il en soit ainsi, la Cour des comptes se fait l'auxiliaire précieuse du parlement. Or, elle ne saurait exercer d'influence dans ce domaine qu'en statuant sur la gestion des comptables du Trésor.

A côté des comptables *ordinaires* du Trésor, notre organisation financière a prévu une autre catégorie de fonctionnaires chargés de manipuler des deniers publics et plus spécialement d'effectuer certaines opérations de dépenses ne pouvant pas, de par leur nature, être soumises au contrôle préventif de la Cour des comptes dont il sera question plus loin. Ce sont les comptables *extraordinaires*. En vue de faciliter l'exploitation de services administratifs régis par économie, il est fait parfois aux agents spéciaux de ces services, sur ordonnances des ministres visées préalablement par la Cour des comptes, des *avances* dont le total ne peut pas excéder 20,000 francs par agent, à charge de justifier de l'emploi des fonds dans le délai de quatre mois. Cette justification doit être fournie à la Cour des comptes qui est appelée à statuer par un arrêt sur les opérations consignées dans le compte soumis à sa vérification. Mais en cette matière,

l'examen de la Cour des comptes porte surtout sur la régularité de la dépense, puisqu'une recette n'est pas opérée directement par le comptable à charge des particuliers ou des débiteurs ordinaires du Trésor. Les comptables extraordinaires ne manipulent, en effet, d'autres fonds que ceux qui leur sont *avancés* au moyen d'ordonnances dites *d'avances de fonds.*

Les comptables ordinaires du Trésor paient, en dehors de tout contrôle préventif de la Cour des comptes, certaines dépenses pour compte du département auquel ils ressortissent. Mais ces dépenses n'échappent pas à l'examen de la Cour des comptes. Elles sont récapitulées, en effet, dans des ordonnances de régularisation, transmises à ce collège à l'effet d'être imputées à charge des crédits compétents et de grever ainsi définitivement une allocation du budget. En outre, ces dépenses figurent dans le compte de gestion du comptable sur lequel la Cour est appelée à rendre un arrêt.

B. — *Examen des comptes des différentes administrations de l'Etat.* — Si la Cour des comptes possède en matière de comptes individuels des pouvoirs juridictionnels, il n'en est plus de même quand elle arrête les comptes des différentes administrations de l'Etat. Elle ne remplit plus alors qu'un rôle purement administratif. Elle statue simplement sur le compte de l'administration qui *résume* le résultat de la gestion de ses comptables. C'est l'ensemble des opérations reprises dans chacun des comptes individuels qui constitue la matière du compte des administrations générales, telles que celles des contributions, de l'enregistrement, des postes, des chemins de fer, etc.

C. — *La Cour veille à ce qu'aucun article des dépenses du budget ne soit dépassé et à ce qu'aucun transfert n'ait lieu.* — En dehors des dépenses payées directement par les comptables au moyen de prélèvements opérés sur leur caisse et à charge de régularisation ultérieure par la Cour des comptes ainsi que des dépenses réglées au moyen d'avances de fonds consenties à des agents de l'Etat, constitués comptables par ce fait seul et par conséquent justiciables de ce collège, l'article 15 de la loi du 29 octobre 1846 a organisé encore un autre mode de paiement

des dépenses de l'Etat en autorisant l'ouverture de crédits à des ordonnateurs. Ceux-ci disposent de ces crédits par mandats sur les agents du Trésor. Une fois les paiements effectués, toutes les pièces y relatives sont transmises à la Cour des comptes qui ne permet la régularisation budgétaire qu'à concurrence du montant des mandats dont elle reconnaît la régularité.

Mais ce sont là trois modes d'effectuer des dépenses à charge du Trésor qui ne se présentent en Belgique qu'à titre d'exception à la règle tracée dans le 3e alinéa de l'article 116 de la Constitution. Le rôle de la Cour des comptes en ce qui concerne les *dépenses*, tel qu'il est caractérisé par cette disposition constitutionnelle, implique l'idée d'un contrôle préalable à la liquidation, c'est-à-dire d'un contrôle *préventif* qui empêche et évite les erreurs. Le système établi par les lois de 1846 qui ont complété et expliqué le principe déposé dans notre loi fondamentale, est celui du *visa préalable (1)*. Aucune ordonnance de paiement ne peut être acquittée par le Trésor qu'après avoir été munie du visa de la Cour des comptes. Il en résulte que la liquidation et l'enregistrement de la dépense à la Cour doivent précéder le paiement; une fois que la Cour a rempli sa mission, la dépense est *ordonnancée* par le ministre des finances et payée par le caissier de l'Etat après qu'un agent du Trésor en a assigné le paiement sur sa caisse.

La Cour des comptes ne donne son visa que sur le vu et après examen d'un titre de créance qui demeure dans ses archives. Toutefois, la justification de la créance peut se faire postérieu-

(1) C'est la loi du 21 juin 1820 qui a conféré l'embryon de cette attribution à la Cour des comptes. L'article 15 de cette loi établit « qu'aucune disposition pour paiement de quelques dépenses de l'Etat, affectée sur le budget ne pourra être ordonnée si, au préalable, cette dépense n'est *vérifiée, liquidée* et *enregistrée* à la Chambre des comptes. »

D'un autre côté, l'article 4 du décret du 30 décembre 1830 est ainsi conçu : « Aucune ordonnance de paiement n'est acquittée par le Trésor qu'après avoir été revêtue *du visa* de la Cour ».

Enfin l'article 17 de la loi du 15 mai 1846 dispose : « Aucune sortie de fonds ne peut se faire sans le concours du Ministre des finances et sans le *visa préalable* et la liquidation de la Cour des comptes, sauf les exceptions établies par la loi. »

rement au visa dans les deux cas suivants, déjà cités plus haut :

1° Lorsque la nature du service exige l'ouverture de crédits pour une dépense à faire;

2° Lorsque l'exploitation d'un service administratif régi par économie, nécessite des avances à l'agent comptable de ce service, ainsi que dans le cas où la loi spéciale autorisant la dépense indiquerait un mode particulier de paiement.

Les traitements et autres dépenses fixes et périodiques dont le montant est déterminé par les lois et les autorités compétentes sont affranchis du visa de la Cour des comptes (art. 23 de la loi du 15 mai 1846). La Cour doit néanmoins être avertie de leur ordonnancement. Un double des mandats de paiement est transmis à cet effet à la Cour des comptes par le département ministériel en cause, appuyé des pièces justificatives, qui sont conservées dans les archives de la Cour, en même temps que le duplicata de l'ordonnance.

De cette façon, toutes les dépenses contractées par le gouvernement, quel que soit le mode adopté pour leur règlement, viennent s'imputer à la Cour des comptes sur les budgets et par catégorie, c'est-à-dire en les séparant par spécialité de crédits, par chapitres et par articles.

Ce système constitue un sérieux progrès sur celui de la loi fondamentale des Pays-Bas et de la loi du 21 juin 1820 qui ne séparaient les dépenses que par département. La nécessité de les imputer aujourd'hui par article et même parfois par littera (lorsqu'un vote spécial est émis par les Chambres) oblige le ministre à beaucoup de prudence dans leurs évaluations, empêche les transferts et ajoute ainsi à la clarté du budget.

Avant de procéder à la liquidation d'une dépense, la Cour examine :

1° Si elle incombe bien au budget de l'exercice à charge duquel l'imputation est demandée;

2° Si le budget comprend une allocation pour les dépenses de sa nature;

3° Si l'allocation présente encore un disponible suffisant pour couvrir la dépense;

4° Si l'imputation est sollicitée à charge de l'allocation qui doit y pourvoir;

5° Si la créance est appuyée de titres suffisants pour en constituer *l'existence légale;*

6° Si les dispositions réglementaires ou législatives qui la régissent ont été observées.

Ces deux derniers points impliquent l'examen par la Cour des comptes de la *légalité* des dépenses soumises à son examen. Le jugement de l'opportunité de la commande ou de l'engagement de la dépense ne lui appartient pas. Aussi l'institution a-t-elle pu constater dans ses observations publiées en 1834 que « si des dépenses vicieuses avaient été admises par la Cour, il ne faudrait pas en accuser sa vigilance, car elle *ne juge que sur pièces* et non sur la moralité des faits qu'elle n'est pas et ne saurait être appelée à contrôler. Ce soin appartient tout entier à l'administration. La Cour ne peut juger et porter ses arrêts que sur des pièces de comptabilité dont elle examine et scrute la valeur matérielle; l'appréciation de la réalité et de l'exactitude des faits ayant donné lieu aux dépenses, dont ces pièces de comptabilité constatent authentiquement l'existence aux yeux de la Cour, est du domaine exclusif de l'administration dirigeante...».

Dans l'état actuel de notre organisation politique, il n'est pas possible de concevoir un organisme de contrôle budgétaire pouvant empiéter sur les prérogatives gouvernementales, dont le respect absolu est inséparable du double principe de la responsabilité ministérielle et de la liberté d'action du gouvernement, sous le contrôle direct des assemblées élues.

L'exposé des motifs de l'article 18 de la loi du 16 septembre 1807 organique de la Cour des comptes de France, sous l'Empire, indiquait déjà que « le but de son institution est de seconder et non d'entraver la marche du gouvernement, de reporter la sévérité de ses recherches sur les comptables et non sur les ordonnateurs, ceux-ci ne pouvant faire aucune disposition de fonds sans un crédit législatif et une décision de Sa Majesté. Leurs ordonnances doivent référer l'un et l'autre et lorsque cette double formalité est remplie, la Cour des comptes doit s'en contenter; il lui serait impossible d'approfondir et de

juger les causes et les motifs qui ont fait donner les autorisations; elle ne saurait juger le gouvernement » (1).

Ces principes sont aujourd'hui encore considérés comme intangibles et la Cour des comptes actuelle, si elle dispose de moyens d'action plus perfectionnés, n'a pas, au fond, des pouvoirs plus étendus que la Cour des comptes impériale.

Le principe de la liberté d'action du gouvernement sous sa responsabilité trouve chez nous une affirmation éclatante dans l'article 14 de la loi du 29 octobre 1846, qui s'exprime ainsi :

« Lorsque la Cour ne croit pas devoir donner son visa, les motifs de son refus sont examinés *en conseil des ministres*. Si les ministres jugent qu'il doit être passé outre au paiement sous leur *responsabilité*, la Cour vise avec réserve. Elle rend compte de ses motifs dans ses observations annuelles aux Chambres. »

Le législateur belge aussi bien que l'auteur de la loi française du 16 septembre 1807 et s'inspirant manifestement de l'œuvre de celui-ci, a estimé qu'il n'était pas possible d'investir la Cour des comptes d'un pouvoir qui lui permette de faire échec au gouvernement ou d'enrayer son action. Mais il a voulu pourtant qu'en cas de conflit, le ministre en cause doive en référer à ses collègues du cabinet et que les ministres assument solidairement la responsabilité de l'acte administratif critiqué par la Cour. Il a voulu enfin demeurer l'arbitre suprême et il a prescrit à son délégué de lui communiquer les motifs de son refus de viser.

Sous l'empire de la loi du 21 juin 1820, c'était le Roi qui s'était réservé la faculté de vider les conflits entre la Chambre des comptes et des départements d'administration générale (2).

(1) Cet article 18 est ainsi conçu : La Cour ne pourra dans aucun cas s'attribuer de juridiction sur les ordonnateurs, ni refuser aux payeurs l'allocation des paiements par eux faits sur des ordonnances revêtues des formalités prescrites et accompagnées des acquits des parties prenantes et des pièces que l'ordonnateur aura prescrit d'y joindre.

(2) *Article 289 du règlement général d'administration des finances du 24 octobre* 1824 : « Les remarques qui pourraient être faites par la Chambre générale des comptes seront communiquées au département d'administration générale que la chose concerne, pour le mettre à même d'y répondre et de les faire lever ou bien d'invoquer la *décision de Sa Majesté* s'il existait un différend d'opinion qui ne pourrait être aplani autrement. »

Le système était inhérent au régime. Mais à mesure qu'a évolué la société politique et que les états ont pris, d'abord, la forme de monarchies constitutionnelles, et ensuite, de monarchies à gouvernement parlementaire, le centre de gravité du pouvoir s'est déplacé et a abandonné le chef de l'Etat, au moment précis où il allait perdre la responsabilité de sa direction pour passer aux assemblées, desquelles relèveront désormais, *en fait*, les gouvernements responsables.

D. — *La Cour soumet aux Chambres le compte général de l'Etat avec ses observations.* — Si le parlement qui vote les budgets ne statuait pas ultérieurement sur les résultats définitifs des actes accomplis conformément à ses décisions, c'est-à-dire s'il n'arrêtait pas le compte final relatant toutes les opérations effectuées en vertu de la loi du budget, il ne réaliserait qu'une œuvre partielle et les garanties *de bonne exécution* deviendraient illusoires. L'intervention d'une Cour des comptes est d'ailleurs nécessitée par le fait que les Chambres arrêtent le compte de l'Etat par une loi spéciale plutôt que par la circonstance que les assemblées votent le budget. Il serait impossible au parlement d'analyser lui-même tous les actes administratifs commis par le pouvoir exécutif en vertu du budget. C'est pourquoi il délègue la Cour des comptes pour lui réunir toutes les données qui lui permettront de porter, en connaissance de cause, un arrêt définitif. Mais en cette matière, la Cour n'a rien à décider, *c'est par une loi qu'est arrêté le compte de l'Etat.* En vertu de l'article 33 de la loi du 15 mai 1846, la Cour se borne à soumettre à la Chambre *avec ses observations* le compte général de l'Etat et les documents à l'appui.

La loi de règlement définitif du budget est soumise aux Chambres dans la même forme et dans le même cadre que la loi du budget (art. 25). Le tableau du budget clos, qui est annexé au projet de loi dont il s'agit, fait connaître :

Pour la recette :

Les évaluations, les droits constatés sur les contributions et sur les autres revenus publics; les recouvrements effectués et les produits restant à recouvrer.

Des développements applicables à l'exercice expiré et formant une partie spéciale du compte de l'administration des finances font connaître pour chaque branche de service les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

Pour la dépense :

Les crédits ouverts par la loi, les droits acquis aux créanciers de l'Etat, les paiements effectués et les dépenses restant à payer.

En résumé, un tableau complet et rigoureusement exact de toutes les opérations de recettes et de dépenses est soumis annuellement à l'approbation des Chambres.

La Cour des comptes qui, d'une part, vise *au préalable* les ordonnances de paiement; à laquelle sont renseignées, pour qu'elle en tienne attachement, toutes les dépenses de l'Etat au fur et à mesure qu'elles s'effectuent; qui reçoit et conserve les titres de créances, qui s'assure de la *légalité* des dépenses et de leur régularité; qui, d'autre part, *arrête* les écritures de tous les comptables en deniers et en matières, apparaît comme seule capable d'aider efficacement la législature à porter son arrêt sur les résultats du compte de l'Etat. La préparation de la loi des comptes constitue la dernière phase de son contrôle.

* * *

Certes, ce contrôle n'est que purement budgétaire. La Cour des comptes, comme il est constaté plus haut, ne juge que sur pièces et l'affirmation ministérielle doit toujours lui suffire. Son contrôle ne peut donc être vraiment utile que si les administrations générales sont *honnêtes* et si les lois et règlements dont la Cour est appelée à étudier l'application interdisent les interprétations abusives par la précision de leurs termes et la netteté de leur rédaction. La crainte d'empiètements dangereux pour le fonctionnement régulier de nos institutions n'a pas permis au législateur de conférer *le droit d'enquête* à la Cour des comptes. Il paraît néanmoins évident que si son existence seule évite bien

des irrégularités, l'apposition de son visa sur un mandat de paiement ne constitue pas toujours une garantie certaine. De ce point de vue son efficacité est incontestablement douteuse. Car s'il est vrai que sans sortir du cadre de ses attributions constitutionnelles, la Cour des comptes est à même de servir la législature, à qui la décision doit appartenir en dernier ressort, il est non moins clair que si le droit d'enquête lui était conféré, son contrôle, en devenant plus effectif, acquerrait plus de portée pratique. On a dit, pour lui refuser ce droit d'enquête, que l'exercice de pareille prérogative énerverait l'action du gouvernement responsable. M. Sarrette, dans un très beau livre consacré au contrôle des budgets en général, a répondu victorieusement à cette objection, tout en indiquant de nombreux motifs militant en faveur d'une réforme qui éloignerait, sans doute quelque peu, l'organisation nouvelle de la Cour des comptes de la conception impériale, mais qui augmenterait incontestablement l'efficacité de son contrôle.

« Combien de cas, dit-il, se présentent où des pièces, régulières dans les écritures du comptable, cachent une illégalité commise par l'ordonnateur ! Pour ne citer que les compensations de crédits d'un usage trop fréquent dans les comptabilités des services de dépenses, combien de fausses énonciations dans le libellé des pièces produites à l'appui des ordonnances ou des mandats ! Les sommes à payer par les fournisseurs sont bien conformes au montant de la facture originelle, mais l'objet de la dépense est dénaturé pour permetre un virement de crédits. Devant ces faux intellectuels, une Cour sédentaire est désarmée; qu'on lui ouvre les comptabilités des ministères, qu'on lui reconnaisse le droit d'enquête, elle aura vite découvert les irrégularités. En vain dira-t-on qu'un droit aussi étendu menace l'autonomie des administrations. Une vérification d'écritures, un dépouillement de pièces relatives à des faits déjà anciens, n'ont jamais arrêté la marche d'un service, ni entravé le pouvoir de direction d'un ordonnateur. Toutes ces enquêtes n'ont qu'un but: dévoiler les fraudes commises et mettre un terme aux abus (1).

(1) SARRETTE, *Etude sur le contrôle du budget de l'Etat en France, en Angleterre et en Italie*, 1902, p. 169 et 170.

En Belgique, si l'on ajoutait le droit d'enquête au contrôle préventif, c'est-à-dire au visa préalable tel qu'il fonctionne aujourd'hui, on serait bien près d'avoir organisé un contrôle budgétaire parfait.

* * *

En dehors des attributions confiées à la Cour des comptes et dont le principe est inscrit dans la Constitution, quelques missions accessoires lui ont été dévolues soit par sa loi organique du 29 octobre 1846, soit par des lois particulières. Toutes ces prérogatives, ajoutées à son rôle principal, ont leur importance au point de vue de l'exécution de la loi du budget. Contentons-nous de signaler les principales :

L'article 16 de la loi du 29 octobre 1846 dispose :

« Un double du grand livre de la Dette publique est déposé à la Cour des comptes. Elle veille à ce que les transferts et les remboursements, ainsi que les nouveaux emprunts y soient exactement inscrits; elle veille également à ce que tout comptable fournisse le cautionnement affecté à la garantie de sa gestion. A cet effet, elle reçoit des diverses administrations générales, l'état indicatif des cautionnements de tous les comptables, à quelque titre que ce soit. Toutes les obligations d'emprunt ou de conversion et les certificats de cautionnements n'auront de force qu'autant qu'ils seront revêtus du visa de la Cour des comptes. »

L'article 17 de la même loi est ainsi libellé :

« La Cour des comptes tient le double du registre des pensions à charge de l'Etat. Les brevets sont visés et enregistrés par elle. »

Ces dispositions consacrent deux garanties complémentaires en matière d'exécution du budget. Les opérations relatives à la dette consolidée sont l'objet d'un contrôle minutieux. La Cour vise toutes les obligations de cette dette et vérifie l'authenticité des coupons d'intérêt payés et qui lui sont transmis pour être examinés et ensuite conservés dans ses archives. D'un autre côté, elle exerce un contrôle préventif sur l'établissement du

montant des pensions civiles ou militaires allouées conformément aux dispositions de diverses lois et dont le premier terme ne peut être liquidé qu'au moyen d'ordonnances de paiement munies de son visa. Ultérieurement, les agents du Trésor n'autorisent le paiement des quarts ou douzièmes des pensions inscrites que sur le vu du brevet visé par la Cour des comptes.

En ce qui concerne la dette flottante, la Cour des comptes inscrit dans un grand livre spécial les bons du Trésor qu'elle est également appelée à viser avant l'émission, en vertu de la loi du 16 février 1833. Elle indique dans le même registre le remboursement ou le renouvellement de ces bons. Si le contrôle qu'elle exerce ainsi sur les émissions de dette flottante était renforcé par la faculté de vérifier au fur et à mesure qu'il se produit, l'engagement des dépenses nécessitées par les grands travaux publics, l'action de la Cour des comptes serait complété à ce point de vue spécial.

La Cour des comptes exerce sur les opérations rattachées aux budgets provinciaux un contrôle tout aussi étendu que sur celles effectuées en vertu des budgets de l'Etat.

Conformément à la loi du 16 novembre 1847, l'agent comptable de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, chargé du maniement des deniers et valeurs, rend annuellement à la Cour des comptes, avant le 1er mars, les comptes de sa gestion séparément pour les deux caisses. Au budget général de l'Etat et dans les comptes sont renseignées les opérations de chacune de ces caisses. Le budget de la Dette publique, par exemple, indique le montant des dotations et des intérêts des capitaux amortis devant être affectés au remboursement des emprunts et qui sont mis, par semestre, à la disposition de la caisse d'amortissement. Ces sommes servent au rachat des rentes dans les limites déterminées par les lois spéciales ou par les contrats passés avec les bailleurs (art. 4).

D'un autre côté, l'article 16 de cette loi stipule que sont portés annuellement :

a) Au budget des voies et moyens et dans les comptes, les arrérages à percevoir au profit du Trésor;

b) Au budget des dépenses et besoins et dans les comptes, les intérêts à payer aux tiers.

C'est en vertu de la règle de l'universalité que toutes ces opérations doivent être mentionnées régulièrement dans les budgets et dans les comptes. Mais de là découle la nécessité de l'intervention de la Cour des comptes, pour le contrôle des dites opérations.

Les lois combinées des 10 mai 1850, 20 mai 1872 et 26 mars 1900 relatives au service du caissier de l'Etat, considèrent la Banque nationale, chargée de ce service, comme un comptable de l'Etat, soumis à toutes les obligations prescrites par la loi sur la comptabilité et par la loi organique de la Cour des comptes qui ne sont pas incompatibles avec les principes qui régissent les sociétés anonymes. La Banque nationale de ce chef est responsable de sa gestion et de celle de ses agents. Elle en justifie annuellement devant la Cour des comptes.

(A suivre.)

Bibliographie

M. HEYSSE, Th., chargé de cours à l'École coloniale et à l'École supérieure commerciale et consulaire des Mines, à fait paraître dans le *Bulletin des licenciés des Écoles supérieures de commerce* (n° 2, avril 1913), une étude sur l'**Inspection du travail au Katanga.**

L'auteur expose, tout d'abord, la multiplicité, la diversité et l'importance des entreprises d'ordre industriel installées au Katanga, et la nécessité d'un organisme spécial destiné à étudier les questions qui intéressent le recrutement de la main-d'œuvre, le contrat de travail, les conditions d'exploitation, au double point de vue de la sécurité des engagés et de la sécurité et de la salubrité publique et, d'autre part, à veiller à l'exécution des lois et règlements sur le travail industriel. Ces considérations sont suivies d'un examen détaillé des dispositions successives prises par le gouvernement pour satisfaire à cette nécessité : Création d'un service de l'inspection de l'industrie; division du territoire du Katanga en arrondissements industriels, à la tête de chacun desquels se trouve un inspecteur de l'industrie et du commerce, assisté d'un ou de plusieurs sous-inspecteurs; octroi à ces fonctionnaires de pouvoirs *administratifs*, *a*) en matière de recrutement (délivrance, suspension des permis de recrutement, surveillance des conditions de recrutement); *b*) en matière de contrat de louage (visa des contrats de louage de services, surveillance du respect des clauses obligatoires des contrats de louage de services); *c*) en matière de police (examen des demandes d'installation d'établissements compris dans la classe des établissements dangereux et insalubres, délivrance de permis d'exploitation, inspection des chantiers, surveillance des conditions de travail au point de vue de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, enquête administrative en matière d'accidents de travail); octroi aux inspecteurs de l'industrie de la qualité d'officier *de police judiciaire* spécialement en matière d'infractions aux lois et règlements sur la police et le

régime du travail industriel ; octroi enfin des pouvoirs *juridictionnels* pour trancher certaines contestations d'ordre civil en matière de contrat de louage de services.

Le travail de M. Heysse a le grand mérite de fournir un tableau d'ensemble sur une matière dont la connaissance ne peut être acquise que par des recherches laborieuses dans les publications officielles ou dans les autres sources de documentation. L'auteur fait apparaître le mécanisme de l'organisation de l'inspection de l'industrie. Le travail se complète par des considérations personnelles sur quelques-unes des questions que la réglementation actuelle fait naître et sur les lacunes qu'elle présente. L'auteur eût cependant rendu son travail plus clair, s'il avait commencé par résumer la législation sur le recrutement, le contrat de travail, la police du travail, et avait fait suivre ce résumé d'un exposé de l'organisation du service de l'industrie et du rôle qui lui est assigné à l'égard de toutes et de chacune de ces matières. Certaines de ses considérations personnelles appellent d'autre part des réserves.

A. G.

—

Les Œuvres périscolaires, par G. Bertier, Dr P. Boulloche, L. Bougier, Dr Calmette, Dr Cayla, J. Candirolle, Dr Doléris, Dr P. Gallois, Dr P. Le Gendre, Ed. Petit, Dr de Pradel, Dr P. Régnier, Paul Strauss. Paris, Félix Alcan, 1913.

L'école n'est plus aujourd'hui le milieu où l'on enseigne uniquement quelques rudiments du savoir humain : la lecture, l'écriture, le calcul, une religion ou plutôt un catéchisme quelconque, et quelques autres notions assez vagues, objets de luxe et de parade plutôt que de réelle utilité. L'école n'appartient plus au pédagogue seul, laïc ou religieux, elle doit appartenir aussi à l'hygiéniste et au médecin. On s'est aperçu, enfin, que l'enfant n'a ni un type physique, ni un type mental, ni un type moral unique. On sait même que le même enfant varie suivant son âge, suivant sa nutrition, suivant les intoxications subies, suivant sa vie en plein air ou en ville, suivant son état de santé ou de maladie.

Le livre des « Œuvres périscolaires » consacre ce principe : l'*Alliance du médecin et du pédagogue dans l'intérêt de l'enfant.* On ne croit plus avec cette ferveur ridicule d'il y a quelques années que l'enfant appartient uniquement à ses parents. On sait que la nation, la race ou l'humanité entière ont un intérêt aussi grand, si pas plus grand que les parents à avoir des enfants bien portants. Le Dr Calmette est d'avis, et il a cent fois raison, qu'il faut enseigner la pro-

preté, l'hygiène pratique à l'école. Il faut, dit-il, créer la routine de la propreté chez l'enfant. Il vaudrait mieux aussi lui parler plus de la digestion, de la respiration, du rôle des parasites et des microbes que de lui parler de l'histoire des temps héroïques, de Clovis, des traités de paix de Nimègue ou de Cambrai !

Il est beaucoup question de gymnastique, d'athlétisme, de sport..., mais que de parents sollicitent la dispense du cours de gymnastique pour des prétextes futiles ! Simplement parce que l'on désire que l'écolier passe de brillants examens, on sacrifie quelques heures d'hygiène indispensables. D'autre part, le rôle du professeur de gymnastique n'est pas encore assez celui d'un hygiéniste conscient.

M. le Dr Gallois se dit peu partisan de la fiche scolaire... Ses raisons sont peu solides. Par contre, le Dr de Pradel, qui a fait de la pratique d'hygiène scolaire comme médecin inspecteur de la ville de Paris, déclare que la fiche est absolument nécessaire et qu'elle assure la bonne collaboration du médecin et du pédagogue. « Le médecin guide et contrôleur scientifique, l'éducateur — éduqué, bien entendu — collaborateur et guide pratique », tel est le principe du Dr de Pradel.

Que fera-t-on pour les écoles privées (subsidiées ou pas) ? Le médecin municipal va-t-il y pénétrer ? Oui, il le faut. A Paris, il passera une fois par mois. C'est peu, mais c'est un début. Il est à souhaiter que les écoles libres aient aussi leur service hygiénique et médical.

Mais l'école a fait éclater sa coquille de vieux bâtiments sombres, dont l'aspect rappelle celui des couvents et des casernes. L'école des Roches (qui avait été précédée dans cette voie par l'orphelinat de Cempuis) a implanté en France l'école de la vie au grand air ; des jeux, du jardinage, de la culture, des excursions... Le résultat a montré, dit M. G. Bertier, que l'école qui ne fait pas de chauffage à blanc pour les examens et ne produit pas de ces élèves de concours, forts en thème, donne une moyenne bien supérieure à celle des autres établissements. Les examens ne sont point négligés, mais les enfants sont avant tout préparés à la vie. Ce seront plus tard des hommes actifs, des gens d'initiative, car ce n'est pas tout que d'être premier à un concours.

L'obéissance passive est bannie de l'école des Roches ; on y demande l'obéissance active basée sur la liberté, le bon vouloir. Pour que l'enfant exerce sa liberté, il lui faut de l'espace, et on le lui donne à l'école des Roches. Il sait qu'il doit rentrer à une certaine heure, et qu'il ne doit pas dépasser une certaine limite fixée ; il se surveille de façon à obéir à ce règlement. L'écolier des Roches regarde en face, les autres regardent en dessous. Le profit de l'école

en plein air est aussi grand pour les enfants normaux que pour les débiles et les anémiques. L'école en plein air est une révolution dans la vieille pédagogie des vieux magisters.

Il importe de le noter, l'école où il y a le moins d'air, ce n'est pas l'école de la ville, mais celle du village ! « Que de fois, dans des écoles merveilleusement situées, dans un lieu salubre, dans un décor pittoresque, devant de larges horizons, j'ai reculé au seuil d'une salle de classe où trente à quarante fillettes et garçons étaient enfermés entre quatre murs, dans une atmosphère malsaine ! » dit M. Ed. Petit, inspecteur général ; et il ajoute : « Le plein air enveloppe la maison co-éducatrice. Il s'arrête aux portes et fenêtres hermétiquement closes » et pendant ce temps, notez-le, le maître enseigne l'hygiène et parle de ventilation !

L'école en plein air doit sauver l'enfant, elle doit le régénérer... L'air pur et vivifiant, voilà ce qu'il faut à l'enfant. Sa place est à la campagne, dans la « Waldschule ». Voilà bien de tes jours, hygiène ! Tu viens rompre les murailles des écoles, tu brises les fenêtres par lesquelles on interdisait jadis, avec sévérité et cruauté, aux écoliers de regarder le nuage ou le soleil, l'oiseau ou l'ouvrier sur les toits, l'arbre ou la fleur, la neige ou la pluie... Tu brises tout cela ; tu portes l'enfant au dehors, loin des carreaux mats ou cannelés qui arrêtaient la vue, et voici le pupitre et le tableau noir plantés en plein bois... et l'oiseau chante, et le soleil se joue dans la feuillée et le vent bruit dans les branches... et l'enfant écoute, fait attention, alors que jadis il était distrait. Car la distraction est trop souvent une question chimique, d'oxygène et d'acide carbonique ! ! Puis, ce sont les colonies de vacances, et, chose importante : la nécessité de réduire le nombre d'heures consacrées aux études pour satisfaire aux exigences de l'éducation physique... Car il y a aussi, ici, une question de réduction des heures de travail !... L'homme a cru trop facilement que son organisme (surtout celui des autres, des enfants et des ouvriers) pouvait se plier à toutes les fantaisies d'un surmenage scolaire ou industriel intensif et inutile au fond : il a surmené. Le résultat n'est guère brillant : la fortune pécuniaire a augmenté, mais la fortune physique des peuples décline... et cependant, que de merveilleux moyens de guérison nous possédons, que nos pères ignoraient ! Il faut que l'homme réapprenne à dormir, à se reposer comme savaient le faire nos pères. Il faut que nos muscles fonctionnent et se détendent, il faut réduire le travail mental, dit le Dr Régnier, parce que l'éducation physique est une véritable force sociale. On ne réduira les heures de leçon qu'avec de bonnes méthodes pédagogiques et de bons praticiens pédagogues.

Les promenades, les excursions doivent être organisées systéma-

tiquement. On doit former des sociétés ayant cet objet, pour apprendre aux enfants à se promener...

Quant aux terrains de jeu, dans nos grandes villes actuelles, ils deviennent plus importants que les écoles mêmes. Les enfants, en effet, ne peuvent plus jouer chez eux, parce que les maisons n'ont plus de jardins, parce que les voisins réclament. Ils jouent à la rue... Mais celle-ci fourmille d'autos, de voitures, de trams, de vélos. Les coins tranquilles de jadis, les vieilles places, les terrains vagues disparaissent. L'enfant est petit à petit étouffé en ville. De vertueux repopulateurs s'étonnaient de sa disparition graduelle? Mais c'est la ville qui le tue. Qu'est-ce, en effet, qu'un enfant qui ne peut plus jouer, se démener, courir, crier? Et les parents, craignant des querelles avec les voisins incommodés par les cris de leurs bébés, ne sont guère encouragés à avoir de nombreuses familles.

Jusqu'à présent, c'est la bienfaisance privée qui a surtout créé des plaines de jeu; on a même constitué, en Amérique, où sévissent les gratte-ciel, des « *playground associations* ». On commence à créer des terrains de jeu, par patriotisme, en Pologne, en Grande-Bretagne, au Danemark, en Allemagne. Certes, ce serait un heureux effet du patriotisme qu'il pût contribuer à décongestionner les grandes villes et à arrêter les spéculations sur les terrains à bâtir, au nom de l'hygiène de la nation. Mais il est douteux qu'il y arrive si la loi ne lui prête son autorité.

Une autre question primordiale est celle de l'alimentation des écoliers. L'écolier ne peut plus venir à l'école le ventre creux, mal nourri. Il faut apprendre à l'écolier à soigner sa denture pour qu'il mastique bien; il faut que, dans les internats, on apprenne aux enfants à manger à leur aise; il faut tant de choses, que cette question devrait être étudiée avec autant de soin que les programmes des lycées et des collèges.

Enfin l'école doit lutter contre la tuberculose, et pour cela, il faut que les maîtres connaissent l'hygiène.

L'école n'est plus une œuvre isolée; elle est un centre; elle est entourée d'institutions multiples qu'elle doit organiser. Elle doit aussi se réformer elle-même, sacrifier moins à la science superficielle, mais davantage à celle qui forme des citoyens, capables de vivre selon les règles d'une saine hygiène physique et morale.

Dr BOULENGER.

—

L. CELLÉRIER et L DUGAS : **L'année pédagogique**, première année, pp. VIII-480. Paris, Félix Alcan.

Ce volume est un compte rendu bibliographique de 2,500 publications de langue française, allemande et anglaise, parues en 1911. Les auteurs les font précéder de quelques mémoires originaux.

M. E. Boutroux examine la nouvelle méthode d'enseignement qu'il intitule *pragmatiste*. Elle consiste à meubler l'esprit de règles et de lois que l'élève a dû lui-même extraire des phénomènes. Elle a par là une allure essentiellement concrète et pratique et est insuffisante, d'après M. Boutroux, pour constituer à elle seule un mode d'acquisition de connaissances. *L'enseignement théorique* dont « le livre » est l'outil par excellence doit contribuer puissamment à la formation de l'esprit.

Dans une étude « Idéal et éducation », M. Cellérier regrette que l'éducation prépare l'individu de plus en plus à la vie purement matérielle et néglige de développer des besoins d'ordre supérieur. Il examine dans un autre article la valeur psychologique relative des méthodes : intuitive et rationnelle. Il conclut que la combinaison des deux méthodes, et cela dans des proportions qui dépendent de la nature de la matière à enseigner, donnerait les meilleurs résultats.

L'article « La sympathie dans l'éducation », par Dugas, ainsi que le livre « L'éducation progressive », par Mme Necker de Saussure, que l'auteur cite à plusieurs reprises, sont à recommander aux mères ayant des enfants en bas âge. L'auteur montre la grande importance de l'éducation dans les premières années, pour la formation du « caractère ».

TH. J.

W. MUNCH : **Parents, professeurs et écoles d'aujourd'hui**, traduction et commentaires par G. RAPHAËL, 350 pages. Bruxelles, A. Dewit.

L'enseignement moyen en Allemagne subit l'assaut des plus vives critiques. On a créé, à côté du *gymnasium*, le *realgymnasium* (le latin, les langues modernes et les sciences naturelles) et des *realschulen* (sans langues classiques), mais le combat ne s'est pas apaisé. M. Münch tâche, dans son livre, de concilier l'école et le public. Il veut réaliser un rapprochement entre les parents et les professeurs, afin qu'ils apprennent à se connaître et à considérer les qualités et les faiblesses mutuelles. Il admet que l'enseignement moyen devrait encore subir quelques réformes. Celui-ci devrait tenir

compte davantage des aptitudes personnelles des élèves et répondre plus largement aux besoins de la vie contemporaine. Son organisation et ses méthodes ne sont pas à abandonner en bloc. L'auteur veut une transformation progressive de l'organisation actuelle.

TH. J.

La méthode positive dans l'enseignement, par M. Berthonneau, A. Bianconi, H. Bourgin, E. Brucker, F. Brunot, G. Delobel, G. Rudler, H. Weill. Paris, Félix Alcan, 1913.

Baser l'enseignement sur la réalité et non pas sur le verbalisme pur, telle est la tâche qu'assume la méthode positive dans l'enseignement primaire et secondaire. Petit à petit, la méthode expérimentale détrône l'érudition et le dogme dans toutes les branches de l'activité humaine; née dans les sciences de la nature, ne la voilà-t-elle pas qui s'introduit en littérature et en morale?

Dans les sciences de la nature, la méthode positive s'est acquis un droit de cité quasiment absolu. Cependant ici, il faudra avec prudence montrer combien les lois naturelles sont relatives, combien elles sont basées sur l'observation, l'expérience (en refaisant ces observations et ces expérienecs le plus possible) et combien elles sont utiles pour découvrir des faits nouveaux, qui souvent à leur tour réagissent sur ces lois. Avons-nous encore cette conception de la matière inerte de jadis? Non, nous voyons le roc, comme le métal, comme les plantes et les animaux, déployer une activité incessante; tout remue; nulle part n'est l'immobilité absolue, la seule vraie mort!

Il faut dans l'enseignement positif faire non seulement appel à tous les sens, mais à toutes les activités possibles. L'enseignement verbal et l'enseignement livresque s'effaceront beaucoup devant les premières nécessités de l'observation, de l'action et de l'expérience. Dans l'enseignement de la morale, par exemple, le livre de préceptes moraux sera évité le plus possible. La morale doit apparaître comme une science sociale positive et non pas comme un rêve dogmatique qui plane au-dessus de nous. La morale sera basée sur la vie de l'écolier lui-même et enseignée suivant son âge et ses capacités.

En philosophie aussi, c'est l'enseignement positif qui dominera demain. Binet le disait en 1908 : « Le positivisme et l'absence de tout système philosophique représentent les tendances qui domineront demain. »

La philosophie englobait jadis : la psychologie, la logique, la morale, mais on a séparé radicalement ces trois branches; il n'y a plus d'unité philosophique. La psychologie devient biologique et physiologique; la logique devient la méthodologie des sciences et leur philosophie; la morale devient une technique sociale et se rapproche de la sociologie.

Il faut lire tous les chapitres de ce livre, plein d'une vie débordante, d'un souffle généreux et puissant. Lisez la méthode positive en grammaire; c'est une critique du dogme faite de main de maître, pour permettre d'édifier la grammaire sur un double fait : l'usage d'une langue qui évolue sans cesse; la valeur positive des mots, ce que ces sons ou ces formes représentent de réalité intangible.

Lisez aussi le chapitre des langues étrangères, et, avec moi, vous regretterez de n'avoir pas eu de professeurs de langues étrangères imbus de ces principes de positivisme.

En résumé, il semble bien que la méthode positive doive entraîner une révolution complète de l'enseignement.

—

OUVRAGES REÇUS :

Bibliotheca Universitatis Leidensis : codices bibliothecæ publicæ latini. Leyde, 1912.

Annuaire de l'Université catholique de Louvain, 1913.

Laurent Deckers. — *De landbouwers van den Noordbrabantschen zandgrond.* Eindhoven, 1912.

G. Testaferrata. — *La questione delle classi medie.* Rome, 1912.

Annales du Cercle archéologique de Mons, tome XLI. Mons, 1912.

Fernand Rivet. — *Le Prince des riches.* Paris, Stock.

H.-B. Marriott Watson. — *Dick le galopeur*, traduction française. Paris, Stock.

Arthur Morrison. — *Les enquêtes du prestigieux Hewitt*, adaptation française. Paris, Stock.

Arthur Morrison. — *Dorrington, détective marron*, traduction française. Paris, Stock.

Rudyard Kipling. — *Parmi les cheminots des Indes*, traduction française. Paris, Stock.

Oscar Wilde. — *Nouveaux essais de littérature et d'esthétique*, traduction française. Paris, Stock.

Léon Tolstoï. — *Les quatre Evangiles*, traduction française. Paris, Stock.

Bakounine. — *Œuvres*, tome VI, traduction française. Paris, Stock.

Lucien Valin. — *L'abjuration de Jeanne d'Arc*. Plaque commémorative. Rapport présenté au conseil municipal de Rouen. Rouen, 1913.

Georges Rouma. — *Le langage graphique de l'enfant*. Deuxième édition. Bruxelles, 1913.

Chronique Universitaire

Séance solennelle de rentrée. — La séance solennelle de rentrée de l'Université libre de Bruxelles a eu lieu le mercredi 15 octobre, à 2 heures, dans le grand auditoire de physique, rue des Sols.

M. le Dr Rommelaere, président du Conseil d'administration de l'Université, ouvre la séance. Aux côtés du président, nous remarquons M. Paul Hymans, vice-président du Conseil d'administration ; M. Jean Demoor, recteur; Paul Errera, pro-recteur; MM. Solvay, Buls, Max, membres du Conseil d'administration, ainsi que nombre de professeurs de diverses facultés.

M. Paul Hymans nous parle d'abord de l'activité universitaire pendant l'année académique écoulée. Il salue une dernière fois nos morts, si nombreux cette année : le Dr Thiriar, initiateur et chef d'école, excellent professeur, chirurgien de talent; Herman Pergameni, professeur d'histoire des lettres françaises, d'histoire politique moderne et d'histoire politique interne de la Belgique...

« Il avait le don de l'enseignement; par le geste et l'accent,il dessinait et colorait le sujet. Sa parole un peu saccadée et qui montait, dans l'emballement de la démonstration, aux notes extrêmes de la gamme, était riche de pittoresque et de vie. Elle remuait et faisait penser. »

Eugène Monseur, professeur distingué, philologue et folkoriste; il sut, à ses moments, être un vaillant propagandiste pour nos idées. Alphonse Willems, philologue d'une rare érudition, artiste, savant et lettré, homme d'esprit enfin, et qui jetait en d'exquises causeries, les réminiscences de ses lectures classiques et les traits de sa naturelle causticité.

Hector Denis, et ici nous ne pourrions mieux faire que de laisser la parole à M. P. Hymans :

« La mort d'Hector Denis fut un événement. A l'Université, au Parlement, à l'Académie, combien grande avait été sa place, combien variée, profonde et sereine, son œuvre d'enseignement, d'étude et de prosélytisme! Il y avait en lui du prophète et du bénédictin ; et de ce libre penseur, de ce positiviste, disciple d'Auguste Comte, et dont le positivisme avait la ferveur mystique d'une religion, ne peut-on dire que sa vie, dominée par l'esprit et consacrée à la science, au culte de la justice et de la vérité, eut comme un parfum de sainteté laïque?

Je lis dans la leçon d'adieu d'Hector Denis, qu'a publiée le *Bulletin* de l'Association des ingénieurs sortis de notre Ecole polytechnique, ces lignes où transparaît la foi, le mot n'est pas déplacé, du philosophe et du sociologne : « La synthèse des sciences se résoud dans la science unique de l'humanité. Et la loi du devoir pour l'individu qui vit en elle et par elle, est inscrite dans cette solidarité indéfectible qui étend ses anneaux jusque dans les profondeurs du passé ; elle projette devant nous un idéal collectif sublime, objet d'un culte nouveau, où s'humanise l'immortalité personnelle elle-même. Comte eut l'ivresse de l'humanité jusqu'à renouveler pour elle l'effusion mystique de l'auteur de l'Imitation de Jésus-Christ : Je t'aimerai plus que moi-même et je ne m'aimerai qu'à cause de toi. *Amem te plus quam me, nec me nisi propter te* ». Quelle émotion, quelle intensité de croyance, quel sursaut vers l'idéal dans cette invocation de l'humanité en quelque sorte divinisée, où résonne l'accent d'un apôtre! Ainsi s'explique l'action que Denis exerça sur les jeunes gens auxquels il consacrait son enseignement. Il n'abandonnait pas ses élèves après la leçon, et ses élèves ne l'abandonnaient pas; et on le voyait au sortir du cours arpenter les couloirs, la tête levée et les bras chargés de livres, suivi de disciples que retenaient autour de lui l'infinie bonté et la chaleur persuasive qui se dégageaient de ce pur esprit et du beau visage ascétique où il se réflétait. »

Saluons encore la mort de Mr J. Westlake, professeur à l'Université de Cambridge, docteur *honoris causa* de notre Université, une des grandes figures du Droit international.

« L'Université a perdu enfin un noble ami, qui, s'étant éloigné d'elle, lui était revenu, Paul Janson. Dans les temps récents, il lui donna maints témoignages de sympathie et de sollicitude. Homme mûr déjà, l'aiguillon de la curiosité scientifique lui avait fait un jour reprendre le chemin de l'École. Il vint suivre les cours de physiologie, d'embryologie et d'anthropologie du Dr Héger et se rencontra, sur les bancs de

l'auditoire, avec Hector Denis, Jules Le Jeune et Edmond Picard. Il ne cessa depuis de se passionner pour les nouvelles recherches biologiques. Il fut grand par les élans du cœur et de l'éloquence. L'Université s'honore de l'avoir eu pour disciple. »

L'orateur trace alors rapidement un tableau de nos innovations, de nos succès de l'année, les cours, les séminaires, les laboratoires nouveaux qui y ont été institués, les distinctions obtenues dans les concours universitaires par les étudiants de notre *Alma Mater*, ainsi que les prix accordés à nos professeurs et agrégés, les postes auxquels certains d'entre eux ont été appelés par le gouvernement, les dons recueillis par l'Université; l'Institut botanique dû à la générosité de la famille Errera — à qui, dit M. P. Hymans, nous attachent trop de liens pour qu'une phrase de banale reconnaissance suffise à acquitter la dette dont nos cœurs restent grevés — et le legs de M. Capelly, qui laisse toute sa fortune à l'Université. De tels gestes, fréquents en d'autres pays, sont rares en Belgique. Celui-ci est un exemple; nous n'oublierons pas l'homme modeste et éclairé auquel nous le devons.

M. Hymans remercie M. le professeur De Smet qui, atteint par la limite d'âge, abandonne la chaire. « Nos amitiés, dit-il, et les regrets des étudiants lui font escorte. »

Après avoir rappelé le jubilé Solvay et annoncé la fête que l'Université va offrir bientôt à son bienfaiteur; après avoir dit quelques mots du transfert de nos locaux au parc Léopold et de la fâcheuse allégorie que représente leur situation actuelle dans un fossé, au milieu de ruines que commence à recouvrir une timide et pudique végétation, tandis que tout autour, sur de hautes terrasses revêtues de marbre et de pierre, s'élèvent les palais de l'Argent et des affaires, M. Hymans cède la parole à M. Demoor qui va nous parler du « mécanisme de la pensée ».

Nous ne résumerons pas la très intéressante communication de notre recteur : elle se trouve insérée *in extenso* dans le présent numéro.

M. le Président Rommelaere déclare ensuite ouverte la 80e année académique, et la séance est levée à 3 heures et demie.

M. V. L.

Institut international de physique Solvay. Siège social : Parc Léopold, Bruxelles. — Pour l'exercice 1913-1914 une somme de 20,000 francs est disponible pour l'encouragement de travaux expérimentaux dans le domaine de la physique et de la chimie physique ; elle sera utilisée de préférence dans l'intérêt des études portant sur les phénomènes du rayonnement (y compris les rayons de Röntgen et ceux des corps radio-actifs) et de celles qui se rattachent à la théorie des quanta d'énergie ou aux théories moléculaires.

Les subsides seront accordés, sans distinction de nationalité, par la *Commission administrative de l'Institut*, sur la proposition d'un *Comité scientifique international*. La commission administrative se compose de MM. les professeurs P. Heger, E. Tassel et J. Verschaffelt, à Bruxelles ; le comité scientifique de M. H.-A. Lorentz, président (Haarlem) ; Mme M. Curie (Paris) ; MM. Brillouin (Paris) ; R.-B. Goldschmidt (Bruxelles) ; H. Kamerlingh-Onnes (Leiden) ; W. Nernst (Berlin) ; E. Rutherford (Manchester) ; E. Warburg (Berlin) et M. Knudsen, secrétaire (Copenhague).

—

Séminaire d'économie politique. — Le séminaire d'économie politique de M. le professeur Ansiaux s'est réuni treize fois cette année, à l'Institut de sociologie. Son activité a porté, comme les années antérieures, principalement sur l'étude de questions monétaires et d'ordre financier. Voici quels ont été les sujets traités au cours de ces séances :

15 novembre 1912. — M. MAX-L. GERARD : *L'industrie belge et la question monétaire.*

M. Gérard fait ressortir que la hausse du taux de l'escompte, proposée pour remédier à nos embarras monétaires, serait de nature à léser gravement les industriels. Il résulte des calculs qu'il a établis, que l'industrie belge manque de capital roulant. Or, comme elle doit se procurer ce capital par voie d'emprunt, elle se verrait cruellement atteinte si les conditions du crédit devenaient plus onéreuses. D'autre part, cependant, l'instablilité des changes cause un grave préjudice aux commerçants, par suite de l'élément incertain

qu'elle introduit dans les transactions avec le dehors. Il ressort également de l'exposé de M. Gérard, que ce n'est pas dans une exagération condamnable de l'exportation des capitaux qu'il faudrait rechercher la cause de nos embarras monétaires, tout au moins en tant qu'il s'agisse de la politique propre de nos sociétés industrielles.

29 novembre 1912. — M. B. CHLEPNER : *L'influence du papier-monnaie en Russie sur l'économie nationale au* XIXe *siècle.*

M. Chlepner s'arrête surtout à deux conséquences importantes qu'exerce la dépréciation du papier-monnaie, conséquences qu'il considère comme particulièrement graves. C'est, d'une part, le caractère spéculatif et artificiel imprimé à la vie économique du pays et, d'autre part, la révolution provoquée dans la distribution des richesses et des revenus. Les fortes fluctuations de l'agio, impossibles à prévoir dans la plupart des cas, constituent un élément d'aléa pour les entreprises de longue haleine. Des affaires très sérieuses échouent si, au cours de leur exécution, l'agio vient à varier défavorablement. D'autres, beaucoup plus mal assises et constituées à la légère, réussissent grâce à une heureuse orientation de l'agio. Cet état de choses a pour résultat de faire pénétrer dans toutes les classes de la société un esprit étroitement spéculatif, l'esprit du jeu, et il se produit une révolution dans la distribution des revenus qui se fait dans le sens le moins désirable au point de vue des intérêts généraux du pays. Elle appauvrit les classes pauvres et les classes moyennes et enrichit celle des spéculateurs, des magnats de la finance et de la bourse.

13 décembre 1912. — M. R. SCHIMP : *Hausses et baisses générales des prix.*

M. Schimp présente un exposé très clair, illustré de nombreux et intéressants diagrammes, de la théorie de Lescure sur la hausse des prix. Celui-ci envisage trois grandes périodes dans l'histoire des prix depuis le siècle dernier : la hausse, de 1850 à 1873, la baisse, de 1873 à 1896 et, enfin, la dernière période de hausse, de 1896 à nos

jours. Il considère, non seulement les prix des marchandises, mais encore ceux des services et la rémunération du capital. Ses observations sont basées sur les *index-numbers*, les cours des valeurs mobilières, les variations du taux d'escompte, les statistiques des salaires et diverses évaluations fiscales. Il réfute avec énergie l'explication des quantitativistes qui attribuent la hausse actuelle des prix à l'accroissement de la production de l'or et il s'attache spécialement à sa forme la plus moderne développée par Irving Fisher.

Il propose la théorie qu'il appelle « de l'offre et de la demande ». Pour lui, la hausse des prix est due à l'application industrielle de grandes inventions : à la construction des chemins de fer de 1850 à 1873, à l'application de l'électricité et du moteur à explosion depuis 1896. C'est un phénomène de solidarité économique qui a eu pour effet d'entraîner dans un même mouvement tous les prix, des services et des marchandises.

C'est l'une des idées favorites de Lescure et il la prend également comme fondement de sa théorie des crises générales.

10 janvier 1913. — M. DOUCET : *Le* Clearing-house *des chemins de fer à Bruxelles.*

La communication de M. Doucet est surtout intéressante parce qu'elle fait connaître le fonctionnement d'une excellente organisation dont on ignore généralement l'existence chez nous.

Le bureau central de compensation, établi à Bruxelles il y a environ vingt-six ans et géré par l'administration des chemins de fer de l'Etat belge, est chargé de compenser les soldes du trafic échangé entre l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, les Pays-Bas, l'Italie, la Russie et les pays scandinaves d'une part, la Belgique, la France et l'Angleterre d'autre part.

Le paiement des soldes intéressant les 49 administrations qui font partie de ce groupe se réduit, grâce au système du *Clearing*, à une dizaine d'opérations par quinzaine.

Tous les tarifs étant libellés en francs, les créances sont également exprimées en cette monnaie. Mais comme le paiement doit toujours avoir lieu au siège de l'administration créditrice, dans la monnaie y ayant cours légal et sans frais pour cette administration, on a adopté, pour la conversion des francs en marcs, couronnes, florins, etc., un cours fixe basé sur le pair intrinsèque.

Tous ces paiements s'effectuent sans grands frais par des vire-

ments en banque à Bruxelles, où les administrations étrangères possèdent un compte.

24 janvier 1913. — M. R. OLBRECHTS : *La théorie quantitative d'Irving Fisher.*

Dans un ouvrage publié récemment et intitulé : «*The purchasing power of money* », l'économiste américain Irving Fisher a tenté de montrer que la théorie quantitative qui affirme l'existence d'un rapport mathématique entre le niveau général des prix et la quantité de monnaie en circulation, théorie qui se comprendrait dans une économie où tous les paiements se feraient au moyen de métal, peut être étendue également à nos sociétés contemporaines dans lesquelles les moyens de paiement fiduciaires ont pris tant d'extension. Pour lui, la circulation fiduciaire se maintiendrait dans un rapport constant avec la circulation métallique et il en résulterait que le facteur quantitatif aurait conservé tout son empire sur la valeur de la monnaie.

Les membres du séminaire se sont trouvés d'accord pour rejeter la thèse de Fisher comme trop absolue et basée sur une argumentation trop abstraite.

7 février 1913. — MM. SCHIMP, FRERE, ILITCH, NASTITCH : *Les banques d'émission pendant la crise balkanique de la fin de 1912.*

Il est très difficile de se rendre compte avec précision de l'influence qu'a exercé la crise balkanique sur le marché monétaire, car cette influence s'est fait sentir à un moment où se produit régulièrement un renchérissement du loyer de l'argent, par suite de l'échéance de fin d'année. Cependant, comme l'a montré M. Nastitch, le marché autrichien a considérablement souffert et toute la vie économique du pays a été bouleversée par l'état de guerre dans les Balkans et la mobilisation à l'intérieur. A la *Reichsbank*, ainsi que cela apparaît dans les diagrammes dressés par M. Frère, la tension monétaire de fin d'année a été, semble-t-il, plus forte qu'elle aurait pu être en temps de calme politique, mais on ne peut fournir à ce sujet aucune donnée bien précise, car il est impossible d'établir une comparaison avec la situation de l'année précédente, troublée,

elle aussi, par la crise marocaine. Quant à la Banque d'Angleterre et à la Banque de France, MM. Schimp et Ilitch nous montrent qu'elles ne se sont ressenties que relativement peu de la situation politique troublée.

Ce qui caractérise les marchés pendant cette crise, c'est la prudence des grandes banques qui s'est traduite par la tenue constamment élevée du taux privé. A Berlin, pendant presque tout le mois de décembre, il est resté à 6 p. c. au niveau du taux officiel et à Paris, il est resté plusieurs mois également à 4 p. c.

21 février 1913. — M. G. TIBERGHIEN : *Le renchérissement des prêts lombards à la* Reichsbank *aux échéances trimestrielles et ses conséquences.*

En apparence très spéciale, cette mesure n'en est pas moins intéressante, car elle constitue une expérience.

La *Reichsbank* voulait, en l'adoptant, diminuer le montant des demandes d'or et de billets dont son encaisse est l'objet aux échéances trimestrielles. Non seulement ce but n'a pas été atteint, car les emprunteurs, au lieu de déposer en gage des titres, ont escompté des traites, mais le renchérissement des prêts lombards a eu des conséquences funestes. C'est ainsi que la période de tension monétaire, constatée à chaque échéance trimestrielle, s'est prolongée, car l'échéance des traites escomptées est plus éloignée que celle des prêts lombards consentis, et en voulant détruire un mal, on en a créé un autre. Ceci met encore une fois en évidence ce grand principe si souvent vrai en économie politique que pour vaincre un mal, il est souvent préférable de s'attaquer non pas au mal lui-même, mais à la cause de ce mal.

7 mars 1913. — M. E. DE COEN : *La baisse des fonds d'Etats.*

M. De Coen, dans un travail très fouillé sur la baisse des fonds d'Etats, montre d'abord que cette baisse a été absolument générale. Elle a atteint non seulement les rentes des très grands Etats, mais aussi celles d'autres pays, moins importants, de la Belgique, de la Suède, du Danemark, etc.

De 1905 à 1912, la moyenne des cours des rentes de quinze Etats

d'Europe est tombée de 90.23 à 80.16, ce qui correspond à une baisse de 11.10 p. c. environ.

Beaucoup de facteurs sont entrés en ligne de compte pour provoquer cette dépréciation. L'accroissement des dépenses publiques et les sommes énormes consacrées aux armements semblent ne pas y avoir été étrangers. Mais il est un facteur d'ordre plus général, qui a agi de toute sa puissance sur les cours des rentes, c'est la hausse du loyer des capitaux.

Celle-ci a agi partout à la fois et ce sont ses causes qu'il faudrait tâcher de découvrir, pour expliquer la dépréciation non seulement des fonds d'Etats, mais de toutes les valeurs à revenu fixe.

11 avril 1913. — M. M. FRERE : *L'exportation des capitaux belges.*

Il ressort de la causerie de M. Frère, qu'il n'y aurait pas lieu de prendre des mesures pour enrayer l'exportation des capitaux belges. Cette exportation est un phénomène naturel causé essentiellement par l'attraction qu'exercent sur les capitalistes les taux élevés offerts pour leurs emprunts par les pays exotiques. Il ne semble pas, dans ces conditions, que de petites mesures tracassières introduites chez nous seraient capables d'aller à l'encontre d'un tel mouvement. Tout au plus, pourrait-on chercher à faire retirer par l'industrie du pays de plus grands avantages que ceux qu'elle obtient à l'heure actuelle de nos placements à l'étranger, en lui faisant réserver certaines commandes importantes, au paiement desquelles est généralement affectée une partie de l'emprunt.

Les placements en valeurs étrangères sont d'ailleurs utiles, parce qu'ils permettent aux capitalistes une bonne division géographique de leurs risques; ils permettent ensuite aux banques d'effectuer une mobilisation financière en cas de crise, en vendant à l'étranger des valeurs internationales pour se créer des disponibilités.

Il existe pourtant une catégorie de mesures qui se justifient; ce sont celles qui ont pour but de protéger l'épargne contre sa propre ignorance, mais elles s'appliquent aussi bien aux valeurs nationales qu'aux valeurs étrangères.

25 avril 1913. — M A. ILITCH : *Le régime monétaire de la Turquie.*

La question est toute d'actualité et l'exposé de M. Ilitch montre une fois de plus le désordre et l'absence d'esprit de suite qui règnent dans ce malheureux empire ottoman.

Il n'y a qu'une monnaie ayant une valeur fixe en Turquie; c'est la livre turque or. Il existe pourtant là-bas un régime bimétallique, mais les monnaies d'argent, les medjidiés et les piastres, qui circulaient à l'origine dans le rapport de 1 livre turque pour 100 piastres, n'ont plus, à l'heure actuelle, aucune valeur bien précise.

Il existe aujourd'hui, à côté de la piastre légale de 1 100 l. t., une piastre fiscale qui vaut 1/102.60 l. tq. et une piastre commerciale correspondant à 1/108 l. tq. De plus, la valeur d'une même pièce d'une piastre varie d'une place a l'autre; alors qu'à Constantinople, le medjidié vaut 20 piastres, à Smyrne, il n'en vaut que 19. Il en résulte un drainage constant des pièces de une piastre vers Smyrne et des medjidiés vers Constantinople. A côté de ces complications viennent encore s'ajouter les piastres de comptes qui varient généralement suivant les places et les transactions effectuées.

Enfin, l'une des plaies les plus graves du régime actuel est la prime exigée par les sarafs ou changeurs pour obtenir des petites monnaies. Celle-ci existe d'une façon à peu près permanente sur les petites monnaies, mais elle apparaît sur l'or également quand celui-ci fait défaut.

9 mai 1913. — M. B. CHLEPNER : *La valeur du papier-monnaie.*

Après avoir exposé la théorie quantitative, celle d'Adolphe Wagner et celle de Nogaro, M. Chlepner émet les conclusions suivantes :

1° Sauf dans le cas où le papier-monnaie est frappé d'un discrédit absolu, il constitue l'étalon des valeurs;

2° Dans ces conditions, la monnaie métallique est une simple marchandise dont le prix dépend de l'offre et de la demande de l'or et des devises sur l'étranger;

3° Les causes qui agissent sur ces deux éléments sont diverses. Les principales sont : la balance des comptes, la thésaurisation, la spéculation. Ces causes sont fortement influencées par le facteur psychologique : confiance ou méfiance dans la situation politique et économique;

4° La tendance des prix à être influencés par les mouvements de l'agio s'explique par ce fait que, pour les articles d'importation et d'exportation, l'étalon reste métallique. Ce sont ces articles qui sont, avant tout, influencés par l'agio et ce sont leurs variations qui se répercutent sur le prix des autres articles.

23 mai 1913. — M. COWLEY : *Le régime monétaire de l'île de Cuba.*

Le système monétaire de Cuba est constitué par trois espèces de monnaies circulant concurremment : les monnaies américaines, un stock monétaire espagnol et de l'or français. Il n'y a pas de monnaie nationale, mais l'unité monétaire est une monnaie de compte, le franc Cuba qui vaut 0 fr. 94 c. français.

Il existe un rapport officiel entre les différentes monnaies, qui détermine la valeur pour laquelle elles sont acceptées pour le paiement des impôts. Le rapport réel est variable et résulte de l'offre et de la demande des divers moyens de paiement. Comme il n'existe pas de circulation fiduciaire, le stock monétaire manque totalement d'élasticité, aussi M. Cowley considère-t-il la création d'un établissement central d'émission comme hautement désirable pour régulariser les conditions du crédit et les changes étrangers.

Il propose la création d'une monnaie d'argent nationale, que l'on arriverait facilement, dit-il, à substituer à l'argent espagnol en circulation.

Comme mesure destinée à préparer l'essor du pays, il préconise l'abaissement du tarif douanier, qui en diminuant le coût de la vie, favoriserait l'émigration, si nécessaire pour la mise en valeur du territoire.

Après l'exposé de M. COWLEY, M. ANSIAUX communique quelques explications au sujet de l'opinion d'après laquelle la dissolution de l'Union latine ne coûterait rien à la Belgique. Les défenseurs de cette idée se basent sur le fait que la Banque nationale rachète chaque année en France une quantité d'écus égale à celle que nous devrions reprendre en cas de dissolution. Ils oublient que si notre système monétaire devenait indépendant de celui de la France, ces écus devraient être remis en circulation dans le pays, et ils ne pourraient l'être que moyennant le retrait par la Banque d'une quantité équivalente de billets, chose qu'elle ne ferait qu'en échange de sérieuses compensations, car cela réduirait considérablement ses bénéfices. D'ailleurs, un emprunt serait nécessaire pour consolider la situation et établir l'étalon d'or pur et simple.

30 mai 1913. — M. DOUCET fournit quelques renseignements complémentaires sur le fonctionnement du *Clearing-house* des chemins

de fer et répond à diverses questions que lui adressent plusieurs auditeurs.

M. POSWOLSKY communique quelques observations qu'il a faites au sujet des fluctuations du prix du charbon et de celles des taux d'escompte depuis 1907.

M. F.

Les nouvelles découvertes du Palatin

Conférence faite au grand auditoire de l'Université libre, le mercredi 18 juin 1913

PAR

GIACOMO BONI,

Directeur des fouilles du Forum et du Palatin.

Les stratifications archéologiques peuvent être considérées comme la continuation des stratifications géologiques, et si l'archéologie doit un jour devenir une science, nous devons lui appliquer les méthodes analytiques qui ont permis de reconstruire l'histoire de la terre avant l'apparition de l'homme.

Je pense qu'il est utile de connaître les conditions naturelles du sol sur lequel une civilisation a atteint son complet développement, puisque ces conditions doivent déterminer, dans une certaine mesure, la distribution et le groupement des édifices qui sont les témoins de la civilisation elle-même.

Il a été prouvé que la vallée, entre le Capitole et le Quirinal, n'a pas été créée par l'homme, mais creusée par le Tibre préhistorique, et, par conséquent, l'inscription de la colonne Trajane doit avoir une autre signification que celle qui lui est attribuée par la tradition (1).

---

(1) Celle-ci admettait que pour créer le Forum de Trajan l'on avait dû enlever une masse de terre dont la hauteur était égale à celle de la colonne, soit 43 mètres « ... *ad declarandum quantæ altitudinis mons et locus tantis operibus sit egestus* ».

Aussi, au début de l'exploration du palais impérial sur le Palatin, ai-je cru nécessaire de vérifier, avant tout, s'il occupait l'emplacement d'une vallée, le soi-disant *intermontium*, ou si, comme je le croyais, il était situé sur le sommet de la colline primitive, le *Palatium*, où l'on arrivait par la *Porta Mugonia*.

Ainsi c'eût été un endroit plus en vue et digne d'une résidence aussi importante.

Les recherches préliminaires ont prouvé que cette hypothèse était fondée.

A 2 mètres sous le niveau de l'Atrium, la partie centrale du palais, j'ai atteint les couches archéologiques primitives, reposant sur la couche d'argile qui recouvre le tuf volcanique, constituant le noyau du Palatin.

Ayant ainsi démontré que le palais de Domitien occupait le sommet d'une colline et non le creux d'une vallée, je parvins à la conclusion que les palais impériaux antérieurs, et leur point de départ, la maison de Tibère, avaient dû occuper le même emplacement.

De même, certaines des maisons de la fin de la République, qui nous ont été décrites comme les plus riches et les plus importantes de Rome, doivent avoir joui d'une vue s'étendant du versant de la colline jusqu'aux monts Albains, par dessus le Forum et les vallées des alentours.

Ces maisons ont été rasées postérieurement pour faire place aux reconstructions successives de la résidence impériale, qui s'étendait de plus en plus.

Le palais, rebâti par l'architecte Rabirius, à la fin du I^e^ siècle, paraît avoir été une habitation colossale, c'est-à-dire qu'il correspondait à la maison romaine déjà arrivée à son épanouissement, mais agrandie au sextuple, tout comme la statue équestre, érigée par Domitien au centre de Forum, qui était six fois grandeur nature.

J'espérais qu'en découvrant quelques-unes des maisons de l'époque républicaine, ensevelies sous le palais, il serait possible d'étudier la biographie et d'analyser l'évolution de la structure des maisons elles-mêmes, de façon à remonter à leur forme primitive. J'espérais même atteindre ces prototypes élémen-

laires, les huttes des habitants *prisco-latins* de la colline consacrée à Pales, la déesse des bergers.

Il est de grande importance de déterminer l'emplacement, la forme et le groupement de ces habitats latins primitifs, sur le Palatin, car le type des cabanes elles-mêmes pourrait nous donner quelque lumière sur l'origine des ancêtres des Romains.

Les fondateurs de Rome étaient probablement des pâtres, qui sortaient alors de l'état nomade, tandis que les Sabins, qui occupaient le Capitole, originairement le *Pagus Saturnius*, étaient déjà arrivés au stade agricole d'un peuple qui a cessé d'être nomade.

Le sanctuaire de Vesta, au pied du Palatin, était rond, tandis que ceux du Capitole et le temple de Saturne étaient rectangulaires.

De nos jours même, les cabanes des pâtres de la campagne romaine sont rondes, tandis que les maisonnettes des paysans sont rectangulaires.

Si nous suivons la tradition, conservée par Cicéron, un temple avait été dédié à Jupiter Stator, à l'entrée du Palatin, par Romulus, non pour arrêter la fuite de ses soldats latins, mais bien pour marquer l'engagement tacite pris vis-à-vis des Sabins, de ne plus changer de place. Ainsi les Romains renonçaient à tous les avantages du nomadisme.

L'édicule des *Lares publici*, que j'ai trouvé non loin des fondations de l'ancien temple de Jupiter Stator, près de l'Arc de Titus, et qui, selon la tradition, pouvait occuper l'endroit de celui qui avait été dédié par Tatius, roi des Sabins, a la forme rectangulaire.

Il peut y avoir également quelque sens caché se rapportant à cette renonciation résignée au nomadisme, dans la structure du *Pons Sublicius*, le plus ancien pont sur le Tibre, dans la construction duquel aucun clou n'entrait, comme à la Curie de Cyzique.

* * *

Les stratifications géologiques se différencient par leur composition, leur texture et les restes d'organismes qui y sont con-

tenus, et la géologie est arrivée au point de pouvoir dire par avance quels fossiles seront trouvés dans une stratification dont la détermination est certaine.

En ce qui concerne les stratifications archéologiques, auxquelles on n'avait prêté assez d'attention jusqu'à présent, il est absolument nécessaire d'étudier avec le plus grand soin les matériaux et les constructions dans leur ordre chronologique.

Cette méthode d'analyse, qui a permis d'atteindre à une exactitude scientifique dans l'exploration du Forum, pouvait être appliquée aux fouilles du Palatin.

* * *

J'y ai commencé l'exploration sur l'emplacement de la basilique privée, à droite de l'entrée du palais, à côté du vestibule ou de la salle du Trône de Domitien.

Les larges crevasses causées par les tremblements de terre qui ont lézardé la colline du Palatin, sont apparentes dans les murs, à côté d'un des arcs allégeant les parois latérales de la basilique. Ces arcs décèlent la présence d'un vide, situé à un niveau inférieur.

En cherchant, j'ai trouvé l'escalier qui descendait à un vivier du temps de Néron, dont il nous reste encore cinq grands compartiments, soigneusement enduits de plâtre en *opus signinum*, mais en grande partie attaqué par les sels.

Suétone nous dit que Néron avait fait transporter au palais de l'eau de mer et de l'eau sulfureuse de Tivoli.

Cette dernière devait évidemment servir aux bains, mais l'eau de mer devait alimenter des *viviers* pour poissons de mer.

Nous savons que les Romains ne faisaient aucun cas des bains de mer, ils apportaient de l'eau douce à leurs villas de la côte, et ils avaient en horreur la mer et les hautes montagnes.

Néron lui-même, pour éviter de voyager par mer, avait fait creuser un canal du Tibre à l'arsenal de Misène, dans le golfe de Naples. Nous le savons par le fait que son énorme tranchée,



Pavissae de Nettuno.

(Grottes, puits et couloirs enduits de plâtre et de chaux).

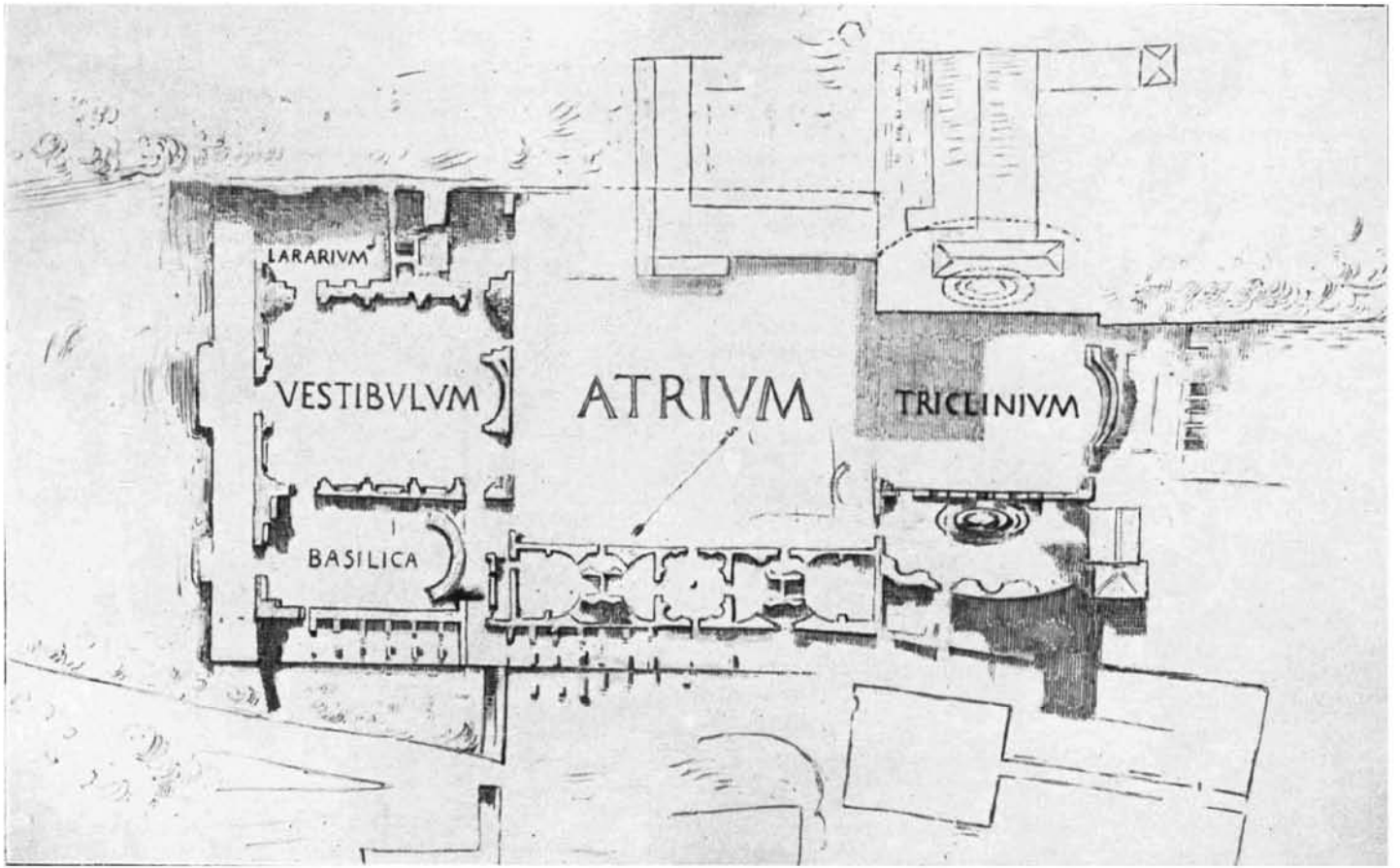

Palais de Domitien.

assez large pour que deux galères pussent s'y croiser, avait amené la destruction du célèbre vignoble qui produisait le Cécube.

Les compartiments du vivier, communiquant entre eux par des passages voûtés, nous rappellent que Varron comparait les *piscines* aux palettes des peintres où les couleurs étaient séparées par des petites cloisons. Ainsi dans les viviers, les différentes espèces ou grandeurs de poissons étaient divisées par des filets.

L'étude des restes des grandes *Piscinæ* conservées, le long de la mer, entre Ansedonia et Puteoli, nous permettrait d'en savoir beaucoup plus sur l'art très ancien de conserver et de multiplier les poissons. Les Romains avaient des navires spéciaux pour le transport en grande quantité des alevins de la mer Egée, qui étaient distribués le long des côtes de Campanie.

Le poisson d'eau douce était pour les plébéiens, mais les viviers d'eau de mer constituaient une annexe luxueuse et dispendieuse des villas patriciennes.

Lucullus lui-même avait fini par aimer tellement ses poissons qu'il n'y touchait plus et en envoyait chercher au marché pour sa table, et pour nourrir de fretin les gros habitants de ses viviers.

Le vivier du Palatin coupe une maison des dernières années de la République. Sa salle centrale est décorée de fresques qui nous révèlent l'importation de symboles et d'ornements de l'Egypte et de l'Asie mineure. Nous y constatons aussi l'emploi des nouvelles couleurs que la conquête des provinces africaines et orientales fit connaître et adopter aux Romains.

Les peintures grecques primitives étaient basées sur quatre couleurs : le blanc, le noir, le rouge, le jaune.

Ces couleurs, les Italiques pouvaient également les obtenir facilement dans les mines de l'Etrurie ou en brûlant du pin résineux.

Mais les peintures de la salle, coupée par la piscine de Néron, nous présentent une polychromie éclatante, tout à fait inconnue aux anciens Romains, et l'effet est surtout obtenu par l'usage abondant de l'azur d'Alexandrie, une couleur précieuse que,

dès l'époque de Vitruve, l'on avait commencé à contrefaire. Le mélange du bleu avec l'ocre jaune donnait plusieurs tons de vert.

Les panneaux rouges sont du vermillon le plus brillant qui pouvait venir de Monte Amiata.

Quelques-unes des décorations florales sont en couleur pourpre, extraite du Murex.

Cette maison coupe elle-même une maison plus ancienne dont il nous reste l'escalier en *opus incertum*, sous lequel passe un corridor : une de ces *favissæ*, cachettes mystérieuses, celliers ou trésors, qui se prolongent au loin.

L'exploration du sous-sol de la basilique nous a fourni la première donnée importante concernant la structure de la colline, en prouvant que les maisons elles-mêmes avaient été construites sur le versant oriental, après qu'on eût enlevé une épaisse couche d'argile, de façon à atteindre la surface horizontale du tuf.

Afin de poursuivre ces recherches sur une plus grande échelle, j'ai commencé à explorer le vestibule du palais : une magnifique salle de 36 mètres de largeur, au fond de laquelle j'ai déterminé les fondations du trône sur lequel, pour la dernière fois, un empereur fut couronné : Héraclius.

Près de l'entrée principale du vestibule, j'ai pu déterminer la succession chronologique des palais impériaux.

Les fondations en béton de silex du palais de Domitien avaient coupé les substructures en béton de travertin d'un palais antérieur, probablement datant de Néron, et ces fondations coupaient à leur tour celles en béton de fragments d'antéfixes et de tuiles de l'époque républicaine, appartenant à un palais encore plus ancien, probablement de Caligula.

Ces fondations des trois palais impériaux, dont l'ordre chronologique est actuellement fixé, traversent le seuil et le vestibule d'une maison détruite à la fin de la République et qui appartenait, évidemment, à une noble famille très ancienne, comme, par exemple, celle de Catilina.

Le seuil et le pavement sont en dalles de la plus belle brèche rouge d'Afrique, séparées par des bandes de cipolin à veines

vertes de l'île d'Eubée. L'orientation de cette maison est tout à fait différente de celle des palais, et, puisqu'elle se dirigeait vers le *Lararium* impérial, j'ai étendu mes recherches dans cette direction et j'y ai découvert l'*Atrium* et les chambres latérales ou *cubicula* pavés de dalles en marbre grec, qui recouvrent les mosaïques de la période plus ancienne.

Ces mosaïques ne sont pas composées de morceaux de marbre débité, mais de cailloux des affluents ombriens du Tibre : calcaires rouges, jaunes, verts, noirs et blancs, groupés de façon à produire un effet polychrome.

Ce décor est fort beau en lui-même et marque un acheminement vers un genre de décoration que les Romains ne purent réaliser complètement qu'après que les carrières de marbre oriental et africain leur furent devenues accessibles.

Le propriétaire de cette maison, à l'époque d'Auguste, recouvrit avec des dalles de marbre les mosaïques de l'étage supérieur; le rez-de-chaussée fut comblé avec les restes des membres d'architecture, des stucs, etc.

Ces restes m'ont permis d'étudier l'architecture et la décoration de la maison originaire.

Le rez-de-chaussée est décoré de stucs et de peintures représentant un placage d'albâtre ou de tranches de blocs siliceux contenant des concrétions ondulées de chalcédoine et d'agate, et leur composition architecturale, supportée par des colonnes corinthiennes cannelées, nous montre une des premières tentatives de perspective parallèle.

La belle fresque de Bosco-Reale que possède votre musée du Cinquantenaire, rappelle singulièrement ces peintures.

Sous le niveau de cette maison se rencontrent des couches contenant des décorations en terre-cuite d'une maison républicaine, du IIIe siècle avant J.-C., et une série de galeries, creusées dans le tuf, remplies des restes d'une maison plus ancienne encore : ce sont des terres-cuites d'une époque plus archaïque et des vestiges d'une famille qui occupait l'endroit entre le Ve et le VIe siècle.

Nous y avons trouvé des poteries indigènes, les unes servant à la cuisine *(aulæ)*, les autres à la table *(scutulæ)*, de la céra-

mique campanienne blanche, du Bucchero étrusque noir et des fragments de style attique sévère à figures rouges, avec des *graffiti* en vieux latin, en étrusque et en grec. Cela prouve la présence de races différentes ayant des rapports entre elles vers l'époque de l'invasion gauloise de 390 avant J.-C.

Nous trouvâmes aussi les poids en terre cuite des métiers verticaux de l'époque primitive, et des os d'animaux (porcs, brebis, chèvres, bœufs, poulets, oiseaux), restes des repas; des tibias de bœuf ayant servi à fabriquer des anneaux *(velares anuli)*, des stylets, des dés.

Les cendres du foyer domestique nous renseignent sur les chênes qui ombrageaient le Palatin et les autres collines et sur les saules qui poussaient dans le fond marécageux des vallées.

Grâce à ces documents, nous pouvons estimer l'état de culture des habitants du Palatin au commencement de la République; ils nous donnent également la date approximative où certains groupes de *favissæ* ont été comblés; mais la date où ces *favissæ* ont été creusées nous reste inconnue.

La première rangée des *favissæ* sous la maison républicaine a plusieurs puits rectangulaires et cylindriques descendant aux corridors et galeries.

Ces puits qui sont, la plupart, à quelques mètres de distance l'un de l'autre, semblent avoir également servi pour la ventilation, car on pouvait allumer des feux au fond de certains d'entre eux, comme dans les mines primitives des Ibériens préhistoriques.

Les corridors et les galeries où aboutissent les puits conduisent à des chambres soigneusement plafonnées; quelques-unes peuvent avoir servi comme garde-manger, étant bien protégées contre l'humidité.

Un large puits cylindrique coupe le premier étage de *favissæ* et, à la profondeur de 20 mètres, a été coupé par un autre étage très-étendu et compliqué de corridors et de galeries qui ressemblent tout-à-fait aux catacombes chrétiennes.

Enfin, passant à travers le tuf, il atteint une couche d'argile entremêlée de sable, et continuant à descendre, conduit peut-être à un étage inférieur des plus anciennes galeries.

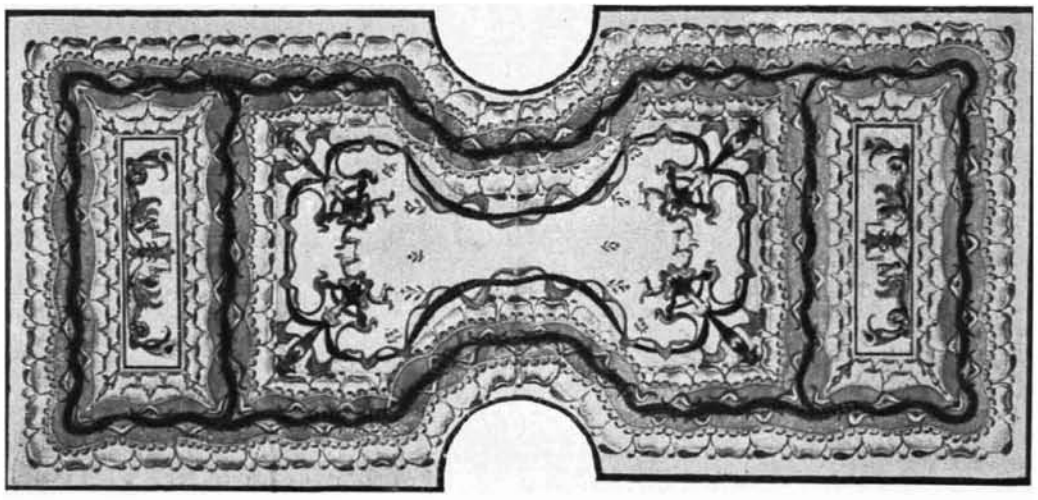

Voûte de la salle d'une maison d'époque républicaine sous la Basilique du Palais des Flaviens.

Décor bleu et or.

(D'après un dessin exécuté lors des fouilles des Farnèse au XVIIIe siècle.)

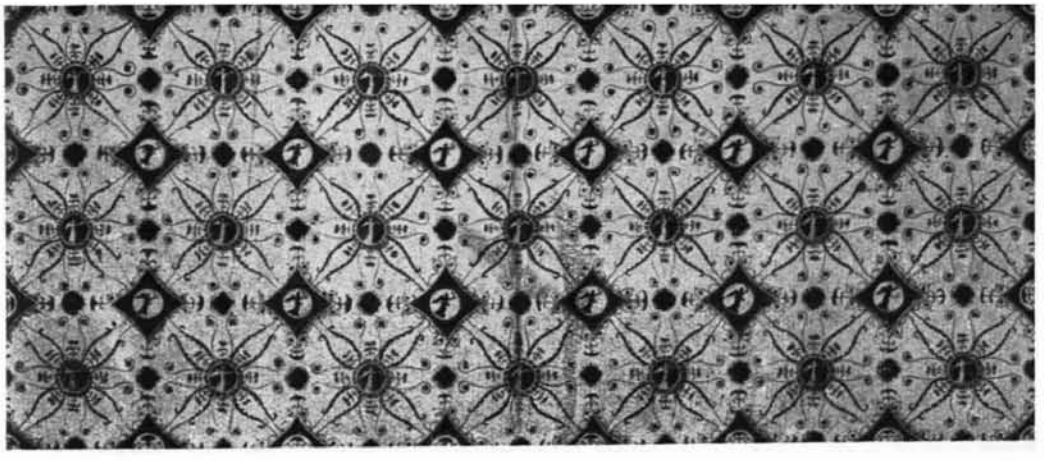

oûtes à stucs dorés d'un cubiculum de la domus de Tibérius Claudius, coupée par les fondations du Palais de Néron.

(Sous le triclinium du Palais de Domitien.)



Peinture d'une maison de l'époque républicaine, coupée par la « Piscina ». Probablement scènes d'un drame grec.
Égisthe et Clytemnestre. — Électre et Oreste
(D'après un dessin de la Hof-Bibliothek à Vienne, exécuté lors des fouilles des Farnèse.)

Des *favissæ* pareilles ont été retrouvées sous la partie centrale de l'*Atrium* et sous la maison de Tibérius Claudius, celle qui fut recouverte par le *Triclinium* de Domitien. Elles se prolongent au delà du palais dans la direction du temple de Cybèle.

Leur exploration est quelquefois difficile, à cause de la profondeur qu'elles atteignent et des éboulements qui se sont produits, mais elles renferment peut-être la solution des problèmes capitaux ayant trait à l'origine des Romains ou de leurs prédécesseurs sur le Palatin.

Il est évident qu'il vaut la peine de s'attaquer à toutes ces difficultés pour établir la date des différentes couches de ces excavations troglodytiques.

Ces problèmes étaient jadis laissés de côté et l'on s'en débarrassait par des simples définitions. On supposait que les *favissæ* du Palatin étaient de simples carrières, mais leur structure compliquée, la façon soigneuse dont elles sont plafonnées, jusqu'aux encoches des parois latérales des puits où l'on logeait les pieds et les mains lors de la descente, nous les ont fait étudier de plus près et confronter avec des excavations semblables qui se rencontrent tout le long de la côte latine jusqu'à Nettuno.

Je pense qu'on peut leur appliquer le terme latin archaïque de *favissæ* qui désignait des excavations analogues dans le roc du Capitole, et nous pouvons considérer les *favissæ* comme les ancêtres des catacombes chrétiennes.

Il y a plus de deux siècles que John Monro, dans un discours à la *Royal Society*, de Londres, insistait sur l'origine pré-chrétienne des catacombes.

Ceux qui sortirent des catacombes avaient plusieurs points de ressemblance avec la race indigène de la Méditerranée, qui avait été subjuguée bien des siècles auparavant par les Latino-Romains et qui, comme plèbe, avait attendu patiemment, pour revenir à la lumière, que les familles patriciennes, usées et épuisées, eussent été retirées de la circulation par la nature.

Ces patriciens avaient laissé derrière eux, au soleil du

Palatin et de tout le monde occidental, de nobles édifices et d'autres témoins de leur force civilisatrice.

Ceux-ci devinrent facilement la proie de ces races indigènes plus anciennes, qui avaient survécu comme la pariétaire sur les murs en ruines, et de ces barbares ignorants qui devaient un jour découvrir par eux-mêmes la grandeur de la civilisation qu'ils avaient piétinée et détruite.

La destruction se poursuivit systématiquement au cours des âges obscurs, et l'ignorance et le fanatisme privèrent l'humanité, pendant de longs siècles, d'une grande partie de ce que les plus nobles esprits de l'antiquité avaient déjà découvert dans les différentes branches de la science.

L'une des plus importantes de ces branches est la mécanique, à laquelle se rapportent aussi les présentes recherches sur le Palatin.

Il y a quelques années, j'ai trouvé, sous la partie centrale du Forum romain, un groupe de douze ascenseurs qui étaient manœuvrés par des cabestans et qui avaient servi pour les jeux de gladiateurs de Jules César.

J'étais convaincu que des mécanismes plus puissants et plus compliqués devaient avoir été en usage sur le Palatin. En effet, il y a une grande différence de niveau entre le *Circus Maximus* et la résidence officielle sur le Palatin, à 40 mètres plus haut, et les terrasses où l'eau de l'aqueduc néronien devait être élevée au moyen de pompes, pour servir aux fontaines, aux bains et à l'irrigation des jardins suspendus.

Une grande quantité d'énergie mécanique était nécessaire pour faire fonctionner les ascenseurs pour le transport rapide des personnes et des charges.

Pline nous dit que Caligula avait fait fonctionner dans le *Circus Maximus* un *pegma* chargé de 120,000 livres d'argenterie.

Nous devons escompter également une énergie mécanique suffisante pour faire fonctionner les orgues hydrauliques et pour faire pivoter la salle à manger circulaire de Néron, qui, telles les coupoles de nos observatoires, tournait avec le soleil.

Dans le Nymphée occidental, près du *Triclinium* de Domitien, j'ai trouvé un des puits verticaux foncés sur une ligne paral-

lèle au *Circus Maximus*. Il a 1m40 de section. Je l'ai vidé jusqu'à une profondeur de 36 mètres sans en atteindre le fond. Il y aura lieu de vérifier s'il a servi de communication verticale entre le palais et le cirque.

Sous le Nymphée, se trouve le pavage en marbre et en porphyre d'une des salles magnifiques du palais de Néron, et, encore plus bas, à 10 mètres de profondeur, la chambre des machines, qui renferme, au sommet de sa voûte, un réservoir d'eau et, sur le sol, les restes, semble-t-il, du bâti en pierre destiné à loger les cylindres horizontaux d'un transformateur hydraulique fonctionnant au moyen de roues dentées.

Des machines elles-mêmes, j'ai trouvé l'extrémité d'un cylindre en bronze, fait au tour, avec une ailette intérieure pour l'empêcher de tourner, indépendamment de l'arbre. Il semble qu'il y ait eu vingt cylindres qui auraient tiré d'une quantité d'eau modérée une énergie de plusieurs milliers de kilogrammes, suffisante pour les besoins du service du palais.

Le textes qui nous restent ne disent pas comment l'énergie, une fois accumulée, était transformée en vitesse et transportée à distance. Mais il existe des manuscrits grecs illustrés et des traductions arabes d'Héron, d'Alexandrie, au *British Museum*, à la Bibliothèque de Leyde et a la grande mosquée de Kairouan, en Tunisie, qui peuvent nous être de quelque secours.

D'autre part, des faits nouveaux pourront résulter des explorations sur le Palatin que je reprendrai bientôt.

J'espère que l'étude des traces laissées par les machines elles-mêmes et des textes fragmentaires des mécaniciens grecs et romains nous donnera le moyen de nous faire une idée approximative des progrès réalisés en mécanique par nos ancêtres.

Ils ont labouré le champ des sciences naturelles, poursuivant des recherches qui ont occupé pendant plusieurs siècles quelques-uns des esprits les plus intuitifs de l'antiquité.

Ils ont découvert pour nous des machines élémentaires et des principes fondamentaux et ouvert la voie aux esprits élevés qui ont repris leur œuvre à la Renaissance, en permettant ainsi les triomphes de la mécanique qui comptent parmi les traits caractéristiques de la civilisation moderne.

Le contrôle de l'exécution des budgets du Congo belge

PAR

OSCAR PLISNIER,

Docteur en sciences politiques et administratives,
Licencié en sciences économiques et coloniales.

(SUITE)

Mais nous ne pouvons nous attarder à l'étude approfondie des multiples attributions exercées par la Cour des comptes au regard des budgets belges. Il nous suffira, pensons-nous, d'avoir indiqué dans les pages qui précèdent l'aspect général de son action et ses principaux moyens de contrôle. A part les réserves faites en ce qui concerne l'absence de droit d'enquête et de pouvoirs spéciaux d'investigation en matière d'engagement des dépenses, la Cour des comptes est investie, par nos lois de comptabilité, de prérogatives suffisamment nombreuses et assez étendues, pour faire donner à son contrôle, à la faveur d'une interprétation large des dispositions légales dues au législateur de 1846, le maximum d'effet utile.

Nous allons voir que l'organisation du contrôle de l'exécution des budgets coloniaux, telle qu'elle résulte de la loi du 18 octobre 1908, est loin d'être aussi complète et aussi harmoniquement conçue.

M. le député Janson ayant prié le gouvernement d'expliquer pourquoi, d'après le projet de charte, le contrôle des finances coloniales différait de celui des finances belges, il lui fut répondu, en séance de la Chambre des représentants du 28 avril 1908, en les termes suivants :

« En Belgique, la Cour des comptes a non seulement une mission de contrôle, mais encore une mission de liquidation ainsi qu'une juridiction sur les comptables des deniers publics. Aux termes de l'article 14 de la loi du 29 octobre 1846 aucune ordonnance de paiement n'est acquittée par le Trésor qu'après avoir été munie du visa de la Cour des comptes.

« Au Congo, la Cour n'est appelée par le projet de loi qu'à exercer une mission de contrôle. Si le moindre paiement à faire dans une colonie lointaine devait exiger le visa préalable de la Cour des comptes, il en résulterait des complications et des entraves inconciliables avec les nécessités de l'administration de la possession. D'autre part, pour permettre aux Chambres d'exercer un contrôle efficace sur les finances de la colonie, il n'est nullement besoin d'ajouter aux multiples occupations de la Cour la juridiction sur les comptables envers le Trésor colonial.

« *La liquidation régulière des dépenses publiques et la surveillance des comptables sont assurées par les institutions que l'Etat Indépendant du Congo a organisées.*

« Ce qu'il importe aux Chambres belges, c'est qu'elles puissent vérifier si toutes les opérations financières s'effectuent avec régularité et dans une conformité parfaite avec les prévisions budgétaires. Ce desideratum trouve sa réalisation dans les dispositions de l'article 11 » (1).

Dans cette réponse se trouve esquissé le régime de contrôle auquel sont actuellement soumises les opérations effectuées, tant en recettes qu'en dépenses, en vertu des lois budgétaires applicables au Congo belge. Comme on le remarque, deux espèces de prérogatives, différentes par leur origine, sont ici en présence ; les unes ont été maintenues au profit d'organismes empruntés à

(1) *Annales parlementaires*, session 1907-1908, p. 1656.

l'ancien Etat du Congo, les autres ont été confiées à la Cour des comptes de Belgique.

Celles reprises de l'ancien régime comprennent :

1° La liquidation régulière des dépenses;

2° La surveillance des comptables.

Il serait difficile de séparer l'étude de l'exercice de cette surveillance de celle de la liquidation des dépenses ordonnancées par le gouvernement local, attendu que le paiement de ces dépenses n'a cessé d'incomber, sur le territoire d'Afrique, aux comptables dont il s'agit. C'est donc simultanément que nous allons procéder à l'examen de ces deux aspects du contrôle budgétaire, tel qu'il a été organisé par l'Etat Indépendant.

Le pivot du service de la comptabilité était constitué par les comptables du Trésor, c'est-à-dire par les receveurs des impôts, soumis à des règles assez semblables et parfois identiques à celles rappelées plus haut et régissant leurs collègues de Belgique. Seuls, comme ces derniers, ils peuvent être chargés de la perception et de la manutention des deniers publics. Ils sont responsables, en vertu de l'article 4 du décret du 6 octobre 1885, du recouvrement des sommes dont la perception leur incombe, comme ils sont responsables de la garde et de la conservation des sommes qui leur sont confiées. Avant d'obtenir décharge des sommes non recouvrées ou de sommes volées ou perdues, ils doivent établir qu'il n'y a eu de leur part ni négligence ni défaut de précaution.

Les comptables étaient placés en Afrique sous les ordres d'un agent supérieur de l'Etat, qui exerçait, sous la haute autorité du Gouverneur général du Congo, les fonctions de directeur des finances. Ils étaient étroitement surveillés par les contrôleurs des impôts et par les contrôleurs de comptabilité, responsables à leur tour vis-à-vis de l'Etat des déficits dus à un défaut de contrôle.

Les services du caissier de l'Etat n'étaient pas organisés en Afrique ; le trésorier général était chargé d'effectuer, en Europe, toutes les recettes et les dépenses devant être opérées pour compte de l'Etat Indépendant. Il recevait le produit des perceptions faites par les comptables résidant en

Afrique et expédiait au receveur de Boma, le cas échéant, les fonds qui pouvaient être nécessaires pour les dépenses locales. Le receveur de Boma était son délégué pour opérer les paiements.

L'article 10 du règlement sur la comptabilité de l'Etat en Afrique stipulait « qu'aucune sortie de fonds de la caisse des comptables ne peut avoir lieu si ce n'est en vertu d'un mandat de paiement délivré par le Gouverneur général expressément délégué à cet effet ».

Le secrétaire d'Etat disposait lui aussi cependant des fonds conservés dans les caisses des comptables d'Afrique.

En ce qui concerne les restitutions de droits indûment perçus, c'était le directeur des finances à Boma, qui autorisait les prélèvements destinés à les effectuer.

Les opérations faites par les comptables, tant en recettes qu'en dépenses, étaient résumées trimestriellement dans un état transmis au directeur des finances. Après vérification, celui-ci donnait décharge des pièces jointes à l'état trimestriel, dont une expédition accompagnée des pièces justificatives des paiements, était adressée au secrétaire d'Etat, à Bruxelles.

Les sommes payables sur les caisses des receveurs étaient ordonnancées par le Gouverneur général. Toutefois, celui-ci ne pouvait mandater qu'à concurrence des sommes que le gouvernement central avait fixées par article du budget annuel. Lorsque des besoins urgents et imprévus l'obligeaient à s'écarter de cette règle, il en rendait compte aussitôt au secrétaire d'Etat.

Un semblant de contrôle budgétaire s'opérait en Afrique. En effet, le directeur des finances tenait, par année, un registre indiquant sur une même feuille pour chacun des articles du budget, d'une part, la somme dont le Gouverneur général pouvait disposer conformément aux autorisations du secrétaire d'Etat, d'autre part, les divers mandats établis. Mais le véritable contrôle, au point de vue de l'établissement du compte général annuel, se pratiquait en Europe.

A la fin de chaque mois, l'administration centrale recevait un relevé des recettes effectuées par les bureaux de perception,

tandis que trimestriellement elle était renseignée, comme il est dit ci-dessus, au sujet de l'importance et de la nature des dépenses effectuées en Afrique.

En vertu de l'article 9 de l'arrêté du 10 octobre 1894, le trésorier général examinait et liquidait les comptes des comptables de l'Etat et pouvait se faire fournir, pour l'exercice de cette fonction particulière, tous états, renseignements et éclaircissements relatifs à la recette et à la dépense des deniers du Trésor.

Mais les pouvoirs du trésorier général n'apparaissent pas en cette matière, comme de véritables pouvoirs juridictionnels. Le contrôle qu'il exerçait était plutôt purement administratif. Il n'avait pas non plus pour mission de veiller à l'exécution stricte, par les ordonnateurs, de toutes les dispositions budgétaires décrétées par le Roi-Souverain. Le trésorier général ne cessait de relever du secrétaire d'Etat à qui il devait soumettre les cas litigieux et à qui il présentait les remarques auxquelles donnait lieu la *vérification* des états formés et des pièces justificatives produites par les comptables d'Afrique. C'était encore par l'intermédiaire du secrétaire d'Etat que devaient éventuellement être formulées les observations critiques que l'examen des comptes aurait pu nécessiter.

Telle était l'organisation africaine.

* * *

En ce qui concerne les opérations effectuées en Europe, l'article 2 du décret du 6 octobre 1885, modifié par celui du 1er septembre 1894, avait chargé un trésorier général, nommé par le Roi-Souverain et placé sous les ordres du secrétaire d'Etat, d'opérer en Belgique toutes les recettes et tous les paiements pour compte de l'Etat.

D'un autre côté, l'arrêté royal du 10 octobre 1894 avait disposé, dans son article 9, que le trésorier général devait veiller à ce qu'aucun transfert n'ait lieu. C'était donc ce haut fonctionnaire, placé dans la dépendance absolue du secrétaire d'Etat, lequel monopolisait tous les pouvoirs de l'ordonnateur, qui avait dans ses attributions l'exercice d'un contrôle budgétaire, sous la

régime de l'Etat Indépendant. Dans une certaine mesure, il statuait aussi sur la légalité des dépenses soumises à son examen puisque, agent payeur général, il devait s'abstenir de solder tout mandat créé contrairement aux dispositions réglementaires. Il lui était également dévolu un contrôle préventif.

En 1896, fut joint à l'administration centrale un service spécial de contrôle des recettes et des dépenses, dirigé par un fonctionnaire relevant lui aussi directement du secrétaire d'Etat et responsable *envers lui* de sa gestion (1).

C'est ce dernier qui autorisait *toutes* les dépenses, tandis que les secrétaires généraux étaient compétents pour *engager* et *mandater*, chacun en ce qui concernait son département, les dépenses relatives à ceux des articles du budget et aux comptes spéciaux indiqués par le secrétaire d'Etat. Leurs pouvoirs étaient donc limités aux autorisations du secrétaire d'Etat dont ils n'étaient que les délégués. Ils ne pouvaient engager ou mandater des dépenses sans autorisations spéciales que lorsqu'elles résultaient de contrats ou d'actes administratifs signés par le secrétaire d'Etat.

Le service de contrôle était chargé de veiller spécialement à la stricte observation des décisions de ce haut fonctionnaire. Il examinait si les dépenses effectuées se rapportaient, *quant à leur chiffre et leur nature*, aux autorisations données par lui ainsi qu'aux crédits budgétaires accordés par le Roi-Souverain. Il était chargé, en outre, de la vérification des comptes des divers départements et veillait au recouvrement des sommes dues à chacun d'eux. Pour lui faciliter l'exercice de sa mission, les secrétaires généraux lui soumettaient au commencement de chaque mois un état renseignant toutes les dépenses à effectuer par leur département. Les secrétaires généraux ne pouvaient engager les dépenses mentionnées au dit état qu'après approbation du service de contrôle. Une fois cette approbation acquise, les secrétaires généraux mandataient la dépense et les mandats de paiement émis devaient être *visés préalablement au paiement*

(1) Le service de contrôle créé par arrêté en date du 16 avril 1896 fut réorganisé par arrêté du 14 février 1901.

par le service de contrôle, auquel ils étaient transmis accompagnés des pièces justificatives (factures, titres de créance, etc.) qui demeuraient classées dans les archives de ce service. Seuls les ordonnancements pour dépenses fixes à effectuer en Europe, telles que traitements, avances sur traitements, indemnités, frais de bureau et de loyer, pensions, abonnements, frais de voyage des agents se rendant en Afrique ou en revenant, pouvaient être affranchies du visa préalable du service de contrôle, sur décision du secrétaire d'Etat. Dans ce cas, le secrétaire général compétent devait simplement faire connaître au service de contrôle le montant des imputations faites sur chaque article du budget.

Mais les crédits portés aux budgets étaient strictement limitatifs. Aussi aucun mandat de paiement ne pouvait-il être présenté au visa du contrôle si le crédit de l'article du budget sur lequel son montant devait être imputé, se trouvait être épuisé. Le contrôle préventif que les décrets de 1885 et de 1894, rappelés ci-dessus, accordaient au trésorier général sur les dépenses de l'Etat, passait, en vertu des dispositions nouvelles, au service de contrôle.

Le trésorier général ne pouvait payer — son rôle se réduisait à celui de caissier de l'Etat — les mandats émis que s'ils portaient, outre la signature d'un ordonnateur responsable, le visa du contrôle. Ce dernier n'était pas nécessaire lorsque l'ordonnateur était le secrétaire d'Etat lui-même.

En matière de recettes, le service de contrôle constituait un simple organisme d'enregistrement en même temps qu'un intermédiaire entre le trésorier général et les secrétaires généraux. Ceux-ci devaient lui communiquer les bulletins constatant le versement au Trésor des sommes perçues par chacun d'eux ou versées directement dans les caisses publiques, en vertu des instructions.

* * *

Depuis la reprise, le système que nous venons d'analyser a été quelque peu modifié. C'est ainsi que les fonctions de trésorier général ont été supprimées : actuellement une direction générale

du ministère des colonies est chargée des différentes missions qui incombaient au trésorier général et qui ne sont pas incompatibles avec le régime nouveau. Toutefois, le service du caissier de l'Etat est aujourd'hui assuré pour les dépenses effectuées en Europe par la Banque nationale de Belgique et le caissier central du ministère; pour celles payées en Afrique par la Banque du Congo belge. La direction générale des finances au ministère des colonies conserve dans ses attributions, notamment la liquidation des comptes des comptables d'Afrique et le visa des ordonnances avant le paiement.

D'un autre côté, toutes les attributions du secrétaire d'Etat sont passées, par la force des choses, aux mains du ministre des colonies.

Les défauts de l'ancienne administration du Congo, en ce qui concerne le contrôle des recettes et des dépenses publiques, ont, dès lors, été transmis à l'administration belge qui a hérité de toutes les fonctions administratives et budgétaires du trésorier général et du service de contrôle de l'Etat Indépendant.

C'était une centralisation excessive qui caractérisait l'ancien régime. Le secrétaire d'Etat était le chef suprême de toute l'administration et on ne peut pas dire que les opérations exposées succinctement ci-dessus constituaient un *contrôle budgétaire* dans le sens propre du terme. Il n'existait dans l'Etat Indépendant du Congo et il n'existe dans la colonie depuis la reprise, qu'une vérification purement *administrative*, dirigée par le chef de l'administration. C'est lui en somme qui donnait sous l'ancien régime décharge, mais par l'entremise des délégués, à tous les comptables. Aujourd'hui, c'est le ministre des colonies qui se trouve investi de cette fonction.

Le service de contrôle a continué de fonctionner depuis la reprise. Ses attributions ont même été précisées par un arrêté ministériel en date du 15 mars 1912. En vertu des dispositions nouvelles qui le régissent, ce service examine si les dépenses effectuées ont été dûment approuvées et si elles sont conformes aux prévisions budgétaires et aux dispositions prises en exécution de l'article 12 de la loi du 18 octobre 1908 sur le gouvernement du Congo belge. Il est en outre stipulé que nulle ordon-

nance de paiement ne peut être émise si les crédits légalement fixés pour l'objet qu'elles concernent sont épuisés. En vue d'assurer l'exacte exécution du budget des voies et moyens, l'imputation des recettes est réservée à l'examen du contrôle. C'est encore ce service qui a qualité pour s'opposer aux dépenses mandatées abusivement sur la caisse du département. Il sert d'intermédiaire entre le département des colonies et la Cour des comptes. Aucune pièce comptable n'est adressée à celle-ci sans avoir été vérifiée au préalable par le contrôle auquel sont communiquées toutes les justifications.

Mais deux missions intéressantes, bien qu'imparfaitement définies, incombent, en outre, au service de contrôle. L'une concerne les dépenses, l'autre est relative aux recettes.

L'article 33 du règlement du 15 mars 1912 dispose, au point de vue des dépenses : « L'attention des services généraux est appelée sur la nécessité absolue de soumettre au contrôle, avant de les engager, toutes les dépenses sur les budgets coloniaux ». Le service de contrôle exerce, dès lors, un certain pouvoir, qui se borne sans doute à un simple enregistrement, sur l'engagement des dépenses coloniales qu'il approuve avant qu'elles puissent être *engagées*, au nom du ministre, par les services généraux.

D'un autre côté, l'article 41 de l'arrêté ministériel du 15 mars 1912 enjoint aux services généraux de communiquer, sans délai, au contrôle, tous contrats, conventions, correspondances, arrêtés ou documents quelconques, constatant l'existence d'un droit au profit du Trésor colonial, quelle que soit la date d'exigibilité de ce droit et quelles que soient les conditions auxquelles le recouvrement est subordonné. Et ainsi c'est le service de contrôle qui est chargé de veiller au recouvrement des sommes dues ou destinées au Trésor colonial.

Ces deux missions constitueraient, si elles étaient confiées à un organisme indépendant du pouvoir exécutif, de précieuses garanties de bonne exécution des budgets et d'élaboration sincère des comptes coloniaux. Mais ce ne sont là, en réalité, que des garanties stipulées en faveur du ministre qui continue de cumuler les fonctions d'ordonnateur principal du budget colo-

nial avec celles d'arbitre des conflits pouvant surgir entre les services d'exécution et les services de contrôle, établis les uns et les autres au ministère des colonies.

Sous l'ancien régime, lorsque le trésorier général jugeait devoir s'abstenir de payer un mandat créé contrairement aux dispositions budgétaires, il faisait connaître au secrétaire d'Etat les motifs de son abstention, et le Roi-Souverain pouvait être appelé alors à trancher le différend. Ce mode de règlement des conflits était dans la logique du système puisque le Roi-Souverain monopolisait tous les pouvoirs.

Aujourd'hui, dans un cas identique, ce serait le ministre des colonies qui résoudrait d'autorité les difficultés surgissant entre deux services appartenant à son administration.

Il en serait ainsi également dans tous les autres ministères. Mais pour ces derniers, lorsqu'il s'agit de questions relatives aux dépenses de l'Etat, après la décision ministérielle la Cour des comptes est appelée à statuer à son tour et si un désaccord existe entre elle et le ministre, la législature peut intervenir en vertu de l'article 14 de la loi du 29 octobre 1846 pour trancher le différend en dernier ressort. Pour le ministère des colonies, il ne peut en être ainsi. Le visa préalable des ordonnances de paiement n'ayant pas été confié à la Cour des comptes, celle-ci ne saurait être amenée à refuser son visa et, dès lors, on ne saurait recourir à une procédure semblable à celle prévue à l'article 14 prémentionné. L'article 22 de l'arrêté ministériel du 15 mars 1912 dispose, d'ailleurs, qu'en cas de contestation entre le service de contrôle et le service général qui demande l'engagement d'une dépense, le ministre décide.

En résumé, si le système organisé par l'Etat Indépendant du Congo se justifiait sous le régime de la souveraineté absolue, il n'est plus compatible avec le régime nouveau qui a consacré l'intervention du parlement belge dans le vote et le règlement des budgets coloniaux, ce qui aurait dû entraîner logiquement la mise de tous les organismes de contrôle budgétaire, qui relevaient naguère du souverain, dans la dépendance absolue de l'autorité investie du pouvoir législatif budgétaire.

* * *

A cette organisation, l'article 13 de la loi du 18 octobre 1908 a ajouté l'intervention de la Cour des comptes. Or, la disposition faisant l'objet de cet article est l'une des moins précises qui aient été insérées dans la charte coloniale. Elle a donné lieu, d'ailleurs, au sein des Chambres, à une discussion très sommaire qui est demeurée aussi confuse que son texte lui-même.

En séance de la Chambre des représentants du 15 avril 1908, M. Schollaert avait posé, dans ces termes, le principe de l'intervention de la Cour des comptes : « Nous voulons, pour le gouvernement de la colonie, le contrôle le plus complet des Chambres dans ce qu'il a de compatible avec la bonne administration de possessions coloniales. Le budget sera voté par le parlement. Les dépenses seront *surveillées* par la Cour des comptes ».

De son côté, le ministre de la justice, en séance de la Chambre du 12 août 1908 (1), après avoir indiqué que le gouvernement maintenait l'organisation antérieure, dont il a été question précédemment, déclarait qu'il suffirait « d'assurer le contrôle des dépenses, la vérification de celles-ci et leur conformité avec les crédits ».

Lorsque le gouvernement, dans la note explicative jointe à l'amendement dans lequel il prévoyait l'intervention de la Cour des comptes, indiquait qu'il ne pouvait être question du visa préalable de la Cour pour les ordonnances de paiement de l'administration coloniale; *que la mission de liquidation*, ainsi que la juridiction sur les comptables seraient laissées aux institutions organisées à cet effet dans l'Etat Indépendant du Congo et que *la Cour des comptes n'exercerait, dès lors, qu'une mission de surveillance et de vérification*, il commentait la nouvelle modalité suggérée par lui en des termes d'une précision relative qui prêtaient déjà à discussion. Il semble, en effet, que cette note, quand elle vise « *la mission de liquidation* » réservée à l'administration coloniale, n'a en vue que la liquidation exercée au moyen du *visa préalable* des ordonnances de paiement.

---

(1) Page 632 des *Annales*.

Or, le terme de *liquidation* a, dans le langage de la comptabilité publique, d'autres acceptions. Il est employé notamment pour désigner l'acte par lequel un département ministériel procède à l'apurement des droits des créanciers de l'Etat au point de vue du paiement sur le budget. Le terme liquidation est toujours employé aussi pour déterminer l'acte par lequel la Cour des comptes enregistre une dépense à la charge d'un crédit budgétaire, après en avoir reconnu la *légalité*, sur laquelle elle n'est pas appelée à statuer autrement. La loi du 18 octobre 1908, loin de retirer cette mission à la Cour des comptes, en ce qui concerne les dépenses de la colonie, a, au contraire, expressément stipulé dans le deuxième alinéa de son article 13 : « La Cour examine si aucun article des dépenses du budget n'a été dépassé et si les virements et les dépenses supplémentaires ont été approuvées par la loi ». Il y a lieu de remarquer que dans le système de comptabilité de la métropole, cette mission de liquidation est dévolue à la Cour aussi bien lorsqu'il s'agit de dépenses payées par les comptables, c'est-à-dire en dehors des règles prévoyant le contrôle préventif de la Cour des comptes que quand l'institution est appelée à donner son visa. Il va de soi qu'elle ne saurait éviter, en pareil cas, les paiements faits au delà des crédits inscrits au budget. Aussi se borne-t-elle alors à signaler à la législature, par la voie de son cahier d'observations, la nature et le montant des pièces de dépenses qui n'ont pu être régularisées sur le budget, faute de crédits.

Pourrait-on contester à la Cour, en matière de finances coloniales, le droit de faire porter ses investigations sur la légalité des recettes et des dépenses ? Ce droit paraît résulter non seulement de la déclaration prérappelée faite par M. le ministre de la justice en séance de la Chambre du 12 août 1908 et en vertu de laquelle la Cour des comptes devrait connaître *de la conformité des dépenses avec les crédits budgétaires*, mais encore de la réponse donnée à la question posée par M. Janson en séance du 28 avril 1908, et que nous avons mentionnée précédemment.

« Ce qu'il importe aux Chambres belges, constatait cette réponse, *c'est qu'elles puissent vérifier si toutes les opérations*

financières s'effectuent avec régularité et dans une conformité parfaite avec les prévisions budgétaires. »

Or, vérifier si les opérations financières s'effectuent dans une conformité parfaite avec les prévisions budgétaires, n'est-ce pas, les budgets étant votés sous une forme de *lois*, s'enquérir déjà du point de savoir si les dépenses sont légales, puisqu'on peut prétendre que la constatation d'une non-conformité avec les indications des lois budgétaires amenerait la preuve d'une illégalité ?

Il ne serait pas difficile d'établir que le droit de la Cour des comptes de refuser en matière de comptabilité belge l'enregistrement d'une dépense illégale trouve son principe dans l'article 116 de la Constitution.

Mais l'article 15 de la loi du 15 mai 1846, stipule, de son côté, que « les ordonnateurs sont responsables des paiements mandatés par eux, contrairement aux lois et règlements d'administration ». On conclut de cette disposition que la Cour ne peut admettre, à la charge des crédits votés par les Chambres, des dépenses faites contrairement aux lois et règlements d'administration. Or, le texte de l'article 15 de la loi du 15 mai 1846 est reproduit dans le règlement sur la comptabilité congolaise qui reste d'application sous le régime nouveau, en vertu de l'article 36 de la charte. Dès lors, les pouvoirs d'investigation de la Cour en matière de dépenses coloniales sont aussi étendus que s'il s'agissait de dépenses de la métropole.

D'ailleurs, n'est-il pas bien certain qu'il faut induire du texte de l'article 13 aussi mal rédigé qu'il soit, que la Cour des comptes, abstraction faite du visa préalable et de la juridiction sur les comptables a, tant en matière de recettes qu'au point de vue des dépenses de la colonie des attributions identiques à celles que lui confèrent pour la métropole les lois des 15 mai et 29 octobre 1846 ?

Le ministre des colonies a bien écrit, dans une lettre qu'il adressa à la Cour des comptes le 14 août 1911 (1), que la mis-

(1) Cahier d'observations de la Cour. Pièce de la Chambre n° 24. Séance du 5 décembre 1911, p. 15.

sion *unique* confiée à la Cour était celle que précisait le 2e paragraphe de l'article 13 de la charte : « *La Cour examine si aucun article des dépenses du budget n'a été dépassé et si les virements et les dépenses supplémentaires ont été approuvés par la loi* ». Mais en se tenant à cette disposition spéciale, on perd de vue le développement que donnent au contrôle de la Cour les 1er et 4e alinéas du dit article. Son rôle consiste, d'après le législateur, *à vérifier* le compte général de la colonie. Or, que vérifierait-elle dans ce compte si ce n'est la conformité des opérations qui y sont consignées avec les prévisions budgétaires et que signalerait-elle à la législature, conformément aux dispositions du 4e alinéa de l'article 13, si ce n'est le montant des dépenses dépassant les crédits consentis par les Chambres, ainsi que les dérogations au dernier paragraphe de l'article 12 de la charte.

La Cour des comptes détient, en effet, en matière de budgets coloniaux, un pouvoir spécial qui résulte d'une particularité propre au régime budgétaire applicable au Congo, indiquée dans la finale du dit article 12. La mission qu'elle exerce en vertu de la stipulation faisant l'objet du 2e paragraphe prémentionné de l'article 13 de la charte, résulte de l'autorisation accordée au Roi ou dans la colonie, au Gouverneur général, d'ordonner les virements et, en cas de besoins urgents, les dépenses supplémentaires ainsi que de l'obligation imposée au ministre des colonies de transmettre *dans les trois mois une expédition de l'arrêté royal ou de l'ordonnance aux Chambres et de déposer un projet de loi d'approbation.*

Le rôle de la Cour consiste donc, en ce qui concerne ces opérations, à signaler aux Chambres, par la voie de son cahier d'observations, les dépenses qui auraient été éventuellement effectuées soit à la charge de crédits virés, soit au moyen de crédits supplémentaires, en vue de l'approbation desquels l'intervention législative n'aurait pas été sollicitée ou l'aurait été tardivement par l'administration.

Une autre preuve de l'erreur d'interprétation du ministre se rencontre dans le rapprochement des textes des 2e et 3e paragraphes de l'article 13. Le 2e alinéa ne vise que les dépenses. Il

détermine, affirme le ministre, la seule mission de la Cour. Mais alors, pourquoi, si ces investigations ne peuvent porter que sur *la dépense*, le 3e paragraphe lui donne-t-il la faculté de se faire délivrer par le ministère des colonies, tous états, pièces comptables et de se faire donner tous renseignements et éclaircissements nécessaires au contrôle de la *recette* et de la dépense des deniers ?

Un compte se concevrait-il sans l'indication des recettes ayant alimenté la gestion ? La vérification d'un compte serait-elle complète si l'on s'abstenait de contrôler les postes de la recette ? Nous pouvons donc conclure que la charte coloniale a confié à la Cour des comptes la mission de vérifier, d'une façon aussi approfondie que s'il s'agissait de finances belges, les recettes et les dépenses devant figurer au compte général de la colonie. Comme en matière de budgets belges, elle est chargée de préparer l'arrêt que la législature s'est réservé de porter sur le compte de notre possession.

* * *

Si l'on rapproche, toutefois, le texte de l'article 13 de la loi du 18 octobre 1908 de celui de l'article 116 de la Constitution belge, on aperçoit aussitôt des différences notables entre les moyens d'investigation mis au service de la Cour des comptes de Belgique, suivant qu'il s'agit du contrôle des finances métropolitaines ou de la vérification des finances de la colonie.

En analysant précédemment, pour la mieux définir, la fonction de la Cour des comptes en matière de budgets belges, nous avons montré comment la centralisation entre les mains d'une même institution de contrôle, à la fois des missions de liquidation, de juridiction sur les comptables du Trésor et de préparation de l'arrêt à porter par les Chambres sur le compte général de l'Etat, fait de ce collège un rouage appelé à exercer une action efficace parce qu'il constitue le point de convergence de toutes les opérations de comptabilité accomplies au cours d'un exercice budgétaire et que ses différents moyens d'investigation se complètent et s'harmonisent.

Cette harmonie fait totalement défaut dans l'organisation du contrôle de l'administration financière du Congo belge et le législateur de 1908, en privant la Cour des comptes du visa préalable des mandats de paiement et de la juridiction sur les comptables d'Afrique, a constitué un système manifestement incomplet de contrôle budgétaire.

Si, en ce qui concerne les budgets belges, l'attribution à la Cour des comptes du *visa préalable*, lui permet d'éviter qu'un article de dépenses soit jamais dépassé, en matière de finances coloniales ses investigations sous ce rapport ne s'exercent *qu'après coup*, c'est-à-dire au cours de la vérification des annexes du compte général de la colonie — pièces comptables relatives à des ordonnances déjà acquittées — et ainsi, elle se trouve toujours devant le fait accompli. C'est la raison pour laquelle le paragraphe 2 de l'article 13 est rédigé au passif. Il ne dit pas, en effet, comme la Constitution belge : « La Cour veille à ce qu'aucun article des dépenses *ne soit* dépassé », mais bien : « La Cour examine si aucun article des dépenses *n'a été* dépassé ».

Le visa préalable n'est, au fond, qu'une modalité de la présentation des pièces de dépenses à l'organisme de contrôle en vue de l'inscription de l'opération constatée dans les tableaux annexés à la loi de compte. Mais il a le grand avantage de donner à cet organisme la possibilité d'éviter le paiement de sommes indues, d'exiger à l'appui de chaque mandat les pièces justifiant pleinement les droits des créanciers, et d'empêcher, en refusant le visa, la liquidation de dépenses sans crédits.

Certes, l'expérience démontre qu'en Belgique, les dépenses qui ne sont justifiées à la Cour des comptes qu'après paiement ne sont ni plus irrégulières, ni plus illégales que celles soumises à son visa. Il n'en reste pas moins certain que le système du visa préalable offre de sérieuses garanties et qu'il n'était nullement impossible, pour les dépenses coloniales effectuées *en Europe*, de faire intervenir la Cour des comptes avant le paiement.

Cela est tellement vrai que le ministre des colonies, le jour même où il crée un mandat de paiement au profit d'un créan-

cier du Trésor colonial, transmet les pièces justificatives de l'ordonnancement à la Cour des comptes qui, si elle était organisée dans ce but, les vérifiait sans délai et pourrait ainsi communiquer immédiatement ses observations à l'administration intéressée. Elle ne vise pas le mandat ; mais si ce dernier lui était communiqué pour approbation, le paiement ne souffrirait pas, sauf le cas de conflit, vingt-quatre heures de retard. D'ailleurs, ce système de transmission des pièces justificatives ne consacre-t-il pas ou ne pourrait-il pas consacrer une espèce d'approbation tacite de la Cour des comptes donnée préalablement au paiement ? Le mandat une fois créé, ne peut-il pas être conservé au département des colonies pendant le nombre de jours habituellement nécessaire à la Cour des comptes pour examiner les pièces justificatives et n'être payé qu'au cas où aucune observation n'est formulée, à leur sujet, par ce collège ?

Mais alors pourquoi la loi n'a-t-elle pas prescrit à la Cour de viser les ordonnances imputables sur les budgets du Congo ? Le système inauguré, grâce à un accord entre le ministère des colonies et la Cour des comptes, montre qu'il n'était pas *impossible* comme l'affirmait le gouvernement, de confier, en matière de dépenses coloniales, le visa préalable des ordonnances de paiement à la Cour.

On a pu hésiter, d'ailleurs, au cours des travaux préparatoires de la charte au sujet de la nature exacte des intentions du gouvernement à cet égard. Les déclarations ministérielles n'ont pas toujours été, en effet, d'une grande clarté. C'est ainsi qu'en séance de la Chambre des représentants du 12 août 1908, M. Renkin ministre de la justice, a allégué qu'il était impossible de faire viser par la Cour des paiements *faits au Congo*. A première vue, on serait tenté de se demander pourquoi, dès lors, les paiements opérés *en Belgique*, pour compte de la colonie ne tombent pas sous l'application d'une règle identique à celle formulée à l'article 14 de la loi du 29 octobre 1846. Un doute serait permis si l'on ne devait admettre que le sens de la disposition qui, dans la charte coloniale, fixe les attributions de la Cour des comptes a été précisé dans la réponse faite au cours de

la séance de la Chambre des représentants du 28 avril 1908, à la question de M. Janson, citée dans le cours de cette étude.

Encore une fois, le ministre négligea cependant de parler des paiements *faits en Belgique*. Mais il insista sur la circonstance que la liquidation régulière des dépenses publiques était assurée par les institutions organisées naguère par l'Etat Indépendant du Congo. On peut conclure de là, à notre sens, que le gouvernement n'eût à aucun moment, le désir de confier à la Cour des comptes le visa préalable des ordonnances de paiement émises à la charge des budgets coloniaux, et que s'il y eût beaucoup d'imprécisions dans ses déclarations, il exista aussi toujours, chez lui, la volonté de restreindre autant que possible, les pouvoirs d'intervention de la Cour.

* * *

Mais le manque d'unité du système apparaît surtout quand on étudie les conséquences du refus de donner à la Cour des comptes, vis-à-vis des comptables d'Afrique, des pouvoirs juridictionnels semblables à ceux qu'elle exerce à l'égard des comptables belges.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, il y a lieu de distinguer, en effet, parmi les attributions de la Cour des comptes l'examen de la comptabilité générale de celui de la comptabilité des administrateurs-comptables.

« L'une, dit un arrêt de la Cour de cassation en date du 2 janvier 1852, dont l'apurement est nécessairement subordonné à l'apurement de l'autre ne peut être définitivement arrêtée dans les nombreux et graves intérêts de toute nature qui s'y rattachent qu'autant que la seconde, où elle trouve la plupart de ses éléments, *ait elle-même reçu une conclusion définitive*.

« La comptabilité générale de l'Etat est examinée et liquidée par la Cour des comptes; il en est de même de la comptabilité des comptables envers le Trésor public; mais ici finit la ressemblance; après l'examen et la liquidation du compte général de l'Etat, la Cour des comptes a terminé sa mission; elle ne conclut rien, elle n'est qu'un corps consultatif; la loi seule peut terminer

son ouvrage; à la loi seule, il appartient d'arrêter le compte général de l'Etat et de proclamer, suivant le résultat de ses arrêts, soit la responsabilité, soit la libération des hommes investis de l'autorité gouvernementale, des ministres.

« Il en est autrement à l'égard des simples administrateurs-comptables; ce que la loi seule peut faire à l'égard des ministres pour le compte général de l'Etat, après l'examen et la liquidation de la Cour des comptes, cette Cour le fait pour les comptables; *non seulement elle examine et elle liquide leurs comptes, mais elle les arrête;* telle est l'attribution dont la constitution l'investit à l'égard des comptables, *dont elle l'investit à l'exclusion de toute autre autorité* d'une manière absolue, sans restriction, ni exception *et dont le caractère souverainement coactif se manifeste non moins par le terme qui l'exprime que par la coïncidence de cette attribution avec celle du pouvoir législatif sur le compte général de l'Etat et les rapports nécessaires de l'une et de l'autre.*

La Cour des comptes arrête les comptes des comptables comme la loi statue sur le compte général de l'Etat, elle condamne et elle libère ceux-là, comme en arrêtant la comptabilité générale la loi fixe, vis-à-vis du Trésor public, la position des ministres responsables. » (1)

Cette dépendance, admirablement mise en lumière par cet arrêt, dans laquelle se trouve le compte de l'Etat vis-à-vis des comptes des comptables, dont il résume et reprend les résultats, devait suffire pour engager le parlement à confier la préparation du premier et l'examen des seconds à une même institution. Or, tandis que nos constituants ont eu soin de placer, pour ce qui regarde les faits de leur gestion, les comptables du Trésor sous la juridiction d'un tribunal particulier, indépendant du pouvoir exécutif et nommé par la branche du pouvoir législatif ayant l'initiative en matière financière, le législateur de 1908 n'a pas hésité à laisser les comptables d'Afrique dans la dépendance directe et absolue, c'est-à-dire sans contrôle parlementaire, du ministre des colonies. Malgré son souci constant d'organiser

(1) Pasicrisie, 1852, t. I, p. 294.

sérieusement le contrôle du parlement de la métropole sur l'administration coloniale, il n'a pas désiré, semble-t-il, soustraire les comptables à l'influence du pouvoir central alors qu'il eût pu le faire aisément en les rendant justiciables de la Cour des comptes de Bruxelles au même titre que les comptables belges. Il a négligé de cette façon de consacrer une modalité du contrôle de la comptabilité publique qui est considérée à juste titre comme une des plus précieuses garanties de la bonne gestion des deniers de l'Etat. Il a fait preuve en cette matière d'une indifférence absolue. Car l'idée de soumettre les comptables d'Afrique à un régime identique à celui qui s'applique à leurs collègues de Belgique fut suggérée, au gouvernement, par M. le représentant Mechelynck, en séance de la Chambre du 12 août 1908.

L'honorable membre proposait d'ajouter à l'article 13 l'alinéa suivant : « La Cour des comptes a juridiction sur les comptables », et soutenait à bon escient, pensons-nous, que pareille disposition permettrait à la Cour de vérifier les comptes d'une façon effective, ajoutant que si elle n'était pas adoptée, *la vérification de la Cour des comptes ne serait pas efficace.* Mais la Chambre rejeta cet amendement à la demande de M. Renkin, qui estima qu'on n'arriverait, s'il était voté, *qu'à entraver l'administration, à la rendre impossible.*

Il suffit de rappeler que la Cour des comptes juge *sur pièces* pour se persuader de ce que les raisons invoquées par le ministre de la justice n'auraient pas résisté à un examen sérieux. Car du moment où des attributions étaient données à la Cour des comptes, en matière de recettes et de dépenses coloniales, il n'y avait aucun motif pour limiter son action. Mais il y a lieu de remarquer, en outre, qu'après avoir refusé à la Cour des comptes la juridiction sur les comptables, sous prétexte que la colonie était trop éloignée du siège de la Cour, le législateur de 1908 ratifia par son silence les déclarations ministérielles en vertu desquelles les mêmes pouvoirs juridictionnels devaient être confiés à l'administration centrale du ministère des colonies malgré que tous ses services fussent établis, eux aussi, à Bruxelles.

On aurait compris, jusqu'à un certain point, que le gouvernement invoquât le motif de grande distance séparant la possession de la métropole pour ne pas conférer à la Cour des comptes le visa préalable des mandats de paiements émis et destinés à être soldés en Afrique. Mais cette raison n'était nullement pertinente pour refuser à la Cour la juridiction sur les comptables. On peut même affirmer que l'attribution de pouvoirs juridictionnels à ce collège était dans la logique du système préconisé par les derniers amendements du gouvernement, qui suggéraient l'idée de l'intervention de la Cour des comptes pour préparer l'arrêt à porter par les Chambres sur les comptes coloniaux.

Pour mieux montrer encore, si c'est nécessaire, l'inanité du prétexte invoqué, il suffit de citer l'exemple des colonies françaises pour lesquelles les dispositions combinées du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies, de certains textes spéciaux et de la loi des finances du 13 juillet 1911, soumettent à la juridiction de la Cour des comptes outre les trésoriers-payeurs, tous les comptables ordinaires du service local des colonies, et même, dans certaines conditions particulières, les comptables des budgets régionaux, provinciaux ou municipaux ainsi que les comptables des hospices, établissements de bienfaisance et autres établissements publics des colonies (1).

Il est hors de doute que le refus de conférer des pouvoirs juridictionnels sur les comptables d'Afrique à la Cour des comptes de Belgique entraîne cette conséquence de rendre plus difficile et moins efficace l'exercice de la mission qui lui est confiée. En effet, lorsque la Cour élaborera le compte général de la colonie, afin de le soumettre à la législature, elle n'aura pas, comme c'est le cas pour la comptabilité belge, une série d'arrêts rendus sur les comptes individuels pour servir de base à l'établissement de son travail. Elle n'aura pas non plus nécessairement scruté au préalable une à une, toutes les opérations détaillées dans ces

(1) Lire à ce sujet la circulaire ministérielle du 22 mars 1913 insérée dans le *Journal de l'Afrique équatoriale française*, du 15 juin 1913.

comptes et son travail d'ensemble ne saura, dès lors, présenter les mêmes garanties que s'il s'agissait du compte de la Belgique. Quelles justifications lui fournira-t-on en matière de recettes ? En Belgique, la question ne se pose pas, attendu que la recette globale figure partiellement dans chacun des comptes de comptables. Mais, en ce qui concerne l'Afrique, ces comptes ne lui étant pas communiqués aux fins de vérification approfondie, la Cour ne pourra jamais y relever que des résultats, sur lesquels elle n'aura pas eu à statuer et dont elle devra admettre *a priori* l'exactitude et la sincérité.

* * *

Nous croyons qu'il n'est pas superflu d'ajouter que la charte coloniale ne conférant à la Cour des comptes aucun contrôle spécial, ni en ce qui concerne la dette publique, ni pour ce qui regarde le visa des brevets de pensions allouées à la charge du budget colonial, elle n'exerce, en ces matières, d'autres pouvoirs que ceux qu'elle possède pour les dépenses en général. C'est ainsi qu'elle ne vise pas les obligations de la dette congolaise, qu'elle n'en tient pas le grand livre, qu'elle ne signe pas les bons du Trésor, et qu'elle ne reçoit avis de la liquidation des pensions que sous forme de dépenses acquittées par les ayants-droit.

* * *

En résumé, les principales attributions conférées en Belgique à la Cour des comptes, en qualité *d'unique* organisme de contrôle budgétaire, se retrouvent dans le système de la loi du 18 octobre 1908, mais distribuées entre différents rouages dont l'un, la Cour des comptes, relève du parlement et collabore avec lui et dont les autres demeurent dans la dépendance immédiate du pouvoir exécutif. Le régime se caractérise donc par un manque d'unité et de cohésion. Aussi n'hésitons-nous pas à rappeler, à ce sujet, cette appréciation, d'une portée générale, formulée par la Cour des comptes, dans un de ses cahiers d'observations :

« Lorsqu'on veut avoir un bon contrôle, il faut le vouloir avec les conditions de son existence; or, un bon contrôle ne peut exister sans l'accomplissement des formalités qui l'accompagnent; si l'on trouvait que ses formalités présentent plus d'inconvénients que leurs résultats n'offrent d'avantages au pays, il faudrait supprimer ce contrôle. La suppression vaudrait mieux qu'une modification insuffisante. Un contrôle imparfait, incomplet, serait plus dangereux qu'utile, parce qu'à la faveur de la garantie illusoire qu'on lui attribuerait, on pourrait commettre plus d'abus que si le contrôle n'existait point. » (1)

* * *

Le compte général, préparé par la Cour des comptes, est soumis à l'approbation du pouvoir législatif, sous la forme d'un projet de loi ordinaire. Le vote par le parlement de la loi de règlement et la sanction royale donnée à cette loi, après examen des commissions des finances formées au sein de la Chambre des représentants et du Sénat, constituent les diverses étapes de la dernière phase du contrôle de l'exécution des budgets.

Au cours des dernières années de l'existence de l'Etat Indépendant, des décrets ont été pris régulièrement pour approuver le compte des budgets. Il était rationnel de faire intervenir, pour le règlement définitif, l'autorité qui avait décrété le budget lui-même.

En vertu de l'article 13 de la charte, et comme conséquence à l'organisation nouvelle fixée par l'article 12, c'est *une loi* qui arrêtera annuellement le compte général de la colonie. Comme en matière de budgets belges, la loi de règlement est obligatoire. C'est, semble-t-il, hantés par le prescrit de l'article 115 de la Constitution, que les auteurs de la loi du 18 octobre 1908 y ont inscrit la disposition dont il s'agit.

MM. Boucard et Jèze indiquent en ces termes l'objet de la loi de règlement : « Elle fixe d'abord les dépenses; puis les crédits; ensuite les recettes; enfin, elle arrête définitivement le résultat

(1) Cahier de 1846, p. 3.

du budget général. Ce résultat général qui est obtenu en faisant la différence des recettes effectuées et des paiements se solde soit par un excédent de recette, soit par un excédent de dépense. Au cas d'excédent de recette, la loi des comptes en fixe l'affectation; au cas d'excédent de dépense, elle indique les ressources au moyen desquelles il sera fait face ou elle prescrit l'application aux découverts du Trésor » (1). En Belgique, la loi du 15 mai 1846 prescrit de soumettre le projet de loi de règlement aux Chambres dans la même forme et dans le même cadre que la loi du budget. Elle stipule aussi que le projet doit être déposé dans le mois qui suit l'ouverture de la session ordinaire des Chambres, c'est-à-dire dans le courant du mois de décembre (2).

Pour les budgets coloniaux, aucune règle n'a été formulée. Cette particularité a été signalée à la législature par la voie du cahier d'observations de la Cour des comptes publié en 1911.

« Si la loi, disait M. le ministre des colonies, en séance de la Chambre du 1er février 1912, n'a pas fixé de date (à laquelle les comptes devaient être déposés) elle a parfaitement bien fait; avant de fixer une date, nous devons savoir, par la pratique, quel est le délai qu'il conviendrait d'adopter. Quand la pratique nous l'aura appris, je crois que le ministre des colonies sera le premier à proposer des dispositions utiles. »

La loi de règlement d'un budget belge comprend toutes les opérations (recettes, paiements, crédits) relatives aux budgets ordinaires et extraordinaires. Mais elle ne comprend pas les opérations concernant le budget des recettes et des dépenses pour ordre, bien que dans ce budget figurent de véritables recettes et dépenses de l'Etat.

Le budget de l'Etat Indépendant du Congo pour l'exercice 1908, bien qu'ayant fait l'objet du décret du 31 décembre 1907, sera le premier budget colonial arrêté par une loi. La forme que revêtira tant le compte budgétaire lui-même que la loi d'approbation de ce compte ne sera pas nécessairement celle des comptes postérieurs ni celle des lois de règlement

(1) Boucard et Jèze, p. 1351.
(2) Articles 33 et 34 de la loi du 15 mai 1846.

subséquentes : ce n'est qu'à partir du compte de l'exercice 1909 que la charte coloniale devra être interprétée et observée à ce point de vue. Le compte de l'exercice 1908 reprend, en effet, les opérations de recettes et de dépenses de l'administration intérimaire qui a fonctionné en vertu de l'arrangement provisoire, du traité de cession et de l'acte additionnel à ce traité. C'est un compte d'une administration étrangère rendu à l'Etat belge, conformément aux stipulations conventionnelles incorporées dans ces différents actes et en vertu desquelles la dite administration a opéré, entre le 1er janvier et le 15 novembre 1908, *pour compte de la Belgique.* Un compte devait donc être produit et ne pouvait l'être qu'à la législature belge représentant *l'Etat belge.* Le ministre des colonies, après de longues hésitations, a fini par déposer le compte dont il s'agit sur le bureau de la Chambre, confirmant ainsi les droits du parlement. Il avait reconnu déjà, à la page 50 de son rapport pour 1911 sur l'administration du Congo, que le règlement du compte de 1908 devait être approuvé par la législature. Mais une fois déposé, allait-il être transmis à la Cour des comptes? Le compte pouvait être arrêté directement par le parlement, sans intervention de la Cour. Mais avant de statuer, les Chambres devaient nécessairement le soumettre à une vérification sérieuse. Allait-on nommer une commisson composée de délégués des deux Chambres ou de délégués de la Chambre des représentants ? Ou bien allait-on se servir de l'organisme compétent en Belgique, abstraction faite même des prescriptions de la charte coloniale? Les Chambres avaient toutes les raisons de choisir cet organisme pour la vérification du compte de 1908, puisque la charte coloniale l'avait choisi pour vérifier les comptes subséquents. En décidant, en séance du 29 mars 1912, qu'il en serait ainsi, la Chambre des représentants a agi logiquement, puisque, si les pouvoirs de la Cour des comptes pouvaient être contestés en ce qui concerne l'examen du compte de l'administration intérimaire, sa compétence, pour ce qui regarde les recettes et les dépenses postérieures de la reprise, c'est-à-dire pour les opérations effectuées depuis le 15 novembre jusqu'au 31 décembre 1908, ne pouvait être discutée, attendu que la charte

coloniale devait recevoir son application à partir du 15 novembre 1908. Le renvoi du compte de 1908 à l'examen de la Cour des comptes apparaît plus normal encore si l'on songe que le dit compte ne pouvait être scindé, attendu qu'il s'agissait d'un *compte de gestion* se réglant d'après les dates des recettes et des paiements et non d'après le droit acquis. Dès lors, à ne considérer que la partie du compte devant être légalement soumise à la Cour, le compte de 1908 tout entier apparaissait comme devant lui être communiqué (1).

Indépendamment du compte des opérations à la charge du budget de 1908, le compte général de cet exercice devra comporter le compte des opérations de la Fondation de la Couronne (art. 5 de l'acte additionnel). En matière de comptabilité belge, la Cour fait figurer dans ses cahiers d'observations non seulement les résultats du compte du budget, mais encore ceux des comptes pour ordre, du compte de la Dette publique et du compte de Trésorerie. La loi de règlement n'arrête néanmoins que les résultats du compte budgétaire. En sera-t-il de même pour les comptes coloniaux ?

Le projet de loi de règlement n'étant pas publié, il est impossible de préjuger sa forme. On peut présumer pourtant que le ministre des colonies s'inspirera des errements suivis en matière de budgets belges.

Quoi qu'il en soit, pour éclairer complètement la législature, le compte devra comprendre :

a) Les droits constatés et ordonnancés au profit des créanciers de la colonie;

b) Les paiements effectués et justifiés;

c) Les paiements restant à effectuer et à justifier. Les chiffres

---

(1) Les pages 5 à 19 de l'avant dernier cahier d'observations de la Cour des comptes reproduisent la correspondance echangée entre cette institution et le Ministre des colonies au sujet de la reddition du compte de 1908. D'un autre côté, M. Buyl en séances de la Chambre des 1er février 1911 et 2 février 1912, a rappelé les rétroactes de la polémique.

portés sous cette dernière rubrique doivent représenter exactement la différence entre ceux repris sous les deux précédentes.

En Belgique, les opérations de paiement peuvent se prolonger pendant cinq ans. Ce n'est qu'après cette période, que l'exercice est dit *périmé*. Même la prescription quinquennale n'atteint pas les ordonnances frappées de saisies-arrêts ou d'opposition dont le montant est versé à la caisse des dépôts et consignations à la conservation des droits de qui il appartiendra. Lorsqu'un exercice est périmé, c'est-à-dire à l'expiration de la cinquième année, il est fait recette au Trésor du montant des ordonnances atteintes par la prescription.

Les paiements restant à *justifier* sont ceux pour lesquels les ordonnateurs disposant d'ouvertures de crédits, en vertu de l'article 5 de la loi du 29 octobre 1846, n'ont pu produire les pièces justificatives de l'emploi des fonds, avant la clôture de l'exercice. Pour ce qui les concerne, la loi de règlement contient généralement une disposition qui renvoie la justification de la dépense au compte d'un exercice suivant. Cette procédure n'est cependant pas suivie lorsqu'il s'agit de paiements restant à justifier à la charge d'un crédit inscrit au budget extraordinaire. L'imputation de ceux-ci a lieu sur un nouveau crédit sollicité de la législature.

En ce qui concerne la loi qui devra intervenir annuellement pour arrêter les comptes coloniaux, aucune disposition n'existe. Si un règlement ou une loi de comptabilité n'est pas mis en vigueur avant le moment où la Chambre sera appelée à statuer sur les opérations reprises au premier compte qui lui sera soumis, la loi de règlement elle-même devra régler dans le fait, ces différentes questions.

Cette loi devra, en outre, allouer au ministre compétent des crédits complémentaires pour couvrir les dépenses effectuées au delà du chiffre porté dans les budgets pour les crédits non limitatifs ou évaluatifs. Elle devra aussi déterminer l'emploi du boni éventuel ou déterminer, le cas échéant, comment sera couvert le déficit.

Sous l'Etat Indépendant, le décret du Roi Souverain disposait

toujours que l'excédent des recettes serait porté au compte du budget suivant (1).

Au moment de la reprise, une affectation spéciale fut donnée contractuellement à l'excédent que pourrait accuser le compte du budget de 1907. Elle résulte d'une lettre de M. le chevalier de Cuvelier adressée sous la date du 28 novembre 1907 à M. de Trooz :

« Si le résultat du compte général du budget de 1907, arrêté par le Roi-Souverain de l'Etat Indépendant, présente un excédent de recettes, disait cette lettre, il sera prélevé sur l'encaisse la somme nécessaire pour assurer aux fonctionnaires de l'administration centrale, soit leur affiliation à l'une des caisses des veuves et orphelins existant en Belgique, soit la création d'une telle caisse à leur profit ». (2)

Le décret du 25 septembre 1908, en arrêtant le compte général du budget de 1907, a disposé dans son article 3 « que l'excédent des recettes serait employé conformément à l'accord constaté par la lettre ci-dessus » (3).

* * *

Le vote de la loi des comptes met fin à la période pendant laquelle la responsabilité ministérielle peut être mise en cause. Mais les Chambres ne doivent pas attendre l'époque du vote de cette loi pour contrôler les opérations financières des ministres. En ce qui concerne les budgets coloniaux, les Chambres jouissent d'un droit spécial de contrôle qui résulte de l'obligation dans laquelle l'article 37 de la charte coloniale place le ministre de publier un rapport annuel sur la situation de notre colonie, en prévoyant que ce rapport exposera la situation financière du Congo.

Les membres des Chambres possèdent en outre *individuellement*, en dehors de leur droit d'interpeller les ministres et de

(1) Voir décret du 5 octobre 1907. *Bulletin officiel* de 1907, p. 592.
(2) *Bulletin officiel*, 1908, p. 675.
(3) *Bulletin officiel*, 1908, p. 374.

leur poser des questions, celui de se faire communiquer par la Cour des comptes et les services financiers de contrôle ayant leur siège au ministère des colonies, les pièces comptables nécessaires à l'examen des budgets. Ce droit résulte des déclarations formelles faites par M. le ministre de la justice au cours de la discussion de la charte.

Lors de la discussion de l'article de la loi coloniale relatif au contrôle des dépenses de la colonie, M. Malempré avait préconisé deux amendements. Il proposait notamment d'ajouter à l'article 13 la disposition suivante :

« *Il sera donné à tout membre des deux Chambres qui le demandera communication, sans déplacement, tant du grand livre de la dette publique que du registre des pensions à charge de la colonie, de toutes les décisions prises par le trésorier général, ainsi que de toutes les pièces comptables et autres quelconques reposant dans les archives.* »

Cette proposition qui reproduisait presque textuellement la disposition faisant l'objet de l'article 28 du règlement d'ordre intérieur de la Cour des comptes fut combattue, dans ces termes, par *M. Renkin*, en séance de la Chambre du 12 août 1908 :

« Cet amendement est parfaitement inutile. Il est certain que les membres de la Chambre auront à l'égard de la comptabilité coloniale les mêmes droits qu'ils exercent actuellement sur la comptabilité de la métropole. J'estime qu'il serait dangereux d'insérer un texte spécial dans la loi à ce propos, parce que nous serions ensuite logiquement amenés à agir de même en toutes matières. »

Cette déclaration fut suivie de l'échange de vues suivant :

« *M. Mechelynck.* — Il y a une différence. Actuellement, la loi ne s'occupe que de la Cour des comptes, tandis que l'amendement de M. Malempré porte sur les décisions prises par le trésorier général et sur les pièces qui se trouvent dans les archives.

« *M. Renkin*, ministre de la justice. — Je pense que la déclaration que j'ai faite suffit. Je répète que les membres de la Chambre qui doivent voter le budget auront à l'égard du budget colonial tous les droits qu'ils ont actuellement vis-à-vis des

autres comptabilités. Insérer un texte quelconque à cet égard serait dangereux, parce que nous serions amenés à compliquer singulièrement la loi coloniale, en prévoyant spécialement tous les droits que les membres du parlement posséderont au Congo. Il suffit de s'en tenir à la déclaration du gouvernement, à savoir : que les membres de la Chambre ont le droit de contrôle sur la comptabilité.

« *M. Franck.* — Notamment de prendre connaissance des pièces visées par l'amendement de M. Malempré ?

« *M. Renkin*, ministre de la justice. — Certainement. » (1)

Malgré ces déclarations très précises, des difficultés peuvent surgir, néanmoins, et certaines entraves être apportées à l'exercice normal du contrôle que chaque représentant de la nation — député ou sénateur — jugerait utile d'exercer, à un moment donné, sur un point déterminé de la comptabilité publique. Ces difficultés résultent surtout, en ce qui concerne les finances métropolitaines, du fait que la disposition ordonnant à la Cour de donner communication, sans déplacement, à tout membre des deux Chambres, tant du grand livre de la Dette publique, du registre des pensions à charge de l'Etat, de toutes les décisions prises par la Cour, que de toutes les pièces comptables et autres quelconques reposant en ses archives, n'est ni insérée dans la loi organique de la Cour, ni assez précise pour éviter les interprétations abusives et étroites.

Aussi cette situation a-t-elle attiré récemment encore l'attention d'un groupe de membres de la Chambre des représentants, qui ont proposé d'insérer l'article 28 du règlement d'ordre intérieur de la Cour des comptes dans la loi organique de cette institution et de « l'amender par une énumération non restrictive, des documents à communiquer à leur demande aux membres des deux Chambres » (1).

---

(1) *Annales parlementaires*, session extraordinaire 1908, p. 633.

(2) Développements présentés par M. Lamborelle à l'appui de la proposition de loi portant revision de la loi du 29 octobre 1846, organique de la Cour des comptes. Pièce de la Chambre des Représentants, n° 334, session 1912-1913, p 11.

Si cette proposition est admise, le droit personnel d'investigation des membres de la législature sera réglé par la disposition légale suivante :

« Il sera donné à tout membre des deux Chambres qui le demandera, communication sans déplacement, du grand livre de la Dette publique, du registre des pensions à charge de l'Etat, de toutes les décisions prises par la Cour, ainsi que de toutes les pièces comptables, reposant dans ses archives.

« Tout membre des deux Chambres pourra prendre connaissance des correspondances échangées entre la Cour des comptes et les départements ministériels ou les gouvernements provinciaux, des rapports présentés à la Cour des comptes par ses bureaux, ainsi que des procès-verbaux des séances de la Cour. »

Pareille innovation paraît toute rationnelle. Comme M. le représentant Lamborelle le fait remarquer au cours des intéressants développements qui accompagnent sa proposition de loi, il importe que les membres des deux Chambres puissent exercer sur les finances publiques le contrôle parlementaire dans toute sa plénitude. La Cour n'est en somme qu'une commission permanente du parlement organisée par voie législative. Rien de ce qui s'y passe ne doit être ignoré des représentants de la nation. N'est-ce pas surtout pour faciliter leur tâche en vue du vote de la loi de compte qu'a été instituée une Cour des comptes? » On ne saurait mieux dire, et il paraît certain que, soucieux de garantir les plus larges possibilités de contrôle à ses membres, le parlement ne s'opposera pas à l'admission de la proposition dont il s'agit.

Mais si aucune objection sérieuse ne saurait être formulée contre le légitime désir de certains parlementaires de scruter les actes financiers du gouvernement, lorsqu'ils recourent pour obtenir les renseignements utiles à leurs études à une institution déléguée *par les Chambres* en vue de l'exercice du contrôle budgétaire, il n'en sera plus de même lorsque des membres de la législature voudront obtenir communication, par exemple, des notes échangées au sujet de certaines questions budgétaires entre les services investis, au ministère des colonies, de la mission de contrôle et ceux chargés de l'ordonnancement ou de

l'engagement des dépenses. Domaine sacré de l'administration, dira-t-on, pour refuser de les éclairer! C'est le côté faible du régime institué par la charte. Le contrôle de l'exécution des budgets coloniaux devrait être *intégralement* confié à une institution indépendante du pouvoir exécutif, exerçant son action sous la surveillance étroite et permanente du pouvoir législatif et travaillant exclusivement dans l'intérêt et pour l'édification complète des membres du parlement.

***

Sous quelque aspect qu'on étudie le régime du contrôle des budgets coloniaux, on aperçoit des défauts essentiels auxquels il est urgent de remédier. La Cour des comptes n'est pas suffisamment armée; le contrôle, exercé par le ministère des colonies est un contrôle *administratif* plutôt que, à proprement parler, *budgétaire;* le droit des membres des Chambres de se faire communiquer certains renseignements n'est ni organisé, ni garanti. Nous avons montré ailleurs (1) les graves imperfections du régime budgétaire colonial et caractérisé des modalités qui pourraient être utilement substituées au système en vigueur afin de réaliser une décentralisation rationnelle de l'administration financière du Congo belge.

Ici nous n'avons voulu qu'indiquer les défauts essentiels du régime fonctionnant au vœu de la loi du 18 octobre 1908.

---

(1) *Mouvement géographique* des 21 et 28 septembre, et 26 octobre 1913. « La décentralisation de l'Administration financière du Congo belge ».

La géographie scientifique à la Faculté de philosophie et lettres [1]

PAR

ALFRED HEGENSCHEIDT,

Chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

Prenant en considération le rôle grandissant de la géographie physique, dans l'interprétation même des phénomènes humains d'ordre géographique, le Conseil d'administration de l'Université, sur la proposition de la Faculté de philosophie et lettres, a fait à un naturaliste, à côté d'un historien, l'honneur de l'appeler à succéder dans cette faculté, à celui qui y réunit sous l'autorité de son nom, à la fois le cours de géographie et celui d'histoire de la géographie. Ces conditions nouvelles nous invitent à examiner ce que peut être la géographie scientifique dans les limites qui lui sont tracées par une Faculté poursuivant la recherche de la vérité par des voies bien différentes de celles des sciences naturelles.

Mais qu'entendons-nous par géographie scientifique ? La géographie a-t-elle besoin de ce qualificatif, a-t-elle droit à ce qualificatif, pour la distinguer d'une géographie qui ne le mériterait pas ? La réponse est d'autant plus malaisée que la géographie fut et est encore une science, un agrégat de connaissances, disent les sceptiques, difficile à définir, aux limites variables. Tantôt elle se borne à enregistrer et à localiser le plus grand nombre de faits ; tantôt elle s'élève pour contempler dans leur ensemble objets et phénomènes et com-

(1) Première leçon du cours de géographie, professé à l'Université.

prendre les relations de connexité ou de causalité qui les lient, déterminent leur répartition à la surface terrestre ou leur ordre dans des catégories ; tantôt encore elle porte tout son intérêt vers l'un des objets de son domaine, l'homme, lui subordonnant le reste de la nature terrestre, comme si celle-ci culminait dans la création de l'entendement humain ou qu'elle n'eût eu d'autre but que d'être un jour le berceau de notre espèce. Dans toutes ces directions, si dispersées, la géographie se croyait dans sa vraie voie. A leur tour, les géographes modernes se sont essayés à préciser le but de la géographie, à tracer ses méthodes. S'ils ont réussi à délimiter le domaine de l'observation géographique, à dégager des principes directeurs, à assigner à la géographie sa fonction bien déterminée dans la connaissance du monde extérieur, les divergences sont cependant telles encore, que le caractère logique de la géographie ne puisse se dire définitivement établi. Si nous n'osons donc encore parler d'une science géographique, en donnant à ce mot son sens logique rigoureux, les phénomènes géographiques forment actuellement un ensemble suffisamment ordonné par quelques principes simples, pour que nous admettions une géographie scientifique parmi les autres sciences de la nature.

La plupart des hommes de la génération actuelle ont lié connaissance avec la géographie par l'intermédiaire du manuel classique qui ignorait à peu près tout de cette conception scientifique. On se rappelle l'énumération des mers, golfes, détroits; d'îles, presqu'îles, caps et isthmes ; de montagnes, plateaux et plaines ; des caractères du climat ; de versants, bassins et cours d'eau, avec comme seuls faits dignes d'être notés, les localités qu'ils arrosent ; des productions minérales, végétales et animales ; des divisions politiques ; du nombre d'hommes, leurs langues et leurs religions ; des grands centres, de leur industrie, de leur commerce. Et quand la partie du monde y avait passé, on recommençait avec plus de détails à chaque pays ; une longue file de noms, qui, associés à une carte trop simplifiée, n'évoquaient ni images nettes, ni idées achevées. Un classement trop superficiel des faits géographiques ; presque rien de leurs caractères individuels, tels qu'ils occupent l'espace ; une idée très imparfaite des formes terrestres, aucune image ne pouvant naître de la carte trop pauvre, la troisième dimension n'y étant représentée que par un chiffre ou par un signe moins évocateur encore ; les

faits cités, séparés dans des catégories artificielles, comme si aucune relation ne les liait et que leur coïncidence dans l'espace ne fût qu'un effet du hasard ; rien de la genèse et de l'évolution des formes ; des divisions politiques apparaissant comme les unités les plus profondément marquées à la surface de la terre ; en un mot, nous reprochons à la géographie entendue ainsi, de ne pas tenter, fût-ce occasionnellement, de passer d'une chorographie inerte à une chorologie intelligible. Ces manuels, dont le type d'ailleurs n'a pas encore disparu, reflétaient l'état de la géographie qui suivit immédiatement l'époque brillante de Humboldt et de Ritter. Il y avait bien parfois, reléguée au début de l'ouvrage, une géographie générale, mais sans importance réelle dans l'enseignement et submergée bientôt sous la nomenclature qui y faisait suite. Et cependant déjà au XVIIIe siècle, des voix s'étaient élevées contre la stérilité de cette nomenclature qui, dit un géographe de l'époque, « occupe la mémoire sans la meubler ». Le « retour à la nature » de Rousseau fut décisif aussi en une science qui, en 1650 déjà, avait vu naître la géographie physique avec l'étonnante « Geographia generalis », de Varenius, un jeune contemporain de Galilée, Kepler et Descartes ; ouvrage tout moderne par sa méthode et quelques-uns de ses résultats mêmes, mais dont l'action fut latente pendant plus d'un siècle. Mais voici la voix de Rousseau et celle de son disciple, Pestalozzi : « Formez dans l'homme ce que la nature lui a donné ; avant tout tâchez de comprendre celle-ci en lui ; pour l'éduquer, c'est à elle que vous devez vous conformer, sans avoir à vous préoccuper ni de la classe sociale à laquelle il appartient, ni de sa profession future ; celles-ci ne sont qu'accidents. »

On comprend que cet esprit nouveau dut s'attaquer à une géographie qui considérait les divisions politiques comme les cadres dans lesquels *s'inscrivaient les faits* et, déclarait qu'elle avait pour but de se rendre utile à l'homme d'Etat, à l'historien, au militaire, au commerçant. Non, abandonnez toute idée d'utilité immédiate ; comprenez la terre telle qu'elle est ; c'est par la géographie physique qu'il faut commencer, elle qui nous fait connaître les traits qui sont les mêmes dans tous les temps, aussi bien dans le passé que dans le présent et le futur, au-dessus des apparences factices que sont les divisions politiques. Ici encore, il fallait pénétrer jusqu'à l'essentiel, à la nature. Les guerres de la Révolution et de Napoléon allaient

bientôt démontrer la fragilité des limites politiques ; et l'on entend les auteurs de géographies descriptives se plaindre de changements, qui se suivent plus rapides que leurs éditions. Entretemps la géographie physique s'édifie sur des données nouvelles que lui apportèrent notamment des explorations scientifiques dans l'Asie russe et dans les Alpes ; la géologie, qui, à cette époque, s'organise en une science ; les progrès de la zoologie et de la botanique, tout l'effort scientifique du XVIIIe siècle va y contribuer, préparant l'époque de A. de Humboldt, L. v. Buch et K. Ritter. Le premier, esprit universel, avait vers la fin de sa vie, au milieu du siècle donc, condensé le savoir de son temps en une synthèse féconde en idées générales, le « Kosmos », œuvre d'ailleurs inachevée. Néanmoins, dans le troisième quart de siècle, la géographie physique n'aura plus qu'un rôle inefficace ; pendant que les branches particulières qui l'alimentent vont se développer aux mains des spécialistes, météorologistes, océanographes, géologues, biologistes et ethnographes, elle s'assoupit. Elle ne pénétrera plus de pensée les faits que la géographie descriptive se contentera d'enregistrer. Deux facteurs, pense v. Richthofen, peuvent nous faire comprendre cet affaissement momentané. Vers 1850 commence une période active des voyages à l'intérieur des continents et dans les régions polaires ; les découvertes nouvelles viennent largement augmenter le répertoire des faits géographiques ; l'intérêt se détourne de la géographie physique pour se porter surtout vers les pays nouveaux et leurs curiosités. On peut faire une constatation analogue dans la littérature géographique au XIIIe siècle, lorsque l'Europe vit s'étendre considérablement son horizon géographique vers l'Asie, par les Croisades et la constitution de l'empire mongol ; au XVIIe siècle, après la première période des grands voyages ; puis encore vers le milieu du XVIIIe, à la fin de la seconde période de conquête du globe. Actuellement encore, ne voyons-nous pas nos sociétés de géographie s'employer presque exclusivement à satisfaire la curiosité d'un public plus avide de sensation que de culture scientifique ? Depuis Peschel et Reclus, la géographie physique étend de nouveau son action bienfaisante à la géographie descriptive. Si nous sommes tentés d'opposer l'état actuel de la géographie à un autre que nous estimons heureusement passé, il est juste de reconnaître qu'une description rigoureusement objective, n'enregistrant que les faits exactement observés avec leur

situation et leurs dimensions mesurées en dehors d'une préoccupation théorique, constitue la base la plus sûre de la géographie générale ; hors de là, il n'y a ni classification solide, ni règle, ni hypothèse utile même.

Cependant, il est difficile d'admettre qu'après la période de Humboldt et de Ritter, l'intérêt pour la géographie physique se soit éteint uniquement sous l'afflux des relations de voyages ; d'autant plus que le dernier quart du XIXe et le début du XXe siècle ont vu des expéditions non moins mémorables que les précédentes. C'est bien la direction imprimée à la géographie par Ritter lui-même qui paraît avoir détourné ses épigones d'une participation active à l'édification de la géographie générale. Cependant, les principes de sa méthode que Ritter affirme avec force, sont strictement scientifiques. Il veut établir les faits et ne les admettre qu'après une critique objective rigoureuse ; il déclare la géographie indépendante de tout but utilitaire ; son système, il ne l'établira que sur les données rapportées par cette science elle-même ; chaque région de la terre et chacune de ses formes doivent être étudiées avec une attention égale, dans leur être à eux ; les phénomènes que présente la surface de la terre, ne sont pas isolés : la terre est un organisme qui se conçoit comme le terme final de séries de relations causales de plus en plus générales, que d'ailleurs on est loin encore de connaître toutes ; non seulement les faits géographiques réagissent les uns sur les autres dans les espaces actuels : ils sont encore le produit de causes passées. Ce programme dépasse peut-être encore celui de la géographie moderne. Mais en réalité, Ritter qui ne voyage pas, se contente d'examiner d'après des documents, les rapports entre les formes du sol horizontales, c'est-à-dire le développement des côtes et les formes du relief avec l'histoire des hommes, négligeant à peu près complètement les autres éléments du milieu terrestre. La géographie de Ritter, entièrement tournée vers l'homme par son but et par ses méthodes, s'éloigne déjà de notre conception d'une géographie scientifique, par cette prépondérance excessive de l'élément humain. Mais elle nous étonne davantage par le rôle qu'elle donne à l'homme dans la signification des traits terrestres. Car non seulement la terre est la demeure de l'homme qui en subit l'influence, mais elle est encore sa maison d'éducation, élevée à son intention, afin qu'elle puisse recevoir et former pendant son passage sur elle, l'être doué d'une âme

immortelle. La terre a donc une mission éthique, qui est d'ordre divin; c'est à celle-ci que Ritter va s'attacher et c'est l'histoire de l'humanité qui la lui révélera. Ne dit-il pas: « même les conditions physiques des espaces terrestres ne se montreront sous leur vrai jour que lorsqu'ils auront été saisis et compris complètement dans leurs réactions sur l'homme et sur la marche de l'histoire ». C'est surtout cette téléologie anthropocentrique qui nous paraît étrange chez l'un des fondateurs de la géographie scientifique, et dangereuse dans son application, à nous qui avons eu l'esprit nourri d'évolution lente, trop lente même, ne laissant dans la marche des choses aucune prise à une force surnaturelle ou même à l'événement extraordinaire. Mais l'Origine des espèces a paru en 1859 et le début du siècle avait des vues bien différentes sur l'histoire des êtres et de la terre. Lamarck n'eut guère d'influence et c'était Cuvier qui dominait, avec les idées du « Discours sur les révolutions du globe », dont la dernière aurait amené « l'âge où l'espèce humaine, aidée de quelques animaux domestiques, domine et féconde paisiblement la terre ». Le seul passé de la terre qui intéresse Ritter ne va pas au delà des six mille ans écoulés depuis la création de l'homme. C'est encore l'époque des philosophes de la nature, parmi lesquels Schelling eut une influence même sur des naturalistes et des médecins. Nature et intelligence ne forment qu'un seul et unique monde ; l'identité entre le subjectif et l'objectif est l' « identité absolue » : elle ne peut jamais être l'objet d'une connaissance objective, mais seulement de la foi, la foi que toute action suppose. Ritter disait : « Pour que l'arrangement de tous les faits réunis dans cet ouvrage, puisse s'appeler méthodique et conduire vers un système naturel, il lui faut un centre, un fonds idéal. C'est par lui que les faits empiriques se joignent en un ensemble, que le multiple rentre dans l'unité qu'ignore la nature inerte. Sans ce fonds idéal, hypothèse ou théorie, comme on voudra l'appeler, conscient ou non, l'homme ne pourrait guère élever un tout. Ce fonds idéal, qui a poussé l'auteur vers la vue objective sur les phénomènes, déterminant l'ordre de leur arrangement particulier ici, ne relève pas pour lui d'une idée vraie, mais du fonds commun de toutes les vérités, de l'empire de la foi. » Nous l'avons dit, cette domination de la connaissance objective par un *a priori* qui soit un amour autre que le profond désir de connaître, cette mise sous tutelle de la nature, nous paraît étrange chez un

homme dont les regards devaient si souvent se porter vers les réalités terrestres. Il a beau affirmer que le rôle des choses dans le grand œuvre divin n'apparaît que dans un profond examen, nous avons la conviction intime que cet *a priori* doit oblitérer la vue sur les réalités et fausser leur interprétation. Mais qu'avons-nous, nous mêmes, pour nous assurer de la légitimité de nos méthodes scientifiques et de la certitude de la part de vérité qu'elles révèlent, sinon la seule confiance dans notre propre jugement ? Le doute scientifique va au sujet comme à l'objet.

Pendant trente-neuf ans, Ritter fut professeur à Berlin ; il y fit école surtout parmi les historiens. Après lui, la géographie devint une simple science accessoire de l'histoire, et c'est dans cette situation que nous la trouvons encore aux Facultés de philosophie et lettres de nos universités. Le faisceau de sciences physiques de la terre, réunies dans la personne de Humboldt, se défit après lui ; chacune d'elle alla se développer isolément au grand profit de la géographie scientifique future. Dans le dernier quart du siècle passé, celle-ci se tournant de nouveau vers les sciences naturelles considérablement enrichies, reconstitua la géographie physique, et la réaction contre la tendance historique de la géographie fut telle, que des géographes en vinrent à déclarer la géographie une science purement naturelle, dont il fallait écarter toute étude relative à l'homme. D'autre part cependant, lorsque déjà la géographie physique eut reconquis sa légitime influence, Peschel, l'un de ceux qui ramènent la géographie vers une conception mieux équilibrée des facteurs inorganiques et organiques, dit encore en 1880 : « La tendance de la géographie sera toujours de considérer les espaces terrestres comme le théâtre des phénomènes historiques. » Cette affirmation, si catégorique, de l'auteur des *Neue Probleme des vergleichenden Erdkunde*, parus en 1873, nous fait comprendre combien la géographie a eu de mal à échapper à sa dépendance de l'histoire.

Essayons de pénétrer la nature réelle de cette science-protée, telle qu'elle se présente à nous. Il faut au milieu du vaste domaine des phénomènes sur lequel s'étend la géographie, chercher les idées directrices qui lui font une place parmi les sciences de la nature. En voici une définition intéressante, mais assez vague : « la science de la puissance de l'étendue sur la planète terrestre, démontrée par les différences de localisation des objets qui la remplissent ». Une

autre de Hettner, en 1905 : « la science chorologique de la surface terrestre d'après ses différences régionales, c'est-à-dire comme un assemblage de parties du monde, de pays, de régions, de localités » ne s'applique qu'à la géographie régionale et exclut, intentionnellement, la géographie générale. Le géographe anglais H. R. Mill appelle la géographie « la connaissance exacte et organisée de la distribution des phénomènes à la surface terrestre ». Si nous voulions préciser le but que poursuit la géographie, par les méthodes qui lui permettent d'organiser son domaine, nous pourrions ajouter que la géographie est la science des phénomènes distribués à la surface de la terre, reconnus dans leur coexistence, dans leurs relations causales et dans le stade actuel de leur évolution.

Ce n'est donc pas tout l'amas de matière cosmique accumulée en un corps unique, la Terre, que la géographie se propose de connaître, mais uniquement sa surface ; et, si elle fait appel aussi aux sciences qui en fouillent l'intérieur ou l'espace autour d'elle, ce n'est que pour mieux en comprendre les formes superficielles. La Terre étant une planète, un astre, la géographie pourrait se grouper avec la sélénographie, l'étude des autres planètes et des étoiles, dans une science plus générale, l'astrophysique comparée, qui, elle aussi, somme toute, ne connaît des astres, que leur surface ; mais les résultats de cette science, comparés à ceux de la géographie, sont encore si faibles, les méthodes d'investigation si limitées, que les rapprochements faits entre les phénomènes si diversement répartis dans l'espace, relativement à nous, n'ont guère permis des conclusions signifiant un progrès dans l'une ou dans l'autre de ces sciences. C'est donc aux seuls espaces terrestres que se restreint le champ d'observation du géographe. La géographie, avec l'astronomie, est donc la science de l'ordre des phénomènes dans l'espace, comme l'histoire et la géologie, celles de l'ordre dans le temps, à côté des sciences systématiques qui tendent à ordonner les objets naturels en des systèmes. Mais déjà la géographie se trouve à l'étroit dans cette classification des sciences concrètes ; quand elle établit des catégories parmi les formes du terrain, par exemple, ou propose une classification des îles ou des mers, elle fait bien de la systématique, comme la botanique et la zoologie.

Sur les 510 millions de kilomètres carrés de la surface terrestre sont distribuées, fixes ou mobiles, une infinité de formes qui sont

les objets d'étude de plusieurs sciences, auxquelles la géographie empruntera la plupart de ses données, en y ajoutant d'autres qui, jusqu'à présent, relèvent encore de son domaine propre. Poursuivant son but à elle, elle commencera par les localiser sur cette énorme surface ; à cet effet, on a projeté sur celle-ci un réseau de lignes et les plans de la sphère céleste, dont elle semble occuper le centre. C'est l'observation donc des mouvements des astres qui fournira les éléments des coordonnées dont l'intersection fixe sur la sphère terrestre tout point considéré. Nous aurons une géographie astronomique qui, outre l'étude des mouvements de ces astres, comprend les diverses solutions données au problème de la détermination du lieu. On a pu ainsi reproduire la terre par une image fidèle, le globe terrestre, mais dont les dimensions nécessairement exiguës, n'en peuvent rendre que les traits principaux. Avec la géographie astronomique, la géodésie, qui est l'art des mesures géométriques appliquées à la surface de la terre, nous en fait connaître la forme et la grandeur exactes. L'une et l'autre fournissent à la cartographie la situation et les mesures dans les trois dimensions, des formes dans un espace terrestre limité, qu'elle représentera sur un plan, la carte, tout en se rendant compte des inévitables déformations résultant de la projection d'une partie de surface sphérique sur ce plan. Ensemble ces trois sciences, qui ne considèrent que la surface mathématique de la terre, constituent la géographie mathématique. C'est surtout à des physiciens que nous devons les progrès récents de la géophysique, qui se propose de reconnaître l'état intérieur de cet énorme amas de matière et les forces qui y agissent ; elle peut être utile au géographe en lui signalant les causes profondes déformatrices de la croûte terrestre.

Abandonnant l'abstraction d'une surface mathématique, nous distinguons tout d'abord dans la grande variété des formes qui s'y présentent, celles qui sont dues au contact de la matière terrestre à l'état solide et à l'état liquide, le tout enveloppé par la sphère gazeuse. C'est au contact et à l'interpénétration de ces trois sphères que la surface terrestre doit la plupart de ses traits caractéristiques. L'océan, dont la forme est déterminée par les accidents de la lithosphère dont il remplit les creux, creux tout relatifs d'ailleurs, a ses grandes lois à lui ; c'est l'océanographie, sortie de la géographie et de l'art nautique, qui nous les a fait connaître. Dans la seconde

moitié du XIXe siècle, elle nous révéla aussi les formes et la nature de la lithosphère, préservée sous la nappe des mers, et la faune abyssale.

Sous l'influence de la chaleur du soleil et de la pesanteur, l'atmosphère, milieu éminemment mobile, modifie les terres au loin, par les eaux dissoutes à la surface des mers. Ces eaux précipitées s'étaleront dans les creux ou s'écouleront sur des pentes préformées dont elles changeront considérablement l'aspect ; elles tendront à combler creux et mers, en y transportant les débris solides. La même œuvre de destruction, elles l'accompliront à l'état de glace aux grandes altitudes et sous les hautes latitudes. Une autre partie de l'eau tombée, après avoir erré à la surface de la terre, y pénétrera, altérera profondément la nature et l'état de la roche, la dissolvant ou la consolidant, désagrégeant généralement le roc solide dans ses parties superficielles ; réduit à des débris peu cohérents, il s'émiettera, glissera vers la dépression voisine où l'eau courante finira par l'emporter. La surface de la lithosphère n'est rigide qu'en apparence. Arrachées sous l'action combinée de l'eau, de l'air et du soleil, ses particules superficielles constituent une couche mouvante, sollicitée par la pesanteur ; seuls, parmi les énergies exogènes, le vent et les êtres vivants agissent dans un sens opposé. La géomorphologie, ou la science des formes de la surface terrestre solide, ne s'est pas encore constituée en science particulière pour évoluer, comme d'autres, en dehors de la géographie ; dans sa forme actuelle, elle a été cependant préparée par les géologues, qui, à la suite de Lyell, expliquent le passé par le présent. Dans l'extrême variété du relief et des masses liquides discontinues qui en occupent les fonds, les géographes ont essayé de reconnaître des types génétiques, en s'aidant de la géologie et de l'orogénie. Ils élaborent une terminologie précise, qui serait l'équivalent abstrait, « die begriffliche Nachbildung » des formes. Ils trouvent dans les cartes topographiques et les cartes géologiques, des documents précieux qui, avec les observations sur le terrain, nous ont valu des progrès rapides de la morphologie terrestre. Ils sont dus surtout à v. Richthofen, à Penck et à Davis, dont la dernière œuvre a pour titre *Die erklärende Beschreibung der Landformen*, la description explicative des formes terrestres.

C'est dans le soleil finalement qu'il faut chercher la source des forces qui modifient la surface terrestre solide. C'est de lui qu'émane

la chaleur qui évapore l'eau et met en mouvement les masses d'air, en y déterminant des différences de pressions; celles-ci y naissent d'inégalités de température, dues à la sphéricité de la terre, à ses mouvements, à la répartition et à la capacité calorifique des terres et des eaux. L'ensemble des facteurs température, pressions, vents, humidité, précipitations, observés et mesurés pour une même région, exprime en grandeurs comparables le climat de cette région ; la climatologie, science purement géographique des climats nombreux à la surface du globe, emprunte à la météorologie, physique de l'atmosphère, les lois qui en expliquent la distribution.

Liés à certaines conditions d'humidité, de lumière, de température et de nutrition, les êtres vivants trouvent à la surface de la terre des espaces plus ou moins favorables, vers lesquels ils se répandent indifféremment sous l'action de forces qui leur sont propres ou de forces externes, courants d'eau ou d'air, dont ils savent se servir. L'on peut dire que chez les êtres vivants, la puissance de l'espace est devenue consciente; et, du point de vue tellurique, elle ne l'est pas moins chez les plantes que chez celui qui semble le plus conscient des êtres organisés. Pour la mise en valeur, pour le peuplement des espaces terrestres, le géographe voit les plantes aussi aptes au mouvement que les animaux; elles créent les grandes traînées chlorophyliennes que vont suivre les espèces animales. Les plantes qui lancent leurs graines, les font emporter par le vent, la pluie ou l'eau courante, ou qui les confient aux animaux, ne sont pas moins adaptées à la conquête de l'espace que les hydrozoaires et les échinodermes fixés, dont les larves sont entraînées par les courants marins; comme les Boers de l'Afrique australe, elles essaiment vers des régions moins habitées ou peuplées d'êtres plus faibles; comme Christophe Colomb, elles tentent la découverte de mondes nouveaux. Dans cette lutte pour l'espace, les êtres acquièrent des caractères qui les mettent dans des conditions plus favorables pour s'y maintenir et s'y multiplier. Ces caractères, déterminés par le milieu, ramènent à un aspect semblable les espèces les plus diverses et contribuent donc à spécifier ce milieu; le géographe s'intéressera particulièrement à ces caractères biologiques de la flore et de la faune. Quelques cosmopolites exceptées, les espèces elles-mêmes, limitées dans leur aire, spéciales donc à des régions plus ou moins étendues, non seulement servent

à caractériser celles-ci, mais peuvent encore en révéler le passé géologique.

Mais de tous les facteurs géographiques organiques, et même inorganiques, l'homme est celui qui marque le plus visiblement sa caractéristique à la surface terrestre émergée. Cependant, l'ampleur de ses mouvements, la facilité avec laquelle ils se transmettent, sont une acquisition toute moderne, et peut-être est-ce dans la conquête de toute l'œcumène sphérique qu'il faut chercher le progrès le plus évident, le plus visible, en tout cas, de l'espèce humaine à l'époque contemporaine. Ce n'est plus aux conditions strictement localisées que s'adapte l'homme civilisé, c'est aux caractères telluriques de la planète. Si la vie de l'immense majorité des hommes se trouvait autrefois déterminée par la glèbe qu'ils foulaient, outrepassée seulement par le rare voyageur, l'homme d'Etat, le soldat ou le commerçant, laissant à la surface du globe quelques traces bientôt effacées ou péniblement maintenues, le XIXe siècle, doublant le nombre des hommes, voit la circulation des biens et des hommes s'élargir considérablement, surtout à notre époque ; il rend solidaires des masses humaines de plus en plus lointaines et marque de la conquête de l'homme des étendues de plus en plus vastes. La répercussion des phénomènes humains distants est telle qu'elle ne peut être comparée qu'aux connexions les plus lointaines de mouvements dans les deux sphères fluides, l'océan et l'atmosphère. Le villageois de l'Ardenne, qui, il y a cinquante ans à peine, cultivait sur sa terre le chanvre et le lin de ses vêtements, le seigle et l'épeautre pour son pain, comme il l'avait fait pendant des siècles, est nourri aujourd'hui de blé du Rio de la Plata et est vêtu de laine d'Australie et de coton des Etats-Unis. Et il n'est pas moins intéressant de constater que la transformation due à cette circulation intensifiée est une adaptation plus parfaite de la production aux conditions locales; dans l'exemple cité, l'extension de l'élevage et des pâtures, dans une région fraîche et humide comme l'Ardenne, le prouve.

Ces rapports de l'homme avec la terre, leur action réciproque, la mise en valeur de la terre, les groupements des hommes, leurs relations, leurs organismes politiques constituent plusieurs branches plus ou moins anciennes de la géographie, qui, récemment, se sont organisées sur des bases plus larges, grâce à une connaissance plus approfondie de la surface terrestre et aux progrès de l'ethnographie.

Ratzel les réunit sous le nom d'Anthropogéographie; les relations de cette science avec les études historiques sont indiquées par le sous-titre du premier volume de l'Anthropogéographie de Ratzel : « Eléments pour servir à l'application de la géographie à l'histoire. »

Dans cette revue rapide des branches de la géographie générale, nous remarquons combien dominent les sciences naturelles, leurs résultats et leurs méthodes, l'observation et les mesures. Y puisant les éléments dont elle est constituée, suivant leur voie dans ses propres recherches, elle a cru nécessaire encore d'adopter leurs méthodes d'enseignement. Il y a longtemps que les cours théoriques de chimie sont suivis de manipulations; quoique plus générales, les lois de la physique, après un exposé théorique appuyé d'expériences, sont encore vérifiées par les élèves, au cours d'exercices pratiques de physique expérimentale, leur permettant d'éprouver la solidité de ce pont, que sont lois et hypothèses, entre la pensée et le phénomène. Les sciences biologiques, elles aussi, demandent au débutant même des exercices pratiques. Dans l'enseignement de toutes ces sciences, le besoin s'est fait sentir de faire suivre à l'élève la voie par laquelle elles s'élaborent. Dans l'enseignement de la géographie, non plus, on ne peut se contenter d'un exposé des faits. Le titre de ce cours le prouve; des exercices de géographie sont d'ailleurs depuis longtemps prévus dans l'enseignement universitaire. Mais nous croyons nécessaire de les compléter par des observations sur le terrain, au cours d'excursions. Et peut-être, en présence de ses fluctuations, la géographie a-t-elle de meilleures raisons encore d'éviter un enseignement simplement dogmatique et de rester en contact avec le milieu physique dans lequel l'homme se meut. Si un jour la géographie, par l'un de ces mouvements intérieurs qui lui sont familiers, porte à nouveau toute son attention vers l'homme, la connaissance sûre du milieu physique ne pourrait avoir qu'une influence salutaire sur l'interprétation des faits humains actuels ou passés; ou, si la géographie générale se développait outre mesure au détriment de la géographie spéciale, la vision du milieu géographique, dans toute la variété de ses objets et la complexité de ses formes, empêcherait des généralisations trop hâtives. En tout cas, il n'y a pas de doute, la géographie scientifique actuelle est résolument tournée vers l'observation des formes matérielles des espaces terrestres, vers l'homme, pour autant qu'il en

dépende ou agisse sur elles, lui-même un phénomène géographique parmi d'autres.

Suivons une de ces excursions et, entre observations et mesures, essayons de démêler les principes qui nous guident. Nous sommes dans la campagne à l'Ouest de Bruxelles; nous venons de sortir de la banlieue qui pousse vers elle sa carapace de pierres empâtant les traits souvent légers du sol. Constatons déjà que la géographie scientifique ne s'intéresse pas en premier lieu aux choses lointaines; pour l'amateur de géographie, celle-ci commence là où il ne fut jamais, dans les régions dont l'étrangeté l'intéresse. Nous n'entendons pas ici réprouver ce sentiment; il existe au fond de tous et nous ne croyons pas déroger en lui donnant satisfaction. On peut dire même qu'il a contribué indirectement aux progrès de la géographie, en lui ménageant l'appui de personnes nombreuses que la science n'eût pu atteindre. Mais celle-ci suit une voie opposée : elle va du connu à l'inconnu, et le connu le plus éprouvé lui sera le plus sûr. Rendre le connu conscient, l'analyser, le classer, en faire une synthèse d'éléments intelligibles, voilà le but de l'excursion. Nous nous trouvons dans un pays légèrement accidenté, d'un vert vigoureux que tachent quelque parcelle de bois et des cultures variées, et que sillonnent, au moment où il vient de s'échapper aux briques et aux pavés, routes, chemins et sentiers. Une large et peu profonde vallée s'ouvre devant nous; nous en soupçonnons à peine le ruisseau. Sur le ciel familier se dessine une ligne presque droite à pente très faible, contact entre le plateau et le flanc de la vallée; celui-ci, vu de profil, présente la ligne qui donne au paysage brabançon de la grâce et de l'imprévu : une courbe convexe dévale vers les fonds des alluvions qu'elle atteint par une courbe concave. Dans quelques-unes de nos rues, nous la voyons reproduite dans la double rangée des lumières de lanternes. Nous voici à une sablière, qui nous montre une coupe dans le sol et le sous-sol. Le terrain superficiel surtout intéresse le géographe; c'est lui qui, avec le climat, détermine les formes végétales et la productivité des cultures et, par conséquent, jusqu'à un certain point, la densité de la population dans la région. Un phénomène a d'autant plus d'intérêt pour le géographe qu'il interfère plus fréquemment avec des phénomènes d'un autre ordre. Nous voyons la terre végétale surmonter une couche d'une épaisseur variable de terre jaunâtre très friable, relativement consistante, à éléments très fins, dont nous

reconnaissons à la loupe le sable quartzeux, le carbonate de chaux, par une goutte d'acide; des études spéciales nous en fournissent l'analyse complète. C'est cette terre, ce limon tantôt stratifié, tantôt massif et alors à éléments plus poussiéreux encore, qui fait la fertilité de cette campagne, et, on le sait, de grandes étendues en Belgique. Il y aura lieu de comparer dans d'autres excursions, au sud-est de Bruxelles, par exemple, la végétation de ce limon avec celle d'un sol qui en est dépouillé. Les travaux de la carrière nous permettent de constater une autre propriété du limon, qui nous fournira une explication des parois verticales des chemins creux, en Brabant comme en Chine; sapé par l'enlèvement du sable sur lequel il repose, il ne ruisselle pas comme celui-ci, mais se détache par blocs cohérents, à pans verticaux. Ce terrain, nous le verrons s'accoler à tous les accidents du sol, le fond des vallées exceptées. Nous allons parcourir la région suivant un itinéraire qui est une ligne, et à moins d'y multiplier les excursions, nous ne connaîtrons, par nos propres observations, qu'une bande étroite, à droite et à gauche de notre route. Les cartes géologiques, accompagnées de leurs commentaires, nous renseigneront sur l'extension du limon et de terrains analogues chez nous et ailleurs. Nous lirons encore l'importante étude que von Richthofen consacre au limon de la Chine du Nord; les formes décrites se présenteront d'autant plus exactement à notre imagination que nous aurons eu l'occasion de faire des observations plus complètes chez nous. Le phénomène que nous observons a sa valeur propre dans la géographie de la région parcourue; et, de plus, il nous sera un type autour duquel nous groupons les faits analogues dans d'autres régions. Mais la géographie scientifique ne s'arrête pas à la description du phénomène, à son extension, à ses analogies et à ses relations avec d'autres phénomènes; elle désire encore en connaître les causes. Les géologues nous apprendront que le dépôt du limon est en relation avec de grandes crues à la fin d'une période glaciaire, ou encore de tourbillons de poussière qui, pendant une période sèche, s'élevaient sur un sol dénudé.

Souvent le géographe peut se contenter de l'examen des formations superficielles du sol; mais souvent encore les formes du terrain dépendent de la nature du sous-sol. Afin de comprendre la genèse des formes que nous rencontrerons tantôt, examinons la structure du sol ouvert dans la carrière. Nous le voyons composé de sable fin, au

milieu duquel nous rencontrons une couche continue de sable plus gros, un gravier dont les géologues nous apprennent la signification : il sépare deux couches déposées par des mers différentes, lesquelles en d'autres affleurements, plus favorables, sont caractérisées par des fossiles. La couche de gravier a un parcours sensiblement horizontal, qui contraste avec la base tourmentée du limon qu'un lit de cailloux sépare du sable. Et nous voici devant une forte côte; quelques affleurements nous en donneront la structure géologique. Nous y voyons à la base une épaisse couche d'argile compacte, signalée encore par une source; au-dessus, nous retrouvons les sables vus tout à l'heure; plus haut encore, une nouvelle couche d'argile et, enfin, au sommet, un chapeau de gros sables et de grès ferrugineux. L'observation et la carte géologique nous apprennent qu'en ce point, à plusieurs kilomètres au nord de la sablière, le niveau de gravier séparatif entre les deux couches, qui semblait horizontal, tantôt, sur le faible parcours où nous pouvions l'observer, est en réalité incliné vers le nord. Il en est de même pour les autres terrains que nous venons de relever sur la côte. Le flanc à pente relativement forte, que nous venons de gravir, se prolonge à l'est et à l'ouest, coupé de vallées courtes; tandis que devant nous, vers le Sud, une pente plus longue mène vers une crête beaucoup plus éloignée du thalweg est-ouest à nos pieds, qui en reçoit des affluents plus longs que ceux du Nord. Notre coteau lui-même descend en pente plus douce vers le Nord. Nous sommes sur une cuesta, nom assez impropre qui vient d'Amérique, mais déjà adopté par nombre de géographes pour toutes les côtes plus ou moins rapides, et elles sont nombreuses sur le globe, dues à l'érosion asymétrique dans des terrains plongeant dans une même direction et formés de matériaux (ici argiles et sables) inégalement résistants à l'action des eaux ruisselantes et courantes. Notre excursion, toute en terrains meubles cependant, nous fournit donc un exemple de l'influence du sous-sol sur les formes du terrain et nous montre quel est l'intérêt de la géologie, dont Ritter dédaignait encore les services, pour le géographe. Cette interprétation des observations géologiques et géographiques nous a valu les progrès récents de la géomorphologie.

Plusieurs fois nous nous sommes engagés dans des chemins creux. Leur situation perpendiculaire au flanc de la vallée, leur profil longitudinal que nous relevons avec soin, la terre nue du fonds au milieu du plateau couvert de végétation, la trace des eaux ruisselantes, des

barrages de pavés parfois, leur direction favorable à l'habitant et, par contre, leur pente difficile pour le charriage, nous permettent de croire que ces couloirs sont nés d'une collaboration fortuite de l'homme et des eaux ruisselantes. Nous pouvons faire des rapprochements intéressants entre leur profil longitudinal et celui des vallées que nous suivons jusqu'à leur bassin de réception; toujours nous y rencontrons la même ligne sinueuse remarquée dès le début et dont le chemin creux nous permet de vérifier la genèse comme par une véritable expérience. En nous rapprochant de la ligne de faîte, entre le bassin de la Senne et celui de la Dendre, nous avons devant nous un col, que cherche la même voie ferrée qui, dans les Alpes, va traverser le Saint-Gothard; et quelque modestes que soient les travaux d'art ici, tranchée et remblais d'accès, ils appellent la comparaison avec ceux, gigantesques, de là-bas, car les mêmes causes les ont fait établir ici et là. Le climat de la région, dont nous avons du moins la sensation et qui est exprimé en chiffres fournis par l'Institut météorologique, est encore décelé par la végétation spontanée et les cultures. Comparativement à celles-ci, la première joue un rôle bien effacé dans la caractéristique géographique de cette région à culture intense. Mais des observations sur les variétés de céréales, les cultures dérobées, l'extension des pâtures et des cultures fruitières et maraîchères, leurs relations avec le climat, l'exposition, la densité de la population, les voies de communication et les centres populeux voisins ou éloignés; d'autres sur la situation des agglomérations et des habitations isolées en rapport avec l'eau alimentaire, les formes du terrain et les routes; toutes ces influences réciproques, tantôt vives, tantôt ralenties, prennent la région comme dans un réseau de relations causales, qui en sont comme la trame géographique.

Vous l'aurez remarqué, c'est surtout à la géographie générale que nous nous consacrerons. Et cependant, c'est contre cette forme d'exposition des connaissances que des géographes notables ont élevé de vives critiques. La dernière en date, et la plus radicale, est de Banse : elle a paru l'année dernière dans *Petermanns Mitteilungen* en une suite d'articles qui abondent en idées vivantes. Alors que Hettner, en 1905, dans sa *Geographische Zeitschrift*, se contente de discuter le caractère logique de la géographie générale, Banse ne veut entendre parler d'une géographie dualistique, recueillant les phénomènes dans une double organisation, par catégories dans une géographie géné-

rale, groupés par régions naturelles, dans une géographie spéciale. La première, vu son caractère illogique, est supprimée. Aux sciences différentes dont elle n'est qu'un agrégat, elle emprunte des méthodes trop différentes pour qu'elle puisse prétendre au titre d'une science. La seule géographie, unitaire celle-là, est la géographie régionale qu'il définit : « La géographie est la philosophie unitaire de la surface terrestre (=géosophie), dont elle examine le domaine objectif par une méthode unitaire au point de vue de la localisation, des relations réciproques et de la causalité. » Et il ajoute : « Le facteur régional est le seul diviseur géographique de la géographie unitaire. » On peut se demander, en passant, pourquoi une géographie ainsi délimitée serait une philosophie de la surface terrestre, une géosophie? L'ensemble des résultats les plus généraux de l'étude de la matière, par exemple, réunis dans une physico-chimie, pourrait à la rigueur s'appeler une philosophie de la matière ; mais comment pourrait prétendre à ce titre ambitieux une vision kaléidoscopique des unités terrestres, fût-elle autoptique et, à la fois, intelligente et équilibrée? Car ce serait bien là le terme ultime de la géographie qui s'interdirait la généralisation et la création de catégories.

Nous avons entendu, il y a peu de jours, la science, par une voie autorisée, nous dire que la philosophie n'édifie que de beaux rêves, parfois contradictoires. Le philosophe pourrait bien y trouver à dire que, loin de s'édifier dans le vague du rêve, ses systèmes sortent d'une ardente contemplation intérieure sur laquelle il projette toutes les lumières de la dialectique la plus consciente; que son système a pour lui la même évidence que la loi scientifique découverte par induction et vérifiée par l'expérience. Ce qui semble bien prouver que la vérité se présente sous cette double forme, scientifique et philosophique, c'est que jamais l'une d'elles n'a refoulé l'autre; au contraire, les époques de grands progrès dans les sciences naturelles, y compris la géographie, sont aussi celles des grands élans métaphysiques. Mais voici qu'au nom d'une logique spéculative, on entend réduire les facultés d'organisation de la géographie scientifique; la géographie générale, qui, parfois, cependant, seule était considérée comme scientifique, est condamnée comme non conforme aux exigences de cette logique. Celle-ci lui reproche notamment que lorsqu'elle s'occupe des êtres vivants, elle procède par des méthodes différentes de celles de ses branches relatives à son domaine inorga-

nique. Elle débute dans celles-ci par l'étude des propriétés des matières, composition, densité, etc., tandis que pour les êtres vivants, négligeant tout à fait leur nature physique, elle se contente de leur distribution géographique. En effet, la géographie générale emprunte à ses nombreuses sciences accessoires les seules données nécessaires au but qu'elle poursuit dans l'intelligence des phénomènes de la surface terrestre et de leur distribution. Elle s'efforce de les comprendre en groupant en classes des formes empruntées à tous les espaces terrestres, et en leur appliquant le principe de causalité, qui, en géographie, où l'expérience est à peu près exclue, n'est efficace que lorsqu'il a été étendu à un grand nombre de formes, indépendamment de leur localisation. Notre auteur, d'ailleurs, n'est-il pas obligé d'employer une terminologie basée sur ces principes? Il est vrai qu'il convie les futurs géographes à s'initier dans leur entièreté, il faut bien le croire, à la géologie chez les géologues, à la botanique, à la zoologie, à l'anthropologie, aux cours spéciaux consacrés à ces sciences à la Faculté des sciences. Sans contester l'utilité d'un labeur aussi vaste, l'on peut se demander si les progrès presque quotidiens de ces sciences permettent de leur tenir tête; finalement, le géographe reconstituera au milieu d'elles un ensemble qui lui paraîtra d'une application fréquente dans ses observations géographiques et qui ressemblera beaucoup à la géographie générale. Remarquons que Banse ne dit rien ni de la géographie mathématique, ni de la climatologie, ni de l'océanographie. Formeraient-elles un ensemble non homogène, à côté de la géographie régionale, seule légitime ? Où serait alors l'unité logique ? Ou faudrait-il que le géographe trouve à s'initier encore, et complètement, chez les spécialistes de ces sciences ?

A l'opposé de cette manière de voir, nous rencontrons celle de P. Vidal de la Blache. Tout récemment, il écrit : « La géographie s'inspirant comme les sciences voisines de l'idée d'unité terrestre a pour mission spéciale de chercher comment les lois physiques et biologiques qui régissent le globe se combinent et se modifient en s'appliquant aux diverses parties de la surface. Elle les suit dans leurs combinaisons et leurs interférences. La Terre lui fournit pour cela un champ presque inépuisable d'observations et d'expériences. Elle a pour charge spéciale d'étudier les expressions changeantes que revêt suivant les lieux la physionomie de la Terre. » Si cette dernière

phrase ne nous ramenait aux espaces terrestres, on pourrait garder l'impression de flotter au milieu d'une physique du globe où les objets, dépouillés de leur individualité, seraient absorbés par des lois générales qui les dominent. Ce serait donner à la géographie générale un rôle auquel elle n'a pas droit. Les réalités groupées dans des espaces terrestres, voilà le point de départ de la géographie : elle reste une science idéographique. La géographie générale sera le code des connaissances empruntées aux sciences voisines, permettant de comprendre la situation et le groupement de ces réalités. Nous l'avons fait remarquer : notre point de départ, c'est l'espace terrestre; c'est l'ensemble dans toute sa complexité, telle que nous la révèle l'observation au milieu même des phénomènes géographiques. Tant que nous nous sentons dans cette atmosphère, tant que nous enveloppons d'une vision intelligente la variété des phénomènes coexistants en un espace limité, nous n'avons pas à craindre de voir la connaissance géographique se fragmenter en schémas plus ou moins abstraits. Devant le temps très limité consacré à la géographie à la Faculté de philosophie et lettres, c'est à la géographie générale préliminaire indispensable que nous devrons nous attacher, armant les futurs historiens, à qui cet enseignement s'adresse, pour les études de géographie régionale, dont la nécessité peut naître de leurs travaux historiques, ou de l'enseignement auquel ils peuvent être appelés.

Variétés

La Manifestation Ernest Solvay

Le cinquantenaire des usines Solvay a été célébré au mois de septembre dernier par le monde industriel ; un grand nombre de savants ont participé à ces fêtes, tenant à apporter au jubilaire, M. Ernest Solvay, l'hommage de leur admiration.

Cet anniversaire ne pouvait laisser indifférente l'Université de Bruxelles, que les liens de reconnaissance les plus étroits attachent à M. Solvay. Elle a voulu, elle aussi, fêter sont bienfaiteur, celui qu'il y a quelques années, lors d'un autre jubilé glorieux, elle honorait du titre de docteur *honoris causâ*. C'est ainsi que, peu de temps après la rentrée, le 31 octobre dernier, elle organisait, de concert avec l'administration communale de Bruxelles, une « manifestation Solvay ».

Il devait, semble-t-il, répugner à M. Ernest Solvay, dont tout le monde sait la hauteur d'âme, le désintéressement et la modestie, de se voir rappeler publiquement la longue série de ses bienfaits et de subir en public des éloges répétés. Nous sommes néanmoins convaincus que la sincérité, la chaleur, l'élan des interprètes de l'Université lui auront été au cœur. Il aura senti à quel point notre *Alma Mater* apprécie les services qu'il lui a rendus, et combien nous tous, professeurs et étudiants, nous nous inclinons, pleins de respect et d'admiration, devant sa belle intelligence et devant son noble cœur.

Rien n'a manqué à l'éclat et à la solennité de cette fête. Elle s'est déroulée dans la belle salle gothique de l'Hôtel de Ville, où se pressait un public d'élite.

* * *

A 4 h. 1/2, M. Ernest Solvay fait son entrée, salué par une longue ovation. Le bureau est présidé par M. le bourgmestre, ayant à sa droite M. Ernest Solvay, et à sa gauche M. Rommelaere, président du conseil d'administration de l'Université ; y prennent place égale-

ment les deux fils du jubilaire ; M. Louis Huysmans, ministre d'Etat ; MM. les échevins Lemonnier, Steens, Jacqmain, Maes et Hallet ; M. Paul Hymans, vice-président du conseil d'administration de l'Université ; M. Demoor, recteur ; M. Behaeghel, administrateur ; M. le professeur Lorentz, président de l'Institut international de physique ; M. le docteur Héger ; M. Waxweiler, directeur de l'Institut de sociologie et de l'école de commerce ; M. le docteur Slosse, collaborateur scientifique de l'Institut de physiologie ; M. Charles Buls ; M. Paul Errera ; M. Sam Wiener ; M. Emile Vandervelde.

Derrière le bureau se trouvent les membres du Conseil communal, les membres permanents du conseil d'administration de l'Université, le président de l'Association générale des étudiants et le président de l'Union des anciens étudiants.

C'est M. le bourgmestre Max qui ouvre la série des discours.

Discours de M. MAX.

Dans l'histoire des peuples, des cités, des institutions, les heures les plus réconfortantes et les plus douces sont celles qui sonnent le triomphe d'une idée, l'exaltation d'une vertu, la glorification d'une existence féconde : car c'est par le penseur, le philanthrope et l'homme d'action que se perpétuent les qualités dominantes de la race et que se transmet de génération à génération — comme le flambeau de la course antique — le legs sans cesse accru des améliorations acquises et des progrès réalisés.

Nous allons vivre, Messieurs, une de ces heures-là.

C'est, en effet, un penseur, un philanthrope et un travailleur infatigable que le corps universitaire fête aujourd'hui en la personne de M. Ernest Solvay.

La ville de Bruxelles est heureuse de s'associer à cet hommage et de joindre son tribut aux sentiments d'admiration et de gratitude qui vont s'exprimer dans la manifestation de ce jour.

En offrant à cette séance académique le décor dans lequel se déroula la solennité du soixante-quinzième anniversaire de l'Université libre, l'administration communale a voulu attester une fois de plus les liens étroits qui la rattachent à celle-ci et la rendent tributaire de tous les bienfaits dont M. Ernest Solvay a doté notre école de haut enseignement.

On a fêté récemment le jubilé industriel de l'inventeur, les cinquante années d'une union heureuse, dont le bonheur fut fait non seulement des joies du travail, de l'intimité du foyer, de la satisfaction du succès, mais encore du bonheur des autres. On a fêté les soixante-

quinze années d'une vie toute de beauté, de noblesse, de tenace persévérance, de pensée fructifiante et de philanthropie éclairée.

L'Université exalte aujourd'hui la création de l'Institut de physiologie, de l'Institut de sociologie, de l'Ecole des sciences sociales, de l'Ecole supérieure de commerce, de l'Institut international de physique. On vous dira tout à l'heure quelle est l'importance de ces fondations, quels bienfaits notre enseignement supérieur en a recueillis ; on précisera le rôle de M. Ernest Solvay dans le domaine de la science.

Je ne revendique ici — et je le fais avec joie et avec fierté — que l'agréable mission de vous exprimer, cher Monsieur Solvay, la vive reconnaissance de la Ville, à laquelle votre geste magnifique a fourni par les conventions de 1892, de 1893, de 1901 et de 1902, les moyens de participer à la création de ces instituts spéciaux dont vous êtes à la fois le fondateur et l'âme. Je ne veux que vous dire tout notre légitime orgueil de voir, grâce à vous, Bruxelles mis au rang des cités universitaires les mieux outillées.

Si la vie physique d'une grande ville moderne se synthétise par ses halles, ses magasins et ses marchés ; si elle a pour artères ses rues, ses boulevards, ses rivières et ses canaux ; si l'on peut comparer à des poumons ses parcs, ses jardins et ses squares, elle a pour cœur son palais communal où vibrent toutes les pulsations de sa vitalité ; elle a pour cerveau ses établissements d'instruction où s'élabore la pensée, où se forgent tous les ressorts de son activité intellectuelle.

C'est de toute l'émotion de son cœur, de tout le lucide jugement de son cerveau que la capitale a voulu honorer en ce jour un grand citoyen qui est à la fois un cerveau et un cœur. (Applaudissements.)

Ce que ce cerveau a conçu, combiné, réalisé dans les domaines de l'industrie, de la science pure, de l'économie sociale, on l'a déjà dit, on le redira tantôt, on le répétera souvent avec émerveillement et louange.

Ce qu'on ne dira jamais assez, c'est l'inépuisable bonté de ce cœur susceptible de toutes les sensibilités, de toutes les délicatesses et dont la clairvoyance a toujours guidé la philanthropie.

Laissez-moi du moins, cher Monsieur Solvay, vous exprimer notre profonde gratitude pour tout ce que vous doit la ville de Bruxelles et que voudrait oublier votre modestie.

Permettez qu'aux remerciements dus au créateur d'instituts, au bienfaiteur des pauvres, à l'avisé dispensateur de richesses dont bénéficient la Science, la jeunesse universitaire et l'infortune, s'ajoute encore l'hommage admiratif de vos concitoyens à celui qui fut surtout un exemple par l'obstination réfléchie de son labeur, par la grandeur de ses conceptions, par la simplicité de sa vie, par sa foi inébranlable en la fécondité de l'effort.

Cette confiance que vous savez si bien communiquer aux autres se trahit par l'impression de vigueur sereine, d'inflexible volonté qui se dégage de votre personne et de votre œuvre, comme aussi par le charme de votre sourire heureux.

L'exemple que vous incarnez à nos yeux, je serais presque tenté de dire que nous en avons devant nous une image dans le Saint-Michel que voici, foulant aux pieds l'ennemi, c'est-à-dire le doute, l'ignorance, le découragement.

Il est le symbole de la force souveraine, comme la vôtre toujours souveraine. Et c'est pourquoi la Ville de Bruxelles a songé à vous offrir, en gage de reconnaissance, cette œuvre d'art due au talent du bon sculpteur Charles Samuel.

Ce Saint-Michel n'est pas l'archange redouté qui frappe et qui terrasse ; son geste est celui du vainqueur, annonciateur de la paix. Il semble évoquer la calme sérénité d'une vie qui, d'une lutte longue et obstinée, ne connaît plus que le triomphe pacifique et les souvenirs glorieux. Puissions-nous espérer que parmi ceux de ces souvenirs qui vous resteront chers ne s'effacera pas de votre mémoire l'impression de cette heure que les circonstances rendent solennelle, mais que nous avons voulue surtout empreinte de sincérité et profondément cordiale ; puisse-t-elle prolonger en vous jusqu'aux confins de la plus longue vieillesse le frémissement d'admiration, de sympathie et d'amitié par lequel, en ce moment, communient tous nos cœurs. (Longs applaudissements.)

Discours de M. DEMOOR.

Cher Monsieur Solvay,

Au cours d'une cérémonie grandiose — qui fut aussi une admirable et bienfaisante leçon d'énergie — la science et l'industrie internationales célébraient, il y a quelques semaines, les cinquante années de pensée et d'action qui devaient vous conduire à la haute situation que vous occupez.

L'Université libre de Bruxelles vous exprimait ce jour la grande estime qu'elle a pour vos idées, pour votre caractère et pour votre activité. Elle vous témoignait, en même temps, sa gratitude pour le grand dévouement que vous lui avez toujours montré.

Tandis que j'écoutais — avec une émotion que je ne pus et que je voulus pas dissimuler — les félicitations méritées qui vous parvenaient, et que je voyais les représentants les plus autorisés des corps scientifiques les plus illustres vous offrir le témoignage de leur grande considération, je me disais que notre Université se devait à

elle-même de vous faire connaître, à vous, son docteur « honoris causa », dans une cérémonie académique, dont la simplicité agrandissait encore le caractère, comment elle apprécie et définit l'important rôle que vous avez joué dans son histoire et la vigoureuse poussée que vous avez imprimée à son évolution.

Dans l'admirable et historique hôtel de ville de Bruxelles, où nous sommes fiers et heureux d'avoir été invités par la Cité, pour fêter l'un des nôtres, je vous apporte, Monsieur Solvay, avec joie l'expression de la reconnaissance et de l'admiration de l'Université, de son corps professoral et de ses étudiants. (Applaudissements.)

Laissez-moi, je vous prie, m'égarer dans le passé !

Mes souvenirs sont précis : ils silhouettent en noir, sur le présent ensoleillé, les vestiges de notre misère de jadis !

Qu'il était pittoresque l'escalier tournant et branlant qui nous conduisait, dans la pauvre annexe du jardin botanique, aux trois chambres-mansardes étroites qui constituaient tout l'Institut botanique du doctorat en sciences.

Qu'il était petit et lamentable, humide, froid et dangereux, l'amphithéâtre de l'hôpital Saint-Jean, où nous restions, étudiants en médecine, courbés, de longues heures, sur des pièces mal éclairées et misérablement conservées.

Qu'elles étaient illogiquement juxtaposées les deux pauvres places du laboratoire de physiologie, où de nombreux élèves, serrés les uns contre les autres, expérimentaient du matin jusqu'au soir.

Il y a vingt-cinq ans, l'Université manquait à peu près de tout, en ce qui concerne l'enseignement pratique des sciences.

Chers étudiants, vous qui vivez dans les véritables palais que sont nos instituts et quelques-uns de nos laboratoires, vous ne pourrez jamais avoir une idée exacte de notre pauvreté d'hier. — Et vous ne vous figurerez jamais, non plus, combien était grand l'enthousiasme animant les maîtres qui nous recevaient dans ces pauvres locaux et combien était intense la vie qu'ils faisaient éclore dans le monde des travailleurs qu'ils guidaient vers la vérité.

M'apparaît, en ce moment, le souvenir précis et émouvant de Léo Errera, le maître si tôt disparu, tant regretté et jamais oublié. Il était le conseiller autorisé de tous les jeunes biologistes de l'époque, qu'il émerveillait par son étonnante érudition, son extraordinaire esprit critique, sa merveilleuse compréhension du travail expérimental. Dévoué, toujours sur la brèche, il éveillait la curiosité et stimulait l'imagination des jeunes, il provoquait la passion de la recherche chez le débutant, et ancrait définitivement le goût de la précision dans l'esprit du chercheur, entré en lutte avec les difficultés du problème à résoudre.

Je revois, travaillant et expérimentant dans son premier laboratoide de physiologie, le professeur P. Héger, qui est et qui reste toujours notre chef. Dois-je dire avec quelle rare bonté et grande autorité il recevait l'étudiant dont il était aussitôt le guide et l'ami, et avec quelle science il le conduisait à travers les sentiers complexes et pénibles de la recherche expérimentale? Dois-je le dire ici, dans ce milieu où tant de « jeunes d'hier » — et j'en suis — aiment à déclarer que parmi les meilleures heures de leur existence comptent celles qu'ils ont passées au travail, dans l'atmosphère enthousiaste, saine et chaude que le maître créait autour de lui !

L'époque à laquelle je viens de faire allusion est celle de la pauvreté, de la pauvreté qui n'exclut d'ailleurs pas le travail tenace, utile et salutaire.

Jours passés, je ne vous oublie pas.

Vous représentez le point de comparaison, permettant de mesurer, exactement, les progrès accomplis par notre institution et de définir l'importante collaboration qui lui est offerte par un groupe d'hommes, auxquels nous envoyons nos remercîments sincères, au moment où nous saluons spécialement celui d'entre eux qui les personnifie tous : M. Ernest Solvay. (Applaudisements.)

L'importance de la manifestation universitaire actuelle n'apparaît que si l'on juxtapose le présent et le passé, et sa signification, au point de vue du jubilaire, n'acquiert toute son ampleur que lorsqu'on comprend bien qu'en félicitant Ernest Solvay, l'Université a conscience du mouvement dont il fut l'initiateur, et s'adresse à tous ceux qui ont contribué à élargir son activité. Ainsi elle a pu poursuivre, librement, l'étude, la science indépendante dont elle se réclame, et à laquelle sont profondément attachés tous ceux que j'ai le grand honneur de représenter ici.

Dans le milieu pauvre que j'évoquais il y a quelques minutes, un processus contagieux éclata un jour ! Il était salutaire, car il conduisait à l'aisance et à la richesse ; il était irrégulier en ce sens qu'il n'entraînait heureusement aucun état d'immunité, de telle sorte que les récidives furent nombreuses.

Le professeur Errera créa son Institut de botanique : les malheureux locaux furent remplacés par les installations remarquables de l'Institut actuel, légué il y a quelques mois à l'Université par la famille du grand savant et de l'admirable professeur disparu.

Le laboratoire de physiologie s'agrandit. Le grenier où, malgré tout, malgré le manque de place et l'absence de lumière, l'enseignement pratique se donnait, fut transformé. Un local richement outillé fut adjoint aux laboratoires anciens. L'Institut Solvay se créait ainsi en 1889. — Quelques années plus tard, un magnifique bâtiment s'élevait au milieu des grands arbres du parc Léopold.

Les physiologistes y émigrèrent. Ils ressentaient au départ ce regret spécial qui accompagne toujours l'abandon des vieilles demeures où l'on a peiné et réussi ; ils éprouvaient, en même temps, la joie immense de pouvoir pénétrer enfin dans tous les domaines de leur science, et mettre la jeunesse studieuse devant les réalités, dont l'exploration est indispensable à la formation de l'esprit scientifique.

En donnant à l'enseignement l'occasion de s'étendre, en fournissant aux physiologistes enthousiastes la possibilité de scruter la vie, vous avez réalisé, M. Solvay, une œuvre scientifique considérable : vous avez rendu possible l'application de la recherche expérimentale sans laquelle la science ne peut recruter de nouveaux adeptes, sans laquelle, aussi, les concepts des esprits épris de vérité et tourmentés par le doute scientifique restent sans sanction définitive.

Vous fortifiiez notre école scientifique, vous aidiez puissamment à lui donner l'allure moderne.

Votre geste avait l'éloquence de l'idée que le dictait. Il fut compris comme tel. Il éveilla, chez beaucoup d'autres, des sentiments divers et élevés devant caractériser d'une façon bien pénétrante les multiples œuvres qui furent alors réalisées au parc Léopold.

Au moment où l'Institut physiologique s'achevait, le monde savant suivait avec un intérêt immense les progrès de la bactériologie et les découvertes de la sérothérapie. Nous savons quel fut le grand et beau mobile qui amena, à cette époque, votre tant regretté frère, M. Alfred Solvay, à créer avec MM. Brugmann, Jamar, Lambert et la ville de Bruxelles, l'Institut de thérapeutique et le service de sérothérapie.

Ce fut un noble sentiment d'humanité qui fit créer par M. Raoul Warocqué le bel Institut d'anatomie du parc Léopold. Dorénavant, les étudiants en médecine sont soustraits à quelques-uns des grands dangers auxquels ils sont exposés au cours de leurs études.

La faculté de médecine, en quelques années, était transformée !

Vous aviez donné l'exemple. D'autres vous avaient suivi.

L'Université se rappelle avec émotion cette époque dont elle est fière. Des dévouements venus du dehors lui ont permis de s'élever et de mettre encore mieux en lumière les nobles principes qui la guident et qui sont et restent sa raison d'être.

Elle remercie ses bienfaiteurs auxquels elle associe M. Charles Buls, dont on connaît l'activité déployée au moment de l'édification de la cité scientifique du parc Léopold. (Applaudissements.)

Votre œuvre, Monsieur Solvay, n'était pas terminée.

Après avoir créé l'Institut de physiologie, guidé par une idée dont vous poursuivez le développement à travers toute votre vie, vous encouragez l'Ecole des sciences sociales, vous fondez bientôt l'Institut de sociologie et l'Ecole de commerce. Vous donnez aussi un élan

nouveau aux préoccupations du monde universitaire, en permettant à la science de pénétrer, avec sa technique et ses acquis antérieurs, dans des domaines relativement neufs. Ultérieurement, vous créez les instituts internationaux de physique et de chimie, dont la signification élevée au point de vue du progrès des sciences n'est pas douteuse, et dans lesquels une large part est faite à l'enseignement belge.

Je voudrais pouvoir démontrer ici que ces créations successives se rattachent l'une à l'autre, et forment un tout dont les bases se retrouvent dans ces concepts fondamentaux, d'une étonnante pénétration, dont vous avez donné connaissance au monde savant dans des œuvres du plus haut intérêt.

Je voudrais d'autant plus pouvoir le faire que ce ne serait pas la première fois que nous parlerions des prémisses de la pensée humaine et que j'aurais l'occasion de vous dire combien vos réflexions sont stimulatrices de recherches et d'édifications scientifiques sans nombre.

Mais le professeur Héger, qui assista à l'élaboration de votre pensée entière et qui fut mon maître, vous dira tantôt, vous savez avec quel talent et quelle science, ce que fut votre vie scientifique. Je m'abstiens donc, non sans avoir cependant affirmé que nous admirons la profondeur de vos pensées, l'étendue de vos préoccupations, l'extrême pénétration de votre logique, l'admirable puissance de votre esprit de suite.

Monsieur Solvay, la science vous a guidé au début de votre carrière.

C'est à la science que vous avez consacré le meilleur de votre existence.

Vous nous avez donné vos idées, vous avez excité et entretenu notre enthousiasme, vous nous avez fourni les occasions de progresser dans le chemin du vrai.

Vous êtes un grand universitaire.

Vous êtes un grand ami de l'Université de Bruxelles.

Nos instituts s'enorgueillissent de porter votre nom.

L'Université tout entière ira, quelque jour, se grouper autour du parc Léopold, qui deviendra le parc de l'Idée.

Votre buste se trouvera là ! il ne pourrait être mieux nulle part.

Les générations à venir vous connaîtront et loueront votre nom. (Longs applaudissements.)

Discours de M. HEGER.

Cher Monsieur Solvay,

Le Recteur de l'Université vient de rappeler les circonstances dans lesquelles vous avez été amené à fonder au parc Léopold les instituts qui portent votre nom. Il a rendu hommage à votre initiative, mais il n'a pas tout dit ; — et, de même, lors des fêtes jubilaires récentes qui ont si profondément ému ceux qui y avaient été conviés, on a célébré comme il convenait vos mérites d'inventeur et vos triomphes d'industriel — mais on n'a pas tout dit.

Il nous appartient aujourd'hui de faire ressortir le rôle spécial et personnel que vous avez rempli vis-à-vis de la science et, en particulier, vis-à-vis de la physiologie.

C'est, il est vrai, le même homme que l'on fêtait il y a six semaines et que la Ville et l'Université félicitent aujourd'hui ; le même Ernest Solvay, auquel la Belgique entière, que dis-je, les représentants de la science et de l'industrie dans le monde entier rendaient hommage, mais en se plaçant à un point de vue différent du nôtre : c'est l'inventeur, l'industriel, l'organisateur et le chef dont on nous disait le mérite ; tandis qu'ici c'est votre rôle vis-à-vis de l'Université que notre recteur vient de rappeler, c'est votre personnalité scientifique que je veux essayer d'envisager.

Souffrez que je le dise : cette personnalité n'est pas banale et dans le temps présent surtout, où l'antagonisme s'accuse entre la pensée moderne et l'idéal, elle mérite d'être mise en évidence. Peut-être bien qu'en m'entendant parler ainsi vous préféreriez que je me taise, comme si vous redoutiez un peu cette manière de vivisection ; rassurez-vous cependant : au laboratoire de physiologie de l'Institut Solvay, nous opérons sans douleur !

Il y a vingt ans, presque jour pour jour, vous vous résolviez enfin à mettre par écrit et à publier vos idées personnelles — ou du moins une partie de vos idées personnelles — sur le « rôle de l'électricité dans les phénomènes de la vie ». Je dis « enfin » parce je sais que depuis nombre d'années auparavant vous étiez entré, sans maître et sans guide, dans le domaine de la biologie. Pourquoi ? Comment ? Vous l'avez raconté dans une conférence que vous avez faite à l'Association des ingénieurs, le 30 octobre 1910.

Faisant devant le Roi lui-même, qui assistait à cette réunion, une sorte d'examen de conscience, vous avez dit comment vous aviez été amené presque invinciblement des préoccupations de la production pratique ou industrielle à celles de la recherche scientifique.

Dans cet exposé vous n'avez pas cessé de raisonner en ingénieur

ou, comme vous le disiez, « en industriel-inventeur qui entend s'éclairer sur toutes choses sans pouvoir même imaginer qu'il existerait, sur le chemin qu'il veut parcourir, des endroits inacessibles à ses investigations et à son jugement ».

Vous avez rendu compte, dans cette conférence, d'une conversation que vous auriez tenue avec un professeur de physiologie dont vous ne citez pas le nom, ce qui me permet de dire, qu'à en juger par votre texte, il vous a donné sur les phénomènes essentiels de la vie, tels qu'il les comprenait, des renseignements exacts.

Permettez-moi aujourd'hui de les compléter en ce qui vous concerne. Vous avez donc exposé la série des raisonnements ou selon votre expression, « l'engrenage de déductions » qui doit entraîner vers l'investigation scientifique tout esprit philosophique quelque peu averti. En parlant ainsi vous avez généralisé, vous êtes sorti de votre cas particulier. Combien je voudrais pouvoir trouver que tout le monde pense comme vous ! Oui, tout esprit philosophique devrait, pour comprendre la nature, étudier les sciences naturelles ; n'est-il pas étrange de devoir dire cela ?

Mais combien peu d'hommes parmi les dirigeants de la société, à l'époque présente aussi bien, hélas ! que dans le passé, se préoccupent de la physique, de la chimie, de la biologie ? Même parmi ceux qui m'écoutent, dans cet auditoire d'élite, combien en est-il qui envisagent en ces choses le point de vue vraiment philosophique, la recherche des causes, et n'avons-nous pas entendu, hors d'ici, il est vrai, il y a quelques jours, parler de l'origine de l'homme comme si les sciences naturelles n'existaient pas ! (Applaudissements.)

En vous efforçant de montrer comment la logique invincible de vos déductions vous avait conduit de l'industrie vers la science et particulièrement vers la physiologie, vous avez dû négliger au moins un point de vue, car un esprit, si clair qu'il soit, ne se juge pas lui-même. Ce que vous n'avez pas dit, c'est que la recherche des causes et l'énigme de la vie sont des problèmes qui vous ont hanté toujours, avant même que vous fussiez engagé dans l'industrie ou dans une carrière quelconque. Vous aviez à peine 15 ans que cette fermentation intérieure, qui devait faire de vous un tourmenté de la vie, cette aspiration vers le vrai qui domine votre être et vous a poussé vers la découverte, commençaient à se manifester ; et, depuis ce moment jusqu'aujourd'hui, vous n'avez pas cessé d'être identique à vous-même, de consacrer votre temps, vos puissantes ressources, toutes vos énergies à ce but idéal de la conquête du vrai. Il y a des gens qui pensent que lorsque vous allez dans les Alpes et que vous grimpez vers les sommets, c'est pour jouir de la vue des paysages qu'on découvre d'en haut. Ceux qui vous connaissent savent que vous

n'allez là que pour puiser des forces, pour « renouveler votre potentiel » et revenir ensuite, avec plus d'acharnement que jamais, à des ascensions non moins périlleuses dans les sentiers ardus de votre idéal personnel.

Pourquoi n'avez-vous pas vécu comme tant d'autres qui sont si heureux d'être au monde sans chercher à le comprendre? qui ne travaillent guère « entre leurs repas » et qui ouvrent des yeux ronds quand on parle devant eux des lois qui régissent l'Univers ?

Pourquoi n'avez-vous pas suivi les routes toutes tracées en choisissant dans l'arsenal des doctrines régnantes ou des religions actuellement en vogue un idéal tout fait ? La plupart des hommes s'en contentent ! On se procure cela avec autant de facilité qu'un « complet » dans un magasin de confections ; et l'on a ainsi la certitude d'être habillé comme tout le monde et de ne point passer pour un original. (Rires et applaudissements.)

Pourquoi n'avez-vous pas surtout suivi les cours d'une Université où l'on vous aurait appris à ne pas approfondir la physiologie, à moins de vous destiner à la médecine — à ne pas étudier les sciences naturelles si vous visez à la philosophie et au droit ? Vous auriez pu suivre les cours, passer gentiment des examens, être même un brillant sujet pour le concours général. Mais non ! Sortir des voies battues, être un irrégulier, tel fut votre destin ; et l'on vous a vu escalader les barrières, devenir docteur sans avoir passé d'examen, ingénieur sans avoir pris de diplôme, faire de la physiologie enfin — pour ne parler que d'elle — sans connaître les éléments de la morphologie.

Vous avez voulu penser par vous-même ; vous avez rejeté les solutions fictives et les affirmations gratuites.

Les événements quotidiens de l'existence, le labeur de l'industrie que vous deviez créer, des procédés qu'il fallait mettre en œuvre, tout ce qui se rapporte à la vie extérieure complexe qui vous a conduit à la fortune, toutes ces choses ont été souvent pour vous des obstacles et chaque fois que vous avez eu un instant de répit, vous l'avez consacré passionnément à votre idée maîtresse : la recherche du vrai.

Ne dites pas, ne croyez pas que le raisonnement vous ait conduit de l'industrie à la science ; vous y êtes arrivé par le chemin des élus, par l'enthousiasme, par un entraînement personnel et intime vers la conquête de la vérité. Ne vous en défendez pas, car il n'est pas de passion dont l'objet soit plus noble ; disons à l'honneur de l'humanité que beaucoup de cœurs en sont épris ; mais il en est un grand nombre qui s'égarent : ce sont les mystiques ; il en est d'autres, privilégiés, qui s'en vont droit au but : ce sont les chercheurs, les inventeurs, les savants.

J'ai voulu vous rendre ici ce témoignage que je vous ai vu obéir

toujours à l'invincible ascendant de la vérité sur votre conscience ; c'est dans un tel sentiment, violemment éprouvé, qu'il y a lieu de chercher la raison première de votre orientation vers la science.

Mais pourquoi la physiologie plutôt que telle autre branche des sciences naturelles tout aussi séduisante ? plutôt que la physique, la chimie, la mécanique rationnelle ? Comment s'est-il fait que vous ayez fondé un Institut de physiologie avant tout autre, avant la sociologie, avant les instituts internationaux dont vous avez donné récemment la formule ?

Pourquoi la physiologie d'abord ? Il me sera bien permis de le dire en ce jour où nous commémorons le passé — où nous cherchons dans la succession des années écoulées des souvenirs qui sont comme des fleurs que nous aimons à étaler sous nos yeux — et sous les vôtres.

Vous souvenez-vous, cher monsieur Solvay, de votre première visite au petit laboratoire de la rue des Sols ? Le voyez-vous encore avec ses deux petites chambres, son unique bec de gaz papillon, ses quelques instruments d'étude ? Lorsque vous y êtes entré, cela vous a rappelé peut-être vos débuts dans l'industrie. Mais quoi que vous ayez pensé à ce moment, vous n'avez pu voir que la surface des choses car nous cachions de notre mieux notre misère. Vous n'avez pas remarqué sans doute que plusieurs appareils étaient des prodiges d'ingéniosité : il y avait là un chronographe qui avait servi aux expériences de Stiénon — les premières qui aient été faites dans mon laboratoire — et que nous avions construit en fixant à un métronome une aiguille à tricoter savamment équilibrée ; il y avait d'autres merveilles de ce genre, mais nous étions trop fiers pour en faire montre, et sans doute elles auront échappé à votre première inspection. Ce que vous aurez vu toutefois et ce dont vous vous souvenez sans aucun doute, c'est qu'il y avait là des jeunes gens travailleurs et enthousiastes ; il y en avait plus que les deux chambres n'en pouvaient contenir ; Demoor, Massart, Bayet, De Boeck et Verhoogen occupaient beaucoup de place ; Slosse avec ses bocaux avait été refoulé vers l'espace intermédiaire où ceux qui passaient devaient presque lui marcher sur les pieds ; il y avait des chiens éthyroïdés par Godart, des lapins qui attendaient leur tour, des grenouilles aux leucocytes desquelles Gallemaerts essayait de faire phagocyter des microbes, ce qui n'était pas sans causer quelque inquiétude aux voisins. Le personnage principal dans ce laboratoire n'était pas le professeur, mais le domestique, Léopold Minne ; l'enthousiasme et la misère sont deux sentiments égalitaires, et il régnait au laboratoire — et forcément — une étroite solidarité. Léopold Minne était presque illettré et cependant il a donné d'utiles leçons à plus d'un professeur ; il avait pris

son rôle pédagogique très au sérieux depuis le jour où Don Pedro, empereur du Brésil, visitant incognito l'Université, s'y était trompé lui-même et trouvant par hasard le domestique seul au laboratoire, avait pris auprès de lui des renseignements sur l'organisation de l'enseignement supérieur en Belgique ; le compte rendu de cette conversation a égayé, au laboratoire, plusieurs générations de travailleurs. (Rires.)

Le lendemain de votre première visite fut un jour de grande joie pour tout ce petit monde ; car, touché de notre misère, vous m'aviez adressé cinq mille francs pour les besoins du laboratoire !

A ce moment vous étiez très avancé dans vos études physiologiques; vous aviez esquissé, avec Edmond Destrée, la théorie électrobiologique dont vous deviez me parler bientôt et à laquelle vous n'avez donné sa forme définitive qu'en 1893. Toutefois, vous avanciez en même temps dans d'autres directions et si vous n'aviez obéi qu'à vos propres suggestions vous n'auriez, je pense, pas commencé par la physiologie. Mais la vue de ce petit laboratoire si animé, si besogneux, vous inspira une sympathie qui fit pencher la balance en notre faveur ; en 1893, la construction du premier de vos instituts au parc Léopold fut décidée ; avec un esprit de sage prévision nous fîmes inscrire au fronton « Instituts Solvay » au pluriel ; cette inscription s'y trouve encore et l'on sait si elle est justifiée aujourd'hui.

Cette large intervention matérielle n'était qu'une conséquence du travail intellectuel auquel vous vous étiez livré pour édifier la théorie: vous la considériez comme solidement assise sur la base de vos raisonnements ; vous demandiez à ce qu'elle fût soumise au contrôle de l'expérience ; c'est dans ce but que vous vous décidiez à construire un institut.

Après vingt années de travail, qu'en est-il advenu ? Ceux qui lisent les travaux de laboratoire de l'Institut Solvay le savent et le fait que le Congrès international des physiologistes s'est réuni chez vous en 1904 témoigne de la haute estime que vous avez conquise dans ce département du monde scientifique. Je voudrais pouvoir en ce moment résumer votre théorie en ses points essentiels et montrer quel sort a été fait par l'expérimentation à chacun d'entre eux ; la première partie de ce travail serait aisée : je n'aurai qu'à reproduire ici votre discours du 14 décembre 1893, mais je serais, d'autre part, fort empêché de suivre les expériences contenues dans les travaux que nous avons publiés sur cet objet depuis vingt ans. Je m'en tiendrai donc à quelques points, d'ailleurs fondamentaux.

Vous êtes parti de cette idée incontestable qu'il n'y a pas deux matières, l'une vivante, l'autre inerte ; qu'il n'y a ni deux chimies, ni deux physiques, mais des lois universelles, applicables

avec la même rigueur à ce qui vit et à ce qui ne vit pas. Votre proposition fondamentale consiste à considérer l'énergie développée dans et par l'être vivant comme étant uniquement la conséquence de la réaction que cet être représente et qui est sa vie elle-même : les éléments biogéniques (ainsi les appelait Léo Errera) en réagissant les uns sur les autres développent cette énergie qui revêt des formes diverses : électricité, mouvement, chaleur.

Vous partez de là pour construire un être théorique, une cellule théorique, un peu comme Descartes est parti du seul axiome : « Je pense, donc j'existe » pour construire le monde.

Vous entrez même dans les détails de l'organisation de l'être, mais en laissant absolument de côté sa morphologie ; qu'il ait tel aspect ou telle forme, que ses tissus aient telle structure ou telle autre, vous trouvez accessoire d'y penser, vous concentrant tout entier sur l'acte chimique fondamental, sur l'oxydation du carbone, et sur la distribution de l'énergie provenant de cette oxydation. Cette énergie, d'après vous, se produit inévitablement au siège où s'opère l'acte même de l'oxydation, donc dans les éléments des muscles et des glandes ; convoyée par les nerfs vers les centres nerveux, elle est répartie par ceux-ci entre les organes qui la consomment et la transforment ; enfin, dans l'animal ainsi que dans un moteur électrique quelconque, la chaleur apparaît comme une forme résiduelle de l'énergie primitive.

Tout en laissant de côté la structure des parties du corps, vous envisagez, théoriquement toujours, les fonctions de la plupart d'entre elles : c'est ainsi que, vous basant sur l'inégal développement d'énergie chez l'animal éveillé et chez l'animal endormi, vous considérez les organes des sens, l'œil et l'oreille, par exemple, comme des appareils de réglage dans la distribution de l'énergie ; d'après vous, tout se passerait comme si à l'état de veille des contacts étaient établis qui se suppriment pendant le sommeil ; l'organe des sens, à l'éveil, agirait comme le bouton électrique qui sert à allumer une lampe.

Allant jusqu'au bout dans vos déductions, vous avez décrit la manière dont la réaction, une fois commencée, s'entretient et se continue ; c'est ce que vous avez appelé la self-organisation de la réaction.

Je m'arrête, bien qu'à vrai dire vous ne vous soyez pas arrêté comme je le fais — mais j'en ai dit assez je pense pour montrer quelle a été dans ses grandes lignes votre conception personnelle de la vie.

Tous ce que je viens de dire et tout ce que je pourrais dire encore sur votre exposé théorique ne vise que ce que j'appellerai le tome premier de votre œuvre.

En causant avec des professeurs de physiologie tels que celui dont

vous avez parlé dans votre conférence, vous vous êtes buté à des gens qui pensent que, dans les sciences biologiques, l'expérience seule engendre une certitude ; encore croient-ils, les pauvres, que celle-ci n'est que relative.

Ils sont ainsi faits qu'ils voyaient des difficultés où vous n'en trouvez pas : ils sont pénétrés de la complexité des choses.

Vous êtes absolument d'accord avec ces expérimentateurs lorsqu'ils estiment, avec Bacon, que la métaphysique n'a été trop souvent que l'art de déraisonner avec méthode ; vous êtes encore en parfait accord avec eux pour considérer l'induction et l'expérience comme des outils intellectuels dont l'action se complète. Mais votre foi dans la rigueur de vos théorèmes est si grande que vous n'éprouvez pas autant que d'autres la soif de la démonstration expérimentale.

Vous avez reconnu pourtant que la vérification expérimentale était désirable et qu'elle serait en tout cas le point de départ d'un travail utile. C'est en ces termes que nous nous sommes accordés.

Voilà pourquoi et comment vous avez, il y a vingt ans, après avoir donné une forme première à votre théorie, formulé avec moi un programme d'expériences, voilà pourquoi et comment vous avez fondé l'Institut Solvay (Physiologie) à côté de l'Institut universitaire.

Vous ne vous êtes jamais proposé de restreindre la recherche à des points déterminés, mais, vous avez pris soin de le dire, vous vouliez seulement indiquer les grandes lignes dans des directions que vous jugiez les meilleures.

A quel sentiment intime vous obéissiez en agissant ainsi, tout le monde le comprend aujourd'hui : parce que vous ressentiez plus que d'autres combien est obscure la nuit dans laquelle nous vivons ; vous indiquiez du doigt la lumière que vous aperceviez au loin et vous trouviez plaisir à vous réchauffer d'avance à ses rayons.

Certes, le programme était vaste ; il ne pouvait pas ne pas l'être, puisque vos théories visaient une synthèse des phénomènes de la vie, allant de l'infusoire ou du microbe à organisation indistincte jusqu'à l'homme.

Les travaux que nous avons entrepris sur les courants des nerfs, sur les fonctions du cerveau, sur la chimie des muscles, sur l'odogenèse, sur les catalyseurs, sur la synthèse de composés organiques par l'électricité, sur le sommeil hibernal — en un mot sur tout ce que nous avons publié dans les douze volumes des « Travaux de laboratoire de l'Institut Solvay » n'est que la réalisation partielle de ce programme.

Il y a quelques jours, en ouvrant les délibérations du Conseil de physique qui vient de se réunir au parc Léopold, l'homme éminent qui le préside, M. le professeur Lorentz, que je suis heureux de voir

ici (applaudissements), parlant d'un autre programme, disait : « Nous avons rencontré quelques progrès et beaucoup de difficultés. » J'adopterais volontiers la même formule en ce qui nous concerne. D'ailleurs il ne m'appartient pas, on le comprend, d'apprécier la valeur de notre effort collectif. Mais je puis me demander si les faits que nous avons constatés justifient, dans leurs grandes lignes, les vues que vous aviez émises.

Je réponds : oui, vous n'avez rien à regretter, rien à retirer de ce que vous avez dit. J'invoquerai ici, parmi beaucoup d'autres, parce qu'il ne peut être soupçonné de partialité en votre faveur, le témoignage d'un auteur étranger, lointain, celui de Bechterew, professeur de psychiâtrie à l'Université de Saint-Pétersbourg.

Parlant des fonctions nerveuses, dans un livre récent, Bechterew s'exprime comme suit :

« Le courant nerveux est lancé de la périphérie par les conducteurs nerveux divers comme par un fil télégraphique ; il arrive aux centres... et y produit une décharge de l'énergie qui y est déjà accumulée ; ceci amène une conduction centrifuge inverse ; ...alors l'excitation se propage de la cellule centrale vers la périphérie jusqu'à ce qu'elle atteigne les appareils terminaux des muscles ou des autres tissus, les mettant ainsi en jeu et transformant par le fait même l'énergie potentielle des centres en un travail mécanique ou chimique qui constitue la vie même des organes périphériques. »

Qui parle ainsi ? Est-ce M. Ernest Solvay en 1893 ou Bechterew, le neurologiste le mieux en réputation, peut-être, actuellement ?

On pourrait s'y méprendre. Il est bien vrai que le « courant » dont parle Bechterew n'est pas identifié avec le courant d'une pile ou avec celui de l'appareil électrogène que vous avez envisagé. Mais je pourrais, d'autre part, puiser dans l'œuvre du même auteur maint passage dont les concordances avec ce que vous avez écrit sont frappantes. L'énumération en serait même un peu longue en raison du grand nombre des citations à faire.

Pour établir un parallélisme entre votre énoncé et les faits expérimentaux constatés aujourd'hui, je devrais aussi indiquer les points qui sont restés hors de la portée de toute vérification expérimentale et que, dans l'état actuel de la science, on ne peut encore considérer qu'au point de vue théorique ; pour être complet je devrais citer encore les points où les coïncidences n'ont pas été établies et entrer dans le détail pour indiquer quelles sont les causes de ces discordances.

Qu'importe ? Vous n'en devez pas moins éprouver une satisfaction légitime en voyant qu'une portion de vos théories physiologiques a déjà été admise dans l'enseignement classique.

La notion des épaphées et de l'odogenèse a été particulièrement féconde, et les travaux de Demoor, de Dustin lui ont fait un sort très brillant au delà de nos frontières.

Vous avez donc le droit de vous réjouir dans votre œuvre tout entière ; et moi, qui m'en réjouis avec vous, j'ai le devoir de rendre hommage non seulement à votre intelligente initiative, mais à celle des collaborateurs qui se sont associés vaillamment à notre effort. Leurs noms me viennent aux lèvres, mais comment les citer sans risquer d'être injuste ? Il en est qui sont devenus, j'ose le dire, illustres dans la science contemporaine ; ils ont fait des expériences heureuses, ils ont abouti à des découvertes fécondes; grâce à eux — et avec vous — ils ont fait estimer les physiologistes belges en Europe et en Amérique, où votre Institut compte aujourd'hui des collaborateurs. Mais le succès ne récompense pas toujours un travail obstiné ; et puis, avant de citer des noms comme ceux de Massart et de Bordet, je veux adresser l'expression de ma reconnaissance à d'autres : à ceux que la mort nous a pris, cruellement : à Warnots, à Destrée surtout qui a collaboré avec vous depuis la première heure et dont chaque jour, en dépit des années écoulées, nous regrettons la perte.

Mais ne nous attardons pas au passé, si fertile en regrets : considérons l'avenir ; il est riche d'espérances.

Ce que j'ai appelé tout à l'heure le tome II de votre œuvre, savoir la vérification expérimentale des vues théoriques que vous avez formulées, est un travail forcément inachevé aujourd'hui ; vous avez affirmé, dès la première heure, qu'il exigerait de longues années et vous avez prévu qu'il devrait se poursuivre et se développer dans l'avenir : l'Institut Solvay restera à la hauteur de la mission que vous lui avez confiée au jour de sa fondation ; le travail commencé est en bonne voie, il sera continué : ceux qui l'ont entrepris ne l'abandonneront pas.

La réaction dont vous avez provoqué l'éclosion au parc Léopold est devenue autocatalytique : demain, quand nous n'y serons plus, d'autres sont déjà venus qui s'engageront de plus en plus dans les voies que nous leur avons indiquées.

Puissent-ils y marcher joyeusement, résolument, sans défaillance, sans avoir jamais la nostalgie de leurs ignorances perdues, tenant les yeux fixés vers l'avenir ; puissent-ils garder, comme le plus précieux des biens, avec leurs convictions scientifiques, l'enthousiasme vivifiant qui illumine la recherche impartiale de la Vérité !

N'est-ce pas ce que nous avons fait, mes collaborateurs et moi, avec vous, depuis vingt ans ? (Salve d'applaudissements.)

Discours de M. WAXWEILER

Cher Monsieur Solvay,

Vous n'aimez pas les manifestations, même vous les détestez. Pour vous résoudre à ne pas décliner l'hommage qui vous est rendu aujourd'hui, il a fallu des instances pressantes. Mais vous ne pouviez pas vous dérober à cette chose de bon sens : que tous ceux, collaborateurs, professeurs et anciens élèves, qui ont trouvé à vos instituts du parc Léopold l'hospitalité scientifique, viennent vous dire la joie qu'ils ressentent de vous voir fêter le rare jubilé d'une triple commémoration.

Les adhésions sont arrivées de partout : il semblait que l'on attendit l'occasion de vous témoigner des sentiments trop longtemps contenus. Entre soi, on parle de vous ; on voudrait vous expliquer bien des choses ; mais on vous voit si peu. Enfin, l'on pourrait dire ses pensées. Les souscriptions s'offraient. Nous avons dû en refuser : nous voulions être seulement ceux de vos instituts.

Puis-je vous exprimer en toute franchise notre désir secret ? Nous souhaitons du fond du cœur que vous soyez content, intimement content du témoignage que nous vous apportons. Nous rêvons d'un moment où vous éprouveriez sans mélange la sereine émotion que donne l'œuvre réussie.

Par une sorte d'ascétisme moral, vous vous êtes interdit ces émotions-là : vous n'êtes pas plus satisfait de vous-même que des autres. Permettez-nous d'essayer de rompre pour un instant cette obsession du mieux.

Cher Monsieur Solvay, voulez-vous bien, si importune que soit pour vous la contemplation du passé, vous reporter vingt ans en arrière? En 1893, à peu de semaines d'intervalle, vous montriez au Sénat l'impérieuse nécessité de préparer la réorganisation de la société, bouleversée par la rapidité des inventions techniques, et vous exposiez à l'Université un plan d'études des phénomènes de la vie destiné à donner à la recherche biologique une orientation nouvelle.

Il n'y avait, alors, au parc Léopold que les vestiges délabrés d'un jardin naguère célèbre.

Aujourd'hui, votre double pensée a pris corps : dans ce même parc devenu, grâce à votre geste d'initiateur, une cité scientifique, trois bâtiments portant votre nom s'élèvent et s'affirment, comme vous écrivait un jour le général Brialmont, non pas comme des monuments de pierres et de briques, mais comme des symboles d'idées. Sans la maison qui couve, attire, retient, qui fait rire et pleurer ensemble les parents, les frères et les sœurs, la famille du sang ne naît point : de

même, sans un abri commun, la famille de la pensée ne peut se fonder. Vous avez compris cela et vous avez osé un assemblage de bâtisses si extraordinaire que le visiteur non prévenu en ressent, aujourd'hui encore, un incompressible étonnement. Vous avez accolé un Institut de Sociologie à un Institut de Physiologie et, comme si ce n'était point suffisamment étrange, aux deux premiers, vous avez ajouté une Ecole de commerce.

Et vous avez insisté pour que ces bâtiments fussent non seulement voisins, mais réunis par un grillage unique. «J'ai voulu», disiez-vous en ouvrant le congrès des Physiologistes le 30 août 1904, « j'ai voulu associer et juxtaposer les laboratoires de physiologie, l'Institut de sociologie et l'Ecole de commerce. Cette association et ce voisinage m'ont paru désirables parce que la physiologie est la première des sciences sociales: elle nous fait connaître l'homme et, en nous révélant les lois de l'organisme humain, elle nous montre ce que nous devons faire pour améliorer l'organisme social. Le muscle nous domine, et ne pensez-vous pas que le jour où M. le professeur Kronecher a mis en évidence les lois du travail et de la restauration des muscles, il a fourni en quelque sorte une base à une législation rationnelle du travail de l'homme ! » Vous formuliez, en terminant, cette conclusion, que je détache à dessein, vous saurez tantôt pourquoi : « Les lois de la société ne doivent pas être faites pour des êtres fictifs, inexistants : elles doivent répondre aux besoins de la réaction vivante que la physiologie nous révèle, elles doivent permettre d'obtenir le rendement maximum de cette réaction. »

En parlant ainsi, cher Monsieur Solvay, vous ne vous doutiez pas du caractère — comment dirai-je ? — excentrique de vos affirmations. Aujourd'hui, ce qui paraissait anormal est devenu banal. Le déconcertant amalgame nous est devenu familier, et la jeune génération, indifférente à ce qu'elle trouve tout fait dans le monde, ne manifeste plus aucune surprise. Or, n'eussiez-vous fait que cela, eussiez-vous seulement, dans l'universel désarroi des doctrines, énoncé et réalisé cette vue coordonnée des activités humaines, déjà vous seriez assuré de laisser après vous un long et profond sillage.

Car, vue bien en face, votre fondation du parc Léopold a cette portée qui dépasse son utilité immédiate, qu'elle atteste à la fois l'opportunité de rattacher la science de la société aux sciences de la vie par la communauté des points de vue et des attitudes de l'esprit, et de la possibilité d'adapter l'enseignement supérieur aux besoins de l'époque moderne, sans rien lui enlever de la rigueur de ses méthodes ni de l'élévation désintéressée de son objet, qui est de former l'élite de la nation.

Mais vous avez fait bien autre chose, — sans qu'on le soupçonnât,

de cette façon tranquille et résolue qui distingue vos initiatives. Dans le même temps où vous fondiez, où vous outilliez vos instituts — avec quelle ampleur d'intentions, avec quel sens des nécessités, avec quelle inlassable et chaude et bonne générosité, je puis le révéler ici,— dans ce temps vous meniez allègrement une campagne, dont le public ne voyait les étapes que comme des épisodes sans lien.

Vous acceptiez des présidences de congrès et d'associations, vous adressiez des lettres aux journaux et des articles à des revues, vous écriviez à des amis, en Belgique et à l'étranger, vous pressiez vos collaborateurs, vous prononciez des harangues, jamais par décevante griserie de la parole, mais pour établir des relais ou poser des jalons : vous sollicitiez, vous imploriez presque l'opinion pour que, se détournant des choses passagères, elle voulût songer aux choses essentielles.

C'est qu'une impulsion naturelle vous porte à voir, comme vous le dites parfois, « l'avenir en raccourci », à « prévoir à longue portée dans le sens des progrès inévitables ». « Le but seul compte », vous êtes-vous écrié dans votre discours jubilaire du 20 septembre. Cette vision constante du but domine tous vos actes. Elle explique l'angoisse que vous avez de voir les hommes sincères et loyaux qui travaillent à vos côtés s'égarer dans les chemins de traverse, loin de la belle voie droite que vous leur avez tracée.

C'est encore cette volonté de courber les circonstances sous la pression du but à atteindre qui vous jette, occupé et préoccupé par mille autres choses, dans des mêlées où la vigueur originale de vos tendances vient porter le trouble.

Vous apparaissez au Sénat ; bientôt, las d'y convier en vain à l'étude raisonnable des problèmes sociaux, vous fondez avec quelques amis un premier groupement auquel vous donnez ce programme élevé : « C'est à la science sociale qu'il appartient, en déterminant la série des transitions nécessaires entre le présent et l'avenir, de discipliner l'idéalisme des uns et de faire disparaître les appréhensions ou les préjugés des autres. » Des divergences surgissent entre vos amis et vous : elles ne peuvent pas durer, la marche vers le but entrevu s'en trouverait retardée, et vous donnez aussitôt à tous l'exemple de la tolérance et du sacrifice de la personne à l'idée.

Vous happez au passage les puissants du jour pour leur dire votre vérité. Avec Anseele, l'organisateur de la classe ouvrière, vous polémiquez pendant un mois et vous arrivez à conclure, faisant violence aux scrupules de votre contradicteur : « Nous sommes fondamentalement d'accord et j'étais sûr que nous devions l'être ; un programme de conciliation est possible et il a été en partie mis au jour en recherchant le juste, le pratique et le prompt. » Un autre jour, vous félicitez

Roosevelt de passage à Bruxelles, parce que dans une démocratie jeune et libre de préjugés comme les Etats-Unis, il met hardiment son influence au service d'une rénovation sociale progressive. Partout où une brèche s'ouvre dans ce que vous appelez le « Conservatisme incrusté », vous accourez pour lui livrer un assaut et proclamer votre foi dans un idéal d'apaisement, d'unification, « placé à mi-distance des extrêmes » selon vos propres paroles.

Or, dans cette croisade que vous poursuivez, à 75 ans, en faveur de vos idées, vous avez l'amertume, j'en fais l'aveu pour vous, de vous imaginer que vous restez isolé. Vous êtes bien près de penser comme Marc Aurèle : « Quel esprit que celui de ces hommes ! Quelles misères que les choses auxquelles ils s'attachent et qui me valent leur amitié et leurs hommages ! »

D'autres s'abandonneraient au découragement. Vous, non ! Vous écrivez : « *On ne m'a pas suivi : Cela ne veut pas dire que j'ai tort ?* » Et quand vous répondez : « Je ne le pense absolument pas ! » c'est que en parfaite sincérité, après avoir entrepris la critique de vos propres idées, vous les avez trouvées conformes aux tendances profondes d'une irrésistible évolution et que vous vous sentez autorisé à n'être pas incertain dans votre jugement. Cette confiance dans votre discernement vous est venue des vérifications incessantes que vous avez rencontrées dans votre longue carrière, depuis la vérification de votre découverte initiale, jusqu'à celle de l'aviation, à laquelle vous avez travaillé, alors que peu d'hommes y songeaient. Et, ainsi, c'est en toute conscience que vous concluez : « Varier, ce serait me détruire ! »

Voilà ce qui vous soutient, cher monsieur Solvay : ce n'est point l'approbation superficielle des hommes, ni le plaisir de jouer un rôle de Mécène que vous avez toujours répudié. Résolu à chasser l'empirisme de la politique sociale comme vous avez contribué à le chasser de la pratique industrielle, pénétré du rôle éminent que joue dans la science ce que Claude Bernard appelait si bien l'esprit de généralisation, préoccupé d'enchaîner vos vues théoriques et vos règles d'application en un système cohérent, sans lacunes, ou — pour reprendre encore vos expressions, car votre langage est un merveilleux miroir de votre tempérament, — en un système « filié », « cyclé », « automatique », vous possédez le secret d'opposer, à tout ce qui déprime et énerve, l'armature invulnérable d'une conviction totale.

Et comme cet autre don vous a été accordé de ne pouvoir tolérer une conviction qui ne soit pas agissante, vous êtes assoiffé d'action. L'investigation qui n'aboutit pas, une sociologie sans législation sociale, cela vous paraît incomplet, imparfait, manqué. De même, des réformes qui seraient limitées à la Belgique vous paraissent étroites

et mesquines. Aujourd'hui encore, le meilleur de vos soucis va vers ce double accomplissement : l'action législative et l'action internationale.

Ainsi, dans ce temps de faiblesse et de dispersion, d'agitations stériles et inquiètes, vous persistez à demeurer vous-même et à vous réaliser, — simplement, dites-vous, « parce qu'aujourd'hui on doit nettement savoir ce que l'on fait, ce que l'on doit faire, pourquoi l'on agit et où l'on va ».

Cher monsieur Solvay, je vous disais que notre désir secret était de vous rendre content, si brève que cette heure doive être pour vous. Nous vous offrons ce souvenir pour que vous vous disiez parfois que vous avez, réellement, effectivement, fait de grandes choses, des choses tout à la fois belles et utiles. Nous avons prié un artiste, M. Marcel Wolfers, d'évoquer par le relief de la matière le symbole que représentent vos trois instituts : il a si bien interprété notre pensée que vous vous joindrez, nous en sommes assurés, aux vives félicitations que nous lui adressons ici au nom de tous les souscripteurs. Dans le fond de sa composition, au-dessus de la silhouette des trois bâtiments, se détache la phrase de votre discours que je rappelais tantôt : « La Physiologie révèle les besoins de la réaction vivante : des lois doivent permettre d'en obtenir le rendement maximum. » A l'avant-plan, un vieillard montre à un adolescent le chemin de la vérité : à côté de lui, une expérience physiologique se poursuit à l'ergostat, qui enregistre le travail de l'homme, tandis qu'une jeune femme, personnifiant la loi, attend, pour inscrire le Droit sur la table d'airain, que l'expérience ait parlé.

Vous garderez ce souvenir, cher monsieur Solvay, et après vous, ceux qui seront les dépositaires attentifs de votre Pensée et de votre Action, comme un témoignage profondément affectueux des sentiments de tous ceux que vous avez animés de votre noble ardeur ; soyez rassuré : ils vous connaissent, ils vous comprennent et ils vous aiment. (Longs applaudissements.)

Puis M. Ernest Solvay, salué par une salve d'applaudissements, prononce le discours suivant :

Discours de M. Ernest SOLVAY.

Mesdames, Messieurs,

Mon cher Bourgmestre, mon cher Vice-Président et cher Recteur,

Je suis extrêmement sensible à la bienveillance délicate que la Ville de Bruxelles et l'Université libre ont pour moi, et je les remercie du fond du cœur de l'œuvre superbe que la première veut bien m'offrir

à l'occasion de mon jubilé et des sentiments que l'une et l'autre ont tenu à m'exprimer ; votre insistance, chers Messieurs, a vaincu mon désir de tranquillité et m'a vivement touché.

L'édilité bruxelloise et son bourgmestre se donnent vraiment beaucoup de peine et ils pensent à tout : ils se souviennent, à toute occasion propice, d'un passé qui leur plaît et ils s'entendent à rehausser le caractère de manifestations qu'ils distinguent ; je tiens, en effet, à rappeler ici l'agréable émotion qui me prit lorsque M. Max, il y a un bon mois, m'offrit de recevoir à l'hôtel de ville notre grande famille industrielle, qui ne se fêtait pourtant qu'en elle-même, alliée à seule la Science, dans sa simple intimité. Quelle joie, mélangée de fierté, il y avait pour tous dans cette belle et cordiale réception ; quel beau souvenir chacun gardera d'une aussi haute attention ; et que de merveilles ont pu être ainsi admirées par tous nos travailleurs éparpillés dans le monde ! Merci encore pour la satisfaction éprouvée.

Aujourd'hui, cher bourgmestre et chers vice-président et recteur, c'est donc à moi personnellement que vous en voulez, à moi tout seul. Mais êtes-vous sûrs d'avoir vu bien clair dans le passé ? Mon action est-elle aussi méritoire que vous le pensez ? Est-ce moi qui me suis trouvé d'abord sur le chemin de la Ville et de son Université, ou n'est-ce pas plutôt l'une et l'autre qui, à vrai dire, se sont trouvées sur mon chemin ? L'essentiel n'est-il pas que nous nous soyons heureusement rencontrés ?

Une preuve publique existe que, depuis plus de quarante ans, l'instruction me tiennent au cœur et, vous le savez bien, entre la conviction et la réalisation, quand celle-ci est possible, il n'y a dans mon esprit que peu de distance à franchir. J'avais des idées sur un sujet particulier, je les croyais justes et je voulus fonder un institut pour les mettre à l'étude ; j'agissais par tempérament. Pour fonder cet institut il fallait un emplacement, des chercheurs, et surtout des concours d'hommes de bonne volonté. Le parc Léopold fut choisi comme emplacement ; ce n'est pas moi qui l'indiquai ; et l'Université fut envisagée comme étant la pépinière pouvant fournir les chercheurs. Ainsi fut fondé le premier Institut. J'obtins des avantages puisque je me rapprochai ainsi du but que je poursuivais, et, comme le recteur vient de nous le dire, la Ville et l'Université en obtenaient également ; nous pouvons donc les uns et les autres nous congratuler pour ce point de départ.

Puis vint le moment où l'Université me fit l'honneur de m'attirer à elle ; peu à peu nous nous pénétrâmes mutuellement, si l'on peut ainsi dire, de façon qu'en devenant de la maison j'eus tout naturellement à songer à l'améliorer le cas échéant.

Quoi qu'il en soit, mes chers amis de la Ville et de l'Université, je

vous remercie encore, profondément et très cordialement, de ce que vous avez voulu faire pour me rappeler, d'une aussi charmante façon, nos bonnes dispositions réciproques.

Mes chers collaborateurs Héger et Waxweiler,

Il faut bien que je l'avoue en toute conscience, vous avez fini par me toucher également. Je vous avais priés de ne pas assister à la manifestation jubilaire de ma Société parce que la place des Instituts n'y était pas marquée et parce qu'à mon sens nous n'avions pas encore de jubilation à envisager entre nous, le moment n'étant pas arrivé pour cela. Or, aussi délicatement que la Ville et que l'Université, et avec elles, vous revenez gentiment à la charge aujourd'hui. Vous m'avez vaincu, je le proclame ; c'est mon cœur qui parle pour vous dire mes sentiments d'affectueux attachement et pour vous remercier à la fois de tout ce que vous venez de me dire d'agréable en vue de caractériser mon action et du magnifique album que vous avez préparé et que vous m'offrez dans le même but. Il est touchant de voir tant de souscripteurs épris de l'idée d'un simple bien réalisé et je suis profondément sensible à ces marques si persistantes de bienveillante attention de votre part et à cette exquise constatation de faits accomplis. Je vous prie de croire chacun à ma bien affectueuse reconnaissance et de vouloir transmettre tous mes sentiments de gratitude à vos aimables complices.

Il faut bien maintenant, chers amis, que je dise un mot des instituts et de notre action commune à leur égard, puisque vous envisagez la mienne comme si nous étions arrivés à un jubilé.

Vous constatez que la biologie et la psychologie d'un côté et la sociologie ou plutôt l'organisation sociale de l'autre ont progressé dans le même sens de mes principes de fondation. On a dit récemment la même chose de l'impulsion déterminante que j'ai fournie en création et en internationalisation industrielles. On l'a dit au second jubilé, après résultats complets obtenus, alors qu'on avait commencé à le dire déjà au premier jubilé. Et qu'est-ce que cela prouve, si ce n'est qu'à l'époque où ces mouvements ont été initiés dans l'industrie et dans la science, d'une part, ils répondaient à une nécessité et, d'autre part, qu'en essence ils représentaient une réalité devenue graduellement frappante.

J'en ai fort peu douté tout le temps, comme vous le savez, bien que controversant sans cesse mes conceptions. Et cette constatation de faits advenus m'oblige ainsi, normalement, à devoir avancer plus que jamais dans le domaine de la réalisation scientifique d'après la méthode que j'ai suivie jusqu'ici : ce n'est pas, ai-je avancé à l'origine, pour la caractériser en général, et ai-je répété en substance il y a deux

ans à une réunion de physiciens, en partant de l'histoire ou du laboratoire que l'on doit chercher, aujourd'hui principalement, à amener des progrès à la fois de fond et d'ensemble constituant des généralisations harmoniques de bases, mais en partant de son for intérieur à soi, de son imagination, de son jugement, solidement appuyés sur quelques faits dominants que l'on envisagera expressément dans plusieurs directions différentes. Il est, en effet, bien plus important, pour les besoins impérieux de notre époque encombrée, de notre science spécialisée et ausi artificialisée, de savoir identifier quelques faits fondamentaux seulement, paraissant différents quand ils sont vus dans des directions différentes, que d'en savoir simplement lier entre eux un grand nombre dans une seule direction : on se rapproche ainsi plus sûrement de l'unité générale qui se fond dans l'objectivité même.

Pourquoi, par exemple, conformément à ce qui précède, ai-je fondé l'Institut de Sociologie après celui de Physiologie, alors cependant que le problème urgent de l'organisation sociale me préoccupait depuis 1871?

Parce que le seul raisonnement dit qu'avant de chercher à établir les lois qui règlent l'évolution des groupements humains il faut, pour agir correctement, connaître celles qui règlent l'évolution de l'homme considéré en lui-même; ce qui mène à chercher à connaître ce qu'est la pensée qui le domine, ce qu'est l'animal pensant, ce qu'est la cellule vivante, ce qu'est l'être vivant monocellulaire isolé, enfin ce qu'est la vie. Et nous voilà de la sorte engagé dans la direction « biologie » pour éclairer la direction « sociologie ».

L'Institut de physiologie, tel que je l'avais compris dans ma pensée intime, devait pouvoir apporter un jour à l'Institut de sociologie (ou à toute autre institution similaire que j'aurais pu créer) un concours fondamental en donnant le « pourquoi » physico-chimique constitutif de l'être vivant élémentaire, le « pourquoi » physico-chimique constitutif de ses variétés, de leur perpétuation, de leurs groupements, de leurs transformations, enfin le « pourquoi » mécanico-physico-chimique fondamental de la pensée elle-même et de la réaction de cette pensée sur le milieu où se développe leur évolution, accélérée par son intervention.

Pour arriver à ce qu'il pût en être ainsi, la recherche expérimentale était-elle indiquée? C'est ici que je voudrais définir exactement ma manière de voir; car j'ai ma méthode, et j'y tiens.

Je ne me refuse pas aux enseignements de l'expérience, bien au contraire, mais personnellement j'attache une importance primordiale à l'étude théorique. Elle prime tout pour moi, surtout dans un domaine aussi complexe que celui de la biologie, domaine bien vieux

et cependant toujours vierge, son exploration devant ainsi, de fait, être reprise par de nouvelles voies; oui, l'expérience est nécessaire, mais elle vient après la réflexion, et celle-ci reprend encore ses droits quand il s'agit de contrôler les unes par les autres les données expérimentales.

Telle n'a cessé d'être mon opinion sur cette grave question, vous le savez de reste, mon cher Héger. Et vous savez aussi que maintes fois j'ai essayé de vous y convertir : vu l'importance de mes occupations générales et pour gagner du temps, j'aurais voulu vous voir travailler avec moi ce que j'appelais et ce que j'appelle encore aujourd'hui « l'être vivant calculé », ce desideratum qui me fascinait, vous devez extrêmement bien vous en souvenir. Je voyais dans cette formule le moyen de constituer un ensemble coordonné de toutes mes conceptions biologiques.

Mais vous êtes un expérimentateur et c'est uniquement comme tel que vous vouliez intervenir; c'est pour cela que nous nous complétions si bien dans notre œuvre du Parc Léopold; mais c'est pour cela aussi que vous ne pouviez pas travailler avec moi dans le domaine théorique. C'est mon sort, voyez-vous, dans toutes les directions où je me suis engagé, aussi bien en industrie qu'en science, c'est mon sort de devoir lutter pour faire prévaloir mes thèses par mon action personnelle. Je ne vous en suis pas moins reconnaissant de ce que vous avez fait, et j'avoue que vous ne pouviez, étant l'homme que vous êtes, agir autrement que vous ne l'avez fait.

Mais j'avance dans mon travail, et j'en vois le bout : dans ces derniers temps j'ai rallié des collaborateurs qui m'ont apporté de très précieux concours et, bientôt, mon étude théorique fondamentale sera complète; elle sera suivie d'un vaste programme de vérification, qui fournira longtemps ample besogne à quantité de travailleurs spécialisés.

C'est ainsi que je comprends que mon œuvre puisse être réalisée et vivre dans l'avenir comme elle le méritera.

L'Institut de sociologie, d'ailleurs, n'avait pas besoin, pour travailler dans mon sens, du point de départ positif détaillé que je viens d'indiquer, il lui suffisait d'accepter comme base ce que j'affirmais comme infiniment probable : que l'être vivant est nécessairement une réaction physico-chimique obéissant à la loi courante du travail maximum et que, par conséquent, l'homme et la société représentent une telle réaction dont l'énergétique est le fond et dont le productivisme dès lors est la forme.

Or, vous non plus, mon cher Waxweiler, tout en vous donnant corps et âme à notre œuvre, vous ne pouviez subir suffisamment pour pouvoir un peu vous substituer à moi dans cette tâche l'invincible besoin de réalisation qui n'a cessé de me tourmenter, et j'ai

toujours continué personnellement à avancer le problème. Mais j'ai été très heureux de voir que, récemment, nous avons pu ensemble et avec le concours d'un homme d'exécution, M. Barnich, passionné comme nous de la nouvelle doctrine, décider la création d'un comité de législation sociale théorique. Tout est donc enfin venu en son temps et a été mis au point en sociologie, comme déjà dans d'autres directions et comme il va en être en physiologie.

J'ai fait ce que j'ai pu à l'effet de voir, par moments, pour épargner du temps, si mes collaborateurs ne pourraient assumer une partie de la tâche que je continuais autant que possible à remplir. J'étais dans une erreur d'appréciation profonde à cet égard, car ma tâche était mienne et les instituts avaient la leur : sans jamais ralentir, ils fonctionnaient admirablement en prenant de plus en plus une situation marquée dans le monde, et par leurs travaux et par les services qu'ils rendaient en même temps au public.

L'Ecole de commerce, dont la mission d'application était différente de celle des deux instituts, réalisait de son côté et dépassait toutes mes espérances, grâce au dévouement, à la compétence et à l'esprit d'initiative de ses professeurs, avec vous supérieurement à leur tête, mon cher Waxweiler.

Nous pouvons donc tous ensemble, à l'heure qu'il est — ainsi que je le disais récemment à ma société industrielle — être contents du passé. Nous avons consciencieusement fait notre devoir chacun à notre place. Je suis fier des instituts, de leurs chefs et de tous ceux qui y ont effectué des travaux dont beaucoup ont été remarquables, dont quelques-uns nous relèvent hardiment dans la Science. L'avenir, tel que je le conçois, est dorénavant à considérer de près.

Mes chers amis, je vous remercie du fond du cœur et pour votre aide précieuse et pour votre collaboration si utile, si agréable, si amicale.

Je félicite M. Marcel Wolfers d'avoir si bien compris et si artistiquement rendu les sentiments que vous avez bien voulu m'exprimer, et je remercie encore une fois, très vivement, le bourgmestre, la Ville et l'Université de toutes leurs attentions.

Une longue ovation salue cette péroraison. L'assemblée bat un triple ban. M. Ernest Solvay, debout, remercie.

Lorsque le tumulte des applaudissements s'est apaisé, M. Max remercie les assistants d'être venus en si grand nombre et d'avoir souligné par leur présence l'hommage rendu à M. Ernest Solvay par le corps universitaire et l'administration communale.

Aux applaudissements répétés de l'assistance, il salue encore le jubilaire, que de nombreux assistants viennent congratuler.

A la sortie de l'hôtel de ville, les étudiants massés à l'entrée lui font une nouvelle ovation.

Bibliographie

ALBERT GRENIER, maître de conférences à la faculté des lettres de Nancy, docteur ès lettres. — **Étude sur la formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque.** Un vol. in-8° de 228 pages. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912. Prix : 8 francs.

M. Grenier a restreint son étude aux seuls composés nominaux formés de deux thèmes susceptibles de flexion, et cette formation, c'est surtout au point de vue historique qu'il la considère, en suivant les composés dans leur emploi chez les écrivains latins de l'époque archaïque.

Le premier chapitre, consacré à la « composition des mots en latin », contient ces lignes intéressantes : « La première remarque qui nous a frappé au cours de nos dépouillements, c'est que tous les composés, presque sans exception, qui n'appartenaient pas en propre à la poésie, relevaient très étroitement de disciplines précises, du droit, de la religion, des professions ou des métiers. Que l'on prenne, par exemple, ceux qui se rencontrent chez Térence; ce sont tous des mots techniques. Et, en effet, la composition apparaît comme un procédé essentiellement technique et savant. Elle représente, de la part des spécialistes d'un art ou d'une science, un effort vers la précision et en même temps la brièveté de l'expression. Chez les poètes, elle résume le plus souvent une image. Les nécessités mêmes de leur science ou de leur art l'imposent aux uns et aux autres. » L'auteur va donc passer en revue les composés de la langue juridique, ceux de la religion, particulièrement nombreux et trop souvent peu clairs, ceux de l'agriculture et des métiers, ceux de la poésie, enfin ceux de la comédie étudiés chez Plaute et chez Térence.

M. Grenier possède bien la « littérature » afférente au sujet et fait preuve d'un jugement sûr, mais il paraît de temps à autre exagérer l'application de son principe. On ne voit pas bien pourquoi

(page 144) les composés *bipes* et *quadrupes* seraient attribués à une langue technique, ni pourquoi *bipes* serait une formation analogique de *quadrupes*. Ces mots existent ailleurs et remontent à l'indo-européen, soit donc sanskrit *dvi-pât*, grec δίπους, ombrien *du-pursus* « bipedibus », anglo-saxon *twiféte*, puis sanskrit *catur-pât*, grec τετράπους , ombrien *petur-pursus* « quadrupedibus », anglo-saxon *fyderféte*; et, d'autre part, je ne trouve point mentionnés *biga* ni *quadriga*, qui sont antérieurs aux composés refaits *bijugus*, *quadrijugus*. De même *atrox* et *ferox* (page 103) ne sont point nés des besoins de l'agriculture, mais représentent un type déjà indo-européen, *-ox* n'ayant plus que la valeur d'un suffixe.

Il est d'autres points où je me séparerais de M. Grenier.

Page 32, il n'est pas admissible que la forme archaïque **duo*, optatif *duim*, procède de la racine **dhê-* et soit le parent latin de grec τίθημι; *duo* est tout proche de *do* « donner », cf. cypriote δοF-εναι ,sanskrit *dâvanê* « à donner, lituanien *dovanà* « don »; la racine est **dôw-*, alternant avec **dô-*.

Page 11, on ne saurait soutenir que *mansuetus* vienne de *manusuetus*, avec syncope de la seconde syllabe *longue*.

Page 83, il faut évidemment lire : racine **bherdh-*.

Page 199, M. Grenier, entre les nombreux essais d'interprétation de *silicernium* « repas funèbre », se prononce pour l'étymologie proposée par M. Hugo Ehrlich dans son récent mémoire (1910) *Zur indogermanischen Sprachgeschichte*, pages 71 et suivante, soit un primitif **silicriniom*, substantif dérivé d'un adjectif **silicris*, tiré lui-même de *siliqua* « gousse de plante légumineuse », le repas funèbre ayant été dénommé de la sorte en raison des mets rituels (lentilles, fèves, etc.) dont il se composait. Je puis signaler à M. Grenier une étymologie différente et probablement plus proche de la vérité dans l'important article que M. Matthias Murko a donné à la revue *Wörter und Sachen* (tome II, pages 154 et suiv.) sur le « tombeau comme table »; *silicerniom* y est rattaché à *silex* « caillou, pierre dure ».

Page 177, l'explication qui est fournie de *subverbustus* (attribué à Plaute par le grammarien Festus) est franchement malheureuse. Je cite : « La préposition, nous semble-t-il, ne régit pas le substantif *veru* « baguette » (1); elle s'ajoute au composé **verbustus* =*verû-ustus*, avec le sens diminutif qu'elle a parfois en composition : « le dos légèrement cuisant de coups de baguette ». Au verbe *uro* s'est substituée une forme **buro*, isolée des composés *amburo* ou *comburo*, d'un usage plus fréquent que le simple. La chute de la finale *-û* du substantif *verû* (ablatif) serait due, suivant M. Stolz, à l'accumulation des sons *u*, dans ce mot. »

(1) Lat. *veru* ne signifie jamais que « pique » ou « broche ».

M. Stolz a émis cette opinion dans un mémoire publié en 1877 (*Die lateinische Nominalcomposition in formaler Hinsicht*). Or, le mot signifie vraisemblablement « coquin, pendard », cf. son parent *verberô, -ônis*, et contient comme élément le nominatif perdu **verbos*, cf. *verbera* « les coups ». L'interprétation de Festus repose sur l'étymologie populaire. Il a échappé à M. Grenier que M. Walde a traité de ce mot dans ce sens dès la première édition (1906) de son *Lateinisches etymologisches Wörterbuch*, pages 658 et suivante, cf. la deuxième édition (1910), page 819, et que M. Stolz lui-même, dans la quatrième édition de sa *Lateinische Grammatik* (1910), page 141, se range à l'avis de M. Walde.

On peut hésiter avec l'auteur sur plusieurs autres points de détail, la langue latine, au rebours de ce qu'un vain peuple pense, n'étant claire ni dans ses origines ni dans ses modes d'expression. L'étude de M. Grenier, sans nous apporter beaucoup de résultats nouveaux, est bien ordonnée, même si les connaissances linguistiques de l'auteur semblent d'assez fraîche date (ce qui ne signifie point *up to date*); le terrain choisi et délimité par M. Grenier ne pouvait lui réserver d'amples moissons, mais nul ne pourra douter du talent d'exposition de l'auteur.

ÉMILE BOISACQ.

A. BORSU : **Le vocabulaire français. — Étymologie. — Analogie. Synonymie.** Avec une préface de M. E. Discailles. Bruxelles, J. Lebègue et Cie, 1913. Un vol. in 8°, de III-320 pages. Prix : 2 fr. 50 c.

Ce volume, qui se présente d'agréable manière, étudie les origines du vocabulaire français, le vrai sens des mots et leur emploi judicieux; il est destiné à la généralité des élèves de quatorze à dix-huit ans, ainsi qu'au public un peu instruit; c'est donc essentiellement une œuvre de vulgarisation et d'enseignement.

Demander si ce manuel répond à un besoin serait une question oiseuse. Sans doute, il y a trop de personnes encore en Belgique qui ignorent combien la langue française y est journellement maltraitée, que le sujet parlant ou écrivant soit d'origine wallonne ou flamande. Pourtant, les *Annales parlementaires*, le *Moniteur belge*, les journaux quotidiens, les revues scientifiques ou littéraires, et celles-ci non moins que celles-là, ne cessent de nous révéler à la fois l'indigence du vocabulaire et l'ignorance du sens précis des termes chez des gens qui, de bonne foi, s'imaginent pratiquer congrûment le mode d'expression logique le plus admirable que l'Europe ait connu depuis les temps helléniques. Et qu'on ne me dise pas que les études classiques, c'est-à-dire un cycle assez long d'une morose

discipline gréco-latine, suffisent à pourvoir l'homme moderne de la connaissance nécessaire de la culture française. Ni les Grecs ni les Latins ne se sont doutés qu'il y eût, à l'origine de leur langue respective, une forme d'expression à laquelle, faute d'une appellation meilleure, nous avons donné le nom d'indo-européen. Ils étudiaient leur propre langue et leurs propres écrivains. Si l'on veut connaître le français, c'est surtout le français qu'il faut étudier. Ceci dit, nous avons sur les anciens l'avantage de pouvoir remonter aux sources de notre langue, d'être en mesure de retracer l'évolution des sens (*sémantique*) et des sons (*phonétique*), comme aussi d'assister à l'effritement des formes et à leur reconstitution sous d'autres aspects (*morphologie*).

En fait, ce livre est surtout un livre de sémantique et, comme il n'est guère possible de retracer le passé d'un mot sans recourir à l'étymologie, c'est aussi un traité très simplifié d'étymologie française présenté dans un ordre nouveau, où est appliqué le groupement des mots autour des idées. Soit donc un premier livre traitant des origines du français; les livres II-IV étudient la dérivation de substantifs, d'adjectifs, de verbes; le cinquième livre est consacré à la pureté de la langue et à la propriété des termes.

Qu'on me permette de signaler quelques thèses hardies ou désuètes ou incorrectes, mes critiques s'adressant aux sources où a puisé l'auteur plus qu'à M. Borsu lui-même.

Il n'est plus permis d'écrire (page 11) : « On sait que le celtique survécut, dans la presqu'île de Bretagne, à la conquête romaine et à l'invasion franque : c'est aujourd'hui le bas-breton. » Le regretté Victor Henry écrivait en 1900 (*Lexique étymologique du breton moderne.* Introduction, page 19 et suiv.) : « Le celtique continental fut la langue de la Gaule jusque vers le IIe siècle de notre ère; mais la conquête romaine lui porta un coup mortel; il disparut avec une rapidité qui ne laisse pas de surprendre l'historien contraint de la constater. De quelque façon qu'on s'en rende compte, le fait demeure irréfragable : au IVe siècle, toute la Gaule — *y compris l'Armorique* — parlait latin. Celle-ci s'est « receltisée » par immigration, ainsi qu'on va le voir. *Prendre les Bretons actuels pour les continuateurs immédiats des Gaulois armoricains est une des pires erreurs qui faussent encore dans certains esprits la conception du celtisme.* » Il ajoutait : « Même avant la conquête saxonne (de la Grande-Bretagne), des émigrants bretons passèrent la Manche et s'établirent sur le littoral peu peuplé qui faisait face au leur; plus tard, les Celtes, refoulés vers la mer, affluèrent en plus grand nombre : ainsi s'accomplit la colonisation qui valut à la vieille Armorique son nom actuel de Bretagne, et maintient à l'extrémité occidentale de la France un dialecte celtique, exactement « breton armoricain »,

usuellement *breton* tout court. » Et M. Ferdinand Brunot dit de même (*Histoire de la langue française*, tome Ier, 1905, p. 37) : « On a cru pendant longtemps que la Bretagne, grâce à sa situation péninsulaire, avait offert au vieil idiome un dernier refuge. Il est vrai qu'un dialecte celtique se parle encore aujourd'hui, sous le nom de bas-breton, dans la moitié du Morbihan, des Côtes-du-Nord, et la totalité du Finistère. Mais les dernières recherches ont montré que ce dialecte a été réimporté en France par les Bretons insulaires, qui, fuyant l'invasion saxonne, vinrent s'établir en Gaule, du Ve au VIIe siècle. Peut-être existait-il dans le pays des restes de celtique qui ont facilité cette introduction; on ne peut ni l'affirmer ni le nier, faute de faits positifs. Mais il semble bien, d'après le peu que nous savons du gaulois et de ses dialectes, qu'il n'a en rien influé sur le nouvel idiome de la Bretagne, qui, lorsqu'on l'étudie dans ses sources anciennes, apparaît presque identique au gallois d'outre-Manche. Et si nous avions des textes remontant au VIe siècle, il est très vraisemblable que toute différence disparaîtrait. *Le latin a chassé le celtique de l'Armorique, comme de la Gaule tout entière.* »

Il n'y a rien de commun (page 15) entre lat. *pactionem* et franç. *plaid;* il n'y a pas d'autre *plaid* que celui qui est né de *placitum.*

Page 26, je doute que *purée* et *poivrade* soient des doublets issus d'un lat. *piperatam; purée* est le substantif participial de l'ancien verbe *purer* « presser (des légumes) pour en faire sortir le jus ou la pulpe »; cf. aussi *purin.*

Pages 30 et 32, le grec *meta* en composition (*métonymie*) indique changement, mais ne signifie pas « à côté ».

Pages 41 et 43, lisez *hodos* « chemin »; cf. *cathode, méthode;* dans ce dernier mot, *meta* ne signifie pas « avec »; gr. *methodos* est tout d'abord « la poursuite »; gr. *epeisodos* signifie « intervention » (*epi* y signifie,n on pas *sur,* mais « en surplus ») et vaut dès lors tout autant, et non moins que le néerl. *tusschenverhaal.*

Page 49, *pontus* et *pelagus* sont des emprunts grecs, et n'ont pas à figurer dans une liste latine.

Page 50, il n'est pas bon de faire remarquer que lat. *fluere* ressemble fort à sa traduction flamande *vloeien,* alors que ce dernier mot est apparenté au grec *plôô* « je navigue »; *fluere* n'a pas de parenté germanique certaine.

Page 52, *euxeinos* ne veut pas dire « noir », mais « hospitalier »!

Pages 57 et 74, le gr. *pneumôn* n'est que la déformation par voie d'étymologie populaire (par influence de *pneusai* « souffler ») de l'homérique *pleumôn,* cf. lat. *pulmô;* il n'y a pas de parenté proprement dite avec *pneuma* « souffle »; voir mon *Dict. étym. de la langue grecque,* p. 793.

Il ne convient pas de *créer* des formes grecques ou latines; il n'y a

pas de gr. *staô* « je me tiens » (page 57), mais bien un *hìstamai* « je me dresse, je me tiens immobile, je me tiens droit ».

Page 63, le lat. *sollennis* « qui revient tous les ans » ne contient pas *solus* « seul », mais *sollus*, synonyme de *totus*.

Page 91, il n'est nullement prouvé que lat. *religio* vienne de lat. *religare* « relier »; voir Walde, *Latein. etym. Wörterbuch*, 2e édit. (1910), p. 647.

Page 96, lat. *opimus* dans *spolia opima* « dépouilles opimes » n'a peut-être rien de commun avec *ops*, génitif *opis*, et *optimus;* voir Walde, *op. cit.*, p. 541.

Page 104, *butor* ne dérive pas de gr. *bous* « bœuf »; l'étymologie en est proprement inconnue.

Page 105, *ovation* et lat. *ovis* « brebis » ne sont point parents; lat. *ovare* « pousser des cris de joie; triompher par ovation » est tout proche de gr. *euazô* « crier *eua* aux fêtes de Bacchus ».

Page 109, l'étymologie indiquée de lat. *augur* est très douteuse; voir Walde, *op. cit.*, p. 73.

Page 117, l'opinion qui rattache lat. *calamitas* en tant que « destruction des tiges de blé » à *calamus* « chaume » a fait son temps; il n'y a là qu'un fait d'étymologie populaire.

Page 119, lat. *taba* « planche » n'existe pas; *tôle* (pour *taule, taole*) est une forme dialectale de *table* (lat. *tabula*).

Page 120, le lat. *stagnum* « étain » (c'est la vraie forme attestée par les manuscrits, et le mot est probablement celtique) et le lat. *stagnum* « étang » sont deux mots différents.

Une revision plus sérieuse des épreuves s'imposera lors d'une nouvelle édition, que je souhaite prochaine. M. Borsu y trouvera l'occasion de porter à son index bibliographique deux livres de vulgarisation, le *Cours de Grammaire historique de la langue française*, par Arsène Darmesteter, Ern. Muret et Léop. Sudre (Paris, Delagrave; quatre parties à 2 francs) et le *Dictionnaire étymologique de la langue française* de Léon Clédat (Paris, Hachette, 1912, prix 4 francs); il mentionnera aussi des travaux trop peu connus dans notre pays, comme le *Précis de stylistique, esquisse d'une méthode fondée sur l'étude du français moderne*, de Charles Bally (Genève, Eggiman, s. d. [1905]) et le *Traité de stylistique française*, du même auteur (en deux volumes, Heidelberg, Carl Winter, 1909), enfin la *Grammaire historique de la langue française*, par le Danois Kr. Nyrop, professeur à l'Université de Copenhague, et dont quatre volumes ont été publiés (tome Ier en deuxième édition, 1904; tome II, 1903; tome III, 1908; tome IV, 1913); le tome IV est consacré à la sémantique; le livre de M. Nyrop est un chef-d'œuvre. M. Meyer-Lübke, professeur à l'Université de Vienne, a commencé la publi-

cation (Heidelberg, Carl Winter, 1911 et suiv.; six livraisons sur onze sont en vente) d'un *Romanisches etymologisches Wörterbuch*, qui rejettera dans une ombre définitive toutes les tentatives entreprises antérieurement dans ce domaine.

Pour conclure, je pense avec M. Ernest Discailles que le livre de M. Borsu peut être très utile à l'enseignement du français; j'ajouterai que les adultes, autant que les jeunes gens ou jeunes filles de nos établissements d'instruction publique, y puiseront avec agrément et sans effort, me semble-t-il, les notions qu'on a jusqu'ici négligé de leur enseigner d'une manière systématique et exacte.

ÉMILE BOISACQ.

—

ANATOLE WEBER : **Les Miséreux**, t. II, *L'assistance aux miséreux à l'étranger*. Paris, Marcel Rivière, 1913.

M. Anatole Weber a consacré une œuvre considérable aux *Miséreux*. Nous avons eu déjà l'occasion d'attirer à cette place l'attention du lecteur sur le troisième tome, intitulé *Essai sur le Problème de la Misère*. Le deuxième tome, qui porte pour titre *L'Assistance aux miséreux à l'étranger*, vient d'être mis sous nos yeux. L'auteur a réuni diverses monographies par lesquelles il établit la situation générale plutôt qu'il ne fournit un exposé détaillé des œuvres ou institutions de bienfaisance et d'assistance existant dans chacun des pays considérés. C'est sur place même qu'il a recueilli la majeure partie des renseignements. Il présente ceux-ci au public sans guère faire intervenir de critique ou de commentaires personnels. Cette attitude a été dictée à M. Weber par le souci de se borner strictement à une œuvre de documentation et d'éviter soigneusement le danger de critiques injustifiées. Il a compris que, sous l'influence des tendances et du génie de la nation française, il aurait pu être amené à porter des opinions injustes sur des œuvres étrangères parfaitement adaptées à leurs propres milieux respectifs, mais relevant de principes très différents.

Ce n'est pas à dire que l'auteur ne se soit jamais écarté de la description de la réalité présente. En plus d'un endroit, il a esquissé des plans de réforme ou signalé des lacunes; mais il s'agit des suggestions qu'il a enregistrées sur l'avis de spécialistes autorisés dans les pays mêmes dont les institutions sont visées. Il s'est contenté de les reproduire sans plus. L'aperçu de l'organisation des œuvres d'assistance est enfin précédé, pour chaque pays, d'un exposé de l'état de paupérisme de sa population. D.

—

R. PERRIN : **L'esprit public dans le département de la Meurthe de 1814 à 1816.** Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1913, 123 pages.

Depuis quelques années se multiplient en France des études du genre de celle dont on vient de lire le titre. Ces travaux de psychologie historique et collective sont difficiles à faire. Il n'est pas toujours aisé, même en disposant de renseignements abondants, de définir les tendances de « l'esprit public » d'un groupe d'hommes un peu nombreux. On risque de mal interpréter des textes qui peuvent eux-mêmes traduire inexactement l'état moral de la population, en exagérer ou en restreindre le caractère. Et puis, à côté de ceux qui ont, par des actes, par des paroles, par des écrits, manifesté leurs sentiments, il y a la masse de ceux qui n'ont rien dit. Les silencieux ont-ils été d'accord avec les « militants » ou bien étaient-ils d'un autre avis ?...

Cela dit, empressons-nous de reconnaître que le livre de M. R. P., licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures, est fait selon la meilleure méthode, avec une documentation précise qu'il utilise prudemment. La période étudiée par lui est intéressante entre toutes. Il examine tour à tour les sentiments que les Lorrains de Nancy et de la Meurthe éprouvèrent pour Napoléon, dans les six derniers mois de son règne, puis pour la première Restauration et pour le Gouvernement des Cent-Jours, enfin pour la seconde Restauration. Il aboutit à des conclusions qui ne diffèrent pas essentiellement de celles que Henri Houssaye a formulées dans ses ouvrages sur 1814 et sur 1815 : « Les Meurthois furent d'autant plus enthousiasmés par Bonaparte que sa situation était plus difficile. A la fin de son règne même, personne dans le pays ne bougeait. Loin de le diminuer, le désastre l'agrandit, en confondant plus intimement sa cause avec celle du pays menacé. Aux Cent-Jours, ceux même qui s'étaient ralliés ouvertement à Louis XVIII s'inclinèrent devant lui. » Après Waterloo, les Meurthois ne manifestent pas « de parti-pris invincible contre la forme du gouvernement monarchique ni contre la famille royale. Mais ils s'opposent à la reconstitution des anciennes classes sociales. Ils n'admettent pas que pour être bon Français il fallût avoir émigré. La faveur accordée au clergé les inquiétait aussi, mais beaucoup moins » que celle dont jouissait la noblesse. « Ils laissèrent faire la Restauration qu'ils ne désiraient pas et la supportèrent jusqu'au retour de Napoléon à Paris; ils acceptèrent avec tristesse, mais avec résignation, les conséquences du désastre de Waterloo. »

Le travail de M. R. P. constitue le premier fascicule de la vingt-

septième année des « Annales de l'Est », publiées par la Faculté des lettres de l'Université de Nancy. Ce fait témoignerait à lui seul de la sérieuse valeur de cette contribution — soigneusement documentée, composée et écrite — à l'histoire des années dramatiques qui, pour le peuple français, séparent la bataille de Leipzig de la fin de la Terreur blanche.

L. L.

Les Régions naturelles de la Belgique

Leçon de clôture du cours de Géologie et de Géographie physique (Cours de Candidature en Sciences) à l'Université de Bruxelles,

PAR

MAURICE LERICHE,

Professeur de Géologie à l'Université de Bruxelles.

[Une carte géologique en couleurs (1) et huit planches.]

En parcourant une certaine étendue de pays, l'esprit quelque peu attentif aux phénomènes de la Nature est frappé par les changements qui se produisent dans l'aspect des régions traversées. Le relief, la végétation, les groupements humains conservent les mêmes caractères sur quelque distance, puis ils se modifient simultanément et parfois brusquement. Les portions de pays que viennent ainsi différencier des caractères naturels forment des *régions naturelles*.

Les limites de ces régions naturelles coïncident rarement avec celles que le caprice des gouvernants, la politique ou les traités ont données aux régions administratives. Si l'on consulte une carte géologique, on constate, au contraire, qu'elles correspondent aux limites des formations géologiques et que ces régions tiennent leurs caractères physiques de la nature et de l'allure des couches qui composent leur sous-sol.

(1) Cette carte a été exécutée aux frais de l'Université de Bruxelles, pour être offerte aux auditeurs du cours.

Certaines régions naturelles sont parfois tellement individualisées que leur nom, remontant aux origines de l'Histoire, est d'un emploi courant dans le langage populaire. L'Ardenne est une de ces régions.

D'autres régions naturelles, moins profondément différenciées, correspondent plus ou moins exactement à d'anciennes provinces ou à d'anciens pagi. On emprunte, pour désigner ces régions, le nom de ces provinces ou de ces pagi, dont le sens est, suivant les cas, étendu ou restreint. C'est le cas de la Flandre, dont le nom, primitivement réservé à une petite portion de territoire comprise entre Bruges et la côte (1), puis successivement étendu à des régions situées au Sud et à l'Ouest, servira à désigner plus loin la vaste contrée qui va de la Senne à la mer.

La grande variété des formations géologiques, en Belgique, entraîne une grande diversité dans les aspects du pays; elle détermine un grand nombre de régions naturelles.

L'Ardenne.

La partie méridionale et élevée du pays, la Haute-Belgique, est formée — à l'exclusion de la région d'Arlon — de roches dures, primaires. On lui étend parfois le nom de la plus importante de ses régions naturelles, l'Ardenne. Les mouvements orogéniques y ont élevé la chaîne hercynienne, que l'érosion a ensuite rabotée et transformée en pénéplaine (Pl. I, A).

Les assises variées qui affleurent à la surface de cette pénéplaine forment des bandes parallèles, orientées approximativement S.-O.-N.-E. (Voir la carte géologique). Elles décrivent quelques plis principaux, dont l'axe a la même direction S.-O.-N.-E., perpendiculaire à celle du mouvement qui leur a donné naissance. Ces plis sont les synclinaux ou « bassins » de l'Eifel, de Dinant et de Namur, que séparent les anticlinaux de l'Ardenne et du Condroz. Les formations les plus anciennes apparaissent au sommet des anticlinaux; les plus récentes se

(1) L. VANDERKINDERE, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, 2e édit., t. I, p. 36.

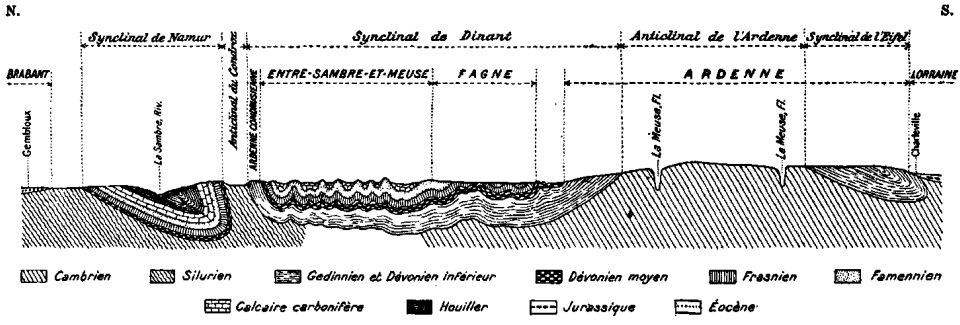

Fig. 1. — Coupe schématique à travers le massif primaire de la Haute-Belgique, de l'est de Gembloux à Charleville.

Échelle des longueurs : 1/1,000,000.

sont conservées au fond des synclinaux (Fig. 1 dans le texte).

Le Cambrien, le Gedinnien et le Coblentzien forment l'anticlinal de l'Ardenne. Le Cambrien affleure aux deux extrémités de l'anticlinal, où il forme les massifs de Stavelot et de Rocroi. Le Gedinnien et le Coblentzien comblent, à peu près complètement, en Belgique, le synclinal de l'Eifel.

Ces terrains sont constitués presque entièrement par des phyllades, des schistes, des quartzites et des grès; ils forment le sol de l'*Ardenne proprement dite.*

Ainsi prise au sens restreint, l'Ardenne correspond à la partie haute du pays. Son altitude, à la surface de la pénéplaine, ne descend guère au-dessous de 300 mètres. Elle s'élève suivant l'axe de l'anticlinal ardennais, et cette élévation va en croissant de l'Ouest à l'Est. Elle atteint 390 mètres à Rocroi, 454 au Mont-Tranet, à l'est de Revin, 505 à la Croix-Scaille, sur la frontière franco-belge, 569 près de Serpont, 675 à la Baraque-Michel, 695 au signal de Bodrange, en territoire prussien.

L'absence de calcaire est générale en Ardenne et frappe le sol de stérilité. Le pays est couvert de forêts et de landes; les villages sont clairsemés. Tout y est rabougri.

Aux deux extrémités de l'anticlinal ardennais, les phyllades cambriens donnent naissance, par leur altération superficielle, à une argile imperméable qui détermine la formation de marécages tourbeux, où croissent, en abondance, les sphaignes, les bruyères et les joncs. Ce sont, à l'Est, sur le massif de Stavelot, les Hautes-Fanges, plateaux nus et déserts, qui s'étendent encore à perte de vue entre les plantations de pins (1). Ce sont, à l'Ouest, sur le massif de Rocroi, les Rièzes, transformées partiellement, aujourd'hui, en pâturages.

Ces parties de l'Ardenne doivent à leur sol humide, élevé, battu par tous les vents, un climat particulièrement rigoureux pendant l'hiver, un réveil tardif de la végétation au printemps, une chute précoce des feuilles à l'automne.

---

(1) Les tourbières des Hautes-Fanges, desséchées par le soleil, pendant les étés très secs, deviennent très combustibles. Des incendies y éclatent parfois et s'y propagent avec une grande rapidité. Les incendies de 1911 ont été particulièrement importants.

PLANCHE I

L'Ardenne et sa bordure *calcaire*

PLANCHE I

A. — **Le plateau ardennais et la boucle de la Semois, à Frahan (hameau de Rochehaut).**

La photographie est prise du Nord vers le Sud, de l'escarpement boisé qui borde la rive concave de la rivière, à l'extrémité de la boucle, vers Rochehaut. Le hameau de Frahan est bâti sur la rive convexe, en pente douce.

La rivière vient de gauche; elle coule vers l'observateur. Elle réapparaît à droite, se dirigeant vers le Sud, puis vers l'Ouest.

A l'intérieur de la boucle, derrière Frahan, vient la ligne des « Crêtes de Frahan ». A l'origine de la boucle, elles se rattachent au plateau ardennais, qui se profile à l'horizon.

B. — **Entrée de la Lesse souterraine dans le bourrelet calcaire qui limite l'Ardenne au Nord (Le gouffre de Belvaux, au S.-E. de Han).**

Cliché de M. Hellemans, pris avant les travaux d'aménagement exécutés autour du gouffre.



A. — Le plateau ardennais et la vallée de la Semois, à Frahan.



B. — Entrée de la Lesse souterraine dans le bourrelet calcaire, à Han.

L'Ardenne et sa bordure calcaire.

Phototypie E. Hellemans, Bruxelles.

La culture est rudimentaire en Ardenne. L'épeautre y est préféré au froment parce qu'il est moins exigeant, plus rustique et moins sensible aux rigueurs de l'hiver. Les champs d'épeautre alternent avec les « sarts », terrains vagues où croissent des genêts, des fougères et un peu d'herbe, qui sont coupés pour servir de litière au bétail.

La plupart des rivières de l'Ardenne, la Meuse, la Lesse, l'Ourthe, ont une direction générale S.-N. Elles coulaient primitivement à la surface de la pénéplaine, sur une couverture de sédiments meubles, presque complètement enlevée aujourd'hui. L'abaissement de leur niveau de base leur communiqua, à diverses reprises, une activité nouvelle; elles s'imposèrent au soubassement primaire, dur, et s'y creusèrent les vallées étroites et profondes au fond desquelles elles coulent aujourd'hui (Pl. I, A).

L'Ardenne est limitée au Nord par un étroit bourrelet rocheux, formé par les calcaires du Givétien et du Frasnien inférieur du flanc sud du synclinal de Dinant (Fig. 1). Pour franchir ce bourrelet, deux moyens s'offrent aux rivières descendues de l'Ardenne : ou bien, elles le traversent dans une vallée étroite et profonde, comme la Meuse à Givet, l'Ourthe à Hampteau, l'Aisne, son affluent, près de Heyd, l'Amblève à Remouchamps; ou bien, elles s'y livrent un passage souterrain, comme la Lesse, à Han (Pl. I, B).

Au Nord, ce bourrelet domine une longue plaine (Pl. II, A); elle forme, à l'ouest de la Meuse, la *Fagne*, à l'est, la *Famenne*. Elle est constituée par les schistes frasniens et par les roches schisteuses du facies bathyal du Famennien (Fig. 1). Ces schistes sont tendres; ils s'altèrent facilement et donnent un sol argileux, humide, qui se couvre de forêts et de prairies naturelles, et qui porte de nombreux étangs. Les schistes frasniens, qui occupent le bord méridional de cette plaine et qui réapparaissent plus au Nord, au centre d'anticlinaux secondaires, renferment des lentilles calcaires qui, plus résistantes que les schistes, s'élèvent au-dessus de la surface de la plaine, en

croupes arrondies, allongées dans la direction des couches; elles forment les « terniats » et les « tiennes » des environs de Frasnes et de Philippeville (Pl. II, B).

A la Fagne et à la Famenne succède au Nord un plateau régulièrement ondulé, où les divers éléments du paysage, collines, vallées, ruisseaux, bois, présentent dans leur direction ou dans leur alignement un parallélisme frappant. Ce plateau forme, à l'ouest de la Meuse, l'*Entre-Sambre-et-Meuse;* à l'est, le *Condroz.* Il correspond à la partie axiale du synclinal de Dinant, à celle où sont conservées les formations primaires les plus récentes : le Calcaire carbonifère et le Houiller inférieur (Fig. 1).

Des plis secondaires font réapparaître le Famennien, qui, dans cette région, se montre sous son faciès néritique, représenté par les Psammites du Condroz. Ceux-ci forment les anticlinaux; le Calcaire carbonifère et, parfois, le Houiller inférieur remplissent les synclicaux (Fig. 2, p. 195).

Nulle part, ailleurs, en Belgique, la topographie ne reflète aussi nettement la structure géologique et les caractères tectoniques de la région. Les anticlinaux, constitués par les psammites famenniens, résistants, forment des collines allongées suivant la direction des couches : O.-E. dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, S.-O.-N.-E. dans le Condroz. Ce sont ces longues rides parallèles que l'on désigne, dans le pays, sous le nom de « tiges ». Les synclinaux sont remplis par des calcaires dinantiens, moins résistants; ils correspondent à des dépressions qui séparent les « tiges » et que tapisse une couche argileuse, rougeâtre, provenant de la décalcification des calcaires (Pl. III, A, B).

Le centre des synclinaux conserve parfois une portion plus ou moins importante du Houiller inférieur. Ce dernier, qui est constitué par des roches relativement dures, parmi lesquelles dominent les grès et les phtanites, fait saillie au-dessus de son soubassement calcaire. Il détermine ainsi des inversions de relief et donne naissance à des collines, dont l'altitude dépasse parfois celle des collines famenniennes (Fig. 2).

Les principaux cours d'eau ardennais traversent la région en gardant leur direction générale S.-N. et en conservant leur carac-

PLANCHE II

La Famenne et la Fagne.

PLANCHE II

A. — **La Famenne, vue du bourrelet calcaire qui la limite au Sud et la sépare de l'Ardenne.**

Au premier plan, le versant du bourrelet calcaire. Plus loin, la plaine, qui s'étend à perte de vue, et le village de Han.

La Lesse, dont la vallée est peu marquée, est bordée par des rangées de peupliers.

B. — **Le bord méridional de la Fagne. Les « terniats » et les « tiennes » des environs de Frasnes.**

La photographie est prise du « deuxième terniat devant Frasnes ». En avant et à gauche, le « premier terniat ». Plus loin : 1° derrière le village de Frasnes et de droite à gauche, le « tienne des Carrières », puis le « tienne de Boussu-en-Fagne »; 2° à gauche, l'extrémité du « tienne devant le village ».



A. — La Famenne, vue du bourrelet calcaire, à Han.

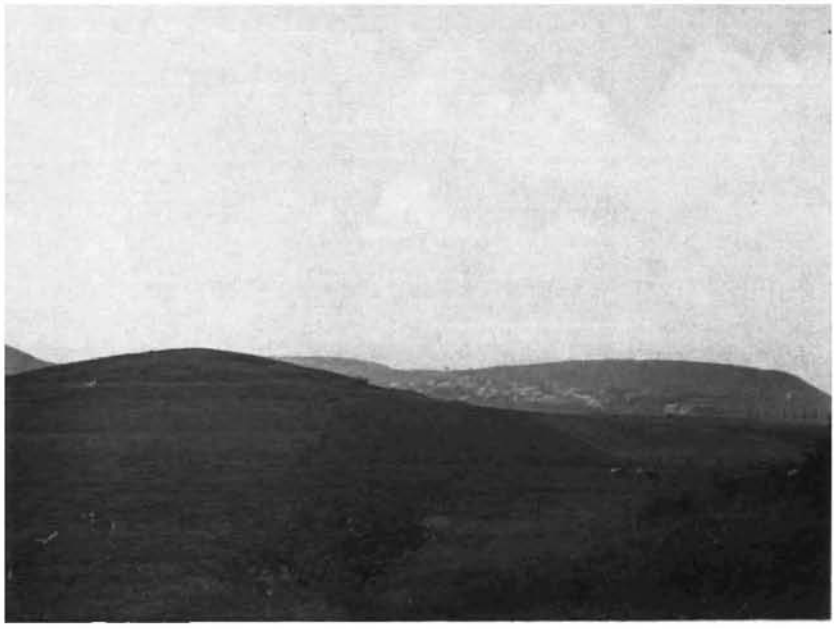

B. — Les « terniats » et les « tiennes » des environs de Frasnes.

La Famenne et la Fagne.

Phototypie E. Hellemans Bruxelles.

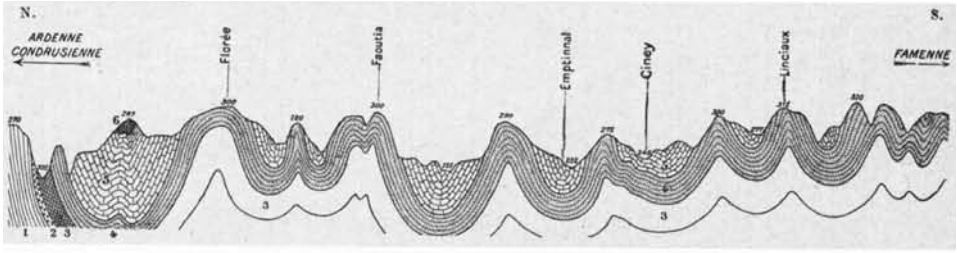

1 = *Coblentzien.* — 2 = *Couvinien.* — 3 = *Givétien et Frasnien.* — 4 = *Famennien.* — 5 = *Calcaire carbonifère.* — 6 = *Houiller inférieur.*

Fig. 2. — Coupe à travers le Condroz, pour montrer les relations entre le relief et la tectonique.

Les « tiges » correspondent à des anticlinaux constitués par les prammites famenniens. Les vallées qui les séparent correspondent à des synclinaux formés par le calcaire carbonifère. Dans le synclinal le plus septentrional, la présence du Houiller inférieur détermine une inversion de relief (cote 282).

Échelle des longueurs : 1/100,000. — Échelle des hauteurs : 1/6,250.

tère de rivières surimposées. Quelques nouveaux venus, parmi lesquels le Hoyoux, présentent les mêmes caractères.

Ces rivières reçoivent des affluents qui coulent dans les dépressions synclinales. Mais, dans ces vallées affluentes, il arrive souvent que les petits ruisseaux, descendus des « tiges », disparaissent après un court trajet sur le sol calcaire : ils se perdent dans les « aiguigeois » ou « chantoirs ». Les dépressions synclinales se transforment ainsi en vallées sèches, les « chavées » des paysans condrusiens.

La végétation garde encore parfaitement l'empreinte de la structure géologique du pays. On passe, sans transition, d'une végétation franchement calcifuge, sur les « tiges », à une végétation nettement calcicole, dans les dépressions synclinales. Les bois couvrent les « tiges »; les cultures occupent les dépressions.

L'accès difficile des eaux, dans les vallées calcaires, oblige souvent les habitants à s'installer sur les collines psammitiques, malgré les inconvénients qui résultent de l'éloignement de leurs champs et d'une exposition à tous les vents.

Dans le flanc septentrional du synclinal de Dinant, les formations se réduisent en épaisseur; elles y forment des bandes plus étroites que celles du flanc méridional.

Les bandes occupées par les schistes et calcaires frasniens et par les calcaires givétiens ne se différencient guère de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du Condroz.

Par contre, un changement radical se produit lorsqu'apparaît la bande formée par les grès et les schistes du Dévonien inférieur. Les cultures cessent; les bois les remplacent; l'Ardenne recommence (1).

---

(1) M. de Dorlodot a proposé d'étendre à cette Ardenne condrusienne le nom de Plateau de la Marlagne, qu'elle porte à l'ouest de la Meuse, entre celle-ci et le ruisseau de Fosse (H. DE DORLODOT, *Compte rendu des excursions sur les deux flancs de la Crête du Condroz faites par la Société belge de Géologie, de Paléontologie et d'Hydrologie, le 19 mars et les 8 et 9 avril 1899. Bull. Soc. belge de Géol., de Paléontol. et d'Hydrol.*, t. XIV, 1900, Mém., p. 143; 1901.)

PLANCHE III

Le Condroz et la « Crête du Condroz ».

PLANCHE III

A. — **Paysage condrusien aux environs d'Havelange.**

La photographie est prise de la lisière du bois d'Ossogne, au N.-O. d'Havelange.

A l'horizon, court une « tige » famennienne; elle porte le village d'Havelange et, à gauche, le bois de Bassin. Au pied de la tige, vallée creusée dans le calcaire carbonifère et couverte de cultures.

B. — **La vallée de la Meuse, dans sa traversée du nord du Condroz, entre Godinne et Yvoir. Contraste entre les parties calcaire et gréseuse des versants de la vallée.**

La photographie est prise du N.-O. vers le S.-E.

Au premier plan, à gauche, escarpement des calcaires du Frasnien inférieur dont les bancs plongent vers le Sud. A l'horizon, colline arrondie et boisée — extrémité d'une « tige » —, formée par les psammites famenniens. Entre les deux plans, vallée affluente de la Meuse, creusée dans les calcaires et les schistes frasniens.

A droite, sur la rive gauche de la Meuse, le hameau de Hun.

C. — **La « Crête du Condroz » à Sart-Eustache.**

Plaine couverte de prairies et formée par les schistes tendres du Silurien. A l'horizon, escarpement boisé — bord nord de l'Ardenne condrusienne — constitué par les grès plus résistants du Dévonien inférieur de la bordure septentrionale du synclinal de Dinant.



A. — Paysage condrusien aux environs d'Havelange.



B. — La vallée de la Meuse, dans la traversée du Condroz.



C. — La « Crête du Condroz » à Sart-Eustache.

Le Condroz et la « Crête du Condroz »

Phototypie E. Hellemans, Bruxelles.

L'anticlinal ou « Crête » du Condroz nous offre un nouvel exemple d'inversion de relief. L'érosion a atteint l'axe de l'anticlinal, qui est constitué par les schistes tendres du Silurien. Ceux-ci se désagrègent beaucoup plus rapidement que les grès et les schistes du bord septentrional du synclinal de Dinant ou que les calcaires du bord méridional du synclinal de Namur. Ils occupent une longue dépression, orientée S.-O.-N.-E., et limitée par ces bords saillants (Pl. III, C).

La partie axiale du synclinal de Namur est formée par les schistes tendres du Houiller supérieur, productif. Elle correspond à une dépression, qui conserve la direction générale des plis de la Haute-Belgique, et dans laquelle coulent la Sambre, puis la Meuse, qui abandonne brusquement, à Namur, sa direction S.-N., et perd son caractère de rivière surimposée.

C'est dans cette dépression que sont ouverts les charbonnages des bassins de Charleroi et de Liége; c'est là que sont venues s'installer les industries connexes à celle de la houille et que se concentre l'activité industrielle de la Belgique.

La Lorraine belge.

Sur le rebord méridional de l'Ardenne, on voit reposer, sur les schistes primaires, fortement redressés, des poudingues et des marnes triasiques, puis des argiles, des sables, des grès et des calcaires jurassiques, en couches faiblement inclinées vers le Sud. Dès que ces nouvelles formations apparaissent, les bois cessent; les cultures et les prairies les remplacent. C'est la Lorraine qui commence.

La partie de la Lorraine située en territoire belge — la *Lorraine belge* ou *Bas-Luxembourg* — appartient à la région qui a été désignée sous le nom de Golfe du Luxembourg, et qui est une dépendance du Bassin de Paris. Son sol est formé par des sédiments triasiques, rhétiens, liasiques et bajociens, qui plongent légèrement vers l'axe du « Golfe », et que l'érosion fait apparaître en retrait du Nord vers le Sud. Ces sédiments

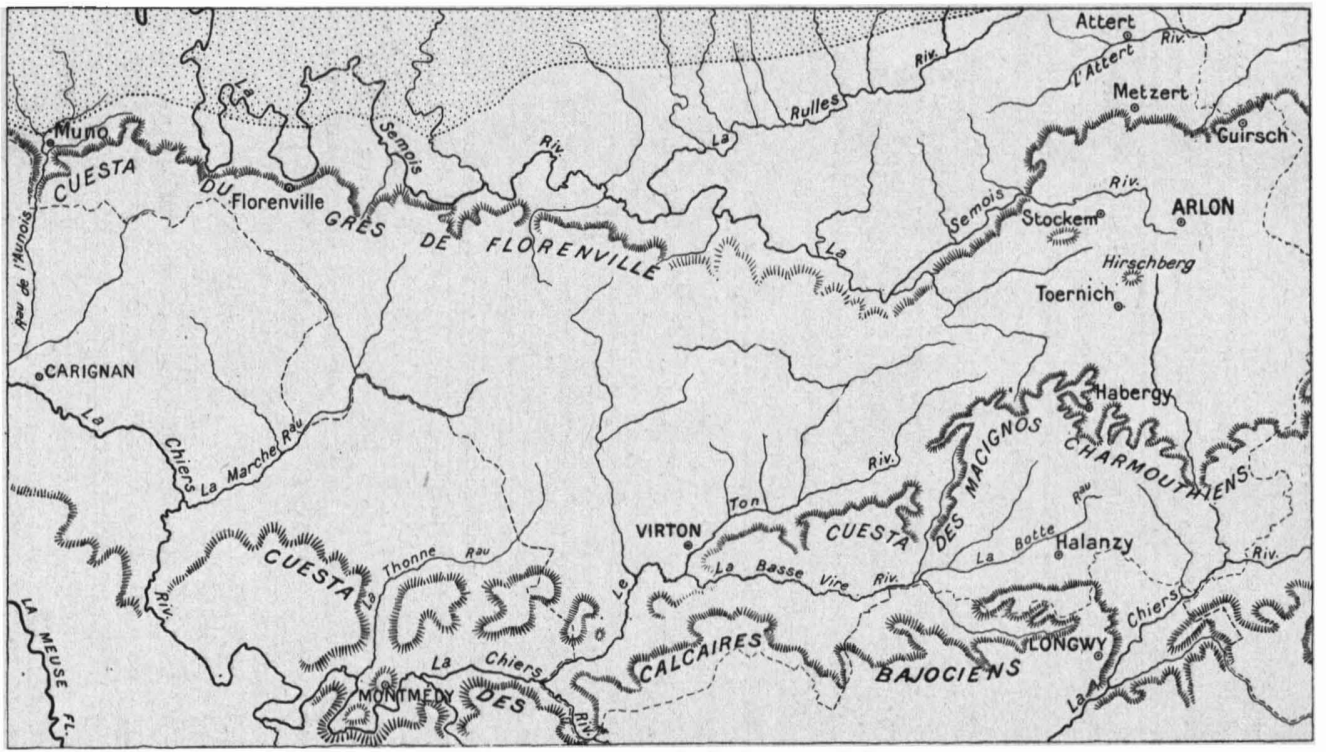

Fig. 3. — Les cuestas de la Lorraine belge.

Échelle : 1/300,000.

La partie recouverte d'un pointillé, au nord de la carte, représente le bord de l'Ardenne.

Les lignes de traits interrompus indiquent les frontières politiques.

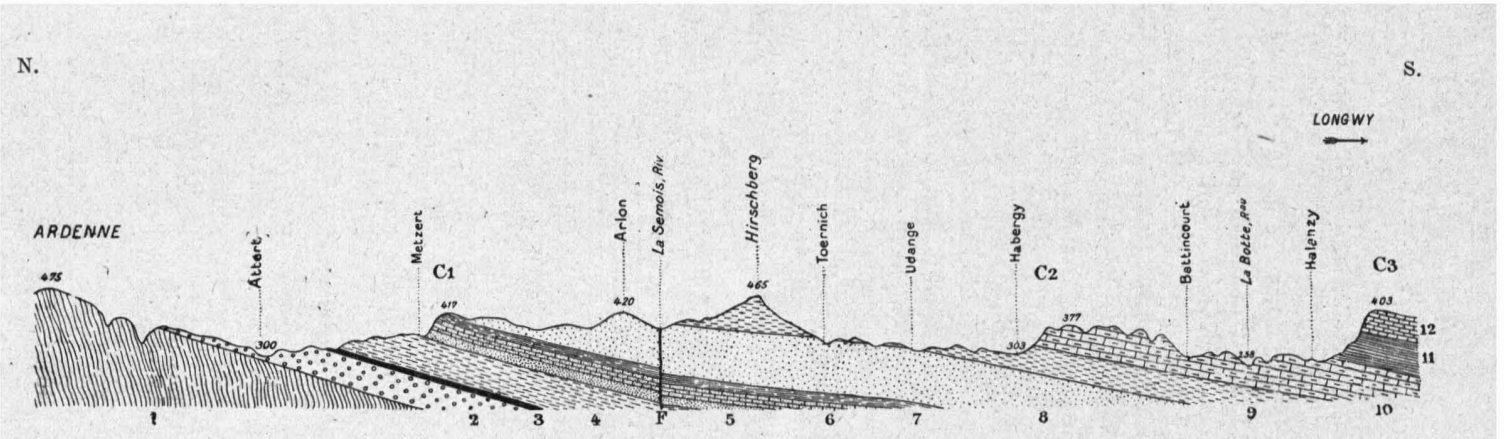

1 = *Terrains primaires redressés et plissés.* — 2 = *Trias.* — 3 = *Rhétien.* — 4 = *Marnes hettangiennes.* — 5 = *Sables de Metzert (= Hettangien supérieur).* 6 = *Grès calcarifère de Florenville (= Sinémurien inférieur).* — 7 = *Marnes de Strassen (= Sinémurien supérieur).* — 8 = *Sables et Grès de Virton, passant çà et là (Arlon, Udange) à leur facies argileux (Marnes de Hondelange) (= Charmouthien inférieur),* — 9 = *Argile schistoïde d'Ethe (= Charmouthien moyen).* 10 = *Macignos de Messancy et d'Aubange (= Charmouthien supérieur).* — 11 = *Schistes bitumineux et Marne de Grandcourt (= Toarcien).* — 12 = *Calcaires bajociens, avec minerai de fer à la base.* — F. = Faille de Wolkrange.

Fig. 4. — Coupe à travers la Lorraine belge, des bords de l'Ardenne à la cuesta bajocienne.

C^1 = Cuesta du Grès de Florenville. — C_2 = Cuesta des Macignos de Messancy et d'Aubange. — C_3 = Cuesta des calcaires bajociens.
Échelle des longueurs : 1/160,000. — Échelle des hauteurs : 1/20,000.

constituent des assises alternativement tendres et dures qui déterminent des ressauts dans les profils et se prêtent à la formation des cuestas.

Trois cuestas traversent la Lorraine belge (Fig. 3, 4). Elles y forment trois arêtes boisées, orientées approximativement O.-E.; elles donnent à la topographie ses traits caractéristiques et restent en relation étroite avec le réseau hydrographique.

La cuesta la plus septentrionale et la plus importante par son étendue, en Lorraine belge, est formée par le Grès calcarifère de Florenville (Sinémurien). On la suit dans tout le Golfe du Luxembourg. Elle pénètre en Belgique à Guirsch, porte le bourg de Florenville et quitte le territoire belge à Muno. Elle est séparée des hauteurs boisées du bord de l'Ardenne par une dépression creusée dans les roches tendres du Trias, du Rhétien (1) et de l'Hettangien, dépression dans laquelle coulent successivement plusieurs rivières subséquentes : l'Attert, qui se dirige vers l'Est, pour se rendre, par l'intermédiaire de l'Alzette et de la Sure, dans la Moselle; la Rulles, puis sa réceptrice, la Semois, qui se rend à la Meuse.

Par suite de la transgression, de l'Est vers l'Ouest, des assises triasiques, rhétiennes et hettangiennes, le long du bord méridional de l'Ardenne, cette cuesta se rapproche de plus en plus de ce bord, en allant vers l'Ouest; elle s'y soude presque, sur le territoire français.

Sur le versant en pente douce de la cuesta du Grès de Florenville, affleurent les Sables et Grès de Virton (Charmouthien inférieur) et, plus loin, vers le Sud, l'Argile schistoïde d'Ethe (Charmouthien moyen). Les sables charmouthiens forment à Stockem, près d'Arlon (2), de hautes buttes couvertes de landes; ils servent de soubassement au Hirschberg, qui est le point culminant (465 mètres) de la Lorraine belge.

---

(1) Les sables rhétiens s'agglutinent parfois pour donner des grès, qui déterminent un petit ressaut de terrain entre les pentes douces formées respectivement par les marnes triasiques et par les marnes hettangiennes.

(2) Du belvédère de Saint-Donat, à Arlon, la vue embrasse une grande partie de la Lorraine belge et saisit les grands traits de la topographie de la région

La seconde cuesta est déterminée par les macignos du Charmouthien supérieur (Macignos de Messancy et d'Aubange). Elle court à peu près parallèlement à la première, mais elle est moins régulière, et comme elle occupe, dans le Golfe du Luxembourg, une position plus interne, elle est aussi moins étendue.

La troisième cuesta est formée par les calcaires bajociens; c'est la mieux marquée. Elle fait partie de la longue crête bajocienne et bathonienne qui court tout le long de la bordure orientale du Bassin de Paris. Elle intéresse à peine la Belgique; on ne la suit, en effet, qu'entre Halanzy et le Ton, le long de la frontière française. La Botte puis la Basse-Vire coulent à ses pieds, sur les marnes toarciennes. Plus à l'Ouest, entre le Ton et la Thonne, la Chiers et ses affluents de droite en ont détaché des buttes, dont l'une porte la petite ville de Montmédy. En raison de la transgression du Bajocien par rapport au Lias, dans le nord-ouest du Golfe du Luxembourg, la cuesta des calcaires bajociens n'est pas concentrique aux deux premières; elle semble même prendre la seconde en écharpe.

Le réseau hydrographique de la Lorraine belge est très particulier et en relation étroite avec l'orographie. Les rivières subséquentes, qui coulent au pied des cuestas, ne reçoivent guère d'affluents que sur une seule rive : sur la rive droite, si elles coulent vers l'Ouest (1), sur la rive gauche, si elles coulent vers l'Est. Ces affluents sont des cours d'eau conséquents, décapités;

(1) La tête de la Semois, près d'Arlon, et le ruisseau de Landbrouch, à l'ouest de Toernich, sont des affluents de gauche de la partie subséquente de la Semois, qui coule au pied de la cuesta du Grès de Florenville, et font ainsi exception à la règle qui vient d'être énoncée. Ils coulent en sens inverse de la pente des couches et coupent la cuesta pour aller se jeter dans cette partie subséquente de la Semois. Ils représentent les têtes de cours d'eau conséquents qui descendaient primitivement vers le Ton et qui ont été décapités par de petits torrents — affluents de gauche de la Semois subséquente — auxquels l'érosion régressive a fait franchir la cuesta et a permis de s'étendre sur le versant en pente douce de celle-ci. Cette interprétation ressort également d'un schéma du réseau hydrographique du Luxembourg publié par MM. Jérome et Greindl. (A. JÉROME et L. GREINDL, *Notes sur le modelé et le réseau hydrographique des terrains secondaires du Luxembourg*, *Bull. Soc. belge de Géol., de Paléontol. et d'Hydrol.*, t. XXV, 1911, Mém., pl. V; 1912.)

ils drainent le versant en pente douce de la cuesta — ou le rebord du plateau ardennais, s'il s'agit des affluents de l'Attert et de la Rulles — qui précède immédiatement, vers le Nord, la rivière subséquente considérée.

La Lorraine belge jouit d'un climat relativement doux. Elle le doit à la sécheresse relative de son sol et à la protection qu'elle reçoit des hauteurs boisées de l'Ardenne, contre les vents du Nord. La végétation y est sensiblement plus précoce qu'en Ardenne : la moisson est terminée en Lorraine lorsqu'elle commence en Ardenne. La faune et la flore présentent un caractère méridional que l'on ne retrouve nulle part ailleurs, en Belgique. Ce caractère est si frappant — lorsque, quittant les hauteurs boisées de l'Ardenne, on pénètre dans la Lorraine belge — qu'il a valu à la partie de cette région voisine de la frontière française le nom peut-être flatteur, mais expressif, de petite Provence.

L'Ardenne boisée a été longtemps une barrière entre la Lorraine belge et le reste de la Belgique. Aussi, les relations des habitants du Bas-Luxembourg se sont-elles nouées plus tôt et ont-elles été plus suivies avec leurs voisins du Sud, les Lorrains, qu'avec leurs voisins du Nord. Ils ont conservé des premiers le caractère, les mœurs et même l'accent.

Le Pays de Herve.

A Liége, la Meuse quitte brusquement la direction S.-O.-N.-E., qu'elle suit depuis Namur, pour couler vers le Nord. Elle y reçoit, sur la rive droite et par l'intermédiaire de l'Ourthe, une rivière, la Vesdre, qui détache du massif paléozoïque de la Haute-Belgique, un socle de roches primaires, redressées, supportant des formations crétacées, en couches faiblement inclinées vers le Nord-Ouest.

Ce petit massif, compris entre la Vesdre et la Meuse, forme le *Pays de Herve*. C'est un plateau élevé, doucement incliné vers le Nord-Ouest, et dont l'altitude atteint, vers le Sud, celle des hauteurs voisines de l'Ardenne (Pl. IV, A).

Les roches primaires qui entrent dans sa constitution sont,



A. — La surface du plateau, à Micheroux.



B. — Le flanc du plateau, à Elvaux, près de Herve.

Le Pays de Herve.

Phototypie E. Hellemans. Bruxelles.

d'abord, des schistes et des psammites schistoïdes, famenniens, et des calcaires dinantiens; ils sont limités à la partie méridionale, voisine de la vallée de la Vesdre. Ce sont ensuite et surtout des schistes houillers.

Les sédiments crétacés qui forment la surface du plateau débutent, dans la partie orientale du pays, par des sables jaunâtres, renfermant des lentilles d'argiles à végétaux. Ces sables sont le prolongement des formations continentales, sénoniennes, si développées aux environs d'Aix-la-Chapelle. Un ensemble de sables glauconifères, plus ou moins argileux, et pouvant s'agglutiner pour donner des grès, leur succède. Il est caractérisé par *Actinocamax quadratus* et *Belemnitella mucronata*. Il passe insensiblement, vers le haut, à une craie blanche, représentant la Craie de Nouvelles, à *Magas pumilus*, des environs de Mons. Enfin, sur le plateau, s'étend une couverture d'argile à silex, qui est le résidu de la décalcification de couches crayeuses plus récentes, et sur laquelle repose le limon.

Les ruisseaux du Pays de Herve coulent vers la Meuse, dans le sens de la pente générale du sol. La proximité d'un niveau de base de faible altitude — la vallée de la Meuse — leur donne une pente très forte, beaucoup plus forte que celle des assises crétacées qui forment la surface du plateau. Les vallées font ainsi des déchirures profondes sur le bord septentrional de ce plateau et mettent à nu, sur une grande surface, le substratum primaire, formé par les schistes houillers.

L'altération des schistes houillers donne naissance à une argile imperméable, qui maintient, dans le sol, une humidité favorable au développement des prairies naturelles. Celles-ci couvrent presque toute la région. Plantées d'arbres fruitiers et entourées de haies, elles donnent l'illusion d'un pays boisé (Pl. IV, B).

Sur le plateau crayeux, au sol limoneux, s'installent les cultures (Pl. IV, A). Ce sol, grâce à l'humidité qu'y maintient l'argile à silex sous-jacente, est cependant encore très propice aux prairies naturelles, devant lesquelles reculent d'ailleurs, chaque jour, les cultures.

Le Hainaut et la Hesbaye.

Au nord et vers les deux extrémités, occidentale et orientale, de la grande dépression Sambre-Meuse, les terrains primaires de la Haute-Belgique disparaissent sous les sédiments crétacés. Ces sédiments couvrent une certaine étendue et forment, en grande partie, à l'Ouest, le sol du *Hainaut;* à l'Est, celui de la *Hesbaye*. La roche principale est la craie sénonienne, qui se présente en assises nombreuses, formant une masse puissante. Or, la craie est très fissurée; les eaux pluviales s'infiltrent rapidement par ses fissures et vont alimenter des nappes aquifères profondes. Le pays est sec, nu, presque dépourvu de végétation arborescente. Cette sécheresse des régions crayeuses du Hainaut et de la Hesbaye se trouve parfois exprimée dans le nom même des villages : Vellereille-le-Sec, dans le Hainaut.

La grande profondeur de la nappe phréatique rend son accès difficile et coûteux. Elle a forcé les populations à se grouper autour des puits qui l'atteignaient, et à former ces agglomérations compactes, qui sont la règle dans le Hainaut et la Hesbaye.

Dans le *Hainaut*, l'affleurement de terrains plus anciens ou plus récents que la Craie vient parfois modifier l'aspect du pays. Le Crétacé y décrit un grand synclinal orienté O.-E., dont la partie axiale est occupée par des sédiments tertiaires, sur lesquels coule la Haine. Cette partie de la vallée de la Haine, humide et couverte, est dominée par des collines tertiaires : la colline de Mons et le Mont-Panisel, qui occupe l'axe du synclinal crétacé et y forme une inversion de relief.

Au sud de la vallée de la Haine, la couverture crétacée se déchire parfois et laisse apparaître le soubassement primaire, constitué par les grès et les schistes du Dévonien inférieur. Ces affleurements primaires forment notamment les « massifs » de Dour et de Binche, où l'on retrouve des aspects de l'Ardenne.

Au nord de la vallée, la Craie est recouverte par des sables landéniens, qui s'agglutinent parfois en un grès tendre. Les grès forment des collines boisées; les sables sont couverts de landes, où le vent élève parfois de petites dunes.

La *Hesbaye* est beaucoup moins variée dans ses aspects que le

PLANCHE V

Le Brabant.

PLANCHE V

A. — **Le plateau du Brabant et la vallée de la Sennette, à Henripont.**

La vallée, imposée aux terrains primaires, est resserrée, en certains points, entre des promontoires de dolomie frasnienne.

Le plateau est formé par les argiles et les sables yprésiens et par les sables bruxelliens. Ceux-ci portent le bois de la Houssière, que l'on aperçoit à l'horizon.

B. — **La vallée de la Sennette, un peu en amont de la gare d'Henripont.**

La photographie est prise au fond de la vallée, à gauche des deux observateurs que l'on aperçoit sur la photographie précédente.

La vallée se resserre entre deux promontoires de dolomie frasnienne. Celle-ci apparaît entre les arbres, à gauche; elle forme quelques rochers dans le petit bois, à droite.



A. — Le plateau et la vallée de la Sennette, à Henripont.



B. — La vallée de la Sennette, en amont de la station d'Henripont.

Le Brabant.

Phototypie E. Hellemans, Bruxelles.

Hainaut; elle forme une plaine doucement inclinée vers le Nord. En dehors des vallées, la Craie y est partout recouverte d'un épais manteau de limon, dont la partie supérieure, formée par la « terre à briques », constitue un sol très fertile, éminemment propre à la culture des céréales et de la betterave. La culture de la betterave a pris un très grand développement en Hesbaye; c'est dans cette région qu'est concentrée l'industrie sucrière de la Belgique.

Au nord-ouest de la Hesbaye, en particulier sur la rive gauche du Geer, et au sud-est, parallèlement à la vallée de la Meuse, une nappe de sables — landéniens et tongriens au N.-O., kasseliens au S.-E. — vient s'intercaler entre la Craie et le manteau limoneux. Par suite de sa perméabilité (1), cette nappe n'apporte aucun changement appréciable dans la physionomie de la région.

Le Brabant.

Entre le Hainaut et la Hesbaye, commence un plateau qui s'appuie sur le massif primaire de la Haute-Belgique et s'étend vers le Nord, entre la Senne, à l'Ouest, la Haute-Mehaigne et la Grande-Gette, à l'Est. C'est le *Brabant* (Pl. V, A).

Ce plateau, mollement ondulé, s'abaisse lentement du Sud vers le Nord. Il atteint l'altitude de 210 mètres à son extrémité méridionale, près d'Anderlues, pour descendre à la cote 10, à son extrémité septentrionale, sur les bords de la Dyle, en aval du confluent de celle-ci avec le Démer.

Son sol est formé, en grande partie, par les sables bruxelliens. En certains points, ceux-ci supportent des assises éocènes plus récentes (entre la Senne et la Dyle) ou des assises tongriennes (entre la Dyle et la Grande-Gette), qui forment, à la surface du plateau, des collines très surbaissées. Ces assises, plongeant vers le Nord, arrivent à former des nappes continues, dans la partie

(1) Une argile à silex, résidu de la décalcification de la craie, maintient parfois une certaine humidité à la base des sables ou à la base du limon, lorsque les sables manquent.

septentrionale du Brabant. Un manteau discontinu de limon s'étend sur le plateau et se couvre de riches guérets.

Le Brabant portait anciennement de vastes forêts, qui prolongeaient, vers le Nord, la Forêt charbonnière. Le défrichement, poussé activement depuis de longs siècles, n'a laissé subsister, en dehors des forêts de Soignes et de Meerdal et du bois de la Houssière, que des bosquets, là où l'absence de limon et l'affleurement des sables bruxelliens rend le sol impropre à la culture.

Les rivières qui arrosent le Brabant — la Senne et ses affluents, la Sennette et la Samme; la Dyle et ses affluents; la Grande-Gette — entament profondément le plateau, dans la région d'amont. Elles traversent successivement les sables bruxelliens, les assises sableuse et argileuse de l'Yprésien; elles atteignent ensuite le soubassement primaire, auquel elles s'imposent (Pl. V, B) (1).

Les nappes éocènes du nord du Brabant se prolongent à l'Ouest, entre la Senne et la Dendre, et forment le sol du *Petit-Brabant*. Celui-ci se termine au Nord sur les bords de l'Escaut et du Rupel; il est limité au Sud par une petite cuesta (2), dirigée O.-E., et au pied de laquelle coulent le Bellebeek et le Molenbeek, affluents subséquents de la Dendre et de la Senne.

La Campine.

La *Campine* forme au nord-est de la Belgique, entre la Meuse, en aval de Maestricht, et le Bas-Escaut, un plateau doucement incliné du S.-E. vers le N.-O. Son altitude s'élève à près de 100 mètres sur les bords de la vallée de la Meuse; elle descend à 5 mètres sur les rives de l'Escaut.

---

(1) Dans le Brabant, les sédiments landéniens et crétacés ont été, en grande partie, détruits par les érosions pré-yprésiennes. En dehors de sa bordure orientale, on ne les rencontre plus qu'à l'état sporadique, entre l'Yprésien et les terrains primaires.

(2) M. LERICHE : 1° *Livret-guide des Excursions géologiques organisées par l'Université de Bruxelles*, p. 13-14; 1912; 2° *Livret-guide de la Réunion extraordinaire de la Société géologique de France à Laon, Reims, Mons, Bruxelles, Anvers*, p. 92-95; 1912.



A. — La lande à Moll.



B. — Dune boisée à Moll.

La Campine.

Phototypie E. Hellemans, Bruxelles.

Le sol de la Campine est essentiellement sableux. Il est constitué par les sables marins, originairement glauconifères, de l'Anversien, du Diestien et du Scaldisien, et, vers le Nord, par les Sables blancs et Argiles de la Campine qui sont un facies continental de l'Amstélien (Pl. VI, A). Des sables quaternaires, graveleux et chargés de cailloux siliceux, recouvrent ces formations dans la partie orientale de la Campine.

A l'Ouest, les sables sont noyés dans la nappe phréatique de la Campine, et les sables marins, à l'abri de l'action oxydante des eaux d'infiltration, sont restés glauconifères. A l'Est, par suite du relèvement du sol, une partie de ces sables se maintient au-dessus de la nappe; les sables glauconifères compris dans la zone d'altération sont devenus limoniteux; ils communiquent au sol une teinte jaune rouille caractéristique.

La plupart des rivières de la Campine coulent dans des vallées larges, à peine marquées, dont le fond plat et marécageux se couvre de lits de tourbe. Celle-ci sert de combustible au paysan campinois. La limonite des marais lui est souvent associée. Elle est précipitée des eaux de ruissellement, qui se déversent dans les vallées, après avoir lavé le sol limoniteux. Ces eaux assurent la pérennité des gisements de limonite, qui sont soumis, depuis longtemps, à une exploitation régulière.

Par suite de sa nature sableuse, le sol de la Campine est extrêmement mobile; le vent y a élevé de nombreuses dunes, qui, aujourd'hui, sont, en grande partie, fixées par des plantations de pins (Pl. VI, B).

La stérilité de la Campine est proverbiale. Quelques années de culture intensive l'ont cependant atténuée en certains points; mais le seigle et les pommes de terre restent les principales productions agricoles de la contrée. Des landes, couvertes de bruyères, occupent encore une partie notable du pays (Pl. VI, A); mais elles reculent de plus en plus devant les bois de pins.

Les habitations sont dispersées et les villages très éloignés les uns des autres.

La prochaine mise en exploitation du bassin houiller, décou-

vert récemment sous le sol de la Campine, est appelée à modifier profondément, en certains points, l'aspect de cette région.

A la hauteur de Diest, les sables néogènes de la Campine — et en particulier les sables ferrugineux, diestiens — envoient un prolongement vers le Sud-Ouest et forment, entre Diest, Aerschot et Louvain, le *Hageland*. Le Démer, qui vient des régions peu élevées du nord de la Hesbaye et qui se dirige vers les plaines basses du nord du Brabant, coupe, à la base, ce prolongement du plateau campinois. Il le traverse dans une vallée large et profonde, bordée de chaque côté d'une ligne de collines portant des bois de pins.

L'apophyse diestienne du Hageland se continue même, en s'amincissant considérablement, au sud-ouest de Louvain et forme, sur la rive gauche de la Dyle, comme une pointe de la Campine dans le Brabant.

La Flandre.

A l'ouest du Brabant, s'étend la *Flandre*, vaste plaine basse, aux ondulations molles (1). Elle est essentiellement constituée par des argiles éocènes.

L'argile yprésienne est celle qui couvre la plus grande surface; elle est surmontée, çà et là, par l'assise sableuse de l'Yprésien supérieur et par les argiles et les sables argileux du Panisélien (2).

L'imperméabilité de ces argiles communique au sol une grande

---

(1) Les limites de la Flandre, considérée comme région naturelle, sont ici plus reculées encore, à l'Est et au Sud, que celles tracées par M. R. Blanchard (*La Flandre*, p. 9-13; 1906.) Les seules limites que l'on puisse donner à la Flandre, dans ces directions, sont la Senne, qui coule au pied du plateau brabançon, et le bord septentrional de la vallée de la Haine.

(2) Le Panisélien n'est qu'un facies argileux du Bruxellien. Voir M. Leriche, *Livret-guide de la Réunion extraordinaire de la Société géologique de France à Laon, Reims, Mons, Bruxelles, Anvers*, p. 28-29; 1912.

humidité. L'eau apparaît partout : sur les pentes, elle suinte de la mince couche limoneuse ou de quelque assise sableuse; ailleurs, elle s'accumule dans les étangs qui avoisinent les fermes ou croupit dans les fossés qui bordent les champs.

Cette humidité favorise la végétation herbacée et arborescente ; les prairies naturelles sont nombreuses; des buissons d'aunes marquent le bord des ruisseaux et des fossés; des bouquets d'arbres apparaissent partout, à la lisière des champs, comme autour des habitations.

La présence de l'eau à la surface du sol ou la faible profondeur d'une nappe aquifère ont laissé aux populations le libre choix de l'emplacement de leurs habitations : la dispersion des maisons et des fermes est un des caractères de la Flandre.

La plaine flamande est dominée par une ligne tronçonnée de hautes collines, dirigée O.-E., et partant de Cassel, dans la Flandre française, pour aboutir au plateau du Brabant. Cette ligne comprend, en allant de l'Ouest vers l'Est, les collines de Cassel (Mont-Cassel et Mont-des-Récollets), les collines des environs de Bailleul (Mont-des-Cats, Mont-de-Boeschèpe, Mont-Kokereele, Mont-Noir, Mont-Vidaigne, Mont-Rouge, Mont-Aigu, Mont-Kemmel), les Monts de Renaix (Mont-de-l'Enclus, Mont-de-l'Hotond, Muziek-Berg, Mont-de-Rhodes) (Pl. VII, A), les collines de Grammont, de Moerbeke, de Wollezeele et de Castre. Au sud de ces collines, s'en élèvent plusieurs autres, moins importantes (Mont-Saint-Aubert, au nord de Tournai, collines des environs de Frasnes-lez-Buissenal).

Toutes ces collines, qui rompent si agréablement la monotonie de la plaine flamande, sont les témoins de nappes éocènes qui plongeaient doucement vers le Nord, et qui prolongeaient, à l'ouest de la Senne, celles qui forment le sol du Brabant. Elles sont couronnées par le Pliocène.

La direction de la chaîne Mont-Cassel-Mont-de-Castre, transverse à la direction des cours d'eau conséquents de la Flandre — l'Yser, la Lys, l'Escaut, la Dendre, la Senne — montre que son façonnement est l'œuvre des affluents subséquents de ces

rivières, et donne à cette chaîne la signification morphologique d'une cuesta (1).

Les traits de la Flandre se trouvent parfois légèrement altérés par des formations qui, n'entrant que pour une faible part dans la constitution générale du sol flamand, prennent localement un certain développement, soit qu'elles s'étendent à la surface du sol, soit qu'elles se maintiennent à une faible profondeur.

Dans le *Bulscampvelt* et l'*Altervelt*, entre Bruges, Thourout et Gand, et dans leur prolongement au sud-est de Gand, les sables plus ou moins limoneux du Quaternaire et les sables du Panisélien supérieur viennent atténuer l'influence des argiles sous-jacentes. On est là dans la partie la plus boisée et la moins fertile de la Flandre. Le seigle et les pommes de terre se substituent au froment; les cultures fourragères remplacent les pâtures.

Dans la *Flandre wallonne*, entre l'Escaut et la Senne, les vallées, larges et peu profondes, déchirent le manteau aminci d'argile yprésienne et la pellicule de sables landéniens qui le double; elles entament ensuite largement le soubassement primaire, surtout formé, dans cette région, par le calcaire carbonifère. Le long des vallées, le pays est sec et découvert, les habitations s'agglomèrent. Entre les vallées, on retrouve les caractères du paysage flamand.

---

(1) C'est la signification que M. J. Cornet a donnée aux collines de Flandre (J. Cornet, *Sur la signification morphologique des collines des Flandres. Bull. Soc. belge de Géol., de Paléontol. et d'Hydrol.*, t. XVIII, 1904, Mém., p. 115-124.)

M. le Comm[t] Barré et M. Briquet voient dans ces collines un cas d'inversion de relief. (O Barré, *L'architecture du sol de la France*, p. 85; 1903. — A. Briquet, *Sur l'Origine des Collines de Flandre. Annales de la Société géologique du Nord*, t. XXXV, 1906, p. 273-288. — A. Briquet, *Note complémentaire sur l'Origine des collines de Flandre. Ibidem*, t. XXXVI, 1907, p. 145-149.) Les données tectoniques sur lesquelles M. Briquet appuie cette dernière hypothèse restent incertaines : 1° par suite des difficultés que présente souvent la détermination d'assises dépourvues de fossiles; 2° en raison de l'impossibilité de faire, dans les causes qui produisent les dénivellations d'assises, le départ de la tectonique et des glissements de terrains, que l'on sait être fréquents à la périphérie de nos collines tertiaires.



A. — Les collines de Renaix (le Mont de Rhodes, à Flobecq).



B. — Champs dans le Pays de Waes, à Zwyndrecht.

La Flandre et le Pays de Waes.

Phototypie E. Hellemans, Bruxelles.

Le Pays de Waes.

Au nord de la Belgique, le *Pays de Waes* sert de trait d'union entre la Flandre et la Campine. Il forme, entre la Durme et le Bas-Escaut, un massif peu élevé, dont le soubassement est constitué par l'argile rupélienne, et sur lequel se prolongent les sables néogènes de la Campine.

Originairement stérile, comme la Campine, le Pays de Waes connaît depuis longtemps déjà une certaine fertilité; il la doit à l'extrême morcellement des terres, ainsi qu'à la culture intensive et minutieuse à laquelle il est soumis et qui lui a valu le surnom de « Jardin de la Belgique ». C'est à peine si quelques landes sableuses, qui se couvrent de bois de pins, rappellent encore l'état primitif de la contrée.

L'affleurement de l'argile rupélienne à la périphérie du massif, ou la faible profondeur de la nappe aquifère — située à la base des sables néogènes — dans la partie centrale du pays, communique au sol une grande humidité, que l'on atténue, dans la culture, au moyen de rigoles creusées autour des champs et par des plantations de peupliers le long de celles-ci (Pl. VII, B). C'est le trait le plus caractéristique du Pays de Waes que cette pénétration de la végétation arborescente entre les cultures.

La Plaine maritime.

Une étroite bande, plate, basse, saturée d'eau et sillonnée de canaux de desséchement, les watergands, borde sur toute sa longueur le littoral belge. Elle est séparée de la mer par un cordon de dunes (Pl. VIII, A). Elle correspond à la partie de la Flandre et du Pays de Waes envahie par la mer du Nord, dans la période moderne. C'est une portion de l'immense *Plaine maritime* qui longe les rivages de la mer du Nord, depuis le cap Blanc-Nez, jusqu'en Danemark.

La largeur de la Plaine maritime belge oscille entre dix et douze kilomètres. Mais celle-ci s'enfonce dans l'intérieur des terres aux points où débouchent l'Yser et l'Escaut. Le diverti-

cule qui remonte ainsi l'Yser forme le *Métier de Furnes*. Celui qui remonte l'Escaut comprend les *Pays de Kadzand* et *d'Axel*.

Le sol de la Plaine maritime s'élève de quelques mètres à peine au-dessus du niveau moyen de la mer. Les polders, conquis par l'homme sur les anciens estuaires de l'Yser et de l'Escaut, se trouvent souvent à un niveau inférieur de plusieurs mètres au niveau des hautes mers. Ils doivent aux dunes et aux digues leur protection contre le flot.

Le sous-sol est formé de sables marins, quaternaires, qui reposent sur les assises tertiaires de la Flandre ou du Pays de Waes, et que recouvre une couche de tourbe, dont la partie supérieure renferme des monnaies et des poteries gallo-romaines. Cette tourbe supporte quelques mètres d'argiles grises, de sables ou de limons, dont le dépôt s'échelonne entre l'invasion marine de la fin du IVe siècle et nos jours. Au sud-ouest de Bruges, ce dépôt s'est effectué jusqu'à la fin du IXe siècle, époque à laquelle il parvint à combler, en dehors de l'estuaire de l'Yser, la région envahie, et à déterminer une émersion, qui fut définitive pour la plus grande partie de cette région. Dans l'estuaire de l'Yser et surtout dans celui de l'Escaut, ce dépôt s'est opéré d'une manière discontinue jusqu'à nos jours, pour aboutir à la formation de schorres puis des polders.

Les alluvions modernes de la Plaine maritime, et en particulier les argiles et les limons des polders, qui renferment une forte proportion de matières organiques, sont d'une étonnante fertilité : elles portent de gras pâturages; les céréales et la betterave y donnent des rendements qui ne sont obtenus nulle part ailleurs en Belgique (1).

Entre la Plaine et la mer, les dunes forment un cordon protecteur, très inégalement développé. Réduit à moins de cent mètres aux environs de Blankenberghe, il se renfle considérablement vers ses deux extrémités — au N.-E., à Knocke; au

(1) Les rendements en blé atteignent, dans les polders nouvellement conquis, 60 hectolitres à l'hectare. Les betteraves fourragères donnent jusque 121,000 kilos à l'hectare (*Monographie agricole de la région des polders*, publiée par le Ministère de l'Agriculture, p. 38; 1902.)



A. — Les dunes côtières entre Coxyde et Oost-Dunkerke.



B. — Une panne inculte près de La Panne.



C. — Une panne cultivée entre La Panne et Coxyde.

Les dunes littorales.

Phototypie E. Hellemans, Bruxelles.

CARTE GÉOLOGIQUE DE LA BELGIQUE D'APRÈS LA CARTE A L'ÉCHELLE DU 40000e DRESSÉE PAR ORDRE DU GOUVERNEMENT

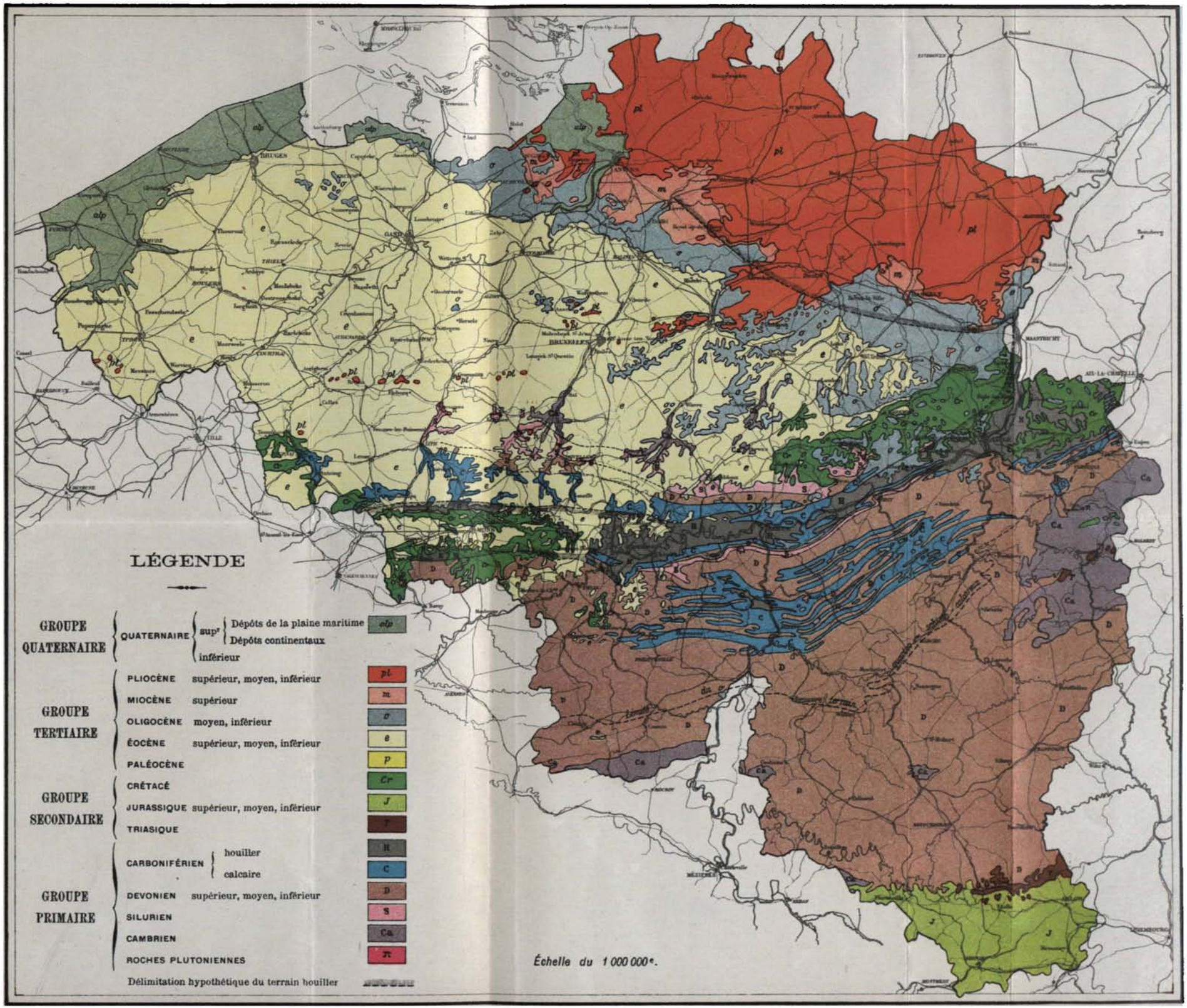

S.-O., de Nieuport à la frontière française — où sa largeur dépasse parfois deux kilomètres. La hauteur des dunes est rarement supérieure à vingt mètres; elle atteint cependant vingt-cinq mètres à l'ouest de Knocke, trente-six mètres entre Wenduyne et Ostende, et près de quarante mètres à Oost-Dunkerke, entre Nieuport et la frontière française.

L'inconstance des vents, sur la côte belge, donne aux dunes un profil irrégulier, peu en harmonie avec celui des dunes classiques des régions littorales (Pl. VIII, A). Derrière l'alignement côtier, des dunes, de toutes dimensions et de toutes formes, sont jetées pêle-mêle et séparées par des dépressions humides, couvertes d'une maigre végétation ou occupées par des cultures, les pannes (Pl. VIII, B, C).

Quoique stérile et pauvre, la région des dunes est habitée par une population dense, qui aligne ses maisons modestes et uniformes tout le long de la lisière intérieure, ou qui les groupe dans les pannes : le village de la Panne, au sud-ouest de Nieuport, tire son nom d'une pareille situation. Sur la lisière extérieure, face à la mer, s'étend une ligne, bientôt ininterrompue, de villas luxueuses et disparates. Ce front de la Belgique sur la mer donne à l'étranger qui le parcourt avant de pénétrer plus profondément dans le pays, l'impression qu'il y trouvera des régions libéralement dotées par la Nature et des populations laborieuses, aimant le confort.

Leçon d'introduction au cours d'hygiène

PAR

le Dr O. GENGOU

MM.

Avant d'aborder le sujet du cours que l'Université m'a fait l'honneur de me confier, je désire adresser un respectueux hommage à M. le professeur Desmeth, qui, malgré le soucis d'une vie professionnelle très active, a contribué pendant de nombreuses années à assurer ici l'enseignement médical. Nommé à cette chaire en 1881, M. Desmeth a abordé l'enseignement de la science hygiénique pour ainsi dire au moment où la législature, en 1876, inscrivait à nouveau cette science parmi les cours obligatoires des facultés de médecine.

Pendant plus de trente ans, il est resté intimement associé à la vie de l'Université, donnant à celle-ci la preuve d'un dévouement sincère, d'un attachement profond à ses principes. Il ne m'appartient pas d'insister sur ce point; mais il m'est permis de rappeler l'extrême amabilité que M. Desmeth savait mettre dans l'accomplissement de sa tâche, la réelle simplicité dont il savait marquer son enseignement.

Ces qualités, si utiles à l'échange des idées, ont valu à M. Desmeth, de la part de ceux qui ont suivi ses leçons, la vive sympathie, qui l'a entouré pendant tout son professorat et qui l'accompagne dans sa retraite.

Je viens de rappeler que c'est en 1876 que l'hygiène a été inscrite à nouveau parmi les sciences nécessaires à l'éducation des futurs médecins. Sous l'influence des Pettenkofer, des Voit,

l'hygiène avait, en effet, pris, déjà à cette époque, une réelle importance, et les recherches bactériologiques, qui commençaient à se multiplier à ce moment, permettaient de présumer l'influence considérable que la microbiologie et la parasitologie allaient exercer sur le développement de l'hygiène.

C'est, en effet, dans la seconde moitié du siècle dernier, que l'hygiène a fait ses progrès les plus marquants. Mais, déjà antérieurement, son intervention était manifeste dans la vie publique et privée, et l'on en trouve des rudiments jusque chez les peuples les plus anciens. La raison en est simple : l'hygiène a, en effet, sa source dans l'instinct que possède tout individu d'assurer sa propre conservation. De cet instinct devait naître la recherche des moyens propres à empêcher la détérioration de la santé. L'homme a dû limiter ses désirs à ceux qu'il pouvait satisfaire par des actes compatibles avec la conservation de la santé et n'entrer en contact avec le monde extérieur que dans la mesure de sa résistance aux divers composants du milieu où il vivait. Il apprit donc à connaître certains des agents qui lui sont nuisibles; il chercha à s'en préserver.

L'hygiène prend ainsi naissance, se proposant comme objet la lutte contre les agents nuisibles à l'espèce humaine, la recherche de ceux des actes de l'homme, susceptibles d'altérer sa santé. Seulement, si son objet est ainsi déterminé, l'hygiène ne dispose pendant de nombreux siècles que de moyens d'investigation extrêmement rudimentaires et ses moyens d'action restent, d'autre part, eux-mêmes forcément limités. Pendant de nombreux siècles, elle n'a, en effet, pour remplir son rôle, que la connaissance tout empirique des facteurs à combattre, et c'est l'empirisme aussi qui lui indique les obstacles à leur opposer. Ce n'est que beaucoup plus tard, — à vrai dire, pour la plus grande partie de son champ d'action au cours du dernier siècle — que l'hygiène est sortie de cette voie et est devenue essentiellement scientifique.

Cette transformation date du moment où l'on a largement utilisé à son service les données fournies par les autres sciences.

L'hygiène a, en effet, particulièrement besoin des autres sciences. Elle n'appartient pas à ces disciplines, comme la phy-

sique, la botanique, dont les investigations cherchent à épuiser la connaissance de leur sujet propre. Elle n'est pas davantage caractérisée par une méthode particulière, comme le sont, par exemple, les mathématiques. Elle se distingue par le fait qu'elle poursuit un but pratique déterminé, le maintien de la santé de l'homme et son amélioration, ainsi que nous le verrons tantôt. On peut, à cet égard, la rapprocher d'autres sciences : de la thérapeutique, par exemple, qui n'envisage les propriétés des substances les plus diverses, des agents les plus variés, qu'au point de vue de leur utilisation au rétablissement de la santé ébranlée. De semblables sciences tirent d'autres disciplines des notions déterminées et les combinent en vue du but particulier qu'elles se sont donné. C'est ainsi que des sciences très diverses fournissent à l'hygiène les matériaux nécessaires à son avancement; celle-ci constitue un carrefour, comme on l'a dit, où se croisent la physiologie, la chimie, la physique, la bactériologie, la pathologie, la géologie, l'économie politique même, et d'autres, toutes sciences indispensables à son développement.

Les progrès de l'hygiène sont donc conditionnés par ceux des sciences auxquelles elle emprunte des notions. Ce sont les progrès de l'hydrologie, de la géologie sur la constitution du sol et des nappes aquifères, que l'hygiéniste utilise quand il projette le captage de sources d'eau pure. Il bénéficie de même des progrès accomplis par la physique, par la chimie, par la mécanique dans les nombreuses applications du génie sanitaire, dans la construction, l'aménagement de l'habitation privée ou collective, dans l'épuration des eaux potables, dans la destruction ou la transformation des matières usées, etc.

Mais, au cours des années, l'hygiène n'a pas seulement progressé; elle a aussi évolué. Si l'on examine cette évolution, on constate qu'elle s'est faite dans des directions très différentes, certaines d'entre elles étant communes aux diverses divisions de cette science, certaines, au contraire, étant propres à l'une ou l'autre de ces divisions.

L'hygiène navale, l'hygiène scolaire, par exemple, se sont modifiées, mais dans des sens fort divers et avec une intensité très différente. Voyons, par exemple, l'hygiène scolaire. Limitée

d'abord à la recherche des causes d'insalubrité provenant des bâtiments d'école, elle s'occupe ensuite de la prophylaxie des maladies infectieuses dans le milieu scolaire; puis elle cherche à la réaliser jusque dans la famille des élèves. Convaincue de l'influence du traitement précoce de certaines affections non contagieuses sur le développement de l'enfant, elle organise, en outre, la recherche de ces accidents.

On pourrait montrer pour d'autres divisions de l'hygiène des évolutions analogues, variables seulement dans leur direction et leur intensité. Certaines de ces divisions ont même subi une évolution si profonde, qu'une transformation véritablement complète en est résultée. C'est le cas, par exemple, pour la prophylaxie des maladies transmissibles, qui est bien l'œuvre des temps modernes. Ce n'est pas cependant que l'on n'ait, de-ci de-là, même au moyen-âge, pris des mesures qui ressemblent singulièrement à certaines d'entre celles que la période microbienne a préconisées. En voici un exemple : Alors que dans toute l'Europe, les épidémies de peste étaient combattues par des moyens aussi inutiles que puérils, comme des processions religieuses, des fondations pieuses, ou par des mesures odieuses, comme les massacres des Juifs, l'observation des épidémies de peste et la constatation de la transmission de l'affection par les malades, avaient conduit, au XVe siècle, certains Etats italiens à établir des quarantaines. De même, Venise au XVe siècle, avait créé un organisme, bureau d'hygiène en réduction, chargé de la surveillance des hôpitaux, des marchés et surtout de la surveillance de la circulation du peuple et des mendiants, au point de vue de la transmission de certaines maladies infectieuses. Mais ce sont là des mesures qui sollicitent la curiosité, précisément en raison de leur rareté, de leur inattendu; et chacun sait que c'est du jour où la bactériologie a permis d'établir les notions d'épidémiologie et d'étudier les phénomènes d'immunité, que la prophylaxie des maladies transmissibles a réellement vu le jour.

A côté des transformations partielles, inégales, dissemblables de chacune des diverses parties de l'hygiène, celle-ci, dans son ensemble, a aussi subi une évolution, dont les manifestations

sont plus homogènes, plus générales, et qui en ont modifié peu à peu le caractère et l'envergure.

Au fur et à mesure de l'augmentation de la population humaine, on voit des groupements s'établir, se multiplier, grandir, faisant naître des besoins et des dangers nouveaux.

Plus la population se condense, plus les causes d'insalubrité s'accumulent, plus les risques de propagation des maladies transmissibles s'accroissent, plus, en somme, la solidarité qui unit les hommes, s'accentue. A côté de la défense de la santé individuelle, l'hygiène doit désormais assurer la protection de la santé collective.

L'hygiène publique naît, car on voit surgir des problèmes, comme l'alimentation des collectivités en eau potable, la destruction ou la transformation des déchets de la vie, l'assainissement des agglomérations, l'hygiène des établissements collectifs, la surveillance des produits de consommation, problèmes qui constituent encore généralement, à l'heure actuelle, l'objet des préoccupations dominantes de cette science.

L'hygiène personnelle, de son côté, évolue peu à peu; elle ne se borne plus à nous garantir des éléments nuisibles à notre santé et à nous signaler ceux de nos actes susceptibles de produire le même effet. Elle s'étend dans d'autres directions : elle établit, sur la physiologie et la pathologie, la base de l'éducation physique, et maint hygiéniste prétend dresser de même sur les données de la physiologie et de la psychologie, les principes de l'hygiène intellectuelle et de l'éducation psychique. En utilisant les facteurs capables de favoriser les fonctions de l'organisme, l'hygiène personnelle cherche ainsi à provoquer le perfectionnement de l'individu et à en augmenter la valeur.

On rencontre ici une objection faite à l'objet même de l'hygiène, que l'on a représenté comme périlleuse pour l'avenir de la race. Certains considèrent, en effet, avec quelque inquiétude, les résultats obtenus jusqu'à présent contre les maladies humaines, ou du moins contre certaines d'entre elles, car c'est surtout à propos de la prophylaxie des maladies parasitaires que cette assertion a été formulée. Certains craignent que l'hygiène, en diminuant les maladies, n'empêche la sélection des

plus aptes, la suppression des moins aptes et nuise par là à la race. Cette conception suppose donc que les maladies infectieuses frappent de préférence les moins aptes. Or, il est bien des poisons, bien des germes infectieux, contre lesquels le corps humain est pour ainsi dire désarmé, de sorte que le maintien de la santé ou la venue de la mort dépendent exclusivement du hasard qui conduit l'individu à être épargné ou à être contaminé par l'agent nocif. Si des jeunes femmes succombent encore maintenant à la fièvre puerpérale, cela ne tient pas à leur constitution, mais à l'insuffisance des soins qu'elles ont reçus. Si bien des individus sont contaminés lors des rapports sexuels, si certains demeurent, leur vie durant, malades et stériles, leur constitution n'en est nullement responsable. Si des enfants succombent par milliers à l'allaitement artificiel, cela ne tient pas à l'infériorité de leurs aptitudes congénitales.

Il faut donc considérer que les maladies sont des phénomènes aveugles, produisant, à côté de la suppression des moins aptes, le gaspillage d'individus de valeur variée. Bien plus, certaines sont incontestablement des productrices d'individus moins aptes. Ne savons-nous pas que la prédisposition à contracter une affection peut découler d'une maladie infectieuse antérieure ? La rougeole, la coqueluche donnent souvent un coup de fouet à la tuberculose. De même, l'alcoolisme n'est-il pas l'une des causes qui aggravent le plus l'évolution d'une foule de maladies ? De même l'intoxication par le plomb ne détermine pas seulement les symptômes de l'empoisonnement saturnin; en provoquant l'accouchement prématuré, il rend, pour un temps du moins, le nouveau-né moins résistant aux causes d'altération de la santé.

Certes, il est des moins aptes qu'il ne suffit pas de placer dans des conditions convenables pour en faire des êtres normaux physiquement et moralement. Plus le matériel généalogique s'accumule, plus on se rend compte de l'influence de l'hérédité, et plus on se préoccupe des conséquences qu'elle peut avoir pour la société. Des problèmes nouveaux ont surgi et, tout en continuant la lutte contre les maladies qui attaquent les êtres humains, quelles qu'en soient les qualités et qui peuvent même en

diminuer la valeur, on cherche en outre, dans certains pays, à assurer la transmission de la santé au cours des générations successives, en entravant la reproduction des moins aptes.

L'hygiène s'achemine donc vers de nouveaux buts; elle s'efforce d'établir, non seulement les règles nécessaires pour accroître la durée moyenne de la vie humaine, en écartant le plus grand nombre possible de causes de mort, mais aussi les principes susceptibles d'assurer le perfectionnement et le relèvement du niveau moyen de la race.

Mais l'hygiène n'a pas seulement à édicter des principes, des règles; elle doit aussi se préoccuper de leur réalisation.

Or, l'application des lois de l'hygiène est subordonnée à une série de facteurs, de situations, qui s'opposent souvent à leur utilisation immédiate. Ce sont les situations que créent le degré de richesse, de ressources du peuple, son degré de civilisation, son instruction, ses croyances, ses traditions, sa législation. Or, tous ces facteurs sont très importants et c'est de leur répercussion sur l'état sanitaire des populations, sur l'application des préceptes d'hygiène, que s'occupe cette partie de l'hygiène, à laquelle on a donné le nom d'hygiène sociale. Certes, cette science n'est pas nouvelle, car on en trouve des traces jusque dans les temps fort reculés; mais on a cru nécessaire de distinguer cette orientation actuelle de l'hygiène, parce que les problèmes envisagés par elle se multiplient rapidement, si bien que des universités, comme Berlin et Munich, ont jugé récemment nécessaire d'instituer des chaires spécialement consacrées à son enseignement.

Il ne suffit pas, pour que l'hygiène remplisse son rôle, qu'elle nous montre les rapports de la santé humaine avec l'humidité de l'habitation, par exemple, avec son chauffage, son éclairage, son aération, sa construction; il ne nous suffit pas de savoir ce qui doit être, il nous faut aussi savoir ce qui est; c'est ce que fait l'hygiène sociale, qui nous montre les demeures telles qu'elles sont en réalité, qui dévoile les causes d'insalubrité dues à leurs dimensions, à leur construction, à leur surpeuplement. Nous savons ainsi non seulement ce qui doit être, mais aussi ce qui est, et la comparaison entre ces deux termes nous indique la nécessité, l'urgence des mesures à prendre.

Il en est de même de l'alimentation. Il ne nous suffit pas de connaître l'influence exercée sur la santé par la quantité, par la constitution des aliments ou par la valeur énergétique; il ne nous suffit pas de savoir les régimes minima en-dessous desquels peuvent survenir des troubles fonctionnels de l'organisme; il nous faut aussi connaître, à côté de ce qui doit être, ce qui est; c'est ce que fait l'hygiène sociale, quand elle découvre toutes les variations quantitatives et qualitatives de l'alimentation de la population et l'écart qui sépare de plus en plus ce qui est de ce qui doit être, au fur et à mesure que l'on descend dans des couches de plus en plus nécessiteuses de la société.

On pourrait multiplier les exemples et montrer d'autres problèmes, comme la protection de l'enfance, à la solution desquels l'hygiène sociale prend une part prépondérante. Mais je voudrais plutôt essayer de vous montrer pourquoi, actuellement du moins, cette dénomination d'hygiène sociale est utile et ce qui la distingue, en ce moment, de ce que l'on appelle l'hygiène publique.

Comme je vous l'ai rappelé tantôt, c'est l'accumulation des hommes en certains endroits, c'est leur groupement qui, suscitant des besoins nouveaux et accentuant considérablement certains des dangers auxquels est exposée la santé humaine, soulève des problèmes sanitaires, qui constituent le domaine de l'hygiène publique. Ainsi conçue, celle-ci envisage avant tout, les intérêts communs à l'ensemble de tous les individus de la communauté, sans s'occuper de situation sociale ou de dépendance économique. Elle ne peut être nécessairement assurée que par la communauté toute entière, par conséquent par l'organisme chargé de son administration, c'est-à-dire l'autorité publique.

L'hygiène sociale est plus libre de son action. Evidemment, elle s'occupe de problèmes qui sont, comme la lutte antituberculeuse, antisyphilitique, etc., influencés par la formation des collectivités et l'accroissement de l'insalubrité qui en résulte; mais son intervention, dans ces cas, provient de ce que la solution de ces problèmes dépend grandement des rapports économiques et sociaux qui unissent les hommes.

Elle envisage des problèmes qui se posent aussi bien pour les populations éparses des campagnes, que pour les agglomérations denses des villes. C'est le cas pour la protection de l'enfance, c'est le cas pour l'habitation à bon marché, c'est le cas pour l'inspection médicale des écoliers, c'est le cas pour l'insalubrité du travail à domicile. Ce dernier exemple montre bien que son action ne dépend pas essentiellement, comme celle de l'hygiène publique, du groupement des individus, puisque c'est précisément l'isolement, la dissémination des travailleurs à domicile qui les rend victimes, au point de vue sanitaire comme au point de vue économique, de conditions que le groupement des ouvriers à l'usine centralisée permet plus facilement d'éliminer.

D'autre part, l'hygiène sociale n'est pas l'apanage exclusif des pouvoirs publics. Certes, ceux-ci songent de plus en plus aux problèmes qu'elle envisage, et il est à souhaiter qu'ils cherchent progressivement à en assurer la solution; mais à l'heure actuelle, l'hygiène sociale fait encore souvent appel à l'initiative privée, que les problèmes d'hygiène publique sollicitent bien peu, et c'est même le plus souvent l'initiative privée qui fait les essais préliminaires et ouvre la voie à l'intervention des pouvoirs publics.

Mais ce qui caractérise essentiellement l'hygiène sociale, c'est qu'elle s'occupe avant tout de facteurs indépendants des règles mêmes de l'hygiène, facteurs propres à certains groupements, à certaines catégories d'individus et qui sont de nature à influencer la santé de ces derniers. Nous avons vu qu'elle cherche à établir ce qui est, à le comparer à ce qui doit être; mais elle ne s'arrête pas là. Elle détermine les divers facteurs économiques, sociaux, moraux, qui causent l'écart observé et favorisent ainsi la production des altérations de la santé qu'elle constate.

En somme, l'hygiène publique a essentiellement pour objet de solutionner les problèmes résultant naturellement du fait brutal de l'accumulation des hommes en un endroit déterminé, sans se préoccuper de la perfection ou de l'imperfection de la société qu'ils ont instituée; l'hygiène sociale envisage, au contraire, les problèmes qui, touchant à la santé des hommes, dépendent de l'organisation qu'ils ont donnée à leur groupe-

ment, des rapports sociaux qu'ils ont établis entre eux, des conditions de dépendance dans lesquelles ils sont les uns vis-à-vis des autres. Elle recherche donc jusqu'à quel point l'individu peut être atteint dans sa santé, en raison de l'organisation de la société.

L'hygiène est ainsi amenée — tout en restant dans le domaine de la préservation de la santé individuelle et collective — à se préoccuper des droits et des devoirs de l'individu, des droits et des devoirs de la collectivité, à rechercher leur action sur l'objet auquel elle se consacre et, au besoin, à signaler les antagonismes qu'elle constate. Elle a donc à envisager des problèmes de morale, de droit ou d'économie politique. Certes, elle ne prétend pas les résoudre seule. Mais il ne faut pas oublier que l'hygiène est la science de la santé; elle a le droit de prétendre nous apprendre à vivre, non seulement d'une façon adéquate au maintien de notre santé, mais aussi d'une façon respectueuse de la santé d'autrui. Elle participe ainsi à la répercussion que la biologie a perpétuellement dans la formation de la morale et du droit.

Le Code civil nous dit que tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute de qui il est arrivé à le réparer. Or, l'hygiène est admirablement en situation pour juger de la nécessité de l'application intégrale de ce principe moral. Car c'est aussi causer un dommage à autrui que de nuire à sa santé; tout acte susceptible d'une telle conséquence entraîne pour celui qui le pose des obligations dont il faut lui faire sentir tout le poids et toute l'urgence.

La prophylaxie des maladies infectieuses fournit un bel exemple de la nécessité de l'application de ce principe. Les travaux des bactériologistes, des parasitologistes, ont montré que, quel que soit le chemin suivi par un parasite pour atteindre un individu sain, ce parasite provient toujours, en dernière analyse, d'un individu malade, qu'il avait auparavant infecté. Ils ont montré le lien qu'unit le premier au second. Ils ont prouvé combien, dans la transmission de la grande majorité des maladies infectieuses, nous sommes solidaires les uns des autres; mais ils nous ont fait voir aussi combien nous devons être solidaires

les uns des autres dans la lutte contre ces maladies, car ils ont indiqué jusqu'à quel point ces maladies peuvent être évitées et la part qui revient à chacun de nous dans leur transmission.

Autrefois, quand la nature des maladies infectieuses était inconnue, que le lien qui unit le malade à celui qu'il contamine restait ignoré, que l'on ne savait pas dans quelle mesure ces affections sont évitables, on était bien obligé de ne considérer comme portant atteinte à la santé d'autrui, que les violences, les faits les plus brutaux, comme les coups, les blessures, les empoisonnements.

Mais maintenant on sait; et ces acquisitions nouvelles ont fait surgir des devoirs nouveaux. Ce qui paraissait innocent autrefois que l'on ne savait pas, ne peut plus être permis maintenant que l'on sait. Et peu à peu on voit cette notion de nos nouveaux devoirs s'infiltrer — timidement encore, il est vrai — dans le droit, où, dans la conception de mal fait à autrui, commence aussi à se glisser la notion de maladie transmise à autrui. Les recherches des microbiologistes ont fait pénétrer dans le droit cette notion, que la transmission d'une maladie contagieuse peut être la conséquence d'une faute commise par autrui. Or, la notion de la faute s'associe à celle de responsabilité. Et c'est pourquoi des tribunaux ont accueilli des actions intentées par des syphilitiques contre ceux qui les avaient contaminés. Seulement, comme Ensch l'a si bien fait observer, nous ne pouvons, le plus souvent, démontrer qu'il y a eu faute, indiquer où elle a été commise, prouver que l'infection a eu lieu ici et non ailleurs. Nous ne pouvons apporter la preuve que réclame le droit, et c'est pourquoi l'on a vu d'autres tribunaux refuser à des ouvriers tanneurs, infectés de charbon, ou à leurs veuves, l'indemnité qu'ils réclamaient, parce que, si c'est à l'atelier que la contamination professionnelle de cette affection se produit le plus souvent, il n'était pas démontré, dans les cas dont il s'agit, qu'elle n'ait pu se produire ailleurs.

Il faut donc autre chose que de simples mesures répressives basées sur la notion de la faute commise; il faut une législation fondées sur les données épidémiologiques, ayant pour but, non seulement de déterminer les responsabilités, quand la contagion

s'est faite, mais aussi les précautions à prendre pour que celle-ci ne se produise pas. Il faut donc des mesures préventives fixant une limite à notre liberté individuelle et établissant les devoirs que chacun de nous doit remplir.

Et c'est pourquoi nous voyons surgir dans tous les pays des lois de plus en plus sévères, qui se proposent ce but. Il est même curieux de constater que ce sont précisément les pays ayant le plus le culte de la liberté individuelle, qui se montrent généralement le plus disposés à la limiter en cette matière, au nom de l'intérêt collectif. C'est le cas notamment en Angleterre, où la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile ont toujours été défendues avec beaucoup d'énergie et sont toujours considérées avec beaucoup de respect, et où cependant la plupart des lois qui protègent la santé publique sont devenues de plus en plus strictes.

Mais quelle que soit leur légitimité, il faut que les mesures préventives soient démontrées nécessaires. Il faut aussi qu'elles soient justes, qu'elles s'étendent à la totalité de la population, sans frapper indûment l'une ou l'autre classe. Il faut aussi qu'elles soient humaines.

Si la bactériologie nous a appris que l'infectieux constitue un danger pour nous, pour la collectivité, un danger dont celle-ci a le droit de se garer, elle nous apprend aussi qu'il reste néanmoins une victime; et elle précise : une victime complètement innocente, le plus souvent, du mal dont elle souffre et qui aurait le droit de se plaindre que la société n'ait pas été en état de la préserver. L'hygiène sociale nous apprend, d'autre part, combien de dommages peuvent accabler parfois celui auquel les lois sanitaires imposent des obligations. Aux avantages que ces lois ont pour la collectivité, il importe donc de comparer les désavantages qu'elles peuvent présenter pour l'individu. Il importe surtout qu'on apprécie sincèrement ces derniers et qu'à côté de l'indication des devoirs imposés au malade contagieux, à côté de l'application des mesures prescrites, on voie apparaître la compensation raisonnable des dommages subis. Un débat récent à l'Académie de médecine de Paris a bien établi ces deux points; l'assemblée a conclu à la

nécessité de la déclaration de la tuberculose ouverte, mais elle a reconnu aussi la nécessité de l'assistance aux tuberculeux, conclusion qui réunit les deux pôles de tout problème sanitaire : les devoirs de l'infectieux et aussi ses droits.

Il importe donc que la société mette chacun, par tous les moyens susceptibles, à la fois d'atténuer l'atteinte nécessaire portée à la liberté individuelle et de manifester l'étroite solidarité qui nous unit forcément, en mesure d'accomplir, sans souffrance ni dommage, son devoir envers elle.

Nous sommes, en effet, unis par une solidarité à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. Chaque individu tient par tout son être, non seulement physique, mais aussi intellectuel et moral, à la génération actuelle comme aux générations passées. Plus la civilisation grandit, plus cette solidarité s'accentue; car plus la division du travail s'approfondit, plus la spécialisation progresse, et plus la coopération devient nécessaire pour compenser la faiblesse de l'individu. Nous sommes donc unis par une solidarité de fait; mais cette solidarité n'est pas nécessairement juste. Elle fait retomber le mal commis par les uns sur les autres ; la transmission des maladies infectieuses en est un exemple. Elle répartit le bien produit par l'humanité, mais elle ne le répartit pas également. Il est des hommes que la naissance met en mesure d'employer largement les moyens d'action, accumulés par les ancêtres et par la société actuelle; il en est d'autres qui, malgré tout leur travail, tous leurs efforts, n'en recueillent, au contraire, qu'un minime profit. Les hommes ne bénéficient pas tous également du travail accompli par les générations passées. Celui à qui échoient le capital et l'instruction, a incontestablement plus de puissance que celui qui n'a reçu ni l'un ni l'autre. Le premier, en employant à son profit l'outillage social dans une proportion considérable, peut accroître encore considérablement les biens qu'il a reçus par héritage. Le second ne peut utiliser cet outillage que fort peu et, si laborieux qu'il soit, n'a que son salaire journalier et reste en face d'une vie plus ou moins misérable. La solidarité qui nous unit aux générations passées entraîne donc des effets injustes, qui demandent à être corrigés.

Evidemment, ce sont là des problèmes dont la solution sort du cadre de l'hygiène. Celle-ci ne peut cependant les ignorer, car elle fait dans son propre domaine des constatations qui le lui interdisent. Elle constate, en effet, que, parmi les causes sociales de détérioration de la santé humaine, l'une de celles que l'on rencontre à chaque instant, c'est la misère économique. C'est un fait accompli depuis longtemps déjà, que les classes pauvres de la population paient un tribut spécialement lourd à un bon nombre de maladies. Ainsi, en prenant le montant du loyer comme base d'estimation de la situation économique des familles, Neefe a trouvé à Breslau, que pour un loyer inférieur à 300 marks, la mortalité était de 20.7 p. m., alors qu'elle n'était que de 11.2 p. m. quand le loyer était de 300 à 760 marks, et de 6.5 p. m. pour un loyer de plus de 1,500 marks. Des faits identiques ont été constatés dans diverses villes, à Brunswick, à Paris, à Hambourg, à Vienne. Ce ne sont pas seulement les dangers professionnels auxquels sont plus spécialement exposées les classes pauvres qui sont en cause; ce sont les conditions de vie qui découlent de leur situation économique, que la répercussion de celle-ci exerce sur leur habitation, leur alimentation ou leur instruction. Ce sont ces conditions qu'il faut rendre responsables, et de la mortalité générale ou infantile et de la surmorbidité, que celle-ci soit due à des maladies pestilentielles, comme le choléra, la peste, ou à des maladies endémiques aiguës, comme la rougeole, la diphtérie, si dures à la classe pauvre, ou à des maladies chroniques, comme la tuberculose et le trachome; qu'il s'agisse même de maladies non contagieuses ou simplement de l'insuffisance du développement physique des individus. Donc, des conditions sociales rendent inégales même nos chances de vie. Or, n'est-il pas évident que le droit de vivre, le droit à la santé, est le premier des droits que l'on doit reconnaître à l'homme, qu'il domine tous les autres et les conditionne tous? L'hygiène n'outrepasse donc pas son rôle lorsqu'elle recherche les situations dues à des facteurs sociaux, dans lesquelles le droit de l'individu à la santé est violé ou méconnu. Elle doit donc signaler notamment ces situations, tolérées par nos lois, dans laquelle le possesseur fort de son droit de pro-

priété, c'est-à-dire de son droit de disposer de son bien de la manière la plus absolue, peut imposer à d'autres, des conditions incompatibles avec la jouissance d'une vie normale. Ce sont de semblables situations que l'on rencontre notamment dans le problème de l'habitation et dans le travail industriel. Dans son livre sur l'*Organisation de la liberté*, M. Prins rapporte, à cet égard, un exemple typique, lorsqu'il raconte la cause et les effets de la suppression, en 1814, de l'édit d'Elisabeth d'Angleterre en 1562, édit qui avait réglementé le travail et qui avait notamment limité le nombre des heures de travail. Il montre l'influence exercée sur la situation de l'ouvrier par la suppression de cet édit, suppression obtenue en 1814 par les industriels que cette loi gênait. Il nous dit que dès lors « la destinée de l'ouvrier s'assombrit, les nécessités de la concurrence obligent les employeurs à faire travailler les femmes et les petits enfants, à prolonger outre mesure la durée du travail, à avilir le salaire; de sorte que tout, l'hygiène, la salubrité, la santé, la moralité, l'instruction, la famille, tout est sacrifié au succès de l'entreprise ».

Or, des faits analogues se retrouvent dans les temps actuels; c'est contre eux que l'hygiène s'élève, demandant qu'aux facteurs naturels produisant des altérations de la santé humaine ne se joignent pas des facteurs sociaux capables des mêmes effets. C'est pour la même raison qu'elle veut contribuer à assurer à l'enfant son droit à la vie, dès avant sa naissance, par la protection de la femme enceinte, qu'elle demande que des êtres humains ne soient pas, faute de soins, condamnés à mourir à peine nés ou à traîner une santé perpétuellement imparfaite; c'est pour la même raison qu'elle demande, en somme, que le développement physique et intellectuel de l'individu soit assuré à chacun suivant ses aptitudes, de telle sorte que chacun puisse vivre du travail dont il est capable. C'est pour la même raison encore qu'elle demande que les hommes ne soient pas logés dans des locaux encombrés, empestés, qu'ils ne soient pas, chaque fois que c'est possible, exposés par leur travail à des dangers que d'autres, plus fortunés, ignorent.

Mais tout cela ne va pas sans heurter bien des libertés, bien des droits, bien des inerties. On heurte les droits du propriétaire

quand on demande pour le locataire une maison salubre; on heurte la liberté de l'employeur, quand on demande la limitation des heures de travail ou la réparation des maladies professionnelles; on heurte l'inertie de la collectivité, quand on demande la protection de la mère et de la femme enceinte; on heurte la puissance du père de famille, quand on demande que tout enfant soit élevé, comme l'exigent les préceptes de l'hygiène et comme l'exigent ses droits à lui.

En voulant défendre la santé de chacun, la santé publique comme il convient, on rencontre donc bien des libertés reconnues, bien des droits acquis, bien de profondes inerties. Plus les populations seront instruites, plus elles seront pénétrées de l'esprit de solidarité, et plus la protection de la santé publique sera aisée; on peut donc dire que l'instruction et l'éducation morale des masses constituent deux conditions essentielles de l'amélioration de leur situation sanitaire. En matière d'hygiène plus peut-être que dans d'autres domaines, la loi ne devient une véritable force, que lorsqu'elle est en harmonie avec la généralité de l'opinion.

Cependant, peu à peu, bien des difficultés déjà ont été surmontées; il serait aisé de multiplier, en fouillant les législations des divers pays, les exemples de dispositions qui ont pour but, en imposant des obligations à chacun, de protéger la santé de tous. Il me suffira de citer les efforts faits par les pouvoirs publics pour assurer la protection de l'enfance. Certes, le but est loin d'être atteint, mais déjà on peut voir dans divers Etats des dispositions différentes dans leur orientation, comme dans leur envergure, chercher à garantir la santé des petits, constituer l'embryon du droit hygiénique de l'enfant, en battant en brèche le droit absolu du père sur sa famille, reconnu par l'ancien droit romain. Nous voyons, en France, la loi Roussel (de 1874), qui s'occupe des enfants mis en garde, des enfants de nourrices. Chez nous, c'est la loi sur la protection de l'enfance moralement abandonnée, qui veut soustraire les malheureux enfants à la puissance des parents, lorsque ceux-ci, par leur conduite, leurs vices, par les attentats qu'ils commettent sur eux, par les besognes auxquelles ils les contraignent, se montrent

indignes d'exercer les droits paternels. En Angleterre, nous voyons la loi de 1906 proclamant que l'enfant qui fréquente l'école a le droit à la nourriture, ne permettant pas que des enfants souffrent de la faim, par suite de la négligence de leurs parents, autorisant même les pouvoirs publics à contrôler l'alimentation de l'enfance, et, au besoin, à l'assurer.

Au fur et à mesure que la conception de nos devoirs se fera plus nette envers ceux qui nous entourent, que la notion de solidarité qui nous unit tous s'implantera davantage et nous fera mieux comprendre la nécessité de défendre de tous côtés la santé publique, nous verrons de semblables lois se multiplier, nous verrons les œuvres d'hygiène et de médecine préventive accroître leur nombre et leur champ d'action. L'exemple donné par l'Allemagne quand elle a décrété l'assurance obligatoire contre les maladies, l'invalidité et les accidents du travail, ne manquera pas d'être suivi. Déjà l'Angleterre est entrée dans la même voie, la Suisse vient de le faire et, dans notre pays, un projet de loi ayant le même objet a vu récemment le jour. Au début, les caisses d'assurances allemandes avaient exclusivement pour but de garantir les soins médicaux à l'affilié devenu malade, invalide ou victime d'un accident de travail et d'assurer en même temps, pendant son chômage, la subsistance à lui comme à sa famille. Mais elles furent vite amenées à joindre à leur action curative, une action préventive; elles ont cherché non plus seulement à diminuer les charges occasionnées par la maladie à l'affilié, mais aussi à diminuer le nombre et la durée des affections. Elles se sont mises à organiser le dépistage précoce des malades, l'application intensive des traitements appropriés et à poursuivre, elles aussi, l'amélioration des conditions sanitaires de la population.

Mais pour atteindre le but que se proposent de semblables organisations, le concours du médecin est indispensable. Par ces connaissances, il peut rendre des services incalculables à la société, dès que celle-ci comprend son devoir envers la santé publique et qu'elle est décidée à s'organiser pour le remplir. Il faut donc s'attendre à ce que, au fur et à mesure de la réalisation de cette organisation, le rôle du médecin se fasse de

plus en plus considérable. Je n'en veux pour preuve que ce qui s'est passé en Angleterre, où la loi sur les accidents du travail a accru notablement le nombre des interventions médicales, au lieu de le réduire, comme on le craignait. Il fallait du reste s'y attendre; il est vraisemblable que cette conséquence ne sera pas particulière à cette loi. Si donc la société tient compte des services que les médecins peuvent lui rendre, si elle tient compte, ainsi qu'elle le doit, de leurs justes revendications, comme il me semble que la loi suisse cherche à le faire, il paraît logique de penser que l'organisation de la défense de la santé publique provoquera l'extension de l'action médicale. Et cette conséquence est valable non seulement pour les assurances sociales, telles que nous les connaissons actuellement, mais aussi pour d'autres domaines de la préservation de la santé publique, comme la protection de l'enfance du premier âge, comme l'hygiène scolaire.

L'organisation de la santé publique doit, en outre, avoir pour effet de rendre l'action médicale plus efficace. A l'heure actuelle, que de fois le médecin n'est-il pas appelé pour voir simplement se terminer des maladies? Or, les étapes intéressantes de la maladie, au point de vue de l'efficacité de l'action médicale, sont les premières phases; c'est alors que l'organisme a besoin d'être aidé dans la lutte et que les prescriptions hygiéniques ou thérapeutiques lui sont d'un réel secours. L'organisation de la défense de la santé publique doit viser à ce qu'au lieu d'attendre, comme maintenant, l'appel du malade, appel souvent trop tardif, le médecin soit chargé de surveiller la santé des individus, d'en suivre le développement, d'en assurer l'amélioration, de dépister les maladies à leur début et de leur appliquer un traitement approprié. Il pourra ainsi utiliser bien plus que maintenant, non seulement les indications de l'hygiène, mais aussi les données cliniques qui lui permettent de reconnaître les phénomènes encore fugaces des premiers stades des maladies, les symptômes frustes des affections aberrantes, et il pourra recourir aussi plus fréquemment avec succès aux ressources de la thérapeutique.

Peu à peu cette organisation se réalise. Certes, elle est lente à se faire; mais elle apparaît inéluctable, étant donné l'intérêt considérable que présente, pour la société, la défense de la santé de tous, à laquelle l'hygiène, dont nous devons nous occuper ensemble, a pour mission de collaborer.

Nécrologie

Jean DE BOECK

1863-1913

Jean De Boeck a été frappé subitement par la mort; les médecins qui ont assisté à ses derniers moments ont vu se succéder en quelques heures les symptômes d'une apoplexie cérébrale à laquelle aucun remède ne pouvait être apporté; la perte de connaissance fut prompte au point que notre pauvre ami n'a certes pas ressenti la cruauté de la séparation.

De Boeck est mort à cinquante ans sans avoir donné toute la mesure de sa valeur personnelle; certes, il avait conquis l'estime et l'affection de tous et une vie plus longue n'aurait rien ajouté à la satisfaction intime que durent lui donner la considération et les sympathies dont il fut entouré. Mais je ne puis m'empêcher de ressentir devant cette tombe prématurément ouverte l'amertume que l'on éprouve devant l'injustice et l'aveuglement du Destin.

Par de fortes études, De Boeck s'était préparé une brillante et utile carrière; à Leipzig, au laboratoire de Carl Ludwig, il avait expérimenté sur le système nerveux, et je puis rendre au défunt ce témoignage que les qualités de son intelligence et de son caractère avaient été hautement appréciées par celui qui fut notre maître à tous deux.

Revenu à Bruxelles, De Boeck, qui avait pris goût au travail de laboratoire, poursuivit ses recherches sur la conduction dans les nerfs et sur différents sujets qui se rattachaient aux fonctions du cerveau : circulation cérébrale, intoxication chez les aliénés, etc. Devenu médecin en chef de la maison de santé d'Uccle, il se spécialisa bientôt en psychiatrie et, nommé chef de service à l'hôpital Saint-Jean, il fut chargé de l'enseignement clinique de cette branche importante de la pathologie. Les circonstances l'amenèrent ainsi, avec rapidité, à occuper une situation dominante dans la médecine mentale; il avait heureusement une capacité de travail tout à fait remarquable et ceux qui l'ont suivi de près pendant les périodes les plus laborieuses de sa vie ont souvent admiré la vaillance avec laquelle il portait le lourd fardeau de ses occupations multiples.

En réalité, la charge était trop lourde, les responsabilités écra-

santes; et De Boeck était de ceux qui en sentent tout le poids; longtemps il résista non seulement avec courage, mais avec cette gaieté qui est une forme aimable de l'énergie; peu de gens, parmi ceux qui étaient en contact quotidien avec Jean De Boeck, ont soupçonné quel puissant effort moral se cachait chez lui sous la jovialité des apparences. Remplir avec conscience le rôle d'expert en matière de médecine mentale, décider chaque jour de la mise en liberté ou de la collocation de malades ou de délinquants, s'appliquer ainsi, avec toute son intelligence et son cœur, non seulement à peser l'impondérable, mais à sauver des malheureux, c'est un métier bien dur, et qui conduit facilement au surmenage celui qui le professe avec une trop profonde sensibilité. Pendant des années, De Boeck a tenu ce rôle avec un zèle, une dignité, une impartialité et une douceur qui ne se démentirent jamais un seul instant; il ajouta même à ses occupations astreignantes l'enseignement de la médecine légale; jamais ses forces ne le trahirent jusqu'au jour où, frappé dans ses affections les plus chères, il se sentit défaillir.

Celui qui accepte quotidiennement de lourdes responsabilités a plus qu'un autre besoin de réconfort que donnent des cœurs aimants; la femme exerce à ce point de vue une toute puissante influence dont la profondeur et la nécessité ne se perçoivent trop souvent, hélas! que lorsque la mort disjoint deux êtres intimement unis. De Boeck ne s'était pas consolé de la mort d'une épouse qui avait été la digne compagne de sa vie; le choc avait été rude pour ce cœur trop sensible.

En suivant le char funèbre chargé d'innombrables couronnes, l'inscription que portait l'une d'elles a frappé mes yeux : elle portait : *Les juges d'instruction de l'arrondissement de Bruxelles;* en la voyant, je songeais combien ce témoignage d'estime adressé par des magistrats à notre vaillant collègue était profondément mérité, et je me représentais toute la distance qui sépare la fonction de ces hommes qui sont journellement en contact : le Juge et le Psychiatre. La mission des médecins appelés à faire des rapports d'expertise en psychiatrie est plus ingrate encore que celle des juges : car ceux-ci s'appuient sur la loi écrite dont le texte est formel; ils ne doivent pas juger en équité, mais ajuster pour ainsi dire les dispositions de la loi au fait dont ils sont saisis; la loi, qui a tout prévu, est pour eux à la fois un guide et une sauvegarde. Lorsque leur conscience hésite, lorsqu'ils s'inquiètent de la responsabilité d'un délinquant, ils appellent l'expert en psychiatrie et se déchargent sur lui d'un fardeau qu'ils estiment ne pas pouvoir porter.

C'est dans de tout autres conditions que le médecin aliéniste accomplit son mandat : pour lui, pas de loi écrite : il n'y en a pas, il ne peut y en avoir dans l'appréciation d'un état mental; c'est

uniquement en lui-même, dans son expérience, dans son effort personnel, qu'il doit trouver les éléments d'un rapport qui va décider d'une liberté ou d'une vie. Parfois, sans doute, les symptômes de folie ou d'irresponsabilité sont suffisamment évidents, — et dans de tels cas la besogne de l'expert sera douce, — mais trop souvent les obscurités du problème le rendent angoissant. Il faut alors que le médecin fasse preuve d'une pénétration d'esprit et d'une sagacité profondes en même temps que de la plus complète indépendance de caractère.

Jean De Boeck a été à la hauteur de cette exceptionnelle mission sociale; sous sa bonhomie aux allures bruxelloises, il possédait le jugement le plus sain et le tact le plus délicat; à ces qualités intellectuelles, il joignait un cœur rempli des sentiments les plus nobles. Aussi les témoignages d'estime et d'affection rendus à sa mémoire ont-ils été unanimes. Puissent-ils apporter à sa famille et à tous ceux qu'afflige sa mort, une suprême consolation.

Paul HÉGER.

Les funérailles de M. le professeur De Boeck ont eu lieu le 28 novembre; les amis du défunt étaient accourus en grand nombre, car tous avaient tenu à rendre un dernier et solennel hommage à cet homme qui emportait dans la tombe de touchants souvenirs et d'unanimes regrets.

Différents discours furent prononcés, notamment par MM. les professeurs Demoor et Brachet.

Discours de M. le professeur J. Demoor, recteur de l'Université.

Messieurs,

Dans cette maison, séjour du bonheur tranquille et profond, la mort pénétra il y a quatre mois; elle enlevait l'épouse adorée, elle anéantissait l'époux qui disparaît aujourd'hui.

Notre pauvre ami succombe, terrassé par la douleur qui, depuis le décès de sa femme, le minait et le rongeait sournoisement, et permettait ainsi à la brutale hémorragie de l'arracher, d'un coup, à l'amour des siens, à l'affection des amis, à l'admiration et l'estime de tous.

* * *

Au nom de l'Université, je salue, une dernière fois, le cher collègue, auquel nous étions tous profondément attachés. J'apporte, officiellement, à la jeune fille éplorée et aux parents désolés, l'expres-

sion émue des sentiments de la grande école, à laquelle Jean De Boeck était fier d'appartenir. Mais, malgré tout — et sans pouvoir m'en défendre — je viens en ami, angoissé, troublé jusque dans le plus profond de mon être, crier ma douleur, dans ces mêmes places où, il y a quelques mois encore, je sentais passer et flotter une idéale et sereine atmosphère de paix et de félicité!

Pauvre cher ami!

A quel immense malheur assistons-nous ici!

Grâce à ton labeur incessant, à tes nobles sentiments, à la bonté et à la dignité de ta vie, tu avais créé une famille et un milieu, dans lesquels tu distribuais tous les bonheurs et goûtais toutes les joies! — Et voici qu'il n'y a plus que des ruines!

Il y a peu de semaines, Madame De Boeck se mourait. Pleurant et anéanti, mais courageux, tu essayas de surmonter les effets de l'isolement et de la peine; tu repris le travail. Cependant, tu restas hésitant et chancelant. Et nous fûmes toujours inquiets!

Brusquement, lundi soir, tu te sentis indisposé : en quelques heures, tu fus enlevé à l'adoration de ta fille et de tes parents. Entouré des quelques intimes, qui furent toujours tes consolateurs, tu expiras, conscient de la grande amitié qui t'enveloppait, et, très heureusement, inconscient de la douleur qu'éveillait déjà, chez ceux qui te soignaient, ta disparition proche et fatale.

Le découragement est là, présent, devant nous; et nous nous laisserions aisément entamer par lui, si le devoir ne surgissait pas aussitôt, pour nous dire, à nous surtout, qui connaissons le fond de ta philosophie, — humainement douce, bonne et juste, idéalement grande, raisonnée et forte — que tu veux autre chose que l'inactivité et le désespoir et que tu désires le travail et l'ardeur, en vue de la justice et de la paix, de l'amitié et de l'entr'aide.

* * *

C'est mardi matin, très tôt, que fut connu, à l'Université, à l'hôpital, au Palais de justice et en ville, le triste événement survenu la nuit.

La consternation fut générale.

Personne ne pouvait se faire à l'idée de ne plus voir passer, se dirigeant, de son pas mesuré, vers le parc Léopold, le dépôt de Saint-Jean ou le Palais de Justice, le Dr De Boeck, à l'allure calme, à la physionomie ouverte et franche, au sourire légèrement ironique, à l'œil vif et scrutateur. — Personne ne pouvait accepter que cet homme, qui aimait la vie et qui fut un heureux, parce qu'il avait appris à connaître l'indulgence au contact des malheurs et des dégénérescences qu'il côtoyait, fût ainsi, injustement, enlevé. Per-

sonne ne pouvait admettre la brusque disparition de tant de bonté et de justice, de tant de science et de bon sens, joints à autant de bonhomie et de simplicité.

* * *

A l'Université, la désolation fut immense.

De Boeck était le collègue vers lequel allait, spontanément, l'amitié sincère et pénétrante que font naître l'esprit, le savoir, la pondération, le calme et le dévouement, associés à la sincérité, la délicatesse et la fermeté de caractère.

Il était aussi un universitaire étroitement attaché à notre institution. Il étudia la médecine à Bruxelles, et poursuivit ses études spéciales de physiologie au laboratoire de Ludwig, à Leipzig. Rentré à Bruxelles, il fut adjoint à la maison de santé d'Uccle, où il s'initia à la pratique psychiatrique, tandis qu'il poursuivait, au laboratoire du professeur Héger, d'importantes recherches expérimentales sur le système nerveux. Lors des départs de MM. les professeurs J. Desmet et Dallemagne, De Boeck fut successivement nommé professeur de psychiatrie et professeur de médecine légale.

De Boeck était un maître dévoué et consciencieux. A la faculté de droit, comme à la faculté de médecine, comme aussi, d'ailleurs, à l'extension de l'Université libre, il donnait à ses leçons un intérêt particulier et un cachet tout à fait spécial.

Très expérimenté et documenté, et pourvu d'un esprit critique sans cesse en éveil, notre ami émaillait ses leçons d'exemples nombreux, admirablement interprétés et logiquement classés. Il voulait que son enseignement fût clair et concret : c'est pourquoi il organisa les excursions annuelles d'étudiants aux divers asiles du pays et de l'étranger, et décida, dans ces dernières années, de créer un musée et un laboratoire de médecine légale.

D'autres que moi analyseront l'œuvre scientifique, clinique et professorale de De Boeck. Je ne l'ai signalée que pour y trouver les preuves du dévouement de notre ami à l'Université et à la science, et pour mettre en évidence tout ce que nous devons à ce cher collègue, enlevé si jeune à notre grande estime. Les caractéristiques de son esprit et de son savoir, les qualités de son cœur, donnaient à sa personnalité une allure qui éveillait l'attention, le respect et la sympathie : De Boeck a pu entamer et conduire bien des combats et des luttes sans jamais se faire d'ennemis.

* * *

Dans le corps médical, De Boeck était le parfait confrère, que se rappelleront toujours, avec une compatissante tristesse, ceux qui l'ont connu.

A l'Université, il était le maître, conscient de tous ses devoirs, dont le souvenir persistera, profondément bienfaisant, chez les étudiants qui l'ont écouté; il y était aussi le collègue, charmant et autorisé, dont l'image souriante restera gravée à jamais dans la mémoire de tous.

Parmi les amis, Jean De Boeck apparaissait comme l'ami véritable, que l'on aime et en qui on a confiance.

Cet homme, dont le corps médical salue, avec tristesse, la dépouille; dont l'Université, en deuil, déplore la brusque disparition et que les amis pleurent, nous allons le conduire à sa demeure dernière, le cœur serré, l'esprit obscurci, sourdement irrités contre le destin cruel qui nous l'a enlevé!

Discours de M. le professeur Brachet, président de la Faculté de médecine.

Quand, dans l'Université de Bruxelles, la mort frappe l'un d'entre nous, nous sentons toujours fortement le vide qui s'est fait. C'est que nous ne perdons pas seulement un collègue, mais aussi un ami et un compagnon de luttes. Et nos regrets augmentent encore quand celui que nous perdons disparaît en pleine vigueur, alors que nous comptions sur son concours pendant de longues années encore. Aussi, la mort de De Boeck a-t-elle produit parmi nous une émotion profonde.

Il était attaché à la Faculté de médecine depuis 1894, d'abord comme agrégé, puis comme chargé de cours et, depuis 1903, comme professeur; il en fut le président pendant les années académiques 1909-1910 et 1910-1911, et durant tout ce temps, il nous a rendu de précieux services.

Il était profondément dévoué à l'enseignement, soucieux de tous les perfectionnements qu'il est possible d'y apporter, et dans nos délibérations, dans nos discussions qui sont parfois vives parce que notre désir de bien faire est grand, son bon sens qu'agrémentait une fine pointe d'humour, son esprit pondéré et son jugement clair et sain, nous ont souvent été d'un grand secours. Aussi, nous l'aimions d'une bonne et franche amitié, et il nous le rendait bien.

Mais ce n'est là qu'un des côtés de sa personnalité; il en est d'autres que je veux marquer à grands traits. Professeur de médecine légale, de psychiatrie et chargé de la clinique des maladies mentales, il était un professeur écouté et respecté. Sans pédanterie, avec la simplicité naturelle qui faisait le charme de sa personne, il savait faire un enseignement attrayant, utile, pratique, mais ayant aussi

le caractère hautement scientifique qu'il doit avoir dans l'Université. Aussi n'est-ce pas seulement ses élèves réguliers qui fréquentaient ses cours, mais encore de nombreux étudiants en droit, souvent même des avocats. N'est-ce pas là le plus bel éloge que l'on puisse en faire?

Il fut aussi un grand travailleur et son activité toute entière s'est dépensée dans l'application et dans le perfectionnement des sciences qu'il enseignait chez nous. Dès qu'il eut terminé ses études, il alla en Allemagne, en France, préciser et augmenter ses connaissances et se préparer plus complètement à l'œuvre personnelle qu'il voulait accomplir. Depuis sa thèse d'agrégation sur la physiologie des nerfs, il a publié de nombreux travaux, notes et rapports sur des questions de psychiatrie et de médecine légale. Aussi s'était-il classé comme savant et comme praticien.

Il n'est peut-être pas d'affaire importante que les tribunaux du pays aient eu à juger depuis quelques années, nécessitant l'intervention d'un psychiatre, où son avis n'ait été demandé.

L'Académie de médecine avait reconnu son mérite et la valeur de ses travaux en l'élisant membre correspondant.

Pour tout cela il faisait honneur à l'Université, et bien qu'essentiellement modeste, il en était heureux, parce qu'il l'aimait et parce qu'il lui était profondément dévoué.

Après le terrible malheur qui l'avait frappé, il y a quelques mois, dans ses affections les plus chères, et qui l'avait tant affecté, il s'était remis au travail, mais le choc moral avait, sans doute, été trop violent.

La Faculté de médecine sent toute l'importance de la perte qu'elle vient de faire; elle conservera le souvenir ému de celui qui fut pour elle un précieux collaborateur, et j'adresse en son nom, à Mademoiselle De Boeck, ses sentiments de respectueuses condoléances.

Variétés

A la mémoire d'Hector Denis

Dès que furent célébrées les funérailles d'Hector Denis, le Parti ouvrier belge, dont il fut le doyen et où il dominait par la grandeur de son érudition et de son âme, décida de consacrer à la glorification de sa mémoire une soirée solennelle. Elle eut lieu le 13 novembre; avancer la date de cette cérémonie n'eût point été possible, car, ainsi qu'il le fut dit éloquemment, il y avait trop de sanglots dans les voix, aux heures proches de la catastrophe, pour qu'elles pussent alors chanter clairement, avec des résonnances de virilité, des hymnes d'apothéose.

La Maison du Peuple était comble. Au premier rang, les enfants du Maître, les proches de son amitié, MM. Demoor et Errera, recteur et prorecteur de l'Université libre; épars dans la multitude recueillie, de nombreux étudiants et anciens étudiants attestaient une suprême fois par leur présence l'inoubliable reconnaissance qu'ils avaient vouée à leur professeur vénéré.

Trois discours furent prononcés, alternant avec des auditions symphoniques; et certes, l'archaïque douceur de l'ouverture de l'*Iphigénie* de Gluck, l'incomparable majesté lyrique de l'*Hymne à la Paix* de Haendel, et de l'éblouissant *Hymne à la Vie* de Schumann aidèrent étrangement à revoir Hector Denis dans « l'idéale Souvenance ».

M. Demblon prit le premier la parole; ami intime du défunt, il conta à son sujet quelques impressions personnelles particulièrement heureuses et relatives aux amitiés du grand disparu, à ses préférences artistiques, à ses admirables conceptions philosophiques.

M. Royer parla ensuite au nom du groupe parlementaire socialiste. Il exalta magnifiquement la prodigieuse activité d'Hector Denis, dont la probité intellectuelle força maintes fois l'hommage de ses adversaires politiques. Il le montra inlassable, alors qu'une

quasi-aphonie l'obligeait à écrire ses discours et le privait de la joie réconfortante des communions intellectuelles avec les masses démocratiques; il le dépeignit, absorbé par ses cours à l'Université libre et à l'école Gatti, faisant en outre activement partie des commissions d'études les plus diverses, et privé aussi de la joie de l'artiste et du savant qui peuvent se livrer tout entiers à leurs travaux de prédilection : le Maître mourut, en effet, sans avoir achevé son œuvre essentielle, une *Histoire des Doctrines économiques et socialistes*, et il ne publia jamais, faute de temps, le cours public d'économie politique qu'il donnait le soir à l'Université.

Il l'évoqua enfin, apôtre du libre-examen, et attaché par toutes ses fibres à la conquête la plus précieuse de la Révolution : la liberté de conscience.

Emile Vandervelde, enfin, s'associa, au nom du Parti ouvrier, à l'hommage rendu au « Saint laïque » que fut Denis.

L'émouvant passage suivant, mieux que toute analyse, montrera la puissance d'émotion de tout ce discours :

« Renonçant à évoquer devant vous en l'espace de quelques instants le penseur, l'écrivain, le philosophe, j'aime mieux essayer de dire très simplement ce que diraient, s'ils pouvaient parler à ma place, les humbles, les obscurs, les pauvres qui, ce soir, communient avec nous dans le souvenir d'Hector Denis.

« Pour d'autres que pour eux, ô mon Ami et mon Maître, tu étais un vieux professeur, très bon, très savant, très respectable. Mais pour eux, tu étais la Bonté, tu étais la Science, tu étais l'incarnation même de leur Idéal.

« Ils ne pouvaient suivre tous tes travaux. Ils ne lisaient pas tous tes écrits ou tes discours, mais ils lisaient dans ton cœur et savaient que ce cœur ne battait que pour eux.

« Ils te voyaient rarement, mais, pour le mineur au fond de sa fosse, pour l'ouvrier de fabrique enchaîné à son métier, c'était un puissant réconfort de penser à toi, de se dire que là-bas, à Bruxelles, il y avait un homme, un grand homme, qui passait toute sa vie à les défendre.

« Toute ta vie, en effet!

« Tu pensais à eux, dans ta chaire de professeur, quand tu nous prêchais le culte de l'enthousiasme et l'amour de la Justice.

« Tu pensais à eux, dans ton cabinet de travail, lorsque dans le silence de la nuit tu leur consacrais tes veilles laborieuses.

« Tu pensais à eux, au Conseil du Travail ou à la Chambre, lorsque tu mettais au service de leurs intérêts ton incomparable puissance de travail et ta prodigieuse érudition. »

Une dernière audition musicale — celle de la troublante *Médita-*

tion de Mozart — et chacun s'en fut, indiciblement ému, mais aussi réconforté par l'exaltation d'une telle Vie, tandis que les Jeunes qui emplissaient la salle se remémoraient encore la péroraison — citée par M. Royer — du discours d'Hector Denis, qui contribua le plus au retrait du premier projet de loi scolaire (1911), et dont le texte devrait être gardé dans tous les jeunes cœurs :

« Je m'arrête, Messieurs, le regard tourné vers cette enfance que je ne verrai plus longtemps se développer et à laquelle je lègue tout ce que j'ai en moi de nobles espérances. »

G. JANSON.

Bibliographie

Cl. HUART : Histoire des Arabes. — Tome II (avec une carte et un index général), Paris, Geuthner, 1913, 512 pages.

Nous avons rendu compte précédemment (1912-3, pp. 676-677) du premier volume de l'ouvrage de M. Huart. Le second, conçu sur le même plan, possède des qualités identiques et éveille un intérêt analogue. En moins de quatre cents pages, l'auteur a réussi à exposer, avec une extrême précision, les faits les plus saillants de l'histoire des Arabes depuis les croisades jusqu'à nos jours : Arabes d'Espagne et d'Afrique, du Yemen et de l'Oman, du Soudan, etc. Les deux derniers chapitres sont consacrés à l'étude sommaire du mouvement littéraire et artistique chez les Arabes du moyen âge et des temps modernes.

Au terme de ce long récit de treize siècles d'histoire, M. Huart formule de judicieuses conclusions sur l'islamisme et sur Mahomet : « L'islamisme a été incapable de donner à la société (musulmane) son couronnement naturel, la création d'États organisés permettant l'évolution des mœurs, des idées, des relations. D'un côté, une communauté immense formée d'un groupement considérable de familles, fondue en une seule nation (car le Musulman n'a, au fond, d'autre nationalité que sa religion, comme dans le christianisme primitif); et, de l'autre côté, — à la tête de cette nation, d'abord une, puis morcelée suivant les nécessités géographiques et ethniques, — un pouvoir autocratique chancelant. C'est là ce qui a amené l'islamisme à son point de développement actuel : l'indépendance des ses États disparaissant graduellement et, à côté de cela, une société inattaquable, irréductible. » Le

rôle historique des Arabes, l'action de l'islamisme sur le monde ont eu pour moteur « la volonté, l'énergie d'un seul homme, un génie. Il n'y a pas là d'évolution lente, mais une transformation brusque, une *mutation*, dont le facteur est la personne de Mahomet ». M. Huart n'est pas de ceux qui refusent aux grandes individualités toute influence sur le cours des événements historiques. Et ce n'est pas nous qui le blâmerons de n'avoir pas sacrifié à la mode (elle commence d'ailleurs à passer), qui consistait à ne plus voir dans l'histoire que le facteur « collectif » et à dénier toute importance aux facteurs « individuels ».

L. L.

—

Ch. PERGAMENI : **Les fêtes révolutionnaires et l'esprit public bruxellois au début du régime français.** — Bruxelles, Vromant, 1913, 59 pages.

Aux études déjà nombreuses qu'il a consacrées à l'histoire de Bruxelles dans les dernières années du XVIIIe siècle, M. Pergameni vient d'ajouter un travail fort intéressant, composé d'après des documents inédits extraits des archives générales du royaume et des archives communales de Bruxelles. Publiée sous les auspices de la *Société royale d'archéologie de Bruxelles*, l'œuvre de M. Pergameni est illustrée au moyen de reproductions curieuses des aquarelles de Goetsbloets, dont les *Tijdsgebeurtenissen* se trouvent à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale.

Par l'analyse minutieuse des textes qui retracent les cérémonies des cultes révolutionnaires de 1794 à 1798 et l'impression qu'elles firent sur les Bruxellois de ce temps, M. Pergameni aboutit à une conclusion qui confirme, sur ce point spécial, l'opinion générale exprimée déjà par M. Poullet, par M. Lanzac de Laborie, par M. Delplace. Les religions et les fêtes révolutionnaires se sont heurtées, à Bruxelles, à l'indifférence et à l'hostilité d'une population qui tenait à ses traditions catholiques. L'auteur rappelle à ce sujet, avec à propos, une phrase peu connue prononcée par Robespierre, le 7 novembre 1793, à l'adresse d'Anacharsis Cloots et de ses émules : « Pourquoi cherchez vous à aliéner les Belges en heurtant les préjugés auxquels vous les savez si attachés ? »

L. L.

—

É. GOSSART : **Les Espagnols en Flandre.** *Histoire et poésie.* — Bruxelles, Lamertin, 1914, 330 pages.

M. Gossart, à qui l'on doit déjà trois volumes intéressants sur les *Espagnols et les Flamands au* XVIe *siècle* et un livre bourré d'anecdotes sur la Cour de Bruxelles au XVIIe siècle : *L'Auberge des princes en exil*, vient de publier une étude des plus originales. Il a recensé et analysé les pièces de théâtre, les poèmes, les romans, bref tous les écrits littéraires de langue espagnole du XVIe et du XVIIe siècles qui, par leur sujet par les allusions qu'ils contiennent, ou par le lieu de l'action, se rattachent à l'histoire des Pays-Bas de 1555 à 1648 environ.

Voici d'abord un groupe de drames traitant d'épisodes de cette histoire. Ils ont pour héros des personnages qui ont joué pendant le règne de Philippe II des rôles de premier plan. Parmi les plus curieux, il faut citer *El principe don Carlos* de Diego de Enciso, qui met en scène Montigny, à côté du fils de Philippe II ; *El Aldegüela*, de Lope de Vega, dans lequel est représenté le siège de Mons de 1572; *El rebelde al beneficio*, d'Ossorio, dont les personnages principaux sont Guillaume d'Orange et Balthazar Gérard ; *Los Amutinados de Flandes* de Guevara qui retrace la mutinerie militaire de 1593 ; *El sitio de Breda*, de Calderon, dont le dénouement évoque — selon la juste remarque de M. Gossart — le souvenir du célèbre tableau de Velasquez, *las Lanzas*. Suit un groupe de comédies d'intrigue, comme : *El castigo del pensèque* (l'irrésolution punie), de Tirso de Molina; *El Mosquetero* (le mousquetaire) de Gonzalez de Bustos, etc.

Ce qui caractérise toutes ces pièces de théâtre, c'est leur réalisme, le souci de ne pas travestir les faits historiques, bien que la part faite à l'invention et à la fantaisie soit naturellement large; c'est aussi l'ardent sentiment religieux et national qui anime les cœurs. Les héros en sont toujours des Espagnols, les Flamands y figurent à l'arrière-plan et sont souvent l'objet de jugements sévères.

Les poèmes sont beaucoup moins nombreux que les œuvres théâtrales. Tous, ils datent du XVIe siècle. Quant aux romans, ils sont plus rares encore. Seul, *Estevanille Gonzalez* contient des détails de mœurs savoureux et qui ont une valeur historique. Cette œuvre est l'autobiographie, des plus vivantes, d'un Espagnol qui habita les Pays-Bas de 1636 à 1646, aventurier des plus adroits, bouffon du duc d'Amalfi, « picaro privilégié », dit de lui M. Gossart qui en trace un croquis des plus réussis (pp. 248-250).

L'auteur a joint des notes savantes sur les auteurs cités à ce char-

mant et solide volume qui se lit avec beaucoup d'agrément. Soigneusement documenté, composé avec goût, il apporte du neuf et il possède un triple intérêt : psychologique, littéraire et historique. A ceux qui cherchent des sujets d'études de ce genre, il indique une belle voie à suivre, et de maîtresse façon.

L. L.

Chronique Universitaire

L'Amérique et la crise de la vieille Europe. — Tel est le titre de la conférence qu'a donnée à l'Université de Bruxelles, le 14 novembre dernier, M. Guglielmo Ferrero, le célèbre professeur italien. Empruntons à la *Gazette* le compte rendu de cette intéressante soirée :

Le masque expressif, d'une belle netteté, aux traits découpés avec vigueur et distinction, la chevelure noire, les regards clairs mais un peu lointains, derrière le binocle, l'élégance du langage très doux et chantant, la voix caressante et musicale, la taille dégagée et bien prise dans l'habit élégant; tel est ce savant qui n'a rien du « Herr doktor », mais qui paraît plutôt un poète.

Il n'y a qu'un savant-poète qui puisse, comme M. Ferrero, nous promener avec agrément parmi les idées générales les plus élevées et qui embrassent à la fois le temps et l'espace, l'ancien et le nouveau continent, les âges passés et l'époque présente.

Son éloquence anima singulièrement le triste et maigre cadre de l'auditoire de physique, où se pressait une foule d'étudiants et de personnalités touchant à l'Université.

Et d'abord, avec des images simples, il nous peignit l'Amérique, telle qu'elle apparaît aux yeux de l'Européen. « Dans l'Argentine, des plaines verdoyantes et infinies... Au Brésil, à perte de vue, des montagnes sombres dans la lumière éclatante du jour... Il faut des heures avant de rencontrer un village. »

Mais ces plaines ou ces montagnes, labourées, fouillées en tout sens, « elles livrent aux hommes chaque année, avec une générosité inépuisable, des quantités prodigieuses de céréales, de coton, de tabac, de café, de laine, de viande, d'or, d'argent, de cuivre, de houille, de fer. Fleuve immense qui déborde sur le monde entier! »

Cependant les richesses de l'Amérique ne seraient point un des phénomènes historiques les plus remarquables de notre époque, si elles se bornaient à fournir aux hommes des moyens d'action et de

jouissance, tels qu'ils n'en ont jamais possédé. Leur rôle est plus large et profond, car elles poussent rapidement à sa dernière conclusion un mouvement commencé depuis plus d'un siècle et qui menace de bouleverser les fondements mêmes de notre civilisation; elles posent devant nous un formidable problème, le plus grave parmi tous ceux qui se présentent à notre esprit; le problème qu'on trouve, en même temps que l'influence, la haine ou l'admiration des richesses de l'Amérique, au fond de presque toutes les difficultés morales et sociales au milieu desquelles nous nous débattons : le problème du progrès.

Ici, M. Ferrero, en quelques mots d'une admirable vigueur, étudie la qualité de cette richesse américaine, opposée à notre richesse. Est-ce la richesse d'un peuple barbare? Non pas. Les universités magnifiques, les musées, les bibliothèques sont le signe d'une culture née d'un grand enthousiasme. « Un écrivain qui aimerait les paradoxes pourrait même, s'il le voulait, s'amuser à affirmer que les Américains sont plus idéalistes que les Européens, au moins si l'on peut regarder comme une preuve d'idéalisme le désir de tout comprendre, admirer, assimiler... » M. Ferrero est trop prudent pour accepter ce paradoxe. Et, cependant, « qui oserait affirmer que le progrès des arts, des lettres et des sciences soit en ce moment la préoccupation principale des gouvernements et des classes dirigeantes du vieux monde? »

C'est qu'une révolution s'est produite dans les esprits et dans la vieille Europe elle-même. « L'idée du progrès est née entre la fin du XVIIe siècle et le commencement du XVIIIe, au moment où l'homme commença à s'apercevoir qu'il était capable de conquérir la terre et ses trésors. » Et il conçut l'idée de progrès! Et cette idée domine aujourd'hui nos civilisations, nous tyrannise. Nous avons abandonné le scrupule de la tradition et de l'autorité pour l'ivresse de la liberté et de la richesse.

Mais qu'est-ce donc que ce progrès, mot mystique qui nous guide?

Tout le monde en parle et personne ne sait avec précision ce que c'est. Chose plus bizarre encore, dans le siècle du progrès, tout le monde se plaint de la décadence de toutes les choses; les ouvriers, les employés, les soldats, les étudiants, les enfants, les pères, les mères, les serviteurs, surtout les serviteurs, ne valent plus ceux d'autrefois; la bonne cuisine disparaît en même temps que la bonne littérature, les beaux meubles, les arts et les belles manières; et ainsi de suite; comment se fait-il alors que tant de choses se détériorent dans le siècle du progrès? Progressons-nous, oui ou non? Le progrès, dont nous sommes si fiers, auquel nous sacrifions chaque

jour notre repos, notre tranquillité, parfois même la vie, ne serait-il qu'une illusion?

Question fondamentale, « problème suprême qui s'est dégagé pour moi de toutes mes expériences américaines », dit M. Ferrero.

Les civilisations dont la nôtre est issue étaient pauvres; elles limitaient leurs désirs, leurs ambitions, leur esprit d'initiative, leur audace, leur originalité, elles produisaient peu et lentement et tout en souffrant beaucoup de l'insuffisance de leurs ressources matérielles, elles ne considéraient l'augmentation de la richesse que comme une pénible nécessité. Mais elles cherchaient à atteindre en toutes les choses un modèle difficile de perfection, artistique, littéraire, morale ou religieuse. Le caractère artistique de presque toutes les industries du passé, l'importance qu'avaient autrefois les arts décoratifs, les questions de morale personnelle, le cérémonial et les formes en sont une preuve. La qualité l'emportait alors sur la quantité; et toutes les limitations auxquelles ces civilisations se soumettaient et qui nous étonnent aujourd'hui n'étaient que la rançon nécessaire de ces perfections tant désirées...

Nous avons renversé le monde où nos ancêtres vivaient. Nous avons fait de la multiplication des richesses le but, nous avons conquis la liberté et détruit presque toutes les limitations d'autrefois; mais nous avons dû abandonner presque tous les idéals de perfection artistique, morale ou religieuse, vénérés par nos ancêtres, sacrifier partout la qualité à la quantité.

La qualité et la quantité! Nous ne nous orientons plus, parce que nous confondons continuellement ces deux étalons de mesure, en nous servant tantôt de l'un et tantôt de l'autre. « Les hommes veulent deux choses différentes et ils emploient deux étalons pour mesurer la même chose! » Et voilà pour quelle raison, toutes les comparaisons qu'on fait entre l'Europe et l'Amérique pour décider lequel des deux mondes est supérieur à l'autre, n'arrivent jamais à une conclusion décisive.

Non, l'Amérique n'est ni le monstrueux pays où l'on ne rêve qu'à faire de l'argent, ni le fabuleux pays des merveilles, vanté par ses admirateurs. C'est le pays où le principe de la quantité, devenu si puissant dans les derniers cent cinquante ans, a remporté son plus éclatant triomphe...

De même il n'est point exact de dire que l'Europe représente, en face de l'Amérique barbare, la fleur de la civilisation; ou d'affirmer que le vieux monde est fini, impuissant, ankylosé par des routines invincibles. Non, les vieilles sociétés de l'Europe sont, elles aussi,

entrées dans celle qu'on pourrait appeler la phase quantitative de l'histoire.

Mais de cette civilisation qualitative, ou de cette civilisation quantitative, laquelle accepterons-nous comme un idéal ? « Le spectacle du monde, auquel nous assistons, est-il une merveilleuse épopée du progrès ou une sombre tragédie de la décadence ? Lequel des deux mondes — l'Europe ou l'Amérique — est supérieur à l'autre et doit être considéré comme le modèle ? » Hélas ! « il n'est pas probable que l'homme puisse sortir de cette cruelle incertitude tant que durera la phase actuelle de la civilisation, car cette incertitude est la rançon de la conquête de la terre que l'homme a accomplie, et du prodigieux développement de l'Amérique dont nous sommes témoins. »

M. Ferrero ne se laisse pas entraîner à la tristesse. Il y a, quoi qu'il en soit, une grande tâche à accomplir, pour toute l'élite : celle de transmettre le flambeau, d'en éclairer et d'en vivifier le monde.

« Pour qu'un peuple, dit-il, élargissant le champ de sa pensée, puisse vivre avec joie et travailler avec profit, il faut un certain équilibre entre la quantité et la qualité, et cet équilibre n'est possible que si des idéals de perfection — ou artistique, ou morale ou religieuse — tracent des limites au désir d'augmenter ses richesses. Combien d'activités intellectuelles aujourd'hui négligées ou méprisées ou presque complètement transformées en carrières et professions redeviendraient des nobles missions, si les artistes, les historiens, les philosophes, les prêtres, les lettrés, si, autour d'eux, les classes supérieures comprenaient et sentaient quelle grande tâche c'est surtout, dans une époque comme la nôtre, de maintenir dans les esprits des digues érigées contre le flot un peu trop violent du progrès moderne ! Et quelle énergie nouvelle toutes ces activités aujourd'hui déclinantes puiseraient dans la conscience de cette tâche et de sa grandeur sociale ! »

Ainsi, pour les humanités classiques, c'est un devoir de les conserver : les modèles créés par la Grèce et par Rome ont exercé une si grande influence sur l'histoire du monde, aidé tant de peuples et tant de fois à sortir de la barbarie !

Et pour les conserver vivants, ces modèles, il faut des écoles où apprendre à les connaître et à les sentir. Car aucun idéal de perfection n'est ni absolu, ni éternel, ni nécessaire ; ils naissent tous d'une limitation arbitraire et passagère ; ils sont comme des petites étincelles détachées de la lumière infinie qui vous enveloppe. Elles passent et disparaissent après un instant, si l'homme ne s'efforce de les retenir... Il y a eu des époques qui ont brisé les statues et brûlé les livres dont nous recueillons les fragments comme des

reliques; et cette destruction de l'antiquité pourrait encore se répéter, bien que sous des formes moins violentes. A quoi servirait de remplir les musées de statues grecques, le jour où le monde ne sentirait plus leur beauté; ou de publier des éditions parfaites des classiques, le jour où personne, sauf les spécialistes, ne les lirait plus? Justement parce que dans l'immensité de l'Amérique le Feu se prépare à redevenir comme au début de l'histoire le maître de la Terre et le Dieu suprême des hommes, il faut que, par une loi d'équilibre, en Europe et en Amérique, une petite élite continue le culte des Muses, et au milieu du formidable bruit des machines qui assourdit le monde, elle reste capable de percevoir et de goûter la douce harmonie qui soupire au fond des vers de Virgile.

Ce fut sur cette conclusion si poétique que l'on se sépara, après avoir acclamé longuement le penseur ingénieux et profond qu'est M. Ferrero.

—

A l'Union des Anciens Etudiants. — Assemblée générale statutaire. — L'assemblée annuelle de l'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre a eu lieu, le 29 novembre dernier, dans l'auditoire de botanique de l'Université, sous la présidence de M. Jean Van Langenhove, président.

Au début de la séance, M. Georges Herlant, le dévoué secrétaire, a donné lecture du très intéressant rapport qui suit, sur l'œuvre accomplie par l'union au cours de l'année écoulée.

MESSIEURS,

Chargé de vous présenter le rapport d'usage sur l'exercice écoulé — qui marque le 70e anniversaire de la fondation de l'Union — il m'est agréable de vous entretenir tout d'abord de nos jeunes protégés. En allouant à des étudiants peu fortunés l'aide matérielle qui leur facilite l'accès des auditoires universitaires, notre association remplit un devoir de solidarité auquel elle consacre depuis sa création la plus grande partie de ses ressources. Nous croyons utile de le rappeler à certains qui témoignent parfois d'un scepticisme injuste à l'égard des résultats pratiques de son activité.

Le total des bourses alloués pour l'année 1913 représente une somme de 5,565 francs, outre les trois gratuités dont l'Université nous laisse la disposition. Cette somme fut partagée entre 42 étudiants et étudiantes : 7 appartenant à la faculté de philosophie et lettres, 3 à la

faculté de droit, 10 à la faculté des sciences, 12 à la faculté de médecine, 8 à l'école polytechnique, 1 à l'école de pharmacie et 1 à l'école de commerce. Trois ont subi l'épreuve de l'examen avec la plus grande distinction, deux avec grande distinction et douze avec distinction.

Les bourses sont accordées avec charge de remboursement lorsque les récipiendaires sont parvenus à une situation qui leur permet, par cette restitution, de venir en aide à des jeunes gens en proie aux difficultés qu'eux-mêmes ont connues. Nous avons reçu cette année deux remboursements. L'un de nos anciens boursiers, établi à l'étranger, en s'acquittant à cette obligation, a eu le beau geste d'y joindre un don important ; qu'il trouve ici l'expression de notre haute estime et de notre vive gratitude.

Beaucoup de nos membres, disséminés dans différents arrondissements du pays, pourraient y constituer des groupements locaux dont l'action, au point de vue à la propagande notamment, serait des plus utile. Ils y trouveraient, en outre, l'occasion de reprendre contact et de renouer des liens de camaraderie, sous l'égide de l'affection qu'ils conservent, indélébile, à l'Uuiversité.

En donnant à ces groupements la représention qui leur est due au sein de notre comité central, nous avons l'espoir de hâter leur constitution effective et leur organisation sur des bases qui doivent garder la plus large autonomie. Nous comptons spécialement sur la création prochaine de semblables comités locaux à Anvers, à Charleroi et à Mons.

A une époque brillante où les Houzeau, les Maynz, les Van Bemmel, les Schuermans et d'autres illustrations du corps professoral de l'Université, participaient activement aux travaux de l'Union, celle-ci organisait périodiquement des séances littéraires. C'étaient des réunions d'enseignement mutuel réservées aux seuls membres de l'association. Notre comité a estimé utile de faire revive ce programme sous un aspect nouveau et en lui donnant une partie pratique mieux marquée.

Débattre, non seulement dans des réunions privées, mais devant un public plus étendu, de ces questions d'actualité qui s'imposent à tous par l'importance qu'elle prennent dans la vie sociale — problèmes économiques, réformes d'impôts, questions monétaires, organisation de l'hygiène et de la bienfaisance, et tant d'autres — garder à ces conférences le caractère d'objectivité qui convient aux discussions

scientifiques; éclairer une opinion peu ou mal informée; combattre des idées préconçues; préparer peut-être des solutions mieux mûries et devancer ainsi, fût-ce dans les sphères les plus modestes, l'heure du progrès, n'est-ce pas là offrir un démenti victorieux à ceux qui méconnaissent la vitalité de notre association et l'accusent — pas toujours sans raison — de négliger les ressources et les forces qu'elle pourrait mettre en œuvre.

C'est dans cet ordre d'idées et pour tenter un premier essai, que nous avons organisé avec le concours précieux de M. le Professeur Anciaux, une conférence contradictoire sur la crise monétaire en Belgique.

Nous pouvons dire que l'expérience a réussi. Des hommes de science des personnalités du monde de la politique, de la finance et des affaires répondirent à notre appel et intervinrent dans la discussion.

Nous ne nous dissimulons pas les difficultés que rencontre l'exécution continue d'un pareil programme. La plus grande consiste dans la multiplicité des conférences que sollicitent le public, d'ailleurs restreint, qui alimente ce genre de réunions. Nous pensons néanmoins, qu'il importe de persévérer en projetant sans tarder de nouvelles séances.

Messieurs, l'année qui se termine a vu disparaître d'éminentes et familières figures du corps professoral de l'Université.

Au cours de notre dernière assemblée générale, nous avions évoqué l'écho de l'émouvante manifestation dont la fin de la carrière professorale d'Hector Denis fut l'occasion. Le héros de cette fête, héros doux, modeste, qu'accablait un peu l'élan de toutes ces chaleureuses sympathies, était venu s'asseoir à notre table. Et nous avons présent à la mémoire le charme de l'allocution qu'il y prononça. Il nous harangua, comme tant de fois il s'était adressé aux étudiants, de cette langue sans apprêt, avec cette bienvaillance où rien n'était factice, car elle venait tout droit du cœur. Après un retour vers le passé où il ranimait avec émotion le souvenir effacé déjà d'amis disparus, il retrouvait son ardeur juvenile pour prêcher l'union de tous contre l'ennemi commun et son énergie indignée démentait l'âge qui avait fait sonner pour lui, plus inéxorablement que pour d'autres, le temps de la retraite. Il y a toujours une part de mélancolie et d'amertune dans ces anniversaires qui marquent le couronnement d'une carrière et imposent, malgré lui, à celui qui les célèbre, la confession de

sa vie. Il ne semble pas cependant qu'à aucun moment, le pressentiment d'une fin si proche vînt le hanter.

Elle l'abattit plein de force encore au travail. Hector Denis avait illustré l'Université par l'autorité de sa science et le prestige de sa haute personnalité; sa mémoire lui demeure comme l'une de ses gloires les plus pures.

Le 28 avril, nous apprenions la mort d'Hermann Pergameni. Avocat, journaliste, pédagogue, professeur, surtout, il avait enseigné pendant plus de trente années à la Faculté de philosophie. Une vaste érudition, une grande clarté d'exposition et aussi la verve d'un enthousiasme difficilement contenu et auquel l'histoire fournissait complaisamment matière à de fougueuses diversions, étaient les traits marquants de son enseignement, qui faisait d'ailleurs honneur à l'Université. Dans la politique, il eût pu briller au premier rang, mais dédaigneux des honneurs, son esprit, souvent caustique et porté à la combativité, le confinait plutôt à y jouer un rôle d'opposition qu'il tenait excellemment. Son désintéressement, l'intégrité de sa vie imposaient l'estime, sa bienveillance pour les jeunes, ses convictions généreuses lui valurent une popularité qui ne s'est jamais démentie.

Il y a quelque mois, le Dr Thiriar succombait inopinément. Clinicien de valeur et ayant contribué pour une part importante aux progrès de la science chirurgicale, il était titulaire de la clinique chirurgicale et professait depuis 1885 le cours de pathologie chirurgicale générale et spéciale.

Très attaché à notre association qu'il présida pendant plusieurs années, le Dr Thiriar était une des figures marquantes du monde médical. Homme de grand cœur, les honneurs auxquels il avait été élevé n'avaient pu altérer la simplicité proverbiale de ses allures et la franchise d'un accueil toujours cordial et égal à tous. Je n'ai pas besoin d'exprimer ici où il comptait tant et de sûres affections, quels sentiments d'affliction sa mort à laissés derrière elle.

Ce rapport n'était pas achevé qu'un nouveau coup venait frapper la Faculté de médecine, de la manière la plus inattendue. Agé de 50 ans à peine, le Dr Jean De Boeck a été emporté mardi par un mal foudroyant. Il avait été chargé, en 1900, du cours théorique de pathologie mentale, en même temps que lui était confié la clinique des maladies mentales et, tout récemment, il était appelé à la chaire de médecine légale. Aliéniste universellement réputé, il avait acquis une autorité incontestée et dans les tribunaux où l'on recourrait si souvent à ses lumières, ses avis faisaient loi.

Fils de ses œuvres, Jean De Boeck disparaît au moment où sa carrière s'épanouissait dans la plus brillante et la plus légitime notoriété.

C'était un des plus fidèles d'entre nous et notre cœur se serre à la pensée de la place que laissera vide à une réunion qu'il ne désertait jamais, la disparition de notre cher et regretté ami.

Je ne puis enfin passer sous silence le nom du grand et vénéré Paul Janson.

Sa personnalité puissante, la place qu'il occupait dans l'opinion sont trop connues, comme sa mort est trop proche, pour que je tente d'esquisser les traits d'une figure présente à tous. Mais notre association est en droit de s'honorer d'avoir compté longtemps Paul Janson dans ses rangs et se souvient des services qu'il lui rendit, notamment, dans les fonctions de délégué au conseil d'administration, de 1884 à 1888. A aucune heure de sa vie d'ailleurs, même lorsque des événements que les générations d'aujourd'hui considèrent sans passion, parce qu'ils appartiennent désormais à l'histoire, paraissaient l'emporter loin d'elle, jamais ne s'attiédit en lui l'attachement, et je puis dire, l'estime loyale qu'il gardait à l'Université, à ses hommes, à ses œuvres.

Nous avons publié, il y a quelques années, les extraits de documents intéressant la période de début de l'Union. Un nouveau don qui nous échoit à l'intervention de notre collègue, le représentant Devèze, enrichit nos archives d'une collection importante de circulaires, rapports et brochures, concernant surtout l'histoire de notre association durant les trente premières années de son existence.

Nous y avons trouvé notamment la liste des 286 adhérents qu'elle groupait il y cinquante-deux ans et dont quelques-uns sont encore au milieu de nous : M. le Dr Allegrand, de Merbes-le-Château, M. Antoine Frison, le vénérable doyen des juges de paix de Belgique, Me Gustave Joris, avocat à la cour d'appel, M. Lamere, premier président honoraire à la cour de cassation, Me Alfred Vauthier, avocat au barreau de cassation et le Dr Tobie Van Volxem.

Le comité directeur était présidé à cette époque par Albert Picard; il comprenait Alfred Giron et J.-B. Francqui, professeurs à l'Université, Duvivier et Emile De Mot, avocats, F. Van Humbeeck, banquier, Veydt, consul général, Marcq, médecin, et Jules Bara, secrétaire. Nous possédons le rapport que fit ce dernier sur la situation de l'association pendant l'année 1860-1861 et il est intéressant d'y relever le plaidoyer qu'il prononçait en faveur des bourses d'études créées par l'Union, comme un moyen de lutte contre la concurrence inégale de l'Université

catholique de Louvain, qui jouissait alors du revenu de la plupart des bourses de fondation. On sait quelle part Jules Bara devait prendre par la suite à l'élaboration de la loi du 19 décembre 1864, qui vint mettre fin aux abus de ce régime.

En novembre 1871, sur la proposition d'Edmond Picard, qui achevait son mandat de président, l'assemblée générale de l'Union décidait d'admettre au comité, avec voix consultative, quatre délégués pris parmi les étudiants et choisis par eux. Les premiers délégués étaient MM. Léon Vander Kindere, pour la philosophie, Adolphe Prins, pour le droit, H. Delcosse, pour la médecine, et Delaut, pour la pharmacie.

La lecture de ces vieux documents exhumés du tiroir où les avait serrés une main pieuse, révèle foule de détails sur les personnalités et sur des faits, souvent peu connus, de l'histoire de l'Université, mais il s'en dégage surtout la leçon admirable qu'est pour nous l'exemple de la foi que nos pères avaient dans la mission que l'Université remplit et du dévouement avec lequel ils la servaient pour le soufle de liberte qu'elle entretient dans le pays.

Alourdi par l'indifférence et l'utilitarisme des uns, arrêté par le fanatisme aveugle des autres, celui-ci poursuit péniblement sa marche vers le progrès.

Les générations passent et disparaissent avec l'amertume de n'avoir pu saluer l'éveil de l'ère vers laquelle ont tendu toutes leurs aspirations. Mais le plus grand mal qui puisse arriver aux œuvres et aux idées qui nous sont chères, serait que nous nous laissions aller à la lassitude et au découragement car, c'est un ancien qui le rappelait, dans l'assemblée générale du 20 mai 1857 : « Désespérer c'est déserter. »

La lecture de ce rapport a été fort applaudie, et le secrétaire vivement félicité.

L'ordre du jour de la séance portait également l'élection d'un nouveau président en remplacement de M. Van Langenhove, sortant et rééligible, et celle du délégué au Conseil d'administration de l'Université et des quinze membres du Comité.

Ont été nommés, par acclamation : comme président, M. Jules Bordet, professeur à l'Université, directeur de l'Institut Pasteur du Brabant; comme délégué au Conseil d'administration de l'Université, M. Van Langenhove, avocat, conseiller provincial; comme membres, MM. G. Herlant, avocat, secrétaire; notaire Poelaert, sénateur, trésorier; M. Descamps, ingénieur; Devèze, avocat, député; Dr Dustin; P. Graux, avocat; Jacobsen, professeur à l'Université; P.-E. Janson, avocat; Jonas, pharmacien; Pécher, avocat,

député; Dr Lecocq; G. Paternoster, avocat; Dr Van Engelen; M. Vauthier, professeur à l'Université; Dr R. Verhoogen.

Au cours de l'assemblée, M. Pierre Graux a proposé l'ordre du jour suivant:

« L'Union des Anciens Etudiants de l'Université libre de Bruxelles, réunie en assemblée générale,

« Considérant que le projet de loi scolaire déposé par le gouvernement, au lieu d'assurer la liberté de l'enseignement, a, au contraire, pour but exclusif de l'asservir à l'Eglise catholique et romaine;

« Considérant que comme tel il viole non seulement la Constitution dans sa lettre et dans son esprit, mais doit nécessairement susciter et entretenir des haines religieuses dans un domaine où la tolérance et la liberté sont seules fécondes,

« Emet le vœu de voir rejeter par les Chambres le projet scolaire déposé par le gouvernement. »

Cet ordre du jour fut voté à l'unanimité.

Le banquet. — Le soir, à 6 heures et demie, a eu lieu, au Restaurant de la Monnaie, le banquet annuel de l'Union. Grâce à l'heureuse initiative de M. Demoor, ce banquet, groupant près de 180 convives, membres du Conseil d'administration, professeurs, anciens étudiants et délégués des corps estudiantins, avait pris cette année un caractère réellement imposant. Puisse la *journée académique* rêvée par notre recteur avoir lieu l'an prochain et se terminer d'aussi brillante façon que celle-ci!

En l'absence de M. le Dr Rommelaere, c'est M. P. Hymans qui présidait. A la table d'honneur, avaient pris place : MM. Max, bourgmestre de Bruxelles; E. Jacqmain, échevin de l'Instruction publique; J. Demoor, recteur; J. Bordet, président de l'Union; J. Van Langenhove, ancien président; Errera, Goblet d'Alviella, Devèze, Behaeghel, P. Graux, Poelaert, Jonas, Dustin, Verhoogen, Van Engelen, Vauthier, Herlant, Jacobsen, Boty; les représentants des différents cercles estudiantins, de la *Revue de l'Université* et de la Presse.

A l'heure des toasts, M. Paul Hymans, après avoir excusé M. Rommelaere, a bu à la Ville de Bruxelles, au corps professoral, aux anciens étudiants. M. Hymans constate que l'Université, œuvre de haute culture, couronne et domine l'admirable édifice élevé par la Ville de Bruxelles à l'enseignement; il convie les anciens étudiants à honorer le corps professoral, la richesse de l'Université, composé d'hommes qui honorent le pays et rendent service à la jeunesse. D'autre part, l'éminent orateur engage les membres du

corps professoral à boire aux étudiants, la « garde » de l'Université qui, dans les moments difficiles, assure la victoire.

M. Hymans porte la santé de M. le bourgmestre Max, « qui a le sourire bruxellois. Je l'aime trop pour faire son éloge, dit-il, aussi je me fie à vous pour suppléer à la concision de mes paroles »; de M. le recteur De Moor, « au caractère loyal et droit »; de M. Bordet, « le grand Bordet », ajoute M. Hymans. Une formidable acclamation souligne ces paroles, et M. Hymans dit : « Le mot a répondu à votre pensée. » On acclame à nouveau.

« — Je ne puis me rasseoir, poursuit encore, en substance, M. Hymans, car, en ce moment, vous ne songez pas seulement à notre maison, vous vous passionnez pour une lutte qui se poursuit au Parlement et ailleurs. Et vous vous demandez quelle destinée prépare à notre pays une ère d'apostolat religieux. Vous avez compris que l'enjeu de la lutte actuelle, c'est le libre examen, l'âme et le cerveau de la Patrie en conflit avec toutes les forces de la réaction. Et c'est contre ces forces que nous résisterons.»

De chaleureux bravos soulignent ces paroles et l'assemblée bat un triple ban en l'honneur du vaillant député de Bruxelles.

On entend ensuite M. Bordet, qui constate que la loi scolaire n'est autre chose qu'une « rafle » cauteleuse. Il boit à l'Université et à la Ville qui la protège; M. Max lève sa coupe « au droit de la pensée libre et de la conscience, à l'avenir des idées libérales »; M. le recteur De Moor fait l'éloge de l'Université, adresse un salut cordial aux étudiants; il voudrait voir la Saint-Verhaegen fêtée dans une pensée commune par les professeurs et les étudiants tous réunis; M. P. Graux rend hommage, très aimablement, à la vaillance de la presse libérale; M. Wilmet, président de l'A. G. des Etudiants, exprime toute la gratitude des étudiants envers le Conseil d'administration et le corps professoral : « On a raison, dit-il, d'avoir confiance en nous; chaque fois qu'il s'agira de la défense du Libre-Examen, nous serons là! » Enfin, M. Bernier remercie au nom de la Presse.

Tous ces discours furent salués par des bans redoublés, suivant l'usage de l'*Union*, et cette fête, qui avait emprunté aux circonstances politiques une signification toute particulière, se termina, comme toujours, au milieu de la plus charmante cordialité et de la plus réconfortante émotion.

—

La Semaine sociale de l'Institut de sociologie Solvay. — Nous comptons publier prochainement le compte rendu de la *Semaine sociale* de 1913, qui eut lieu en octobre et dont le succès fut des plus grands.

Signalons dès à présent que l'Institut de sociologie fera paraître incessamment, sur cette question, une étude de M. Marcel Vauthier.

—

La Vie Universitaire. — On nous annonce la prochaine apparition, sous ce titre, d'une gazette estudiantine, vulgarisatrice de science et de gaîté. L'abonnement coûtera 2 francs, et les souscriptions sont reçues dès à présent avenue du Pesage, n° 145, à Bruxelles.

Nous souhaitons à la *Vie Universitaire* un prompt succès et une longue existence.

L'Inconscient psycho-physiologique

PAR

GEORGES DWELSHAUVERS,

Professeur à l'Université.

Tant que la psychologie a consulté uniquement l'introspection ou observation de la conscience par elle-même, elle a considéré les sensations comme des faits simples, élémentaires. Les sensualistes du XVIIIe siècle construisaient la vie mentale au moyen des transformations artificielles des sensations, conçues comme autant d'unités psychiques, et cette théorie trouve un écho pendant le XIXe siècle chez tous les psychologues pour qui la vie mentale s'exprime par la combinaison de « représentations » (selon la terminologie allemande) ou d' « idées » (suivant les empiristes anglais); les représentations et les idées sont pour eux le produit de sensations.

Or, la psychologie physiologique a montré que la sensation, que nous prenions pour un élément simple, est la constatation, par la conscience, d'un travail synthétique très complexe qui se passe en dehors d'elle. Le génie de Leibniz, devançant son temps, avait émis cette hypothèse qui devait se vérifier plus tard, que toute sensation était une synthèse et qu'elle unifiait une multiplicité d'impressions non conscientes. Quelle est la nature de cette unification ? Elle semble aujourd'hui, à suivre l'illustre Helmholtz ainsi que Delbœuf, dont le nom mérite d'être cité comme celui d'un initiateur dans bien des domaines de la psychologie, devoir être expliquée par des raisons *psychologiques*. Mais comme aucune de ces raisons n'apparaît dans la conscience,

même chez un esprit accoutumé à s'analyser minutieusement, il faut bien admettre ici un travail inconscient. Nous l'appelons inconscient psycho-physiologique, parce qu'il produit des effets se manifestant dans la conscience, en combinant des éléments physiologiques, à savoir des excitations frappant les organes des sens et se propageant aux centres cérébraux, avec des réactions psychiques élémentaires et inaperçues.

L'importance de l'inconscient psycho-physiologique a été mise en lumière par Edmond Colsenet, dans ses remarquables *Etudes sur la vie inconsciente de l'esprit* (thèse pour le doctorat présentée à la Faculté des lettres de Paris, Germer Baillière, 1880), un livre des plus judicieux et des plus intéressant consacré à l'inconscient psychologique. « Dans les conditions actuelles et « normales de son développement, écrit-il, tout homme perçoit « les objets sans effort et sans raisonnement apparent, et aucun « doute ne s'élève d'abord en son esprit sur la fidélité des repré- « sentations qu'il prend pour les réalités mêmes et projette spon- « tanément au dehors de lui. Cependant, il s'en faut que l'acte « de perception, même le plus rudimentaire, soit simple et irré- « ductible. Une analyse rigoureuse y découvre, non seulement « le résultat acquis d'une longue éducation des sens, mais encore « les traces d'un travail inaperçu accompli au moment même « où nous entrons en rapport avec l'objet pour le connaître » (1).

Nous donnerons de ce « travail inaperçu », auquel Colsenet fait allusion, quelques exemples caractéristiques. L'une des sources d'impressions les plus riches est sans contredit la vision. Or, dans la vision, le travail psycho-physiologique inconscient est considérable et les méthodes expérimentales permettent d'apprécier l'étendue de ce travail. Tout d'abord, la sensation ne nous révèle pas que, dans le champ de la vision, il y a une place de la rétine qui ne donne jamais d'impression optique, la tache noire *(punctum caecum)*. Or, ce vide d'impressions, qui est constant à cette place dans le champ de la vision, n'est pas remarqué dans la sensation et nous n'en saurions rien, si certaines expériences et l'étude anatomique de la rétine n'en avaient prouvé l'exis-

1) *Ouvr. cité*, p. 37.

tence. De fait, la lacune existe dans le champ visuel. Pour la sensation, cette lacune n'existe pas : il se fait un travail à la fois physiologique et psychologique d'adaptation et d'interprétation inconscientes pour éviter l'apparition d'une aire vide qui se promènerait dans le champ de la vision. Donc, action psychologique inconsciente.

Ensuite, nous ne nous apercevons que par des expériences, de ce que *nous interprétons inconsciemment* certaines propriétés particulières de la rétine, relatives à la lenteur de la transmission visuelle et à la durée de l'excitation lumineuse. L'effet produit par la lumière sur la rétine ne se transforme en sensation que dans les instants qui suivent l'excitation de l'œil (1), et cet effet subsiste après que l'excitation a passé, ce qui nous donne, en combinaison avec les excitations suivantes, la vision de la continuité des mouvements. Ainsi donc, ce qui nous paraît une sensation simple est un composé d'impressions multiples et diverses, combinées avec des mouvements d'adaptation et synthétisées par une interprétation inconsciente.

Les illusions d'optique font ressortir nettement cette interprétation. Et ici, il serait difficile de ne pas admettre la prépondérance du facteur psychique. Helmholtz considère que ces illusions procèdent de fausses inductions, c'est-à-dire d'erreurs dans un raisonnement inconscient (2). Sans vouloir faire intervenir ici des *jugements* « involontaires et inconscients », contentons-nous de constater qu'un travail inconscient redresse et transforme les données physiques des organes sensibles.

L'une des expériences les plus intéressantes, faite par Delbœuf et rapportée par Colsenet (3), consiste en ceci : « Représentez-« vous une chambre obscure dans le volet de laquelle sont pra-« tiquées deux ouvertures; l'une d'elles, B, laisse passer la « lumière blanche; l'autre, R, grâce à une vitre colorée, ne laisse « pénétrer que la lumière rouge. L'intérieur de la chambre, et

(1) HELMHOLZ, *Physiologische Optik*, 2e éd. allemande, Hamburg und Leipzig, Léop. Voss, 1896, p. 490.

(2) *Ibid.*, p. 578.

(3) DELBŒUF, *La psychologie comme science naturelle*, p. 58 et COLSENET, *ouvr. cité* p. 47.

« notamment la paroi opposée que nous supposons blanche, sont « donc éclairés par un mélange de lumière blanche et de lumière « rouge, c'est-à-dire en somme, par de la lumière rouge un peu

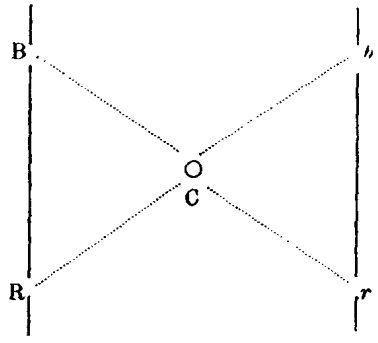

« affaiblie. Imaginez qu'on place un corps opaque, C, un bâton, « par exemple, sur le passage des rayons lumineux. Deux « ombres *b* et *r* seront projetées sur la paroi.

« L'ombre *b* ne recevra aucun rayon rouge; elle sera donc en « réalité blanche, ou plutôt grise. De son côté, l'ombre *r* ne sera « aucunement éclairée par la lumière blanche; mais en revanche « elle le sera par la lumière rouge émanant de l'ouverture R. « Et, en effet, elle vous paraîtra d'un rouge vif, mais la paroi « vous semblera d'un rouge très pâle, et l'ombre *b*, vous la « jugerez d'un vert intense.

« Cette apparence ne repose sur aucune raison physique ou « physiologique; car la partie de la rétine sur laquelle tombe « l'image de *b* n'est objectivement ni subjectivement affectée « en vert.

« Cependant, vous soupçonnez sans peine que c'est à la pré- « sence de la vitre rouge placée en R qu'est due cette illusion. « En effet, si nous ôtons cette vitre, bien que l'ombre *b* continue « à recevoir la même lumière qu'auparavant en qualité et en « quantité, elle vous paraîtra grise, et si nous substituons à la « vitre rouge une vitre verte, elle nous paraîtra rouge.

« Vous pouvez donc, avec raison d'ailleurs, soupçonner que

« c'est dans la couleur de la lumière répandue dans la chambre « que réside la cause de l'erreur. Poussons l'expérience plus loin.

« Rétablissons les choses dans l'état primitif, et considérez « l'ombre *b*, que vous voyez verte, à travers un tube étroit qui « vous permette de voir l'ombre sans en apercevoir les bords. « Elle persiste à vous paraître verte. Supprimons la vitre rouge « pendant que vous continuez à regarder l'ombre à travers le « tube : vous la voyez toujours verte. Remplaçons la vitre rouge « par une vitre verte, bleue, jaune, de n'importe quelle couleur, « l'ombre ne change pas d'aspect.

« Faisons l'expérience en sens inverse. Supprimons le verre « coloré, et écartez le tube de votre œil. Vous le savez, l'ombre « vous apparaîtra grise, comme elle l'est en effet. Reprenez le « tube et considérez de nouveau l'ombre, vous la jugerez grise. « Pendant que vous êtes dans cette position, nous replaçons la « vitre rouge, puis nous y substituons une verte, une bleue, une « jaune : votre jugement ne varie pas, l'ombre est grise.

« Combinons les deux expériences, et cette ombre *b*, qui en « fait est grise, passera coup sur coup par toutes les couleurs, « *sans que l'on puisse assigner aucune cause physique ou physio-* « *logique au phénomène...* »

Cette présence de l'interprétation inconsciente produisant un résultat, sans qu'elle-même apparaisse aucunement à la conscience, se retrouve dans les autres sensations. Ce n'est que par des expériences de physique que l'on a découvert les harmoniques, qui nous donnent dans la sensation sonore les différences de timbres entre les instruments de musique; ici un travail inconscient transforme en nuances de sensation ce qui, physiquement, repose sur des différences mathématiques et mesurables; de plus, ce travail synthétise les impressions d'un ton fondamental et d'un certain nombre de tons supérieurs présentant des rapports mathématiques (quinte, octave, etc.), qui vibrent faiblement avec lui (1).

---

(1) A. Fouillée. La vie consciente et la vie inconsciente d'après la nouvelle psychologie scientifique, *Revue des Deux Mondes*, tome 60, 1883, p. 164, et O. Kulpe, *Grundriss der Psychologie*, Leipzig, W. Enselmann, 1893, p. 300-301.

La tactilité nous fournira un exemple tout aussi curieux du travail inconscient, qui complète les données physiologiques par une interprétation qui semble être inséparable d'elles. Quand nous appliquons la main sur une surface qui ne présente pas d'aspérités assez marquées pour retenir l'attention, par exemple sur une sphère, sur une planche, sur un mur, nous avons la sensation de quelque chose d'étendu et de continu, même si notre main n'est pas appliquée à plat sur la surface. Nous remplissons par imagination les vides qu'il peut y avoir entre la surface et la main. Bien plus ! Nous ne remarquons pas les différences qui existent effectivement, au point de vue physiologique, dans la sensibilité des différentes parties de la main, et la surface touchée ne nous apparaît pas différente à l'extrémité des doigts et dans la paume de la main.

Or, explorons la surface interne de la main au moyen de l'esthésiomètre; cet instrument est composé d'une règle graduée portant une pointe fixe et une pointe mobile qu'on peut rapprocher ou éloigner de la première : en appliquant à l'extrémité des doigts les deux pointes à la fois, nous sentirons qu'il y a deux pointes, même si elles sont très rapprochées, tandis qu'à d'autres places, à une distance de plusieurs millimètres, elles donneront l'illusion qu'il n'y a qu'une seule pointe. La surface de la peau est donc divisée en cercles de sensation tantôt très petits, tantôt d'un diamètre beaucoup plus grand. Rien dans la sensation ne révèle ce fait fondé sur la structure anatomique des organes tactiles et il s'y substitue, au contraire, par un intermédiaire inconscient qui échappe entièrement, une interprétation dont nous ne sommes pas capables de modifier les effets.

Où cet inconscient se fait sentir encore, et d'une manière très typique, c'est dans l'adaptation des mouvements aux excitations venues du dehors. L'on sait que cette adaptation est souvent réflexe, c'est-à-dire selon le sens pris par ce terme en physiologie, strictement mécanique. C'est ainsi qu'il y a des mouvements réflexes localisés, tels que les mouvements de la pupille, qui se dilate dès que la quantité de lumière diminue et se resserre aussitôt qu'elle augmente. Il y a des réflexes un peu plus étendus,

tels que l'occlusion rapide et momentanée des paupières; il y en a enfin qui intéressent plusieurs groupes de muscles, comme les contractions de la face, si un mouvement imprévu nous effraie : c'est le cas, lorsque, sans nous avertir, quelqu'un fait subitement un geste à proximité de nos yeux.

Les mouvements réflexes s'expliquent par le passage immédiat du courant nerveux, d'un centre sensible à un centre moteur situés dans les centres sous-jacents, sans qu'il remonte jusqu'à l'écorce cérébrale; de plus, à moins d'être marqués et étendus, comme dans notre dernier exemple, ils n'ont, semble-t-il, aucun retentissement dans la vie psychique; l'on n'a jusqu'à présent trouvé aucun effet psychique, inconscient ou autre, du travail d'adaptation réflexe de la pupille ou des paupières. Un semblable retentissement se produit pourtant déjà dans les réflexes de défense intéressant plusieurs muscles; les sensations qui proviennent de l'accomplissement d'un mouvement non régulier ni rythmique ayant quelque importance, ne peuvent passer inaperçues, du moins à une conscience normale. Aussi, quand bien même le mouvement se serait produit sans aucun acquiescement conscient de notre part et avant toute intervention consciente, il est, après coup, enregistré par la conscience et ne nous laisse donc pas indifférents.

Outre ces deux cas, celui du réflexe localisé, régulier, sans effet sur la vie psychique, et celui du réflexe étendu, exagéré, non ordinaire, dont le résultat parvient à la conscience, il y a dans l'organisme certains mouvements attachés aux conditions physiologiques des sensations. Ces mouvements ne sont pas, à proprement parler, des réflexes. Ils font partie intégrante de la sensation et pourtant ne sont pas enregistrés par la conscience. Celle-ci ne perçoit que la sensation, reporte la sensation à l'objet extérieur qui la provoque et ne sait rien du mouvement sans lequel la sensation n'aurait pu se produire. Tel est le cas des mouvements que fait le globe oculaire pour s'adapter aux rayons lumineux provenant d'un objet et amener l'œil au point de vision exacte. Un rayon, provenant d'un corps extérieur, frappe ma rétine alors que je fixe mon regard sur ce papier qui est devant moi. Le rayon dont je parle atteint donc la périphérie de

la rétine et non le point de vision exacte, qui est fixé sur mon papier. Pour voir nettement le corps qui frappe la périphérie de ma rétine, je dois faire décrire au globe oculaire des mouvements, afin d'amener le point de vision exacte à coïncider avec l'objet en question.

Or, les mouvements que j'accomplis à cet effet se produisent sans que j'en aie conscience et ils me servent à apprécier l'endroit où se trouve l'objet. Ce ne soint point précisément de simples réflexes, attendu qu'ils entreront en composition dans la sensation totale que je me formerai de l'objet, et ce ne sont pas non plus des mouvements conscients (1). On a proposé, pour les éléments qu'ils fournissent à la sensation, le terme de *signes locaux* (Lotze). Ces signes locaux sont donc des éléments psychiques, puisqu'ils font partie intégrante de la sensation, mais inconscients, puisque celle-ci ne paraît pas les contenir, au point de vue de la conscience.

Il en est de même des autres mouvements d'adaptation des muscles. On a souvent signalé le fait suivant : je vois un corps qui, d'après son aspect, me paraît lourd, mais ne l'est pas. Supposez que ce soit un poids en carton, parfaitement imité, que je prenne pour un véritable poids en métal de la valeur de cinq kilos. Invité à le soulever, je ferai un effort proportionné à ce qu'exige un véritable poids de cinq kilos. Cette préparation musculaire, en temps ordinaire, est absolument inconsciente. Ici, grâce au subterfuge, elle va être mise en pleine lumière; car le mouvement disproportionné et beaucoup trop intense que j'accomplirai n'échappera ni aux autres qui s'en amuseront, ni à moi-même qui en serai un instant surpris. Cette expérience montre ici un fait qui passe généralement inaperçu, mais n'en a pas moins sa valeur psychologique : c'est que, pour tous les objets que nous avons quotidiennement

---

(1) G. E. Lewes, dans le *Mind* (avril 1877), établit que l'inconscient n'est pas réflexe, mais appartient à la vie psychique et spécialement à ce qui est affectif en elle. Conscience, subconscience et inconscience relèvent toutes trois de la psychologie.

l'habitude de manier, nous préparons, sans le savoir, en rapport avec l'idée que nous nous faisons du poids de l'objet et de sa distance, une certaine contraction musculaire. Cette contraction musculaire et la volition dont elle émane sont inconscientes. Furent-elles jamais conscientes ? Il semble que les éléments de l'adaptation musculaire soient psychiques et inconscients. Là où ils ont apparu dans la conscience, ils se sont montrés tout différents de ce qu'ils auraient dû être.

Voici une curieuse expérience faite sur un enfant d'un an. L'enfant étant assis, le corps retenu dans une de ces chaises que l'on emploie pour les jeunes enfants, l'on place à sa gauche, mais un peu au-delà de la portée de sa main, un objet qu'il désire. Il ne peut se mettre debout pour le saisir; il n'a recours qu'à la longueur de ses bras. S'apercevant qu'il est incapable d'y atteindre avec le bras gauche, il essaie avec le bras droit; et la réussite est d'autant plus impossible que, vu la position de l'objet, la distance est plus grande encore pour la main droite que pour la main gauche. Pourquoi l'enfant a-t-il voulu employer la main droite ? C'est que cet enfant, qui était droitier, attribuait à sa droite plus de force qu'à sa gauche. Dès que la conscience intervient dans cette expérience, elle se trompe en substituant à la notion de distance la notion de force. Cela prouve d'abord que l'adaptation musculaire ne se règle pas de façon purement réflexe, puisque nous voyons l'intervention volontaire se produire : il y a donc ici un travail qui n'est pas purement mécanique, mais véritablement central, et qui exige une activité propre du sujet. Seulement, ce travail central est d'ordinaire inconscient, et si la conscience veut y suppléer, elle fait fausse route, les données exactes dont se sert l'inconscient n'arrivant pas jusqu'à elle.

On en a une preuve nouvelle dans l'emploi des méthodes pathologiques. Chez de nombreuses hystériques, Binet et Féré ont constaté des mouvements inconscients d'adaptation, exactement du genre des mouvements dont nous parlons ici. Les sujets ayant les yeux fermés, on étend leur main *anesthésique* et l'on y place successivement les poids les plus différents; les sujets n'ont même pas conscience qu'ils soutiennent des poids et pourtant il

y a *adaptation inconsciente* de la tension musculaire au poids de la charge imposée. Du reste, chez les individus normaux, voici un phénomène analogue : nous nous tenons parfaitement debout sans avoir conscience des contractions musculaires que nous faisons pour maintenir notre équilibre. Binet et Féré signalent aussi, comme nous venons de le faire, que l'adaptation courante de notre effort au poids à soulever se passe inconsciemment (1).

Il est d'une bonne méthode expérimentale de faire, pour une constatation donnée, l'épreuve opposée, dès que celle-ci est possible. Nous venons de voir que dans toute sensation, et de là dans toute représentation d'objet entrent en composition d'importants ensembles de mouvements; bien plus, sans ces mouvements, la sensation ne se formerait pas. Or, ces mouvements sont inconscients.

Inversement, il faut que ces éléments moteurs soient nécessaires au rappel de mémoire de nos représentations et qu'ici encore, ils soient inconscients. Or, selon plusieurs travaux contemporains, ces éléments inconscients de mouvement sont indispensables au souvenir des objets. Ribot, avec l'autorité qu'on lui connaît, a récemment consacré à cette question une excellente étude (2). « La réviviscence possible d'une représentation, « affirme-t-il, est, généralement, en raison directe de sa com- « plexité et *des éléments moteurs qu'elle contient.* » Or, l'inconscient est surtout composé de ces éléments moteurs (3). Ils sont très nombreux dans les représentations visuelles et auditives. Comme nous le disions tantôt, les sensations musculaires des yeux sont essentielles dans la vision. « Les représentations « visuelles sont toutes motrices », écrit le Dr Nuel dans son livre sur *La Vision*. Et Bonnier, dans son ouvrage sur *L'Audition*, insiste sur les mouvements des organes (4). Par contre, l'odorat étant très pauvrement doué au point de vue des mouvements, nous avons aussi une très mauvaise mémoire des odeurs.

---

(1) *Archives de physiologie*, 1887, 2e vol., p. 343.

(2) « Le rôle latent des images motrices ». *Revue philosophique*, 1912, t. I, p. 248 et suiv.

(3) Ribot, « Les mouvements et l'activité inconsciente », *Rev. philos*, juillet 1912.

(4) Cités par Ribot, *ibid.*

Qu'est-ce qui nous permet enfin de nous rappeler l'image des mots, sinon les mouvements qui sont entrés inconsciemment dans les sensations visuelles et sonores que nous en avons et les mouvements, souvent inconscients encore, de la « parole intérieure », ces mouvements imperceptibles qui se produisent souvent, soit que nous suivions un discours, soit que nous pensions et discutions avec nous-mêmes. « La représentation nette d'un « monument ou d'une personne, ajoute encore Ribot, consiste « dans la réapparition simultanée et cohérente des images « visuelles et des images kinesthésiques, issues d'une percep- « tion antérieure, et dans la synthèse des actions nerveuses « correspondantes, quelles qu'elles soient et dans quelque partie « du système nerveux (périphérique ou central) qu'elles soient « situées (1). »

Un autre phénomène d'inconscient psycho-physiologique, que les recherches de Ch. Féré ont fait ressortir (2), c'est le *pouvoir dynamogénique* exercé par toute sensation. Voici en quoi il consiste : toute sensation produit un effet sur l'énergie dont dispose l'organisme et, pouvons-nous ajouter aujourd'hui, par conséquent aussi sur l'émotivité, l'irritabilité, le plus ou moins d'équilibre de nos états affectifs. En d'autres termes, une sensation de son, de couleur, de goût, d'odeur qui, pour notre conscience, est rapportée à un objet et produit, au point de vue intellectuel, une représentation, et au point de vue émotif, une réaction de plaisir ou de déplaisir, produit sur nos dispositions et notre équilibre mental, d'autres effets encore qui échappent à la conscience. Montrer que les sensations provoquent des déplacements d'énergie dans l'organisme est possible expérimentalement, même d'une manière assez grossière et sans appareils particulièrement sensibles. Il a suffi pour cela d'employer le dynamomètre, qui consiste en un ressort muni d'appareils inscripteurs et que l'on presse dans la main ; les appareils inscrivent en kilogrammes l'intensité de la pression.

---

(1) *Ibid.*, p. 261.

(2) Ch. Féré, *Sensation et mouvement*, Paris, F. Alcan, 1887.

« Une excitation forte, écrit Ch. Féré, portant soit sur la vue, « soit sur l'ouïe, soit sur l'odorat, soit sur le goût, détermine « chez des sujets normaux une déviation notable de l'aiguille du « dynamomètre (1). » Cette déviation est obtenue en comparaison des pressions faites sans influence d'excitations sensibles, avec des pressions obtenues sous l'influence directe de ces excitations. Les névropathes et particulièrement les hystériques présentent des déviations beaucoup plus marquées encore dans la pression dynamométrique. « Un sujet par exemple placé « devant un piano donne une pression dynamométrique crois- « sante sous l'influence de l'excitation par des sons croissants, « puis l'ascension s'arrête, et les excitations suivantes produisent « des effets décroissants. La sincérité du résultat est confirmée « par le tracé pléthismographique pris sur le même sujet, et qui « montre que, sous l'influence des mêmes sons successifs, « l'afflux du sang augmente, puis diminue dans l'avant-bras et « dans la main . » (Féré.)

L'on pourrait compléter en disant que, dans de nombreux cas, ces transformations se répercutent dans la conscience. Cela se vérifie souvent. Il nous arrive d'entendre avec plaisir une lecture ,un morceau de musique, et d'en éprouver presque un allégement physique, une sensation de repos qui est la traduction, dans la conscience, de l'effet dynamogénique. Mais si l'audition se prolonge ou si on nous l'impose en un moment inopportun, nous nous lassons ou nous devenons impatients et agacés.

Le phénomène qui, ici, apparaît nettement dans la conscience est, selon Féré, général et se manifeste tout aussi bien lorsque nous n'en remarquons rien.

Les couleurs sont classées par Féré dans un certain ordre dynamogénique, à la suite d'expériences qu'il a faites sur des sujets nerveux, chez lesquels les résultats sont particulièrement nets. Pour un sujet qui donne comme état dynamométrique normal de la main droite 23 kilogr. (chiffre très peu élevé à cause de

(1) *Ibid.*, p. 32.

son état mental), la pression, sous l'influence de rayons lumineux passant à travers une lame de verre coloré ou de gélatine colorée, change de la manière suivante : 42 pour le rouge, 35 pour l'orange, 30 pour le jaune, 28 pour le vert, 24 pour le bleu.

Chez les sensitifs, qui ont surtout fait l'objet de l'étude du Dr Féré, à l'excitation organique constatée par le dynamomètre « correspond une exaltation psychique, qui se traduit par une « diminution des temps de réaction en général, une exaltation « de la mémoire et de l'imagination, etc. (1) ».

L'ensemble de ces expériences nous permet donc de constater que des transformations physiologiques se produisent, provoquées par toute excitation extérieure qui ne se limite pas au déclic d'un simple mouvement réflexe; qu'ensuite ces transformations entrent en composition dans les faits conscients, mais sans parvenir à la conscience sous la forme qu'elles ont en tant que processus organiques. Elles sont cependant psychiques en même temps que physiologiques, puisque nous les retrouvons fusionnées aux actions mentales : nous avons signalé avec Ribot la présence d'éléments moteurs dans toute représentation, aussi bien dans un souvenir que dans une sensation.

Comment interpréter ces faits ? Afin de bien les comprendre, il faut se débarrasser de certains préjugés et tout d'abord, éviter de croire, avec les intellectualistes de tout temps, que la vie mentale consiste essentiellement en représentations ou idées et en associations entre les idées. Les fusions que nous avons étudiées nous indiquent que ce ne sont pas seulement les éléments conscients qui forment des synthèses, mais que l'association s'étend beaucoup plus loin dans les processus psychiques et s'applique à des formations beaucoup plus simples que les idées : ce n'est pas un des moindres mérites de Wundt d'avoir établi cette loi (2).

---

(1) *Ibid.*, p. 123.

(2) *Physiologische Psychologie*, vol. III, 5e partie, Ch. XIX. Psychische Verbindungen.

Ainsi donc, le genre spécial de liaison, que nous remarquons quand les idées dont nous avons conscience sont en rapport entre elles pour former un raisonnement, existe aussi pour des faits moins apparents à l'observation interne; et il faut bien admettre qu'ici la fusion se produit inconsciemment, tout en gardant un caractère psychique : or, c'est là l'important. Considérer cette fusion comme n'ayant d'inconscient que les éléments physiologiques et de conscient que le résultat de leurs transformations, serait forcer étrangement les faits. Car entre les éléments physiologiques et les éléments que les méthodes expérimentales ont permis de dégager (comme sont les harmoniques, le contraste des couleurs, l'adaptation motrice), il y a une différence essentielle. Ces derniers facteurs portent en eux-mêmes les marques du psychique, ils font partie déjà de la synthèse particulière qui constitue l'activité mentale. Nous n'avons pas le droit ici de substituer aux faits une hypothèse, pour le plaisir d'éluder la difficulté du psychique inconscient, ni de rejeter celui-ci dans le physiologique, en posant comme synonymes : conscient et vie mentale.

Ensuite, nous pouvons nous demander comment se forme cette synthèse inconsciente des éléments sensibles et des mouvements. Comment se produit-elle et, en somme, pourquoi se réalise-t-elle mieux dans l'inconscient que si la conscience intervenait, comme nous l'avons remarqué ? Sans doute une conception statique de l'esprit, selon laquelle la vie mentale serait œuvre purement individuelle et consisterait, chez chacun de nous, à acquérir graduellement des sensations, puis à les combiner en idées, une telle conception, dans sa naïveté, n'expliquerait rien de l'inconscient psychologique. Nous savons que Condillac avait imaginé une hypothèse semblable et que rien n'est plus artificiel que ce genre de construction. Il faut faire son deuil de ces belles démonstrations et constater que les faits, mieux observés, mettent en déroute les théories abstraites.

Ce qui frappe, c'est la régularité de l'inconscient psycho-physiologique, c'est la façon toute naturelle dont se règlent les phénomènes que nous venons d'étudier. Ainsi, nous n'avons aucun souvenir d'avoir fait effort volontaire pour les adaptations mus-

culaires dont nous parlions tantôt, tandis que nous savons très bien nous être exercés beaucoup, quand il s'agissait d'une habileté technique, métier ou art, de la prononciation d'une langue étrangère, ou encore d'un sport. L'explication est à trouver en ceci : les synthèses d'éléments sensibles et les adaptations motrices, ensuite la fusion d'éléments moteurs dans la sensation, enfin la réaction organique aux impressions sensibles ne se recommencent pas pour chaque individu, mais sont fixées héréditairement, non seulement chez l'homme, mais dans toute l'évolution animale. « L'inconscient, écrit Gustave le Bon, est en grande partie un résidu ancestral » (1).

Ainsi, l'adaptation inconsciente des mouvements aux circonstances extérieures s'observe plus fortement encore chez les animaux et dans un plus vaste domaine de faits chez eux que chez l'homme. Nous devrions remonter à l'origine de la vie psychique pour savoir que la première excitation extérieure qui a touché un être vivant a produit non pas un élément purement intellectuel, une sensation, mais un mouvement, une réaction; la fusion de l'irritabilité et du mouvement s'est faite aussitôt et a été ressentie comme impression obscure d'activité. La vie psychologique n'a pas dévié à ce point que de n'être plus ce qu'elle était d'abord. Elle est restée, au contaire, essentiellement, la fusion de sensations et de mouvements, et ce ne sont que ses produits tout à fait supérieurs qui lui donnent l'aspect intellectualisé qu'elle prend dans les livres.

Mais si nous considérons ce qu'elle est dans ses manifestations ordinaires, elle rappellera ses origines. C'est donc par une hérédité très lointaine que s'est fixé ce psychique inconscient qu'est l'inconscient psycho-physiologique. Il serait bien plus extraordinaire, quand on se place à ce point de vue, que l'inconscient n'existât pas et que toute la vie mentale se fût volatilisée en une superstructure artificielle de notions abstraites. « L'intelligence, « écrit très bien Gustave le Bon, n'est pas, ainsi qu'on l'a cru

(1) *Opinions et croyances*, Paris, E Flammarion, p. 37.

« longtemps, le facteur le plus important de la vie mentale.
« L'inconscient élabore, et les résultats de cette élaboration
« arrivent tout formés à l'intelligence (2). »

---

(1) *Ibid.*, p. 40.

L'histoire de la géographie [1]

PAR

JEAN DENUCÉ,

Chargé de cours à l'Université de Bruxelles.

En commençant ce cours d'histoire de la géographie, qu'il me soit permis d'apporter à mon tour l'hommage de mon respect et de ma reconnaissance aux deux professeurs qui m'ont précédé dans cet enseignement : à Herman Pergameni, l'érudit à l'énorme activité dans les domaines de la géographie et de l'histoire à la fois; à Élisée Reclus, dont le souvenir recommande l'Université de Bruxelles à la gratitude des géographes du monde entier.

C'est la première fois que dans une université belge, je crois, on a bien voulu désigner un titulaire spécial pour l'histoire de la géographie. Est-ce un tort, est-ce une disposition heureuse? Nous n'hésitons pas à dire que c'est un bien. Les avantages de la division du cours de géographie ont été reconnus depuis longtemps à l'étranger. Nous n'entendons évidemment pas comparer la jeune université de Bruxelles à ses aînées de Paris, de Berlin ou de Vienne. A la grande université autrichienne, M. Oberhummer enseigne les branches historico-géographiques à côté de M. Brückner, professeur de géographie physique. A Berlin, M. Sieglin dirige le séminaire de géographie historique, parallèlement à celui de géographie physique du professeur Penck. A la Sorbonne, la géographie fait partie du programme des Facultés des sciences et des lettres; à la dernière, M. Gallois,

(1) Introduction au cours d'histoire de la géographie, au doctorat en philosophie et lettres à l'Université libre de Bruxelles.

connu avant tout par ses travaux sur l'histoire de la cartographie enseigne, à côté de M. de Martonne, la géographie générale et l'histoire des découvertes.

Le champ de la géographie est très étendu. Il est devenu si vaste que plus personne aujourd'hui ne pourrait faire des recherches fructueuses dans toutes les branches qu'on groupe sous ce nom. Ceux qui ont le privilège de pouvoir se spécialiser, de se limiter modestement à une de ses branches, à condition de ne pas perdre les rapports de la partie à l'ensemble, feront seuls progresser notre savoir géographique. C'est une vérité presque banale, que je m'excuse de vous répéter encore ici.

Et laissez-moi y ajouter tout de suite, franchement, que j'aurais été embarrassé si j'avais dû parler de la méthode et des orientations nouvelles de la géographie en général. Non pas que les dissertations, les leçons d'ouverture traitant de l'objet et du progrès de notre science, fassent défaut; mais je n'aurais pu vous dire des choses bien personnelles. J'aurais dû répéter ou traduire ce que tant de vénérables maîtres, surtout en Allemagne, ont dit de façon si profondément éloquente.

Tout autre est ma situation vis-à-vis de l'histoire de la géographie; j'ose y parler avec plus d'indépendance. Depuis un certain temps, sa discipline m'est familière — parce que j'ai eu le bonheur de ceux auxquels je faisais allusion tout à l'heure, c'est-à-dire d'avoir pu me spécialiser dans une partie du moins de sa matière.

Nous entendons par l'histoire de la géographie, l'étude de l'élargissement progressif de notre horizon terrestre et l'évolution de notre conception de la surface du globe. Cette définition s'écarte autant de celle qui tend à identifier l'histoire de la géographie à une topographie historique, qu'à celle d'une histoire des découvertes et explorations. La topographie historique — ou la géographie historique — comprend l'étude de la géographie d'une région donnée à travers les périodes historiques, la situation des cités anciennes, des frontières et des peuples disparus, etc.

L'histoire de la géographie comporte la connaissance de tous les moyens qui ont conduit à l'état actuel de notre savoir géographique. C'est vous dire que son étude, quoique appartenant par sa matière, la surface de la terre, aux sciences naturelles, a comme méthode, et

en partie comme sources, celles de l'histoire. L'époque des grandes découvertes au XVIe siècle, un des chapitres essentiels du cours, ne constitue-t-elle pas en même temps l'un des chapitres les plus importants de l'histoire générale de l'humanité?

Ainsi, l'histoire de la géographie comprend deux genres de sources, d'égale importance : les sources d'ordre géographique, et celles de l'histoire. Et ici se rattacherait logiquement la question si souvent débattue des rapports réciproques entre le géographie et l'histoire. Nous n'insisterons pas sur ce point, pas plus que sur la querelle, comme on a pu dire, de la direction historique ou géologique à donner à la géographie. Rappelons simplement l'opinion de celui qui a le premier et le plus efficacement préconisé pour la géographie, la méthode des sciences naturelles, le baron von Richthofen : la culture de l'histoire, dit-il, est très importante, non seulement pour saisir l'évolution de notre connaissance de la surface terrestre, mais encore pour l'étude de ce qu'il appelle « les parties génétiques et dynamiques de l'anthropologie »; en d'autres termes, la géographie humaine.

En effet, si l'on peut parler d'une union étroite entre les deux sciences, c'est bien dans cette branche relativement nouvelle de la géographie, qui a pour objet l'homme dans ses rapports avec la terre. Ici, le géographe ne peut se passer de la conception historique du phénomène humain qu'il veut interpréter; elle lui est aussi indispensable que la connaissance approfondie du théâtre où se sont déroulés les faits. Sans doute, nous touchons ici au vieux thème de l'influence du climat et de la région sur l'habitant; mais il s'agit de refaire aujourd'hui ce procès à la lumière des matériaux que l'ethnographie et l'histoire des explorations ont apportés depuis quelques dizaines d'années en si grande abondance. Dans la foule des problèmes qui se posent dans ce domaine spécial de l'histoire de la géographie, il y en a un qui se rattache directement à l'étude de l'époque des grandes découvertes : c'est l'étude du premier contact entre individus et civilisations de races différentes. Quelles ont été, par exemple, les raisons qui expliquent les résultats si différents des explorations et découvertes géographiques des Espagnols en Amérique, des Portugais en Afrique et en Asie?

Tout ce qui a pu modifier l'aspect de la surface terrestre au cours

des siècles, constitue l'objet de la géographie, et plus particulièrement de la géographie humaine si le facteur agissant a été l'homme. Et c'est à bon droit que l'on a fait entrer dans celle-ci, l'histoire de la prise de possession du sol, si nous pouvons traduire par ces mots, la « Siedlungskunde » des Allemands. Nous distinguons celle-ci nettement de l'histoire de la colonisation proprement dite, bien qu'elle soit étudiée autant par des historiens que par des géographes. L'œuvre de Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen* (Berlin, 1895, avec atlas), se rattache à ce genre de travaux, et vous savez combien il a influencé l'étude des origines de la propriété rurale dans tous les pays. La principale base de Meitzen et des ouvrages qui se sont inspirés du sien est de caractère essentiellement géographique : la carte.

Si nous tenons à suivre l'élargissement de l'horizon géographique dans son évolution progressive, nous devons choisir un point de départ dans l'espace bien déterminé. Pour nous, habitants de l'Europe occidentale, le centre d'où a commencé à rayonner notre expansion géographique ne peut être que le lieu d'origine de notre civilisation : le bassin de la Méditerranée et les régions voisines. Les peuples de culture élevée en dehors de ce cercle, n'entrent donc pas en ligne de compte. Les Américains, les Chinois ont une histoire de la géographie toute différente de la nôtre. Pour nous, l'Amérique existe depuis 1492, quoiqu'elle fût, depuis des siècles, le siége de civilisations déjà remarquables et que les Asiatiques et les Normands la connussent longtemps avant nous. Durant tout le moyen-âge, nous avons cru que Jérusalem était, comme on dit en Allemagne, le *noŷau* de la terre : ainsi les Chinois, les Américains, toutes les peuplades primitives actuelles, croient que leur pays ou leur îlot est le centre du monde.

La géographie, comme science, remonte à l'antiquité classique. Par leur commerce et leurs colonies, les Grecs, surtout depuis Alexandre le Grand, avaient découvert un monde nouveau. Rien ne caractérise mieux le degré de perfection intellectuelle auquel était arrivée cette race douée, que les essais d'interpréter la surface de la terre ainsi élargie, tels que nous les rencontrons chez un Hérodote, un Strabon et un Ptolémée. Le beau livre de Hugo Berger sur la géographie des Grecs, *Die wissenschaftliche Erdkunde der Griechen*,

nous montre que plus d'un problème qui est à l'ordre du jour de notre temps, fut déjà débattu alors, avec d'autres méthodes et d'autres moyens que ceux dont nous disposons aujourd'hui.

Et immédiatement, nous reconnaissons en germe les deux tendances qui depuis lors n'ont cessé de se combattre en géographie : la tendance mathématique et la tendance descriptive. La géographie mathématique fut avant tout une cartographie astronomique, une climatologie rudimentaire, basée sur le système des zones. Elle s'efforçait déjà d'expliquer le partage des mers et des continents, les races humaines, la météorologie, les tremblements de terre, etc. par les zones climatiques. A côté de cette géographie mathématique se développait une littérature de récits de voyages, la première géographie descriptive ou historique, où le souci de l'exactitude scientifique n'était sans doute pas très prononcé, mais qui rendait mieux compte de la multiplicité infinie des phénomènes géographiques et ethnographiques.

Une nouvelle étape dans le dévoilement de vastes régions inconnues fut réalisée par les conquêtes des Romains. Mais ils n'amplifièrent ou n'approfondirent pas la géographie comme science.

Dans les siècles suivants, c'est chez les Arabes que nous assistons à un désir plus intense de connaître la surface de la terre, dont ils refoulèrent si considérablement en Asie et en Afrique les limites connues. Quoique se basant sur l'œuvre de Polybe et de Ptolémée, ils n'atteignirent cependant pas non plus la hauteur scientifique de leurs maîtres grecs.

Puis il y a la période où l'intérêt pour les grands problèmes de la géographie ne semblait plus exister. Pendant tout le moyen-âge chrétien, les dogmes de l'Église et la philosophie d'un Thomas d'Aquin rendirent bien téméraire tout essai d'explication rationnelle de la nature. La Bible resta la base de tout le savoir humain; les théories scientifiques des anciens ne furent acceptées que pour autant qu'elles n'étaient pas en opposition avec la Bible : en géographie comme en cosmographie, tout était question d'interprétation habile. Cependant, les traditions arabes, les voyages retentissants d'un Marco Polo, l'introduction du compas à bord des navires, enfin le mouvement général de réveil intellectuel de la Renaissance amenèrent la violente poussée des peuples maritimes de l'Europe vers la

conquête de l'Océan et du reste du monde : c'est l'époque des grandes découvertes.

Vous connaissez les grands faits de cette période, parce qu'ils ont eu une profonde répercussion dans l'histoire universelle : la découverte de l'Amérique par Colomb, l'arrivée des Portugais dans l'Inde, la première circumnavigation du globe. Rappelons que ce ne fut pas un historien, mais un géographe qui inaugura l'étude scientifique de ces questions d'ordre essentiellement historique : Alexandre de Humboldt. Son *Examen critique de l'histoire de la géographie du Nouveau Continent* (Paris, 1836-1839) restera toujours une des bases premières pour les travaux sur la découverte de l'Amérique, comme son *Kosmos* sera encore longtemps l'essai capital sur l'évolution historique de notre représentation du monde physique.

Depuis une vingtaine d'années, l'époque des grandes découvertes des XVe-XVIe siècles a fait l'objet de recherches, menées avec une profondeur et une passion, dirai-je, que n'avait pas connue jusqu'alors l'histoire de la géographie. La cause occasionnelle en a été le quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique par Colomb. Je ne rappellerai ici que le recueil monumental, publié en Italie vers les années 1892-1894 et connu sous le nom de *Raccolta Colombiana*. Plus récemment, les travaux de M. Henry Vignaud, d'une érudition supérieure, ne tendent à rien moins qu'à renverser les idées admises sur la genèse de la découverte du Nouveau Monde. Après s'être efforcé de démontrer la fausseté de la lettre et de la carte de Toscanelli adressées au chanoine Martins, qui sont à la base de l'ancienne conception des découvertes de Colomb, M. Vignaud prétend que le Génois n'a pas trouvé l'Amérique en cherchant l'Inde de Marco Polo par l'ouest, mais en allant reconnaître certaines îles dont l'existence aurait été connue au Portugal avant 1492. A ces conclusions, un grand nombre de géographes n'ont pas voulu acquiescer; elles ont même été âprement combattues par des autorités, telles que Uzielli en Italie, Herman Wagner en Allemagne, Lucien Gallois en France. La discussion est loin d'être épuisée; mais nous la signalons comme un admirable exemple de critique historico-géographique, menée de part et d'autre avec une belle humeur, une science profonde et une parfaite bonne foi.

Nous avons eu l'occasion, plus d'une fois, de mettre en relief

le caractère commercial de la plupart des grandes expéditions espagnoles et portugaises. Des continents entiers furent entraînés pour la première fois dans le cycle des opérations économiques à la suite des voyages de Colomb, de Vespuce, de Gama et de Magellan. L'histoire de la colonisation y va de pair avec l'histoire de la géographie et du commerce. Se fait-on par exemple une idée bien exacte du rôle qu'a joué le trafic des épices dans le changement des grandes voies de communication internationales, non pas seulement depuis le XVIe siècle, mais depuis l'antiquité? Ces épices et ces drogues d'Extrême-Orient n'ont-elles pas eu une importance plus considérable au moyen âge et durant tout le temps moderne dans notre économie sociale qu'aujourd'hui?

Les résultats immédiats des « extraordinaires navigations » de Colomb et de Magellan ne répondirent pas aux espérances qu'elles avaient fait naître. Au lieu du Cypangu de Marco Polo, la patrie des plus précieux produits d'Orient et de l'or, Colomb n'avait reconnu que les Antilles et un lambeau de la côte de l'Amérique centrale. Magellan, à la place des puissants empires insulaires de l'Asie orientale dont les produits, exportés depuis les temps les plus reculés vers l'Inde, avaient fait de ce pays la terre de l'abondance, le paradis par excellence — ne rencontra dans l'immense Pacifique qu'il était le premier à traverser, que quelques misérables îlots, les Philippines et les cinq petites Molluques.

Au point de vue géographique, les conséquences de ces expéditions furent autrement considérables. Comme nous l'avons pu dire à propos du retour de la *Victoria*, le navire de l'armada de Magellan qui effectua le premier tour du monde, ces immenses voyages donnèrent une nouvelle et forte impulsion aux spéculations des savants sur la distribution des terres et des mers de notre planète. L'idée de Colomb, défendue par les cosmographes les plus réputés, d'après laquelle les eaux couvraient une surface beaucoup supérieure à celle des continents, avait été ébranlée. Magellan avait démontré la navigabilité des océans Atlantique et Indien méridionaux, si longtemps mise en doute par les Arabes et les Portugais. La théorie des antipodes et de la sphéricité de notre globe, sujet de discussions scientifiques et religieuses depuis les premiers siècles de l'ère chrétienne, acceptée après de longues hésitations par Toscanelli, Regio-

montanus, le cardinal de Cusa, Georg von Peuerbach et d'autres, se trouva confirmée pratiquement. Le périple de Magellan permit et inaugura l'étude des grandes masses liquides et atmosphériques du Pacifique, qui exercent leur action sur tout l'univers; et ainsi naquirent les premiers éléments de l'océanographie, cette science qui s'est tant développée de nos jours.

Les découvertes et explorations du XVIIe et du XVIIIe siècle n'éveillent plus chez l'historien de la géographie le même intérêt, à tort cependant; car c'est durant ces deux cents ans que les grandes lignes de la carte du monde se précisent, grâce, cette fois, aux voyages des Hollandais et des Anglais, des Français et des Russes.

Enfin, vers le milieu du siècle dernier, une véritable nouvelle époque de grandes explorations a commencé. Elle se distingue foncièrement de celle du XVIe siècle, dite des « Conquistadores », qui n'eurent en règle générale comme mobiles que l'appât du gain et la ferveur religieuse. Si, depuis une cinquantaine d'années, dans l'exploration de l'intérieur de l'Afrique, le désir de réaliser des bénéfices commerciaux ou d'accroître la puissance politique joue encore un certain rôle, combien, dans d'autres parties du monde, par exemple dans les régions polaires, le but de l'explorateur est plus élevé! L'amour de la science désintéressée y est souvent son unique mobile; reconnaissons-y une preuve de notre progrès, un des titres, que notre génération peut revendiquer, par opposition aux tendances utilitaires des grandes entreprises géographiques d'autrefois.

Mais l'histoire de la géographie n'embrasse pas seulement le développement historique de notre connaissance de la surface de la terre; elle étudie également l'évolution de la représentation dans les cartes et les différents éléments qui entrent dans leur confection. Ici, d'autres problèmes se posent, tels celui de la longueur du degré de longitude, du mille marin et terrestre, l'influence de la déviation magnétique, l'usage des anciens instruments nautiques et topographiques.

L'histoire de la cartographie, parallèlement aux textes écrits, et de façon plus éloquente que ceux-ci, éclaire les phases successives dans le dévoilement progressif de la surface terrestre. Il y a eu des cartes de temps immémorial, chez tous les peuples, même chez les

plus primitifs, gravées sur le bois, sur le métal ou sur la pierre. La Grèce a eu les premières représentations scientifiques du monde connu d'alors. Relevons cette particularité que le terme γεογραφια, depuis le temps d'Ératosthène jusqu'à l'époque de Cicéron et de Plutarque, ne désigna que les cartes; le mot ne s'est appliqué à la partie descriptive de la terre que sous les Byzantins.

On ne connaît aucun spécimen de l'art cartographique des Grecs ou des Romains avant notre ère. Au deuxième siècle seulement, nous avons la première image du monde précise dans la *Géographie* de Ptolémée; ce livre célèbre nous a transmis en même temps la somme des connaissances cosmographiques des temps anciens. Pour compléter le bilan cartographique de l'époque romaine, nous n'avons qu'à ajouter la *Table de Peutinger* (vers 230) et quelques itinéraires, tous de 300 à 340, qui, par leur ensemble, donnent une idée approximative du réseau des voies de communication de l'Empire romain.

Le moyen-âge ne marque pas seulement un arrêt, mais un recul dans la science cartographique. On se renfermait dans la représentation du monde d'après la Bible, dont l'horizon géographique concorde assez bien avec celui du temps d'Homère. Vous connaissez tous ces cartes du moyen-âge sous forme de cercle, quelques-unes sous forme de quadrilatère, sans graduation ni même évaluation des distances. Jérusalem se trouve au centre du cercle, qui est coupé par un diamètre (suivant la direction Tanaïs-Nil) en une moitié orientale et une moitié occidentale; celle-ci est divisée à son tour par la Méditerranée, en un quart septentrional et un quart méridional (orbis tripartitus). On ne manquait surtout pas d'y représenter le paradis, avec ou sans les quatre fleuves de la Genèse, les peuples Gog et Magog de l'Apocalypse, le mur des Juifs et les portes d'Alexandre.

Les découvertes des Normands seules élargirent momentanément cet horizon géographique conventionnel : la partie nord-ouest de l'ancien monde et de l'Atlantique étant reconnue par eux, le Groenland et à sa suite l'Amérique septentrionale figurent dans leurs cartes. Mais puisque ces expéditions ne furent pas continuées avec méthode, la notion de l'existence du Nouveau Monde resta quasi inconnue pour les autres pays d'Europe.

Les cartes des Arabes et des Turcs forment la transition entre

celles des anciens et des modernes. Le cadre ptoléméen ne suffit plus pour contenir les résultats des découvertes des Mahométans; ils rejetèrent donc la projection du grand Alexandrin et dresserent leurs cartes sans graduation; La Mecque est au centre et l'Océan entoure les continents comme une ceinture circulaire. Somme toute, les Arabes, malgré leur production géographique importante, ne modifièrent pas foncièrement la représentation du monde sous forme de cercle du moyen âge.

La fin du XIIIe siècle en Europe coïncide avec l'aurore d'une nouvelle période en cartographie. Grâce à l'application du compas aux cartes de la Méditerranée et de l'océan Atlantique, un immense progrès se réalise : les premières cartes marines sont nées, très probablement par l'assemblage de cartes partielles antérieures. Faut-il rappeler ici les nombreuses théories qui ont été émises sur l'origine de ces productions cartographiques admirables des Italiens du XIIIe siècle? Une véritable littérature lui a été consacrée, et des " Corpus „ d'anciennes cartes ont paru dans la plupart des pays d'Europe.

Le XIVe siècle connaît déjà des atlas de cartes marines (G. Giraldi, 1426; A. Bianco, 1436). Si les côtes de la Méditerranée et de l'océan Atlantique y sont tracées avec une exactitude surprenante, le reste du monde est plutôt œuvre de fantaisie. La faute en était, sans contredit, à l'influence de la *Géographie* de Ptolémée, dont la première traduction latine, faite en 1409 par Jacobus Angelus, commençait à se répandre en Italie et bientôt dans le reste de l'Europe, grâce à l'imprimerie et à l'invention de la taille douce vers 1450. La perturbation causée par la lecture de l'œuvre de Ptolomée dura jusqu'à la fin de XVIe siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où notre Mercator assignera aux données de l'Alexandrin la valeur qui leur revient. Depuis la réforme de la cartographie, à laquelle est lié de façon si intime le nom de notre compatriote, on peut dire que l'histoire de l'évolution de la géographie comme science, ne laisse plus d'incertitude. Au XVIIe siècle, la cartographie ne constitue plus l'apanage des géographes; les progrès de l'astronomie pratique et bientôt de la géodésie, ont fait que la production de cartes est devenue la spécialité de " cartographes „ dans le sens moderne du mot; la géographie proprement dite ne conserve plus que l'interprétation de la surface de la terre par la parole.

Quelle fut la part de la Belgique dans la marche des découvertes géographiques, et en général dans l'œuvre d'élargissement de notre horizon terrestre? Il y a d'abord eu la participation des humbles, de quelques-uns de nos marins aux grandes expéditions de Vasco de Gama, de Magellan. Christophe Colomb, dans son livre de bord, n'attirait-il pas l'attention sur les boussoles flamandes qui marquaient déjà avant son époque, et avant les boussoles des Génois, la déviation de l'aiguille magnétique? Rappelons ensuite la participation financière de nos marchands aux voyages de découvertes en Amérique, en Afrique et en Asie, malgré les mesures de méfiance et les obstacles suscités par nos gouvernants espagnols!

Mais c'est dans le domaine de la science désintéressée, dans l'élaboration des résultats géographiques des grandes explorations que l'activité de nos ancêtres a été remarquable. La géographie dans la seconde moitié du XVIe siècle, a eu son apogée chez nous. Les travaux de Gemma Frisius et de Mercator, les atlas d'Ortelius et de De Jode, ont assigné à la cartographie des voies définitives. Les deux tendances caractéristiques en géographie que nous avons signalées dès l'antiquité, y sont brillamment représentées : la géographie mathématique par l'œuvre des Frisius et des Mercator; la géographie descriptive par Ortelius et De Jode. Chez Ortelius, qui fut archéologue autant que cosmographe, la géographie ne servait encore que d'auxiliaire à l'histoire et au commerce : " Geographia oculus Historiae „, inscrivit-il en tête de son répertoire de cartes anciennes ou *Parergon*. Mercator, au contraire, par son double souci de donner à sa science une base mathématique et une base historique, se rapproche beaucoup plus de notre conception moderne de la géographie.

Le siècle de Mercator et d'Ortelius fut aussi celui des premières cartes topographiques de nos contrées. N'avons-nous pas, avant le milieu même du XVIe siècle, les remarquables représentations de la Flandre par Pierre Van der Beke et Gérard Mercator, celles des principales provinces wallonnes par Jean et Jacques Surhon, le Brabant de Jacques Van Deventer, auteur également de cet admirable recueil de plans manuscrits de nos villes au XVIe siècle? Ortelius n'est-il pas l'auteur et l'éditeur du premier atlas moderne? Les Hogenbergen, de Malines, ne publièrent-ils pas le plus vaste répertoire

de vues et plans de villes de tous les temps? Voilà les grands noms qui ont illustré la géographie en Belgique à l'époque de la Renaissance, et qui méritent d'être mentionnés dans un aperçu général du progrès de notre science.

Nous avons dit, au début de notre exposé, que nous n'insisterions pas sur les rapports de l'histoire de la géographie avec les sciences connexes, telles que l'archéologie, l'histoire de la colonisation, etc. Nous avons voulu simplement délimiter le champ de nos recherches, en passant en revue les problèmes et les questions qui s'y rattachent incontestablement. Notre énumération est-elle complète? Certes non. On nous reprochera avec raison de n'avoir pas mentionné un groupe de travaux qui sont de l'essence même de l'histoire de la géographie : l'évolution historique des concepts géographiques, telles que les idées de " continent „, de " chaîne de montagne „, de " frontière orientale de l'Europe „, pour ne citer que quelques-uns des points traités par M. Wisotzki avec ampleur dans son bel ouvrage : *Zeitströmungen in der Geographie.* Ce sont des sujets qui touchent de près à la méthodologie de notre discipline et qui présupposent la connaissance approfondie de toute la littérature géographique ancienne et moderne.

Pour le moment, notre intention n'a été autre que de faire ressortir les phases dominantes dans l'évolution de notre conception de la surface terrestre et d'apporter un témoignage réconfortant de plus du progrès de l'esprit humain dans toutes les directions.

Le Congo belge

(Notes de voyage)

PAR

GEORGES COSYNS.

(SUITE)

Richesses minérales.

Les richesses minérales de l'Afrique centrale sont loin d'être négligeables, mais elles ne pourront contribuer à la prospérité de la colonie que dans un avenir assez éloigné. Le sol d'Afrique offre au mineur : des diamants, des métaux précieux, des minerais de cuivre, d'étain et de fer. Et c'est généralement vers le métal dont on espère un rendement immédiat et maximum que l'on dirige tous les efforts; c'est une grave erreur, car le fait d'exploiter hâtivement les minerais de surface avec des méthodes extrêmement coûteuses et qui demandent tout aux pays d'outre-mer, doit fatalement conduire à un désastre financier. Actuellement l'Afrique n'est pas mûre pour aborder la métallurgie rationnelle; elle ne peut donner à l'industriel ni main-d'œuvre, ni charbon, ni matériaux de construction. En voyant charger les petits steamers qui remontent le Congo et le Kasaï avec des caisses contenant une vingtaine de briques venant de Boom, des sacs de ciment venant d'Angleterre, des tonneaux de chaux venant d'Europe, on se demande à quel prix revient une construction élevée avec des matériaux transportés à si grand frais et souvent avariés en cours de route. Ce n'est pas

que le Congo soit incapable de fournir les matériaux de première nécessité, loin s'en faut. On trouve, à Lusambo et en maint endroit du Kasaï, des calcaires excellents pour la préparation de la chaux. A Luebo, on a établi une briqueterie qui a donné des produits parfaits. Les feldspath si abondants pourraient être broyés avec des calcaires et transformés en ciment sans grande difficulté en utilisant comme combustible le bois des forêts qui sont inépuisables.

Quand on découvrit les mines du Katanga, on fut ébloui par la haute teneur métallique des minerais. Les échantillons soumis à l'analyse donnèrent des résultats si brillants et les rapports des premiers prospecteurs contenaient tant de promesses, qu'un engouement irréfléchi détermina un exode prématuré de capitaux, de techniciens et d'énergie vers les plaines stériles du Katanga. Elisabethville sorti du sol comme par enchantement et ses banques déversèrent de nombreux capitaux qui furent aussi improductifs dans le domaine minier que dans celui de la culture agricole. On ne compte plus à Elisabethville les initiatives privées qui ont été déçues, les échecs financiers qui se sont traduits par des faillites, engloutissant le travail et l'avoir d'honnêtes commerçants et industriels séduits ou trompés par des rapports trop optimistes.

Les causes qui ont ruiné tant d'espérances sont multiples, mais la principale provient incontestablement d'un malentendu chronologique et d'une inversion dans l'ordre de valorisation. On a voulu exploiter le sous-sol avant de faire la conquête économique du nouveau domaine. Quand on parle des minerais du Katanga, on se contente trop souvent d'en faire ressortir la valeur absolue. Certes, à ce point de vue ils sont supérieurs à ceux qui assurent la prospérité de beaucoup d'exploitations connues. Mais la valeur absolue d'un minerai n'a aucune signification; c'est sa valeur relative estimée, en tenant compte de toutes les conditions d'extraction, de situation et d'écoulement, qui, seule, peut permettre d'évaluer l'importance économique de son exploitation.

Au Katanga on a voulu, avec une impatience puérile, produire du cuivre et le présenter sur les marchés mondiaux, avant de

solutionner les problèmes sociaux indispensables à l'industrialisation d'une région. La métallurgie naissante a groupé en un point restreint d'une région presque désertique une affluence telle de travailleurs, de techniciens et de commerçants qu'il en est résulté une profonde rupture d'équilibre entre l'offre, la demande et la disponibilité des produits alimentaires de première nécessité; cela détermina un renchérissement de la vie tel que le prix de la main-d'œuvre blanche et noire dépasse de beaucoup son rendement commercial.

Actuellement, quelle que soit la valeur absolue des minerais du Katanga, c'est-à-dire son pourcentage en métal pur, on est obligé de convenir que le métal extrait sur place et amené à grand frais dans un port européen, revient souvent à un prix supérieur à celui de vente.

La question la plus importante à élucider est de savoir si les conditions actuelles se modifieront et dans quel sens elles se modifieront; il est certain que ce renchérissement progressif des conditions vitales conduirait fatalement à l'arrêt économique de toute exploitation.

Aussi le gouvernement, de concert avec les sociétés exploitantes, devraient concentrer tous leurs efforts vers une rénovation économique. Malgré les encouragements fort louables du gouvernement, les fermes du Katanga exploitées par les colons libres sont loin d'être prospères et de contribuer au but proposé, qui est d'abaisser le coût de la vie. En effet, ces colons se livrent surtout à la culture de légumes peu substantiels, d'un prix de vente élevé constituant plutôt un luxe accessible seulement aux fonctionnaires privilégiés, qu'une base alimentaire destinée à la fois à dégrever les petits budgets et à relever l'état sanitaire.

Le climat du Katanga est peu favorable à la culture régulière. La saison sèche communique au sol crevassé une rare stérilité; la saison de pluie amène des torrents d'eau qui lévigent la terre et déracinent les semis. Il faudra une longue période d'expériences pour déterminer la nature des légumes tubercules, cultivables avec fruit et susceptibles de résister à ce climat particulier. En outre, il faudrait se décider à changer l'orientation générale de l'esprit des agriculteurs. Tous dirigent leurs efforts

vers l'obtention de légumes et fruits destinés aux blancs et susceptibles de se vendre à des prix élevés. Certes, l'amélioration de l'alimentation des Européens est à désirer, mais celle du noir est cependant plus importante encore, car la prospérité des exploitations dépend uniquement de la qualité et la quantité des travailleurs noirs. En effet, le blanc doit borner son activité à la direction et à la surveillance des travaux dont tout le rendement manuel est fournit par le nègre. Il n'y a qu'un moyen d'abaisser les prix d'extraction des minerais, c'est d'augmenter la population nègre. Pour cela il faut attirer les familles noires par l'assurance d'une alimentation abondante et à bon marché.

Dans ce but on pourrait créer des cultures de manioc, non pas au Katanga même, où le manioc se développe mal et ne donne qu'un maigre rendement après deux ans de culture; mais bien dans les vastes plaines humides du Kasaï, là où la main-d'œuvre est abondante, le sol fertile et le climat favorable. Le Moyen et le Haut Kasaï pourraient devenir de vastes lieux de production; le riz, la canne à sucre, le maïs, le sorgo, le manioc, la patate douce s'y développent merveilleusement ; des transports par bœufs rhodésiens, ou un chemin de fer léger, genre Decauville, pourraient assurer de l'arrivage journalier et garantir l'alimentation économique de la région minière.

Ces cultures nécessiteront un déboisage intensif et peut-être pourrait-on utiliser, temporairement du moins, les richesses de combustible que l'on gaspille actuellement d'une façon inqualifiable.

Les forêts du Kasaï sont extrêmement riches en bois dur et l'on est péniblement surpris de voir que, soit pour la construction des routes décrétées par l'Etat, soit pour l'établissement de cultures particulières, on livre ces arbres gigantesques au feu pour se débarrasser de la forêt par l'incendie.

Quand on songe au cube formidable de bois qui a été détruit on ne peut s'empêcher de se demander pourquoi une société ne s'organise pas pour procéder à un déboisement systématique des régions devant être livrées à la culture. Il existe des appareils légers, presque portatifs, permettant la distillation du bois; on obtiendrait ainsi sur place un charbon de bois sou-



Divagation des rivières dans les forêts du Kasaï.



La Luebo circulant sous bois. Luebo Kasaï.



Bosquet de bambous, région boisée du Kasaï.



Marais entouré de bambous. Luebo.

vent fort dur et pouvant être employé avantageusement en métallurgie. On obtiendrait des alcools et des essences capables d'alimenter des moteurs à explosion, des goudrons et des antiseptiques qui pourraient contribuer grandement à l'assainissement des régions insalubres, sans compter une infinité de sous-produits goudronneux, acides, etc., qui trouveraient des débouchés dans les villes naissantes de l'Afrique du Sud.

Il est certain que la distillation du bois serait une tentative intéressante, ne fût-ce que pour la production sur place du charbon de bois et son utilisation à une métallurgie cuprifère, réduite mais rémunératrice.

Les photographies ci-contre montrent quelques aspects des forêts du Kasaï, et l'on est étonné du nombre de tonnes de bois qu'un hectare boisé est capable de fournir.

Les minerais d'étain et de cuivre sont abondants, ils seront certes rémunérateurs; mais actuellement on s'est borné à exploiter les minerais de surface, soit libérés par les agents atmosphériques, soit inclus dans une roche peu profonde partiellement décomposée. Si l'on songe aux difficultés rencontrées et au faible rendement commercial obtenu avec un minerai qui se laisse prendre, qu'adviendra-t-il des industries naissantes, après l'épuisement des premières couches; il faudra descendre en profondeur, attaquer la roche dure, et si alors on n'a pas à sa disposition des mineurs noirs, robustes, intelligents et actifs, il faudra renoncer à toute exploitation.

Malheureusement on ne fait rien pour transformer le nègre en un ouvrier, ou plutôt ce qu'on fait est désastreux.

En effet, pour arriver à déterminer le nègre libre, indépendant, chasseur ou agriculteur, à se faire travailleur, c'est-à-dire à venir se placer sous le joug brutal et déprimant de l'Européen, on a recours à trois procédés :

1° On crée des impôts payables seulement en argent; alors le nègre doit se livrer comme travailleur pour amasser son impôt annuel, qui est de 9 à 12 francs; pour cela il doit souvent donner 2 ou 3 mois de travail;

2° On crée des besoins. On étale, aux yeux des femmes, des bibelots européens, sans utilité, mais attirants de couleurs; on

en donne même à quelques-unes d'entre elles les plus en vue pour développer la jalousie et inciter les autres à acquérir les mêmes objets que l'on ne troque que contre argent;

3° Enfin on donne aux chefs des villages divers menus cadeaux et on leur fait de nombreuses promesses pour qu'ils exercent sur leurs hommes une pression suffisante pour qu'ils s'enrôlent comme porteurs ou travailleurs.

On voit donc que le nègre ne se fait travailleur qu'à contre-cœur, aussi sa production sera-t-elle médiocre.

Au travail rien ne le stimule, et le blanc préposé à la surveillance des noirs ne fait rien pour développer chez lui l'amour du travail; au contraire, l'Européen occupant cet emploi subalterne considère le nègre comme une *sale bête*, qu'il injurie et menace. Ce sont souvent des hommes sans éducation, sans dignité et qui croient se grandir en raison directe du mépris et de la grossièreté des injures qu'ils adressent aux indigènes.

Certes, ils obtiennent un résultat relatif et momentané, car le nègre timoré bâcle sa besogne sous la menace des coups et l'amertume des injures. Mais ce blanc plein de morgue est un fléau pour la colonie, car il jette dans l'âme du nègre (qui est fière et susceptible), le germe d'une rancune, d'une haine immense, qui ne s'éteindra jamais.

Rien n'est plus écœurant que de voir chaque matin les travailleurs venir se ranger devant la factorie; ils sont malingres, voûtés, l'œil mauvais, les membres pleins de cicatrices de toutes origines..., ils attendent l'appel.

Alors vient le surveillant blanc, qui se donne des airs importants de petit maître; chacun reçoit un sobriquet, une injure, un ricanement, puis ils vont au travail, le cœur mauvais et ils rêvent de vengeance.

Est-ce ainsi que l'on arrivera à former des ouvriers d'élite? Est-ce ainsi que l'on dotera la colonie de la main-d'œuvre indispensable? Non. On domptera quelques années par la crainte, puis on sèmera partout l'esprit de la révolte, qui éclatera tôt ou tard.

En Europe on voit des hommes de cœur se grouper, se cotiser, dans le but de contribuer au développement moral du noir.

Mais avant de parler de son relèvement moral, ne devrait-on pas tout faire pour empêcher son avilissement ? La plume se refuse d'écrire les mots orduriers que la plupart des Européens jettent à la tête des noirs.

Le nègre est un être primitif, timide, au langage imagé; sa pensée est honnête, l'esprit de justice est inné chez lui; par ses légendes et ses croyances, il montre la sensibilité de son âme naïve. Au fond il est outré, écœuré de la dureté, de l'injustice et de la vulgarité du blanc. On dit qu'il est voleur, ce n'est pas vrai; il se venge des iniquités du blanc par mille petits larcins, et s'il prend un peu de pain, c'est qu'il a faim.

Quand on songe à nos ouvriers métallurgistes, à nos mineurs, on voit des hommes conscients de leur dignité, et s'ils sont devenus des ouvriers d'élite, c'est par la stimulation et le respect dont on entoure leur ouvrage.

Eh bien, si l'on veut, en Afrique, arriver à former des ouvriers capables et fiers de leur titre d'artisan, il faut que l'on change du tout au tout l'attitude que l'on a envers eux. Chez nous, un forgeron est heureux de se dire travailleur et de montrer l'œuvre forgée. En Afrique, l'homme a honte de dire qu'il travaille à la factorerie, car il n'y a que les pauvres qui doivent se livrer au joug du blanc.

En résumé, le moyen de favoriser le développement économique de l'Afrique vers une prospérité certaine, est de s'attaquer résolument à la culture des produits alimentaires et à l'organisation de l'élevage, de développer au besoin une surproduction de réserves tant végétales qu'animales, qui attireraient par leur abondance et leur bon marché la population noire.

Ensuite il faudrait éduquer sérieusement les colons qui entreprendront l'éducation du nègre, développeront chez lui l'amour du travail, s'efforceront de maintenir chez lui le culte de sa dignité et le stimuleront en développant son amour-propre.

Il faut persuader le nègre qu'il est un homme capable par son travail de devenir l'égal du blanc (ce qui est vrai), et non lui répéter du matin au soir qu'il est un être vil, en dessous de tout et qu'il sera toujours l'égal du singe de la forêt. C'est ce qu'on fait et ce qui enlève au nègre tout désir de travailler et de

s'améliorer. Que l'on soit certain d'une chose : c'est que l'on obtiendra plus d'un nègre par la persuasion, par son amour-propre, que par un relèvement de salaires souligné de paroles injurieuses.

Et la preuve c'est que les missionnaires, protestants ou catholiques, ont pu former des maçons, des charpentiers d'élite, avec les mêmes nègres qui deviennent des parias dans les factories où ils sont maltraités.

Que l'on se persuade d'une chose, que c'est moins de l'argent que l'on doit envoyer en Afrique pour développer la colonisation, que des hommes justes et ayant la volonté et le devoir d'éduquer le nègre et de l'élever à notre niveau plutôt que de l'abaisser; car le relèvement et la prospérité de l'Afrique ne peuvent se faire que parallèlement à celui de sa population.

Les martyrs céphalophores
Euchaire, Elophe et Libaire

PAR

MARCEL HÉBERT

Il n'est pas, en pays lorrains, qu'une seule « colline inspirée ». Beaucoup de hauts lieux ont été consacrés successivement aux cultes préhistoriques, gaulois, romains, chrétiens. Lors même qu'une élite est parvenue à la religion « en esprit et vérité », la masse demeure *réaliste*(1) et s'imagine, en s'élevant dans l'espace, se rapprocher du Divin.

Ceux qui graviront les pentes abruptes et rocailleuses de Liverdun et de Saint-Elophe (2) ne regretteront pas leur peine. S'ils ne s'intéressent point aux problèmes que je pose, du moins jouiront-ils de spectacles inoubliables : à Liverdun, la Moselle se frayant un passage à travers les bois, à Saint-Elophe, la gracieuse vallée du Vair avec, à l'horizon, le château majestueux de Bourlémont et, à droite, la basilique de Domremy — qui gagne tant à être vue de loin.

I

Peu s'en faut que l'on ne compte, en ce coin de Lorraine, autant de saints martyrs que de coquelicots dans un sillon : Euchaire

(1) J'ai insisté sur cette très importante distinction des formes *réalistes* et des formes *idéalistes* du sentiment religieux dans *La forme idéaliste du sentiment religieux*, Paris, Nourry, 1909; p. 8, 9; 115 à 133.

(2) Liverdun est une station de la ligne Paris-Avricourt, entre Toul et Nancy. Saint Elophe est à 1,500 mètres de la station de Soulosse, ou de la halte de Brancourt, ligne de Neufchâteau à Toul.

(ou Eucaire) martyr à Pompey (1), Elophe, son frère, martyr à Soulosse (2), Libaire, leur sœur, martyre à Grand, Suzanne (3), autre sœur, martyre (prétend-on) en Champagne. Une troisième sœur, sainte Menne serait morte à Fontenet, entre Puzieux et Poussay, près Mirecourt (4). La légende du IXe siècle indique le nom des parents Baccius et Lientrude, riches gallo-romains possédant plusieurs domaines, dont l'un à Solimariaca (Soulosse). Au XVe siècle (5), on trouve, ajoutées à la liste des enfants, sainte Ode et sainte Gontrude; plus tard on y joignit encore des saintes champenoises : Ame, Houd et Menehoud. Dom Calmet (6) pose la question : frères de sang ou seulement frères en Jésus-Christ?... Les Bollandistes (7) répondent qu'il semble bien que cette « fraternité » provienne de ce que ces saints personnages « sont honorés dans le même pays ».

C'est par ordre de l'empereur Julien que ces vénérables personnages auraient subi le dernier supplice, en 362, Euchaire à Pompey « le dix des calendes de mai » (8), Elophe à Soulosse le 16 octobre, Libaire « après Elophe, dit la plus ancienne *Vie de sainte Libaire*; avant, disent toutes les autres » (9).

Il y a beau temps qu'au XVIIe siècle Tillemont (10), par exemple, au XVIIIe dom Ceillier (11), ont soutenu que Julien n'était point en

---

(1) Station entre Nancy et Pont-à-Mousson. La vieille chapelle n'existe plus, mais l'inscription est conservée à Nancy, au Musée lorrain, salle basse.

(2) L'ancienne *Solimariaca* des Romains. — Grand (*Grannus*, puis *Grandis*), probablement l'ancienne *Andesina* (Pfister, *Histoire de Nancy*, t. 1, p. 11). Grand est à 4 kilomètres de la station Grand-Avranville, ligne de Bar-le-Duc à Neufchâteau.

(3) « Si vero conjecturis indulgere liceat, libenter crediderim eamdem esse ac eam Abbatissam Remensem, quæ Virgo Sancta in vita S. Theodorici (1 Julii) vocitatur et a S. Remigio instructa fuerat. » *Acta Sanctorum*, octobre, t. VIII, p. 815.

(4) Légende de sainte Menne, *Acta Sanctorum*, t. II d'Octobre, p. 150. Légende « de basse époque (XIe ou XIIe siècle) et sans valeur ». *Analecta bollandiana*, XVIII, 412.

(5) L. Bigot, *Monsieur Sainct-Eucaire de Liverdun et les martyrs de Pompey* (Nancy, Crépin-Leblond, 1912), p. 18. Je désignerai par la lettre B cet intéressant travail (in-8° de 34 pages), et par L, l'ouvrage de l'abbé L. Lévêque : *Solimariaca et Saint-Elophe* (1912), chez M. le curé de Saint-Elophe (Vosges). Ces deux ouvrages contiennent la bibliographie du sujet.

(6) *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine*, t. I, p. 196.

(7) *Acta Sanctorum*, 16 octobre; octobre, t. VII, p. 815.

(8) Inscription de Pompey, B., 21, 30.

(9) L., p. 95; 81.

(10) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles* (1693-1712), t. VII, p. 353, 720 et 724.

(11) *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*. Paris, 1733, t. IV, p. 558, 559.

Gaule à cette époque (il était en Asie Mineure), et qu'il n'a pas déchaîné de persécution en Occident; son représentant Salluste, pas davantage (1). Mais les légendes ont la vie tellement dure que l'on est obligé de recommencer sans cesse la démonstration. C'est ce que M. l'Abbé Lévêque a fait récemment avec érudition et conscience (2); mais il se lance dans une hypothèse : l'édit de Julien (mai 352) sur l'incompatibilité du service militaire et du christianisme, apporté à Trèves, à Salluste, préfet des Gaules, aurait été communiqué en août-septembre à Solimariaca, d'où de grandes fêtes païennes qu'Elophe n'aurait pas craint de troubler. Tout cela est gratuit et n'expliquerait point, d'ailleurs, le martyre d'Euchaire, le 22 avril (3).

II

Le grand argument que l'on fait valoir pour maintenir l'existence réelle de ces martyrs gallo-romains, c'est la tradition.

Mais *quelle* tradition? Il y en a de toutes les sortes et il n'est pire erreur qui n'ait sa tradition. L'Eglise, à notre époque, laisse s'évanouir, les unes après les autres, quantité de vénérables traditions. Des prêtres très orthodoxes abandonnent, par exemple, celle de l'apostolicité des églises des Gaules — de l'église de Toul, précisément (4), pour n'en citer qu'une (5).

La tradition est simplement un *fait*, mais ce fait ne saurait être

---

(1) Les Bollandistes s'en tirent habilement : « S. Eliphius non videtur mortis damnatus a Juliano, neque a Sallustio præfecto, sed ab ignoto, Juliani gratiam aucupante. » Octobre, t. VII, p. 801.

(2) L., p 38 à 46 ; 94 à 101. Il ignore si c'est « Salluste, ou un de ses centurions, ou un ambitieux ou un ennemi des chrétiens, peut-être un ennemi personnel des enfants de Baccius... »

(3) Inscription de Pompey. — Sans doute, à cette époque, on peut citer le cas de saint Emilien, qui, ayant renversé l'autel, fut mis à mort à Durostorum (aujourd'hui Silistria); de saint Victrice, qui, avant d'être évêque de Rouen, faillit être martyrisé pour avoir refusé le service militaire, mais ce sont des cas isolés, non toute une pléiade dans un coin de pays, comme à Liverdun-Grand-Soulosse. Il est vrai que l'on peut *supposer* que ces saints ne sont pas morts à la même époque et représentent des chrétiens massacrés par les païens avant l'organisation des églises proprement dites. Leurs noms seuls auraient été conservés et auraient servi de centres de cristallisation aux légendes.

(4) L'abbé E. Martin, *Histoire des diocèses de Toul, Nancy et Saint-Dié*, t. I, p. 30, place saint Mansuy, premier évêque de Toul, au plus tôt vers la première moitié du IVe siècle. Le procédé qui consiste à reculer la « persécution » jusqu'à Dioclétien et au delà (B., p. 31) est donc peu sûr : on s'expose ainsi à avoir une persécution avant qu'il n'y eût une chrétienté.

(5) Cfr. Albert Houtin, *La controverse de l'apostolicité des églises de France au XIXe siècle*, Paris, Picard, 1903.

séparé des titres qui l'expliquent et justifient. Sans doute, les mythes et les légendes peuvent avoir une grande valeur d'*édification*; c'est le point de vue utilitaire, pragmatiste :

Hi duo clari moribus
Cum sorore Libaria,
Suzanna, Menna, plebibus
Dati sunt *in solatio* (1).

Non seulement les saints, les martyrs *consolent* les pauvres mortels; ces

« . . . . . champions de la foy,
De la vie éternelle ayans la soif » (2),

les transportent, quelques instants du moins, au-dessus des vulgarités de l'existence.

Mais dans quelle mesure est-ce vrai ?... Quand je lis l'accueil fait en 1612, par les gens de Saint-Elophe et de Brancourt, à l'évêque de Toul venu pour reconnaître les reliques (3), quand je vois les prêtres expulsés, la procession bâtonnée et lapidée, l'évêque barricadé dans la chaire, il me semble impossible de considérer ces dévôts de Saint-Elophe comme des consciences altérées de vie spirituelle ; c'étaient des primitifs défendant le fétiche qui leur assure la pluie ou le beau temps.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas l'intention de contester la légitimité du point de vue utilitaire; mais à l'expresse condition que l'on aura, du moins, l'honnêteté de distinguer entre la légende et l'histoire réelle. Nous voilà ramenés à l'absolue nécessité de la critique historique.

C'est alors que l'on peut constater combien est fondée la distinction établie par saint Paul entre les *pasteurs* et les *docteurs* (4). Tandis que le « docteur » cherche — ou doit chercher — la vérité objective, la seule vraie vérité, le « pasteur » se contente des à peu près traditionnels et s'accroche désespérément aux équivoques pragmatistes :

« Cette vie de saint Euchaire a été rédigée d'après les traditions contre l'autorité desquelles la critique historique a élevé des doutes, — écrivait le curé-doyen de Liverdun — mais on comprendra facilement que je laisse de côté la critique, dans un opuscule dont

(1) Bréviaire de 1512-1513; L., p. 158.
(2) Inscription de Pompey (xve siècle), probablement substituée à une inscription latine du xiie siècle, B., p. 21.
(3) L., p. 131.
(4) *Eph.*, IV, 11. Cfr. *I Cor.* XII, 28.

le but est de transcrire la tradition gravée sur les pierres de notre église (1). »

La perle, ce sont ces lignes que je relève dans l'ouvrage de l'abbé Lévêque (2) :

« ... Je voudrais, lui dit un curé de Saint-Elophe, que vous fassiez l'historique de notre église et des monuments si curieux de notre tradition locale... Alors, c'est entendu... *Vous y mettrez un peu — mais pas trop — de critique historique.* »

Très intéressants, ces textes, au point de vue de la psychologie du « pasteur ».

J'aime encore mieux, d'ailleurs, ces naïves précautions de curés défendant leur pèlerinage que le motif, plus ou moins conscient, qui inspire à bien des gens l'horreur de la critique historique : ils craignent que la méthode appliquée d'abord à de problématiques traditions locales ne le soit ensuite aux légendes bibliques et évangéliques qui, pour être plus vénérables et plus efficaces, ne sont souvent pas, *historiquement*, plus solides.

III

Il y aura toujours des consciences qui, indépendamment de sa valeur pratique, aimeront le vrai pour le vrai.

Sur quels documents objectifs est fondée la croyance à l'existence de saint Euchaire et de saint Elophe ?

Les inscriptions, les missels, les bréviaires dont on nous parle sontdes XVe, XVIe, XVIIe siècles, ne peuvent donc servir qu'à l'étude de l'évolution de la légende; même l'*Ordo perpetuus* (3), du XIIe siècle, où l'on trouve le seul nom de saint Euchaire, est à plus de sept siècles de distance des événements. Nous n'en serions un peu plus rapprochés que grâce à deux documents : 1° l'antique *Passion de saint Elophe* (4), retrouvée et rééditée en

---

(1) *Saint Euchaire, sa vie et son culte* par l'abbé Mirguet, curé-doyen de Liverdun ; Nancy, Vagner, 1897; p. 9, note.

(2) L., p. 3, et p. 89 : « L'abbé Zeller (curé de Saint-Elophe) avouait un jour « avoir travaillé bien plutôt à édifier ses paroissiens qu'à produire une œuvre de « science historique. »

(3) Cfr. DIGOT, *Sur un Ordo du XIIe siècle* (trouvé à Vandières) près Pont-à-Mousson. *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, 1862, p. 59 à 75.

(4) L., chap. III. nous donne la traduction française de ce document ; au chap. IV (et aussi p. 147, 148) tous les renseignements relatifs aux manuscrits (l'un d'eux se trouve à la Bibliothèque royale de Bruxelles). — On trouvera le texte latin dans les *Acta Sanctorum*, au 16 octobre (octobre, tome VII, p. 812 à 815).

1845, à Bruxelles, par les Bollandistes Joseph Vander Moere et Van Hecke (et qui avait servi à l'abbé Rupert [mort en 1131] à composer la *Vie nouvelle* de saint Elophe, seule connue avant 1845); il en existe une copie qui paraît antérieure à 964 (1); l'original doit être, comme nous le verrons, du IXe siècle (2); 2° un diplôme attribué à Dagobert, où il serait question du martyr Euchaire, honoré à Liverdun. Nous ne serions plus qu'à deux siècles et demi des événements...

Hélas! ce diplôme de Dagobert, personne ne l'a vu. Il est cité dans un autre diplôme attribué au roi Arnould (888), mais cet acte " est certainement faux „; il a été fabriqué " au XIIe ou au XIIIe siècle „ (3). L'auteur (4) parle, au présent, du culte de saint Euchaire: " (Liberdunum) locus pacis, in quo sanctus Eucharius martyr vener*atur* „, puis, au passé: " *et* obsessus a Vandalis reman*sit* indestructus... et Vandali passi ruinam magnam, etc. „, sans établir de connexion entre cette défaite des Vandales, punition de Dieu, et le culte rendu à Euchaire. L'écrivain constate qu'*alors*, au XIIe ou XIIIe siècle, Euchaire est honoré à Liverdun.

C'est tout. Reste donc la vieille *Passion*. Un tissu d'invraisemblances et de faussetés ! « Vita fabulosa », disent les Bollandistes; ils ne cachent pas que si ce document est précieux sous certains rapports, ils le tiennent, au point de vue historique, en piètre estime (5). Il serait bien à désirer qu'un spécialiste en fît une étude

---

(1) C'est en 965 que Gérard évêque de Toul, originaire de Cologne, porta à l'archevêque de Cologne, Brunon, une grande partie des reliques de saint Elophe. Elles sont encore à Cologne, église Saint-Martin, autel de Sainte-Catherine. L., p. 120, 171.

(2) Voir plus loin, §. V. — C'est l'époque de la fabrication de la légende de saint Denys « l'Aréopagite », par Hilduin — des faux d'Hincmar, de Reims — de la colossale duperie des Fausses Décrétales — de la prétendue découverte du corps de saint Jacques à Compostelle — des fausses chartes de l'église du Mans — du martyrologe falsifié par Adon, etc...

(3) Robert Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Caroli ngiens*, Paris, A. Picard, 1898; pages 506, 507.

(4) Voici le texte latin, pris dans *Gallia christiana*, Tome XIII, instr., col. 451, 452:

... « Antiquam libertatem a glorioso rege Dagoberto nos corroborando perpetuo observare præcipimus, scilicet ut infra quatuor leugas ab urbe Tullensi nulla munitio castellaris aedificata maneat, excepta immunitate Liberduni, quod proprium tutamen civitatis est et locus pacis, in quo sanctus Eucharius martyr veneratur, et obsessus a Vandalis remansit indestructus, ubi Deus excitando potentiam suam salvos fecit multos, et Vandali passi ruinam magnam perierunt propter iniquitates suas. » — Le membre de phrase: « in quo Sanctus... » pourrait bien n'être qu'une interpolation.

(5) « Continuo antiquiorem S. Eliphii dabo Vitam; quam etsi fabulosa est, hoc potissimum nomine meretur excudi, quod toties a doctis hagiologis desiderata

approfondie. Je me borne à montrer comment se pose le problème et combien il est vrai d'affirmer, avec M. l'abbé Bigot, que les cas d'Eucaire et d'Elophe, sont « suspendus en l'air » (1).

On peut répéter d'eux ce que le R. P. Delehaye dit de sainte Sébastienne : « La personnalité de sainte Sébastienne échappe au contrôle de l'histoire et tout ce qu'on rapporte de la lecture de ses Actes, c'est le fait qu'à Rodosto, un culte s'était établi probablement avant le xe siècle, autour d'un corps saint » (2).

Or, le R. P. Delehaye ne dissimule point avec quelle facilité s'inaugurait et s'établissait alors le culte d'un corps saint, quand même il s'agissait — ce fut le cas pour Bénigne de Dijon (3) — d'un tombeau que l'évêque tout le premier regardait comme celui d'un païen. Un rêve suffisait, une vision suffisait, ainsi qu'autrefois pour les dieux et les héros (4). Dans le cas de Bénigne, l'évêque Grégoire de Langres eut un songe où lui apparut le « martyr » ; il fit de suite amende honorable.

Toutefois, M. l'abbé Bigot maintient la réalité historique du martyre d'Euchaire, Elophe et Libaire. Et il propose cette hypothèse : « les martyrs du pays toulois (seraient) plutôt quelques victimes des hordes de barbares (Suèves et Vandales) qui, en 406, ravagèrent la cité leuquoise » (5). C'est encore, en effet, une possibilité.

IV

Si la vieille *Passion de saint Elophe*, au point de vue strictement historique, nous inspire tant de défiance, elle est, pour nous, du plus haut prix en tant qu'elle fournit une attestation précise des anciennes croyances populaires.

Elle nous raconte qu'Elophe, venu ou revenu à Grand (6), y prêche aux juifs et aux païens la parole de Dieu, détruit les idoles, convertit

---

fuit » ... « Quam sublestae autem fidei sit integrum istud monumentum, lectori deinceps satis liquebit. » *Acta Sanctorum*, 16 octobre (octobre, Tome VII, p. 801 et 812.

(1) B., p. 18.

(2) DELEHAYE, *Saints de Thrace et de Mésie ; Analecta bollandiana*, tome XXXI, p. 254.

(3) DELEHAYE, *Les origines du culte des martyrs* (Bruxelles, 1912), p. 104.

(4) *Ibid.*, pp. 88-89.

(5) B., p. 31.

(6) Une petite chapelle s'élève à l'endroit présumé, la chapelle de la sainte épée (dont on s'est servi pour trancher la tête à Elophe). La sainte épée est devenue sainte Epéotte, servante de saint Elophe. (DOM CALMET, *Hist. Lorr.*, tome I, p. 198, 199, et L, p, 104, 105) personnification populaire, tels sainte Pointe ou saint Fort (SAINTYVES, *Les saints successeurs des dieux*, p. 163,

620 hommes, est dénoncé à Julien, jugé, condamné et exécuté (la tête tranchée) sur les bords du Vair (*in prato amœno* — il y a, au moins, cela de vrai dans la légende).

« Mais Dieu, continue le narrateur, voulut glorifier son cher martyr et le rendre admirable partout et à tous. Alors le corps du martyr se leva, par la vertu du Christ, et, ramassant sa tête de ses deux mains, il la porta durant l'espace d'un mille, escorté par les anges qui chantaient la louange du Christ, et parvint sans heurt jusqu'à la colline qui porte son nom. Ensuite, il gravit la montagne qu'avant sa mort il avait choisie pour le lieu de sa sépulture. Il trouva là une pierre blanche et plate, comme l'affirment les habitants de ce pays, et s'assit sur cette pierre... La dureté de la pierre céda devant la sainteté du martyr; elle devint un siège dont la concavité lui permit de s'asseoir. Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, se refusait de croire à nos paroles, qu'il aille sur place et s'en rapporte aux muettes affirmations de la pierre elle-même. Le bienheureux martyr Elophe fut enseveli près du lieu où il s'était assis (1). »

La « chaire de saint Elophe » est toujours là. « C'est une roche très fruste, taillée grossièrement, dit M. Levêque, avec, au milieu, une échancrure en forme de siège et, sur le bord, des accoudoirs pour les bras. Sans saillies bien nettes, elle mesure environ 96 × 60 centimètres et 79 centimètres de hauteur. Elle repose sur un soubassement fait de débris de pavés de 25 centimètres d'élévation » (2).

La roche « n'est pas du grain de la région » (3); elle a donc été apportée intentionnellement et, sans le moindre doute, intentionnellement taillée.

Madame sainte Larme (SAINTYVES, *Les reliques et images légendaires*, p. 111), saint Langueur (LÉON GERMAIN DE MAIDY, *saint Langueur*, Nancy, 1913). Mais les gens n'y croient pas aujourd'hui; ce n'est plus, comme me le disait l'instituteur M Lechoux, qu'une « légende souriante ». — Je signale aux archéologues la belle statue de saint Elophe, dans l'église, sur son cénotaphe (XVIe siècle; L., p. 117 et 125). Est-elle de l'école de Mansuy Gauvain? Les sculptures qui sont attribuées à M G. me paraissent plus trapues. De celle de Ligier Richier?... Problème! De même pour les sculptures de la chapelle Saint-Christophe, à l'église de Charmes, avec les deux beaux médaillons extérieurs.

(1) J'ai élagué le texte, car le narrateur qui, sur ce point comme sur plusieurs autres n'est renseigné que par ouï-dire, confond en un seul deux « miracles » de la tradition populaire : la *reculée* et le *siège*. Elophe portant sa tête est poursuivi par les soldats de Julien; un rocher s'entrouvre et le dérobe à ces furieux; c'est la *reculée*, interprétation pieuse d'une des failles fréquentes dans ces rochers calcaires (L., p. 114). Puis Elophe continue sa route et s'assied sur une pierre qui s'amollit en forme de *siège*. Voir des légendes semblables, *Appendice I.*

(2) L., p. 115. — Cfr. *Appendice I.*

(3) L., p. 115. — Exemple de cas analogues près Malesherbes; *L'homme préhistorique*, janvier 1912, p. 30.

Ne doit-on pas assimiler ee siège à ces chaires de Gargantua, chaires des Fées, chaires du Diable, chaires du Druide, chaires de saint Martin, etc., si nombreuses en nos pays? Quelques-unes, je le veux bien, sont, comme le prétendait G. de Mortillet, des jeux de la nature, mais bien d'autres ont été au moins utilisées par l'homme et quelques-unes certainement taillées par lui (1).

Il en est, non loin de là, dans les Vosges du Nord : « Le Wachfelsen porte toutes les traces d'un sanctuaire : trou circulaire dans le rocher, des cupules, des bassins, un *siège taillé* dans le roc, semblable au Kanapéfelsen du mont Sainte-Odile et au Steinsitz de la Heidenkirch qui se trouve à proximité de la Volksburg (immense oppidum) de Ratzwiller » (2).

Il en est aussi dans bien d'autres pays :

« Avec tous les voyageurs qui ont visité Santorin, j'ai le souvenir très net de l'endroit pittoresque dit *Pilarou*, où se voit une niche votive de Déméter et de Koré et l'entrée d'une grotte avec cinq trônes taillés dans le roc, dont quatre au même niveau.

« Ailleurs, en Attique, mais encore sur le rivage, entre Mégare et Eleusis, en un point appelé *Kerata*, précisément à cause de l'aspect des lieux, M. Reichel a noté l'existence d'un trône rocheux fort délabré, mais encore très reconnaissable, qualifié « trône de Xerxès » par les indigènes, parce qu'une tradition légendaire veut que le roi de Perse s'y soit assis pour suivre la bataille de Salamine. Comme le savant Autrichien, je suis persuadé qu'il n'y a là que les vestiges d'un culte à l'air libre dont la mémoire s'est effacée.

« En Crète, à Phalasarna, la mission italienne a découvert deux trônes de taille colossale également taillés dans le roc, dont un inachevé. Autre spécimen, près de Lindos (Rhodes), haut de 3 mètres environ, dédié à Hécate Sotaira; trônes de Zeus et d'Hécate dans un petit ilot voisin, Chalcè (3). En Phrygie, la Mère des Dieux avait de

---

(1) On en trouvera de nombreux exemples dans *La chaire à escalier de Roch-ar-Lin à Saint-Mayeux (Côtes-du-Nord)*, par le Dr Marcel Baudouin *Bulletins et mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*, séance du 7 novembre 1907; « Le siège d'observation de Chergiroux à l'île d'Yeu », séance du 7 novembre 1912.

(2) Ch. Mathis, *Découvertes de nouveaux monuments préhistoriques dans les Vosges du Nord*, dans *L'homme préhistorique* (Paris, Gamber), mai 1913, p. 157.

(3) Dans le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* de Saglio, on trouvera (à l'article « Thronus ». p. 5914) une représentation de ce trône; une bien meilleure. et celle du « trône de Pélops « dans *Ueber vorhellenische Götterculte*, de Wolfgang Reichel (Wien, Holder, 1897), p. 30 et 32. Autre figure (Wachfelsen), *Bulletin de la Srciété préhistorique française*, juille 1911, p. 445.

même des sièges en plein air; c'est d'un trône de Cybèle très complet, avec dossier, accoudoirs et escabeau, qnr M. Anderson a pris le dessin près d'Aizanoi, vers l'entrée d'une grotte, comme à Santorin » (1).

Culte du trône lui-même? (2) Trônes offerts aux divinités, tels celui de Zeus, dont parle Hérodote (3), ou le « propitiatoire », de Jahvé? (4) Sièges d'observation pour des cultes solaires ou stellaires?... Rien ne nous oblige, pour la question qui nous occupe, à prendre parti en faveur de l'nne ou l'autre hypothèse, Il suffit de constater que partout ces chaires, ces trônes se rattachent à quelque culte (5).

Ne serait-ce pas une sorte de menhir, se demande M. Lévêque (6) semblable à ceux retrouvés à Soulosse, en 1889, par M. Voulot, dont l'un, écrit ce dernier, « porte l'empreinte du fer à cheval rencontré sur tant de roches sacrées du paganisme », et qui « s'élevaient sans doute primitivement sur les montagnes [lisez: collines] voisines de Soulosse? » (7).

Je suis revenu, aux dernières vacances, étudier la fameuse chaire de saint Elophe. Sur le plat de la partie supérieure du dossier, elle porte une excavation. Est-ce une cupule — quelque peu abimée peut-être par les pélerins (8)? Nous aurions alors quelque chose d'analogue au siège étudié par M. Schaudel, près de Raon-l'Etape (Vosges): siège taillé dans un bloc de grès vosgien (la Pierre d'appel = Pierre de la poêle), portant un bassin creusé dans la face supérieure horizontale (9).

En continuant un examen minutieux de la chaire, je me suis aperçu que la face latérale gauche (par rapport à une personne assise sur le siège) (10) porte une entaille, faite — certainement cette fois —

---

(1) Communication de V. CHAPOT, 8 novembre 1911 ; *Bulletin de la Société des antiquaires de France*. 1911, p. 264.

(2) Cfr. REICHEL, *op. cit.*, et SALOMON REINACH, critique de l'ouvrage de Reichel, dans *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1897, p. 389.

(3) REICHEL, *op. cit.*, p 22. — HÉRODOTE. *Histoire*, VII, 40.

(4) REICHEL, *op. cit.*, p. 23. — *Exode*, XXV.

(5) *Appendice IV.*

(6) L., p. 115.

(7) L , p. 181, cf. *Mémoires de la Société d'émulation des Vosges*, 1889 et 1890.

(8) « Quoique fort ancienne, la chaire de Saint-Elophe est passablement conservée, à cause de la dureté de la matière; néanmoins les pélerins trouvent le moyen d'en enlever quelques parcelles, qu'ils emportent précieusement chez eux. » A. DIGOT. *Souvenir du martyre de saint Eliphius* dans *Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain*, 1864, p. 32.

(9) M. L. SCHAUDEL, *Les pierres à bassins dans les Vosges* (Congrès de Toulouse 1910), p. 4.

(10) Une personne ainsi assise (peu confortablement!) regarde le nord-ouest; mais rien ne prouve que le siège ait conservé son orientation primitive.

de main d'homme, longue de 32 centimètres, profonde de 6 centimètres et ayant la forme d'une semelle *dont la partie la plus longue aurait été coupée net,* au premier tiers de son développement, sans doute lorsqu'on a taillé le plan droit qui constitue la face de derrière de la dite chaire.

Est-ce réellement une de ces sculptures en creux représentant un pied, dont on a déjà relevé un si grand nombre? Est-ce une cupule (largeur 13 centimètres), avec canal d'écoulement? Faut-il rapprocher ces vestiges de l'image du sabot de cheval dont il est fait mention ci-dessus dans le texte de M. Voulot? J'ai remis les données du problème entre les mains d'un spécialiste (déjà cité) M. Schaudel, qui pourra lui trouver une solution précise.

M. Schaudel a fait (9 novembre 1913) une première visite à Saint-Elophe. Or voici ce qu'il m'écrit :

« La dépression qui existe à la partie supérieure de la pierre dite chaire de saint Elophe, a été incontestablement taillée de main d'homme. Bien qu'ayant approximativement la forme demi-sphérique des cupules les plus anciennes, ce n'est pas une cupule néolithique ; car la technique est différente et l'intervention d'un outil en métal est très visible. La cupule est assez grossièrement taillée et ne pouvait contenir qu'une faible quantité de liquide; elle suffisait néanmoins pour mettre l'élément liquide en contact avec la pierre représentative d'une divinité. J'ai émis l'idée au Congrès international de Genève de 1912 (1), que si les menhirs, comme tout semble l'indiquer, représentaient chez les Gaulois le dieu que César assimilait à Mercure (2), les pierres à cupules étaient, de leur côté, consacrées au dieu de la fécondité, au *Dis Pater* dont les Gaulois se disaient issus (3).

« J'ai bien examiné la cavité du côté droit du bloc (gauche, ai-je dit, par rapport à la personne assise); elle n'est certainement pas naturelle. Il me paraît difficile d'y voir la forme d'un pied (4). Ce pourrait être un petit bassin allongé un peu ovalaire... »

---

(1) Cf. l'article de M. SCHAUDEL : *L'origine et la signification des pierres à cupules, écuelles ou bassins,* dans le tome II du *Compte rendu de la XI I^e session du Congrès international d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques, Genève, 1912.*

(2) Cf. S. REINACH, *Revue celtique*, 1890, pp. 224 à 226; *L'Antropologie*, 1894, p. 291 ; *Orpheus*, p. 165.

(3) Je me permettrai de faire observer à M. SCHAUDEL que le culte de Mercure-Rosmerta était aussi un culte ayant pour fin la fécondité; pourquoi les pierres à cupules ne lui conviendraient-elles point? Or, MERCURE-ROSMERTA, les inscriptions le prouvent (L., p. 28), étaient fort vénérés à Solimariaca.

(4) Jusqu'à plus ample examen, je maintiens l'hypothèse du *pied*, mais, comme je l'ai dit plus haut, le dernier tiers de la sculpture en creux aurait été

Epoque néolithique ou celtique, pied ou bassin, Mercure ou *Dis Pater* — ces intéressantes questions sont secondaires par rapport au problème posé. L'essentiel, c'est que nous sommes en face d'une ancienne pierre sacrée et d'un antique lieu de culte que la présence d'une source sainte permet d'assimiler à quantité d'autres analogues (1).

Or, que trouvons-nous précisément à la Croix-Saint-Euchaire, près Liverdun? Une vieille pierre sacrée (qui touche à la première marche de l'escalier formant la base circulaire de la croix), dont certaines apparences bizarres ont été nommées « la main de saint Euchaire ».

M. Schaudel a bien voulu, sur ma demande, aller l'étudier : « les dépressions dont parle M. Léon Germain (2), m'écrit-il le 27 septembre 1913, ne sont pas des cupules, mais de petits sillons peu profonds dont l'ensemble offre une très vague ressemblance avec les traces que laisseraient les doigts d'une main sur une matière molle. S'il s'agit, comme je le crois, d'un monument objet d'un ancien culte, il aura été taillé postérieurement pour servir de piédestal à une croix en métal plantée dans deux petits trous qui subsistent. Plus tard, au XIIIe siècle (1289), une croix plus monumentale à été construite, mais l'ancienne pierre a été conservée et forme avec elle un ensemble autrement inexplicable. »

Dans les deux cas, il y eut donc substitution d'une religion à une autre. N'est-ce pas pour désensorceler, sanctifier ces deux anciens lieux de culte que l'on y a situé la sépulture d'Euchaire et d'Elophe? N'est-ce point également dans un but d'exorcisme que la légende représente Libaire lavant sa tête dans la fontaine de Grand (3) qu'elle baptise ainsi de son sang — et de même Elophe (4) purifiant de son

---

détruit lorsqu'on tailla la pierre en plan droit, sans doute pour l'adosser au mur de la petite chapelle qui l'abrite.

(1) Cfr. *Appendice II.*

(2) *Le tombeau de saint Euchaire; La croix de saint Euchaire*; articles dans l'*Espérance* de Nancy, 1897.

(3) L., p 81. — « Credat haec qui volet, disent les Bollandistes, anonymo minimè antiquo comparatè ad aetatem Libariae : ego illam Vitam, aliunde etiam, ut videbimus, fabulosam prelo indignam censeo. » 8 octobre. *Octobre*, t. IV, p. 231 — Survivance, à Domremy et à Greux, à quelques milliers de mètres de Saint-Elophe, du culte des fontaines. Cfr. mon étude : *Jeanne d'Arc et les Fées*, dans *Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré?* (Paris, Nourry, 1914).

(4) L., p. 106. — Il n'y a pas de fontaine dans la légende de Liverdun, mais c'est sur la vieille pierre sacrée qu'Euchaire est censé avoir déposé sa tête. — Autre aggravation de la légende de saint Elophe : la tête coupée fait un discours aux fidèles! Je m'étonnais déjà de trouver pareille horreur sur la carte postale que l'on vend à Saint Elophe (on y parle de siège *taillé*, ce qui est la

sang la source qui jaillit au pied de la colline? Préoccupations de clercs, dira-t-on. Sans doute, mais de clercs sachant utiliser les croyances populaires, celles, en tous cas, qui convenaient aux imaginations puisque nous les retrouvons dans le folk-lore (1) : sièges, pierres s'entrouvant, sources sacrées — d'autres encore, comme nous allons le voir.

V

Le plus étonnant prodige reste à expliquer : Elophe et Euchaire prennent dans les mains leur tête coupée et la portent à une assez longue distance.

Depuis longtemps un grand nombre d'auteurs très orthodoxes, tout en protestant que rien n'est impossible à Dieu, ne prennent plus cette légende au sens littéral (2).

On reconnaît là, habituellement, un cas de « mythologie optique » (3) : les simples, en voyant les images où l'artiste a mis entre les mains du martyr décapité sa tête, comme *caractéristique* de son supplice, les simples ont cru qu'il s'agissait d'un acte réellement accompli par le saint.

Explication acceptable dans bien des cas. Les statues qui ornent les porches des cathédrales ont certes largement contribué à répandre

---

négation d'une partie du miracle), mais elle est aussi mentionnée dans l'*Histoire des diocèses de Toul*, etc. (p. 33, note 1), de l'Abbé MARTIN ! Il est vrai que l'on trouve la même barbare imagination dans d'autres légendes : saint Justin, saint Edmond, etc.

(1) *Appendice I.*

(2) Le Révérend Père bollandiste s'en tire habilement : « Absit ut negem Deum liberrimum esse et potentissimum, illudque fieri posse prodigium ; unum illud assero ignota mihi esse alicujus Sancti Acta quæ ea polleant fide ut ab omni dubio vindicent hanc mirabilem capitis gestationem. » *Acta Sanctorum*, 16 octobre. *De S. Bolonia martyre*, § 9. — L'auteur cite une centaine de ces saints et saintes céphalophores, tous occidentaux, « ut de sanctis Græcis taceamus, quibus hoc cum Latinis commune est ». 16 octobre, p. 819. Le P. CAHIER, *Caractéristiques des Saints dans l'art populaire* (Paris, POUSSIELGUE, 1867). Tome II, p. 761-766, en cite quatre-vingt quatre, presque tous de France et d'Italie. Leurs actes s'étant perdus, dit-il, « on les a refaits à neuf en se renseignant sur les peintures dont la portée n'était plus suffisamment comprise ».

(3) CLERMONT-GANNEAU, *Mythologie iconographique* (LEROUX, 1878), p. 8 : « Il ne s'agit plus de rechercher dans l'image la traduction du mythe, mais dans le mythe la traduction de l'image. Le problème est renversé, ou plutôt le phénomène est pris à un autre moment, car on peut dire que la génération alternante et réciproque des images par les mythes et les mythes par les images se poursuit sans interruption à travers le cours des siècles. » On trouvera de nombreux exemples dans E. MALE, *L'art religieux au XIIIe siècle* (Paris, Colin, p. 328 et suiv.).

et accréditer la légende. En ont-elles créé les premières manifestations?

Certainement non, car la légende est antérieure à ces œuvres d'art. La vieille *Passion de saint Elophe* date, nous le verrons, du IXe siècle. Or, M. Emile Mâle, si compétent en pareille matière, a bien voulu me renseigner et m'assurer (4 octobre 1913) qu'il ne connaît pas d'exemple antérieur à celui qu'il a cité dans *L'art religieux au XIIIe siècle* (p. 329) : saint Denis portant sa tête; Bibliothèque de l'Arsenal, ms. n° 162, f° 220; *Lectionnaire* du XIIe siècle. Il faut donc chercher une autre origine.

Tillemont (1), plus récemment le P. Cahier (2) et, dernièrement encore le P. Delehaye (3), nous renvoient à ce texte de saint Jean Chrysostome :

« De même que des soldats, montrant les blessures qu'ils ont reçues en combattant, s'adressent au roi avec confiance, ainsi (les martyrs), portant dans les mains leur tête coupée, obtiennent facilement du roi des cieux tout ce qu'ils veulent (4). »

Répétée, commentée par les écrivains et les prédicateurs, la métaphore orientale engendra facilement une légende chez les Occidentaux.

Mais, en pareille matière, il ne faut pas avoir la superstition de l'*unité* de cause. Des causes variées ont pu produire ou concourir à produire des effets analogues.

Sans aucune influence du texte susdit, la soif du merveilleux, le désir de renchérir sur la légende du saint voisin et de construire pour le patron de la paroisse ou du monastère une légende plus corsée en surnaturel, n'aurait-il pu créer l'idée de la céphalophorie ?

Ne prend-on pas l'invention sur le fait si l'on compare les diverses légendes relatives à saint Denys de Paris?

Avant le récit définitif d'Hilduin, il y eut, au monastère de Saint-

---

(1) « M. de Launoy croit que ce n'est qu'une fantaisie des peintres, qui luy ont mis la teste dans ses mains, pour montrer qu'on la luy avait coupée, surquoi on a ensuite fondé ce qu'on lit dans HILDUIN. D'autres personnes habiles, qui supposent aussi que c'est une pieuse fiction, croient qu'elle peut venir de cette parole de saint Chrysostome, que les martyrs portent leur testes coupées en leurs mains et les offrent à Dieu. » TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique* ; t. IV, note V, p. 712.

(2) *Caractéristique des saints dans l'art populaire*, t. II, p. 766.

(3) *Les origines du culte des martyrs*, p. 136.

(4) *Panégyrique des saints Juventin et Maximin, martyrs sous Julien.* Migne, *Patrologie grecque*, L, 576.

Denis, une préparation de narrations et de documents « destinés à servir la cause et les desseins de l'Abbé » (1).

La gradation y saute aux yeux :

Dans les vieux *Actes* latins (VIIIe siècle), nous ne trouvions qu'une simple exagération de métaphore : les têtes de saint Denys et de ses compagnons une fois coupées, *leurs langues* semblent palpiter encore et louer le Seigneur (2).

L'auteur inconnu du « *Martyrion* » (composé avec des documents fournis par les moines de Saint-Denis (3) au commencement du IXe siècle), grossit cette métaphore : *c'est la tête elle-même* qui paraît vivante — quelques lignes plus loin, le saint la ramasse et la porte à une distance de deux milles (4).

Mais observons-le : cet écrivain a soin de dire qu'il parle de choses qui ne furent visibles *qu'aux yeux de la foi* (« illis qui fide videre poterant »); le prodige requiert un acte de foi (« sanctum ejus sine animo corpus excitatum esse *credimus* »).

Cette réserve disparaît chez l'auteur des Actes appelés *Acta fabulosa* par les Bollandistes (5) : le *fait mystique* est donné par lui comme *fait historique.*

Hilduin agit de même et enguirlande le miracle de phrases édifiantes. Il y ajoute seulement, d'après d'autres sources, la lumière et les concerts célestes (6). La lumière, il l'a empruntée au pseudo-testament de Visbius, le concert céleste, s'il faut l'en croire, « à un

---

(1) Abbé EUGÈNE BERNARD, *Les origines de l'Église de Paris. Établissement du christianisme dans les Gaules. Saint Denys de Paris.* (Paris, de Soye, 1870), p. 313.

(2) « In hac ergo fidei constantia permanentes, reddentes terræ corpora, beatas cœlo animas intulerunt, talique ad Dominum meruerunt professione migrare, ut amputatis capitibus, adhuc putaretur lingua palpitans Dominum confiteri. » *Acta Sanctorum*; 9 octobre; *Octobre*, t. IV, p. 927. — Sur cette ancienne *Passion des saints Denys, Rustique et Eleuthère*, voir E. BERNARD, *op. cit.*, p. 151, 153, 262 et suiv.; 272 et suiv. L'auteur avait encore l'honnêteté de l'avouer, ses récits s'appuyaient davantage sur des traditions orales que sur des preuves : « plus fidelium relatione comperta, quam probentur ad nos lectione transmissa ». (Texte dans E. BERNARD, p. 477).

(3) E. BERNARD, p. 330 à 336.

(4) « Nam ex corpore præcisum caput magistri, illis qui fide videre poterant, cum lingua Dominum confiteri, ut vivum et progrediens videbatur... Beati autem Dionysii Pontificis honorantes martyrium, sanctum ejus sine animo corpus excitatum esse credimus. Etenim beata manu sua caput ex corpore a nefariis hominibus gladio præcisum sumpsit, et suspensum brachio amplexus est, atque a collis vertice duo milliaria plena forti animo pedibus ingrediens portavit. »

(5) Octobre, t. IV, p. 794. Dans E. BERNARD, *op. cit.*, p. 527.

(6) Voir le texte, *Appendice III*, et ci-après *Lettre d'Hilduin.*

très ancien manuscrit » (1). Pas tellement ancien, puisque les *Acta* du VIIIe siècle ignoraient encore la céphalophorie.

La pieuse fraude a donc consisté, comme si souvent, à faire passer pour *réalité historique*, ce qui n'était, au début, qu'une *vue de la foi*. Aux spécialistes de nous dire si l'on ne pourrait pas considérer la phrase cadencée du *Martyrion* : « Beati autem Dyonisii pontificis honorantes martyrium, sanctum ejus sine animo corpus excitatum esse *credimus* » comme empruntée à quelque pièce liturgique destinée à être chantée ou lue devant les fidèles (2). Un tel genre de poésie mystique vit de paraboles et d'hyperboles. Ne serait-ce pas en ces conditions particulièrement favorables que, peu à peu, la métaphore des *Actes* du VIIIe siècle aurait effectué son évolution (3) ? Le récit du *Martyrion* en constituerait l'aboutissement. Autrement, il en serait la source première.

Si j'insiste à ce point, ce n'est pas simplement pour le plaisir d'être témoin de la naissance d'un mythe, c'est à cause des conséquences qui en résultent pour la légende touloise.

Il est impossible, en effet, de comparer l'ancienne *Passion* de saint Elophe avec les *Acta fabulosa* et avec le texte d'Hilduin (4) sans constater l'évidente parenté de ces récits, du moins quant au passage où le moine de Toul raconte le prodige qui suivit la mort d'Elophe.

Aurait-il résumé Hilduin? C'est bien plutôt Hilduin qui a exécuté de pieuses amplifications, d'édifiantes variations sur les thèmes qu'il tenait des mêmes sources que lui. Comme Hilduin, le moine de Toul parle — beaucoup plus sobrement — du concert céleste, mais pas de la lumière. Il n'a donc pas dû connaître Visbius; il aura utilisé le document qu'Hilduin nomme faussement le « très ancien manuscrit », et que, malheureusement, nous ne possédons plus. C'est de ce manuscrit surtout que devait dépendre le récit toulois.

---

(1) Lettre d'Hilduin à Louis le Débonnaire (Migne, *Pères Latins*, t. 106, p. 16, § V; E. BERNARD, p. 493) : « ... quomodo caput proprium, angelico ductu cœlestis militiæ in celebratione exequiarum honoratus obsequio, ad locum ubi nunc requiescit, detulerit... libellus antiquissimus passionis ejusdem explanat, præcipuè tamen conscriptio Visbii... in tomo satis superque abdito Parisiis divino nutu inventa... » (!! Cfr. E. BERNARD, *op. cit*, p. 314, sur cette pièce truquée de Visbius). Visbius est censé écrire que sa mère a vu Denys : « cum cæsa cervice caput suum *cum luce grandi* portare » (E. BERNARD, *op. cit.* p. 508).

(2) On trouvera des exemples dans E. BERNARD, *op. cit.*, p. 348.

(3) Peut-être aussi sous l'influence de la légende de saint Quentin que je relate à la fin de l'*Appendice III*.

(4) Les textes étant un peu longs, je les donne en appendice : *Appendice III*.

Conséquences : 1° le moine toulois aurait composé son œuvre avant 837 (date de l'écrit d'Hilduin); 2° la céphalophorie de saint Elophe proviendrait de celle de saint Denys; le moine de Toul l'aurait ajoutée à une série de légendes qui avaient cours déjà dans les environs de Soulosse (" chaire „, " reculée „, etc.).

Les " rivalités de clocher „ (1) firent le reste : Liverdun et Grand ne voulurent pas avoir été moins bien partagés que Soulosse : Euchaire (2) et Libaire devinrent des martyrs céphalophores, *trois dans une seule famille.*

Cette exagération oblige à chercher une explication plus complète.

Sans doute la crédulité, à cette époque, n'avait pas de bornes. Certaines circonstances locales n'ont-elles pas toutefois préparé les imaginations à favorablement accueillir ce triple prodige?

Je le crois. Malheureusement les fouilles ont été faites sans méthode au cimetière mérovingien qui entoure l'église de saint Elophe, là où se trouve la " chaire „, et où le martyr est censé avoir eu son tombeau. Il suffit de creuser un peu pour y trouver des sarcophages (3); mais les manœuvres n'ont fait aucune observation sur les ossements, étant uniquement préoccupés de recueillir des boucles de ceinturon, des grains de colliers, etc. Nous restons donc, sur le mode d'inhumation des corps contenus en ces sarcophages, dans une ignorance dont pourront toujours tirer profit les partisans de la légende.

Mais ils ne sauraient empêcher que nous n'ayons le cas parallèle et si instructif d'Euchaire.

Euchaire part du *Champ des Tombes.* Cet endroit n'est pas imaginaire. Il existe, à Pompey, dans le coude que fait la Moselle non loin de sa jonction avec la Meurthe, à droite de la route qui va de Nancy à Pont-à-Mousson et a été fouillé plusieurs fois. On y a trouvé de nombreuses tombes gallo-romaines et mérovingiennes. Environ six cents tombes ont été découvertes en 1849; il doit en rester " des milliers „ (4).

L'abondance des sépultures a frappé l'imagination de nos pères et

---

(1) L., p. 75.

(2) La céphalophorie n'est pas encore attribuée à Euchaire (ni à Libaire) dans la vieille légende de saint Elophe.

(3) L., p. 120, 183. C'est dans un ancien sarcophage qu'étaient primitivement les reliques de saint Elophe (L., p. 119, 122).

(4) Cfr. article de A. DIGOT, dans *Journal de la société d'archéologie et du comité du musée lorrain*, 1re année 1852-1853 (Nancy, Lepage), p. 44 à 63. Malheureusement une usine a été construite sur cet emplacement.

voilà pourquoi Euchaire a fini — peut-être aussi sous l'influence de la légende de la légion thébéenne, selon l'hypothèse très plausible de M. Bigot (1) — par être représenté au milieu de " nobles barons (et) chevaliers „, au nombre de " vingt-deux centz „ (probablement : deux mille deux cents).

Mais une autre circonstance a dû exciter leur étonnement : c'est le rite encore inexpliqué de nos jours, d'après lequel, en bien des cas, la tête ne se trouve point, dans la sépulture, à sa place normale.

La chose a été nettement constatée aux fouilles de ce cimetière de Pompey en 1849, et cela (l'auteur le remarque expressément) dans des tombes qui n'avaient pas été violées (2) : " Dans un assez grand nombre, on trouvait la tête séparée du corps, tantôt au milieu, tantôt aux pieds du squelette. Dans l'un des derniers cercueils ouverts, il n'y avait que les ossements d'un seul corps et deux crânes. l'un à la tête, l'autre aux pieds. On a trouvé dans un seul trou quatre individus dont les quatre têtes étaient placées au milieu du corps, Pas loin de là, lés ossements d'un seul corps très bien conservé avec deux têtes, une à chaque extrémité (3) „.

Voilà de quoi faire travailler les imaginations. Même à notre époque, elles travaillèrent, puisque beaucoup de nos contemporains s'empressèrent de conclure que l'on était en face des " vingt deux centz „ martyrs (4).

Tout autre et d'ordre scientifique a été l'interprétation d'un érudit, l'abbé Cochet, à propos de cas analogues : " Les cadavres que nous avons trouvés (Londinières, Seine-Inférieure) étaient loin d'avoir été tous inhumés horizontalement, comme on le fait de nos jours, comme on le pratique communément depuis huit siècles. De prime abord, les ouvriers et moi, nous n'avons pas été médiocrement surpris de rencontrer souvent des têtes à droite et à gauche du squelette, parfois même au milieu des côtes et des vertèbres, ou bien enfin sur les reins ou dans les jambes. Cette rencontre nous parut d'autant plus surprenante, cette circonstance d'autant plus inexplicable, que les ossements des jambes et du bassin étaient toujours très bien alignés, parfaitement étendus sur la terre, tandis qu'il n'en était pas ainsi de la partie supérieure du corps, la colonne vertébrale paraissant s'être écroulée par suite de la pression des terres. Cette particularité s'étant

(1) B., p. 21 à 34.

(2) G. Boulangé, *Notice sur les tombes gallo-romaines découvertes autour de l'ermitage de saint Eucaire, commune de Pompey (Meurthe) sur la tradition des martyrs leuçois compagnons de saint Eucaire.* Nancy, Lepage, 1852, p. 31.

(3) Même notice, p. 13.

(4) Par exemple Mirguet, p. 34; Boulangé (avec réserves), p. 13, 14.

reproduite à satiété, je me rappelai l'avoir déjà observée, en 1847, dans les sépultures du chemin de fer de Dieppe, et, en 1842, à Etretat, dans le cimetière qui entoure le presbytère et la chapelle de Saint-Valery... Il me vint à l'idée que les hommes, dont nous trouvions les os supérieurs ainsi dérangés, pouvaient bien avoir été inhumés assis dans des cercueils de bois... Depuis cette première observation faite à Londinières, en 1847, et répetée en 1850, j'ai eu souvent l'occasion de me confirmer dans mon opinion par des faits nombreux entièrement semblables et parfaitement constatés (1852) dans le cimetière mérovingien d'Envermeu (1).

Que l'explication de Cochet soit suffisante en certains cas, je ne le nie point. Mais elle ne rend compte que très difficilement des cas où la tête se trouve sous les pieds, et pas du tout de ceux où il y a deux têtes pour un squelette. D'ailleurs, il faudrait que ces problèmes fussent étudiés par des hommes compétents en ostéologie et en chirurgie, pouvant examiner et décider si les têtes n'ont pas été intentionnellement séparées du corps, par quel instrument détachées, et quelles traces ont été laissées par l'instrument.

On commence à peine à faire ces observations rigoureuses, scientifiques. Mais je n'ai pas à insister davantage sur ce côté de la question. Nous avons affaire, en effet, dans le cas qui nous occupe, au public le moins scientifique et le plus imaginatif qui se puisse rencontrer.

Que se passera-t-il donc?

Ce qui s'est passé en 386, lorsque l'évêque de Milan, saint Ambroise, guidé par un songe, une vision (2), rechercha, retrouva

---

(1) Cochet, *La Normandie souterraine*, p. 189. — Voir d'autres exemples dans B. Flavy, *Les arts industriels des peuples barbares de la Gaule*, t. I, p. 11, note. — Nous ignorons les raisons de ce rite. Les mérovingiens les savaient-ils nettement eux-mêmes? Peut-être était-ce déjà une survivance de coutumes qui remontaient aux époques les plus reculées. Aux temps néolithiques, la décollation est fréquente; par exemple à l'ossuaire de Vendrest; cfr. *La sépulture néolithique de Belleville, à Vendrest (Seine-et-Marne)*; 1911, Rapport général par le Dr M. Baudouin, Paris, 21, rue Linné. Pour l'époque de transition entre la paléolithique et le néolithique, cfr. article de l'abbé Breuil sur le gisement d'Ofnet (Bavière), *L'anthropologie*, 1900, p. 208; Breuil se demande s'il ne faut pas remonter jusqu'à l'époque moustérienne, où l'on trouve une si forte proportion de mandibules. Survivances, de nos jours mêmes, cfr. Renel, *Les religions de la Gaule avant le christianisme*, p. 90.

(2) Per somnium (*De civitate Dei*, XXII, 8, 2), per visum (*Confessiones* IX, 7), dit saint Augustin. J'ai raconté et cherché à expliquer cette histoire : *L'invention des martyrs Gervais et Protais*; *Cœnobium* (Lugano) du 30 juin 1913. Sur l'usage de l'ocre, cfr. Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, t. I, p. 470, 565, etc.; Renel, *La religion de la Gaule avant le Christianisme* (Leroux, 1906), p. 49 à 53; 91; 145.

dans le sol de la basilique Naborienne deux squelettes qu'il déclara ceux des saints Gervais et Protais. Ce qui le frappa, c'est, sans doute, l'ocre rouge qu'il prit pour du sang, mais c'est aussi que, par un rite analogue à celui de Pompey; les têtes n'étaient point en connexion naturelle avec le reste du corps : *Avulsum humeris caput*; donc ce sont des martyrs, conclut-il.

Ne pourrait-on citer aussi comme exemple la découverte, par saint Mamert de Vienne, au ve siècle, du corps, disait-on, de saint Ferréol tenant dans ses mains la tête de saint Julien? Les fouilles avaient mis trois tombes au jour; dans l'une d'elles on trouva, comme dans plusieurs des tombes de Pompey, un corps et deux têtes (1). Un assistant, que l'on considéra comme inspiré, interpréta la chose par une de ces anciennes traditions qui ne font jamais défaut en pareille occurence.

Le bon sens empêcha d'attribuer la céphalophorie aux « vingt-deux cents chevaliers chrétiens ». Il est probable, d'ailleurs, qu'un seul sarcophage fut ouvert, à Liverdun ou à Saint-Elophe, lorsque l'on voulut recueillir les reliques.

Dans ces conditions, on s'explique mieux le succès de ces diverses légendes. D'autant que la céphalophorie n'est pas nécessairement une invention qui ne puisse provenir que des clercs.

Je dois à mon ami, l'explorateur Franz de Zeltner, l'indication de trois cas, en pays fort différents, où l'on a inventé des fantômes portant leur tête.

Les Bayas (de la Haute-Sangha, au Congo) disent que les féticheurs, lorsqu'ils ont été décapités à la guerre, ont le pouvoir de reprendre leur tête, de s'échapper en l'emportant sous le bras, et de la replacer à volonté (2).

M. Franz de Zeltner connaît, près de Hambourg un château agrémenté, disait-on, d'un revenant qui s'y promène, la nuit, la tête sous le bras.

Dans un conte (3) recueilli à Condé-sur-l'Escaut (Nord), le héros Culotte-Verte (adaptation populaire de Persée-Saint-Georges)

---

(1) Grégoire de Tours raconte la chose (*De miraculis S. Juliani; Libr. miraculorum*. II, cap. I et II) : « Quumque apperuisset et tertium (sepulcrum) invenit in eo virum jacentem illaeso corpore, integro vestimento, qui, deciso capite, caput amplexus aliud brachio retinebat. » Un tel récit aurait suffit à suggérer l'idée de la céphalophorie; il y a sans doute contribué. Dans ce traité, chap. III, et dans le *De passione S. Juliani*, du même auteur (fin vi[e] siècle), on trouve déjà le thème de la fontaine (près Brioude) où on a lavé la tête ensanglantée du martyr.

(2) Renseignement de M. l'administrateur Poupon.

(3) Ch. Deulin, *Contes d'un buveur de bière*; Paris, Dentu, 1877; pages 70, 72, 79.

demande à un fantôme : « Pouvez-vous me dire ce qu'on fait en enfer à ceux qui ont un meurtre sur la conscience? » — « S'ils ne l'ont point payé de leur vie, ils sont condamnés à errer durant toute l'éternité avec leur tête sous le bras. » Ajoutons que le fantôme lui était apparu par morceaux, successivement : une jambe, puis l'autre, puis le buste, enfin la tête que Culotte-Verte avait saisie et fait rouler comme une boule (1).

Voilà quelques spécimens de constructions imaginatives populaires. On comprend donc que l'idée de la céphalophorie a pu, ou aurait pu résulter de l'interprétation du rite que l'on ne comprenait point : la séparation de la tête d'avec le corps et sa juxtaposition anormale dans de vieilles sépultures. Ce rite, en tous cas, devait singulièrement favoriser la diffusion d'une telle croyance. Si le moine de Toul ne l'eût trouvée dans la légende de saint Denys, c'est là qu'il l'aurait puisée.

Telle est ma modeste contribution à l'étude de ces antiques légendes. « *Als ick kan* ». D'autres, mieux outillés, feront la pleine lumière.

---

(1) « La *tête coupée* joue un grand rôle dans l'épopée des deux héros nationaux des Celtes d'Outre-Manche, le Gallois Brânn et l'Irlandais Cuchulaïn. Pour Brânn, c'est l'histoire de sa tête qui, après sa mort, continue à converser et à festoyer avec les siens comme si elle n'était pas détachée du corps et qui joue un rôle de fétiche .. (Le) dieu gaulois Kernunnos est parfois représenté réduit à la tête, qu'elle soit unique ou triple. Et l'on doit se demander si la vogue en France du grand saint céphalophore, saint Denys, n'est pas due à une lointaine survivance du tricéphale gaulois : sa tête passe au moyen-âge pour un talisman aux portes de Paris comme celle de Brânn à Londres. » A. Reinach, « Le rite des têtes coupées chez les Celtes », *Revue de l'histoire des religions*, janvier-février, 1913, p. 43.

APPENDICE I.

« Sur une montagne voisine de Saint-Léger-sous-Beuvray (Saône-et-Loire) on montre deux rochers, taillés en forme de siège, sur lesquels saint Léger et saint Julien se reposèrent et qui portent le nom de Selles de saint Julien et de saint Léger. Entre Saint-Quirin (Alsace-Lorraine) et le Petit-Donon, saint Quirin, revenant d'un pèlerinage en Palestine, s'assit, épuisé, sur une pierre qui a l'aspect d'un siège et y laissa l'empreinte de son corps. On voit aussi dans la Brie le creux que fit saint Fiacre sur un rocher où il s'assit, désolé de l'accusation de magie portée contre lui. A Saint-Idunet, un rocher s'appelle la Chaise de saint Yves. Ce bienheureux, étant allé mendier à Belle-Isle, entra dans une maison où l'on cuisait du pain ; les femmes lui donnèrent un peu de pâte pour faire un gâteau ; mais comme il arriva que le sien était plus gros que les leurs, elle crurent qu'il avait volé de la pâte et elles se mirent à sa poursuite. Le saint, fatigué, s'assit sur une pierre qui plia sous lui et prit la forme d'un siège. A Moëlan, au sommet d'un coteau, un rocher qui a servi d'ermitage à un ancien cénobite présente un creux qui est la chaise où il se reposait ; saint Rouan s'asseyait, pour contempler le pays, sur un massif rocheux en haut de la montagne de Locrouan... »

« ... Suivant des légendes assez répandues, des pierres se sont ouvertes miraculeusement pour donner asile à des héroïnes persécutées et après les avoir dérobées à leurs ennemis, elles ont repris leur ancien aspect. Une vierge, du nom du Diétrine, qui vivait à Saint-Germain-des-Champs (Yonne), poursuivie par un chasseur qui voulait lui faire violence, arriva devant le bloc qui est aujourd'hui en vénération, et s'écria : « Ah! pierre, si tu voulais t'ouvrir et me cacher dans ton sein! » Aussitôt la pierre se fend, reçoit la vierge et se referme si bien qu'elle la recèle encore. A Sion-Vaudémont (1), un gros rocher s'ouvrit pour donner asile à une princesse qui, serrée de près par un séducteur, se lança dans le vide ; et souvent on entend ses plaintes (1). Une tradition du Velay rapporte qu'à l'instigation d'une marâtre, un père courut après sa fille, un couteau à la main ; il allait la saisir au pied d'un rocher et la tuer, lorsque le roc s'ouvrit, la laissa entrer et se referma aussitôt derrière elle. Sainte Odile fuyant son

(1) Meurthe-et- Moselle, à 25 kilomètres de Saint-Elophe.

père et le fiancé qu'elle avait repoussé, allait être rattrapée, lorsqu'elle tomba à genoux sur un rocher, demandant à Dieu de la protéger. Le roc s'entrouvrit et la cacha pendant que ses persécuteurs continuaient leur poursuite et elle y resta jusqu'à ce que son père ait renoncer à la marier. » SÉBILLOT, *Le folk-lore de France.* Paris, Guilmot, 1904, t. I, p. 394; 325.

APPENDICE II.

Je renvoie au *Bulletin de la Société préhistorique francaise*, numéro du 25 juillet 1912 : Dr Marcel Baudouin, *Le pas de la Vierge et les Cupules du Rocher de la Fontaine Saint-Gré*, à Avrillé (Vendée); numéro du 24 juillet 1913, *Les sculptures sur rochers de la Pierre de saint Roch et leur rapport avec le culte solaire*, à Menomblet (Vendée). Et aussi : *Le pas de la Vierge*, à La Chapelle Saint-Laurent (Deux-Sèvres), le *pas de saint Mathurin*, à Larchant (Seine-et-Marne), le *sabot de la mule de saint Maurice*, à Esse (Charente); les sabots de cheval et la source du Kellermannsfels près Niederbronn, du Saut du prince Charles près Saverne (*L'homme préhistorique*, janvier 1912, p. 160), etc., etc. Comme termes de comparaison, les nombreuses empreintes du *pied du Buddha*, chez les Singhalais, les Birmans, les Siamois.

Le pas du Buddha, de l'Ile de Ceylan, est vénéré par les chrétiens comme *pas d'Adam ou de saint Thomas.* Il est difficile de ne point leur attribuer une signification solaire. (SAINTYVES, *Les reliques et les images légendaires*, Edition « Mercure de France », 1912, p. 58 à 62; note 4, p. 61). Cfr. *Les sculptures pédiformes et leur rapport avec le culte solaire*, du Dr M. BAUDOUIN; *Congrès de l'association française pour l'avancement des sciences*, Tunis 1913. Toutefois, cette explication solaire n'est encore qu'une hypothèse.

---

(1) Même légende du *Saut de la pucelle*, précisément à Liverdun. *Revue des traditions populaires* ; Paris, Maisonneuve, 1898; tome XIII, p. 24. — Je fais toutefois quelques réserves au sujet de ces légendes; comme me l'a fait justement remarquer le Dr Marcel Baudouin, dans les légendes plus anciennes et plus authentiques, il s'agit simplement d'expliquer, par le saut d'une monture, des sculptures en creux de sabots d'équidés sur certaines pierres, sans que ces pierres s'entrouvrent. La « pierre qui s'entrouvre » n'en est pas moins un thème qui plaît à l'imagination populaire.

APPENDICE III

TEXTE DE L'ANCIENNE PASSION DE SAINT ELOPHE (*Acta Sanctorum*, octobre, t. VII, p. 812 à 815; § 11) :

« Martyrizatus est nempè amicus Dei Eliphius in prato amæno, quod situm est in ripa fluvioli cui nomen Vera. Verum mirabilis Deus martyrem sibi carum glorificavit et eum omnibus ubique mirabilem fecit. Martyris ergo corpus gloriosi erexit se per virtutem Christi et ambabus suum caput amplectens manibus per unum milliare comitantibus Angelis et Christum laudantibus portavit, donec ad sui nominis montem sine ulla offensione perveniret. Deinde subiit in montem sibi electum quondam, et lapidem ibi album inveniens, etc... »

TEXTE DES « ACTA FABULOSA » (*Acta sanctorum*; octobre, tome IV, p. 794; dans E. Bernard, *op. cit.*, p. 527) :

« Namque ad declaranda martyris et sacerdotis primi merita gloriosa, ut per quem salutifer primo cæperat fructus oriri, eo amplius gloria ipsius pateret et triumphus, beatissimi se Dionisii et pontificis venerandi sanctum exanime cadaver erexit, beataque manu caput a corpore, lictoris ense truncatum, pendulum cœpit brachiis, vectitare; atque ab illo montis cacumine, duobus fere milibus, firmis gressibus apportavit : novo et prius inaudito miraculo, exanime corpus viventis currere more, et homo jam mortuus firmis incedere plantis. »

TEXTE D'HILDUIN (MIGNE, *Péres latins*, t. CVI, p. 46) :

« ...Namque ad declaranda sancti martyris et Galliarum primi sacerdotis merita gloriosa, ut ubi salutifer primo cœperat fructus oriri, eo amplius gloriae ipsius pateret triumphus, maximus cunctos horror invasit, ac lux neffabilis cunctis resplenduit; at beatissimi Dionisii se cadaver erexit, sanctaque manu caput a corpore dolabra lictoris truncatum, angelico ductu gressum regente, et luce cœlesti circum fulgente, pendulis cæpit brachiis vectitare. Et facta est comes multitudo cœlestis exercitus exanimi e jus corpori caput proprium ab ipso monte, ubi fuerat decollatus, per duo fere millia deportanti usque ad locum, in quo nunc Dei dispositione et sua electione requiescit inhumatum, sine cessatione hymnis dulcisonis Deum laudans. Sed et

cœlos petentia divinorum spirituum innumerabilia agmina sunt audita, canore inaestimabilis suavitatis modulantia : gloria, tibi, Domine, adjecto frequentius alleluia. Nam prout discerni potuit tantus auditus, velut alternatim chori angelici, haec et alia, quorum intellectus non potuit percipi, concinebant. »

La légende de saint Lucien de Beauvais, martyr céphalophore, daterait, d'après les Bollandistes, du temps de Charles le Chauve. La céphalophorie de Lucien dérive de celle de Denys (1); il est facile de constater, par la similitude des expressions, la parenté entre les deux légendes relatées dans les *Acta Sanctorum*, au 8 janvier, et les *Acta fabulosa*. Comme il fallait s'y attendre, le prodige pour saint Lucien s'est accru : il porte sa tête à *trois* milles et traverse le gué du Thérain...

Il ne semble pas non plus que les moines de Saint-Denis aient emprunté la céphalophorie à la légende des saints Fuscien et Victoric; TILLEMONT (*Mémoires...*, IV, p. 718) pense que leurs actes ne datent que « de la fin du XIe siècle »; du Xe, d'après l'*Histoire littéraire de la France* (VI, p. 206).

Ne serait-ce pas plutôt une sorte d'adaptation, de mitigation, par les moines de Saint-Denis, du vieux récit d'un prodige par trop exorbitant, tel celui que rapporte Tillemont, d'après les anciens *Actes* de saint Quentin (VIIe siècle peut-être) :

« Le corps de saint Quentin demeura (dans la Somme où on l'avait jeté) durant cinquante-cinq ans, jusqu'à ce que, sous l'empire de Constance et de ses frères Constantin et Constant, une dame de Rome, nommée Eusébie, qui estoit aveugle, receut, dit-on, commandement d'un ange de le venir chercher, avec assurance de recouvrer la vue quand elle l'auroit découvert aux peuples. Elle trouva l'endroit selon les marques que l'ange luy en avoit données; et après qu'elle se fut mise en prières, le lieu commença à s'agiter et l'on vit, disent les Actes, le corps du saint monter du fond de l'eau et nager jusqu'à ce qu'il pust estre reçeu par ceux qui estoient au bord. Sa teste sortit aussi d'un autre endroit et nagea sur l'eau jusqu'à ce qu'elle se fust rejointe à son tronc. On assure que ce saint corps n'avoit pas la moindre marque de corruption, mais qu'au contraire il avoit une blancheur toute extraordinaire et une odeur très agréable. » (*Mémoires...*, IV, p. 435).

Les moines de Saint-Denis ont conscience de formuler une nouveauté : « Novum profecto ac posteris deprædicandum ac fama cele-

brandum miraculum » (*Martyrion*) — « Novo et prius inaudito miraculo » (*Acta fabulosa*).

Je m'arrête, n'ayant point la prétention d'écrire une histoire de la céphalophorie.

APPENDICE IV.

Pendant que s'imprimaient ces pages, j'ai lu le très intéressant ouvrage de MM. Verneau et Rivet sur les populations précolombiennes de l'Equateur (*Ethnographie ancienne de l'Equateur*; Paris, Gauthier-Villars, 1912). Il y est question, p. 229, de curieux sièges en pierre (provenant de la province de Manabi) qui « se rencontrent toujours sur le sommet des collines à proximité de la mer ». Or, l'archéologue américain Saville a trouvé au Cerro Jaboncillo une série de figurines en argile représentant des sorciers exerçant leurs fonctions, assis sur ces sièges, qui seraient donc des « accessoires rituels de cérémonies magiques ou religieuses ». Nombreuses pierres à cupules (on y dépose encore des offrandes) p. 231; statuettes d'animaux avec cavités dans le dos, servant le plus souvent à des offrandes religieuses, pp. 186 et suiv.

---

(1) De même pour saint Nicaise et ses compagnons (LEGRIS, *Les premiers martyrs du Vexin*; Evreux, 1913).

Variétés

Les bases de la pédagogie moderne

à propos de l'inauguration de l'Institut Buls - Tempels (1)

PAR

PAUL HÉGER,

Professeur honoraire à l'Université de Bruxelles.

Messieurs,

C'est au directeur honoraire de l'Ecole normale de Bruxelles qu'il appartenait de prendre aujourd'hui devant vous la parole. Mieux que tout autre, il aurait pu vous exposer les principes pédagogiques sur lesquels reposera l'Institut, dont nous célébrons en ce moment l'inauguration; ouvrier de la première heure, enflammé d'un zèle qui ne s'est jamais ralenti, Sluys a communiqué son enthousiasme à plusieurs générations d'instituteurs; il a contribué plus que personne à la réalisation du généreux programme qui fut celui de l'Ecole modèle, il y a cinquante ans.

Sluys s'est constamment appliqué à mettre en pratique les principes de la Ligue de l'enseignement, et c'est avec un profond regret que nous constatons son absence à la cérémonie qui nous réunit ici sous l'égide de la ville. Souhaitons que le prompt et complet rétablissement de sa santé lui permette bientôt de revenir parmi nous.

Lors de la cérémonie commémorative, qui eut lieu le 29 janvier

(1) Nous sommes heureux de publier ici le texte de l'allocution prononcée le 20 janvier 1914, par M. Paul Héger, lors de l'inauguration de l'Institut Buls-Tempels (École supérieure de pédagogie).

1911, dans le préau de l'ancienne Ecole modèle, Sluys rappela très justement que MM. Buls et Tempels avaient été novateurs le jour où ils avaient formulé à l'adresse des instituteurs les conseils suivants :

« Ayez surtout de l'initiative ; appliquez les procédés intuitifs « propres à développer l'intelligence de vos élèves. Observez ceux-ci, « éveillez leur spontanéité, respectez leur originalité, faites en sorte « que l'école soit gaie, que les enfants l'aiment, que votre enseigne- « ment soit intéressant et efficace. Veillez avec soin à l'éducation « physique; que les élèves se tiennent droit quand ils écoutent, lisent, « écrivent; après chaque leçon donnez leur une récréation en plein « air, qu'ils s'ébattent et jouent librement; aérez les classes très « souvent; faites exécuter par les enfants des mouvements gymnas- « tiques plusieurs fois par jour. »

Quand on relit ce texte aujourd'hui, on se demande comment de tels conseils avaient été reconnus nécessaires ou opportuns; on se demande surtout par suite de quelle aberration ils ont pu paraître perturbateurs et dangereux à l'époque où ils ont été formulés. C'est que l'enseignement populaire avait été, dans notre pays, profondément négligé ; rappelons ici le jugement sévère prononcé par M. Tempels, dans son mémorable livre sur « L'Instruction du Peuple », en 1865 : « Ceux qui pensent, disait-il, qu'il y a en Belgique « un enseignement primaire sont dans un aveuglement funeste... « L'enfant sort de l'école comme il y est entré. S'il avait couru les « rues ou les bois, la nature l'eût mieux formé. » A cette époque, M. Tempels constatait que 60 p. c. des miliciens belges étaient illettrés ou quasi-illettrés.

Deux raisons m'incitent à évoquer ces souvenirs : la première est que la constatation d'une telle situation justifie la glorification de l'effort tenté par les fondateurs de la Ligue de l'enseignement; ce n'est pas trop de dire qu'un tel effort était nécessaire au salut du pays; la seconde est la reconnaissance des progrès accomplis.

Pourquoi l'enseignement primaire a-t-il si notablement progressé en Belgique depuis cinquante ans, sinon parce que l'on a suivi, volontairement ou non, la route que Buls et Tempels avaient courageusement ouverte, parce qu'à une pédagogie déprimante et stérile on a substitué, tout au moins à Bruxelles, un système éducatif mieux approprié à la nature de l'enfant ?

« Lorsque l'on assignait à l'école l'unique mission de communi- « quer à l'enfant des règles de morale, de grammaire, de calcul, il « pouvait suffire à l'instituteur d'être un simple répétiteur »; mais la pédagogie n'est pas seulement l'art de faire acquérir par l'enfant certaines connaissances déterminées par un programme d'études, elle se propose un but plus élevé et plus noble : elle enveloppe l'en-

fant tout entier, elle continue pour ainsi dire vis-à-vis de lui le lent travail de la formation embryonnaire, elle s'efforce de développer ses qualités physiques et intellectuelles, elle favorise le développement de sa personnalité.

« Le problème de l'enseignement a quitté les domaines spéculatifs « de la philosophie morale et de la logique syllogistique, l'éducation « de l'enfant relève désormais de la biologie (1). »

C'est pourquoi la préparation des éducateurs et des éducatrices doit nécessairement comprendre aujourd'hui des notions d'anatomie et de physiologie que la littérature d'autrefois a toujours ignorées.

C'est pourquoi il fallait stabiliser l'œuvre de Buls et Tempels, en créant un Institut pédagogique répondant à l'idée même qui a donné naissance autrefois à l'Ecole modèle. Ne pourrait-on pas dire que toutes les écoles communales fondées par la ville de Bruxelles sont aujourd'hui des écoles modèles ? A quoi aurait-il servi d'en fonder une de plus ? Mais le danger de retomber dans les anciens errements subsiste et subsistera toujours. C'est à cela qu'il fallait penser. Il y a lieu de renforcer sans cesse la foi de l'instituteur dans l'excellence des méthodes intuitives et des procédés d'enseignement qui en dérivent; il y a lieu de faire connaître de mieux en mieux à l'instituteur l'enfant auquel il consacre sa vie.

Connaître l'enfant, comprendre et suivre pour ainsi dire heure par heure son développement physique et moral, afin de diriger sa fragile nature vers l'acquisition du vrai et vers la pratique du bien, c'est toute la formule de la pédagogie moderne.

Certes on peut comprendre l'enfant sans s'inspirer de la physiologie; souvenons-nous que ni Pestalozzi, ni Frœbel, ne furent des médecins; l'idée qu'il faut baser la pédagogie sur le développement rationnel et progressif des facultés de l'enfant devait venir naturellement à tout esprit sensé; elle n'a jamais été plus explicitement et plus éloquemment formulée que par Jean-Jacques Rousseau, et il ne l'avait pas empruntée à la physiologie. Une mère qui ne connaît rien à la science peut devenir une admirable éducatrice parce qu'elle pénètre profondément la nature de l'enfant, objet de son amour. Et les principes d'une éducation rationnelle et complète se trouvent déjà énoncés dans Platon.

Or, on peut arriver au vrai par le sentiment, on peut avoir l'intuition de ce que d'ailleurs on ignore, on peut deviner l'enfant à force de l'aimer.

Mais ce n'est point sur le sentiment que se base une méthode

---

(1) Les passages entre guillemets sont extraits d'un rapport de M. Smelten sur la formation des éducateurs et des éducatrices.

rationnelle. Ce qui caractérise la pédagogie moderne, c'est la base définitive qu'elle a trouvée dans l'étude objective de l'enfant; de cette étude objective c'est à la physiologie qu'il appartient de fournir les éléments.

J'ai dit que ni Pestalozzi, ni Frœbel, n'étaient physiologistes ou médecins; je n'ai pas à vous apprendre que nous n'avons pas l'honneur de compter MM. Buls et Tempels parmi les membres de notre confrérie; c'est le cœur qui les a guidés autant que la raison; et la physiologie peut leur rendre cet hommage qu'elle n'a rien à enseigner qui ne soit conforme aux vues qu'ils ont émises.

Il n'est pas moins vrai que l'acquisition des notions de l'anatomie et de la physiologie est indispensable aux éducateurs d'aujourd'hui. C'est surtout au point de vue de la formation de l'enfant qu'ils doivent s'initier à ces sciences, c'est afin de bien connaître l'enfant qu'ils doivent les cultiver.

L'application des ces connaissances biologiques que je voudrais voir acquérir par tous les instituteurs n'a rien de commun avec la physique amusante ou avec la guerre aux hannetons; elle ne doit pas être superficielle, mais profonde; elle doit permettre aux maîtres de pénétrer la véritable nature de l'enfant et de conformer leur enseignement aux lois du développement intellectuel des élèves.

Je le répète, nous ne prétendons nullement avoir inventé cette méthode : avant que la physiologie eût parlé, les moralistes et les philosophes avaient découvert le bon chemin : lorsque les instituteurs parcourront les livres rangés dans la bibliothèque de l'Institut Buls-Tempels, je leur recommande d'arrêter leur attention sur le « Traité des Sensations », publié en 1754 par l'abbé de Condillac (de l'Académie royale de Berlin). Sans doute ont-ils entendu parler de ce livre en même temps que des « Essais sur l'Entendement humain », antérieurement publiés par Locke et Leibnitz. Ce sont des livres très utiles à lire, au même titre qu'un de ces traités de physiologie moderne où l'on expose le mode de développement du système nerveux chez l'embryon et chez l'enfant. Et c'est chose tout à fait remarquable que la concordance entre les données de la philosophie dite « sensualiste » du XVIIIe siècle et les acquisitions récentes de l'embryologie comparée. La célèbre « Lettre sur les Aveugles », de Diderot, autorise le même parallélisme. On ne peut arriver à l'intelligence que par les sens, disaient ces philosophes... Il n'y a pas d'activité spontanée dans les centres nerveux, proclame notre physiologie. Ce sont là des affirmations identiques. Les idées ne préexistent point dans le cerveau de l'enfant, les représentations mentales ne sont point préformées.

Pour que notre esprit puisse connaître la lumière, il faut que la rétine ait été impressionnée par elle, et de même l'excitation des

nerfs auditifs par les vibrations du son est indispensable à la genèse de l'idée du son ou à celle des sensations musicales; toute la formation intellectuelle dérive des impressions des sens. Si l'enfant sourd-muet pouvait entendre des sons articulés, ne fût-ce qu'un instant, il parlerait, car la parole elle-même n'est pas un don, elle est une acquisition des sens.

Une pédagogie intelligente doit tenir compte de ces faits; ne voyez-vous pas quelle base solide elle trouve dès qu'elle se propose fermement de modeler ses procédés d'après les lois physiologiques du développement de l'homme ? Il importe donc que l'instituteur sache comment naissent les idées, comment fonctionnent les associations mentales, comment enfin se bâtit, avec les éléments fournis par les sensations, l'édifice intellectuel que l'école a pour but de construire dans un cerveau d'enfant.

* * *

Le programme que M. Tempels développait en 1865 se préoccupe aussi de la religion et de la morale. Il le fait dans les termes suivants :

« Respectez absolument les opinions religieuses, philosophiques, « politiques des parents qui vous confient l'éducation de leurs « enfants; n'exercez sur la conscience de vos élèves aucune pression. « Vous n'avez, dans l'école, à prendre parti pour aucune religion; « c'est aux parents seuls que revient le droit de déterminer, à cet « égard, la direction qu'ils jugent convenables d'imprimer à l'édu- « cation de leurs enfants...

« Ne donnez pas d'oiseuses leçons sur la morale à heure fixe et « dans un ordre méthodique; mais soumettez les élèves à un régime « de morale effective, formez leur caractère, faites leur pratiquer « réellement les vertus qui sont l'objet de la morale, inspirez-leur « l'horreur du mensonge, de l'hypocrisie; apprenez-leur à pratiquer « la tolérance. »

Ainsi s'exprimait Tempels il y a cinquante ans. Au moment où ces principes élémentaires sont audacieusement méconnus, il est bon, il est juste, il est désirable qu'ils soient de nouveau publiquement affirmés; rien ne peut mieux les mettre en lumière et les consacrer à jamais que la fondation de l'Institut Buls-Tempels.

« Ne donnez pas d'oiseuses leçons sur la morale, mais soumettez « les élèves à un régime de morale effective... »

En effet, à quoi sert-il de discuter les principes fondamentaux vis-à-vis de l'enfant, dont l'esprit est toujours aux abstractions ? Si, même en dehors de tout esprit de parti, nous avions à discuter entre nous les rapports de la religion et de la morale, où irions-nous, je

vous le demande ? On nous dit et on nous répète que sans la religion il n'y a pas de morale effective, on fait trembler les mères pour l'âme de leurs enfants, on nous représente la morale comme née de la religion, alors qu'au contraire, l'histoire le démontre à qui veut le savoir, c'est du sentiment moral ancré par la nécessité dans le cœur de l'homme que les religions sont nées.

Beaucoup de personnes dans notre pays, les unes par ignorance et en toute bonne foi, les autres par calcul, s'appliquent à confondre intimement la religion et la morale. Le grand conflit du temps présent résulte de cette confusion et la guerre scolaire à laquelle nous assistons, guerre à jamais condamnable, n'a peut-être pas d'autre cause profonde. Quelle en sera l'issue ? Nous pouvons le prédire : comme au temps des guerres civiles de Rome, la victoire restera au parti le plus juste, c'est-à-dire à celui qui conduira les hommes vers la morale la plus parfaite. En attendant, il ne doit pas être permis d'ignorer ou d'oublier que la morale humaine a la même source que la science elle-même. « L'histoire nous prouve que le « développement de la morale dans le monde a été lié à la fois à « celui de la science, dont elle procédait, et des religions qui y trou- « vaient un de leurs points d'appui. Mais pas plus au point de vue « extérieur de l'histoire qu'à celui de la conscience intérieure, la « morale n'a été le produit des religions : c'est toujours la même « illusion représentative qui transforme en cause génératrice de « certaines idées les notions qui en sont issues (1). »

La morale ne procède pas du dogme; elle ne cesse de se perfectionner dans le cours des âges, et l'éducation du peuple n'a d'autre but que d'augmenter sans cesse ce précieux patrimoine de l'humanité.

Mais il est évident que discuter devant les enfants ces principes fondamentaux, c'est une besogne oiseuse; ce qui vaut à tout âge et surtout dans l'enfance, c'est l'application quotidienne et continue des préceptes de la morale, ou, selon le mot de Tempels : « le régime de la morale effective ». Hors de là, en pédagogie, il n'a point de sagesse. Rattacher ces préceptes à telle ou telle doctrine politique, sociale ou religieuse, ce n'est pas en faciliter l'application, bien au contraire. Car il faut que l'instituteur soit détaché des intérêts de parti, qu'il ne voie dans ses élèves que des esprits à cultiver et des âmes à former. Se servir de l'école dans un intérêt de parti, c'est manquer au respect que l'on doit à l'enfant — et faut-il rappeler ici le mot de Cicéron ?

C'est pour lui-même que l'enfant demande à être élevé, à être instruit; ce n'est point pour justifier ou pour servir une thèse ou

(1) M. Berthelot, *Science et morale*, 1897, p. 27.

une cause particulière que l'école est fondée. Le point de vue confessionnel qui fait de l'école un moyen de créer des adeptes est aussi profondément injuste que la thèse sociologique qui veut élever l'enfant non pour lui-même mais en vue du progrès de l'humanité.

A vrai dire, perfectionner l'individu, c'est encore le plus sûr moyen d'atteindre au progrès social, et Kant a dit avec raison : « C'est dans le problème de l'éducation que gît le secret de la perfection de la nature humaine. » Rien de plus vrai; et plus notre race évolue, plus notre civilisation avance, plus nécessaire, plus compliquée et plus longue aussi se trouve être l'œuvre de l'éducateur, au point de vue moral surtout; c'est là qui explique surtout l'âpreté des luttes actuelles, chez les peuples les plus civilisés. Je vais essayer de développer ici, sur ce point, toute ma pensée.

Nous ne sommes plus au temps où les philosophes et les rhéteurs imaginaient que la nature avait tout prévu pour le plus grand bien de ses créatures; les paradoxes de Jean-Jacques ne se discutent plus. Non seulement nous savons que l'enfant ne naît point parfait, mais nous connaissons assez ses origines pour apprécier les tares héréditaires dont il est chargé.

Transformer l'homme primitif en « Homo sapiens » fut l'œuvre obscure et lente des siècles écoulés; augmenter la sagesse de l'homme, faire régner dans le monde la justice et la paix, c'est la tâche qui s'impose aux siècles à venir. Qui ne voit combien devient immense la mission de l'éducateur, qui ne comprend qu'elle ne peut que grandir et s'étendre en raison même des progrès moraux de l'humanité ? L'enfant ne ressemble pas seulement à ses parents ou à ses ancêtres immédiats : il se présente à nous comme un petit animal raisonnable dont l'éducation doit faire progressivement un homme. Nous avons à corriger ses impulsions, à lui montrer le chemin de la meilleure vie possible, à le dégager de plus en plus des liens qui le rattachent à l'animalité, à développer en lui la dignité humaine.

Ce n'est point par des discours que nous réussirons à atteindre ce but, c'est par l'exemple, par l'adaptation aux contacts de tous les jours, par une action calculée, continue, qui peut n'avoir rien de commun avec une théorie quelconque. Cette action doit être inspirée par les sentiments de l'éducateur et se conformer, s'adapter aussi étroitement que possible, aux tendances et aux besoins actuels de l'enfant.

En cette matière je me défie profondément des programmes théoriques; je base au contraire ma confiance sur la valeur morale de l'éducateur lui-même; rassuré sur ce point, je voudrais qu'on lui laissât toute latitude, qu'on encourageât ses initiatives sans chercher à les réfréner par un programme étroit, qu'on laissât parler à l'enfant le langage que celui-ci peut comprendre.

Je me représente l'instituteur comme un père de famille, l'institutrice comme une maman, avertie, intelligente et instruite. Lorsqu'ils s'adressent à leurs enfants, ni l'un ni l'autre ne songent aux bases philosophiques de la morale; ils font appel au sentiment avant de s'adresser à la raison. Dans le problème de l'enseignement de la morale à l'école primaire, on doit se souvenir de l'évolution de l'être et de l'évolution de la race.

Comme j'offrais un jour à ma petite-fille de lui raconter des histoires, elle me dit : « Raconte m'en une qui n'est pas arrivée, elles sont beaucoup plus jolies ! » Le goût du merveilleux, l'attrait des contes de fée caractérisent la mentalité des enfants. Il faut en tenir compte si l'on veut se conformer à la réalité.

Il faut se dire que le monde recommence dans chaque enfant qui naît; eussions-nous eu nous-mêmes l'étoffe d'un Newton, nous débutons par le fétichisme avant d'atteindre à la notion abstraite d'un univers gouverné par des lois; vouloir inculquer à l'enfant des principes dont il ne saisit pas la portée, c'est une œuvre stérile : il faut choisir l'aliment intellectuel comme on choisit l'aliment matériel; il faut avoir égard à la capacité mentale aussi bien qu'à la capacité digestive; attendez que l'enfant ait des dents pour lui donner autre chose que du lait; attendez qu'il puisse former un jugement avant de vous adresser à sa raison. Il faut « voir l'homme dans l'homme et l'enfant dans l'enfant ».

Pendant le premier âge (et conformément aux données de la physiologie comme à celles des philosophes dont je parlais tout à l'heure), c'est uniquement par des impressions qu'il y a lieu de chercher à développer les jugements; ceux-ci se formeront aussitôt que l'organisation psychique le permettra et il faut reconnaître à cet égard l'existence de très grandes inégalités individuelles. On ne peut solliciter ces jugements prématurément, on doit moins encore les imposer. Le « régime moral », tel que le comprenait Tempels, tient compte à la fois de la liberté nécessaire à l'instituteur et de celle, encore autrement respectable, de l'enfant. Un enseignement étroitement confessionnel méconnaît ces principes.

J'ai dit que la tâche de l'instituteur grandit à mesure que s'affirme le progrès dans l'humanité. Nous sommes justement fiers de notre état de civilisation, mais nous ne songeons pas assez à l'immensité des devoirs que nous contractons en raison même de notre progrès moral. Ne faut-il pas élever l'enfant toujours plus haut, pour qu'il soit au niveau de la société d'aujourd'hui et de celle de demain ?

Ce qu'on appelait au temps de Montaigne « l'institution » des enfants était chose moins complexe que l'éducation désirable aujourd'hui même pour l'enfant du peuple. La complexité actuelle provient surtout de ce que nous n'avons pas encore de pédagogie morale uni-

verselle : d'excellents esprits peuvent l'entrevoir, ils ne l'ont point encore formulée. Les procédés éducatifs sont discutés, ils sont influencés profondément par les coutumes et les mœurs du pays, de la province, du village; ils varient selon le temps et les lieux. La complexité résulte encore du grand essor des sciences dans les directions multiples; nous voudrions tout enseigner à nos enfants et à nos jeunes gens, dans l'espoir de les préparer d'une manière plus complète à la lutte pour la vie. L'encombrement des programmes ne répond cependant pas à un progrès réel, et ici encore, dans l'enseignement moyen comme dans l'enseignement primaire, il faut tenir compte des données de la physiologie.

La cause est entendue : le point de vue biologique s'impose. Vous avez assisté à Bruxelles même à son triomphe lorsqu'il s'est agi de réformer l'enseignement des enfants anormaux. Souvenez-vous de ce que c'était cet angoissant problème de l'enfance anormale avant que la physiologie, représentée en la circonstance par mon collègue Demoor, l'ait franchement abordé.

L'étude biologique de l'enfant anormal a conduit, vous le savez, à d'excellents résultats; son principe est applicable avec la même certitude de succès, à la pédagogie tout entière; l'expérience faite sur les anormaux est fertile en conséquences : de même qu'en tératologie les monstruosités fœtales ont révélé d'intéressants détails du développement embryonnaire normal, de même les enfants anormaux peuvent fournir à un observateur sagace nombre d'indications précieuses sur l'évolution des facultés chez l'enfant; c'est toujours le même problème qui s'impose à votre attention, c'est le point de vue biologique ou physiologique qui nous guide, qu'il s'agisse d'enfants normaux ou d'enfants anormaux.

Je voudrais souhaiter à chacun de vous de trouver dans l'étude de la biologie le même réconfort que j'y ai trouvé moi-même; envisager le problème de la vie en s'appuyant sur les sciences naturelles, c'est trouver la paix à condition que l'on ne s'engage pas dans les chemins de l'orgueil et que l'on accepte humblement, chaque jour, les leçons de l'expérience.

Faut-il par exemple modérer ses impatiences et subir sans perdre espoir certaines misères du temps présent? Les sciences naturelles nous y aident en nous montrant que le progrès de l'humanité ne se mesure pas à la durée de notre vie. Le grand savant Hugo De Vries ne nous disait-il pas samedi dernier que les calculs les plus autorisés reculent à 20 ou même à 40 millions d'années le commencement de la vie organique sur la terre? D'autre part, nous devons évaluer à plusieurs centaines de mille années l'âge de l'humanité. En étudiant les collections de notre musée d'histoire naturelle, vous acquerrez la conviction qu'il a fallu des périodes millénaires pour passer

du silex taillé à la civilisation de la pierre polie... Consolons-nous : il ne faudra pas aussi longtemps pour que l'école réalise ce que nous attendons d'elle.

La science a été la source de tous les progrès accomplis par la race humaine depuis ses lointaines origines, aussi bien les progrès moraux que les progrès matériels. C'est en vous basant sur elle que vous assurerez l'avenir : vous enseignerez à vos élèves « la morale « des honnêtes gens, la morale qui proclame le devoir, la vertu, « l'honneur, le sacrifice, le dévouement, au bien et à la patrie, « l'amour des hommes, la solidarité.

« L'enseignement primaire doit préparer l'enfant à la vie de telle « sorte qu'il puisse acquérir le maximum de bonheur personnel et « fournir une part maxima de collaboration au bonheur des « autres (1). »

Tel est l'idéal pédagogique que formulait, il y a quelques années, M. Smelten, tel est celui que s'efforceront de réaliser tous ceux qui collaboreront à l'Institut Buls-Tempels, car il est identique à celui que la Ligue de l'enseignement affirmait il y a cinquante ans.

On mit en doute alors sa réalisation; elle est à ce point certaine aujourd'hui que dans l'œuvre même de la réaction triomphante vous retrouverez des irradiations, lointaines et plus ou moins déformées il est vrai, mais cependant reconnaisables de cet idéal si nettement affirmé autrefois.

Cher Monsieur Buls, cher Monsieur Tempels,

En vous voyant parmi nous aujourd'hui, comment ne pas vous dire : « Qu'est-ce qu'une belle vie ? Une pensée de la jeunesse réalisée dans l'âge mûr. »

Vos deux existences consacrées au bien et si fécondes en œuvres seront proposées toujours comme des modèles aux éducateurs que l'Institut Buls-Tempels contribuera à former. En songeant à vous, ils se sentiront plus forts, ils resteront confiants dans l'avenir et, à votre exemple, ils s'attacheront à le préparer sagement.

---

(1) N. SMELTEN, *Pour l'Ecole*, 10 juin 1902.

La manifestation Raoul Warocqué

Le Gouvernement français, par une initiative qui l'honore grandement, rendit récemment un juste hommage aux sentiments d'altruisme et de générosité de M. Raoul Warocqué vis-à-vis des Français de Belgique, en le nommant officier de la Légion d'Honneur.

L'octroi de la rosette au grand philanthrope que l'Université libre de Bruxelles compte avec une légitime fierté parmi les membres de son Conseil d'administration, fut pour les innombrables amis et obligés de M. Warocqué l'occasion de réaliser un vœu cher entre tous : celui de pouvoir enfin lui témoigner publiquement leur reconnaissance, leur attachement et aussi leur admiration.

Et c'est ainsi que, digne pendant au Jubilé Solvay, nous eûmes la manifestation Warocque, laquelle se déroula le 18 janvier à Bruxelles, en la salle de la Madeleine, et fut particulièrement émouvante par son caractère de sincérité et de réelle simplicité.

Dans la salle, au bureau, se pressaient une foule d'amis appartenant au monde des arts, des sciences, de la politique, de l'industrie et du commerce. Leur présence était facilement explicable par l'universalité du mécènat du châtelain de Mariemont. Bornons-nous à citer ici MM. Charles Buls, président de la Ligue de l'Enseignement, Ad. Max, bourgmestre de Bruxelles, Paul Hymans, député, collègues de M. Warocqué au Conseil d'administration de notre « Alma Mater », Jean Demoor, recteur, le docteur Héger, etc.

M. Buls prit le premier la parole. En termes éloquents il exprima la sympathie de tous pour M. Warocqué qui depuis dix ans soutient, encourage toutes les œuvres destinées à élever le niveau intellectuel du pays, intervient en faveur de toutes les fondations qui concourent à améliorer, soit physiquement, soit intellectuellement l'être humain depuis le Jardin d'enfant jusqu'à l'Université et assied ainsi la prospérité nationale sur la base solide du savoir.

C'est, en effet, à M. Warocqué que l'Université libre est redevable de son Institut d'anatomie, sis au parc Léopold, que la province du Hainaut doit l'Université du travail de Charleroi — qui fit dernièrement encore l'objet d'articles enthousiastes dans la presse française de la part de M. Edouard Herriot, sénateur, maire de Lyon –

l'Ecole des estropiés, l'Athénée du Centre, le merveilleux Institut commercial de Mons... et devra bientôt un Lycée modèle de jeunes filles.

En offrant à M. Warocqué une superbe épreuve du « Semeur », M. Buls en précisa, dans une vibrante péroraison vigoureusement applaudie, la signification symbolique :

« Parce que vous avez semé largement autour de vous le blé qui nourrira les générations futures, nous avons pensé de ne pouvoir vous laisser un meilleur souvenir de notre reconnaissance qu'en vous offrant l'œuvre géniale de notre grand sculpteur, Constantin Meunier.

« Le Semeur », fier, résolu, pénétré de sa haute mission, projette au loin le blé nourricier sur la terre féconde; il a confiance dans l'avenir, il sait que cette semence germera et sera l'aliment fortifiant des générations futures.

« Placé dans le beau parc de Mariemont, il y restera le symbole de l'activité généreuse du citoyen qui fut le bienfaiteur de sa province et l'honneur de sa patrie. »

On entendit et applaudit ensuite M. Crozier, consul de France à Anvers, qui salua au nom de son Gouvernement l'ami de la France; M. Dutrieux, président de la Commission administrative de l'Institut commercial du Hainaut, M. Rondeau, échevin de Morlanwelz et M. Godeaux, préfet de l'Athénée du Centre, montrèrent successivement le rôle bienfaisant de M. R. Warocqué dans le domaine de l'enseignement technique et moyen; M. le docteur Dewez, président de la Ligue nationale contre la tuberculose, rappela la création de nombreux dispensaires dus à la générosité du héros de la fête et dit la gratitude affectueuse des protégés de l'œuvre; M. Fulgence Masson enfin, au nom de la gauche libérale, loua les initiatives parlementaires du député libéral de Thuin et lui offrit, au nom de ses collègues, un superbe bronze de Julien Dillens.

M. Raoul Warocqué répondit avec émotion et vanta à son tour les mérites de ses collaborateurs, ceux de M. Charles Buls, et leur dévouement inlassable. Il dit aussi sa foi en un avenir meilleur, grâce à l'instruction et à l'éducation répartie entre tous les hommes.

Il fut longuement ovationné, et un fastueux banquet — au cours duquel on but au libéralisme, à la science et à l'amitié — clôtura cette cérémonie cordiale.

GEORGES JANSON.

Bibliographie

FRIEDRICH NORDEN : **Apulejus von Madaura und das Römische privat Recht.**

MAURICE BOURQUIN : **La protection des droits individuels contre les abus de pouvoir de l'autorité administrative en Belgique.**

Le prix Georges Dubois, destiné à couronner le meilleur ouvrage juridique dû à un jeune avocat du barreau de Bruxelles, a été décerné pour la première fois cette année. C'est M. Maurice Bourquin, chargé de cours à notre Université, qui a emporté les suffrages du jury.

Nous ne croyons mieux faire que de publier le rapport présenté au jury par M. René Marcq, sur les deux ouvrages proposés. L'auteur fait précéder de plusieurs observations intéressantes son analyse de ces remarquables travaux :

Deux ouvrages seulement ont été présentés pour le prix Georges Dubois.

Si l'on se rappelle que ce prix est accessible à tous les avocats âgés de moins de trente-cinq ans, et que, dans notre Barreau, plus de quatre cents membres ont la bonne fortune de satisfaire encore à cette condition, on ne peut manquer de s'étonner d'une proportion aussi minime.

Cette constatation doit-elle nous faire croire qu'actuellement, dès leur arrivée au Palais, nos jeunes confrères ont tout leur temps absorbé par leur clientèle? Plusieurs d'entre nous ont un souvenir trop récent de leurs premières années de Barreau pour qu'il leur soit permis d'émettre cette hypothèse sans un certain scepticisme.

Il faut donc chercher ailleurs la cause de ce phénomène.

Trop souvent les élèves des facultés de droit ne voient pas dans l'enseignement qui leur est donné, une discipline destinée à leur fournir les premiers éléments du droit en même temps qu'à éveiller leur curiosité scientifique; ils ne considèrent les années passées à l'université que comme une étape à franchir avant d'obtenir le diplôme final, qui est pour eux un certificat d'aptitudes profession-

nelles, un talisman qui leur fournira de larges moyens d'existence. Comme on l'a dit déjà ailleurs et en meilleurs termes, ce diplôme apparaît en quelque sorte comme le titre d'une créance sur l'avenir; en le conférant, la société promet à son titulaire une existence comblée d'honneurs et de profits.

Nourris de ces idées, les jeunes avocats entrent au Barreau. Certains, forts de leur droit de créance, attendent avec une patience relative que l'avenir tienne ses promesses — sans d'ailleurs rien faire pour hâter la réalisation de celles-ci; on ne les voit guère au Palais. — D'autres, moins confiants, ou plus impatients, et auxquels l'oisiveté pèse, s'efforcent de hâter le cours de la fortune. Ceux-là suivent les audiences. Ils admirent, avec raison, l'éloquence des membres éminents de notre ordre, ils s'efforcent de s'initier à la technique de leur art, mais ils ne discernent point les inlassables efforts, les longues veilles, les minutieuses recherches auxquels ces maîtres du Barreau doivent leur talent et leur prestige. Et ils ne sont pas éloignés de croire que le mérite de l'avocat tient à une certaine aisance de la parole, jointe à quelque habileté de dialectique. Faut-il s'étonner après cela de ce que ces jeunes gens, préoccupés avant tout de succès oratoires, négligent de développer et même d'entretenir leurs modestes connaissances juridiques, et limitent bientôt leurs lectures a quelques répertoires de jurisprudence, dans lesquels ils puisent, sans grande peine, une passagère érudition?

Certains enfin, mais moins nombreux, ont du rôle de l'avocat une vision plus haute. Pour eux, l'avocat est, avant tout, un juriste, ou, comme le disait Ihering, un soldat du droit. Un procès n'est pas simplement pour eux une occasion d'habiller éloquemment quelques considérations de fait, renforcées de citations de jurisprudence, c'est un des multiples aspects de l'adaptation de la règle de droit aux faits de la vie sociale. Et, par des études souvent longues, toujours laborieuses, ils s'efforcent de découvrir la relation juridique dans l'enchevêtrement des faits. Ainsi, ils discernent les beautés de la science juridique, mais ils en aperçoivent aussi l'étendue et la profondeur; tout naturellement, ils sont amenés à vouloir en démêler les mystères. Conscients de la noblesse de tout effort, ils ne redoutent point de s'attaquer aux problèmes les plus complexes du droit; ils savent que si même leur inexpérience les trahit, ils n'en auront pas moins contribué, si modestement que ce soit, au progrès du droit.

C'est à cette élite qu'appartiennent MM. Norden et Bourquin, Nous leur devons des œuvres d'un mérite très réel; et la mission qui nous a été confiée de faire un choix entre elles, est d'autant plus

délicate, que chacun de ces travaux se recommande de qualités très diverses.

M. Norden consacre depuis très longtemps ses loisirs à la philologie, et notamment à l'épigraphie latine. A plusieurs reprises déjà, la publication des résultats de ses recherches a attiré sur lui l'attention du monde savant. Sa formation juridique devait tout naturellement amener M. Norden à discerner et à vouloir démontrer l'intérêt très grand que présente la philologie latine pour l'étude du droit romain, comme, d'ailleurs, la connaissance exacte de celui-ci pour l'étude de celle-là. A l'appui de cette thèse, M. Norden n'aurait pu assurément choisir de meilleur exemple que l'étude des œuvres d'Apulée. Celui-ci n'est pas seulement l'auteur des « Métamorphoses », plus connues sous le nom de « l'Ane d'or »; à côté de ce roman satirique se placent des œuvres philosophiques, ainsi que des discours et plaidoyers, et notamment l'« Apologie » par laquelle Apulée se défendit avec autant d'esprit que de vigueur, contre l'accusation singulière d'avoir, par la magie, gagné le cœur et la fortune d'une riche veuve. De plus, Apulée exerça la profession d'avocat à Rome, puis à Carthage. Si bien que ses œuvres ne doivent pas seulement à la complexité de leur style, la curiosité des philologues, elles constituent des documents de premier ordre pour l'étude de la langue latine, des mœurs, et même de la pratique du droit au IIe siècle de notre ère. Dans un premier volume, celui qu'il a soumis à notre examen, M. Norden nous décrit le droit privé d'après Apulée. Bien que l'auteur, avec beaucoup de modestie, déclare s'adresser surtout aux philologues, son livre, bien ordonné, clairement écrit, sera lu avec le plus grand intérêt par tous les juristes qui n'oublient point le rôle du droit romain dans la formation et le développement de nos institutions juridiques.

L'ouvrage de M. Bourquin nous transporte dans un domaine tout différent. Tandis que M. Norden scrute le passé avec le soin minutieux et patient de l'historien, M. Bourquin interroge le présent : il entend autour de lui les plaintes que suscite le fonctionnement de l'autorité administrative, et constate que dans notre pays, dans la plupart des cas, aucun recours efficace ne protège les citoyens lésés dans leurs intérêts par un acte de la puissance publique. Il recherche la cause de ce mal; il la trouve dans cette circonstance que notre Constitution, après avoir proclamé et réalisé la séparation des pouvoirs, n'a pas pris soin de la tempérer en établissant une barrière contre l'arbitraire administratif. Il examine les remèdes que d'autres législations nous offrent en exemple; il voit près de nous deux pays, l'Angleterre et la France, dans lesquels des sys-

tèmes, diamétralement opposés d'ailleurs, donnent d'excellents résultats. En France, l'administration est son propre juge, et elle s'acquitte de cette mission qui semble d'abord paradoxale, avec une impartialité et une conscience qui ne laissent guère à reprendre, même aux censeurs les plus revêches. En Angleterre, au contraire, les tribunaux judiciaires ont compétence pour connaître des différends qui surgissent entre l'administration et les particuliers tout autant qu'entre les particuliers eux-mêmes. Puis, M. Bourquin étudie la réforme qui pourrait se concilier, non seulement avec la lettre de notre Constitution, mais aussi avec l'interprétation, exacte ou fausse, que nos cours et tribunaux lui ont donnée, ainsi qu'avec notre esprit public, tel que nos traditions l'ont lentement formé; cette réforme consisterait en l'instauration d'une juridiction administrative organisée. Encore serait-il nécessaire de procéder prudemment, afin de ne pas introduire dans les rouages essentiels de notre vie publique un organe dont on n'aurait pas éprouvé la solidité et le fonctionnement; sa compétence, d'abord très restreinte, serait augmentée par étapes; elle serait limitée au début à certains recours contentieux ordinaires, c'est-à-dire fondée sur la violation d'un droit individuel subjectif, pour être étendue ensuite à tous les recours contentieux ordinaires, et même plus tard, aux recours contentieux aux fins d'annulation pour excès de pouvoir, fondés sur toute illégalité objective et dont cette juridiction ne connaîtrait d'ailleurs qu'à titre simplement consultatif.

Au moment d'indiquer ici l'impression que nous a laissée la lecture du livre de M. Bourquin, un mot de Dupin aîné nous revient à l'esprit. Au début d'une préface qu'il donnait à une édition nouvelle des œuvres d'un savant jurisconsulte, Dupin se défendait d'en faire l'éloge, « car, écrivait-il, on pourrait me répondre : Vous le louez, eh ! qui donc le blâme? »

Vanter ici le livre de M. Bourquin serait tout aussi inutile. Cet ouvrage n'a recueilli que des éloges. Non seulement, M. Bourquin a eu l'heureuse pensée de choisir comme objet de ses études l'un des problèmes les plus graves qui préoccupent actuellement juristes et hommes politiques, mais encore il l'a traité — et même peut-on dire résolu — avec une science sûre, une exacte compréhension des besoins actuels de notre vie publique, et un sens très précis des réalisations. M. Bourquin est, en effet, animé du désir de faire œuvre pratique; il considère, peut-être avec quelque raison, que l'organisation d'une juridiction administrative serait par elle-même un progrès suffisant pour qu'on facilite sa naissance et son développement en acceptant avec résignation certaines décisions, cependant contestables, de la jurisprudence. En agissant ainsi, M. Bourquin a

obtenu ce résultat, assurément voulu, mais peut-être inespéré, de rallier à la juridiction administrative les sympathies de certains esprits qui en paraissaient fort éloignés. Il est permis d'affirmer que l'ouvrage de M. Bourquin a exercé déjà et exercera encore une grande influence.

Si le règlement du prix Georges Dubois permettait à la Conférence du Jeune Barreau de disposer pour la période triennale qui vient de se terminer, de deux prix de même importance, nous serions heureux d'attribuer l'un à M. Bourquin, l'autre à M. Norden. Car nos confrères ont l'un et l'autre fait preuve, dans les ouvrages qu'ils nous ont soumis, d'un esprit scientifique particulièrement digne d'éloges. Mais, tout partage nous étant interdit, un choix s'impose.

Comme nous l'avons dit déjà, chacun des ouvrages présentés se recommande de qualités très sérieuses, l'un et l'autre honorent la littérature juridique de notre Barreau. Mais le livre de M. Bourquin se recommande, en outre, d'une qualité qui doit, à notre avis, déterminer vos suffrages.

Pour que le Bureau conserve la place prépondérante qu'il a occupée jusqu'ici dans la vie publique, ses membres ne doivent point limiter leur activité à la défense d'intérêts purement privés; ils doivent s'efforcer non seulement d'augmenter leurs connaissances juridiques, mais aussi de contribuer au progrès du droit par l'étude des réformes que réclame l'adaptation de la règle de droit aux conditions actuelles de notre organisation politique et sociale. En d'autres termes, l'avocat ne peut vivre dans le passé, il doit sans cesse se préoccuper des exigences de notre temps. Et c'est ce qui fait, à notre avis, la supériorité de l'ouvrage de M. Bourquin. Par son objet, l'excellence de sa méthode, la clarté de son argumentation, l'élégance de son style, ce livre aura certainement, nous l'avons dit déjà, une action puissante sur la solution d'un des problèmes essentiels de notre époque.

René MARCQ.

—

Giorgio del VECCHIO : **Il Concetto del Diritto.** Bologne, Zanichelli, 1912, 155 p.

Cette étude de philosophie de droit de l'éminent professeur de l'Université de Bologne est la réimpression d'un volume paru en 1906. Elle répond à une question d'éthique formelle, indépendante des phénomènes juridiques examinés dans leur contenu, dans leurs caractères matériels.

L'auteur aboutit à cette définition : « Le droit est la coordination objective des actions possibles entre plusieurs sujets selon un prin-

cipe éthique qui les détermine, en en excluant l'empêchement. » Ce dernier mot doit sans doute être pris dans le sens de : négation.

Par son unité constructive ou architectonique, l'œuvre se rattache à l'école rationaliste. P. E.

NICOLA CHECCHIA : **Scienza e Scientismo.** Castellamare Adriatico, 1914, 47 pages.

Scienza e Scientismo est un opuscule où M. Nicolas Checchia cherche, non sans humour parfois, à démontrer — démonstration toujours bonne à répéter — que les négociations basées sur des théories *a priori* risquent le plus souvent d'être fausses dans le domaine des sciences d'observation. Ce sont les chevaux d'Elberfeld qui ont probablement donné lieu au petit travail de M. Checchia.

OUVRAGES REÇUS

Inventaires des archives de la Belgique, publiés par ordre du gouvernement. Chartes et cartulaires des duchés de Brabant et de Limbourg et des pays d'outre-Meuse. Première partie, tome V, Bruxelles, 1913.

Sur les fondements positifs bio-psychique et énergéto-productiviste de l'évolution sociale, par Ernest Solvay. (Extrait de la *Revue économique internationale*, décembre 1913.)

A la mémoire de Claude Bernard

PAR

GEORGES DWELSHAUVERS,

Professeur à l'Université.

I

La France vient de célébrer le centième anniversaire de la naissance de l'illustre physiologiste Claude Bernard (1813-1878). J'eus l'honneur d'être invité à cette cérémonie; de l'enceinte réservée au corps professoral de Paris, j'ai pu suivre de près la fête si simple et si touchante.

La séance eut lieu dans l'auditoire du Collège de France où enseigna Claude Bernard. A Paris, les pierres même parlent de choses glorieuses; qui sait si les vibrations de la voix du maître illustre ne se sont pas inscrites dans les murs de sa salle de cours, sous une forme qu'un jour la science retrouvera? L'hypothèse n'a rien d'absurde. Si nul mouvement ne s'anéantit dans l'univers, me disait un jour Marcelin Berthelot, pourquoi des instruments plus délicats que les nôtres ne capteraient-ils pas, à l'endroit précis de l'espace où elles sont arrivées, les vibrations produites par l'agitation des hommes? On recomposerait ainsi des scènes historiques dans leur vivante réalité.

Le mardi 30 décembre dernier, nous étions donc réunis dans l'auditoire n° 6 du Collège de France; le président de la République et les autorités de l'Université se trouvaient là, au milieu des professeurs assemblés pour honorer la mémoire de

Claude Bernard; derrière, les gradins de l'amphithéâtre étaient remplis d'auditeurs enthousiastes. M. Viviani, ministre de l'Instruction publique, présidait l'assemblée, entouré des orateurs qui devaient prendre la parole en cette circonstance et qui furent, dans l'ordre des discours prononcés, M. Maurice Croiset, M. Viviani, le physiologiste Dastre, M. Henneguy, professeur d'embryogénie comparée, le philosophe Henri Bergson et M. d'Arsonval.

Ainsi, pour célébrer le grand physiologiste, un homme politique, représentant la démocratie française, un historien de la littérature, trois savants se rattachant aux préoccupations essentielles de Claude Bernard et un philosophe se firent entendre. Rien n'est plus utile à tous les points de vue que ce genre de célébrations. Elles permettent de renouer nos idées présentes à la tradition; nous nous rendons compte ainsi du développement progressif et organique du savoir humain; nous prenons confiance dans l'avenir, les ressources inépuisables de la pensée se dévoilent à notre attention; nous apprécions avec une plus grande justice la valeur des hommes qui nous ont faits ce que nous sommes et nous situons leur œuvre à sa place véritable. N'est-ce pas aussi un enseignement pour tous et n'élevons-nous pas le niveau des esprits en leur rappelant les efforts de ceux qui furent l'honneur de l'humanité ?

Nous voudrions voir s'étendre le culte des grands morts au-delà des frontières de leur nation. Claude Bernard n'appartient pas seulement à la France : il appartient, immédiatement après, à tous ceux qui se rattachent à la culture française; enfin, la réflexion scientifique, partout où elle se manifeste, lui doit quelque chose de son accroissement et de sa force. Je propose que dorénavant les noms illustres de la pensée humaine soient célébrés chez nous aussi. L'Université de Bruxelles, qui est le foyer de la pensée libre en Belgique, devrait prendre à cœur de célébrer les grands hommes qui ont éclairé l'humanité : le CC[e] anniversaire de la naissance de Diderot, la fête commémorative de Claude Bernard n'auraient pas dû la laisser indifférente; elle aurait pu se faire entendre et s'affirmer. N'est-ce pas, en même temps, battre le rappel aux courages et aux volontés ? Où

cela serait-il plus nécessaire qu'en Belgique ? J'aurais considéré, quant à moi, comme un devoir heureux de prendre la parole pour dire ce qui rattache ma philosophie à ces grands penseurs, ainsi que je l'ai fait, en 1904, pour Kant, malheureusement en dehors de l'Université.

II

Claude Bernard représente de la manière la plus éminente l'esprit scientifique en physiologie. Ses leçons et ses travaux expérimentaux sont et restent des modèles. Il a, de plus, défini sa méthode dans un livre devenu classique, qui mériterait d'être étudié dans les classes supérieures de l'enseignement secondaire, à l'égal des grands auteurs français, et pour la précision sobre du langage et pour les idées. Dans son discours, H. Bergson disait avec entière vérité : « Du XIXe siècle datent les sciences de laboratoire, celles qui suivent l'expérience dans toutes ses sinuosités sans jamais un seul instant perdre contact avec elle. A ces recherches plus concrètes, Claude Bernard aura apporté la formule de leur méthode, comme jadis Descartes aux sciences abstraites de la matière. En ce sens, l'*Introduction à la médecine expérimentale* est un peu pour nous ce que fut pour le XVIIe et le XVIIIe siècle le *Discours de la méthode*. »

Du modeste laboratoire dont il disposait, de grandes découvertes sont sorties coup sur coup. Plusieurs d'entre elles sont restées vraies dans leur entièreté, ce qui est rare dans toute science expérimentale, amenée nécessairement à se modifier sans cesse. Dastre, dans le *Dictionnaire de physiologie* de Richet, met hors de pair les découvertes relatives à la fonction glycogénique du foie et aux nerfs vaso-moteurs, constricteurs et dilatateurs. « Là il a tout créé, écrit-il, et son œuvre reste définitive. » Mais combien d'autres recherches auxquelles les physiologistes peuvent se reporter avec le plus grand profit et qui ont ouvert la voie aux investigations !

Les leçons de Claude Bernard sont de véritables modèles; on n'y trouve aucune théorie ambitieuse, ni exclusivisme, ni exagération; les expériences sont rapportées avec précision et clarté;

on y admire une langue sobre et classique, comme nous l'aimons, sans rien qui brise la ligne et détourne l'attention; un exposé impartial et une discussion tolérante des opinions des autres; une unité intérieure. En les lisant, on assiste à ce fait d'histoire des sciences : une méthode en voie de formation. Cette méthode est celle de la physiologie.

III

Le *Rapport sur la physiologie générale*, paru en 1867, montre combien Claude Bernard avait une notion sûre des limites des sciences; la physiologie étudie des faits qui ne ressortissent d'aucune autre méthode; elle s'appuie incontestablement sur la physique et la chimie, mais elle envisage des phénomènes qui se produisent ailleurs que dans les corps étudiés par ces deux sciences; elle a son domaine propre, qui est celui des fonctions organiques constituant ce qu'on appelle l'être vivant.

D'autre part, l'illustre savant se garde bien d'absorber la psychologie dans la physiologie; il a un sens trop parfait de la complexité du réel. Il s'exprime avec une grande netteté à ce sujet : « La matière organisée du cerveau qui manifeste des phénomènes de sensibilité et d'intelligence propres à l'être vivant n'a pas plus conscience de la pensée et des phénomènes qu'elle manifeste, que la matière brute d'une machine inerte, d'une horloge, par exemple, n'a conscience des mouvements qu'elle manifeste ou de l'heure qu'elle indique; pas plus que les caractères d'imprimerie et le papier n'ont la conscience des idées qu'ils retracent... La sensibilité inconsciente, la sensibilité consciente et l'intelligence sont des facultés que la matière n'engendre pas, mais qu'elle ne fait que manifester. C'est pourquoi ces facultés se développent et apparaissent par une évolution ou une sorte d'épanouissement naturel, à mesure que les propriétés histologiques nécessaires à leur manifestation apparaissent. »

Ainsi, Claude Bernard a une vision précise des limites et de l'objet de sa science. D'autre part, il faut expurger celle-ci des théories qui l'entravent et y introduire le déterminisme, la causalité stricte. Sans ce postulat, la physiologie ne pourrait prendre

rang parmi les sciences expérimentales. Sans doute, il y a des connaisances qui, sans être expérimentales, ont droit au titre de science : la psychologie concrète, l'histoire, la philologie, l'esthétique; mais la physiologie, par son objet, se rattache moins à ce groupe des sciences morales qu'aux sciences qui utilisent la mesure, aux sciences dites exactes. Les processus de transmission, les rythmes respiratoires et circulatoires, les mouvements musculaires, les échanges chimiques, autant de questions qui relèvent de l'expérience mesurable et de ses lois.

Claude Bernard ne recourut jamais, dans ses interprétations, à des hypothèses commodes, mais sans valeur scientifique, telles que les « causes finales » qui prétendent expliquer l'ordre des faits par leur résultat considéré comme posé d'avance et guidant les faits, ou encore la « force vitale », suppléant à ce qu'on ne parvient pas à expliquer suffisamment par les causes mécaniques, ou enfin les « variations capricieuses de la nature », auxquelles le domaine mouvant de la vie laisse plus libre cours que les lois de la physique. Sans doute, les actions qui se passent dans les êtres vivants sont plus complexes et plus enchevêtrées que celles du mécanisme proprement dit; il faut tenir compte de leur coordination et de leur synthèse et Claude Bernard ne s'en fit pas faute, loin de là; mais pour les expliquer, il n'est pas légitime de recourir à des qualités occultes dont une science mieux informée n'a que faire.

IV

Après avoir appliqué la méthode expérimentale à la physiologie et être arrivé à ses grandes découvertes, Claude Bernard s'est demandé comment procède l'expérimentateur et quelles démarches de la réflexion président à ses recherches. Il montra, dans l'*Introduction à la médecine expérimentale*, la part qui revient à l'esprit humain et celle des faits observés : le fait pour le fait est un non-sens; le fait est inséparable de la pensée de l'observateur. Le fait, sans l'intelligence, n'a pas de signification : il faut, avant tout, *comprendre* ce que l'on observe, savoir

de quelles notions antérieurement acquises on doit partir pour diriger ses expériences; en un mot, avoir le coup d'œil intuitif qui trouve l'expérience à faire et va saisir le fait où il se manifeste véritablement. Les dispositions à prendre pour expérimenter sont de première importance.

Il est indispensable, une fois l'expérience commencée, que l'observateur soit aussi objectif que possible et laisse parler les faits qu'il a pris la peine d'interroger. Mais une fois la réponse obtenue, son rôle redevient actif et il s'agit d'interpréter. Ici, la difficulté est grande, car il faut éviter les hypothèses insuffisantes et n'admettre une théorie que si elle résiste à la critique la plus sévère et rend compte, mieux que n'importe quelle autre, de l'ensemble des faits mis en lumière par l'expérience.

La méfiance de Claude Bernard envers les théories est grande, autant qu'est complète sa confiance dans une expérience conduite avec sûreté. Il se tient en garde vis-à-vis du dogmatisme; il est légitime, en effet, qu'un physiologiste le redoute plus qu'un mathématicien ou un physicien; car, en présence de faits complexes comme ceux de la vie, la tentation de systématiser n'est pas minime. Systématiser, c'est toujours simplifier, et l'esprit humain cherche ce qui est simple et un.

V

L'on a rapproché le *Discours de la méthode* de l'*Introduction à la médecine expérimentale :* mesurons la distance qui sépare ces deux œuvres. La première déborde de confiance dans les constructions de la raison; la seconde cherche dans l'expérience les limites qui s'imposent à la raison. L'hypothèse d'une raison créatrice est abandonnée et l'on n'en est plus à croire, avec Kant, que des catégories de l'entendement humain il soit permis de déduire les lois générales du mouvement et les principes de la mécanique rationnelle, ni que ces lois et ces principes donnent la clé de toutes les actions qui se produisent dans la nature.

Les faits présentent constamment des aspects qu'aucune construction rationnelle ne pourrait faire pressentir. Ils suggèrent à l'homme des idées qu'il n'aurait pas trouvées par sa seule

raison; loin de se plier aux formes logiques *a priori* de la pensée, les faits forcent au contraire la pensée à s'adapter à l'observation. Ce qui est logique est purement formel; notre idéation abstraite fournit des cadres, non des faits. Le contenu du réel ne s'obtient pas par un déroulement de notions contenues dans la raison; la raison désigne simplement un ensemble de procédés et de méthodes nous permettant de nous adapter aux faits.

C'est un résultat excessivement important des sciences expérimentales, au point de vue de la philosophie, que l'abandon de l'ancienne hypothèse selon laquelle les choses obéiraient à un arrangement rationnel dont notre logique et nos mathématiques donneraient le plan. Cette hypothèse d'origine platonicienne, selon laquelle les mathématiques nous rapprocheraient des formes d'ordre réalisées effectivement dans les choses et relèveraient de la raison, c'est-à-dire que raison et mathématiques correspondraient à la véritable organisation des choses, — cette hypothèse, disons-nous, n'était concevable qu'avec une mathématique élémentaire et schématique, et avant la constitution des sciences expérimentales. Elle n'est plus guère défendue que par des philosophes qui n'ont pas fait d'études mathématiques spéciales, ne connaissent que des propositions élémentaires d'arithmétique et de géométrie, sont frappés de leur généralité et de leur certitude apparentes, et s'imaginent que l'esprit humain possède en lui des évidences aussi simples et des clartés innées à propos de toute la nature.

Dans leur développement ultérieur, les mathématiques se montrent comme un instrument de plus en plus souple pour exprimer toute espèce de relation; cependant elles ne progressent pas d'après des lois innées de la raison, mais d'après les problèmes posés à l'homme par une observation qui va toujours en s'étendant et en s'organisant. Les questions du mouvement concret, par exemple, et la nécessité de l'expliquer ont forcé l'attention des savants à inventer le continu mathématique; la dépendance mutuelle des mouvements les ont amenés à la notion de fonction, et ainsi de suite. Mais, comme le dit Wundt dans sa *Classification des sciences*, les mathématiques sont une science formelle, c'est-à-dire un instrument; elles ne nous apprennent

rien sur la constitution de la nature et pas grand chose sur notre propre logique, dont seule une analyse psychologique détaillée fait connaître les rouages.

L'on peut donc dire que l'abandon de l'hypothèse platonicienne est un des résultats de l'étude expérimentale des faits. La conception de la logique qu'implique cette étude est la suivante : pour résumer l'expérience passée, nous sommes amenés, par la loi générale du moindre effort, à simplifier et à unifier notre savoir; cette unification crée dans les fonctionnements psychologique et physiologique de l'homme certaines habitudes scientifiques; ce sont les hypothèses directrices qui résument ce qu'il y a de commun aux lois particulières des sciences et fournissent le plan de recherches nouvelles. Si les hypothèses se confirment par ces recherches, elles s'élèvent au rang de théories, c'est-à-dire d'hypothèses plus stables. Elles n'empruntent pourtant pas leur stabilité à une raison, à un critère logique supra-sensible, mais à la concordance des observations. Aussi, il peut arriver qu'un seul fait expérimental renverse les plus beaux systèmes théoriques. La raison n'est pas créatrice, mais uniquement *critique*.

En réalité, nous nous adaptons aux faits, comme les autres êtres vivants à travers l'évolution; nos fonctionnements psychophysiologiques et les expressions logiques qui n'en sont que la traduction abstraite et simplifiée en termes de langage, en mots et en signes, se sont organisés par l'action très complexe du milieu extérieur et par notre réaction propre, c'est-à-dire par la formation d'un milieu intérieur. Ces processus d'adaptation se continuent, mais leurs périodes sont longues; et comme nous n'avons conservé le souvenir et les traces que de quelques siècles de vie sociale; comme, d'autre part, nous tendons à stabiliser ces souvenirs pour les mieux conserver, nous prenons cette apparence de stabilité pour des lois inhérentes à notre raison : d'où l'illusion de la logique, à laquelle les sciences expérimentales sont en train de porter de redoutables coups.

VI

Une autre leçon que nous retirons de l'enseignement de Claude Bernard, c'est une saine méfiance envers tout esprit de système; et ici, la critique s'adresse non seulement aux philosophes, mais aux savants eux-mêmes, qui se risquent souvent à faire de la philosophie, plus mauvaise d'ordinaire que celle des philosophes de profession. Les uns et les autres prennent aisément des mots pour des réalités : c'est en quoi ils se ressemblent, même quand ils se disputent pour le contenu de leurs spéculations. Se méfier de l'esprit de système, du dogmatisme; ne considérer les théories que pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire pour des points de vue qu'il faut constamment dépasser; savoir que l'essentiel est non pas ce qui se réduit en propositions fixes, mais ce qui permet d'aller au delà des acquisitions présentes, de les dépasser, de les reviser et de les transformer par une expérience progressive et ininterrompue : quelle leçon plus noble les sciences expérimentales pourraient-elles nous donner?

« Les systèmes et les doctrines en médecine sont des idées « hypothétiques ou théoriques transformées en principes im- « muables. Cette manière de procéder appartient essentielle- « ment à la scolastique, et elle diffère radicalement de la « méthode expérimentale. Il y a, en effet, contradiction entre « ces deux procédés de l'esprit. Le système et la doctrine pro- « cèdent par affirmation et par déduction purement logique; « la méthode expérimentale procède toujours par le doute et « par la vérification expérimentale. Les systèmes et les doctrines « sont individuels; ils veulent être immuables et conserver leur « personnalité. La méthode expérimentale, au contraire, est « impersonnelle; elle détruit l'individualité en ce qu'elle réunit « et sacrifie les idées particulières de chacun et les fait tourner « au profit de la vérité générale établie à l'aide du critérium « expérimental. Elle a une marche lente et laborieuse, et, sous « ce rapport, elle plaira toujours moins à l'esprit. Les systèmes, « au contraire, sont séduisants parce qu'ils donnent la science « absolue réglée par la logique seule : ce qui dispense d'étudier

« et rend la médecine facile. La *médecine expérimentale* est « donc, par nature, une médecine antisystématique et antidoc- « trinale, ou plutôt elle est libre et indépendante par essence, « et ne veut se rattacher à aucune espèce de système médical.

« Ce que je viens de dire relativement aux systèmes médicaux, « je puis l'appliquer aux systèmes philosophiques. »

Et n'est-ce pas à la même conclusion qu'aboutissent des philosophes indépendants et exempts de l'esprit de système, comme Nietzsche? Il avait pour le dogmatisme philosophique la même répugnance que Claude Bernard pour le dogmatisme scientifique. Ce qui importe, selon lui, c'est que nous ayons le courage d'être des expériences continuelles. La philosophie doit nous proposer une conception de la vie, une direction morale ou plus exactement, une *discipline* ayant pour but de nous libérer de toutes les idées dépressives et de ne développer en nous que les tendances affirmatives de la vie; c'est ainsi qu'elle fera œuvre utile et parallèle à celle des sciences.

Enfin, à en croire Richard Wagner, qui s'y connaissait bien, joignant au genie du compositeur celui du penseur et du critique, la création artistique présente un caractère analogue à l'imprévu et au renouvellement des sciences expérimentales. Parlant, dans sa célèbre *Lettre sur la musique*, de Beethoven comme symphoniste, il nous explique que « sa puissance surpasse nécessairement pour nous toute logique, bien que les lois de la logique n'y soient nullement contenues, et, qu'au contraire, la pensée rationnelle, qui procède par principe et conséquence, ne trouve ici nulle prise ».

De même donc que la recherche des faits nous apprend du nouveau, que les hypothèses se déplacent, ainsi la création artistique fait surgir de la pensée une véritable création. Grâce à ces processus, le *progrès* n'est pas un vain mot.

« Il en est de même des philosophes : ils ne peuvent que suivre la marche de l'esprit humain, et ils ne contribuent à son avancement qu'en ouvrant plus largement pour tous la voie du progrès que beaucoup n'apercevraient peut-être pas. »

Mais « quand des philosophes, tels que Bacon ou d'autres plus modernes, ont voulu entrer dans une systématisation générale

des préceptes, pour la recherche scientifique, ils ont pu paraître séduisants aux personnes qui ne voient les sciences que de loin ».

Ces paroles se trouvent dans les dernières pages de l'*Introduction à la médecine expérimentale.* Elles nous exhortent à éviter l'esprit de système et les exagérations de l'érudition, et à conserver intactes « l'indépendance et la liberté d'esprit, qui seront toujours les conditions essentielles de tous les progrès de l'humanité ».

Janvier 1914.

Leçon d'introduction au cours de médecine légale donné à la Faculté de droit

PAR

F. HEGER-GILBERT.

MESSIEURS,

Les études que nous allons entreprendre vous conduiront vers un domaine foncièrement différent de celui que vous avez exploré jusqu'à présent : la philosophie et le droit trouvent leurs origines dans les recherches de l'esprit humain appliquées aux règles et aux nécessités de la vie en commun et sont essentiellement synthétiques, tandis que la médecine légale procède au contraire des sciences naturelles, et dans ses applications actuelles à la justice est objective, descriptive et analytique.

La médecine légale est une science d'observation; elle envisage des faits et s'efforce de les interpréter impersonnellement; le droit, au contraire, évolue parallèlement à la compréhension de plus en plus éclairée des philosophes et des législateurs, relativement à la justice, à la bonté, à l'équité. C'est l'enchevêtrement de l'organisation sociale que vous démêlez peu à peu au cours de vos études habituelles, ce sont les problèmes de la vie et de la responsabilité par rapport au droit que la médecine légale vous propose de considérer, problèmes dont les données sont parfois si obscures, si déconcertantes, que toute l'expérience acquise, tous les raisonnements sont impuissants à les résoudre.

Le devoir du médecin légiste consiste à mettre en évidence les faits et les éléments de preuves à l'observation desquels il a été

convié par le magistrat, à les grouper, les coordonner de manière qu'ils dégagent aux yeux des juges, des avocats, des jurés, leur maximum de clarté et la valeur exacte qu'ils avaient dans la réalité. L'expert doit évidemment s'ingénier à relever le moindre indice révélateur, mais en se défiant rigoureusement de toute interprétation systématique, en faisant aussi complètement que possible abstraction de sa personnalité; il doit dire ce qu'il a vu, être « objectif » dans sa description et mettre ainsi le magistrat à même de juger avec discernement.

La noble image nous montrant la justice les yeux bandés exprime essentiellement l'esprit d'impartialité aveugle à toutes les considérations extérieures dont ses représentants doivent se pénétrer. Pour symboliser la médecine légale, c'est, au contraire, une statue les yeux grands ouverts et les oreilles couvertes d'un voile épais qu'il conviendrait de sculpter, car, je le répète et ne saurais assez l'affirmer, le devoir absolu du médecin légiste est de chercher la vérité par l'observation seule sans qu'aucun témoignage vienne l'influencer. Son rôle me semble résumé tout entier dans la belle phrase de Montaigne : « J'ai faict seulement un amas de fleurs estrangères et du mien n'y ai mis que le filet à le lier », c'est avec le fil de son expérience personnelle qu'il doit nouer la gerbe de ses observations.

Il y a, vous le voyez, entre l'orientation d'esprit du médecin légiste et celle de l'avocat appelé à plaider, une différence fondamentale, laquelle ne résulte ni de la matière ni des éléments en cause, mais du point de vue radicalement opposé auquel le but même de leurs fonctions les oblige à se placer. N'allez pas croire que cette attitude, obligatoire pour l'expert, soit inspirée par la crainte de se compromettre dans un débat dont il ignore l'issue. On s'imaginerait à tort qu'en se refusant à livrer son impression intime, le médecin légiste obéit à une égoïste prudence; ce qui le guide, c'est un mobile infiniment respectable : c'est la conscience de sa responsabilité. Et, puisque demain vous aurez à dépouiller des rapports d'expertise, à poser des questions au cours des débats, je voudrais, avant de commencer ces leçons, attirer toute votre attention sur le rôle exact du médecin légiste vis-à-vis de la justice.

Le médecin légiste requis par le magistrat n'a pas le droit d'affirmer ou même de laisser paraître une conviction basée sur le sentiment; il doit s'attacher aux faits, trouver les interprétations scientifiques qu'ils comportent, mais quelles que soient ses impressions, ne pas les manifester et s'interdire formellement toute démonstration subjective, je dis : par principe ! Cette impersonnalité, dont la nécessité en ce moment vous paraît sans doute l'évidence même, exige parfois un réel effort.

Nous savons tous combien il est difficile d'être juste, même dans les circonstances les plus ordinaires, les plus insignifiantes de la vie; combien est rare cette maîtrise de soi, que tout homme doit acquérir par une réaction perpétuelle du raisonnement sur le sentiment et sur l'instinct. Cette vertu, nécessaire à tous, est, pour le médecin légiste, une des qualités fondamentales : par elle seule il pourra rester scrupuleusement étranger à la cause, dominer ses tendances, ses révoltes, sa conviction même, afin de respecter son mandat, afin de ne pas intervertir les rôles. Faisons parler les choses, mais contraignons-nous à nous taire. Celles-ci, il est vrai, demandent à être considérées attentivement pour être comprises, et c'est pourquoi les problèmes médico-légaux, si simples en apparence, puisqu'ils consistent à observer, à exposer des faits et à déduire leurs conséquences logiques, scientifiquement démontrées par l'expérience, demandent de longues études. Pour bien voir, il faut apprendre à regarder, devenir en quelque sorte l'appareil enregistreur auquel rien n'échappe, mais que les faits et les circonstances extérieures ne doivent pas atteindre. Ce faisant, on arrivera à dépouiller un accident malheureux de ses apparences accusatrices, à baser sur des preuves indiscutables l'existence d'un crime ou d'un délit. Nous verrons, au cours de ce semestre, qu'en restant purement objectif, on peut émettre souvent des affirmations formelles, basées sur des certitudes scientifiques.

Si l'expert appelé par le parquet se soumettait aux règles que je viens d'indiquer, la procédure serait simplifiée et les discussions pénibles auxquelles nous assistons parfois devant les tribunaux, et surtout en cours d'assises, n'auraient plus aucune raison de se prolonger ; un contre-expert attaquant un rapport

fait dans cet esprit d'impartialité absolue, plaiderait une cause perdue à l'avance. Si, au contraire, dans les interprétations qu'il a données, l'expert a laissé deviner ses impressions, la discussion s'engage, suscitant des controverses que ne comporte certes pas la mission parfaitement circonscrite du médecin légiste.

Il existe cependant une catégorie de rapports médico-légaux où l'expert doit concentrer toutes ses facultés d'observation de façon active et exprimer son impression : ce sont les rapports sur l'état mental d'un accusé. Car ce qu'on lui demande alors, c'est son appréciation sur le fonctionnement psychique d'un prévenu, en vue d'établir l'existence ou l'absence de responsabilité. Après une étude approfondie des éléments qui lui sont soumis, l'expert sera tenu de donner son avis « en son honneur et conscience ». Mais ici encore, il y a lieu de vous pénétrer de cette idée que le sentiment de l'expert, dans ce cas unique où son intervention est justifiée, doit être d'une impartialité absolue. En médecine légale, ce ne sont pas les cas de folie bien tranchés qui sont soumis à l'examen, mais ces cas « limite » où les troubles fonctionnels peu caractérisés du cerveau laissent à l'individu une apparence normale; seuls, certains actes la démentent suffisamment pour que la question du déséquilibre mental se pose. Dès que l'expert conçoit le moindre doute, son devoir absolu est d'intervenir pour apprécier le degré de lucidité, le degré de conscience que l'inculpé possède dans les manifestations diverses de son activité, aux différents moments de sa vie, sous l'influence de facteurs à considérer. Si l'expert, ayant analysé ces éléments multiples avec un profond souci de justice et de vérité, conserve la plus légère hésitation, il devra la communiquer au juge qui appréciera. Si, au contraire, sa conviction est formelle, il devra la dire sans s'occuper des conséquences qu'elle entraîne. La médecine légale est une des professions où toute fausse sentimentalité serait criminelle; quel que soit le trouble causé par l'idée de la liberté, de la vie même d'un homme, reposant sur notre compétence, nous devons le surmonter : car à côté du misérable, il y a la victime, et de nouvelles victimes peut-être à éviter. L'expert qui base sa conviction sur l'examen des faits doit puiser dans ce travail le

courage nécessaire pour défendre son opinion; les froissements auxquels la discussion publique peut exposer son amour-propre font partie de ces risques professionnels que l'on ne craint plus, parce qu'ils sont inévitables. Il faut que l'honnête homme assume la responsabilité qui lui incombe, responsabilité qui est toujours fonction de son savoir et de son rang social. Il commettrait une lâcheté en se dérobant : il a juré de dire la vérité, toute la vérité; s'il forfait à son serment, alors même que nul autre que lui ne le saurait, il se déshonore.

Et c'est pourquoi, messieurs, vous voyez parfois, surtout en cours d'assises, le médecin légiste défendre les conclusions de son rapport avec ténacité; pour peu qu'il y mette une certaine chaleur, on dira évidemment qu'il soutient l'accusation par déformation professionnelle. Cependant, je vous le déclare, ce n'est pas « la cause » que l'expert envisage, c'est « son rapport ». Comment ne le défendrait-il pas ? Il l'a élaboré en y mettant toute sa conscience, et ne s'en est dessaisi qu'après avoir acquis la certitude qu'il ne renferme aucun fait qui ne puisse être rigoureusement démontré et affirmé par la concordance des expériences du contrôle.

L'avocat argumente, l'expert démontre; c'est là probablement le motif de l'âpreté si pénible des discussions entre les médecins experts, si dissemblables comme ton des plaidoyers entre avocats; les uns ont à rechercher la vérité à travers des dépositions contradictoires; les conditions même des débats, les intérêts opposés qu'ils représentent les habituent à prononcer des paroles vives, à essayer mutuellement de prendre leurs affirmations en défaut, sans que leur personnalité entre en jeu. Les autres, déposant des conclusions qu'ils appuient sur des preuves expérimentales, sont directement et gravement atteints si leur méthode, leur compétence sont mises en doute. Et c'est pourquoi il est à souhaiter qu'une extrême pondération intervienne, sans passion aucune, en cas de contestation. N'oublions pas que des avis donnés légèrement soulèvent des incidents d'autant plus regrettables qu'ils attentent, dans l'esprit public, à la dignité de la profession médicale. Et puisque l'essence même de la justice est le respect de l'individu, souhaitons qu'avocats et médecins

s'en pénètrent et s'unissent dans un esprit de solidarité, pour se faciliter la tâche et fortifier l'œuvre à laquelle ils collaborent. Le médecin légiste doit y consacrer tout son élan, y chercher son but, accomplir largement tout son devoir, mais dans la limite qu'il comporte.

Je demanderai donc aux avocats qui m'écoutent, leur ayant, j'espère, suffisamment démontré combien les responsabilités qui pèsent sur le médecin légiste sont lourdes, de ne pas les aggraver, les dénaturer par des questions auxquelles ils ne peuvent, ils ne doivent pas répondre, et qu'il appartient aux juges et aux jurés de résoudre. Dans le mécanisme complexe de l'organisation judiciaire, les rouages doivent s'engrener pour concourir à l'action commune; celle-ci ne sera efficace que si chacun des rouages a sa fonction bien déterminée.

Afin d'appuyer sur la loi elle-même la distinction que je viens d'établir, je vais donner lecture de l'article 342 du code d'instruction criminelle :

« Les questions étant posées et remises aux jurés, ils se rendront dans leur chambre pour délibérer.

« Leur chef sera le premier juré sorti par le sort, ou celui qui sera désigné par eux et du consentement de ce dernier.

« Avant de commencer la délibération, le chef des jurés leur fera lecture de l'instruction suivante, qui sera en outre affichée en gros caractères dans le lieu le plus apparent de leur chambre :

« La loi ne demande pas compte aux jurés des moyens par lesquels ils se sont convaincus; elle ne leur prescrit point des règles desquelles ils doivent faire particulièrement dépendre la plénitude et la suffisance d'une preuve; elle leur prescrit de s'interroger eux-mêmes dans le silence et le recueillement, et de chercher dans la sincérité de leur conscience quelle impression ont faite sur leur raison les preuves rapportées contre l'accusé, et ses moyens de défense. La loi ne leur dit point : « Vous tiendrez pour vrai tout fait attesté par tel ou tel nombre de témoins »; elle ne leur dit pas non plus : « Vous ne regarderez pas comme suffisamment établie toute preuve qui ne sera pas formée de tel procès-verbal, de telles pièces, de tant de témoins ou de tant d'indices », elle ne leur fait que cette seule question qui renferme

toute la mesure de leurs devoirs : « Avez-vous une intime conviction ? »

« Ce qu'il est bien essentiel de ne pas perdre de vue, c'est que toute la délibération du jury porte sur l'acte d'accusation; c'est aux faits qui le constituent et qui en dépendent qu'ils doivent uniquement s'attacher; et ils manquent à leur premier devoir lorsque, pensant aux dispositions des lois pénales, ils considèrent les suites que pourra avoir, par rapport à l'accusé, la déclaration qu'ils ont à faire. Leur mission n'a pas pour objet la poursuite ni la punition des délits; ils ne sont appelés que pour décider si l'accusé est ou non coupable du crime qu'on lui impute. »

En résumé, la médecine légale est, de nos jours et dans ses grandes lignes, la science sur laquelle s'appuie la justice pour rechercher la vérité, au moyen des procédés rigoureusement exacts de la méthode scientifique, basée sur l'observation et son critérium : l'expérience. Ses origines sont probablement très lointaines; il semble logique de penser que, même à des époques primitives, elle a dû s'exercer sous des formes rudimentaires, empiriques, dans les conflits de la vie en commun. Son évolution fut pénible; son état actuel laisse place à bien des améliorations encore, mais les notions de sociologie moderne, tendant à considérer la plupart des criminels comme des malades qu'il faut empêcher de nuire, mais qu'il convient de soigner, nous permettent de lui prédire un développement de plus en plus considérable !

L'organisation de la médecine en fonction du droit s'est faite très lentement. Cette organisation suppose évidemment des règles juridiques préalables et, par conséquent, un état de civilisation relativement avancé. Sous les législations anciennes, le respect de la vie est faible; la loi Mosaïque (1400 avant J.-C.), les lois de Solon (594 avant J.-C.), proclament la légitimité de la peine du talion.

A Rome même, le droit s'inspire longtemps de l'idée de vengeance et le besoin d'un examen scientifique pour déterminer les causes d'une mort violente s'en trouve naturellement fort

diminué. L'état embryonnaire de la médecine aurait d'ailleurs rendu tout contrôle illusoire, son exercice étant à ce point fantaisiste que les malades se font porter dans les rues pour solliciter les conseils et les recettes des passants; en cas de mort violente, on expose publiquement le corps de la victime, et tout citoyen a le droit de donner son avis. Le corps de Jules Céasr fut ainsi exposé tout sanglant aux yeux du public; on examina ses vingt-trois blessures, et une seule fut jugée mortelle, d'après Suétone, par un nommé Antistius qui se mêlait de médecine, et c'était celle qui avait pénétré dans la poitrine, entre la première et la deuxième côte. Les restes de Germanicus, que l'on soupçonne avoir été empoisonné par Pison, furent également exposés sur la place publique d'Antioche, avant d'être réduits en cendres (en l'an 19 de notre ère). Rien n'est plus curieux que les indices sur lesquels on fondait ces soupçons d'empoisonnement : « On trouvait, dit l'historien, des carcasses et des ossements de morts déterrés, des charmes et des imprécations contre les parois, le nom de Germanicus gravé sur des lames de plomb, des cendres toutes souillées de sang, et plusieurs autres sortilèges par lesquels on croit que les âmes sont consacrées aux dieux souterrains : Pison fut condamné sur ces preuves et se donna la mort. » (1)

Cependant, vers cette époque (IIe siècle de notre ère), un commencement d'organisation se dessine. « Adrien, Antonin, Marc Aurèle, Septime Sévère s'appuyent particulièrement des écrits d'Aristote et d'Hippocrate pour établir leurs décisions sur l'état des citoyens et la classification des délits. » Sous les Antonins a lieu la réforme de la loi qui condamne à mort toute femme qui s'était fait avorter, dans quelque temps que ce fût de sa grossesse; cette peine fut réservée pour le crime d'avortement après quarante jours, dans la supposition, conformément à l'avis de ces philosophes, que le fœtus n'était animé que quarante jours après la conception. Bien avant cela, Numa Pompilius, second roi de Rome (714-671 avant J.-C.) avait ordonné de retirer du ventre de la mère, même après décès, l'enfant

(1) Fodéré, *traité de médecine légale et d'hygiène publique.*

que l'on présume encore vivant. Non seulement cette loi fut conservée, mais on voit dans le digeste (533 après J.-C.) qu'elle a été étendue aux femmes qu'on pouvait soupçonner enceintes, ajoutant même l'obligation d'ouvrir celles qui périssaient à la suite d'une couche, afin de constater si elles avaient succombé à l'accouchement seul, ou s'il avait été accompagné de poison, s'il y avait eu crime ou suicide. Cette loi semble être l'origine de l'autopsie médico-légale.

Enfin, le Code, les *Institutes*, les *Novelles* de Justinien (534-565) préviennent le mode d'intervention des médecins dans l'administration de la justice.

La loi Aquilia (572) ordonne de déterminer la léthalité des blessures.

Les fastes de la jurisprudence nous disent que « partout où le droit romain fut reçu, il était reçu également de consulter les savants et les médecins dans les cas extraordinaires » : ce qui prouve qu'il a existé un rapport continuel, même dans les temps reculés, entre la justice et la médecine, et que celle-ci a souvent été appelée à éclairer celle-là.

Charlemagne ordonnait, dans ses Capitulaires, « qu'un juge ne condamnât jamais sans être sûr de l'équité de son jugement; qu'il ne décidât pas de la vie des hommes par des présomptions, mais par des preuves aussi claires que le jour; que ce n'est pas celui qui est accusé qu'on doit considérer comme coupable, mais bien celui qui est convaincu; qu'il n'y a rien de si injuste que de hasarder un jugement sur des conjectures; que toutes les affaires où les preuves ne consistent qu'en indices et ne peuvent tout au plus former qu'un doute, doivent être réservées au souverain jugement de Dieu ». Curieux document contenant à la fois une compréhension si éclairée de la justice, un sens si respectueux du droit et un tel obscurantisme. Contraste représentatif de toute une époque où l'on voit de purs et beaux principes philosophiques dénaturés par l'ignorance et la crainte jusqu'à la plus grossière crédulité. Nonobstant cela, la médecine légale semble constituée.

Mais le progrès est lié à trop de facteurs extérieurs pour s'affirmer jamais de façon continue; l'état de guerre perpétuelle,

l'instabilité politique, l'influence grandissante de la théologie conservant dans ses enceintes toutes les sources de l'instruction, la tendance à considérer la plupart des sciences comme pratiques de sorcellerie, l'entravèrent pendant des siècles, et, lorsqu'au moyen âge, les magistrats s'en rapportent complètement au jugement de Dieu, il n'est évidemment plus question de consulter l'autorité médicale; ses représentants n'interviennent que pour assurer l'exécution des sentences, c'est ainsi que, sous les papes Innocent III et Grégoire IX (1233), le médecin est requis pour surveiller la torture et indiquer le moment où elle doit être interrompue.

La situation reste ingrate pendant le XIVe et le XVe siècles, à Venise, à Montpellier, quelques tendances scientifiques se manifestent : en 1374, la faculté de Montpellier obtient l'autorisation de pratiquer des autopsies et un professeur de cette faculté, Armand de Villeneuve, étudie l'action des poisons. En 1492, paraît à Venise un traité de toxicologie; en même temps, l'effort vers la connaissance se traduit en Angleterre et en Espagne par la publication des premières études sur les maladies mentales et leurs causes.

Au XVIe siècle, sous la forte impulsion de la Réforme et de la Renaissance italienne, le mouvement scientifique se développe; l'enseignement de l'anatomie, base des connaissances médicales, s'organise dans les universités sous l'influence de Vésale (1514-1560) et de ses disciples. Charles-Quint fait voter la constitution Caroline qui exige formellement la visite et le rapport de médecins et chirurgiens en fait de procédure criminelle, et transforme en corps de doctrine quelques préceptes sur les rapports en justice pour les blessures, empoisonnements et autres cas, nous ramenant, cette fois définitivement, à des mesures rappelant un progrès accompli pour la première fois quinze siècles auparavant.

On peut juger de l'état pitoyable dans lequel la crédulité avait plongé la jurisprudence par ce que rapporte Pigray, chirurgien d'Henri III et contemporain d'Ambroise Paré. « La cour du parlement de Paris s'étant, dit-il, réfugiée à Tours, en 1589, ndmma MM. Leroi, Renard, Falaiseau, médecins du roi, et moi,

pour voir et visiter quatorze, tant hommes que femmes, qui étaient appelants de la mort, pour être accusés de sorcellerie. La visitation fut faite par nous en présence de deux conseillers de la dite cour. Nous vîmes les rapports qui avaient été faits, sur lesquels avaient été fondé leur jugement par le premier juge. Je ne sais pas la capacité ni la fidélité de ceux qui avaient rapporté, mais nous ne trouvâmes rien de ce qu'ils disaient, entre autres choses qu'il y avait certaines places sur eux du tout insensibles : nous les visitâmes fort diligemment, sans rien oublier de ce qui est requis, les faisant dépouiller tout nuds; ils furent piqués en plusieurs endroits, mais ils avaient le sentiment fort aigu. Nous les interrogeâmes sur plusieurs points, comme on fait les mélancoliques; nous n'y reconnûmes que de pauvres gens stupides, les uns qui ne se souciaient de mourir, les autres qui le désiraient. La cour les renvoya, suivant notre rapport. » (1)

Le souci de la salubrité publique avait provoqué, en Allemagne, l'institution de médecins régionaux et, au XVIe siècle, on voit cette institution fournir le noyau d'une organisation médico-légale.

En 1595, paraît à Venise une *Méthode de donner témoignage en justice*, par Condrochi.

Enfin, en 1606, Henri IV donne à son premier médecin le droit de nommer dans chaque ville un ou deux chirurgiens *pour faire rapport médico-légaux*. Ces praticiens avaient *le privilège*, à l'exclusion des autres chirurgiens.

En 1667, Louis XIV déclare qu'il veut qu'à toutes les expertises qui seront ordonnées en justice assiste au moins un des chirurgiens nommés par son premier médecin, sous peine de nullité de rapports. C'est le contrôle qui s'organise. Les expertises étant souvent défectueuses à cause de l'ignorance de certains chirurgiens en matière médicale, les magistrats adjoignent un médecin aux chirurgiens experts; cette coutume acquiert peu à peu force de règlement. Mais les institutions n'ont d'autre

(1) *Chirurgie de Pigray*, liv. 7.

valeur que celle des hommes qui les représentent. Les charges étant vénales, sont souvent achetées et exploitées par des experts indignes, en sorte que ces mesures qui auraient dû avoir des résultats très heureux, ont des effets presque nuls.

En 1675, Ambroise Paré, le premier qui se soit occupé, à un point de vue scientifique, de médecine légale en France, publie de remarquables travaux : il décrit « les signes qui permettent de prévoir et d'affirmer le degré de gravité des blessures, il indique les symptômes qui font reconnaître si un corps a été jeté vivant ou mort dans l'eau, il fait une étude développée de l'asphyxie. On y retrouve encore les règles à suivre pour la recherche de la virginité et pour la constatation de l'impuissance tant chez l'homme que chez la femme » (1).

En 1702, paraissent à Francfort-sur-le-Mein les *Pandectes médico-légales*, de Michel-Bernard Valentini, formant un recueil complet des décisions académiques et des opinions des différents médecins légistes qui avaient écrit avant lui. Peu après, la rivalité de deux compagnies célèbres de France, l'Académie royale de chirurgie et la Société royale de médecine, produit une admirable émulation entre des hommes éminents; le secrétaire du premier de ces instituts, le professeur Louis, enseigne publiquement aux écoles de chirurgie l'art de résoudre certaines questions appartenant à la médecine légale et à la police médicale, ce qui, jusqu'à cette époque, ne s'était pas pratiqué.

La loi du 14 frimaire, an III (décembre 1792) ordonne la création d'une chaire de médecine légale dans toutes les facultés de médecine de France, mais la médecine légale pratique subit, vers la même époque, l'influence fâcheuse de l'autorisation accordée à tout homme d'exercer « l'art de guérir » moyennant patente. La loi du 29 ventôse, an XI, restreint heureusement cette liberté aux docteurs de l'une des facultés de médecine du pays.

Enfin, le décret de 1808 établit la situation des médecins-experts devant les cours et tribunaux.

---

(1) Lacassagne, *Traité de médecine loyale*, 1906.

Ce décret est encore actuellement en vigueur; depuis cent et cinq ans, il n'a pas été modifié.

Vous connaissez les articles 43 et 44 du Code d'instruction criminelle qui indiquent que :

Art. 43. — Le procureur impérial se fera accompagner au besoin d'une ou deux personnes présumées par leur art ou profession capables d'apprécier la nature et les circonstances d'un crime ou délit.

Art. 44. — S'il s'agit d'une mort violente ou d'une mort dont la cause soit inconnue et suspecte, le procureur impérial se fera accompagner d'un ou de deux officiers de santé qui feront leur rapport sur les causes de la mort et sur l'état du cadavre.

Vous remarquerez que l'article du Code mentionne non pas des médecins, mais des « officiers de santé ». Cette dénomination n'a plus de raison d'être actuellement, les officiers de santé n'existant plus : la médecine ne peut être exercée que par le possesseur d'un diplême en médecine, chirurgie et accouchements.

Quelles sont les autorités qui peuvent requérir le médecin légiste ?

1° En cas de flagrant délit, le juge d'instruction, le procureur du Roi et les autorités judiciaires prévues par les articles 8 et 9 du Code d'instruction criminelle;

2° Quand il s'agit de l'instruction d'un crime ou d'un délit en dehors du flagrant délit : le juge d'instruction;

3° Quand l'instruction est terminée : le président du tribunal devant lequel l'affaire est portée.

Dans quelle forme la réquisition est-elle faite ?

Il est évident que s'il s'agit d'un flagrant délit, la réquisition peut être seulement verbale; mais, en général, le médecin légiste reçoit un réquisitoire portant le nom et la qualité du magistrat requérant, les nom, profession et résidence de l'expert et l'énoncé des devoirs d'expertise qui lui incombent. L'expert, avant de procéder aux opérations, prête le serment de faire son rapport et de donner son avis en son honneur et conscience; il ajoute la formule « Ainsi m'aide Dieu ». Il signe la formule du serment avec le juge d'instruction et le greffier.

L'expertise, en Belgique, n'est pas contradictoire, non plus d'ailleurs que l'instruction; elle le deviendra peut-être et ce ne sont certes pas les médecins légistes qui s'y opposeront : ils auraient tout avantage à cette réforme qui atténuerait, espérons-le tout au moins, les discussions ayant lieu devant les cours et tribunaux, discussions qui jettent parfois le discrédit sur les deux parties et rendent les magistrats, les avocats et le public sceptiques à l'égard de la science médicale.

L'article 25 de la loi du 20 avril 1874 dit que l'inculpé pourra, à ses frais, faire assister à la visite un médecin de son choix. C'est déjà là une garantie, un contrôle pour ceux qui pourraient craindre une déformation professionnelle de l'expert du parquet. Le médecin ainsi requis par l'inculpé n'a pas voix consultative ni délibérative, mais il peut assister à certains devoirs d'expertise et apprécier ainsi la façon dont elle est conduite.

Je vous signalerai encore comme procédé équivalent à celui de l'expertise contradictoire, une formule employée par les magistrats éclairés du parquet de Bruxelles, depuis quelques années déjà. A la requête de la défense, le juge d'instruction commet un médecin légiste « aux fins d'examiner conjointement avec un médecin délégué par la défense tel ou tel inculpé et faire rapport en commun ». Ceci vous prouve que si, officiellement, l'expertise n'est pas contradictoire, elle l'est rendue dans certains cas, et que toujours, dans l'expertise médico-légale, les droits de la défense sont sauvegardés.

Nous aurons à étudier ensemble pendant ce semestre les principales questions que les magistrats sont amenés à poser aux médecins légistes; en général, je procéderai comme suit : Je vous communiquerai le texte d'un réquisitoire original libellé par un juge d'instruction ou par le procureur du Roi; nous préciserons les différents devoirs que le réquisitoire comporte et nous examinerons comment ils doivent être accomplis.

Nous aurons ainsi l'occasion de rencontrer entre autres questions, les suivantes :

I. Attentats aux mœurs; avortement; infanticide; accouchement; examen des taches de diverses natures.

II. Coups et blessures; plaies contuses; plaies par instruments tranchants, piquants; plaies par armes à feu; taches de sang.

III. Autopsie médico-légale et questions générales relatives à la mort : suffocation, asphyxie par submersion, pendaison, strangulation; empoisonnement.

IV. Identification judiciaire; anthropométrie; dactyloscopie et portrait parlé.

Je m'efforcerai de procéder par voie de démonstrations; elles sont d'autant plus nécessaires dans ce cours que les notions de physiologie et d'anatomie qui faciliteraient votre travail et le mien, vous sont peu familières. Si des problèmes tels que ceux de la fécondation, du développement du fœtus, ou toute autre question de biologie éveillaient votre curiosité et vous faisaient désirer des informations plus complètes, je vous prierais de me le dire et de ne pas hésiter à étendre vos investigations même au delà de ce qui se rapporte étroitement à la pratique médico-légale. En vous intéressant à l'étude de ces questions, en les approfondissant surtout, vous fortifierez vos convictions scientifiques et vous emploierez votre temps avec fruit, même au point de vue de l'étude du droit, car la quintessence du droit c'est la justice, et rien n'est plus apte à en élargir la compréhension que la connaissance de la vie.

Notes sur la Nationalité Albanaise

PAR

FERNAND VAN LANGENHOVE,

Secrétaire scientifique de l'Institut de sociologie Solvay.

Ces notes sont le résultat d'un récent voyage en Albanie et le fruit de quelques lectures. Il y a, peut-être, à les publier dans leur forme spontanée, plus de témérité qu'il ne pourrait sembler au premier abord.

Je feuilletais, il y a peu de temps, la collection d'*Albania*, cette revue que de jeunes Albanais, lettrés et fervents patriotes, firent paraître à Bruxelles, il y a quelques années. Le ton en est souvent incisif et la critique cinglante. Je tombai sur un passage qui ne fut pas sans m'impressionner. Il s'agissait de M. Victor Bérard dont les études sur l'Orient font autorité. M. Bérard a traité de l'Albanie. Le malheur veut qu'il l'ait fait dans des termes et avec une assurance qui déplurent aux rédacteurs d'*Albania*. Leur désapprobation toutefois ne se traduit que dans une simple statistique dont les éléments, à ce qu'ils affirment, sont tirés des livres mêmes de l'auteur : « M. Bérard a passé en Albanie quatre jours, soit nonante-six heures, dont il convient de supprimer quarante heures de sommeil et de repos, et une dizaine d'heures passées soit à table, soit seul; notre érudit a donc vécu en Albanie environ quarante-six heures. Dans ce laps de temps, il a visité cinq villes et trois villages, et il a causé avec deux gendarmes albanais, un muletier valaque, un négociant grec, un espion bulgare, un curé de la même race et un vice-consul serbe. De plus, il a lu un ouvrage de Gopcevic sur l'Albanie.... »

Plutôt que d'attendre qu'un lecteur, peu bienveillant, ne dresse un relevé semblable à celui auquel M. Bérard a donné prétexte, je préfère prendre les devants et, en faisant moi-même ma petite statistique, indiquer la mesure dans laquelle mes notes valent qu'on leur fasse crédit.

Mon voyage en Albanie a eu lieu pendant les mois d'août et de septembre de l'année dernière. Je ne pousserai point le souci de la précision jusqu'à faire le décompte par heure de l'emploi de mon temps; je me bornerai à indiquer mes principales étapes.

Je restai une semaine à Scutari; huit jours passés à Kalmeti, aux confins de la Zadrima et de la Mirditie, me permirent de rayonner dans la montagne et dans la plaine. Je gagnai ensuite San Giovanni di Medua par Alessio; je m'embarquai pour Va'ona, où je séjournai deux jours. Je remontai ensuite vers la moyenne Albanie et parcourus l'itinéraire : Valona, Fieri, Elbassan, Pekint, Kroja, Durazzo. Je rentrai en Belgique par Brindisi.

Continuant à m'inspirer de l'exemple donné par *Albania*, dresserai-je à présent le relevé des Albanais qui me documentèrent ? Il conviendrait, dans ce cas, qu'en premier lieu, je cite Mgr Bumci, évêque d'Alessio, dont je fus l'hôte vraiment gâté pendant plus d'une semaine. Pendant ce séjour, je rencontrai, outre un grand nombre de prêtres appartenant au diocèse d'Alessio, Mgr Doczi, abbé mitré d'Orosch et Son Altesse Bib Doda, prince des Mirdites. Ce dernier habitait une maison de campagne, située dans le voisinage de l'évêché. Il faisait de fréquentes visites à Sa Grandeur; j'eus ainsi l'honneur de m'entretenir plusieurs fois avec lui. Je le vis chez lui, entouré d'une petite cour, parmi laquelle plusieurs membres de sa famille : Marko Gjon, héritier de son titre, un de ses cousins; un jeune neveu...; enfin, de chefs de tribu des montagnes.

A Scutari, je fis la connaissance d'un frère, à Durazzo, d'un oncle de Mgr Bumci. A Valona, j'eus la bonne fortune d'assister à un conseil des ministres et de m'entretenir longuement avec Son Excellence Ismaïl Kemal bey, président du gouvernement provisoire; j'eus, en outre, de nombreuses conversations avec M. l'ingénieur Echref Frachery, inspecteur des travaux publics, et M. Pieter Kakarriqi, directeur de l'imprimerie de Valona. Je fus l'hôte, dans les environs de cette ville, de Syri bey Vlora; à Elbassan, de Chefket bey; à

Pekint de Kadri bey; tous trois appartiennent aux familles les plus considérables de l'Albanie méridionale et moyenne.

Je rappelerai enfin les entretiens que j'eus avec les membres du corps consulaire autrichien, auxquels notre ambassadeur à Vienne, M. le comte de Dudzeele m'avait obligeamment recommandé.

Que, du moins, tous qui contribuèrent au succès de mon voyage et qui m'accueillirent avec tant de bonne grâce, veuillent bien recevoir ici la marque de ma profonde gratitude.

Ces notes ont pour objet de faire apparaître sous un jour aussi impartial que possible les principaux aspects de l'Albanie et de la nationalité albanaise. Elles m'amèneront à relever quelques-uns des préjugés défavorables à ce pays, auxquels l'Occident accorde un si large crédit. J'en veux rencontrer un dès à présent.

Plusieurs voyageurs représentent l'Albanie comme un pays où la vie de l'étranger est exposée à de continuelles menaces. Ceux même qui se réclament d'un souci scientifique n'échappent pas toujours à la tentation d'insister complaisamment sur les dangers qu'ils ont traversés et de se faire passer pour des héros. Ils transcriraient volontiers en épigraphe de leurs récits, les vers que lord Byron consacre à l'arrivée de Child Harold en Albanie :

> Now he adventured on a shore unknown,
> Which all admire, but many dread to view;
> His breast was arm'd 'gainst fate, his wants were few :
> Peril he sought not, but ne'er shrank to meet.....

M. Trāger s'est attaché déjà à dissiper cette légende (1). Sans doute, les montagnes albanaises retentissent fréquemment des détonations d'armes à feu; sans doute, l'Albanais ne quitte jamais son fusil; sans doute, la proportion de décès causés par un meurtre est effrayante; mais l'étranger est entièrement à l'abri de ces violences. Des protections particulières l'entourent et des sanctions terribles le protègent contre toute injure. S'il ne faut point qu'il s'aventure seul à travers les campagnes, c'est moins parce que les routes ne sont pas sûres que parce qu'il n'existe aucun moyen de

(1) Voir Traeger, *Mittheilungen und Funde aus Albanien*. Société anthropologique de Berlin, 1900.

transport, que les auberges sont rares et qu'il est difficile, sans un guide du pays, de trouver son chemin.

D'autres voyageurs insistent sur la barbarie dans laquelle le pays est plongé et sur le caractère primitif de ses habitants. Le Drin, à l'heure actuelle, est encore franchi en certains endroits au moyen des mêmes peaux de chèvre gonflées d'air et servant de flotteurs, que l'on trouve représentées sur certains bas-reliefs de l'antique Ninive(1). Ne faut-il pas en conclure qu'ils sont demeurés dans un état d'entière sauvagerie ? Je crois, pour ma part, que c'est là un aspect purement extérieur des choses. L'outillage économique de l'Albanie fait entièrement défaut ou est resté identique à ce qu'il était dans les âges les plus reculés ; il n'y a point de routes carossables, pas de chemins de fer, les cours d'eau n'ont point été rendus navigables ; il n'existe que quelques ponts en ruine et la plupart sont devenus impraticables... Tout cela est vrai ; mais quelques années suffisent, avec l'aide de capitaux étrangers, pour créer un outillage. Ce qui importe davantage c'est, si je puis ainsi dire, la structure organique de la nation, l'esprit qui inspire son élite, les réserves dans lesquelles celle-ci se recrute, les liens qui l'unissent à la masse des habitants. Or, il faut reconnaître à cet égard, qu'il existe en Albanie une aristocratie intellectuelle et instruite, avisée, ouverte aux idées modernes, animée d'un fervent patriotisme, et dont le prestige est réel.

Non seulement, nous connaissons mal le pays et ses habitants, mais les événements qui s'y passent ne parviennent le plus souvent jusqu'à nous que déformés. Les nouvelles empruntent des voies suspectes; elles ne viennent pas de la source directe. Tel fait qui s'est passé à Durazzo ou à Berat est relaté dans un télégramme de Janina, de Belgrade ou de Rome.

---

(1) Quatre peaux, soigneusement enlevées tout entières, avec les pattes et la queue, sont réunies par un entrelacement en osier. On les gonfle avec la bouche chaque fois que l'on en fait usage. Les ouvertures sont étroitement ligotées. Le passager se couche à plat ventre sur ce petit radeau. Il est conduit par le passeur. Celui-ci surnage grâce à une peau gonflée qu'il se fixe sur la poitrine et entre les jambes. M. P. Traeger a donné une intéressante description de ce procédé primitif. (Voir P. Traeger, *Zur Forchung über alte Schiffstypen u. Schiffsfahrzeuge im Albanien und Macedonien*, dans « Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie », t. XXXV, 1904, p. 24, 32 figures.


MONTENEGRO
Ipek
Prishtina
Skulanovo
Gilan
Podgoritsa
Djakova
PRISREND
Katchanik
SKUTARI
Antivari
Kalkandelen
USKUB
Alessio
Gostivar
Dibra
Kritchevo
Kroia
Tirana
Krushevo
Durazzo
Kavaia
Struga
Ochrida
Elbasan
MONASTIR
Prespa L.
Berat
Koritza
Avlona
Kastoria
Herseg
Konitza
Delvino
Krania
Metzovo
YANINA
CORFU
CORFU (Greek)
Paramythia
Lelovo
Louros
Arta
Preveza
Vonitsa
ADRIATIC SEA
IONIAN SEA
SERVIA
GREECE
GREECE
LEGENDE
Frontière de l'Albanie fixée par la Conférence de Londres, le 16 mars et le 11 août 1913
Territoires contestés entre l'Albanie et la Grèce, et soumis aux investigations de la Commission internationale de délimitation
Limites des districts administratifs
Highlands qui échappaient à l'administration régulière turque
0 5 10 20 30 40 50
263

Il n'est point nécessaire, au surplus, de présumer la mauvaise foi de ces intermédiaires. Mais, avant d'être fixé par écrit, et d'être transmis par dépêche, un récit a le plus souvent circulé de bouche en bouche. On devine combien en peu de temps, dans ce pays où les passions sont vives, la réalité peut se trouver transfigurée. C'est ainsi que, à mon retour à Bruxelles, j'ai trouvé dans la presse française des comptes rendus du congrès tenu à Alessio, à ce point fantaisistes, que j'ai pu douter que ce fût le même auquel j'avais assisté.

I. — Les frontières ethniques.

Les grands mouvements de populations dans la péninsule des Balkans. — Les Albanais, descendants des anciens Illyriens. — Comment ont-ils survécu ? — Traces laissées par la domination bulgare du xe siècle. — Etendue et profondeur de la domination serbe. — La conquête turque et l'expansion albanaise. — Les confins gréco-albanais. — Les influences étrangères dans la langue.

La péninsule des Balkans est agitée à travers l'histoire par un grand remous de peuples. D'énormes vagues la recouvrent sur toute son étendue. Il en est dont l'élan se brise et qui se retirent au bout de peu de temps; d'autres, plus amples, s'étendent longuement, se répandent par toutes les issues, s'attardent et ne reculent que devant de nouvelles.

Parmi les premières et pour ne point remonter à un passé trop reculé, je ne citerai que celle des Goths et des Avares ; parmi les secondes celle des Slaves qui s'étendit des plaines de Hongrie jusqu'aux pointes extrêmes de la Morée, celle des Bulgares et des Turcs.

Ces vagues se rencontrent fréquemment, se heurtent et se bousculent en ressacs violents.

Cependant, au milieu de tant de mouvements opposés, on pourrait, en s'en tenant aux principales directions, reconnaître un rythme semblable à celui d'une marée. Les peuples du Nord viennent avec le flux, ceux du Sud avec le reflux. Chaque apport laisse sa trace sur le sol de la péninsule, imprime sur ses occupants antérieurs une marque plus ou moins profonde. Des empires s'échafaudent,

débordent par conquêtes sur leurs voisins, mélangent les races, étouffent les vieux parlers indigènes, leur infusent des éléments nouveaux... et puis se défont.

La péninsule relevait dans toute son étendue de l'empire byzantin quand les Slaves commencèrent à y pénétrer. Ils s'y répandirent pendant plusieurs siècles consécutifs. Vers le milieu du VIIe siècle, leur occupation était à peu près terminée. Ils avaient essaimé depuis les bords du Danube jusqu'à l'extrémité du Péloponèse. Au début, leur organisation était rudimentaire et ils étaient tributaires de Byzance. A partir du VIIIe siècle, un groupe émerge à l'ouest et s'impose à ses voisins; le centre de son territoire était Raza (Novibazar) : c'est le premier noyau des Serbes.

Mais à l'est, de nouveaux envahisseurs étaient survenus : les Bulgares d'origine turque. Ils soumettent les Slaves qui les avaient précédés tout en adoptant et leurs coutumes et leur langue. Tandis que les Serbes s'étendaient aux dépens de la Macédoine, les Bulgares débordaient sur le Thrace. A partir du IXe siècle, ils l'emportèrent sur leurs rivaux. Au début du siècle suivant, le tzar Syméon le Grand dominait sur la péninsule presque entière; ses Etats s'étendaient le long de la mer adriatique, depuis le golfe d'Arta jusqu'à l'embouchure du Drin; seuls Durazzo, Dulcigno, Antivari, sur le littoral appartenaient encore à Byzance.

Puis le bulgarisme recule : il cède sous les coups des empereurs byzantins. Jean Tzimiskès lui arrache tout d'abord ses provinces orientales, Basile II se voue à son extermination et poursuit sa conquête à l'occident; l'annexion est consommée en 1019.

Pendant quelques années, après l'avoir presque entièrement absorbée, la Bulgarie disparaît de la péninsule.

C'est au tour des Croisés d'apparaître sur la scène; la quatrième croisade se détourne de la lutte contre l'Infidèle et prend Constantinople pour objectif; elle s'en empare en 1204. Les vainqueurs se partagent leur conquête; la Grèce se couvre de fiefs « francs »; la prééminence appartient à l'empire latin.

Ce règne est bref. En 1261, Constantinople retombe aux mains des Grecs. Mais l'hellénisme n'a point le temps de prendre un nouvel

essor; deux adversaires redoutables surgissent : à l'occident, les Serbes; en Asie, les Turcs.

Les Serbes, les premiers, s'étendent sur les Balkans. A Skopia (Uskub), en 1346, Stéphane Douchan est couronné du titre de tzar et autocrate des Serbes, des Grecs, des Bulgares et des Albanais. Mais le flot turc monte et l'empire serbe s'écroule à Kossovo.

C'était, cette fois, une lame de fond. L'empire d'Osman recouvre la péninsule tout entière pendant plusieurs siècles. Puis la marée se retire progressivement. Des îlots émergent, s'arrondissent, poussent de-ci de-là quelques prolongements; ce sont les vestiges laissés par les premières marées qui affleurent, et se reprennent à vivre : la Grèce, la Serbie, la Roumanie. Ce reflux ne va pas sans tempêtes et nous avons revu, après les chocs violents, les migrations des premiers âges : des hordes misérables, fuyant en longs cortèges par les routes devant les envahisseurs; des villages rasés après que hommes et femmes eussent été exterminés; des régions entières vidées d'habitants; puis de nouveaux colons se hasardant derrière les vainqueurs, d'autres, à leur exemple, les suivant, la houe passant sur les cendres et les terres, un instant abandonnées, continuant de porter leurs récoltes (1).

Les populations des Balkans sont restées instables et il ne semble pas qu'elles soient à la veille d'atteindre définitivement leur état d'équilibre. Des ébranlements continuent à se produire; des changements dans leurs emplacements respectifs, des empiètements réciproques. Des habitants sont soustraits à des influences auxquelles, pendant plusieurs générations, ils avaient été accoutumés; d'autres

(1) Le gouvernement bulgare vient de constituer trois commissions chargées de procéder à l'installation dans les nouveaux territoires, des familles de réfugiés qui, depuis plusieurs mois, avaient quitté la Macédoine occupée par les Serbes et par les Grecs.

Ces réfugiés avaient abandonné leur maison, leur champ, le pays où ils étaient nés, ils avaient renoncé à ce qu'ils possédaient et à ce qui les faisait vivre pour marcher, affolés, vers l'inconnu. Cent cinquante mille d'entre eux sont arrivés en Bulgarie.

Aujourd'hui, on entreprend de leur reconstituer un foyer. Les commissions gouvernementales vont les installer en Thrace, notamment, où ils pourront travailler à la mise en valeur des nouveaux territoires bulgares. (Journaux de janvier 1914.)

actions viennent modeler leur croyance, leurs sentiments, leurs langues. Certains traits de leur physionomie s'atténuent ; d'anciennes parentés s'effacent, de nouvelles se révèlent (1).

Les frontières qui délimitent l'individualité de chaque population des Balkans sont restées ondoyantes (2). Parvient-on à en relever approximativement le tracé, celui-ci ne peut s'appliquer qu'à un petit nombre d'années.

Que l'on considère, à présent, toutes ces vicissitudes, l'apport des grandes invasions, les ravages des conquérants, le choc des races, les longues colonisations, les fusions que les mariages opèrent entre

---

(1) Les Slaves macédoniens, par exemple, possèdent une conscience de nationalité fort rudimentaire. Leurs sympathies les orientent indifféremment vers les Serbes ou les Bulgares. « *The consequence of this feeling among the macedonian Slavs*, écrit M. Cvijic, *is that if annexed to Serbia or Bulgaria they would rapidly and surely in the second generation be assimilated to either. Those who are well up in Balkan affairs are aware that the populations, for instance, of the Tchustendil or Pirot districts had the same indefinite sense of nationality before the delivrance as the macedonians of to-day, and that these same peasants are at present respectively Bulgars and Serbs. As already shown this is a reliable prognosis for the future of the macedonian Slavs, should Serbia or Bulgaria enter into possession of the province.* (Dr J. Cvijic, *Remarks on the ethnoragphy of the macedonian Slavs.* London, 1906, p. 4.)

(2) La plaine d'Uskub par où coulèrent les grands courants d'immigration, montre d'une façon particulièrement frappante, ce caractère ondoyant des frontières. « Si l'on visite les villages de la plaine d'Uskub, dit M. G. Louis-Jaray et qu'on interroge les habitants, on trouvera les variétés les plus curieuses, propres à détruire les idées toutes faites : voici un village chrétien ; il parle un dialecte albanais ; son pope est orthodoxe et dépend de l'exarque ; si on demande aux gens de ce village ce qu'ils sont, ils répondent : nous sommes Bulgares. Voici un autre village : les paysans sont musulmans ; leur langue est le slave-bulgare ; le type physique est albanais, et ils se disent Albanais ; à côté, d'autres cultivateurs se disent Albanais, mais ceux-là sont orthodoxes, relèvent de l'exarchat et parlent le bulgare.

« Cette plaine d'Uskub a été et est le lieu de rencontre et de lutte des migrations de peuple, l'alluvion que ces courants y ont déposé en se heurtant est d'une infinie variété ; des types s'y dégagent peu à peu ; l'action politique, l'assimilation par le fort, les souvenirs des ancêtres, la réaction ethnique, l'éducation de l'école et de l'église se mêlent, se confondent ou entrent en lutte, jusqu'à ce qu'un des éléments prédomine. » (G. Louis-Jaray, *L'Albanie inconnue.* Pari Hachette et Cie, 1913, p. 10).

vainqueurs et vaincus, les fortunes diverses des empires et l'influence variable de leur civilisation! Il semble qu'il n'ait rien pu subsister des premiers occupants, que leur trace même, après tant de tourmentes, ait dû être effacée du sol de la péninsule.

Cependant, une population très ancienne, qui précéda toutes les autres, a survécu. Sa présence au bord de l'Adriatique remonte aux âges préhistoriques. Elle habitait primitivement une aire étendue. A présent, elle vit resserréee sur un espace étroit compris entre la côte et des montagnes difficilement accessibles. Mais elle a gardé très nette son individualité. Sa langue a conservé presque intact le vieux fonds originel, rameau indépendant de la famille indo-germanique. Ses coutumes primitives sont restées vivantes, et quoiqu'il faille remonter à l'*Iliade* et à l'*Odyssée* pour leur trouver les ressemblances les plus frappantes, elles continuent de régir le plus grand nombre de ses tribus (1). Le prestige d'aucun de ses dominateurs successifs n'est parvenu à la conquérir; elle ne s'est jamais beaucoup souciée de les imiter ni de s'assimiler à une nationalité plus glorieuse et plus puissante. Elle a maintenu les différences qui la séparent des autres; elle est restée attachée à sa propre identité; la conscience de sa personnalité a survécu, tenace.

Cette population est celle que l'Occident a coutume de désigner sous le nom d'*albanaise*, que les Turcs appellent *arnaute* et qui elle-même, s'intitule *skjipètàr*.

Le géographe Ptolémée, vers le milieu du IIe siècle, distinguait déjà les Albanais parmi les peuplades illyriennes. Leur capitale était Albanopolis que l'on a voulu erronément identifier avec Elbassan. Il semble qu'il faille faire dériver *albanais* de *Arbèri*, région qui recouvre le district de Valona et dont les habitants se nomment *Arbèr* (2).

Quant à *Skjipètàr*, ce terme est communément mis en rapport avec des mots signifiant *aigle* ou *rocher;* la seule étymologie possible suivant G. Meyer, albanologue d'une grande autorité, est celle

(1) Voir, notamment, R. Dareste, *Nouvelles études d'histoire de droit*, 3e série, Paris, 1906, p. 54.

(2) Voir G. Meyer, *Essays und Studien zur Sprachgeschichte und Volkskunde*, Strasbourg, 1885, t. I, p. 52.

que fournit le verbe *skjiponj, je comprends.* Les Albanais auraient appelés *Skjipètàr*, tous ceux qui comprennent leur langue (1).

On demandera sans doute à quoi les descendants des anciens Illyriens doivent d'avoir survécu et d'avoir maintenu les principaux traits de leur physionomie ethnique. Je ne veux point entreprendre de donner de ce fait surprenant une longue explication. Je dirai toutefois le scepticisme que m'inspire celle qui est le plus souvent invoquée. Quand on a vu sur le littoral la belle baie d'Antivari, la large embouchure de la Bojana, la baie de San Giovanni di Medua, celles de Durazzo, de Valona; qu'on a parcouru la région maritime où la plaine domine, qu'on a longé le cours de grands fleuves, tels que le Drin et le Skumbi, qui ouvrent jusque dans les massifs les plus escarpés, des routes naturelles, qu'on a suivi sur un parcours important l'antique *via ignatia,* on a quelque peine à croire que le relief tourmenté du pays ait été un empêchement sérieux au passage des invasions.

Un examen de la carte, par contre, révèlera l'orientation des principales voies de pénétration. Cette orientation est, d'une façon approximative, perpendiculaire au sens suivant lequel agit le grand mouvement de marée des Slaves et des Turcs. Les premiers poussèrent vers le sud; les seconds remontèrent vers le nord. Dès lors, si la vallée du Vardar était pour eux une route indiquée et devait forcément canaliser le plus gros de leur masse, celle du Drin ou du Skumbi, au contraire, qui les conduisaient en dehors du courant, devaient être négligées. Sans doute ne s'y aventurèrent-ils qu'à partir du moment où, l'impulsion qui les avait ébranlés ayant cessé d'agir et leur élan s'étant brisé, ils s'éparpillèrent par les vallées latérales. Ainsi s'explique qu'ils n'y pénétrèrent qu'en petit nombre; ils y restèrent en minorité. Leurs colonies n'y étant plus grossies par le flot des nouveaux arrivants, furent finalement absorbées.

Si les accidents du relief ne constituaient pas une barrière de nature à mettre obstacle au passage des envahisseurs, il n'en est pas moins vrai qu'ils étaient un empêchement à une occupation effective du pays. Les populations autochtones devaient trouver dans leurs montagnes des refuges où il était malaisé de les poursuivre. Pouque-

(1) G. Meyer, *Essays und studien.*

ville, consul général de France à Janina, au début du XIXe siècle, a raconté la résistance héroïque que les Souliotes, retranchés dans leurs « météores » (1), soutinrent contre les armées d'Ali Tébélen (2). Les puissantes confédérations du nord, celle des Mirdites par exemple, doivent à leur pays escarpé d'avoir conservé jusqu'à la fin de la domination turque, une autonomie presque entière. Dans le récit des luttes que les sultans du Tanzimat soutinrent contre les beys auxquels ils enlevaient leur gouvernement héréditaire, il est fréquent de voir les réfractaires se dérober aux poursuites en se réfugiant dans quelque massif où personne n'aurait songé à les inquiéter. En Albanie, ainsi que dans l'Ecosse d'autrefois, il importe de distinguer les *highlands* des *lowlands*. Les premiers ont constamment servi d'asile aux populations au moment de l'invasion et de la conquête. De ces nids d'aigle, elles pouvaient fondre sur les plaines et les vallées, harceler l'envahisseur, le décimer et l'obliger finalement à abandonner les terres qu'il leur avait dérobées. C'est parmi ces sommets que se conservait le culte des vieilles coutumes et c'est là aussi, sans doute, qu'étaient rassemblées les réserves du vieux sang illyrien.

L'Albanie a néanmoins gardé l'empreinte des dominations étrangères qu'elle a subies. Le bulgarisme, qui assujetit le pays pendant un siècle environ, a laissé les traces les moins profondes. M. J. Cvijié, le savant professeur de l'Université de Belgrade n'en signale aucune dans la remarquable étude qu'il a consacrée récemment à la répartition ethnographique des peuples dans la péninsule des Balkans (3). Il est vrai qu'il néglige cette annexion de l'Albanie à la Bulgarie au Xe siècle, dans l'aperçu historique où il retrace les principaux mouvements des populations et leurs empiètements respectifs. Cet événement aura sans doute paru négligeable à ses yeux de Serbe. Aussi serais-je porté à croire que son ardent patriotisme l'a mis ici légèrement en défaut. J'ai trop confiance, au surplus, dans

(1) Montagnes escarpées.

(2) F. C. H. L. PANQUEVILLE, *Histoire de la régénération de la Grèce contenant le précis des événements depuis 1740 jusqu'en 1824*. Bruxelles, 1843, 3 vol.

(3) CVIJIC, Prof. Dr J., *Die ethnographische Abgrenzung der Völker auf der Balkanhalbinsel. Zur ethnographischen Karte der Balkanhalbinsel. — Dr A. Petermanns Mitteilungen, März, April, Mai 1913.*

les belles recherches anthropo-sociologiques de l'éminent professeur, dont j'ai eu l'honneur d'apprécier personnellemeut la haute probité scientifique, pour croire au moindre parti-pris. Les compétitions nationales sont si ardentes dans la péninsule que toutes les forces vives d'un pays y sont engagées. Et quel homme conscient oserait s'en tenir à l'écart, sous quelque prétexte de science impartiale, quand l'existence même de la nation est en jeu ?

Privé de sources récentes quant aux vestiges laissés par le bulgarisme en Albanie, je me bornerai à titre de pure indication, à signaler un article de la revue *Albania*. S'il faut en croire l'auteur, les habitants du Dévolh (moyenne Albanie) parlaient encore il y a un quart de siècle à la fois l'albanais et un bulgare mélangé ; quand, un beau jour, conscient de leur véritable nationalité, ils résolurent de ne plus enseigner la langue étrangère à leurs enfants ; le bulgare s'éteignit (1). S'il subsiste d'autres vestiges, sans doute faut-il les chercher dans les confins du sud-est, vers Ochrida et Monastir.

La domination serbe a marqué l'Albanie d'une empreinte plus profonde ; elle s'est prolongée pendant deux siècles environ et a recouvert le pays tout entier. Scutari était devenu une résidence des rois serbes ; tandis que les Skjipètars se retiraient dans leurs montagnes, les colons slaves envahissaient le plat-pays ; il semble bien qu'ils y aient dominé, surtout dans la région comprise entre Durazzo, Scutari et Prizren. Cependant, l'influence serbe n'était pas sans s'infiltrer parmi l'aristocratie indigène ; il ressort des sources historiques que les familles albanaises les plus considérables, vassales des rois serbes, parlaient la langue des vainqueurs et s'en servaient dans l'écriture.

Un mouvement d'émigration, au même moment, se dessinait vers le sud ; il atteignit sa plus grande amplitude, à l'apogée de l'expansion serbe sous le tzar Stéphane Duchan ; un grand nombre d'Albanais allèrent habiter la Thessalie et l'Epire ; leur pression combinée avec celle des Slaves fit reculer sensiblement l'élément grec ; plus tard ils colonisèrent jusque dans le Péloponèse ; il en existe aujourd'hui encore des îlots épars qui n'ont point été grécisés.

---

(1) *Albania*, revue mensuelle de littérature, linguistique, histoire, sociologie, 1896-1903, 7 vol., 12-30 juin 1898, p. 32.

Les traces que l'on retrouve aujourd'hui permettent d'apprécier quelle fut l'importance et l'amplitude de la pénétration serbe. Cinq villages slaves subsistent au sud d'Elbassan ; l'occupation militaire du pays pendant la dernière guerre en a pour la première fois révélé l'existence.

Plus à l'est, en amont du Skumbi, une oasis plus importante occupe la région de Mokra ; ses habitants auraient gardé le souvenir de leur origine slave. La *Chronique* de l'Albanais Jovan Musać signale encore au début du XVIe siècle, la présence de Slaves dans la région d'Opara qui est située beaucoup plus au sud. S'agit-il là bien de Serbes ou plutôt de Bulgares ? Il ne semble pas possible de le dire d'une façon certaine.

Lejean a signalé un autre îlot serbe à l'embouchure du fleuve Vojusa, à trois lieues environ au nord de Valona, ainsi que dans la proximité de Durazzo. D'autre part, dans plusieurs villes de la moyenne Albanie, à Tirana, à Kroja, à Durazzo, il subsiste un petit groupe d'habitants serbes.

Des traces non moins nombreuses de cette colonisation slave ont été relevées dans la haute Albanie. Les voyageurs qui l'ont parcourue vers le milieu du dernier siècle, Hahn, Hecquard, Müller, les ont signalées. Le village de Kamenica appartenant à la tribu des Kastrati compte quelques Serbes orthodoxes ; à Vraka, dans les environs du lac de Scutari, ils dépassaient un millier. Bianconi, à la même époque, évaluait à 70,000 le nombre des Serbes du villayet de Scutari. Lubor Niederle estimait qu'il pouvait en subsister 100,000 environ dans l'Albanie entière (1).

Quand, dans la seconde moitié du XIVe siècle, les Turcs commencèrent leurs conquêtes dans la péninsule, la progression de leurs armées mit en branle d'importantes masses de population ; un grand mouvement de retraite se dessina dans un sens opposé aux précédentes invasions.

Les Albanais, dont l'évangélisation remontait à plusieurs siècles, furent en grand nombre convertis à l'islamisme. D'autres, au con-

(1) Ces vestiges de l'occupation serbe ont été décrits avec une grande précision par M. J. Cvijić dans son article déjà cité, *Die ethnographische Abgrenzung der Völker auf der Balkanhalbinsel.*

traire, préférèrent abandonner leur pays. Ils se fixèrent en Italie. Une première émigration s'était déjà produite en 1416. Skanderbeg avait organisé en Apulie une expédition destinée à secourir Ferdinand d'Aragon. On prétend qu'il reçut en témoignage de reconnaissance la ville de Trani, ainsi que deux autres places fortes. Elles étaient destinées à servir de refuge en cas de malheur. C'est ainsi, qu'après la mort de Skanderbeg, un grand nombre d'Albanais furent accueillis sur la terre italienne et y jouirent de nombreux privilèges. De la même époque datent les villages albanais de la Calabre, de la Capitanata, de la Basilicata et de la terre d'Otrente. Le premier établissement en Sicile fut celui de Contessa en 1450. Les dialectes que ces populations continuèrent à parler relèvent de l'Albanie méridionale (1).

Les Albanais convertis, qui n'avaient point quitté la terre natale, offrirent leurs services aux Turcs et combattirent à leurs cotés. De même on les vit, dans différents pays de l'Occident, en Espagne, en France, en Italie, servir dans les armées en qualité de mercenaires. Ils formaient des corps de cavalerie légère dont la bravoure était hautement estimée (2). Le nom d'*Arnaute* était redouté parmi les chrétiens des Balkans autant que celui de Turc. Davantage même, prétend M. Cvijić qui ajoute : « Tandis qu'il est toujours possible de trouver chez ces derniers des exemples de pitié et de noblesse, les Albanais restaient les représentants de la violence et de la cruauté (3). » Je transcris ici cette opinion à titre purement documentaire. Devenus et par leur conversion et par le secours qu'ils apportaient dans les combats, les soutiens de la domination osmanlie, celle-ci entoura les Albanais de ménagements particuliers et leur accorda une situation de faveur. Eux seuls, en qualité de musulmans, avaient le droit de porter les armes.

A l'époque précédente, les Serbes avaient envahi le plat pays et

(1) Voir J. Meyer, *Essays und Studien zur Sprachgeschichte und Volkeskunde*, t. I et II.

Les troupes italiennes qui, avec celles des autres grandes puissances occupèrent Scutari après la reddition, appartenaient à des régiments italo-albanais.

(2) Voir à ce propos, dans *Albania*, différents articles relatifs à leurs prouesses.

(3) J. Cvijić, *loc. cit.*, p. 245.

poussé, par les vallées, des prolongements jusqu'au cœur de la patrie Skjipetàr; après la conquête turque, leur recul commence. Ils sont chassés des positions qu'ils avaient conquises; ils reculent; ceux qui demeurent sont albanisés. Ainsi le furent ceux de la région du Drin comprise entre Scutari et Prizren. J. Tomić, dans un récent ouvrage publié en serbe et cité par M. Cvijić, démontre en s'appuyant sur des sources historiques que les habitants de Luma étaient encore au XVIIe siècle pour la plupart Serbes; ce n'est que dans la suite qu'ils furent convertis à l'islamisme et albanisés.

C'est au tour des Skjipetàrs de faire incursion chez leurs voisins; durant les derniers siècles, ils avancèrent par petites oasis isolées jusqu'aux bords du Vardar.

Au nord, ils poussèrent vers Metochia, Kossovo, jusqu'à la Morawa méridionale, à l'intérieur des frontières de la Serbie actuelle; ils n'en furent chassés qu'en 1878. Vers 1690, 87,000 familles serbes environ abandonnèrent ces régions. Les Albanais opéraient le vide par leurs razzias et leurs violences; ils prenaient ensuite la place des fugitifs. Ce mouvement de migration vers le nord s'est prolongé au XIXe siècle; depuis l'indépendance de la Serbie, c'est vers elle qu'il converge; les neuf dixièmes de la population de cet Etat sont originaires de par delà ses frontières politiques (1).

Les mêmes méthodes de pénétration sont encore en vigueur. C'est ainsi notamment que la région située au nord de Dibra se peuple d'Albanais venus de l'intérieur. Ils se réunissent en bandes qui peuvent atteindre deux cents hommes; ils avancent la nuit; le jour, ils dorment, dissimulés sous le couvert de quelque forêt. Quand ils sont arrivés à proximité des villages serbes, ils massacrent les bergers et emmènent les troupeaux. S'ils rentrent chez eux sans encombre, les détonations de leurs armes annoncent leur retour; aussitôt, commencent les préparatifs du banquet qui doit fêter le succès de leur expédition; enfin s'opère la répartition du butin.

Il ne faut point s'étonner dans ces conditions si l'élevage du bétail, autrefois très important, a considérablement diminué dans les montagnes de Dibra. Comme la terre arable y fait défaut et qu'il n'existe aucun autre moyen pour les populations de se procurer les

(1) Voir J. Cvijić, *loc. cit.*

subsistances nécessaires à la vie, celles-ci se voient bien contraintes d'émigrer. La plupart se refugient en Serbie; les autres gagnent la Bulgarie ou la Roumanie; depuis dix ans, un grand nombre se sont orientés vers les Etats-Unis (1).

« Que ce soit par force ou par infiltration pacifique, — constate M. G. L. Jaray dans le récit du voyage qu'il a effectué, en 1909, à travers l'Albanie septentrionale, — que la conquête des terres s'accomplisse par le droit du plus fort, par achat ou simplement par affermage, le fait s'observe partout : les Albanais s'essaiment peu à peu, composent des villages, entourent les centres serbes, les expulsent au delà, jettent une avant-garde de paysans plus loin encore, appellent les hommes des montagnes à leur secours et, comme des tentacules, les villages poussent leurs cabanes toujours plus avant, jusqu'à atteindre aujourd'hui la frontière serbe autour de Prichtina, au cœur de la Vieille-Serbie (2). » A Diakovo, le pays est purement albanais; à Ipek, siège de l'ancien patriarchat serbe, les Albanais sont en immense majorité; si les Serbes y ont conservé une colonie dont le nombre n'est pas négligeable, ce sont tous, sauf deux ou trois familles de commerçants notables, de petites gens; la noblesse locale et la richesse sont exclusivement albanaise (3). A Prizren, lieu nominal de la métropolie serbe, les Albanais l'emportent de même; le long de la voie ferrée, de Ferizovitch à Métrovitza, leur nombre est considérable; de l'autre côté de la voie ferrée, les Serbes gardent l'avantage, mais chaque jour marque un nouveau progrès, une nouvelle incursion, une nouvelle conquête. Même dans la Vieille-Serbie proprement dite, dans la plaine de Kossovo, l'Albanais, depuis déjà de nombreuses années, a conquis l'absolue prédominance dans les villes : Mitrovitza, Prichtina sont en grande majorité habités par des Albanais... La paix, conclut M. Jaray, c'était donc pour le Serbe l'éviction graduelle, mais assurée, hors de la Vieille-Serbie (4) ».

Mais, précisément, la guerre est venu changer brusquement la

(1) J. Cvijic, *Ibid.*

(2) G. Louis-Jaray, *L'Albanie inconnue.* Paris, Librairie Hachette & Cie, 1913, p. 199.

(3) *Ibid.*, p. 53.

(4) *Ibidem.*, p. 200.

face des choses. Non seulement les Albanais ont été arrêtés net dans leur poussée, mais de nombreux colons se sont retirés devant les armées serbes. Des terres redeviennent libres ; les anciens occupants peuvent donc venir les réoccuper ; plusieurs sont en effet revenus dans certains districts. Une barrière existe à présent contre les incursions violentes; les communications sont rompues ou rendues plus difficiles entre les colons qui se sont soumis à la domination étrangère et leurs compatriotes. Les premiers, ne pouvant plus s'appuyer sur d'importantes réserves des leurs, vont, désormais sans défense, se trouver soumis aux influences politiques serbes. On prétendait, en Albanie, au moment où j'y voyageais, que les nouveaux maîtres pour n'être pas continuellement inquiétés par leurs turbulents sujets, procédaient à leur extermination systématique. S'il en était réellement ainsi on pourrait certes prédire une rapide assimilation des éléments apportés par la colonisation albanaise des derniers siècles. Ces événements et ces rumeurs vraies ou controuvées, ont provoqué le violent reflux des Skjipètars et les incidents de frontière de la fin 1913. Sans doute ne sommes-nous pas encore à la veille de voir le calme s'établir définitivement sur ces confins.

Les Serbes et les Albanais invoquent également la justice, les uns pour justifier leurs conquêtes, les autres pour appuyer leurs protestations. Les premiers assurent qu'ils n'ont fait que réoccuper des territoires qui leur avaient été dérobés; ils affirment, ainsi que M. Cvijić, que les Albanais avaient, au cours des derniers siècles de la domination turque, empiété sur une distance de plus de 200 kilomètres au-delà de leur véritable territoire ethnographique. A quoi les Albanais répondent : « Ces territoires, nous les occupions depuis des temps immémoriaux et c'est vous, Serbes, qui les premiers nous les aviez enlevés. » Et ils ajoutent cette observation dont Mgr Doczi, primat d'Orosch, me fit part : « Parce qu'un conquérant, grâce à la fortune de ses armes, étendit un jour les frontières de son État sur les pays voisins, est-ce une raison suffisante pour en revendiquer aujourd'hui la propriété et en légitimer l'annexion ? La France prétend-t-elle avoir des droits sur les nations que Napoléon réunit autrefois sous son sceptre ? »

Je me garderai bien de prendre parti dans ce débat. Je crois que la justice y trouverait difficilement un critérium solide. Il n'importe au surplus : le dernier recours appartient à la force.

Depuis l'époque des grandes invasions, les Albanais n'ont point cessé de se trouver en contact avec les Slaves, au nord et sur toute l'étendue de leur frontière orientale. Ces confins ont été marqués le long des siècles par le jeu de ces deux forces antagonistes. La limite qui établit la démarcation entre ces races a constamment oscillé de l'est à l'ouest et de l'ouest à l'est suivant les alternatives d'essor et de déclin; les conflits armés qui, il y a peu de mois encore, l'ensanglantaient, ne sont que l'un des moments de cette lutte.

Cette frontière, résultante actuelle de cette double poussée, part du milieu de la rive occidentale du lac d'Ochrida et se dirige vers le nord; à la hauteur de Dibra, elle s'incline vers l'est en contournant ces régions montagneuses où les Albanais ont essaimé jusqu'à la période la plus récente, à la suite du vide créé par leurs incursions répétées; elle enclave ensuite la plaine de Kossovo, depuis un peu en aval d'Uskub sur le Vardar, jusqu'au delà de Prichtina, non loin de l'ancienne frontière serbe; elle enclave aussi la plaine de Diakovo, de Prizren à Ipek. En donner le tracé avec des détails précis ne serait déjà plus que d'un intérêt historique, tant sont rapides les fluctuations auxquelles elle est sujette. Les derniers événements ne manqueront pas, au surplus, d'y apporter, dans un avenir rapproché, de sensibles modifications (1).

Il me reste à dire quelques mots de la frontière méridionale qui délimite Grecs et Tosques (2). Elle est, s'il est possible, plus vague encore que celle du sud; et l'on sait quelles difficultés rencontra la Commission internationale de délimitation chargée d'en établir le tracé et combien délicate fut sa tâche.

Il est extrêmement malaisé de distinguer les Tosques des Grecs, car si Serbes et Guègues diffèrent à la fois par la langue qu'ils parlent et la religion qu'il confessent, ceux-là sont, les uns aussi bien que les

(1) On consultera cependant avec intérêt la carte établie avec tant de soin et une si grande érudition par M. Cvijić; on la trouvera dans le numéro de mars 1913 des *Petermann's Mitteilungen*.

(2) *Tosques* est la désignation communément appliquée aux Albanais du Sud; les Albanais du Nord sont appelés *Guègues*.

autres orthodoxes et, en même temps que l'Albanais, les Tosques connaissent généralement aussi le grec.

Aussi les limites que l'on attribue à ces deux peuples varient-elles extrêmement. Les uns, avec Boué, prolongent l'Albanie jusqu'au golfe de Patras, d'autres avec Lejean la font cesser au golfe d'Arta ou même à la baie de Valona. En réalité, les populations grecques et albanaises, dès qu'on avance un peu au sud de Valona, sont profondément emmêlées les unes dans les autres. D'ardentes compétitions déchirent les mêmes localités. Seuls quelques îlots montagneux ont gardé une pureté ethnique relative.On en est ainsi réduit à relever les principaux noyaux de chaque race. Les Tosques sont disséminés sur une bande de terrain s'étendant le long de la côte jusqu'à quelque distance du golfe d'Arta. Leurs principaux contingents sont cantonnés dans les régions d'Argyrocastro, de Delvina et de Premmeti.

La langue skjipe n'a pas échappé aux empreintes du passé dont j'ai rappelé les grandes lignes. Le latin qui, pendant plusieurs siècles, fut répandu dans les territoires compris entre l'Adriatique, la mer Egée et la mer Noire, l'a profondément pénétrée : un nombre important de ses formes s'y sont incorporées et se sont maintenues.

L'influence slave a été prédominante dans le nord; sans doute agit-elle encore le long des frontières où les Albanais sont restés en contact avec les Monténégrins et les Serbes. L'influence grecque lui correspond dans le sud. Enfin, la langue parlée dans les parties musulmanes, particulièrement les dialectes guègues et celui de Scutari, s'est chargée de formes turques.

Quellle que soit l'importance de ces éléments étrangers, la langue skjipe a gardé le vieux fonds illyrien qui permet de reconnaître en elle un rameau indépendant de la famille indo-germanique. Elle conserve aujourd'hui une physionomie propre et une allure personnelle.

Dans les limites que je viens d'esquisser, vit une population homogène, qui par ses caractères, tranche sur ses voisines.

(A suivre.)

Variétés

L'Influence du milieu sur le récidiviste

Communication faite au cours de droit pénal de M. le professeur Prins

PAR

MAURICE JACQUET,

Étudiant en droit.

Une des choses qui frappent le plus dans l'étude de la science pénale — surtout lorsqu'on débute dans cette étude — c'est la place considérable, anormale même, qu'occupe la récidive dans l'ensemble de la criminalité.

Sans doute, on sait, en général, que nombre d'individus font du crime une profession, qu'ils accumulent délit sur délit, encourent condamnation sur condamnation, ne sortant de prison que pour y rentrer peu de temps après à la suite d'une nouvelle infraction. On sait également que, dans la grande majorité des cas, les crimes sont commis par des individus qui ont déjà eu maille à partir avec la justice, — par des récidivistes. Mais les chiffres fournis par les statistiques montrent que l'importance de la récidive est plus grande encore qu'on ne le croit généralement. Un exemple parmi beaucoup d'autres : en 1907, sur 45,547 délits, 23,913 étaient commis par des récidivistes (1). Chiffre plus significatif encore : on a calculé que plus de 75 p. c. des détenus qui peuplent nos prisons étaient des récidivistes.

Cette proportion montre que, le plus souvent, l'infraction n'est

(1) PRINS, *La défense sociale et les transformations du droit pénal*, p. 82.

pas un fait accidentel, une exception destinée à ne plus se reproduire au cours de la vie du coupable, mais qu'au contraire elle est la manifestation extérieure d'une tendance permanente de l'individu à faire le mal, à accomplir des actes antisociaux.

On a constaté également que la récidive était plus marquée dans les pays où la civilisation apparaissait comme plus avancée (en Angleterre notamment). Chez les nations où des restes de barbarie subsistent, la criminalité est répandue également dans tout le corps social. Mais les progrès de la civilisation ont pour effet de restreindre le nombre des délinquants, de localiser le crime dans certaines classes de la société. Il en résulte, presque partout, un accroissement continu de la récidive. En Belgique, d'après une statistique (2), 45 p. c. des infractions commises en l'année 1900 l'étaient par des récidivistes au sens légal du mot, c'est-à-dire par des délinquants réunissant les conditions énumérées par les articles 54 et suivants du Code pénal. (Cette récidive restreinte est naturellement très inférieure à la réalité.) En 1907, cette proportion s'élevait à 49.6 p. c. et cela en dépit des mesures prises contre les criminels de profession.

Par son importance, par sa complexité aussi, le problème de la récidive est un de ceux qui s'imposent le plus à l'attention des criminalistes. C'est aussi un de ceux dont la solution importe le plus à l'intérêt social. Dans la lutte que la science pénale moderne engage contre la criminalité, il semble bien que c'est surtout sur ce point qu'elle doive porter ses efforts, si elle veut, comme c'est son but, réduire d'une façon sensible le nombre des infractions.

* * *

Parmi les différentes causes de la récidive, il en est une qui me paraît mériter une étude spéciale : c'est l'influence du milieu sur l'individu et notamment sur le délinquant primaire.

L'influence du milieu en matière pénale a été mise en lumière par l'école de sociologie criminelle. Toutefois, même avant l'apparition de cette école, cette influence n'était pas totalement ignorée des criminalistes ; ils en avaient, en quelque sorte, l'intuition. « Jamais, a dit Van Hamel, science pénale ne fut complètement hostile

(1) PRINS, *même ouvrage*, p. 83.

à la tendance sociologique. » A l'heure actuelle, son importance est généralement admise. Des lois positives récentes, plus en rapport avec les progrès de la science pénale, en tiennent compte. C'est ainsi que la loi belge sur la protection de l'enfance, en prononçant dans certains cas la déchéance paternelle, permet, plus facilement qu'autrefois, de soustraire l'enfant aux dangers d'une atmosphère corrompue.

On comprend très bien, en effet, que certains milieux, par l'influence néfaste qu'ils exercent sur ceux qui y vivent, poussent les individus au crime et constituent ainsi de véritables foyers de criminalité.

Il y a dans les villes — dans les grandes villes surtout — des quartiers, véritables plaies de la cité, où les rues sont étroites et sales, les logis, malpropres et mal aérés, où toute une population grouille dans une promiscuité révoltante. Ceux qui végètent dans ces bas-fonds ne vivent que d'expédients, au jour le jour, et sont en proie, le plus souvent, à la misère, qui est, comme l'a dit von Liszt, « le terreau où fermentent non seulement le crime, mais en même temps la dégénérescence héréditaire qui, à son tour, conduit au crime ».

A quelques pas de là, c'est le spectacle d'une vie brillante, luxueuse, qui s'offre à leurs yeux et qui suscite en eux des désirs et des appétits qu'ils ne peuvent satisfaire. Et, plus encore peut-être que la misère, ces désirs irréalisés, ces appétits inassouvis exercent sur ces populations une action néfaste. Bref, de l'avis des nombreux auteurs qui ont étudié cette question, les conditions matérielles déplorables dans lesquelles vivent certaines classes sociales, ont sur la criminalité un retentissement certain, tout au moins en ce qui concerne les crimes contre la propriété. M. Van Kan, dans son livre « Les causes économiques de la criminalité » cite la statistique suivante dressée par un auteur belge, M. Stevens. A un moment donné, la population des prisons de Belgique se répartissait comme suit :

1 p. c. des détenus, avant leur condamnation, vivaient dans l'aisance ;
11 p. c. possédaient quelques ressources ;
88 p. c. n'avaient que leur travail pour vivre.

Des statistiques prises en Italie montrent également que c'est dans les classes où la vie matérielle est le plus difficile que la grande majorité des délinquants se recrutent.

De plus, il règne dans ces milieux une atmosphère spéciale, toute différente de celle dans laquelle nous vivons.

Il ne faut pas oublier que le « caractère licite ou illicite des actions est toujours déterminé par l'opinion dominante du groupe dont on fait partie » (Prins). C'est ainsi que, dans certains villages forestiers, jamais, en dépit des lois, le fait de braconner ne sera considéré par les paysans comme un acte répréhensible.

Dans la société, il y a des règles sanctionnées qui régissent les rapports des hommes entre eux, règles dont l'ensemble forme le droit; il y a des notions que la majorité s'accorde à considérer comme fondamentales et nécessaires, par exemple la notion du respect de la vie d'autrui. Les actes qui violent ces règles sont réputés illicites et une sanction est appliquée à leur auteur.

Or, dans les milieux qui nous occupent, la situation est tout autre. Un acte considéré comme punissable par les membres de la société régulière sera, au contraire, tenu pour parfaitement licite par ceux qui composent ces groupements. Le fait de voler, de frapper, de tuer même, n'entraîne pas pour le coupable la réprobation à l'intérieur du groupe dont il fait partie. Bien plus, si l'acte répréhensible a été bien exécuté, s'il a été couronné de succès, il sera considéré comme un fait méritoire. Ainsi s'explique le cynisme, l'inconscience dont font montre beaucoup de jeunes criminels.

Il y a lieu de tenir compte également du rôle joué par l'imitation, rôle très important par suite de la promiscuité dans laquelle vivent les habitants des quartiers populaires et de l'ascendant indéniable qu'exercent certains individus sur les caractères faibles et sans volonté. N'a-t-on pas vu plus d'une fois de jeunes apaches planter leur couteau dans le dos d'un inoffensif passant, sans rime ni raison, uniquement pour faire comme tel ou tel de leurs aînés?

On comprend aisément que ceux qui sont nés dans ces milieux, qui y ont passé leur enfance, qui vivent, suivant une jolie expression, « en marge » de la société, soient amenés, lorsque l'occasion s'en présente, à s'attaquer à cette société régulière. Ce qu'ils ont vu autour d'eux les a habitués à l'idée de délit. Aucun frein moral ne les retient dans la perpétration d'une infraction.

Sans doute, l'influence du milieu n'est pas la seule qui entre en action. Les partisans de l'école sociologique notamment sont les premiers à admettre l'existence du facteur individuel dans toute infraction.

Mais ce qu'il importe d'établir — et c'est une chose que l'on peut

affirmer sans crainte d'être contredit — c'est que, parmi les délinquants primaires, il y en a un certain nombre — on pourrait même dire un grand nombre — chez lesquels le délit a eu pour cause déterminante l'influence du milieu dans lequel ils ont vécu jusqu'alors.

***

L'individu qui a accompli un acte antisocial, provoque de la part de la société une réaction qui se manifeste sous la forme d'une peine atteignant le coupable. Une des conditions que doit réunir cette peine, c'est d'être réformatrice. Or, de nombreux auteurs s'accordent à dire que la prison, telle qu'elle est conçue actuellement, ne remplit pas cette condition. Mais admettons même que la prison exerce véritablement sur le détenu une action salutaire, qu'elle le corrige, le transforme, combatte ses mauvais penchants, bref qu'elle en fasse un homme meilleur. Sa peine terminée, le condamné est rendu à la vie civile. En règle générale, il l'est sans condition. Les cas où l'on applique des mesures spéciales, comme la mise sous surveillance de la police, constituent l'exception. De plus, les patronages ne sont pas actuellement assez puissants pour exercer sur les détenus libérés une action efficace et prolongée.

Que deviennent, à leur sortie de prison, les délinquants, et plus spécialement les délinquants primaires qui, après une première condamnation, reprennent contact avec la société?

Parmi eux, il y en a qui vivaient dans un de ces milieux malsains que j'ai décrits plus haut. L'influence délétère de l'ambiance a été la cause principale ou, tout au moins, une des causes de leur chute. Ceux-là, en grande majorité, recommenceront, dès leur libération, la même vie qu'auparavant; ils iront retrouver leurs amis, ils reprendront leurs anciennes habitudes; de nouveau, ils subiront l'action du milieu qui les entoure. Replacés dans les mêmes conditions de vie qui, une première fois, les ont poussés à commettre des infractions, ils retomberont presque fatalement dans de nouvelles fautes. Les effets salutaires de leur passage en prison seront bientôt détruits. Les sentiments d'honnêteté, de dignité, le désir de mener une vie honnête, de se reclasser dans la société, tout cela disparaîtra bientôt dans l'atmosphère corrompue des bas-fonds. Seule la crainte d'une répression éventuelle pourra encore les arrêter dans la voie du crime. Barrière fragile! Car il suffira qu'une occasion s'offre à eux, que l'impunité leur paraisse assurée, pour qu'ils com-

mettent de nouvelles infractions. Quand ils en sont arrivés à ce point, on ne peut plus guère espérer les amender. Il est trop tard : ce sont maintenant des délinquants de profession, qui, de plus en plus, seront incapables de gagner honnêtement leur vie. Le délit étant leur unique moyen d'existence, ils accumuleront faute sur faute et deviendront ainsi des récidivistes incorrigibles. Plus ils avanceront dans cette voie, plus il leur sera difficile de se relever, si, à un moment donné, ils voulaient le faire.

Mais parmi les délinquants primaires, il en est d'autres qui n'ont pas encore subi l'influence d'un milieu corrompu — ceux appartenant à la classe aisée par exemple. Il en est d'autres aussi qui, ayant déjà subi cette influence, veulent cependant s'y soustraire et vivre désormais en honnêtes gens. Ils ont la ferme intention de gagner honnêtement leur vie et de se reclasser dans la société.

Leur action coupable ayant été expiée par une peine que la société a elle-même fixée, ils devraient, semble-t-il, pouvoir vivre, travailler dans les mêmes conditions que ceux qui n'ont pas failli. Si leur repentir est sincère, s'ils sont animés du désir de bien faire, faut-il leur tenir rigueur d'une faute passée et expiée, surtout si cette faute est légère ?

On a aboli, avec raison, la peine de la marque, jugée excessive et inhumaine par tous. Et cependant, que voyons-nous? Pour beaucoup de condamnés, le châtiment ne finit pas avec la peine prononcée par le juge. On pourrait même affirmer, sans paradoxe, que pour certains individus, chez lesquels les sentiments de dignité, d'honneur sont restés vivaces, le véritable châtiment ne commence qu'à la fin de la peine officielle, au moment où ils rentrent dans la vie civile; car la situation du détenu libéré, même animé d'excellentes intentions est, dans la société actuelle, vraiment lamentable.

Songez à un condamné sortant de la maison d'arrêt d'une petite ville. Chacun connaît sa faute. Partout où il se présentera, il ne rencontrera que mépris et dédain; il essuiera les affronts les plus douloureux; s'il est commerçant, ses affaires péricliteront, les clients déserteront son magasin; s'il est employé ou ouvrier, il perdra sa position et se heurtera à d'insurmontables difficultés quand il s'agira d'en trouver une nouvelle.

Dans une grande ville, sa condamnation passera plus facilement inaperçue; peut-être pourra-t-il trouver du travail. Mais toujours, il sera à la merci d'une indiscrétion, d'un bavardage. Sa situation ne sera jamais stable. Il s'est passé dernièrement, à Bruxelles, un

fait significatif à cet égard : un ouvrier est appelé à témoigner devant le tribunal; sa déposition est favorable à l'accusé. Pour en atténuer l'effet, le ministère public, usant d'un moyen classique, fait remarquer qu'elle émane d'un homme pourvu d'un casier judiciaire. Or, le patron du témoin, se trouvait dans la salle. Rentré chez lui, il l'appelle et le congédie sur-le-champ. Cet ouvrier était déjà depuis trois ans à son service et n'avait jamais donné le moindre motif de mécontentement. Cet homme était incontestablement animé du désir de rester honnête. Que va-t-il devenir? S'il n'a pas la chance de retrouver du travail assez rapidement, le voilà acculé à la misère, en proie à toutes les mauvaises suggestions de la haine et du désespoir. Et peut-être, il commettra de nouvelles infractions et deviendra un récidiviste dangereux.

Mais, diront les honnêtes gens, c'est avec raison qu'il faut se garder de ces individus et éviter tout contact avec eux. Les statistiques ne prouvent-elles pas que plus des trois quarts de ceux qui ont commis une infraction en commettent, par la suite, de nouvelles? A quoi il faut répondre que c'est précisément l'attitude de la société à leur égard qui est cause, en grande partie, de leur rechute. En rejetant de son sein les détenus libérés, en empêchant leur reclassement, en les mettant dans l'impossibilité quasi absolue de gagner honnêtement leur vie, la société les pousse dans la voie du crime et en fait des récidivistes. Car combien, parmi ces hommes chez qui la honte d'une première condamnation a souvent brisé le ressort moral, combien auront la force de caractère nécessaire pour surmonter les difficultés qui surgissent devant eux? Combien, en présence de l'hostilité rencontrée dans les milieux honnêtes, s'en iront vers les milieux plus hospitaliers, où le fait d'avoir encouru une condamnation n'entraîne pas la réprobation générale, — loin de là; où ils trouveront des déclassés, comme eux, des hommes tarés, des réfractaires, mais où ils subiront l'influence délétère de l'ambiance et bientôt embrasseront la seule carrière qui leur reste ouverte : celle du malfaiteur de profession. Leur vie se passera en attaques incessantes contre la société qui, n'ayant pas su employer à temps les moyens préventifs nécessaires, devra alors leur appliquer des mesures répressives coûteuses et inefficaces au point de vue de leur amélioration.

Qu'a fait, en effet, le législateur pour combattre la récidive?

Il a donné au juge la faculté d'augmenter la durée de la peine lorsque l'infraction est commise par un récidiviste. Mais ce n'est là

qu'une faculté et non une obligation; de plus, l'augmentation est, en général, insuffisante.

Au point de vue préventif, se rendant compte du danger qu'il y avait de laisser à eux-mêmes les condamnés réintégrés dans la vie civile, il a établi la surveillance spéciale de la police (art. 88 et 98 du Code pénal).

Cette mesure a donné des résultats peu brillants.

Par ses formalités vexatoires, elle désignait le détenu libéré à la malignité publique et l'empêchait souvent de trouver le travail nécessaire. Aussi les lois nouvelles ont-elles abandonné ce système. Dans la loi sur la protection de l'enfance, la surveillance des enfants est exercée non par des employés subalternes de la police, mais par des délégués à la protection de l'enfance qui, pour répondre à l'esprit de la loi, devront être choisis en dehors de la police.

La loi du 31 mai 1888 et celle du 25 avril 1896 ont établi la libération conditionnelle et la réhabilitation, mesures excellentes certes, mais qui présentent le grave inconvénient d'être applicables également aux récidivistes. Plus importante est la loi sur la condamnation conditionnelle, car elle tient compte de la distinction à faire entre les délinquants primaires et les criminels de profession, distinction fondamentale en matière de récidive.

Elle permet au juge de suspendre l'exécution des peines d'emprisonnement dont la durée ne dépasse pas six mois, afin que la condamnation soit non avenue si le condamné ne tombe pas en récidive pendant le délai de la suspension. Elle ne s'applique qu'aux seuls délinquants primaires.

Les résultats obtenus sont remarquables : en sept ans, sur 132,000 condamnations conditionnelles, on n'a constaté que 4,000 rechutes (1). La comparaison de ces chiffres avec ceux de la récidive générale montre assez que le principe qui domine cette loi est juste et que la voie à suivre est de ce côté.

Citons également l'institution de patronages de détenus libérés et la constitution d'un pécule aux condamnés, mesures dont il sera parlé plus loin.

Néanmoins, les moyens employés pour combattre la récidive sont insuffisants — les statistiques citées en tête de cette étude le prouvent. Le nombre des récidivistes s'accroît d'année en année. L'intérêt social exige que des mesures soient prises.

---

(1) PRINS, *Science pénale et droit positif*, p. 473.

Ces mesures sont avant tout préventives.

Ce n'est pas que le système répressif actuel ne doive point être modifié. Au contraire. Si, par l'organisation d'un système préventif complet, on rend des rechutes inexcusables, il y aura lieu d'appliquer aux récidivistes des peines plus rigoureuses. L'augmentation de la durée de l'emprisonnement en cas de récidive cessera d'être facultative pour devenir obligatoire; de plus, on devra pouvoir retenir en prison au delà du terme fixé par la loi, le délinquant de profession dont la libération ferait courir des dangers à la société ou à ses membres; cette méthode est employée en Angleterre et en Autriche ainsi qu'en Norvège, où, à l'expiration de leur peine, on place dans des maisons de travail ou de soins éducatifs, les récidivistes considérés comme dangereux. Bref, on s'appliquera à mettre hors d'état de nuire ces délinquants incorrigibles qui constituent ce que l'on a si justement appelé le « déchet inutilisable » de la société.

Mais il est de beaucoup plus important d'essayer de réduire le nombre de ces inadaptables sociaux; c'est là le rôle d'un système préventif.

Je m'occuperai spécialement des mesures propres à combattre l'influence du milieu. Je crois avoir montré, en effet, que les nombreuses rechutes constatées chez les délinquants sont dues en grande partie au fait que la plupart des détenus libérés — les uns à cause de leur genre de vie antérieur, les autres à cause des difficultés qu'ils rencontrent dans la société régulière — sont poussés à vivre dans des milieux où le penchant au crime est considérable.

Et tout d'abord, des mesures d'hygiène sociale, tendant à l'assainissement des bas-fonds, apparaissent comme nécessaires. Des lois favorisent la création et l'achat d'habitations ouvrières; une campagne plus énergique contre l'alcoolisme, une meilleure organisation de la bienfaisance publique, une action plus active de la police dans les quartiers populaires, une diffusion plus grande de l'instruction, la création de nouveaux débouchés à l'activité humaine : voilà des mesures qui auraient un retentissement certain sur la criminalité. Assainir, tant au point de vue matériel que moral, ces bas-fonds où le crime fermente sans cesse, y apporter de l'air, de la lumière, soulager la misère des classes laborieuses et rendre leur situation économique plus stable, voilà une tâche qui s'impose à l'attention de tous ceux qu'intéresse le progrès social.

Mais, de même qu'en cas d'épidémie, les mesures de prophylaxie n'excluent pas l'administration de soins particuliers à ceux qui pré-

sentent les premiers symptômes de la maladie, de même ici, ces mesures générales n'empêchent pas que des précautions spéciales soient prises vis-à-vis de ceux qui s'annoncent comme devant être des récidivistes, c'est-à-dire vis-à-vis des délinquants primaires.

Et c'est ici que la distinction entre délinquants primaires et criminels de profession prend toute son importance.

Si l'on réfléchit que sur 100 délinquants primaires, 70 à 80, d'après les statistiques, commettent de nouvelles infractions et deviennent des récidivistes, on comprend la nécessité de prendre à leur égard des mesures particulières. L'idéal, à ce point de vue, serait que chaque individu lors de sa première condamnation, fit l'objet d'une enquête portant surtout sur ses habitudes, son caractère et le milieu dans lequel il a vécu, car pour agir efficacement sur un criminel, il faut connaître son état antérieur.

De plus, un délinquant primaire, dans beaucoup de cas, est susceptible d'un retour vers le bien; il peut s'amender. Un récidiviste est, en général, un déclassé, un homme profondément corrompu dont il n'y a plus rien à tirer.

Aussi, dans l'application de la peine, quand il s'agit d'un délinquant primaire, il faut considérer moins l'infraction commise et la répression qu'elle appelle que les infractions éventuelles et les moyens de les prévenir. La peine sera avant tout réformatrice; elle pourra même consister uniquement dans l'obligation imposée au coupable de se soumettre à certaines mesures préventives, plus ou moins sévères.

Pour les petites infractions, l'emprisonnement sera prononcé le moins possible, afin de ne pas dégrader le délinquant à ses propres yeux et aux yeux de ses proches; des condamnations à l'amende ou à des journées de travail au profit de l'Etat paraissent ici préférables.

Si la peine d'emprisonnement est prononcée, il faudra — et ceci est un principe qui doit être à la base du système — que l'action réformatrice de la prison se continue après la libération, sur un long espace de temps même, si cela est nécessaire.

C'est avec raison qu'un criminaliste qui a étudié spécialement la question de la récidive (1) a mis en tête d'un des chapitres de son livre cette phrase de Robin : « Tout système pénitentiaire, si perfec-

(1) K. D'OLIVECRONA, *Des causes de la récidive et des moyens d'en restreindre les effets*. Stockholm, 1873.

tionné qu'il soit, sera impuissant à prévenir les récidives si son action s'arrête à la porte de la prison et s'il ne reçoit pas un complément nécessaire qui permette de suivre le prisonnier rendu à la vie civile. » C'est également l'avis de Garofalo : « Il est ridicule, dit-il en substance dans son ouvrage *La criminologie*, de prétendre à l'amendement d'un coupable si, à l'expiration de sa peine, il est replacé dans le milieu qui a déjà causé sa chute. »

Une des premières mesures à prendre est donc l'éloignement du condamné des milieux délétères, surtout s'il est reconnu que le délinquant a déjà subi l'influence de circonstances ambiantes défavorables.

Il ne s'agit pas ici de transportation ou de déportation : ce sont là des peines principales. Le système qu'il serait bon de voir établir se rapproche davantage de la relégation, telle qu'elle existe en France. Cette peine n'est applicable qu'aux seuls récidivistes, aux incorrigibles ayant déjà subi de nombreuses condamnations. Après avoir accompli un emprisonnement d'une certaine durée, ils sont internés à perpétuité dans une colonie où ils peuvent recommencer une vie sur des bases nouvelles. C'est donc une peine complémentaire.

La relégation, dont le principe paraît très séduisant, n'a donné que de mauvais résultats. Cela tient à des causes d'organisation (frais élevés, difficultés de recruter un bon personnel, etc.) et surtout à la mauvaise qualité des éléments envoyés dans les colonies. Le défaut de ce système réside dans son application à des individus incapables de tout effort sérieux pour vivre honnêtement.

Mais cette idée d'une peine complémentaire consistant dans l'éloignement du milieu dans lequel le détenu a vécu jusqu'alors, pourquoi ne pas l'appliquer, *mutatis mutandis*, à certains délinquants primaires?

Il est évident que cette mesure destinée à des individus peu coupables, ayant pour but leur reclassement dans la société coloniale, ne devra pas avoir le caractère humiliant d'une peine. Pas de formalités vexatoires, pas de surveillance soupçonneuse, mais plutôt l'obligation d'aller vivre à l'étranger sous une surveillance discrète et tutélaire.

Tout au moins, si l'on ne force pas certains détenus à l'émigration, pourrait-on la favoriser, par une propagande active dans les prisons, surtout parmi les éléments jeunes et vigoureux, encore peu corrompus, mais qui étouffent dans notre atmosphère.

D'autres encore sont incapables de s'expatrier et pourtant un changement de milieu serait chose excellente pour eux. Il faudrait, dans ce cas, favoriser leur établissement dans certaines régions du pays, principalement à la campagne, loin des grandes villes.

En général, le détenu libéré ne devrait pas être abandonné brusquement à lui-même, à sa sortie de prison; il serait désirable qu'on le soutienne, qu'on lui facilite la recherche d'une situation, qu'on intéresse à son sort un ami, un patron; bref, qu'on l'encourage à rester dans la bonne voie.

Qui fera cela? L'Etat? Certes, il le pourrait, mais les organismes créés par lui dans ce but n'auraient probablement pas la souplesse nécessaire pour mener cette tâche à bien. C'est là une œuvre qui doit être accomplie par la charité privée, la seule susceptible de donner ici de bons résultats; pour cela, il est nécessaire que les membres de la société régulière, les classes supérieures surtout, s'intéressent au relèvement des condamnés méritants.

Or, actuellement il y a divorce complet entre ces deux catégories de personnes ; un détenu libéré parmi les honnêtes gens est aussi isolé qu'un lépreux au moyen âge. Fatalement, dès lors, l'action des classes dirigeantes est presque nulle en cette matière; cette forme si intéressante de la charité qu'est l'œuvre du relèvement des prisonniers et de leur reclassement dans la société est généralement délaissée. Des personnes, toujours prêtes à soulager la misère, se récrient quand on leur propose de s'occuper de condamnés et manifestent pour tout ce qui touche à la prison une violente répulsion.

Il y a pourtant des exceptions; des hommes ont vu la grandeur et l'utilité de la tâche à accomplir : ce sont les membres des comités de patronage des détenus libérés.

Ces patronages constituent un chaînon intermédiaire entre les coupables et la société. On en trouve actuellement dans tous les pays d'Europe. Leur but est double : d'abord, visiter les prisonniers pendant leur détention; les aider ensuite, lors de leur libération.

Leur importance devrait être accrue considérablement; ils devraient jouer, dans le système pénitentiaire, un rôle semblable à celui que remplissent actuellement les délégués à la protection de l'enfance; les membres de ces patronages devraient être assez nombreux pour interroger fréquemment les détenus, surtout les délinquants primaires, provoquer leurs confidences, examiner les causes de leur chute. A leur sortie de prison, ils devraient pouvoir aider les libérés dignes d'intérêt; le pécule, que les condamnés amassent

pendant leur détention, devrait leur être remis pour qu'ils l'administrent et empêchent sa dilapidation.

Pour cela, il faudrait que ces patronages fussent fortement soutenus par l'Etat, matériellement et moralement; on pourrait notamment leur fournir des employés à gages, payés par le gouvernement, qui feraient la besogne matérielle, afin de permettre aux hommes de dévouement qui composent ces comités de consacrer tous leurs loisirs au relèvement des prisonniers; on pourrait aussi leur adjoindre des fonctionnaires, n'appartenant pas à la police, qui les aideraient dans leur tâche. De plus, des relations plus étroites entre les différents patronages du pays, une plus grande coordination d'efforts, encore trop isolés jusqu'ici, seraient désirable.

Enfin — et c'est la chose la plus importante — il faudrait une plus grande participation des classes supérieures à cette œuvre. Pour justifier leur supériorité, elles doivent travailler au relèvement du niveau intellectuel et moral des classes inférieures. La richesse matérielle crée des devoirs envers les pauvres; la richesse intellectuelle et morale en crée également vis-à-vis de ceux qui sont privés de cette qualité. Et certes, parmi ces devoirs, un des plus intéressants, un des plus utiles aussi à l'intérêt général, est de travailler à l'amélioration de ceux qui débutent dans le crime, de favoriser leur reclassement, quand c'est possible, et d'empêcher ainsi que, dans la suite, de nouvelles attaques ne soient commises contre la société.

Bibliographie

Benoît BOUCHÉ. — **Les ouvriers agricoles en Belgique** (publications de l'Institut de sociologie Solvay). — Bruxelles, Misch et Thron, 1913.

Alors que la condition des ouvriers de l'industrie a fait l'objet de travaux innombrables, personne ne s'était occupé jusqu'ici du prolétariat agricole. Cela tient sans doute à ce que les ouvriers des campagnes sont trop dispersés pour que leurs misères apparaissent au grand jour, et peut-être aussi à ce que les économistes ne vont guère aux champs que pour prendre leurs vacances.

Quoi qu'il en soit, le travail de M. Bouché contient beaucoup de choses réellement nouvelles, et c'est là un des meilleurs éloges qu'on puisse faire d'un livre, à une époque où tant de gens encombrent les libraires de compilations insipides.

M. Bouché a basé ses recherches sur une longue enquête, qui lui a fourni les éléments essentiels que voici :

Patrons et ouvriers agricoles ne forment pas deux classes distinctes : le plus humble journalier rêve d'être un jour à la tête d'une petite exploitation. Toute sa vie, il souffre du « Landhunger », suivant l'expression d'un auteur.

En attendant, sa condition est précaire et instable : il n'est pas assuré d'un travail continu, et le taux du salaire varie suivant les saisons. C'est pourquoi beaucoup sont attirés vers les métiers des villes : car le paysan se transforme vite en ouvrier industriel, tandis que l'ouvrier industriel ne se fait plus à la vie rurale. Il en résulte

que sur le marché du travail agricole la demande de bras excède généralement l'offre, et la hausse des salaires est indéniable. Mais, faute d'organisation et de cohésion — car les grandes exploitations à allure « capitaliste » sont rares chez nous — les contrats d'engagement demeurent individuels, tandis que les bases de la rémunération varient à l'infini, d'une région à l'autre et suivant la nature du travail, souvent avec une part en nature ou en prestations.

Sur le taux nominal du salaire, et sur sa valeur effective — ce qui est la question du coût de la vie à la campagne — M. Bouché a accumulé quantité de chiffres présentés avec art, d'où il semble résulter que la condition matérielle des travailleurs agricoles serait assez analogue à celle des travailleurs industriels; mais on ne doit pas oublier qu'on ne vit pas de même à la ville et aux champs.

M. Bouché consacre un dernier chapitre aux réformes possibles. Il en discute plusieurs. La première consiste dans la diffusion de l'enseignement professionnel, ayant pour base un solide enseignement primaire. Il y aurait aussi à diriger les capitaux vers la terre, à organiser industriellement l'agriculture. En attendant, le sort du prolétariat agricole demeure bien misérable. Et si, comme le disait un jour Charles Gide, « le paysan participe à la sérénité des choses éternelles », on doit se demander si, en Belgique, cette sérénité n'est pas faite seulement de l'écrasement par la vie trop dure.

Max-L. GÉRARD.

—

J. DENUCÉ. — **Bibliographie antarctique.** — Bruxelles, Hayez, 1913.

Se fondant essentiellement sur les données de la bibliothèque de l'Institut polaire de Bruxelles et, comme il le dit lui-même dans sa courte introduction, utilisant largement les renseignements que lui a fournis M. Georges Lecointe, l'auteur est parvenu à classer un très grand nombre de mentions bibliographiques relatives à l'Antarctique. C'est là un travail ingrat, en raison de la nature spéciale des recherches documentaires qu'il nécessite, mais dont l'utilité n'échappera à aucun d'entre ceux qui ont eu à s'occuper des questions polaires. Si tout ce qui relève du monde austral n'est pas

contenu dans cette bibliographie — M. Denucé se rend compte lui-même de ce que sa nomenclature pourrait avoir de défectueux — je signale aux intéressés les services très sérieux qu'elle est appelée à leur rendre. Elle leur épargnera, je pense, maint dépouillement fastidieux et leur fournira immédiatement sinon toute la documentation qu'ils réclament, du moins des références essentielles sur la plupart des problèmes soulevés par les découvertes antarctiques. Peut-être regrettera-t-on que les ouvrages fondamentaux, dont la valeur scientifique apparaît sans conteste comme de premier plan ne soient pas accompagnés d'un signe distinctif ou ne soient pas mis spécialement en vedette. Le point de vue objectif *pur* n'aurait assurément pas été aussi scrupuleusement respecté; mais, en présence de l'abondance extraordinaire des publications entées sur le monde polaire, une classification un peu plus qualitative — tout au moins pour les travaux de *premier ordre* — eût encore simplifié les recherches du lecteur en quête d'informations. Je n'attribue, bien entendu, à cette réserve qu'une importance très relative. Telle qu'elle est, la bibliographie antarctique de M. Denucé constitue un bon instrument de travail.

CHARLES PERGAMENI.

—

J. WILBOIS. — **Les nouvelles méthodes d'éducation.** — Paris, Félix Alcan, 1914.

Voici une étude sur la nouvelle méthode d'éducation qui consiste à développer surtout l'initiative, la volonté et la responsabilité des enfants.

L'auteur nous définit d'abord le but de l'éducation : contribuer au développement du genre humain, ce par quoi elle se rattache au problème de l'évolution. Il nous montre ensuite les rapports étroits qui unissent la sociologie et l'éducation. Comme exemples ,il prend d'une part deux peuples à fonctionnarisme développé : la France et la Russie; d'autre part, un pays à vie d'affaires décentralisée : l'Angleterre; pour M. Wilbois, le milieu social exerce une grande influence sur le milieu scolaire.

Il arrive ainsi à une double notion de l'éducation : « L'éducation fait l'avenir, puisque les écoles d'aujourd'hui fournissent la société de demain; et elle dérive du passé, puisque les écoles d'aujourd'hui reproduisent la société d'hier... D'une part, elle doit assurer le progrès, c'est-à-dire aller contre la nature; d'autre part, elle doit tenir compte des circonstances, c'est-à-dire s'adapter à la nature. Tantôt elle crée, tantôt elle copie. La démarche évolutionniste et l'attitude scientifique lui sont également nécessaires. Mais il est clair que la première conception prime la seconde; celle-ci n'est que le moyen de réaliser celle-là. »

L'auteur passe ensuite à l'application de ces principes; il recherche la meilleure formation de la volonté et du cœur.

L'éducation de la volonté n'étant nulle part mieux comprise qu'en Angleterre, c'est là que M. Wilbois l'étudie avant d'en fixer la théorie. Il recherche alors de quelle façon on peut appliquer cette méthode en France, et les modifications à y apporter.

Quant à l'éducation du cœur, il nous expose un très intéressant essai d'école fondée sur la doctrine de l'Evangile, qui a été tenté en Russie, à Ianpol. Mais il estime que cette discipline d'amour, quels que soient les enseignements utiles qui s'en dégagent, est insuffisante pour former les races occidentales. Il nous montre enfin dans quel sens, à son avis, la sensibilité et le sentiment national et religieux doivent être développés chez l'enfant.

—

Ernest DUPUY. — **Alfred de Vigny, la Vie et l'Œuvre.** Un volume in-16. (Hachette et C°, Paris.)

L'étude sur la « Vie et l'Œuvre d'Alfred de Vigny », que M. Ernest Dupuy vient d'écrire, a été préparée par de longs travaux. Une première publication : « Les origines littéraires d'Alfred de Vigny », date déjà d'une dizaine d'années. A cette étude initiale succéda « La Jeunesse des Romantiques ». Dans cet ouvrage, la place importante était encore occupée par Vigny. Et, grâce à l'avantage précieux, qui lui fut octroyé généreusement, d'utiliser les papier inédits de la collection Sangnier, mémoires et correspondance, M. Dupuy fit

imprimer, en 1911 et 1912, les deux volumes documentaires, réunis sous ce titre commun : « Alfred de Vigny : I. Ses amitiés. II. Son rôle littéraire ».

Après les essais d'analyse et l'effort d'investigation, l'auteur tente aujourd'hui une synthèse du sujet. Cet autre travail, qui consiste à édifier avec les matériaux qu'on avait assemblés, une construction où l'on a mis sa marque propre, s'il ne peut point se passer sans péril de ce qu'on nommerait l'apprentissage prolongé et méthodique, exige en outre tout un art de résumer les faits, de s'élever jusqu'à l'idée et de donner du relief à l'expression : ce sont des conditions qu'on ne peut pas se flatter de remplir, mais qu'il convient d'avoir prévues.

—

A. CAHEN. — **L'Etude du Français dans l'Enseignement secondaire en France** (dans la « Revue de l'Enseignement supérieur »).

L'étude de la culture antique, à laquelle se rattachent à travers les siècles nos civilisations modernes, constitue-t-elle une base indispensable pour appuyer nos connaissances grammaticales, littéraires, philosophiques ? M. Cahen le croit, mais il a voulu nous montrer — et il l'a fait avec une haute impartialité — comment il est possible que de bons esprits veuillent constituer des classes d'humanités purement françaises.

A la Renaissance, on étudia les langues et les civilisations antiques pour « connaître la pensée et les inventions de ceux qui avaient parlé ces langues ». Par cette étude, les nations modernes firent passer dans leur langue la sève antique et produisirent à leur tour de grands écrivains.

Fatalement, ceux-ci devaient un jour apparaître dignes aussi de l'admiration réservée jusqu'alors à l'antiquité, et notre « vulgaire » mérita une étude plus approfondie, puisqu'il était pour la culture générale aussi utile que le grec et le latin, et d'une utilité beaucoup plus grande pour la pratique.

L'étude du français, telle qu'elle est conçue par l'enseignement moyen en France, pourrait-elle assumer la tâche que la seule culture antique était autrefois jugée digne de remplir ?

L'enseignement de la littérature, d'une manière générale, s'est libéré de toute la partie abstraite qui en formait autrefois la base, de ce qu'on appelait la « rhétorique ».

Cette libération a compris aussi la grammaire, qui, de tous les enseignements, paraissait bien être le plus formel. « Les règles seront enseignées surtout par l'usage. Il faut rattacher l'enseignement de la grammaire aux exemples fournis par le langage parlé ou écrit. L'étude de la grammaire aura pour objet de résumer dans des formules précises les règles tirées de l'expérience. »

Dans l'enseignement de la littérature, tout n'était pas à créer de toutes pièces : il fallait seulement recueillir une tradition en la modifiant.

Autrefois, la forme la plus habituelle des compositions françaises était le discours, forme qui entraînait l'habitude de sacrifier tout à l'éloquence et de se fier aux idées générales.

Ces amplifications ont été remplacées par des sujets pièces supposant chez l'élève une exacte observation des choses ou des textes.

Quant à l'explication des auteurs français, elle a toujours paru, nous dit fort bien M. Cahen, plus difficile à définir que celle des auteurs latins, dont la traduction est déjà l'explication.

Expliquer un texte français, c'est dire tout ce qui est nécessaire, et rien de plus, à l'intelligence de la pensée de l'auteur et des procédés par lesquels il s'exprime. « Il faut montrer l'auteur conséquent ou en désaccord avec lui-même, le ressusciter à sa table de travail, recueillant de la tradition ou de ses lectures des idées qu'il transforme selon son génie, remaniant, corrigeant sa propre expression par un scrupule artistique ou un scrupule de conscience. »

L'explication française ainsi comprise présente des avantages immenses. Outre qu'elle est un enseignement de style et de composition, elle forme l'esprit à l'exactitude de la recherche méthodique. Au point de vue du sentiment, elle assure la faculté d'admirer, bien loin de l'abolir. De plus, elle peut ouvrir l'esprit à des vues générales.

Il semblerait que l'étude du français ainsi comprise puisse peut-être remplacer celle de la culture antique; mais ici, M. Cahen oppose à ses propres raisonnements un argument qui, lui, est hors de l'atteinte de la logique : « J'en accepterai l'idée (d'une éducation ne faisant plus de place au grec et au latin) le jour où vous aurez découvert

un plus beau poème que l'Iliade et l'Odyssée, un plus beau livre de morale que les Tusculanes. »

Cependant, conclut-il, si le latin et le grec venaient à être délaissés, un homme élevé à l'école de Montaigne, Pascal, Molière, Corneille, Montesquieu, aurait peut-être une connaissance suffisante du cœur humain pour pouvoir remplir son rôle d'honnête homme et de citoyen.

ET. VAUTHIER.

—

H. CORNÉLIS. — **Histoire du monde. Résumé de l'histoire des Etats depuis l'an 400 de l'ère chrétienne, avec un tableau des souverains.** Un volume in-8° de 672 pp. Lebègue, Paris et Bruxelles, 1913.

Ce livre résume brièvement les faits les plus saillants de l'histoire politique de tous les Etats des diverses parties du globe. C'est un répertoire de noms, de faits et de dates, disposé avec méthode et, autant que nous avons pu nous en assurer, avec exactitude. C'est un aide-mémoire qui permettra d'éviter, en ce qui concerne la chronologie historique, de longues et fastidieuses recherches. L'auteur s'est inspiré du manuel de Stokvis (Leiden, 1889). Il a joint à son texte des tables et une liste des ouvrages consultés par lui. Elles facilitent le maniement de son ouvrage et fournissent d'utiles — sinon de complètes — indications bibliographiques.

L.

—

Oscar PLISNIER. — **La décentralisation de l'Administration financière du Congo belge.** Bruxelles, Weissenbruch, 1913.

On a souvent critiqué les tendances trop centralisatrices manifestées par notre pays dans l'exercice de ses droits de souveraineté sur le Congo. Ce caractère de l'action gouvernementale est particulièrement marqué dans le fonctionnement des organismes chargés de la gestion financière de la colonie; il est reflété périodiquement par le budget et ses annexes. L'auteur esquisse, dans la présente

brochure, un mode de présentation des budgets coloniaux qui lui semble plus rationnel; il nous fait part ensuite de ses desiderata en ce qui concerne l'élaboration, l'exécution et le contrôle de ces budgets.

OUVRAGES REÇUS

Ch. DE LANNOY, professeur à l'Université de Gand. — **La Colonistique; définition et méthode.** Bruxelles, Hayez, 1913.

Comte GOBLET D'ALVIELLA, professeur à l'Université de Bruxelles. — **Les Perrons de la Wallonie et les Market-crosses de l'Ecosse.** Bruxelles, Hayez, 1914.

Chronique Universitaire

Séminaire d'économie politique de M. le professeur E. Waxweiler.

Première séance : 27 novembre 1913.

L'Assurance contre le chômage en Angleterre. — Le pour et le contre des syndicats ouvriers.

Mme KOTCHETKOVA résume une brochure de Bailward, consacrée aux six premiers mois du fonctionnement de la loi anglaise sur l'assurance contre le chômage.

Après avoir rappelé les phases principales de la question, Mme KOTCHETKOVA expose brièvement l'économie de la loi qui fait partie de la grande loi nationale anglaise sur les assurances, promulguée le 15 décembre 1912. La loi s'applique à sept industries, elle sera étendue graduellement à toutes les autres. L'assurance est obligatoire. Les patrons et les ouvriers doivent effectuer des versements égaux, calculés d'après le salaire. L'État verse un tiers de ces deux versements réunis. Le fonctionnement de l'assurance est combiné avec le fonctionnement des bureaux de placement. Les ouvriers victimes d'une grève ou d'un lock-out ne sont pas indemnisés. Mais les participants d'une grève de sympathie reçoivent l'indemnité habituelle. L'ouvrier n'est obligé d'accepter un travail que dans les conditions normales de son métier. En cas de préparation technique insuffisante, on fait suivre à l'ouvrier des cours professionnels.

L'auteur est adversaire de l'obligation. L'introduction de celle-ci a été, d'après lui, un coup d'État contraire à l'esprit anglais. En Allemagne l'assurance obligatoire, appliquée dans d'autres domaines il est vrai, a eu une influence démoralisatrice sur les masses ouvrières.

L'organisation de l'assurance est trop centralisée, avec manque de contrôle. Pas d'unité dans les conceptions des gérants des différents bureaux et, par conséquent, pas d'unité dans les appréciations des demandes. Le fait de limiter l'obligation de l'assurance à certaines industries provoque des difficultés en ce qui concerne la délimitation entre les ouvriers soumis à l'obligation et ceux qui ne le sont pas.

A une question de M. WAXWEILER, Mme KOTCHETKOVA répond : oui, j'ai eu l'impression qu'en ce qui concerne l'obligation, l'auteur a des idées préconçues.

Un débat s'engage sur la question de l'obligation. Les salaires de la plupart des ouvriers sont bas, dit-on d'une part, si on les oblige à s'assurer contre tous les risques possibles il ne leur restera pas assez pour la vie courante. Mais, répond-on, d'autre part, le système de la berté laisse de côté les plus intéressants, c'est-à dire les plus pauvres. Quant au système belge de la liberté subsidiée, l'expérience a assez montré qu'il n'aboutit à rien.

M. CHLEPNER. — Une objection qu'on cite souvent contre l'obligation, lorsqu'il s'agit de l'assurance-chômage, c'est que cette assurance n'en est pas une à proprement parler, elle n'a pas de base mathématique.

M. NEUMANN. — C'est une question de mots : dites prévoyance au lieu d'assurance et ce sera tout.

M. WAXWEILER — Oui, question de mots. En réalité, on aurait même dû dire assistance. Il y a vingt ans, on aurait employé ce terme, mais actuellement il est disqualifié, c'est pourquoi on dit assurance.

M. WAXWEILER attire l'attention sur les rapports intimes établis en Angleterre entre les institutions d'assurance et les bureaux de placement. Souvent, ailleurs, ces institutions sont séparées, ce qui est irrationnel, puisque l'essentiel est de trouver du travail au chômeur.

Mme KOTCHETKOVA Dans la question des bureaux de placement, l'attitude des syndicats ouvriers est presque décisive. D'une façon générale, les syndicats sont très hostiles à ces bureaux, surtout en Belgique. Ils craignent que ces bureaux ne deviennent une machine de guerre contre eux en fournissant des ouvriers pour remplacer des grévistes. Et aussi — ajoute quelqu'un — parce que les syndicats

voudraient avoir le monopole de placement, pour attirer le plus d'ouvriers dans leur sein.

M. WAXWEILER. — Mais on peut remarquer en Angleterre un changement; les syndicats se sont aperçus que la neutralité des bureaux n'est pas une promesse de la loi seulement, mais un fait.

M. CHLEPNER. — D'autant plus que les bureaux se départissent parfois de leur neutralité en faveur des ouvriers, puisqu'un bureau peut refuser à un chômeur une avance pour le déplacement en vue d'aller occuper une nouvelle place, si le bureau craint que les conditions du travail seront inférieures aux conditions habituelles du métier.

Quelqu'un soulève la question de la démoralisation dont parlait l'auteur de la brochure. D'où proviendrait cette démoralisation? De ce que beaucoup d'ouvriers, lui répond on, viendraient toucher l'indemnité sans être des victimes involontaires du chômage.

M. GIERSÉ — Il y a un remède à cela; il faut que les syndicats ouvriers soient représentés au sein des bureaux,ils feraient le contrôle.

M. NEUMANN.— Tout militant syndical vous dira que lorsqu'il s'agit de contrôle, les ouvriers sont les plus impitoyables.

M. WAXWEILER. — D'ailleurs, il y a la fiche qui suivra l'ouvrier. Si on voit qu'il est renvoyé souvent, on fera une enquête et on verra si c'est par incapacité ou par tromperie, etc. A ce propos, M. Waxweiler souligne la parenté entre la pratique anglaise consistant à faire donner aux chômeurs un complément d'instruction et la conception de M. SOLVAY sur le capacitariat. En outre, il faut aussi individualiser les mesures. Pas de mesures bureaucratiques, en matière de réforme sociale il faut agir comme en médecine, pas de maladies mais des malades. Il y a deux grands principes qui dominent toute réforme pratique : contrôle et individualisation.

* * *

M. LEBLANC résume un travail d'un auteur américain, BULLOCK, intitulé *Selected articles on trade unions*. L'ouvrage comprend d'abord un historique du trade-unionisme et ensuite une série de passages

empruntés aux principaux auteurs partisans ou adversaires de trade-unions

Après avoir brièvement esquissé l'historique du trade-unionisme américain, M. LEBLANC résume les arguments pour et contre. Les arguments favorables peuvent être réduits à ceci : D'abord et avant tout, le trade-unionisme est une nécessité inéluctable. La révolution industrielle a provoqué la formation de grandes masses ouvrières qui vivent au jour le jour. Ils ont besoin de travailler constamment Tandis que le patron peut remplacer facilement les ouvriers par une machine; en outre, il peut attendre. L'ouvrier ne peut ni remplacer le partron par une machine, ni attendre. L'ouvrier se trouve donc dans des conditions défavorables et doit accepter les conditions du patron telles quelles. Pour y remédier, il ne reste à l'ouvrier qu'un moyen — s'unir avec ses camarades, qui travaillent dans des conditions identiques aux siennes, pour opposer une force à la force du patron. Les unions ont prouvé leur efficacité : elles ont fait hausser les salaires réduit la journée de travail; et surtout elles ont stabilisé les salaires, ce qui est aussi utile pour les ouvriers que pour toute la collectivité. Les unions ont imposé des conditions plus hygiéniques de travail, par leurs bureaux de placement elles ont fait diminuer le paupérisme; elles ont souvent augmenté la capacité productive des ouvriers, en faisant passer un examen à ceux qui espèrent entrer dans un syndicat. Tout cela constitue aussi des avantages non seulement pour les ouvriers, mais encore pour toute la collectivité.

Les arguments des adversaires des trade unions : celles-ci diminuent ou même suppriment la liberté de contrat, puisque dans une industrie où l'union a imposé un accord collectif, les patrons et les ouvriers sont obligés de se soumettre tous aux conditions de l'accord. En imposant des salaires uniformes, les unions découragent la productivité des ouvriers, puisque personne n'a plus intérêt à produire plus que les autres. En limitant souvent le nombre des apprentis, les ouvriers tendent à la constitution de corporations fermées et même à l'hérédité des professions, ce qui est contraire au progrès. Enfin, les unions ont provoqué une animosité entre le travail et le capital et ont fait augmenter le nombre des grèves.

M. WAXWEILER insiste sur le caractère du livre qui vient d'être résumé. Il expose d'abord les principes généraux et ensuite il donne

une série d'arguments pour et contre, arguments qu'on emprunte aux principaux auteurs. Rien ne vaut ce procédé : la question est immédiatement « nettoyée » et il n'y a que deux ou trois arguments qui restent. A notre époque affairée et où tant de questions se posent, les ouvrages de ce genre sont d'une grande utilité en fournissant à chacun le moyen de se faire une opinion. Il y a quelque temps, il paraissait aussi en Hollande une série de publications ayant ce caractère; la série s'appelait « Pro et contra ». Malheureusement nous n'avons pas de collections de ce genre en Belgique : on n'y fait pas l'éducation de l'opition.

Après un court échange de vues sur le trade unionisme américain, la séance est levée.

* * *

Deuxième séance, 18 décembre 1913.

Le contrôle financier des pouvoirs locaux en Angleterre. — L'administration économique des grandes villes européennes.

M. VAUTHIER parle du livre de RAIGA « Le mouvement de centralisation administrative et financière en Angleterre. »

M. VAUTHIER déclare ne s'occuper que de la deuxième partie du livre, la plus intéressante, celle qui traite du contrôle financier des pouvoirs locaux par le pouvoir central.

A mesure que, par suite des changements survenus au cours du XIXe siècle dans la vie sociale, la compétence et l'activité des communes s'étendaient de plus en plus, la nécessité d'une intervention gouvernementale dans un but de contrôle et de surveillance s'imposait Mais cette intervention devait se faire sans porter atteinte à l'autonomie très large des communes, autonomie qui est, en Angleterre, un principe indiscutable. Le gouvernement y est arrivé en s'imposant comme contrôleur et conseilleur des communes, mais rien d'autre. En effet, tandis que dans les pays latins les agents du gouvernement central agissent à côté des pouvoirs locaux et même souvent en se substituant à eux, en Angleterre, ces agents se contentent de suivre les actes des pouvoirs locaux, de les contrôler parfois et d'adresser des rapports au gouvernement.

Le contrôle financier du gouvernement porte notamment sur trois points :

1° Si les dépenses des communes sont légales;

2° Si elles ne sont pas extravagantes;

3° Si les dépenses indispensables sont effectuées.

Dans le premier but, le gouvernement vérifie la comptabilité des communes. A l'inverse de la France par exemple, les communes établissent leurs budgets et les exécutent en pleine indépendance. Les agents du gouvernement n'interviennent qu'après coup pour vérifier les comptes. Cette vérification se fait non par des fonctionnaires, mais par des inspecteurs spéciaux pris parmi les habitants de la contrée, le plus souvent des avocats ou avoués. Ces inspecteurs ont à examiner d'abord si toutes les dépenses sont conformes aux lois et règlements et, ensuite, si les administrateurs communaux gèrent rationnellement les intérêts à eux confiés. Et, ici, nous touchons au second point, celui qui concerne les dépenses extravagantes. Si des dépenses illégales ou extravagantes sont constatées, les inspecteurs refusent d'approuver les comptes et portent contre les administrateurs communaux une accusation de mauvaise gestion. Les administrateurs sont pécuniairement responsables de leurs fautes ou erreurs. En outre, pour prévenir les dépenses excessives et extravagantes, comme celles-ci se font le plus souvent à l'aide d'emprunts et comme un emprunt engage parfois tout l'avenir d'une commune, on crut devoir interdire aux communes les emprunts sans autorisation préalable du gouvernement. Seulement, même ici, les communes ne sont pas à la discrétion absolue du gouvernement puisqu'il leur reste le droit de recours au Parlement.

Enfin, en ce qui concerne le troisième point, le gouvernement avait l'habitude d'allouer des subventions aux communes pour certains services. Cette pratique a provoqué des difficultés et, actuellement, on étudie les moyens de la réformer.

M. Waxweiler attire l'attention sur le caractère souple et vivant du système, bien différent, par exemple, du système figé de la France ou de la Belgique. Le véritable principe démocratique est là : laisser aux administrateurs communaux faire tout ce qu'ils veulent, mais les rendre responsables de leurs fautes. Voter en principe la liberté complète des communes, mais surveiller tous leurs pas : c'est se payer de mots, et n'avoir que la caricature du régime démocratique.

Dans la discussion qui s'engage, tout le monde est d'accord pour estimer que la commune belge devrait jouir de plus d'autonomie qu'elle n'en jouit maintenant, mais qu'en même temps, le mode de nomination des administrateurs communaux devrait être amélioré, qu'il faut chercher surtout à placer en tête des grands services non des politiciens, mais des spécialistes compétents.

* * *

M. Giersé parle de l'ouvrage de M. Kowe « European cities at Work ». Le chapitre le plus intéressant est celui consacré à l'Allemagne. En Allemagne, la ville forme un État dans l'État. Comme la cité antique, elle est maîtresse absolue chez elle. La cité n'est pas une simple agglomération d'hommes, mais une entité vivante et consciente. Les administrateurs communaux, qui sont presque toujours d'une valeur intellectuelle et d'une compétence presque inconnues dans les pays latins et anglo-saxons, poursuivent un haut idéal : fournir du bien-être à leurs concitoyens, préserver l'avenir de la race et faire payer les frais par ceux qui jouissent de la ville et non par ceux qui en souffrent. La compétence des pouvoirs locaux n'est limitée par aucun principe rigide et uniforme. Elle est déterminée par les circonstances. Un seul principe général est pris en considération : l'intérêt de la collectivité. Dans certains domaines, la non-intervention directe de la commune ne se conçoit même plus. Par exemple : canalisation, eaux, éclairage, construction des habitations à bon marché, etc., etc. Dans tous ces domaines on fait tout pour rendre ces services aussi bon marché que possible. On ne s'arrête pas devant les expériences les plus hardies : pour prévenir la spéculation foncière et la hausse des loyers, on achète des blocks énormes de terrains qu'on réserve à la commune, sans parler de l'impôt sur la plus-value immobilière. On tend partout à instituer les services importants en régie, et ainsi de suite.

M. Waxweiler. — Il est incontestableque la raison capitale du merveilleux développement des cités allemandes gît dans la liberté complète et la compétence des administrateutrs communaux. Il ne faut pas oublier que ces administrateurs sont nommés en considération uniquement de leurs aptitudes. Il est arrivé qu'une grande ville alle

mande a cherché un bourgmestre par voie d'annonce. Les échevins qui sont des hommes politiques, sont élus et renversés, mais ils n'ont qu'un rôle secondaire. Les intérêts communaux sont en réalité gérés par les fonctionnaires supérieurs et qui sont des spécialistes — techniciens et non des hommes politiques. En outre, comme M. Prins vient de le rappeler à la Commission électorale, on nomme des commissions spéciales pour toutes les questions un peu importantes. Les citoyens compétents sont *obligés* de faire partie gratuitement de ces commissions, d'après leur spécialité. Finalement, le conseil communal n'a à statuer que sur des questions étudiées à fond par les magistrats aidés des commissions.

M. Giersé. — On a laissé aux politiciens les intérêts changeants et on a donné aux fonctionnaires les intérêts permanents.

M. Chlepner. — Et remarquez que cesfo nctionnaires sont le plus souvent formés dans des écoles spéciales qui sont extêmement bien organisées.

On soulève la question à savoir si ce système pourrait être appliqué en Belgique. Tout le monde est d'accord pour estimer que ce système serait éminemment favorable aux grandes cités belges, mais pour qu'il porte ses pleins effets, il faudrait le développement de « l'esprit communal » qui est si intense en Allemagne et qu'on ne connaît presque pas chez nous. Les mœurs politiques du pays sont un très sérieux obstacle.

C.

—

Distinction accordée à M. le professeur Bordet. — L'Académie de médecine de Paris vient d'élire membre correspondant étranger M. Jules Bordet, directeur de l'Institut Pasteur du Brabant, professeur à l'Université de Bruxelles. Cette nouvelle n'étonnera point tous ceux qui connaissent l'éminent bactériologue; ils y verront la consécration nécessaire des hauts mérites de M. Bordet. Quant à l'Université de Bruxelles, elle enregistre avec un plaisir tout particulier cet hommage rendu à l'un de ses professeurs les plus illustres et les plus aimés.

—

A la mémoire d'Alphonse Rivier. — L'Université de Lausanne a inauguré, le 19 février, le médaillon du célèbre jurisconsulte Alphonse Rivier, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, professeur de droit international à l'Université de Bruxelles.

M. le Dr S. de Félice, recteur, qui présidait, a salué la présence des membres de la famille d'Alphonse Rivier, de ses neveux en particulier, qui ont tenu à s'associer à l'hommage rendu à leur oncle par l'Université de Lausanne et l'Etat de Vaud. Il a donné lecture d'une lettre d'excuses de M. le conseiller d'Etat Chuard, chef du département de l'Instruction publique et des Cultes, et d'une lettre de M. le professeur Dr Ernest Lehr, qui souligne les mérites de son collègue et ami du comité de l'Institut de droit international.

Dans une remarquable conférence, émaillée de traits d'esprit et de considérations fort intéressantes, M. le professeur Dr Ernest Roguin a retracé la carrière brillante d'Alphonse Rivier, et mis en lumière la place considérable qu'il occupait dans la science du droit, spécialement du droit international.

Alphonse Rivier était né le 9 novembre 1835 à Lausanne; il fit ses études juridiques à l'Académie de sa ville natale, puis à Genève, à Berlin et à Paris. Il conquit son grade de licencié en droit à Lausanne et fit son doctorat à Berlin, en 1858. Jusqu'en 1863 il fut privat-docent à la Faculté de droit de Berlin, puis fut appelé comme professeur à l'Université de Berne, où il enseigna de 1863 à 1867. Il fut ensuite nommé à l'Université de Bruxelles, où il resta jusqu'à la fin de sa carrière, et où il mourut le 21 juillet 1898.

Mais Rivier ne se confina pas dans son professorat; il fut pendant de longs années consul général de Suisse à Bruxelles et rendit de réels services à son pays. Il fut également consul de l'Etat du Congo en Belgique.

A différentes reprises, il fut désigné comme arbitre, dans les grands procès internationaux, notamment dans le différend qui s'éleva entre la France et l'Angleterre à propos des pêcheries de Terre-Neuve. Il fut aussi un des fondateurs et des membres les plus éminents de l'Institut de droit international, qu'il présida pendant plusieurs années après en avoir été le secrétaire.

Parmi les ouvrages juridiques qui lui valurent la notoriété mondiale, il faut citer le « Précis du droit de famille romain » et les « Principes du droit des gens ».

M. le professeur Roguin dépeint le caractère d'Alphonse Rivier. Très indépendant, encore qu'il eût gardé l'empreinte des qualités sérieuses, des préoccupations morales et religieuses qui distinguent sa famille, très conservateur et traditionaliste, Rivier avait une constante bonne humeur, un esprit des plus fins, et même des penchants à l'épicurisme.

Dans ses conceptions juridiques, il avait conservé de ses études et de son enseignement à Berlin une empreinte nettement germanique. C'est ainsi qu'il feint parfois d'ignorer tout ce qui se fait en France.

M. Roguin fait un résumé des idées du savant jurisconsulte sur le droit matrimonial en particulier, puis il analyse son gros ouvrage sur le droit des gens. La caractéristique de Rivier est l'absence de préjugé et de parti-pris; au point de vue religieux, par exemple, il pratique une large tolérance. Mais, par contre, il est d'une rare sévérité pour les anarchistes, les nihilistes, les terroristes et tous gens de même acabit. Il n'admet pas la propagande par le fait comme délit politique et ne voit là que des délits de droit commun, justifiant l'extradition.

Dans un de ses ouvrages, Rivier s'occupe des conditions juridiques des lacs de la Suisse; il soutient qu'on ne peut aliéner l'eau de ces lacs pour l'alimentation d'une ville étrangère sans le consentement de la Confédération et des cantons, et il combat les projets tendant à l'alimentation de Paris par les eaux du lac de Neuchâtel.

Avec le Dr Bluntschli, Alphonse Rivier est le plus grand juriste dont s'honore la Suisse.

Au nom de la famille, M. le pasteur William Rivier a remercié l'Etat de Vaud, le Sénat universitaire et le recteur, MM. les professeurs de la Faculté de droit, le sculpteur M. Raphaël Lugeon, qui ont contribué à l'hommage rendu à la mémoire d'Alphonse Rivier. Il rappelle l'attachement de Rivier pour sa ville natale, où il venait presque chaque année passer ses vacances d'été, dans la maison familiale du Désert.

L'assistance s'est ensuite rendue dans l'atrium où a été placé le médaillon d'Alphonse Rivier, faisant pendant à celui récemment inauguré du regretté F.-A. Forel.

M. de Félice fait tomber le voile qui recouvre le médaillon et en quelques mots adresse des félicitations et des remerciements au dis-

tingué sculpteur lausannois, M. Raphaël Lugeon, qui, dans des circonstances assez difficiles, a su admirablement rendre les traits si fins d'Alphonse Rivier. Tous ceux, en effet, qui ont connu l'éminent juriste s'accordent à vanter l'œuvre de M. Lugeon.

(Extrait de la « Gazette de Lausanne »).

Les Universités suisses. — Comme on pouvait s'y attendre après les mesures rigoureuses prises en Allemagne à l'égard des étudiants étrangers, la fréquentation des universités suisses, qui, depuis plusieurs semestres, restait assez stationnaire, a brusquement augmenté cet hiver. Le nombre total des étudiants a passé de 8,379 à 10,596 et se répartit en 8,110 immatriculés et 2,486 auditeurs: On compte 473 théologiens, dont 195 protestants, 264 catholiques et 14 vieux-catholiques, 1,534 juristes, 2,854 médecins, 1,590 étudiants en philosophie et 1,659 étudiants en sciences. Sur le nombre, il y a 3,925 Suisses et 4,185 étrangers. Parmi ces derniers, les plus fortement représentés sont les Russes (2,150), puis les ressortissants des Etats balkaniques, qui ont passé de 418 à 816. Viennent ensuite les Allemands (528), les Autrichiens (210), les Français et les Italiens (168) et les Anglais (56).

Au point de vue du nombre des étudiants et des auditeurs, les universités se succèdent dans l'ordre suivant : Zurich (2,316), Berne (2,302), Genève (2,264), Lausanne (1,482), Bâle (1,156), Fribourg (655) et Neuchâtel (421).

Dans les facultés de médecine, la proportion des étrangers est de 60 p. c., et l'on se plaint partout de l'encombrement des cliniques.

—

A l'Université de Londres. — Un extrait du « Times », reproduit par l' « Educational Review », montre la faveur croissante dont jouit l'enseignement supérieur en Grande-Bretagne. Une des manifestations de cette faveur est le projet de transformation de l'Université de Londres, dont la situation excentrique et l'installation laissent

fort à désirer. Sir Francis Trippel a assumé la tâche de réunir la somme de 25 millions de francs afin d'acheter, au centre de Londres, derrière le Musée britannique, de vastes terrains fort bien placés, et d'y élever les constructions nécessaires. En peu de temps, et dès le mois d'août 1912, il avait réussi à obtenir de généreux souscripteurs la somme de près de 10 millions.

—

Le XIIIe Concours « Riberi ». — L'Académie de médecine de Turin vient de déclarer ouvert le XIIIe concours pour le prix Riberi, de 20,000 francs.

Les personnes qui désirent concourir, par des travaux scientifiques dans les sciences médicales en général, peuvent s'inscrire jusqu'au 31 décembre 1916.

S'adresser, pour les conditions du concours, au *secrétaire de l'Académie de médecine, 18, rue du Pô, Turin.*

ERRATUM

Livraison 4, page 331 (au bas de la page)

au lieu de : est toujours aux abstractions,
lisez : est toujours rebelle aux abstractions.

Le Christianisme précurseur du Monisme [1]

PAR

WILHELM OSTWALD,

Professeur à l'Université de Leipzig.

Le temps où nous vivons est un temps de merveilleux développement de force, de mille manifestations et utilisations d'énergie dans toutes les directions, mais surtout dans la conquête de la nature. La richesse nationale s'est accrue énormément, et même plus que doublée, depuis quelques dizaines d'années. La conquête de la nature inorganique et organique fait des progrès si considérables, qu'il est devenu tout à fait impossible pour les gens instruits de notre temps de se faire même une idée approximative de ce que chaque jour procure, à l'excès, de sensations extraordinaires. Les distances, qui séparaient auparavant les peuples, ont été presque annulées par le progrès des moyens de locomotion, depuis la navigation à vapeur jusqu'à la télégraphie sans fil. Et grâce au moyen purement technique du progrès dans l'échange des relations entre personnes et entre idées, la fraternité économique et intellectuelle prend, dès maintenant, une allure triomphante et irrésistible qui n'est point basée sur des suppositions théoriques ou sentimentales, mais sur le fait le plus réel que notre temps soit prêt à reconnaître, par des plus-values économiques et intellectuelles.

Et, pourtant, il y a, dans cette époque merveilleuse, un défaut que non seulement on n'a pas encore pu faire disparaître, mais dont on soupçonne à peine l'existence. Ça et là, nous rencontrons des tâton-

(1) Conférence faite à Berlin le 9 octobre 1913 et traduite de l'allemand.

nements pour y trouver un remède. Divers efforts d'origines indépendantes l'une de l'autre, nous rapprochent, malgré cela, du même but. Quel admirable idéal si tout le monde sentait ce défaut, si tous les peuples cultivés avaient la volonté grande, ferme et irrésistible de trouver pour toujours le remède fondamental! Malheureusement, nous sommes encore loin de ce *desideratum*.

Mais quel est donc ce défaut que nous devons encore connaître pour avoir constamment en nous le désir de le faire disparaître et de le combattre à tout prix, autant que nos forces nous le permettent? Je vais le dire d'un mot bref et précis: ce qui nous manque, c'est une *morale honnête*. En effet, une morale honnête nous manque; car celle qui est acceptée formellement et enseignée à l'école ne concorde pas avec celle que nous pratiquons réellement dans notre vie quotidienne, économique et politique. Nous apprenons tous à l'école une certaine morale, fondée sur la religion, et c'est déjà là que nous la voyons souvent, violée par nous-même et nos professeurs, sans que cette contradiction soit éclaircie. Ensuite, sous l'influence de la maison paternelle et des divers cercles auxquels nous appartenons, depuis l'école jusqu'à notre groupe professionnel et jusqu'à notre nationalité, nous acceptons un nombre de préceptes ou règles morales, auxquels nous nous adaptons plus ou moins. A la fin, nous nous voyons en présence d'un bloc massif de morale politico-économique, codifiée dans nos lois et destinée à empêcher les plus extrêmes violations de la moralité, par la menace de la vengeance et de la punition. Mais ces divers codes moraux sont loin de s'harmoniser et causent souvent des conflits. L'officier a une tout autre morale que l'homme d'affaires, et tous deux une autre morale que le savant ou l'ouvrier. Ces antinomies du code moral dans les différents cercles sociaux causent non seulement de nombreux conflits et inimitiés, mais aussi des jugements des plus sévères, et provoquent même de la haine, de violentes hostilités. Il suffit de vous rappeler un dissentiment spécialement grave qui empoisonne tout notre peuple: c'est l'incapacité d'une très grande partie de la bourgeoisie et de la noblesse allemande, à reconnaître les convictions morales de la social-démocratie. Comme héritage invétéré d'un temps passé, on trouve encore toujours dans ces milieux le préjugé que tout socialiste, par cela même, est un être amoral. De même, entre les partisans des

deux confessions les plus importantes d'Allemagne, catholiques et protestants, nous voyons quelquefois de semblables antagonismes. D'autre part, l'antisémitisme, si détestable qu'il soit, tâche de se fonder sur la morale. Mais même en étudiant plus intimement les milieux, nous nous trouvons en présence d'une insécurité extraordinaire, en ce qui concerne la véritable portée de la morale. Dans les cercles commerçants, on ne considère pas comme immoral qu'un père déclare, au sujet de l'éducation de son fils : " mon garçon doit avant tout apprendre à gagner de l'argent, le reste viendra plus tard „, tandis que ce point de vue est immoral aux yeux des juges et des professeurs.

D'où pareil fléau dans notre peuple peut-il bien provenir ?

En premier lieu, celui qui réfléchit sérieusement à ces questions trouvera une infinité de sources différentes d'où découlent ces contradictions et ces condamnations, qui empêchent les forces de la nation de participer en commun à des buts également chers à tous les citoyens. Nous pouvons reconnaître une de ces sources dans les restes qui subsistent encore de la distinction des classes. Ces différences, au cours du développement politique du XIXe siècle, ont été, il est vrai, éliminées et ne figurent plus, du moins sur le papier, dans la constitution de presque tous les États, de même que dans celle de l'Empire allemand, mais elles n'en existent pas moins de fait et exercent une énorme influence. Chacune de ces classes a une morale à soi et nous avons pu nous rendre compte de cette divergence dans les jugements que ces différentes classes portent en telle ou telle circonstance. Mais ce qui doit être considéré surtout comme la source la plus importante et la plus abondante du désarroi moral qui règne à notre époque, malgré le niveau remarquable de la moyenne de la moralité individuelle, c'est le fait que les Eglises, et tout particulièrement les deux confessions chrétiennes, sont exclusivement chargées de formuler les principes de la morale et de les inculquer à la jeunesse. Cependant la morale que le christianisme enseigne est presque partout en complète opposition non seulement avec la morale pratiquée par les couches sociales les plus étendues, mais encore avec la morale que pratiquent les représentants autorisés de la pensée chrétienne, prêtres et pasteurs des deux confessions, dans leur vie privée et aussi dans l'administration de leur bien le

plus précieux : l'Église. C'est un fait dont chacun aura été frappé, s'il a jamais fait à l'école l'essai de saisir sainement et avec à-propos le sens des préceptes et des récits bibliques à l'aide desquels il devait fortifier ses idées morales.

Mais je ne dois pas me contenter de faire appel à ces souvenirs qui chez beaucoup de gens sont déjà moins vifs ou effacés, et je crois de mon devoir de justifier par des preuves exactes ce que je viens d'avancer. Tout d'abord, j'appuierai sur ce point que la morale de la Bible n'est nullement unitaire, comme le reconnaîtront sans aucun doute tous ceux qui s'interrogeront sérieusement. L'Ancien Testament contient des aperçus moraux qui sont tout autres que ceux du Nouveau, et les recherches sur la Bible ont suivi en détail la transition entre l'Ancien Testament et le Nouveau Testament, transition qu'il faut placer au temps de l'exil des Juifs. La morale des écrits bibliques les plus anciens est celle d'un peuple nomade peu cultivé. Le Dieu dont il est question dans les livres de Moïse est au fond un Dieu national de pâtres, à côté duquel il existe encore un nombre incalculé d'autres divinités nationales, et ce Dieu ne prétend qu'à la plus grande puissance, qui est d'être utile au peuple qui le reconnaît et l'honore et, d'autre part, de le poursuivre de la plus âpre vengeance, s'il lui refuse les honneurs qu'il exige. D'ailleurs ce Dieu est décrit comme un Dieu fort et jaloux, toujours prêt à punir des peines les plus sévères toute atteinte à ses droits; et ces peines, il ne les inflige pas seulement au coupable, mais encore à ses enfants et à ses petits-enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération. C'est aussi un Dieu qui ne permet pas qu'on lui ravisse le plaisir de la vengeance et qui le dit expressément : la vengeance est à moi, c'est à moi à l'exercer. Nous avons donc affaire ici à la forme la plus primitive du sentiment du droit, qui veut réagir au plus tôt contre toute violation réelle ou même simplement apparente, par une contre-violation beaucoup plus grande. A ce degré, cette réaction instinctive, la vengeance, est une jouissance immédiatement éprouvée; elle répond à la loi générale biologique, d'après laquelle le besoin de vivre devient plaisir de vivre, grâce à la loi de la sélection agissant de générations en générations. Sous la conduite d'un tel Dieu, il paraît par suite parfaitement naturel et justifié que le peuple élu par lui, les Israélites,

envahisse un pays qui ne lui appartient pas mais que Dieu lui a promis, tue la population pacifique de ce pays et s'approprie ses biens. La sanglante cruauté de cette conception morale va même si loin que Dieu menace de peines sévères (qui seront infligées par les prêtres) toute velléité passagère de clémence de la part des conquérants israélites. Seul le fait qu'à notre époque, des procédés de ce genre ont cessé d'exister parmi les peuples civilisés de l'Europe centrale (ils sont encore en usage sous une forme atténuée vis-à-vis des races inférieures qui habitent ou ont habité l'Afrique et la Polynésie) explique que les récits de ces cruautés n'exercent pas une influence foncièrement néfaste sur la moralité effective de notre jeunesse. En même temps nous voyons, par cet exemple, comment une morale résulte des conditions sociales d'un peuple. Ce qui paraît utile à la nation entière est présenté comme une doctrine morale générale. Etant donné le degré de civilisation très faible du peuple dont nous parlons, les utilités *sociales* en question — au lieu d'être formulées et confirmées comme telles — sont dépeintes par les prêtres comme étant l'expression de la volonté personnelle et immédiate de Dieu. Cette façon d'exposer les choses ne répond pas seulement à tout l'état psychologique de ce degré de culture, mais, pour la même raison, elle facilite extraordinairement l'application de mesures contre lesquelles les individus se seraient peut-être révoltés.

Nous avons indiqué que l'on peut déjà observer, dans l'Ancien Testament, la lente transformation de cette morale de nomades en une autre morale essentiellement différente. Ce sont les circonstances politiques extérieures, surtout la captivité et l'oppression par un peuple plus puissant, mais d'une civilisation moins avancée, qui ont élevé à un plus haut degré la primitive « morale de désert » du peuple juif. En même temps, le Dieu national qui s'était montré incapable d'empêcher cette catastrophe politique est de plus en plus spiritualisé pour faire apparaître ce malheur comme une conséquence de la désobéissance du peuple vis-à-vis des exigences plus élevées d'un Dieu placé à un degré supérieur du développement éthique. Naturellement, le traitement barbare que les Juifs, réduits en esclavage, avaient à supporter de la part de leurs tyrans ne permettait plus de présenter l'emploi de la force et de l'arbitraire comme l'idéal

désirable, ainsi qu'on l'avait fait jusque-là; l'idéal devenait au contraire la bonté et l'amour d'un Seigneur plein de miséricorde. C'est ainsi que nous voyons par degrés, surtout dans les conceptions des prophètes, l'ancien Dieu du désert apparaître sous des traits nouveaux et éthiquement beaucoup plus nobles.

Je ne saurais assumer la tâche d'exposer en détail ce développement, d'autant plus qu'il a été suffisamment étudié et décrit par des gens compétents. Il convient cependant de faire ressortir qu'au-dessus de ce stade, il y en a un autre plus ample et plus élevé dans le Nouveau Testament : c'est celui auquel se rattache le nom de Jésus-Christ. Dans cet examen, point n'est besoin de savoir si un personnage de ce nom a véritablement existé ou si ce nom n'est qu'un symbole sous lequel on a compris le développement ultime et le plus haut de la conception juive de Dieu dans les premiers siècles de notre ère. Ce qui nous intéresse, c'est avant tout la constatation que de nouveau un développement certain et même dans ce cas *conscient* et clairement exprimé de la pensée morale se rattache à l'apparition de ce nom.

On regarde avec raison comme la substance de l'éthique chrétienne, le sermon sur la montagne qui exprime consciemment la transformation et l'élévation de la morale jusqu'alors en usage chez les Juifs, en une nouvelle éthique.

Comme on le sait (je m'en tiens à la version complète de l'évangile selon saint Mathieu), le sermon sur la montagne commence par les béatitudes, dont la première dit : « Heureux les pauvres en esprit, car le royaume des cieux est à eux ». Cette sentence caractérise une fois pour toutes, et de façon décisive, l'attitude générale de cette nouvelle morale chrétienne vis-à-vis de l'ensemble des biens de l'esprit. Dans d'autres exposés également, on voit toujours réapparaître la pensée fondamentale que les manifestations de l'esprit ainsi que les préoccupations économiques et politiques sont indignes d'un véritable croyant, que le but principal de la créature humaine dans toute sa vie doit être la confiance et l'amour personnels en son Dieu. En conséquence, toutes les autres manifestations et surtout le développement intellectuel ne peuvent que détruire cette confiance filiale en Dieu le Père; c'est pourquoi — ce qui est caractéristique — les béatitudes du sermon sur la montagne commencent par

faire ressortir l'avantage de la pauvreté d'esprit, c'est-à-dire l'absence de toutes les hautes qualités intellectuelles.

Les autres béatitudes se rapportent à ceux qui sont dans l'affliction, aux débonnaires, à ceux qui ont faim et soif de la justice, aux miséricordieux, à ceux qui ont le cœur pur, à ceux qui procurent la paix, à ceux qui souffrent persécution pour la justice, à ceux qui sont chargés d'injures et persécutés par les hommes à cause du Christ. Comme on le voit, il s'agit partout de consolations pour les opprimés ou préjudiciés à qui l'on fait entrevoir la vie meilleure et plus belle qui les attend dans l'autre monde. Mais jamais on ne loue ni même suggère une manifestation énergique pour vaincre les difficultés de la vie. C'est de nouveau une preuve que toute l'existence terrestre est considérée comme une chose secondaire, comme une préparation à la vie éternelle.

Après une transition dans laquelle les disciples sont exhortés à leur devoir, Jésus établit la relation de sa doctrine vis-à-vis de la doctrine suivie jusque-là par les Juifs et affirme à nouveau le *procédé d'évolution*. Ce qui caractérise cette évolution, c'est que là où l'ancienne doctrine impose certaines exigences grossières et facilement perceptibles, Jésus élève et affine partout ces exigences d'une façon exceptionnelle. Toutes ces explications sont ordonnées d'après le même rythme : « Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens ceci et cela, mais moi je vous dis... „, puis il établit les nouvelles exigences. Il est extrêmement remarquable que dans ce passage catégorique du Nouveau Testament, le *fait de l'évolution éthique* n'est pas exposé théoriquement, mais inculqué pratiquement aux auditeurs ou aux lecteurs par une répétition faite à maintes reprises. On expose toujours par des redites de quelle manière les anciennes et simples exigences doivent être accrues pour satisfaire aux plus hautes prétentions du progrès. Cette transition des anciens et grossiers postulats aux nouveaux postulats plus raffinés et plus élevés exprime distinctement et évidemment l'évolution que l'idée de Dieu a subie au regard de l'Ancien Testament.

Mais tandis que l'on peut constater sous ce rapport un progrès évident et considérable, dont nous nous occuperons plus loin, la conception éthique est, sous d'autres rapports, restée stationnaire et, au point de vue où nous nous plaçons aujourd'hui, arriérée.

L'application des nouveaux postulats d'ordre plus élevé est, en effet, préconisée par l'ancien moyen brutal, par la menace de peines et par la promesse de récompenses. Même les préceptes qui témoignent d'un sentiment éthique délicat, par exemple, qu'on ne doit pas prier et distribuer des aumônes avec ostentation — comme c'était évidemment l'usage en ce temps — qu'on peut prier dans sa chambrette et faire le bien en laissant ignorer à la main gauche ce que donne la main droite, sont présentés de façon à faire escompter une récompense publique de Dieu pour cette soumission secrète à sa volonté. La distribution cachée d'aumônes est motivée par ces mots : « Et ton Père qui te voit dans le secret, te le rendra publiquement. » L'amour du prochain et l'empressement à lui pardonner est motivé par cette parole : « Mais si vous ne pardonnez pas aux hommes leurs offenses, votre Père ne vous pardonnera pas non plus les vôtres. » C'est justement le contraste entre le progrès éthique des postulats des commandements et ce manque d'élévation éthique dans les motifs de ces commandements, qui fait reconnaître le plus distinctement, dans le sermon sur la montagne, le caractère de transformation qui atteint, il est vrai, un plus haut degré, mais non pas le degré le plus élevé.

Passons maintenant aux différents exposés. Le premier est une quintessence de l'ancienne prohibition de l'homicide, par laquelle cette prohibition s'étend à toute atteinte portée à la vie et à la personne du prochain. Mais cette quintessence n'est obtenue que par le fait que la peine qui était prévue autrefois pour les violations les plus grossières, s'applique également aux violations moins importantes, et que l'on prévoit des peines plus sévères pour les manquements plus graves. De même la conception de la fidélité conjugale est élevée, en ce sens que le divorce permis chez les Juifs est maintenant interdit et que le mariage d'une femme divorcée ou le mariage avec une femme divorcée est considéré comme un adultère des deux parties. Sous ce rapport, l'Église catholique est restée jusqu'à nos jours fidèle à la doctrine du sermon sur la montagne, tandis que la religion évangélique s'est mise en opposition absolue avec la doctrine du Nouveau Testament, en permettant le divorce et en permettant aux divorcés de se remarier. Cette opposition doit être saluée, du reste, comme un progrès de la civilisation. Il est vrai qu'elle n'aurait

pas été admise par l'Église évangélique, si des raisons politiques n'avaient pas amené ce relâchement au postulat rigide du sermon sur la montagne, déjà au temps de la Réforme. Ce n'est que plus tard que des raisons de civilisation sont venues s'ajouter à ces raisons politiques, en considérant qu'un mariage sans amour est pire que l'adultère et que, par conséquent, un tel état de choses ne doit pas être maintenu dans un intérêt social général.

La troisième réforme se rapporte au serment. Le texte dit : « Vous avez encore appris qu'il a été dit aux anciens : tu ne te parjureras point, mais tu t'acquitteras envers le Seigneur de ce que tu as déclaré par serment. Et moi je vous dis de ne jurer aucunement. » Et après une amplification de cette pensée dans laquelle les diverses formes du serment en usage alors sont examinées et condamnées, il est dit : « Que votre discours soit : oui, oui, non, non; ce qu'on y ajoute vient du malin. » Nous sommes ici en présence d'un cas particulièrement typique, où les prescriptions formelles de la Bible sont violées sciemment et régulièrement par l'Église, où les agissements contre ces prescriptions sont même réglés par l'Église et ont reçu une forme permanente, car le serment judiciaire est reçu chez nous partout et régulièrement dans les formes prescrites par l'Église. Et les essais faits par les libres-penseurs pour remplacer par une formule plus appropriée la formule de serment devenue pour eux vide de sens et sans portée sont restés jusqu'ici absolument sans succès en Allemagne. Dans ce cas, les monistes et les libres-penseurs qui partagent leur opinion se montrent partisans plus fidèles et plus sincères des prescriptions du fondateur du Christianisme que les chrétiens eux-mêmes qui, de leur côté, violent sciemment et systématiquement cette prescription qui a été donnée de façon précise et sans équivoque; les chrétiens n'ont même pas une parole de protestation contre les condamnations qui frappent ceux qui s'en tiennent à la prescription de la Bible et qui se refusent à prêter serment.

La réforme suivante est celle-ci: « Vous avez entendu qu'il a été dit: œil pour œil et dent pour dent. Mais, moi, je vous dis de ne pas résister à celui qui vous fait du mal ; mais si quelqu'un te frappe à la joue droite, présente-lui aussi l'autre; et si quelqu'un veut plaider contre toi et t'ôter ta robe, laisse lui encore l'habit ; et si quelqu'un veut te contraindre d'aller une lieue avec lui, vas-en deux. Donne à celui

qui te demande et ne te détourne point de celui qui veut emprunter de toi. „ Ce qui est ici proposé, c'est un état de dislocation sociale, conséquence nécessaire et inévitable de la conception du prédicateur de la montagne concernant le néant de la vie terrestre et son peu d'importance vis-à-vis de la vie éternelle.

Ce n'est que par cette conception que s'expliquent ces prescriptions qui demandent non seulement le renoncement de soi-même, mais encore l'humiliation volontaire. L'Église a connu des temps où elle a essayé de mettre ces prescriptions en pratique. Mais ces tentatives sont restées chaque fois sans succès et l'application de ces préceptes n'a été faite que par quelques personnes. Il ne pouvait naturellement en être autrement, car un groupe d'individus qui s'en tiendrait strictement à ces préceptes serait livré pieds et poings liés au premier venu qui ne pratiquerait pas ces maximes. Il n'y a donc pas d'ordre social *stable* qui puisse s'appuyer sur ces maximes. C'est pourquoi l'Église a partout renoncé à les appliquer généralement et en principe, bien qu'elles soient formulées expressément dans le sermon sur la montagne. L'attitude même de l'Église, en tant que personne juridique, en présence d'attaques ou de tentatives contre ses droits, n'est nullement conforme à ces préceptes; elle est même en complète opposition avec eux, car l'Église inflige les peines les plus sévères à toute offense et à toute atteinte portée à ses droits. Le vol d'église est encore considéré aujourd'hui comme une violation de la propriété avec des circonstances particulièrement aggravantes. Nous avons même en Allemagne un paragraphe concernant les blasphèmes et les sacrilèges, lequel prévoit des peines, non seulement pour une expression injurieuse contre Dieu, mais pour toute critique de n'importe quelle institution d'une Eglise chrétienne qui peut être interprétée comme une injure contre ces institutions, tandis que sous ce rapport le monisme, par exemple, est mis hors la loi. On sait que généralement un ecclésiastique ne peut pas se résoudre à parler du monisme sans lui décerner les épithètes injurieuses de plat, immoral, creux, etc. Nous nous trouvons donc ici en présence d'une double contradiction, savoir : que d'un côté l'Eglise réclame pour elle, vis-à-vis de toutes les autres conceptions, des privilèges qu'elle leur refuse et que, d'autre part, ces privilèges sont en contradiction absolue avec les préceptes contenus dans le livre qui sert de base à sa doctrine.

La réforme suivante engage, par voie de conséquence, à s'abstenir absolument de réagir, voire de se défendre ou de se révolter contre le tort qui vous est fait. Jésus dit : « Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent ; faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous outragent et qui vous persécutent. » Ici les motifs de ces postulats inouïs prennent un autre aspect. L'attention des ouailles est attirée sur ce fait que l'amour pour leurs amis et leurs proches est une qualité que les publicains et les pêcheurs possèdent également, tandis que l'on exige des enfants de Dieu une attitude qui dépasse de beaucoup le naturel. Là aussi le caractère socialement impraticable de ces postulats se manifeste si clairement que ni l'Eglise, ni le reste de l'humanité ne songe à les mettre en pratique.

Le même esprit, contraire à la société, se montre dans les préceptes suivants : « Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où les vers et la rouille gâtent tout, et où les larrons déterrent et dérobent, mais amassez-vous des trésors dans le Ciel. » Et plus loin : « Ne soyez point en souci pour votre vie, de ce que vous mangerez, ou de ce que vous boirez ; ni pour votre corps, de quoi vous serez vêtus. Regardez les oiseaux de l'air ; car ils ne sèment, ni ne moissonnent, ni n'amassent rien dans les greniers, votre Père céleste les nourrit. » Ces commandements, s'ils étaient observés, aboutiraient à la dissolution complète de la structure de notre société. Ce que nous considérons comme la teneur la plus précieuse de notre existence, le travail productif, est dépeint comme complètement inopportun, et rejeté même comme contraire à la préparation à la vie éternelle.

Aussi est-il naturel qu'aucun de ces commandements n'ait pu s'établir en permanence dans la vie positive.

Certains ordres de moines ont essayé de les pratiquer, mais aucun d'eux n'a réussi à réaliser en fait, de façon durable, le renoncement complet à l'idée de la propriété et du travail. Et l'Eglise a si peu eu à cœur ce commandement de ne pas entasser de richesses qu'elle a été longtemps — de toutes les institutions qui existent sur la terre — la plus riche et celle qui s'est efforcée d'entasser le plus de trésors terrestres. De nos jours encore, où le grand progrès de la séparation de l'Eglise et de l'Etat paraît même aux fonctionnaires de l'Eglise si prochain que l'on doit compter avec cette possibilité, nous voyons que l'Eglise s'efforce avec empressement

d'agir contre ce commandement formel de son fondateur. En Saxe, par exemple, on fait depuis des années des quêtes pour constituer un fonds indépendant d'Eglise, quêtes qui sont organisées expressément dans le but de rendre l'Eglise pécuniairement indépendante des traitements ecclésiastiques et de l'entretien des églises par l'Etat. On n'a donc pas la moindre confiance que le Père céleste nourrisse les prêtres et entretienne les églises; au contraire, conformément à la structure des sociétés actuelles, on emploie activement l'idée de propriété rejetée par le fondateur du christianisme pour sauvegarder autant que possible les intérêts du clergé et ceux de l'Eglise.

L'exhortation suivante à être indulgent à son prochain : « Ne jugez pas » est, elle aussi, conformément à l'idée de vengeance ou de peine que nous autres monistes avons abandonnée, motivée par la phrase : « afin que vous ne soyez point jugés. »

Et comme si Jésus avait pressenti ce que ses maximes deviendraient au cours des siècles, il explique que peu de ces commandements seront suivis en vérité et que la grande masse du peuple écoutera au contraire de faux prophètes. Et il indique à quels signes on peut les reconnaître : « Vous les reconnaîtrez donc à leurs fruits. Tous ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur! n'entreront pas pour cela dans le royaume du ciel; celui-là seulement y entrera, qui fait la volonté de mon Père qui est dans le ciel. Il y en aura beaucoup qui me diront en ce jour : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé en ton nom? et n'avons-nous pas chassé les démons en ton nom? et n'avons-nous pas fait plusieurs miracles en ton nom? Alors je leur dirai ouvertement : je ne vous ai jamais connus; retirez vous de moi, vous qui faites métier de l'iniquité. » Qui ne reconnaît que ces paroles conviennent exactement au christianisme tel qu'il est devenu entre-temps, qu'il soit catholique ou évangélique! Car dans les deux confessions il y a de nombreuses et évidentes actions et institutions qui sont en contradiction avec les commandements formels du sermon sur la montagne.

Mentionnons en particulier une brève parole qui, singulièrement et sans connexion apparente, se trouve parmi les autres sentences; c'est la suivante : « Toutes les choses que vous voulez que les hommes vous fassent, faites-les leur aussi de même; car c'est la loi et les prophètes ». Je n'hésite pas à reconnaître dans cette phrase

le point culminant de tout le sermon sur la montagne, point qui dépasse le niveau des conceptions morales sur lequel repose en général ce sermon; ce point indique une tendance dont naîtra à l'avenir une éthique plus élevée que la morale de récompense et de compensation qui y est prêchée. C'est la première lueur de la pensée *sociale* qui paraît ici sans connexion avec le contexte et semble plutôt une indication sur la meilleure manière d'éviter les offenses de la part des autres habitants de ce bas monde. Jésus pouvait ainsi affirmer, du moins en passant, l'importance fondamentale de ce précepte qui est accentuée par les mots : « C'est la loi et les prophètes. » En d'autres termes, c'est la somme de toute morale.

En fait, ce commandement est en contradiction avec les autres commandements du même sermon, par exemple avec la défense du travail et de l'acquisition de la propriété. Car si personne ne travaille et si personne ne se préoccupe du lendemain, toute la communauté devra sombrer. Nous avons donc affaire, comme on peut presque toujours l'observer dans de tels cas, d'une part à un cercle fermé de pensées morales, qui dans la manière ci-dessus caractérisée se préoccupe de régler tous les rapports de chacun avec le Père céleste. Mais nous constatons, d'autre part, qu'indépendamment de ce cercle de pensées et même en opposition avec lui, on a gagné un aperçu passager d'une morale plus rationnelle et par conséquent plus élevée, c'est-à-dire de *l'éthique de la société dont les membres travaillent en commun et les uns pour les autres.*

Après cet examen, si nous considérons la contradiction qui existe partout entre la morale du Nouveau Testament et celle qui est pratiquée véritablement par les peuples chrétiens et tout particulièrement par le peuple allemand, nous devons reconnaître de nouveau que nous avons ici posé le doigt sur une blessure dont souffre notre peuple. En effet, par une pression qui sûrement n'est pas digne du xxe siècle, les enfants même de ceux qui ont abandonné la religion chrétienne, sont forcés, par une interprétation absurde des prescriptions légales, d'assister aux leçons de religion chrétienne, et de s'inculquer la morale enseignée dans le sermon sur la montagne et dans les autres manifestations de la pensée du fondateur de cette religion. Mais, en même temps, ils constatent, non seulement à la maison et dans des milieux plus étendus, mais aussi dans l'école

même, que partout ces commandements moraux sont violés, et que leurs maîtres et d'autres autorités scolaires agissent sciemment et logiquement contre eux. *Ainsi, cette grave contradiction intérieure et la déloyauté systématique qui réside dans le maintien voulu de cette contradiction sont inculquées de prime abord par l'école à toute la jeunesse de notre peuple.* Et même ceux qui ont conscience du grave préjudice causé à leurs enfants, sont obligés, dans la plupart des Etats allemands, de les exposer malgré cela à ces influences que l'on ne peut caractériser autrement qu'en disant qu'elles sont *intimement démoralisantes.*

Heureusement, après avoir quitté l'école, l'enfant oublie bientôt les commandements de la Bible, qui sont remplacés par la morale civile généralement en usage, appuyée sur les prescriptions du DROIT maintenues par l'Etat. Voilà la circonstance à laquelle nous devons qu'il n'y ait pas chez nos adolescents une confusion morale plus grande encore que celle constatée actuellement à notre regret. Mais la destruction des fondements d'une éducation morale réelle se fait cependant sentir énormément. Les graves inconvénients de tout manque de morale indiscutée et assurée se manifestent plus que jamais. Voici pourquoi : les enfants de notre époque, intellectuellement plus assouplis, se rendent compte, plus vite et plus clairement que ceux des précédentes générations, de la contradiction qui existe entre la morale de la Bible et la morale qui est vraiment pratiquée.

Si je pouvais me permettre une comparaison avec la science que j'ai cultivée autrefois, je dirais qu'actuellement il en est de la morale, comme il en était de la chimie il y a à peu près trois cents ans. D'un côté, il y avait les anciens ouvrages d'alchimie qui, dans des prescriptions mystiques difficilement ou pas du tout compréhensibles, indiquaient comment il fallait préparer la pierre philosophale et l'élixir de longue vie, tandis que d'autre part, sans aucune connexion immédiate avec ces écrits, se trouvait une somme assez importante de connaissances et de pratiques réelles de la chimie. Les techniciens savaient fabriquer le fer et le cuivre avec les minerais, ils pratiquaient couramment la cuisson et le brassage et les autres réactions organiques dont on se sert pour la préparation et la conservation des vivres, bref il existait une somme considérable de connaissances pratiques de la chimie — sans cohésion théorique, il

est vrai — qui se transmettaient d'un technicien à l'autre par la tradition verbale ou écrite. A cette technique empirique correspond notre morale civile et juridique actuelle qui, comme elle, ne remplit qu'à moitié son but. Mais elle est également sans cohésion théorique. Elle subsiste parce que l'expérience nous montre la société conservée grâce à elle, bien qu'au milieu de difficultés et de résistances sérieuses. De l'autre côté, nous trouvons les prescriptions morales de la Bible, comparables aux prescriptions des alchimistes. Elles sont, selon les couches historiques qui s'y trouvent superposées, souvent pleines de contradictions et incompréhensibles, et leur but n'est pas manifestement la solution des tâches de la vie terrestre, mais la fabrication d'une sorte d'élixir de vie éternelle, la juste préparation au paradis.

Un tel état de choses réclame une amélioration, et l'analogie que nous venons de signaler nous indique clairement dans quel sens nous devons chercher cette amélioration. Comment l'état actuel de la chimie a-t-il pris naissance, état qui par la clarté de ses fondements théoriques, par la fécondité et l'utilité des lois découvertes entre-temps, a amené l'essor insoupçonné de la science et de la technique ? Chacun connaît la réponse. On a renoncé aux fantaisies sans but de l'alchimie. On a réuni, d'autre part, scientifiquement, les connaissances chimiques réelles qui étaient contenues dans les vieux métiers touchant à la chimie, on les a élargies et on est arrivé ainsi à développer une chimie véritablement *scientifique*, dont la chimie technique est l'application dans tous les domaines. Les anciens procédés de ces métiers chimiques ont été expliqués par la nouvelle science, et ces procédés, qui autrefois étaient isolés et qui devaient être appris séparément par les techniciens, sont apparus alors comme des cas d'application précis de grandes lois générales. Par le fait qu'on les applique à divers problèmes, ces lois présentent pour ceux-ci des solutions pratiques ou techniques. Nous pouvons aussi nous imaginer qu'un état semblable de la morale et de l'éthique se réalisera un jour (il faut entendre par éthique le côté *scientifique*, et par morale le côté *pratique*). Pour cela, il sera de nouveau nécessaire que l'on écarte du domaine de la morale et de l'éthique les anciens soi-disants problèmes, c'est-à-dire, dans ce cas, la préparation à la vie éternelle dans l'autre monde, d'après les données

de la Bible, et que l'on rassemble, par contre, d'une manière scientifique, les problèmes réels qui jusqu'ici n'ont été résolus qu'approximativement, d'une façon purement empirique, par notre morale bourgeoise. C'est de cette façon, et seulement de cette façon, que nous pourrons l'amener à un développement — espérons-le du moins — comparable à celui de la chimie.

La première question à laquelle il faut répondre ici est la suivante: peut-on concevoir l'éthique et la morale comme sciences l'une pure et l'autre appliquée? Ne sommes-nous pas une fois pour toutes obligés de reconnaître, comme source de la morale, quelque chose qui est en dehors ou au-dessus de toute science, soit l'ordre de la divinité elle-même, soit, comme Kant le veut, la loi morale intérieure ou la voix de la conscience qui est implantée en tout homme par une puissance supérieure et qui lui dit sûrement et clairement comment il doit agir en chaque circonstance? Les tentatives qui ont été faites pour établir une telle conception ont échoué partout, exactement comme ont échoué les essais pour faire de l'or ou de l'argent avec du plomb ou du cuivre. Dans la chimie, on a reconnu depuis longtemps l'inefficacité des révélations surnaturelles des livres d'alchimie; dans l'éthique, on en est encore à acquérir cette connaissance. Partout et dans chaque cas particulier où nous avons réussi à dominer quelque ensemble de faits au sujet des problèmes de notre vie extérieure et intérieure, de nos besoins personnels et sociaux, le succès n'a pu être obtenu qu'en renonçant absolument à cette conception surnaturelle du problème et en appliquant jusqu'au bout les principes de la science. Nous entendons par là les lois tirées de l'expérience, de faits bien observés, et que nous avons appris à appliquer à des choses non encore arrivées, à des événements futurs, qui découleront de prémisses données.

Nous nous voyons ainsi amenés à la nécessité de répondre à la question suivante: dans quel domaine de la science, en général, l'éthique pourrait-elle donc être classée, si on veut la concevoir scientifiquement?

Pour répondre à cette question, la manière la plus opportune sera de se servir du schéma d'Auguste Comte, perfectionné récemment, dans lequel les sciences pures sont classées d'après leur généralité et leur particularité, d'après l'étendue et le contenu de leurs idées

fondamentales. En nous appuyant sur ce schéma, demandons-nous si l'éthique doit être coordonnée à la logique ou à la mathématique, à la physique ou à la chimie; la réponse est sans aucun doute: non, cela ne va pas. Nous ne classerons pas non plus l'éthique avec la physiologie. Par contre, il n'est pas douteux qu'on puisse la classer avec la psychologie, parce que les sensations et les connaissances éthiques sont liées de la façon la plus précise à l'âme humaine. Si nous considérons le sommet de la pyramide de Comte, la sociologie, nous reconnaissons aussitôt que *l'éthique et la morale constituent effectivement un chapitre de la sociologie.* Pour la psychologie, les qualités et les conceptions du criminel sont un problème comme celles de l'homme juste et vertueux. Mais ces deux objets sont extraordinairement différents quant à la question sociologique. Il résulte donc déjà d'après des considérations de méthodologie, que l'éthique et la morale appartiennent de fait à la science sociologique.

Et, en effet, nous pourrons les définir à l'instant comme la doctrine de la conduite des hommes les uns à l'égard des autres, grâce à laquelle les désirs et les besoins de chacun s'accomplissent aussi complètement qu'il est possible quand des hommes vivent en commun. S'il y a une association des hommes et, par conséquent, une sociologie, cela vient, comme on le sait, de ce que chaque homme peut obtenir et maintenir plus facilement ce à quoi il aspire en s'unissant avec ses semblables que s'il reste seul. La sociologie scientifique doit tout d'abord décrire objectivement les formes extrêmement variées de ces associations et de ces manifestations. L'éthique doit étudier ces relations au point de vue suivant : comment sont-elles propres à réaliser pour chacun le but fondamental de toute l'association, c'est-à-dire la création d'un état de choses de plus en plus désirable? Et la morale ou l'éthique appliquée doit enseigner à adapter à des cas spéciaux les lois générales trouvées à ce sujet et montrer comment, par l'application de ces lois, on peut atteindre toujours plus rapidement, plus sûrement et de façon plus élevée, ce but général : le bonheur croissant de l'humanité.

En rangeant l'éthique dans la sociologie, nous nous expliquons tout d'abord comment il se fait que l'éthique scientifique est encore de nos jours tellement en retard, qu'elle n'existe pas même comme science proprement dite, mais qu'elle est, scientifiquement parlant,

au même niveau à peu près où se trouvait l'alchimie, il y a deux ou trois siècles. Les sciences, dans la pyramide ascendante de Comte dont nous venons de parler, deviennent de plus en plus compliquées et, par suite, plus difficiles. Si nous poursuivons le développement historique, nous voyons que toutes, en fait, sont parvenues, à peu près dans le même ordre, au niveau de véritable science, telles qu'elles se trouvent systématiquement superposées dans la pyramide. Tandis que, par exemple, la physique existe, en tant que science, depuis trois ou quatre siècles, et peut même dans quelques-unes de ses branches prétendre à deux mille ans d'existence en s'appuyant sur les travaux des Grecs, et que, d'autre part, la mathématique est encore beaucoup plus ancienne comme science, la chimie, plus compliquée, n'est parvenue que depuis deux siècles environ au rang de science réelle. De même, ce n'est qu'à notre époque que la biologie s'est élevée au rang de science réelle et reconnue. Je me contenterai de mentionner le zèle passionné avec lequel les théologiens et les philosophes, leurs alliés, ont combattu les idées fondamentales de Darwin sur le développement des êtres animés et sur l'influence de la lutte pour la vie sur ce développement. Ce n'est qu'à notre époque, dans la dernière génération, que la psychologie est devenue une science, et la sociologie doit encore combattre de nos jours pour être reconnue comme telle.

Il ne faut donc pas nous étonner que le domaine particulier de la sociologie qui est compris sous les noms d'éthique et de morale, doive encore attendre son apparition en tant que science pure, véritable, débarrassée de toutes adjonctions mystiques et métaphysiques. « L'Union des Monistes allemands » ne connaît pas, parmi ses nombreux et importants devoirs, de devoir plus grand et plus fécond que celui de faire de l'éthique une science pure et claire en la débarrassant de la forme antiscientifique dont elle a été enveloppée par le clergé et par le mysticisme des philosophes.

Les difficultés que nous avons à surmonter ici sont particulièrement grandes, car le procédé de transformation scientifique progressive de chacune des disciplines de la pensée humaine que nous venons de décrire, exige que toutes ces sciences s'affranchissent du clergé. Nous savons qu'au commencement de notre histoire européenne et aujourd'hui même chez les peuples qui n'ont pas atteint

un degré de civilisation élevé, les connaissances et les pensées généralisatrices sans exception auxquelles un peuple est parvenu, se trouvent déposées entre les mains d'un petit groupe de personnes dirigeantes : les prêtres. Cela reste ainsi tant que la somme des connaissances ne dépassse pas la capacité de compréhension d'un cerveau. Mais justement chez les peuples les mieux doués, chez qui les connaissances font des progrès relativement plus rapides, se manifeste de plus en plus le besoin d'une *division du travail*, qui s'opère de telle sorte que les différentes sciences passent l'une après l'autre des mains des prêtres dans celles d'une certaine classe de laïques qui cultivent et enseignent ces différentes matières. Dans les vieux contes indiens, on peut lire qu'aux temps les plus reculés, le calcul était un secret des prêtres, et que les prêtres inculquaient cette science aux seuls fils des princes, qu'ils favorisaient ainsi pour leur assurer un avantage considérable dans la lutte pour la vie. Au commencement de l'histoire de l'Europe, l'émancipation des mathématiques était presque terminée. Le calcul, l'arpentage, toutes ces choses qui rentrent dans les mathématiques et la géométrie ont été en grande partie, dès les Egyptiens, enlevés aux prêtres. Il a fallu livrer des luttes extraordinairement longues et pénibles pour obtenir ce résultat. Cependant nous n'avons pas de rapports historiques sur ces combats. Par contre, nous savons que les autres sciences, en premier lieu cette partie de la physique qui entre en ligne de compte pour l'astronomie, ont été longtemps encore le secret des prêtres aux temps historiques, et que le fait de les trahir à des profanes était puni des peines les plus sévères. La légende de Prométhée qui déroba aux dieux le feu et fut puni des tourments les plus raffinés est une conception symbolique de cette défense de la science sacerdotale contre l'intrusion des profanes.

Mais le cours de l'histoire nous apprend comment, malgré ces mesures, les différents domaines de la science sont, l'un après l'autre, enlevés à l'autorité des prêtres. La médecine et le droit se rendent indépendants et, en dernier lieu, la psychologie, sur laquelle ils élèvent encore de grandes prétentions. Car la doctrine sacerdotale de l'immortalité de l'âme et de la vie terrestre guidée en vue de l'état futur de cette âme, destinée à des tourments ou à une félicité éternels, n'est pas autre chose qu'une partie de la psychologie qui

est restée dans les mains des prêtres. Cette doctrine n'est plus défendue contre les attaques de la science que chez les masses populaires d'un niveau intellectuel inférieur, tandis que ceux pour qui les conceptions de la science moderne sont choses courantes, se détournent avec une conviction croissante de la psychologie sacerdotale pour se tourner vers la psychologie scientifique.

Comme partout, une séparation pareille ne se produit pas sans que l'ancien état de choses laisse des traces importantes dans le nouveau. Il nous suffit d'envisager par exemple les professions de médecin et de jurisconsulte pour y découvrir des restes plus ou moins distincts du passé théologique de leurs méthodes. Aujourd'hui même le médecin, sans parler de la langue latine dans laquelle il écrit ses ordonnances, se considère souvent comme un prêtre vis-à-vis de ses malades. Et, plus fréquemment encore, c'est le malade qui considère le médecin comme tel!

Dans la science du droit nous rencontrons à chaque pas, même dans ses principes fondamentaux, des influences théologiques. Il y a une branche notable de la science juridique qui porte le nom de droit criminel ou pénal; elle est de la plus haute importance pour le maintien des normes du droit dans la société. Le nom même de cette discipline témoigne de l'origine théologique de ses pensées fondamentales actuelles; car l'idée de *punition* est venue directement de la conception théologique d'un Dieu personnel qui est blessé et offensé par la non-observation des commandements qu'il a édictés et qui, conformément à la psychologie de l'antiquité, cherche à se dédommager de l'offense qui lui a été faite, en exerçant une *vengeance*, en causant une *souffrance* au violateur. Quoique, dans les justifications actuelles de la pensée de punition, il ne soit plus question d'une offense envers Dieu, on y parle d'autant plus d'une offense, d'une atteinte, à la majesté de la loi. C'est dire que le procédé connu de volatilisation de l'idée de Dieu en une idée de plus en plus spirituelle s'est opéré ici, procédé que nous connaissons par d'autres domaines. Mais maintenant, si l'on se dit que ces lois sont faites par des hommes et qu'elles n'ont pas d'autre majesté que celle d'actions humaines, l'idée de la violation de la majesté de ces choses perd toute force et toute importance. Toute cette partie du droit qui a pour but de forcer les hommes à observer des principes juri-

diques, doit être autrement conçue. A la fin des fins, lorsque nous aurons compris que les diverses normes juridiques n'ont pas d'autre but que de rendre la vie commune des hommes aussi rationnelle et aussi agréable que possible, c'est-à-dire qu'elles ont un caractère exclusivement *social*, alors nous reconnaîtrons que toute violation des principes de droit constitue un préjudice causé à toute la société, violation contre laquelle toute la société a sujet de réagir de façon appropriée. Cette réaction appropriée ne peut avoir pour but que d'empêcher aussi tôt et aussi complètement que possible les violations nouvelles. En conséquence, au lieu de nuire au violateur de la loi, conformément au principe primitif de vengeance : « œil pour œil, dent pour dent „, une justice rationnelle sera préoccupée surtout de réparer d'abord le préjudice qui a été causé, et de prendre des mesures pour empêcher autant que possible d'autres préjudices. Nous concluons : au lieu d'emprisonner le criminel et de laisser ses énergies complètement sans utilisation ou de les employer avec un coefficient d'utilité honteusement minime, une justice rationnelle devra accoutumer le violateur à utiliser plus efficacement ses capacités vers des fins sociales; de cette façon on fera de lui un être social inoffensif, grâce à l'habitude d'occupations utiles.

Par ces quelques exemples, nous voyons comme nous sommes loin d'un système rationnel et scientifique de nos idées morales. Partout nous trouvons les restes de la conception théologique qu'il faut vaincre encore; elle a différé l'énoncé du problème par l'introduction même de Dieu, conception qui nous a éloignés de la vraie solution des tâches que nous avons devant nous. Et, en comparaison des problèmes plus simples et par suite plus tôt résolus, il faut ici des efforts particulièrement intenses pour venir à bout de cette double tâche : d'une part, écarter les fausses conceptions auxquelles les hommes se sont habitués depuis des milliers d'années et, d'autre part, ériger l'édifice rationnel de la morale scientifique sur l'emplacement devenu libre de cette façon.

Maintenant, nous voyons ici clairement le rapport entre le christianisme et le monisme. Le christianisme apparaît comme le représentant d'un type suranné vis-à-vis du problème ultime et le plus élevé de la formation scientifique, vis-à-vis de l'éthique scientifique. C'est le type sacerdotal ou théologique, d'après lequel les diverses

sciences et en dernier lieu l'éthique ne sont pas fondées sur des raisons monistes ou scientifiques, c'est-à-dire sur l'expérience et la pensée, mais établies mystiquement et théologiquement sur l'influence d'un être surnaturel.

Rappelons-nous la théorie des trois états de nos connaissances exposée par Comte : c'est d'abord la forme théologique ou sacerdotale, puis la métaphysique, et enfin la positive à laquelle nous autres, monistes, nous aspirons. Dans le christianisme nous devons reconnaître une des anciennes formes sacerdotales; celles-ci ont eu d'abord un effet bienfaisant, car elles ont formé l'esprit à une discipline. Mais plus tard, elles deviennent une entrave aux progrès de la civilisation, dès que la conception moniste ou scientifique réclame ses droits. Comment ne combattraient-elles pas tout développement scientifique dans l'intérêt de leur propre manière de voir et de la puissance qu'elles en retirent?

On peut suivre encore ces développements progressifs à l'intérieur du christianisme, de même que nous avons suivi les premiers développements antérieurs à travers le judaïsme jusqu'à la fondation du christianisme. Nous retrouvons la forme la plus ancienne et immuable du christianisme originel dans l'Église catholique grecque, qui, actuellement, est déjà paralysée par son grand âge et continue une existence presque sans vie, qui a perdu toute action de propagande. Le degré plus élevé, qui s'est en quelque sorte affranchi des chaînes de ces pensées les plus anciennes et qui a trouvé même dans le principe de la tradition la possibilité de se développer, est représenté par le catholicisme romain. Mais en méconnaissant que le développement de la religion doit marcher de pair avec la civilisation, s'il veut éviter une rupture irrémédiable avec celle-ci, le catholicisme romain est resté de plus en plus en arrière. Et actuellement on peut déjà observer qu'en général, dans les mêmes conditions, les nations et les fractions de peuples qui sont restées attachées au catholicisme sont, au point de vue de la culture, beaucoup en retard sur des nations qui s'en sont affranchies. On trouve dans l'église évangélique un progrès de principe sur le catholicisme. Luther n'a-t-il pas affirmé le postulat fondamental de l'*autonomie éthique* pour chacun? Ce n'est pas la prescription de la tradition chrétienne qui doit décider de l'attitude de l'homme vis-à-vis de Dieu, mais sa

propre conscience. Il s'agit ici d'un progrès considérable sur l'obéissance moutonnière qui est encore de principe général dans le catholicisme. Cependant, il est resté chez Luther, plus que chez les autres réformateurs, une contradiction importante entre le postulat de la pensée réformatrice et son application dans les détails. Luther ne prend pas au sérieux la liberté de l'homme chrétien qu'il avait défendue si éloquemment. Il n'attache pas seulement ses adhérents à la croyance biblique, c'est-à-dire à une autorité extra-humaine, mais encore à sa conception personnelle luthérienne de la Bible; et cette conception, étant données les contradictions et les obscurités multiples dont la Bible fourmille, ne représente qu'une des mille conceptions possibles; par suite, Luther supprime de nouveau complètement la liberté individuelle qu'il réclame, et l'autonomie de la personne en ce qui concerne son orientation éthique générale. Nous ne sommes donc pas étonnés de trouver parmi les collaborateurs et les successeurs de Luther un certain nombre de personnes qui dépassent encore par la rigueur et l'étroitesse des postulats confessionnels, les pires zélateurs sacerdotaux du catholicisme.

Cette contradiction intérieure du protestantisme n'a pas été nuisible tant que les bienfaits de l'affranchissement relatif du dogme catholique qu'il avait opéré ont été prédominants. Mais au fur et à mesure que le développement social et éthique avançait, les vieux matériaux dont Luther et ses collaborateurs n'avaient pu débarrasser l'édifice de la Réformation, sont devenus de plus en plus encombrants. Le progrès ultérieur de la pensée scientifique telle qu'elle a trouvé son expression la plus concise et la plus éclairée dans le monisme moderne, a vu en face de lui les murailles et les fossés, derniers refuges du sacerdoce qui subsistaient encore, et le monisme a dû s'occuper de surmonter ces obstacles. La contradiction fondamentale entre le postulat luthérien de l'autonomie morale de l'individu et l'assujettissement à une confession religieuse, s'est manifestée de nos jours de la façon la plus violente entre le libéralisme et l'orthodoxie, dans le camp des chrétiens évangéliques. Il n'est pas douteux que cette lutte aboutisse, au cours du temps, après beaucoup de fluctuations, à un lent mouvement en faveur de la conception libérale, parce qu'il est inévitable et absolument nécessaire que les conceptions religieuses elles-mêmes se rallient de plus

en plus aux progrès de la science. Mais du train où vont les choses, l'église évangélique réussira tout aussi peu que l'église catholique, en son temps, à rester au pas avec le progrès scientifique de toute la pensée humaine. *Par suite, la seule possibilité que l'histoire nous fasse prévoir est l'abandon complet de la pensée confessionnelle religieuse, même dans sa forme la plus libérale, et le remplacement de celle-ci par l'unique conception qui se soit montrée capable de vie et de développement à travers les siècles, c'est-à-dire par la manière de penser scientifique moniste.*

Si par ces considérations nous avons mis en relief le contraste entre le monisme et le christianisme, et si le monisme nous est apparu comme le degré supérieur de la pensée vis-à-vis du christianisme relativement vieilli, nous ne devons pourtant pas omettre d'insister encore une fois sur les rapports de ces degrés superposés, rapports inhérents à tout développement naturel. Ces relations ont déjà été mentionnées ci-dessus, lorsque, dans le sermon sur la montagne, au milieu des restes de l'ancienne conception de la situation de l'homme vis-à-vis de la loi, et à propos de sa responsabilité envers un Dieu personnel, nous avons rencontré un premier exemple de considération *sociale*. Il y est dit : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît. C'est la loi et les prophètes. » Mais ce qui, dans cette éthique orientée vers le Dieu paternel, paraît une remarque secondaire pour le règlement des affaires terrestres, nous le comprenons, — maintenant que nous nous sommes décidés à trouver sur cette terre tout le contenu de notre vie limitée à sa durée normale — nous le comprenons comme la loi fondamentale, base de toute l'éthique.

La socialisation des hommes n'a qu'un seul motif et par suite qu'un seul but, c'est de faciliter et d'améliorer autant que possible, pour chacun, les conditions de la vie. Il ne s'agit pas seulement ici d'une simple addition de forces, afin que cent hommes puissent produire cent fois plus qu'un seul; car dans une addition de ce genre, il ne reviendrait à chacun qu'un centième du rendement total et, par suite, il n'y aurait aucun avantage quelconque; mais il s'agit d'une augmentation qualitative du rendement de chaque individu. Tandis qu'il ne serait pas possible à l'homme isolé, quand bien même il y consacrerait toute sa vie, de construire sans

secours un objet relativement simple, telle que la première charrue venue, avec la matière première que lui fournit la nature, il est possible aux hommes réunis en groupes non seulement d'accomplir un tel travail, mais de faire des travaux mille et dix mille fois plus difficiles et d'ordre plus élevé. La plus haute production de l'esprit humain, la science, ne peut se concevoir que comme un produit social. Voici ce qui l'a rendue possible : grâce à la parole et à l'écriture, les résultats du travail intellectuel ont été transmis intégralement à d'innombrables générations, au cours du temps, et ont servi de base aux collaborateurs successifs qui les ont transformés. Ainsi toute la socialisation du travail humain ne représente pas une simple addition, mais une multiplication de la puissance de rendement de chacun. En conséquence, cette socialisation doit être regardée comme le premier progrès fondamental et le plus important pour le développement des qualités spécifiques de l'homme.

Pour nous, la réalisation de cette augmentation de valeur de la vie individuelle, telle qu'elle a été commencée par la socialisation des forces, est le problème central de l'humanité. Et nous devons comprendre l'éthique de même que la morale, comme la science théorique et pratique de la meilleure réalisation de ces possibilités de gain social. Nous avons ainsi acquis une base de l'éthique dégagée de tout mysticisme, qui s'appuie exclusivement sur l'expérience humaine et qui se propose, pour unique fin, une élévation plus haute de notre destinée. A ce point de vue, cette science se rencontre avec toutes les autres sciences qui n'ont pas non plus d'autre but. Mais parmi elles, elle occupe la plus haute place, parce qu'il s'agit ici de sociologie, la plus haute de toutes les sciences dans la pyramide des connaissances.

Si, dans un certain sens, le christianisme et le monisme avec son éthique scientifique poursuivent le même but : rendre l'humanité meilleure et par suite plus heureuse, il ne reste plus finalement qu'à répondre à la question suivante : pourquoi les représentants du christianisme combattent-ils le monisme moderne avec l'acharnement que l'on sait? J'insisterai encore tout particulièrement sur ce point que, dans tout cet exposé, je n'entends par monisme que le *monisme moderne,* la méthode de penser *scientifique* et la résolution d'appliquer sans exception les principes de la science a *chaque* mani-

festation de toute la pensée et de toutes les actions humaines. Car si, comme nous nous en sommes persuadés, il existe un rapport génésique entre le christianisme et le monisme (quand bien même ce ne serait que sous la forme d'un principe embryonnaire qui n'a pas été cultivé et transformé dans le développement historique du christianisme), d'où vient cette hostilité acharnée de la part du clergé et même du clergé libéral? Nous autres, monistes, nous ne lui répondons pas par les mêmes sentiments; cependant nous devons combattre ses influences pour faire valoir la pensée moniste, en d'autres termes dans l'intérêt de la félicité humaine.

La réponse est facile si l'on réfléchit que l'éthique, telle qu'elle est représentée, d'une part, dans les diverses doctrines religieuses et telle qu'elle est conçue, d'autre part, par les monistes, c'est-à-dire comme un problème scientifique, nous montre le *dernier reste* de monopole que le clergé ait pu conserver de toutes les sciences qu'il possédait autrefois. L'Église a dû renoncer peu à peu aux autres branches, depuis la logique jusqu'aux mathématiques, aux sciences naturelles, à la biologie et à la psychologie. Et si elle a pu défendre encore quelques positions de l'une ou de l'autre branche, il ne s'agit plus que de domaines très discutés qui reviendront nécessairement, dans un temps prochain, au monisme, c'est-à-dire à la science.

L'éthique est le dernier grand ensemble que l'Église ait conservé. Si l'éthique est arrachée à l'Église, le clergé n'aura plus de raison d'être dans le monde et devra disparaître. Pour le clergé de toutes les confessions, il s'agit donc de l'ultime combat imaginable dont l'issue décidera pour lui de la question d'être ou de ne pas être. Cet état de choses explique la résistance que l'Eglise oppose par tous les moyens à la pénétration de la pensée scientifique et moniste dans les vastes classes populaires. Cet état de choses explique — mais ne l'excuse pas — le fait que, dans la défense de cette dernière forteresse, on emploie des armes dont l'usage contraste singulièrement avec les postulats éthiques représentés par l'Eglise. Cet état de choses explique enfin pourquoi nous autres, monistes, nous sommes, dans cette lutte, de beaucoup les plus doux et — je ne trouve pas de meilleur terme — les plus cultivés, pourquoi nous pouvons nous contenter de combattre avec les simples moyens de la logique et de la vérité, tandis que nos adversaires sont obligés de faire appel à tout l'arsenal

des sentiments de haine et d'aversion, en dénaturant nos pensées et nos intentions, pour défendre leur dernière position. J'ai eu soin de tout temps de me tenir aussi complètement que possible au courant des manifestations des adversaires du monisme, parce que je crois que les insuffisances éventuelles du mode de penser moniste seraient découvertes le plus rapidement et le plus rigoureusement par nos mortels ennemis, et parce que je pourrais retirer de leurs remarques les meilleures indications pour mieux consolider ou construire plus soigneusement l'édifice de nos conceptions philosophiques. Je dois confesser que les efforts que j'ai faits dans ce sens sont restés jusqu'ici complètement sans succès. De tout ce que nos adversaires nous reprochent, je n'ai — après l'examen le plus honnête et le plus sincère — trouvé de vrai que ceci : nous autres, monistes, nous voulons rompre avec l'assujettissement aux vieilles croyances de l'Eglise ; nous ne croyons ni à l'existence d'un Dieu, ni à la vie éternelle de l'âme après la mort ; nous ne pouvons croire ni à l'existence d'un ciel, ni à l'existence d'un enfer dans lequel les incroyants seront exposés pour l'éternité aux tourments les plus horribles, parce que nous ne pouvons trouver nulle part, dans la science, des motifs suffisants pour admettre de telles choses.

Je ne regarde pas cette modération dans l'attitude des monistes vis-à-vis de leurs adversaires comme une vertu particulière, car d'abord, le monisme, par la conception scientifique de toute la vie, dispose naturellement ses partisans à cette modération et en outre, parce que la conscience que nous nous trouvons à un niveau de culture plus élevé, nous rend nécessairement modérés envers ceux auxquels on souhaiterait volontiers cette situation meilleure et plus haute, s'ils voulaient seulement, de leur côté, se donner la peine de s'élever à elle. Mais aujourd'hui que dans la plupart des États allemands, les enfants de ceux qui se sont affranchis depuis longtemps des croyances religieuses, sont assujettis de force aux dogmes de ces cosmogonies depuis longtemps abandonnées, aujourd'hui que la liberté de conscience assurée à chaque Allemand, dans la constitution de l'Empire, n'existe en grande partie que sur le papier, il est plus nécessaire de faire ressortir le caractère suranné de ces anciennes croyances plutôt que la filiation incontestable que nos idées ont avec elles.

Après tout ce que nous venons de dire, quelle est notre position, à nous monistes, vis-à-vis du christianisme?

Dans tout l'exposé ci-dessus, nous avons montré qu'il existe entre le christianisme et le monisme un rapport de développement, le christianisme représentant un degré précédent et par suite plus imparfait de l'éthique. Nous autres, monistes, nous jetons sur le christianisme un coup d'œil rétrospectif semblable à celui que nous jetons sur les années de notre enfance. Il s'est trouvé mêlé tant de poésie, de bonheur et de joie à cette période, que nous pouvons, à l'occasion, si nous nous sentons fatigués et mal disposés, éprouver passagèrement comme un ardent désir d'y retourner. Mais tant que nous sommes en pleine possession de nos forces intellectuelles, nous n'aurons pas le moindre doute qu'un retour à cet état de choses de notre enfance ou même son maintien artificiel, n'est ni possible, ni désirable. Nous savons que nous ne pouvons pas, ainsi que Jésus le demande, redevenir comme des enfants, pour retourner dans ce royaume abandonné, mais qu'en hommes accomplis, nous fermons sciemment derrière nous les portes de l'enfance, pour nous consacrer, l'œil ouvert et la main sûre, aux grandes tâches que toute l'humanité impose à chacun de nous.

Tendances et avenir de la Géographie moderne

Conférence faite à l'Université Libre de Bruxelles, le 24 janvier 1914,

PAR

EMMANUEL DE MARTONNE

Professeur à la Sorbonne.

Si la méthode socratique pouvait être de mise dans une conférence telle que celle-ci, j'aurais aimé, avant d'exposer mes idées sur les tendances et l'avenir de la géographie moderne, à mettre au jour celles de mon auditoire. Oserai-je dire que je crois les deviner ?

L'intérêt éveillé chez la plupart des esprits cultivés par le mot seul de Géographie, ne s'accompagne-t-il pas d'un peu de curiosité et d'étonnement ?

Il est difficile d'échapper à l'impression que la géographie est une science jeune, ou du moins une science rajeunie, plante vigoureuse et pleine de sève. La prospérité des sociétés, le nombre croissant des revues et des publications géographiques en témoignent suffisamment. Nous assistons à l'éclosion d'une nouvelle géographie, d'une *Géographie moderne*, bien différente de celle que la génération précédente a vu enseigner dans les écoles et qui consistait simplement dans la nomenclature des accidents de la surface du sol figurés sur les cartes; bien différente aussi

de ce qui a été considéré longtemps dans les universités comme la vraie géographie, et qui, sous le nom de *Géographie historique* n'était qu'une science auxiliaire de l'histoire.

Mais si l'intérêt des sujets traités sous la rubrique Géographie apparaît facilement, leur diversité ne laisse pas de surprendre un peu. Le géologue trouve dans les revues géographiques des cartes et des coupes géologiques, l'hydraulicien des profils de débit, le statisticien des diagrammes, l'historien des textes et des références à des documents d'archive. Il semble à la plupart que la tendance la plus marquée de la géographie moderne soit d'envahir le terrain des sciences naturelles et sociales, et que l'idéal encyclopédique y domine. Que de fois ai-je entendu, de la bouche des savants les plus sympathiques au mouvement géographique, l'expression d'une admiration pour l'effort d'assimilation accompli par le géographe moderne qui doit être à la fois physicien, géologue, botaniste, historien et économiste ! En somme, dit-on, la Géographie moderne est une sorte de synthèse de toutes les sciences. Quelques-uns se demandent si cette prétention est soutenable et si la Géographie représente vraiment une science autonome.

La question a été portée devant le public anglais par le colonel Close, chef du service topographique anglais et discutée par le géologue finlandais Sederholm. L'un et l'autre concluent négativement, sans cependant contester l'intérêt qu'offre un groupement scientifique tel que ceux réalisés par les sociétés et les congrès de géographie. Si la grande masse des géographes proteste contre un pareil jugement, il faut reconnaître qu'il répond assez bien au sentiment général. En France, où la géographie tient une place importante dans l'enseignement secondaire, l'introduction de la géographie moderne dans les programmes des lycées s'est heurtée à une certaine hostilité de la part des naturalistes, qui réclament pour eux l'enseignement de la géographie physique. En Allemagne, où un grand effort est fait actuellement pour donner à la géographie, dans l'enseignement secondaire, une place répondant à celle qu'elle occupe dans l'enseignement supérieur, on a vu un mathématicien éminent proclamer qu'il fallait débarrasser la géographie du bagage scienti-

fique qui l'encombre. Les académies scientifiques sont, par leur organisation et leurs traditions, d'un accès difficile aux géographes. En Allemagne, Richthofen lui-même n'est entré qu'assez tard à l'Académie des sciences de Berlin. L'Institut de France n'a pas de section de géographie et le chef incontesté de l'école géographique française est entré, comme historien, à l'Académie des sciences morales et politiques.

En somme, il semble bien qu'un malentendu règne sur la portée de la géographie moderne, sur la valeur du mouvement qui l'anime, sur le sens de ses tendances et sur son objet propre. Les géographes ne doivent pas laisser passer l'occasion de s'expliquer sur un sujet aussi grave, qui intéresse l'avenir de leur discipline. Non seulement le malentendu peut avoir des conséquences pratiques fâcheuses pour la diffusion de la science géographique, mais il peut compromettre le développement même de cette science, s'il était avéré que les géographes eux-mêmes n'ont pas tous une idée exacte du but vers lequel doivent tendre leurs efforts.

En réalité, il faut l'avouer, la formation et la croissance de la géographie moderne ont été si rapides, l'occupation et l'organisation du territoire réclamé par elle dans le champ déjà encombré de la science moderne ont été si hâtifs et si précipités, qu'une certaine confusion était inévitable. Le moment est venu de jeter un regard en arrière et d'envisager sérieusement la situation.

I

Tout d'abord, quand est née la géographie moderne ? On peut dire qu'elle date du moment où la carte de la terre a été définitivement fixée dans ses grandes lignes, et où les sciences physiques et naturelles, en même temps que les sciences sociales, ont acquis une précision suffisante pour devenir accessibles aux représentations cartographiques. Les éléments essentiels de la description géographique d'un pays sont de bonnes cartes topographiques, représentant exactement les formes du terrain, le

réseau hydrographique, l'extension des forêts, la position des établissements humains, les voies de communication; des cartes météorologiques indiquant les variations locales de la température moyenne et de la pluie; des cartes exprimant la répartition des végétaux, celle des hommes suivant leur densité, leurs occupations, celle des cultures, etc. Les lois géographiques générales ne pouvaient être connues avant que toute la surface de la terre fût devenue accessible à des recherches et à des représentations de ce genre. On se demande comment il pouvait être question de décrire et d'expliquer la surface de la terre avant l'exploration de l'Asie et de l'Afrique centrales, avec leurs déserts, leurs bassins intérieurs, leurs lacs et leurs hauts plateaux; avant l'extension de la domination russe et des colonies anglaises, qui ont permis le développement d'un reseau météorologique embrassant en Asie les pays des plus forts contrastes de pluie et de température; avant la constitution des Etats-Unis et l'étude systématique de la large bande de territoires qui va de l'Atlantique au Pacifique, avec ses larges plaines humides, ses montagnes aux plateaux dénudés, coupés de gorges fantastiques; enfin avant l'organisation des services topographiques, géologiques, météorologiques, statistiques, qui ont, dans tous les grands états européens, publié des cartes précises ou des recueils de documents permettant d'en dresser.

Le dernier tiers du XIXe siècle marque la naissance de la géographie moderne. Son objet et sa portée ont pu être devinés avec précision par quelques grands esprits; mais ces précurseurs ne pouvaient être suivis. Les bases même faisaient défaut pour élever l'édifice dont ils dessinaient audacieusement le plan. La *Geografia generalis* de Varenius, parue au XVIIe siècle, fait notre admiration par la sûreté avec laquelle l'auteur a deviné les lois générales du climat, de l'océanographie et marqué la liaison des phénomènes physiques entre eux. On ne peut s'étonner qu'il n'ait pas eu de disciple.

K. Ritter et Humboldt, que l'on considère généralement comme les fondateurs de la géographie moderne, n'ont été eux-mêmes que des précurseurs. Les géographes qui se réclament

d'eux renouent en réalité une tradition dont la chaîne avait été rompue.

L'œuvre prodigieuse de Ritter, monument d'érudition en même temps que démonstration de méthode, mettait en évidence les principes essentiels de la géographie moderne : recherche et explication des liens qui rattachent les phénomènes physiques et naturels aux faits sociaux observés à la surface de la terre, préoccupation constante de rattacher les faits locaux à des lois générales. Celle de Humboldt, plus scientifique et appuyée sur la connaissance personnelle des pays décrits, ne laissait subsister aucune équivoque et montrait nettement le chemin à suivre. S'il a manqué peut-être à Ritter, professeur très écouté, une éducation scientifique assez solide, à Humboldt, savant hors ligne, un auditoire de géographes, c'est surtout à l'insuffisance des matériaux et des instruments de travail qu'il faut attribuer l'absence de disciples immédiats de ces grands esprits.

La formation de la géographie moderne est donc très récente. L'élaboration de la méthode a précédé le moment où son application devenait possible.

Par quels faits se traduit l'essor actuel de la science géographique? C'est le second point à préciser. Il nous permettra de comprendre plus facilement ce qu'est la géographie moderne et ce qu'elle doit être.

II

La prospérité croissante des sociétés de géographie, la diffusion des ouvrages et des revues géographiques, le développement de l'enseignement de la géographie dans les universités, tels sont, semble-t-il, les trois faits essentiels.

La fondation des premières sociétés de géographie date du début du XIXe siècle, mais c'est seulement dans le dernier tiers de ce siècle qu'elles se sont développées au point de devenir les plus nombreuses et les plus riches des sociétés scientifiques. La *Royal Geographical Society*, de Londres, compte 4,500 membres; à Paris, la *Société de géographie* et la *Société de géographie commerciale* en ont ensemble plus de 5,000; la *Gesellschaft für*

Erdkunde, de Berlin, se tient à 1,500; mais la *National Geographical Society*, de Washington, est la plus prospère des sociétés géographiques du monde avec ses 48,000 membres. Il existe en France une vingtaine de sociétés de géographie provinciales, dont celle de Lille atteint au chiffre de 2,200 membres.

L'essor des sociétés de géographie a coïncidé avec celui des grandes explorations dans l'intérieur des continents. Les révélations sensationnelles et les péripéties de voyages dangereux racontées dans des conférences publiques par les héros eux-mêmes, voilà évidemment ce qui a attiré et attire encore la plupart de ceux qui se font inscrire sur leurs listes.

La curiosité a toujours été l'élément principal du succès de la géographie, même à une époque où elle était à l'état inorganique. C'est à l'insertion de récits fabuleux que la *Cosmographie*, de Sébastien Munster, dut, aux XVIe et XVIIe siècles, ses quarante-quatre éditions, alors que l'admirable *Geografia generalis*, de Varenius, restait inconnue du public. Si les sociétés de géographie enregistrent un fléchissement dans l'accroissement de leurs membres, comme on peut le prévoir, comme on le constate même déjà en certains points, on n'en devra pas chercher d'autre raison que la rareté forcément de plus en plus grande des voyages de découvertes. La conquête des deux pôles semble avoir clos l'ère des explorations sensationnelles.

On commence à avoir le sentiment que l'activité des sociétés de géographie doit se tourner vers des études plus sérieuses et plus approfondies. Mais le mouvement ne se dessine avec netteté que là où l'élément universitaire joue un rôle prépondérant dans la direction de la société, comme à Berlin. L'organisation, les habitudes n'y sont en général guère favorables. Les récits d'exploration auxquels le public est accoutumé répondent bien au but essentiel de la géographie qui est une science descriptive, mais la description y est forcément incomplète et imparfaite, même dans le cas, relativement rare, où l'explorateur est un savant conscient de la méthode géographique, en même temps qu'un homme d'action.

Les efforts faits dans certains milieux pour orienter les sociétés de géographie vers une activité plus scientifique trahissent rare-

ment une conception précise de ce qu'est la géographie. L'idéal encyclopédique y domine. Il semble qu'on se représente comme une œuvre géographique toute enquête, quel qu'en soit l'objet, qui se rapporte à un pays déterminé.

On peut soutenir avec apparence de raison que les sociétés de géographie ne sortent pas de leur rôle en amassant tous les documents qui, directement ou indirectement, peuvent être utiles aux géographes spécialistes, pas plus qu'elles n'ont manqué à leur tâche en répandant, grâce à la curiosité éveillée par les explorations, le goût de la géographie descriptive dans le grand public. Il semble, en tout cas, qu'on ne peut guère compter sur elles pour orienter la géographie moderne dans sa vraie voie, à moins d'une transformation radicale de leur organisation.

La large diffusion des ouvrages et des revues de géographie est un des faits les plus significatifs qu'on puisse signaler pour rendre sensible l'importance du développement de la géographie moderne. Ce n'est pas ici qu'il convient d'insister sur l'œuvre de Reclus, monument dont les dimensions et les proportions harmonieuses inspirent le respect. Aux spécialistes qui en critiquent les lacunes et les insuffisances, il suffit de rappeler l'immense progrès réalisé par rapport aux complications antérieures.

Reclus restera probablement le dernier savant qui ait eu l'audace d'entreprendre et la force de mener à bien une description géographique approfondie de toute la terre. Les essais analogues entrepris en Allemagne et en Angleterre sont des œuvres collectives. Il en sera de même de la nouvelle *Géographie universelle*, actuellement sur le chantier en France, sous la direction de P. Vidal de La Blache.

La multiplication de semblables entreprises et leur succès, celui des monographies géographiques décrivant des régions limitées, prouve qu'il y a, comme disent les libraires, un public pour la géographie descriptive. Il y en a aussi un pour la géographie générale, qui essaye de dégager les lois des contrastes locaux. Est-il besoin de rappeler les dix éditions des deux volumes rédigés par E. Reclus, comme introduction à sa grande géographie? En Allemagne, deux grands traités de géographie générale ont eu l'un cinq, l'autre trois éditions en moins de vingt

ans. Une collection de traités spéciaux étudiant d'une manière extrêmement approfondie tous les domaines de la géographie générale : morphologie, climatologie, océanographie, géographie botanique, anthropogéographie, a vu ses gros et compacts volumes absorbés par le public, au point de nécessiter deux et même trois éditions.

On doit reconnaître, il est vrai, que le contenu de ces traités dépasse souvent le cadre de la géographie, si largement qu'on veuille le tracer. Le désir d'élucider les lois qui président à la distribution des phénomènes physiques entraîne naturellement à l'étude des lois physiques en elles-mêmes. En outre, pour trouver des auteurs capables de traiter avec toute la rigueur désirable les problèmes ainsi envisagés, il a fallu s'adresser à des spécialistes, qui n'étaient pas toujours des géographes. C'est encore là une des conséquences du développement récent et hâtif de la géographie moderne. On pourrait presque dire que le public géographique s'est formé avant les géographes, le marché avant les centres de production.

Il y a toute chance pour que la situation s'améliore progressivement, si les géographes, de plus en plus nombreux, réussissent à s'entendre sur la méthode qui doit présider à leurs recherches.

Les mêmes circonstances expliquent le développement des périodiques géographiques. Aux publications des sociétés se sont ajoutées des revues indépendantes, des collections de mémoires. Chaque pays a les siennes. Quelques-unes, comme les *Annales de géographie*, les *Petermanns geographische Mitteilungen*, la *Geographische Zeitschrift* sont répandues dans le monde entier. Pour remplir les colonnes de ces périodiques, à un moment où la géographie moderne commençait à peine à s'organiser, on a dû faire appel à des savants, dont les études n'avaient d'autre rapport avec la géographie que d'avoir porté sur une région déterminée, qu'ils avaient parcourue en géologue, botaniste ou ingénieur. On ne saurait s'étonner que le groupement des travaux qui en résulte semble parfois un peu disparate. Pourtant, le seul rapprochement des spécialistes qui ignoraient ce qu'il pouvait y avoir de commun dans leurs

recherches a eu des résultats heureux. Ils apparaîtront de plus en plus, quand la proportion des géographes de métier augmentera parmi les collaborateurs des revues de géographie. L'effort pour dégager les données essentielles de la méthode se manifeste par des articles de doctrine, dus à la plume des directeurs eux-mêmes. Il est permis d'espérer un heureux effet des déclarations catégoriques faites sous cette forme par des savants aussi écoutés que Vidal de la Blache en France, que Hettner en Allemagne.

On doit tenir encore compte des circonstances pour comprendre le développement de l'enseignement géographique, le rôle qu'il a joué et celui qu'il semble appelé à jouer dans l'avenir. Je laisse de côté l'enseignement primaire et secondaire dont l'organisation varie considérablement d'un pays à l'autre et est déterminée le plus souvent par des considérations administratives ou politiques sans rapport immédiat avec la marche de la science. Il suffit, par exemple, de rappeler qu'en Allemagne, où la géographie tient une place plus grande que partout ailleurs dans l'enseignement supérieur, les plaintes ne cessent de s'élever des rangs des géographes contre la situation inférieure faite à leur discipline dans l'enseignement secondaire.

C'est l'enseignement supérieur tel qu'il est donné dans les universités, qui reflète le plus fidèlement le mouvement scientifique général. La géographie n'y est installée fortement que depuis une cinquantaine d'années à peine. Pour trouver des professeurs qui fussent des maîtres, il a fallu d'abord s'adresser à des spécialistes, dont toute l'éducation géographique se résumait dans l'expérience acquise par des voyages, ou à des historiens, rapprochés de la géographie par ce genre de recherches qu'on appelle : géographie historique. C'est à ce dernier parti qu'on s'est surtout arrêté en France, et l'on doit attribuer à cette circonstance le retard du développement de la géographie moderne dans le sens scientifique. Peut-être s'apercevra-t-on un jour que ce retard n'a point été inutile. La formation de la géographie moderne a été moins hâtive; la conscience de son objet propre a pu s'éveiller. La tendance à la dispersion des efforts sur le terrain des sciences voisines est combattue par

l'habitude de la géographie descriptive régionale, vers laquelle sont naturellement portés les historiens, et pour laquelle un certain sentiment artistique est utile. Les géographes allemands eux-mêmes reconnaissent l'avance prise à cet égard par l'école française.

En Allemagne, on s'est adressé surtout à des explorateurs, géologues ou botanistes, quelquefois à des physiciens, météorologistes ou océanographes, exceptionnellement à des publicistes ayant pratiqué le reportage mondial sous sa forme la plus élevée. Quelques-uns de ces spécialistes ont montré, dès le début, une largeur de vues, une sûreté et une fermeté dans l'orientation géographique vraiment surprenantes. Un Ratzel, un Richthofen ont été les dignes continuateurs de Humboldt et de Ritter. Mais, en général, il semble que l'organisation du travail scientifique, poussée dès le début à un haut degré de perfection, ait été conçue surtout en vue de rassembler les matériaux de l'édifice géographique et qu'on ait attaché plus d'importance à la solidité de ces matériaux qu'à la possibilité de leur utilisation pour la construction projetée. Assise sur des bases scientifiques très larges, la géographie allemande est moins une géographie descriptive régionale, qu'une géographie générale, dépassant peut-être les limites entre lesquelles l'effort des géographes a intérêt à se concentrer pour donner le rendement le plus élevé. Les avertissements donnés à ce sujet par Hettner et Penck sont assez insignifiants.

Aux Etats-Unis, l'enseignement géographique se présente dans des conditions encore plus particulières. Il a été partout et exclusivement confié à des géologues; jusqu'à ces dernières années, il était étroitement associé à la géologie. Celui qu'on peut considérer comme le chef de l'école américaine, W. M. Davis, qui dut à sa réputation d'être appelé à enseigner la géographie pendant deux années à Paris et à Berlin, n'eut jamais dans son pays que le titre de professeur de géologie.

Il était naturel, dans ces conditions, que la géographie se développât aux Etats-Unis surtout dans le sens scientifique et systématique. C'est sur le terrain de la géographie physique et spécialement de la morphologie, que l'école américaine a presque exclusivement travaillé, mettant à jour quelques-uns

des résultats les plus importants acquis par la géographie générale. Les efforts faits depuis quelques années pour élargir la conception de la géographie chez nos amis d'outre-mer ne nous échappent pas, mais on devra vraisemblablement attendre pour les voir porter tous leurs fruits.

Ainsi, même dans les universités, il y a, sinon désordre, du moins un certain manque d'équilibre dans le développement de la géographie moderne. C'est cependant aux universités qu'on est en droit de demander surtout l'orientation des recherches géographiques. C'est dans ce milieu un peu fermé, où l'élève travaille sous la direction du professeur, que peut, mieux que partout ailleurs, se former et s'imposer une discipline. On peut affirmer que l'avenir de la géographie moderne dépend surtout de l'enseignement universitaire; qu'elle sera ce que la fera cet enseignement. Or, quelles que soient les différences qui se manifestent d'un pays à l'autre, il est un caractère qu'on retrouve partout où existe une organisation sérieuse de l'enseignement géographique : la première place est tenue par la géographie générale, qui seule peut mettre les élèves à même d'aborder les recherches personnelles. Par suite, la tendance à la géographie scientifique devient partout, même en France, de jour en jour plus accusée. Les exercices cartographiques, les excursions sont devenus l'accompagnement obligatoire du cours. La pratique des sciences physiques et naturelles s'impose à ceux qui veulent pousser leurs études jusqu'à l'élaboration de travaux originaux.

Tel est le tableau qu'on peut esquisser du développement de la géographie moderne. Nous n'avons pas cherché à en déguiser les ombres, mais seulement à les expliquer. On aperçoit nettement quelles sont les tendances qui règnent actuellement.

III

La géographie moderne, sous quelque forme qu'elle se présente, est de plus en plus précise, de plus en plus scientifique. Elle exige la connaissance personnelle des lieux au même degré que les sciences naturelles. Elle vise à l'explication, en même temps qu'à la description des contrastes, et, pour y arriver, elle

reconnaît délibérément la nécessité de faire appel aux données des sciences physiques, biologiques et sociologiques. La préoccupation de répondre avec précision aux questions soulevées l'emporte parfois sur celle de rester dans les limites des investigations géographiques.

En même temps que s'accroît la somme des connaissances acquises que le débutant doit assimiler, il semble de plus en plus difficile de dominer tout le champ de la géographie. Non seulement on ne trouvera plus un Reclus pour décrire en détail toute la surface de la terre, mais on verra désormais rarement un géographe compétent dans toutes les questions générales touchant au relief, à l'hydrographie, au climat, à la géographie des êtres vivants et à celle de l'homme. La spécialisation, devenue une nécessité dans toutes les branches du savoir humain, n'offrirait que des avantages pour la géographie elle-même, si cette science n'était pas essentiellement, comme nous essayerons de le montrer dans un instant, une science synthétique, et si, en se confinant dans un seul ordre de recherches, les géographes ne couraient pas le risque d'oublier les principes directeurs du travail proprement géographique, dans une familiarité trop exclusive avec la géologie, la physique ou l'histoire...

Le développement pris par la géographie générale est encore une conséquence inévitable de l'évolution vers un idéal de plus en plus scientifique. Les avantages incontestables qu'il présente n'ont guère besoin d'être mis en lumière. La géographie moderne est née du jour où les généralisations entrevues par Varenius, indiquées assez nettement par Humboldt, sont devenues vraiment possibles; où le géographe, à condition d'avoir une éducation scientifique et une largeur d'esprit suffisantes, a pu prétendre s'élever au-dessus de la simple description et chercher dans chaque cas particulier l'application d'une loi dont la surface du globe offre de multiples exemples. C'est de là que procède la tendance, si marquée dans les travaux géographiques récents les plus approfondis, à établir des types généraux, à classer les phénomènes : formes de relief, climats, régimes des cours d'eau, races, genres de vie économique. Or, nous devons

le reconnaître, la méthode ainsi définie n'a rien de proprement géographique. C'est celle des sciences naturelles. Elle a certainement vivifié la géographie moderne, mais elle ne suffit pas à en définir la méthode et l'objet propre. Peut-être même y aurait-il danger à s'y attacher trop étroitement, comme on paraît porté à le faire dans l'école américaine.

On peut se demander, en effet, si la complexité des faits géographiques ne s'oppose pas à un classement rigoureux. Etablir des types généraux ou régionaux est certainement utile en géographie, mais, pas plus, probablement même moins qu'en botanique ou en zoologie. Le botaniste peut être satisfait lorsqu'il a caractérisé une plante en indiquant sa famille, son genre et son nom d'espece; le géographe ne peut se contenter de dire d'une montagne qu'elle est du type alpin, d'un climat qu'il est tropical, d'un peuple qu'il est de race sémitique. Le botaniste ne se préoccupe pas de décrire chaque individu, le géographe a, au contraire, comme mission essentielle de mettre en évidence les caractères individuels de chaque montagne alpine, de chaque climat tropical, de chaque race sémitique.

Il manquerait à l'idéal scientifique en oubliant les traits communs à ces variétés locales, ou en n'essayant pas de les dégager lorsqu'on n'a pas su encore les reconnaître; mais il manquerait à l'idéal géographique en négligeant leurs particularités individuelles.

On est conduit à des remarques critiques du même genre, lorsqu'on examine la tendance explicative, si marquée dans les travaux géographiques récents. Le désir d'expliquer conduit non seulement à rapprocher les faits observés des faits qui les déterminent, mais à examiner les transformations qui ont préparé l'état actuel. Il est impossible au géographe d'ignorer que les aspects de la surface de la terre sont le résultat d'une longue évolution. C'est ainsi que, pour expliquer les formes du relief, il est obligé de faire revivre l'histoire des périodes géologiques, qui ont vu se soulever les montagnes en partie démolies par l'érosion, se creuser progressivement les vallées, s'étendre les plaines alluviales, et parfois s'avancer les glaciers jusqu'aux régions actuellement les plus fertiles et les plus peuplées. Il ne

lui est pas plus permis d'expliquer les contrastes de la géographie humaine par la seule influence du milieu actuel. Si frappantes qu'apparaissent certaines relations entre les genres de vie et le climat et le sol, les esprits superficiels s'en contenteront seuls. Il suffit pour s'en convaincre de songer à ce qu'était la Gaule avant les Romains, ou, sans remonter si loin, l'Angleterre avant la vapeur. L'histoire est un auxiliaire indispensable de la géographie humaine, comme la géologie l'est de la géographie physique. Le sentiment de ces nécessités paraît être devenu si vif, que beaucoup de travaux géographiques récents pourraient passer, suivant la nature des questions abordées pour l'œuvre de géologues ou d'historiens. Il est évident qu'il y a là un danger pour l'individualité de la géographie moderne.

Ce danger n'est pas le seul que nous ait fait reconnaître cette revue critique des tendances nouvelles de la géographie. L'effort pour donner une valeur scientifique aux descriptions, à l'analyse des contrastes du relief, de climat, de la végétation et de la vie humaine est assurément légitime. On pourrait craindre qu'il n'aboutit à une dispersion fâcheuse des activités, si nous ne voyons en même temps se dessiner un courant déjà assez vigoureux vers l'unification et la délimitation de la géographie. C'est dans les universités que ce courant est né, et c'est aux publications des professeurs les plus écoutés qu'il faut s'adresser pour en trouver l'expression exacte.

La fondation des Instituts de géographie, rassemblant dans les mêmes locaux tous les enseignements touchant à la géographie, en a été la première manifestation matérielle. Toutes les grandes universités européennes ont tenu à fonder un Institut de géographie. Celui de l'Université de Paris, dont la construction commence en ce moment, sera, par le groupement d'enseignements variés, un des plus importants. Le rapprochement des travailleurs tend à créer une atmosphère où l'esprit géographique peut se former et se conserver. L'autorité du professeur discipline et coordonne les efforts.

La nécessité de préciser la méthode et l'objet propre de la géographie s'impose à quiconque est appelé à l'enseigner. On ne compte plus les leçons inaugurales, les préfaces d'ouvrages

didactiques, les conférences et les articles doctrinaux où le sujet a été traité. Il n'est guère d'exemple de science dont la méthode ait été aussi discutée. Nous n'avons plus besoin de faire comprendre qu'il y a là, non pas une agitation stérile, mais un effort nécessaire. Essayons de dégager les principes essentiels qu'il a mis en lumière.

IV

Le désir de sauver la géographie d'une sorte d'émiettement s'est traduit par des tentatives d'exclusion ou de délimitation qui semblent ou maladroites ou insuffisantes. Ce serait une erreur grave que de vouloir trancher les liens étroits qui unissent la géographie aux sciences physiques, naturelles et sociales. Nous ne pouvons nous passer des données de la géologie pour comprendre les formes du relief, de celles de la météorologie pour analyser les climats, non plus que de la statistique et de l'histoire pour préciser et expliquer les faits humains. Le courant qui porte la géographie vers une étude de plus en plus approfondie des contrastes de toute espèce est d'ailleurs heureusement trop fort pour que personne puisse se flatter de le remonter. Le développement naturel des études géographiques fera justice de ces tentatives. Il a déjà presque fait oublier les affirmations dogmatiques de ceux qui prétendaient prononcer l'exclusion contre la géographie des êtres vivants ou contre la géographie humaine.

Les rapports de la géographie avec la géologie ont particulièrement préoccupé les esprits. Sans répudier la géologie, qui l'avait conduit à la géographie, Richthofen a fait remarquer que la géologie étudie spécialement le sous-sol et la géographie la surface. Rien de plus juste, mais la limite ainsi tracée est loin d'être aussi précise qu'il semble au premier abord. On ne peut soutenir que les phénomènes du sous-sol soient entièrement en dehors de la géographie. La répartition des gîtes minéraux est un phénomène incontestablement géographique, dont les conséquences sur les contrastes économiques n'ont pas besoin d'être détaillées.

L'application du principe de Richthofen aux rapports de la géographie avec toutes les sciences a pu tenter de bons esprits; mais on hésite à les suivre, lorsqu'on voit que, par une sorte de jeu de mots inconscient, on aboutit à faire de la géographie une science vraiment superficielle. S'interdire dans l'étude du climat de toucher aux phénomènes de la haute atmosphère où nous soupçonnons la cause de toutes les anomalies observées à la surface du sol, dans la géographie botanique de s'appuyer sur la physiologie et les données de l'évolution, renoncer dans la géographie humaine à l'analyse des faits sociaux proprement dits pour s'en tenir aux manifestations extérieures de l'activité humaine gravées d'une façon apparente sur l'épiderme terrestre : formes des maisons et des agglomérations urbaines ou rurales, densité et disposition du réseau des voies de communication, c'est renoncer à l'explication de trop de faits fondamentaux.

Le désir de délimiter la géologie et la géographie a inspiré à Mackinder et Davis une formule plus séduisante, dont l'extension peut rendre compte des rapports de la géographie avec toutes les sciences du passé, mais dont l'application ne suffit pas à délimiter exactement le domaine de la géographie. C'est en consultant le passé géologique que s'expliquent les formes actuelles de la surface du sol, mais, réciproquement, c'est par l'étude des phénomènes actuels que les géologues essayent d'expliquer les phénomènes du passé. La géographie est la science du présent expliquée par le passé; la géologie est la science du passé expliquée par le présent. On pourrait de même dire que l'étude de l'évolution économique nous renseigne sur les origines profondes de la situation actuelle, mais que les historiens gagneraient sans nul doute à connaître plus exactement cette situation elle-même et les relations qui s'y peuvent exactement observer.

Un peu de réflexion suffit à montrer que ces considérations expliquent l'intérêt d'une collaboration des géographes avec les géologues ou les historiens, plutôt qu'elles ne définissent l'objet propre de leurs recherches. Tous les phénomènes physiques observés actuellement à la surface de la terre ne sont pas forcé-

ment matière à études géographiques, pas plus que toutes les manifestations de l'activité humaine.

Ainsi les délimitations apparaissent tantôt trop étroites, tantôt trop vagues. Les points de contact de la géographie avec les sciences physiques, naturelles et sociales sont trop multiples pour qu'il soit possible de tracer une limite en suivant des confins douteux. C'est par une autre méthode qu'on peut espérer arriver à une solution. On doit chercher à trouver le centre du domaine géographique, plutôt que d'en tracer le pourtour.

La géographie est bien loin d'être la seule science moderne qui ait recours aux données de sciences voisines pour expliquer les phénomènes dont l'étude constitue son objet propre. Le géologue doit maintenant se faire physicien et chimiste pour comprendre la sédimentation, le métamorphisme et les roches éruptives, zoologue et botaniste pour se servir des documents paléontologiques; il devrait être géographe pour interpréter convenablement les mouvements de l'écorce terrestre. En botanique et en zoologie, la physiologie n'a progressé que grâce aux secours des sciences physiques et chimiques. Que dirons-nous de la sociologie, qui suppose des connaissances presque aussi variées que la géographie ?

Les rapports des sciences modernes deviennent et deviendront probablement de plus en plus étroits. Trancher les liens qui les unissent, délimiter leurs domaines exactement, est une entreprise aussi vaine qu'inutile. Le même fait peut être étudié par plusieurs sciences, mais chacune l'envisage d'un point de vue différent. Il s'agit de trouver le *point de vue géographique*.

Je crois qu'on peut le préciser en disant que le géographe envisage les phénomènes au point de vue de leur extension et de leurs réactions réciproques.

K. Ritter avait déjà marqué l'importance de la localisation en géographie. Ratzel, Vidal de La Blache, Hettner ont insisté sur ce point de vue. L'étude de l'extension conduit à la représentation cartographique, qui est un mode d'expression plus précis, sinon plus géographique, que la description. Il y aurait quelque exagération a prétendre, comme d'aucuns l'ont fait, que l'essence de la géographie est dans la confection des cartes; mais on

reconnaît aisément qu'une étude géographique gagne à être orientée vers la délimitation des faits qu'elle envisage, vers la figuration de leurs variations locales.

Toute science, en abordant le problème de l'extension d'un phénomène, se rapproche de la géographie. Quand la botanique est devenue capable de fixer l'aire des espèces, puis celle des associations végétales, et d'en expliquer le développement, la géographie botanique est née. L'anthropogéographie utilise les documents statistiques, mais pour rechercher les variations locales de la densité de la population, pour fixer l'étendue des régions d'élevage, de grande industrie, de grande et petite propriété, non pour décomposer le bloc formé par la population d'un état, suivant l'âge, le sexe, la profession.

On aurait tort de croire que le point de vue ainsi défini implique une vue superficielle des choses. Loin de là. Situer exactement un phénomène, c'est le placer dans le milieu qui le détermine plus exactement qu'aucune expérience, qu'aucune spéculation ne peut le faire. Aux sciences physiques, naturelles ou sociales, qui visent surtout au classement des faits, qui cherchent, par un effort d'abstraction nécessaire, à en dégager les lois générales, la géographie rend le service de ramener l'attention vers la réalité concrète, de rappeler que la surface de la terre est un merveilleux laboratoire, qu'en y observant l'aire d'extension d'un phénomène et ses variations locales, on peut saisir parfois sur le vif ses causes et ses conséquences.

Constater que deux phénomènes ont la même extension, ou du moins une limite commune, qu'ils varient dans le même sens, c'est établir une forte présomption en faveur d'une liaison causale. Le philosophe trouverait qu'il y a là une application nouvelle de la méthode des variations concomitantes.

Quelques exemples ne sont pas inutiles pour en montrer la valeur.

Un des problèmes les plus intéressants de la biogéographie est celui des rapports entre les plantes et les animaux. Le botaniste Drude a montré que l'extension géographique des aconits était partout renfermée dans celle des bourdons, qui en butinant leurs fleurs, permettent la fécondation des plantes femelles

par les plantes mâles. Au reste, toute la géographie botanique repose sur l'étude des corrélations d'extension. C'est en constatant l'association constante de certaines plantes qu'on définit les différents types de végétation et leurs rapports avec le climat et le sol.

La géographie physique fait constamment usage de la méthode des variations concomitantes dans l'espace. J'en citerai un exemple qui touche de près à la géologie.

On a beaucoup discuté sur l'origine d'un sol pulvérulent, généralement calcaire, connu en Alsace sous le nom de *loess*. Richthofen a montré son extension considérable en Asie, son influence sur la végétation, les cultures et même la répartition des races. On l'a retrouvé dans les deux Amériques, dans l'Europe centrale et orientale. Gardons-nous de sourire en relisant les premiers essais sur l'origine de ce dépôt. Ceux qui y voyaient une alluvion marine ou lacustre, n'étaient pas encore renseignés sur son extension jusqu'aux hautes montagnes. Richthofen lui-même n'avait envisagé qu'une des faces du problème, en constatant que les régions de *loess* voisinent avec les déserts de l'Asie centrale, ce qui l'avait conduit à la théorie de l'origine éolienne. On a depuis reconnu aux Etats-Unis que la zone du *loess* s'étend en bordure des régions couvertes par les grands glaciers de l'époque quaternaire, ce qui conduit à voir dans ce sol une boue glaciaire plus ou moins remaniée. En portant sur une carte d'ensemble, l'extension des glaciers quaternaires, des déserts et du *loess*, telle qu'elle nous est actuellement connue, on démontre d'une façon incontestable le rapport du dernier phénomène avec les deux autres.

Citons encore un exemple touchant à la géographie humaine, et même à la géographie politique.

Parmi les souvenirs d'un voyage aux Etats-Unis, à l'époque des élections présidentielles, je retrouve l'impression produite par les cartes publiées par les journaux et montrant la couleur du vote des différents Etats. Le bloc démocrate apparaissait nettement localisé au Sud et à l'Ouest.

Un jeune savant, M. Siegfried, a voulu traduire et analyser une impression analogue provoquée chez lui par l'étude de l'agi-

tation politique dans l'Ouest de la France, à laquelle il a été mêlé de près. Pour y arriver, c'est à une méthode essentiellement géographique qu'il a eu recours, et les résultats se sont montrés d'un intérêt surprenant, aussi bien pour les politiciens que pour les géographes. Il a dressé en détail, canton par canton, la carte des votes sur chaque grande question politique, en même temps que des cartes montrant l'extension de la grande et de la petite propriété, le mode de groupement de la population en villages ou fermes isolées, la fréquentation des écoles libres. Il les a confrontées avec les cartes géologiques, avec les études géographiques les plus sérieuses sur la vie économique locale. Parmi les exemples de corrélation qu'il a mis en lumière, il en est un qui semble presque inventé, tant il est surprenant.

Suivez la limite du massif ancien de la Vendée, formé de roches granitiques et de schistes primaires, avec la plaine du Poitou, constituée par les calcaires secondaires; vous aurez d'un côté le pays bocager, avec ses champs et ses prés séparés par des haies d'arbres, et ses fermes isolées, et de l'autre, des campagnes ouvertes où les habitants se groupent en gros villages; d'un côté, un pays de grande propriété, où le fermier est sous la dépendance étroite du maître, où les familles nobles abondent et où le prêtre est tout puissant; de l'autre, un pays de petite et moyenne propriété où l'aisance est répandue, et avec elle, l'indépendance; d'un côté, on vote toujours à droite, de l'autre, toujours à gauche; d'un côté, l'application des lois scolaires se heurte à des obstacles, qui apparaissent dans la fréquentation presque exclusive des écoles libres, de l'autre, ces difficultés ont disparu très rapidement...

L'excellent livre de M. Siegfried mérite d'être médité par les politiciens, auxquels il montre et explique la stabilité du tempérament politique des régions naturelles, autant que par les géographes, auxquels il apporte des aperçus nouveaux sur les rapports économiques.

La confrontation de l'extension des phénomènes est un instrument de recherches proprement géographique. Mais son usage entraîne au delà du simple tracé des limites et des aires de répartition. C'est en cherchant les rapports de causalité qui

unissent les phénomènes qu'on fait œuvre vraiment scientifique; mais cette recherche n'acquiert un caractère géographique que dans la mesure où elle s'appuie sur la localisation des faits étudiés.

Nul n'a mieux montré que Humboldt l'intérêt d'une analyse qui cherche à remonter ou à descendre toute la chaîne des causes et des effets, mettant en lumière les rapports de la végétation avec le sol et le climat d'une part, avec le genre de vie et la répartition de la population de l'autre; n'oubliant jamais de montrer les conséquences d'un accident topographique sur les sites des établissements humains et, réciproquement, cherchant toujours à retrouver dans le milieu physique les causes des contrastes sociaux. S'il n'a pas été mieux compris des géographes de son temps, c'est qu'on a vu dans son œuvre le côté scientifique plutôt que le côté géographique. Et la raison en est sans doute qu'il a plus insisté sur les rapports des phénomènes que sur leur extension et leur localisation.

En un mot, ni l'étude de l'extension, ni la préoccupation exclusive des relations de cause à effet ne suffisent à caractériser la méthode géographique; mais l'union de ces deux points de vue met entre les mains du savant un instrument de travail vraiment neuf et original. Chercher à localiser les phénomènes et à dégager en même temps leurs rapports, tels qu'ils se présentent à nous dans les régions où ils peuvent être réellement observés ensemble, voilà la tâche essentielle du géographe.

L'application de ce principe à toutes les branches de la géographie permet de distinguer aussitôt les acquisitions les plus utiles pour les progrès de la science qui nous occupe.

Dans l'étude du relief du sol, nous devons beaucoup aux topographes et aux géologues, qui ont fixé les lois générales de l'érosion, les rapports évidents entre la structure du sous-sol et les anomalies du modelé superficiel; mais nous serions loin encore d'une morphologie géographique, si l'on ne commençait à observer les associations de formes caractéristiques de certains milieux, à noter exactement leur extension, leurs rapports avec le climat, en même temps qu'avec la géologie. Nous distinguons des familles de formes, dont les représentants se retrouvent dans

des conditions semblables : formes désertiques, formes glaciaires, formes des régions semi-arides, formes littorales...

Le même point de vue prévaut depuis longtemps dans la géographie botanique et commence à apparaître dans la géographie zoologique. La répartition des espèces intéresse plus le botaniste ou le zoologue spécialiste que le géographe, dont l'attention se porte sur les groupements ou associations d'espèces variées localisées dans certains milieux. L'extension de la forêt équatoriale, l'analyse de ses causes et de ses conséquences est un sujet plus géographique que l'étude de la répartition d'une espèce de Palmiers. Nous préférons être renseignés sur les mœurs et la répartition des animaux de steppe, plutôt que sur l'extension d'un certain genre de Rongeurs.

L'application de ces principes à la géographie humaine se montre encore plus féconde. Ici, la complexité des faits augmente encore. Il ne s'agit plus seulement d'adaptations ou de réactions au milieu naturel. Il est d'autant plus nécessaire d'envisager les groupes tels qu'ils se présentent à nous. Le statisticien qui les décompose suivant l'âge, le sexe, la profession, l'anthropologue qui y trie les dolicocéphales et les brachycéphales; l'ethnologue qui croit y distinguer des races diverses; le sociologue qui y recherche la marque de traditions séculaires, font œuvre utile; celle du géographe ne l'est pas moins s'il essaye de voir comment se combinent ces éléments sous la pression des circonstances.

Il s'agit donc toujours pour le géographe de peindre des réalités complexes plutôt que de classer et d'analyser. On ne contestera pas qu'il y ait là un point de vue original.

Les phénomènes dont la surface de la terre est le théâtre sont le patrimoine commun de toutes les sciences physiques, biologiques et sociales qui les étudient chacune à leur manière. La géographie est la seule qui se préoccupe avant tout de leurs variations et de leurs groupements locaux. Elle est la science des types individuels plutôt que des types généraux.

L'idéal du naturaliste est de fixer en deux mots désignant le genre et l'espèce les traits essentiels d'une plante ou d'un animal; le géographe se tromperait singulièrement s'il voulait traiter

de même les ensembles complexes qui sont l'objet de son étude. Qu'il cherche à classer les formes du relief, le régime des cours d'eau, les climats, les associations végétales, les genres de vie humains; la chose est nécessaire pour se reconnaître dans le dédale des faits, pour comprendre le mécanisme des variations locales, pour dégager les causes communes qui donnent des effets analogues; cependant la variété des combinaisons d'influences lui apparaît telle que chaque rivière alpine, chaque vallée glaciaire, chaque fjord, chaque climat désertique a son cachet, à plus forte raison chaque forêt tropicale, chaque groupe de nomades, chaque centre d'industrie métallurgique...

Une conclusion s'impose : la partie essentielle de la géographie est la *géographie descriptive* ou *régionale*. On ne se trompe pas en rangeant la géographie dans la catégorie des sciences descriptives. Elle est, de toutes les sciences modernes, celle où la description joue le plus grand rôle. Mais on doit ajouter qu'il s'agit de descriptions régionales.

L'histoire même du développement de la science géographique en fait foi. C'est des études locales qu'on a toujours tiré les lois générales, les classifications, la distinction des types, qu'il s'agisse de relief du sol, de climat, d'hydrographie, aussi bien que de la géographie des êtres vivants. C'est par des études locales que se sont formés tous les grands géographes. Richthofen a dû sa réputation à ses recherches sur la Chine, Ratzel, à son grand ouvrage sur les Etats-Unis, Penck, à sa monographie des Alpes à l'époque glaciaire, Vidal de La Blache, à son admirable tableau géographique de la France. On ne conçoit pas un géographe qui ne soit l'homme d'un pays...

Tel est le résultat le plus palpable des efforts faits pour dégager les principes essentiels de la méthode géographique. Pas de délimitation tirée de considérations *a priori*. Il est utile sans doute de répéter que la géologie étudie plutôt le sous-sol, la géographie, plutôt la surface; que la géographie s'occupe de l'état actuel et ne s'inquiète du passé géologique ou historique que dans la mesure où il éclaire les faits observés. En ayant présentes à l'esprit des indications, le géographe risque moins de s'égarer dans les confins indécis où sa science touche à tant

d'autres sciences. Il n'aura la certitude d'être sur son terrain propre qu'en se rappelant le but vers lequel doivent tendre ses efforts : montrer dans toute leur réelle complexité les combinaisons locales des phénomènes, décrire des régions et des types régionaux.

V

A la lumière de ce flambeau, il est permis d'espérer que les géographes trouveront les chemins dans lesquels ils doivent désormais s'engager et que le public n'hésitera pas à les y suivre. L'avenir de la géographie moderne dépend de là.

Il y peu de chances pour que les tendances scientifiques que nous avons signalées se relâchent et on ne doit pas le souhaiter, malgré les dangers que peuvent entraîner la spécialisation, les efforts vers la création de types généraux et la découverte de lois générales. Entre une étude régionale, dont le programme et le plan répondent à l'esprit de la méthode géographique, mais dont l'exécution trahit l'absence d'effort scientifique original, et un travail d'esprit plutôt encyclopédique que géographique, mais qui apporte des conclusions nouvelles sur certains points consciencieusement étudiés, personne n'hésitera. C'est le second ouvrage qui est le plus utile aux progrès de la géographie. Du premier, il ne restera rien, tandis que les matériaux apportés par le second pourront être repris et servir aux géographes à venir. Les études régionales, auxquelles doivent surtout s'appliquer les géographes continueront à être jugées surtout sur les progrès qui en résultent pour la connaissance des lois des phénomènes caractéristiques.

En somme, il s'agit de réaliser un certain équilibre entre la description et l'explication, l'analyse et la synthèse, la tendance systématique, plus scientifique et la préoccupation plus réaliste du caractère individuel. Cet équilibre est évidemment loin d'être encore parfaitement réalisé dans l'activité géographique, telle qu'elle se traduit par les publications des sociétés de géographie, des congrès internationaux, par les revues spéciales, et même par l'enseignement universitaire.

Suivant les circonstances locales, — et, notez-le, nous faisons ici de la géographie, — on penche d'un côté ou de l'autre. En Amérique, où la géographie a été faite exclusivement par les naturalistes, la tendance systématique est prédominante. On ne tardera pas à en reconnaître les dangers. En Allemagne, on constate une opposition très vive aux exagérations de l'école américaine; mais le recrutement des géographes dans les rangs scientifiques a comme conséquence la prédominance de la géographie générale sur la géographie régionale, de la tendance explicative sur la tendance descriptive. En France, au contraire, la géographie régionale a jusqu'à présent tenu la première place. Peu à peu cependant ces différences s'atténuent. Les meilleures œuvres de géographie sont lues dans tous les pays. Les professeurs les plus éminents sont appelés à enseigner dans des universités étrangères. Davis est venu à Paris et Berlin, Penck à New-York. Les sociétés de géographie se rencontrent dans les congrès. Les géographes spécialistes organisent des excursions internationales, comme celles dont Davis s'est fait le promoteur en Europe et en Amérique. Aussi voit-on les géographes français faire effort pour donner à leurs descriptions régionales une base solide, en approfondissant davantage les lois générales, les Allemands multiplier les essais de monographies locales, les Américains se tourner vers la géographie humaine qu'ils avaient longtemps négligée.

On pourra dans quelques années juger plus équitablement cette activité dont le grand public ne comprend pas toujours le sens et la portée.

Grâce à l'achèvement de l'exploration des continents, au développement des sciences naturelles et sociales, la géographie moderne dispose d'éléments d'observation qui ont fait défaut jusqu'à présent. Consciente de sa méthode entièrement réaliste, elle peut prétendre à une situation indépendante au milieu des sciences qui envisagent, comme elle, les faits actuellement observables à la surface de la terre. Elle peut même rendre à quelques-unes de ces sciences des services aussi grands que ceux qu'elle en reçoit.

L'effort scientifique se traduit généralement par une tendance

à l'abstraction. Le physicien, le naturaliste, aussi bien que le sociologue cherchent surtout à dégager des lois générales. Le géographe doit rappeler l'attention sur la réalité, où les combinaisons d'influence locales créent une variété de types infinis.

Le genre *Quercus* est une abstraction. La nature nous montre des forêts de chênes, avec tout un cortège de plantes associées. L'extension et la physionomie de ces forêts sont en chaque lieu le résultat d'un certain équilibre entre des influences diverses spéciales à cet endroit : climat, sol, relief, exposition, déboisement et développement des cultures.

La grande industrie est aussi une abstraction. La réalité nous montre des groupes industriels différents, enracinés au sol par la présence de la houille, la proximité des gîtes minéraux, ou les commodités de transport, l'existence d'une population dense et active, les facilités des débouchés; chacun ayant son individualité due à la combinaison plus ou moins parfaite des circonstances favorables.

On saisit, en même temps que l'originalité de ce point de vue, ce qu'il peut avoir d'utile, sa valeur comme élément de discipline intellectuelle, aussi bien dans l'enseignement que dans les spéculations théoriques et pratiques

La géographie, bien comprise, doit intervenir dans l'enseignement secondaire et même dans l'enseignement primaire, pour habituer les esprits à réfléchir aux rapports des phénomènes, tels qu'ils se présentent dans le cadre réel des faits sur ce grand champ d'expériences qu'est notre terre. Ni les sciences naturelles, ni l'histoire, ni la philosophie ne peuvent prétendre ouvrir autant l'intelligence à la vie. Quelle que soit plus tard la carrière embrassée par l'enfant, le goût des réalités, l'habitude de localiser les choses seront pour lui un avantage. Là est le véritable bénéfice qu'il faut attendre de l'éducation géographique. Il dépasse singulièrement l'utilité qu'on lui reconnaît généralement, en la jugeant capable de faciliter les voyages...

Commerçant, homme d'état, sociologue, de quelles spéculations hasardeuses, ruineuses parfois pour le crédit même d'un pays, ne peut vous garder l'esprit géographique ?... L'atlas qui vous renseigne sur l'extension des phénomènes avec lesquels

vous jonglez; la description qui place ce phénomène dans son milieu réel, en montre les variations locales, en explique les rapports avec les faits connexes, seront pour vous des conseillers que vous aurez grand intérêt à écouter, que vous pouvez regretter amèrement d'avoir dédaignés.

Voilà l'avenir de la géographie moderne, science descriptive et explicative, qui cherche à mettre en lumière l'extension des phénomènes superficiels de notre terre et leurs rapports locaux.

La Nationalité Albanaise [1]

(Notes de voyage)

PAR

FERNAND VAN LANGENHOVE,

Secrétaire scientifique de l'Institut de sociologie Solvay.

(SUITE.)

II. — Le pays et ses habitants.

Une distinction s'impose dans l'étude des caractères du pays et de ses habitants. Je l'ai signalée précédemment. Les villes et le plat pays ont été soumis à l'administration régulière turque et incorporés dans les cadres généraux de l'empire ottoman : les lois y étaient en vigueur; la justice était rendue dans les tribunaux; la circonscription était appliquée; les impôts étaient levés.

Dans les régions montagneuses, il en est différemment : le pouvoir central ne s'y est pas exercé; les habitants sont restés à l'abri de son action; la loi était ignorée, la juridiction des tribunaux sans effet; il n'y avait pas de levées militaires en temps de paix, de simples contingents d'irréguliers en cas de guerre; pas d'impôts, parfois quelques dons volontaires. Ces régions ont conservé, au milieu des vicissitudes les plus diverses, leur organisation traditionnelle, leurs usages et leurs lois coutumières.

Il est une autre division à signaler; elle est d'ordre géographique et s'imprime moins profondément dans la texture sociale du pays. C'est celle qui distingue l'Albanie du Nord ou Guègarie, l'Albanie moyenne, l'Albanie du Sud ou Tosquarie. A ces trois régions, qu'il

(1) Voir *Revue de l'Université*, numéro de mars 1914.

serait artificiel de délimiter par des frontières précises, des transitions insensibles ménageant le passage de l'une à l'autre, correspondent des nuances dans les dialectes, dans le folklore et sans doute dans le tempérament et les mœurs des habitants.

Les villes et le plat pays.

Quelques aspects de Scutari. — Coutumes relatives au mariage, à l'accouchement, aux funérailles. — Le jour du marché; le bazar. — Aspect de la Zadrima. — Un village albanais : Kalmeti. — Une communauté familiale. — Le forgeron, le tailleur. — Un domaine épiscopal. — Le prince des Mirdites. — Durazzo, Vallona. — Un *Tchiflik* dans la moyenne Albanie. — Un *han*.

A droite du lac de Scutari, une haute montagne se dresse comme un mur : on l'appelle Tarabosch. Un peu en retrait et déjà voilé de bleu à cause de la distance, le relief tourmenté de la Malaisia s'étend sur la gauche. Au fond, une plaine occupe l'intervalle; des arbres la recouvrent ainsi qu'un grand parc. Non loin du bord, quelques minarets ou quelques clochers pointent entre les cimes : Scutari d'Albanie est dissimulée dans la verdure.

La rive est marécageuse. De longues embarcations plates, dont les extrémités se relèvent en pointe, y ont seules accès. La stabilité en est fort précaire; les voyageurs s'y tiennent immobiles, accroupis parmi leurs bagages. Debout, l'un à l'avant, l'autre à l'arrière, deux mariniers aux amples vêtements blancs manœuvrent de longues pagaies. Ils accostent à un petit débarcadère vermoulu, devant un vieux bâtiment qui fait office d'entrepôt et de bureau de douane. C'est à l'endroit où la Bojana débouche du lac qu'elle relie à la mer Adriatique. Languissante à la belle saison, elle roule l'hiver des eaux troubles dont la ville est menacée.

Tel est le port. La vieille citadelle, assise au sommet d'un rocher abrupt, le domine. Sa silhouette, isolée de toute part, n'est pas sans évoquer de loin le souvenir de l'Acropole. L'ancienne Skodra, dont le nom se retrouve sur quelques monnaies grecques, s'élevait sur son emplacement.

Un raidillon conduit jusqu'au sommet. Non loin de la poterne,

l'ombre propice d'un figuier invite à une courte pause. Un grillage en fer, délicatement ouvragé, entoure une tombe. Un sarcophage allongé marque la place où le corps est enseveli; aux deux extrémités se dresse une stèle de marbre gravée d'arabesques et surmonté d'une pomme. Le tronc du figuier a poussé dans l'intervalle comme s'il avait jailli du cœur du défunt. Il incite au recueillement et à la méditation.

Un peu plus haut, s'élèvent les murs massifs, à présent en ruines. Ils ont le caractère des constructions vénitiennes du XIVe siècle. Plusieurs portes se succèdent, que relient de longues voûtes où le pas fait écho; il faut encore traverser plusieurs cours pour atteindre aux esplanades envahies par l'herbe.

Là, dans le cadre étroit des meurtrières, s'ouvrent, vers le sud, les riantes perspectives de la Zadrima : le Drin et la Bojana y déroulent avec nonchalance leur lacet étincelant; au delà de quelques échancrures, vers l'ouest, la mer s'étend confusément; vers le nord, le lac lumineux est comme enchâssé au fond de ses montagnes; vers l'est, enfin, à demi-enfouies sous la verdure, les maisons blanches de Scutari émergent à peine du moutonnement des oliviers et des peupliers, tandis que la Malaisia profile dans le lointain son décor imposant.

La ville est située à une petite distance de la citadelle. Une route y mène qui la traverse d'un bout à l'autre et la divise dans ses deux principaux quartiers. Les musulmans habitent d'une part, les catholiques de l'autre.

L'aspect de Scutari est en réalité celui d'un gros bourg de la campagne. Des ruelles irrégulières s'insinuent entre les épaisses murailles, qui s'écaillent par larges places et dont le faîte est chargé de frondaisons. Un trottoir surélevé, pavé de galets ronds, est destiné à permettre le passage au moment des inondations. Un ruisseau clair coule; de distance en distance, une arche simple l'enjambe et mène à une grande porte rustique surmontée d'un petit toit; dans les montants, des meurtrières sont ménagées, destinées à repousser les assaillants en cas d'attaque.

Si d'aventure, un battant est resté entr'ouvert, le regard plonge furtivement dans une cour fraîche, remplie de feuillage. La maison blanche est presque dissimulée derrière les figuiers, les mûriers, les lauriers-roses, les grenadiers. Elle est vaste, destinée à abriter une

nombreuse famille. Le rez de-chaussée est occupé par le cellier, les magasins, le bûcher, l'écurie; l'étage est réservé aux places d'habitation; des fenêtres étroites, munies de barreaux de bois et de grillages, y sont ménagées; une spacieuse terrasse, recouverte par le toit, en occupe une partie.

Mais il est rare que la porte s'entre-baille; les intérieurs restent le plus souvent mystérieux. Seul, quelque bruit domestique s'élève parfois derrière un mur : l'aboi isolé d'un chien ou une voix féminine qui, d'un ton paisible, prononce une phrase simple. Chaque syllabe, aussitôt, s'incorpore dans le silence.

Quelques tombes assemblées occupent un carrefour. Une petite mosquée campagnarde, blanchie à la chaux, veille au milieu d'elles. C'est là qu'il est bon de s'arrêter, à la tombée de la nuit, un long moment. Il y fait un peu plus spacieux : tout un pan de ciel, que le crépuscule illumine, apparaît au-dessus des murailles festonnées de verdure. Il en pleut sur les choses des teintes subtiles : des safrans, des roses, des pourpres, des violets délicats, légers comme une buée. Les tombes disparaissent, noyées sous les herbes folles et les fleurs champêtres; seuls émergent encore, quelques stèles vieillottes que l'âge incline. De temps en temps, il passe une ombre blanche. Quelques jeunes garçons s'en viennent en clopinant. Ils ont une frimousse brune avec de grands yeux noirs; dans leurs larges vêtements blancs, ils ressemblent à de petits clowns. Ils sont gais; ils chantent en fausset avec une petite voix fluette. Bien que leur intention soit folâtre, ils ne quittent pas ce mode mineur qu'une constante obsession attire irrésistiblement des notes aiguës vers le bas.

Une lourde porte se referme; le silence retombe.

Le bazar est situé au pied de la citadelle, sur les bords marécageux de la Bojana. Il est fort insalubre, la fièvre l'infecte. Aussi, personne n'y habite-t-il. Les hommes s'y rendent le matin, s'y voient pendant toute la journée; le soir, ils ferment leurs échopes, les confient pendant la nuit à la garde de quelques veilleurs et rentrent chez eux.

Les femmes vivent enfermées dans leurs intérieurs. Dans la cour remplie d'ombre, entourée de hauts murs, ou derrière les fenêtres

dont les grillages serrés tamisent la lumière, leur existence s'écoule discrète, silencieuse, monotone. Elles se visitent rarement. Les catholiques ne sortent guère que pour se rendre aux offices. La cloche, le matin, annonce la messe; l'après-midi, une adoration, un rosaire à réciter. Alors, çà et là une porte s'entr'ouvre, donne passage à une forme voilée de mousseline, couverte d'un grand manteau; la marche est gênée par un ample pantalon violacé qui retombe sur les pieds comme une jupe.

Certaines cérémonies, cependant, en dehors des services religieux, rassemblent parfois les familles. Ce sont celles qui marquent les grandes étapes de la vie.

Depuis l'âge de 12 ans, la jeune fille a vécu étroitement enfermée dans la maison paternelle. Elle a consacré des jours interminables à confectionner les pièces de son trousseau, car celui-ci prévoit toutes les circonstances de joie ou de douleur dont est faite une existence entière : le linge des couches, les étoffes de deuil, le linceuil de leur propre enterrement, celui de leur mari, de leurs enfants. Les jeunes catholiques sont cloîtrées plus rigoureusement encore que les musulmanes ; celles-ci accompagnent leurs mères; elles reçoivent et rendent des visites; celles-là ne peuvent se montrer qu'à quelques parentes très proches; elles ne sortent que pour se rendre de grand matin à l'église, soigneusement voilées.

Or, voici qu'un jour, le père annonce à sa fille qu'il l'a promise en mariage; des négociations avaient été entamées par l'intermédiaire d'un ami de la famille; elles ont porté sur l'importance du trousseau ou, si la future est affligée de quelque infirmité, sur la compensation que le mari sera en droit d'exiger. On s'est mis d'accord. Un cérémonial minutieux règle dès lors toutes les attitudes.

La jeune fille, en apprenant son prochain mariage, doit affecter le plus profond désespoir. La mère lui remet le chapelet que le fiancé lui a adressé comme gage de fiançailles; le père quitte sa chambre et trois jours s'écoulent avant qu'il puisse y retourner.

Cependant, le fiancé aménage une place dans la maison de sa famille. Les parents de la future commandent les costumes brodés. Une réglementation minutieuse fixe l'ornementation des vêtements suivant le rang auquel la famille appartient. Chaque maison est classée par une commission de notables; la hauteur et la nature des

broderies auxquelles chacune a droit, en dépend. Plusieurs mois s'écoulent, parfois une année ; le mystère qui entoure la jeune fille est plus impénétrable que jamais, car ce serait une grande honte pour elle et les siens que de se laisser voir, avant le mariage, par son fiancé.

La cérémonie a lieu le lundi ; la semaine qui précède est employée aux apprêts. Le jeudi est consacré à la toilette de la fiancée ; deux vieilles femmes viennent teindre ses cheveux et ses sourcils en noir ; elles l'épilent soigneusement sur tout le corps.

Le samedi, elle revêt les lourds habits de gala ; la figure voilée d'un mouchoir de soie, elle est conduite dans la salle de réception où sont réunis les amis de la famille. Elle s'avance lentement ; ses marraines la soutiennent sous chaque bras ; elles la font asseoir sur un divan bas ou sur un fauteuil qui ne sert qu'en cette circonstance et qu'ensuite on conserve recouvert ; elles prennent place à ses côtés, puis découvrent son visage. La politesse exige qu'aussitôt l'assistance vante à haute voix la beauté de ses traits, mais la fiancée s'empresse de se cacher derrière son mouchoir en sanglotant et en donnant tous les signes de la confusion et de la douleur. De temps en temps arrive un nouveau visiteur ; on la force à relever la tête et à montrer une figure inondée de larmes qu'elle dissimule aussitôt. « Elle reste ainsi toute la journée, écrasée sous ses pesants bijoux et ses longues chaînes d'or, brisée par le poids de ses habits, torturée dans des vêtements neufs, sans se lever, sans parler, sans pouvoir remuer un bras même pour chasser une mouche : ce soin est laissé aux marraines. (1) »

La même exposition de la mariée a lieu le lendemain ; ses amies, durant toute la soirée et même durant la nuit, chantent et dansent, tandis qu'elle pleure silencieusement dans un coin.

Le lundi, les maisons des deux conjoints sont en fête et ouvertes à tous. Les invités apportent leurs cadeaux : une paire de bas de coton blanc, des savons, un flacon de parfum et un mouchoir de soie ; il est interdit sous peine d'amende de donner autre chose. Les présents du fiancé sont de même prescrits par l'usage : des bijoux, des mouchoirs de soie, une boîte de fard, des savons, des parfums et des

(1) A. Degrand, *Souvenirs de la Haute Albanie*, p. 34.

bottines. Un char à bœufs porte chez le futur un coffre de bois, enluminé de couleurs vives, où sont soigneusement serrés trousseau et cadeaux.

Mais le moment du départ est arrivé. Deux parentes du mari attendent dans la rue. Les marraines font lever la jeune épousée : elle doit feindre de résister, de se débattre. A chaque coin de rue, elle doit recommencer la lutte. « Les deux déléguées du mari vont au pas en avant: la mariée, précédée d'un enfant portant des babouches dans un mouchoir de soie, vient ensuite, soutenue et traînée par ses marraines qui suivent les amis de la famille ; le père et la mère restent à la maison. (1) »

A l'église, on lève le voile; le mari voit pour la première fois sa femme; il s'agenouille à côté d'elle. Le prêtre leur demande s'ils se prennent en mariage; l'étiquette exige, sous peine de couvrir la famille de honte, que la jeune fille ne réponde qu'après lui avoir fait renouveler trois fois sa demande.

La cérémonie terminée, le jeune homme se lève et sort précipitamment avec ses témoins. La mariée reste encore quelque temps, puis son cortège se remet lentement en route vers sa nouvelle demeure. Elle doit continuer de feindre la résistance ; arrivée à destination, elle doit refuser à franchir le seuil. Un parent du mari, le frère généralement, caché derrière un battant de la porte, s'avance et jette sur sa tête un mouchoir de soie rouge. Elle est alors introduite dans la salle d'honneur où l'attendaient les parents et les amis de l'époux; on lui enlève ses bottines pour lui mettre aux pieds les babouches qu'un enfant portait devant elle. Ses marraines seules l'ont suivie, tandis que le reste du cortège s'en retourne; après avoir bu le sirop et le café qu'on leur offre à genoux, elles enlèvent le voile de la mariée et, prenant congé d'elle, la laisse seule dans sa nouvelle famille.

C'est le moment du repas; les mets sont apportés sur de grands plateaux de cuivre que l'on pose à terre; les hommes et les femmes mangent dans une place différente. La mariée se tient à l'écart sans bouger. La musique recommence ensuite jusqu'au soir. A 11 heures, la jeune femme est conduite dans la chambre qui lui est destinée. Le marié, depuis l'église, ne s'en est plus approché ; il a passé la journée

(1) A. Degrand, *op. cit.*, p. 36.

à boire avec ses amis; ses témoins le prennent et le poussent, malgré la résistance qu'il doit leur opposer, dans la chambre nuptiale.

Pendant les huit premiers jours, la mariée reçoit les visites de ses amies. « Elle doit rester debout, immobile, dans un coin de la pièce de réception et paraître honteuse, elle se cache le visage, mais ne doit plus pleurer.

« Ces huit jours écoulés, elle a le droit d'aller chez ses parents et d'y rester quatre jours et quatre nuits sans son mari; sa mère ne peut l'aller voir chez elle, avant qu'elle ait eu un enfant, ce sont ses marraines qui vont la chercher et la reconduisent, car pendant l'année qui suit son mariage la jeune femme peut aller une fois ou deux par semaine chez ses parents; elle doit y rester la nuit qui précède le mercredi des Cendres. — Pendant une année elle doit constamment, dans la rue et chez elle quand on lui fait visite, rester les yeux baissés. — Les femmes, dans la rue, ont le droit d'arrêter une nouvelle mariée et de demander à la voir, celle qui l'accompagne s'arrête, lève les voiles qui lui couvrent la figure et fait admirer la jeune femme qui reste les yeux obstinément baissés. Pendant l'année qui suit son mariage, le linge de la mariée est lavé et repassé dans sa famille; c'est ensuite chez elle que son linge est blanchi », (1).

Ce cérémonial est sensiblement le même chez les habitants musulmans ou schismatiques. Le mariage est un grand événement qui fait époque dans une existence. Il ne faut pas qu'il s'accomplisse sans que des actes l'accompagnent qui y fixent l'attention et en fassent mesurer l'importance. Il convient que son souvenir s'imprime dans les esprits. Un protocole minutieux règle les moindres attitudes des conjoints. Il s'attache surtout à la mariée; celle-ci concentre sur elle l'attention. Chacun des sentiments qu'elle doit éprouver a été prévu et les gestes qui lui sont prescrits sont destinés à les traduire. Sur quelques données intimes: la douleur de quitter la maison natale, l'effroi de pénétrer dans un milieu inconnu, la confusion de la vierge devenue femme, la beauté de la jeune fille, restée jusque là mystérieuse et soudainement révélée à tous, sur ces données l'imagination a construit toute une mise en scène. La fantaisie s'est donné libre cours. Et comme son travail s'accomplissait dans un milieu étroit,

(1) A. Degrand, *op cit.*, p. 39.

fermé, longtemps à l'abri des influences du dehors, elle a abouti à un cérémonial rigoureux qui enveloppe le principal acteur et qui prévoit ses moindres attitudes. Il est encore très exactement observé. Pas une famille, constatait Degrand, même parmi celles dont les membres ont résidé à l'étranger, n'oserait s'y soustraire.

Les autres circonstances mémorables de la vie se solennisent aussi par des cérémonies. « Quand elle sent approcher le moment de sa délivrance, la femme albanaise fait apporter dans sa chambre les vêtements avec lesquels elle et son enfant seront ensevelis en cas de mort. Aussitôt après l'accouchement la jeune mère est revêtue de ses plus riches vêtements, couverte de bijoux et reçoit des visites; si c'est une primipare elle reste silencieuse, la figure voilée et ne répond à personne. » Quelques mois après a lieu la première coupe des cheveux. Celui qui accomplit cette opération fait désormais partie de la famille, davantage même, peut-être, que le frère du mari. « Qu'il soit musulman ou chrétien, il peut librement entrer dans le haremlik (1) si son filleul est musulman, et voir la mère qui ne se voile plus devant lui. (2) »

Enfin, ce sont les funérailles qui rompent un instant le cours monotone des jours, et groupent autour d'un trépassé les habitants d'un quartier. « Le maître de la maison est mort; un long cri déchirant, hurlement sauvage poussé par les femmes, a fait connaître aux voisins que l'inévitable visiteuse a pris possession de celui qu'elle ne rendra plus; un homme de la maison s'élance, allant de porte en porte, frappant avec un bâton un coup sourd sur le bois au lieu de se servir du pesant marteau de fer et annonce en courant le triste événement, la fin d'une vie. Parents et amis, ainsi prévenus, se hâtent d'accourir; la rue, un instant auparavant si déserte et si profondément calme, se peuple et s'anime, les femmes un foulard de soie violet foncé sur leur tête, s'acheminent comme les hommes vers la demeure en deuil, la porte est ouverte pour tous. (3) » Les femmes sont accroupies autour du corps; les hommes sont réunis dans une salle voisine. Mais voici que s'élève une mélopée. Une jeune

(1) Appartement réservé aux femmes chez les musulmans.

(2) A. Degrand, *Op. cit.*, p. 44.

(3) A. Degrand, *Op. cit.*, p. 36.

fille, parente du mort, improvise un chant funèbre. Elle invoque le défunt, elle dit sa vie, ses vertus, ses bienfaits, elle lui parle de la douleur de sa femme. Les femmes qui composent l'assistance, la figure à demi voilée dans leur foulard de soie, font entendre une plainte prolongée, frappent dans leurs mains; la veuve reste silencieuse.

Ces lamentations reprennent le lendemain et s'exaspèrent; plusieurs femmes s'y associent; les voix deviennent plus aiguës, le rythme se précipite; une véritable frénésie s'empare des pleureuses. Et quand a lieu la levée du corps, en proie à une réelle furie, elles s'y opposent. Il faut les écarter, leur arracher la dépouille. Elles la suivent en hurlant et en battant des mains jusqu'à la porte de la rue; on doit les repousser dans la cour.

Le mercredi, la ville sort de sa léthargie; les paysans de la plaine abandonnent leurs champs; les montagnards descendent de leurs montagnes; tous se rendent en long cortège à Scutari: c'est le jour du marché.

La plupart défilent par une place irrégulière, à l'une des extrémités de la ville; de gros murs frustes, couronnés de verdure, l'entourent; tout au fond, s'élève un *han*, une auberge: c'est la seule habitation visible. Quelques ânes et quelques petits chevaux somnolent devant l'entrée. A l'étage, sur un balcon de bois d'une architecture rustique, des voyageurs fument paisiblement. Est-ce bien une place ici, ou bien est-ce un cimetière? De petites colonnes funéraires, déjetées en tous sens, disparaissent sous les herbes. Des vaches paissent entre les tombes; l'une d'elles porte au cou une clochette; chaque fois que, distraite, elle lève la tête, il en tombe quelques tintements argentins. Par le milieu coule un clair ruisseau; tout au bord une bande d'oies évolue, sans dessein bien fixé. De gigantesques platanes, dont la membrure se déploie dans un admirable équilibre, sont dispersés sur des tertres naturels et jettent une ombre épaisse.

Les gens du marché débouchent près du *han*, franchissent un petit pont dont l'arche enjambe le ruisselet, puis longent le vieux mur au-dessus duquel se penchent de lourdes branches. Ils se suivent sans interruption à cet endroit et il semble, sur ce fond, que se déroule

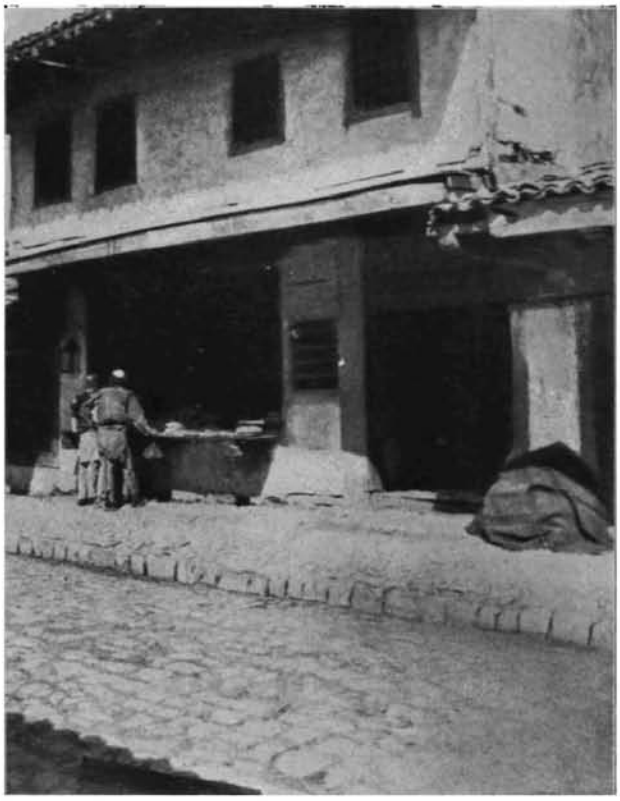

... Il est des échoppes qui étalent, sur le devant, des rangées de pains blonds et dorés....



A l'entrée du bazar, attendant leurs maîtres, toutes les montures sont réunies en un grand troupeau.

l'une de ces frises antiques, qui représentent avec tant de relief les groupes variés d'un cortège.

Des cavaliers de haute stature sont montés sur de petits chevaux nerveux, au poil luisant, à la longue queue en panache. Ce sont les chefs de tribus entourés de considération dans leurs montagnes et riches en troupeaux, ou bien les grands propriétaires terriens dont les cultures s'étendent dans la plaine. Des cavaliers plus modestes sont commodément installés entre la double charge de leur âne. Des dames musulmanes, au visage voilé, les jambes pendantes le long du cou de leur monture, sont juchées sur de hauts coussins. Des piétons sont mêlés à ces privilégiés. Beaucoup poussent devant eux des ânes et des chevaux chargés de gros madriers, de planches de mûrier ou de pin grossièrement travaillées, de volumineuses meules de foin.

Ces hommes sont secs et nerveux; ils ont de longues moustaches; la tête est complètement rasée ou ne conserve, au sommet de l'occiput, qu'une longue mèche de cheveux. Ils sont vêtus d'une veste et d'un caleçon de grossière laine blanche, ornés de parements noirs; des broderies, parfois, indiquent le clan auquel ils appartiennent.

Une humanité misérable est mêlée à ce cortège. Ce sont les femmes appartenant aux familles de petite condition. Elles vont à pied, vêtues d'étoffes épaisses, noires et blanches, parfois rouges; un foulard entoure la tête. Elles vont, courbées sous de pesants fardeaux; d'autres poussent devant elles quelques moutons marqués pour le couteau du boucher ou quelques chèvres aux longs poils. Elles gardent, tout en marchant, la quenouille sous le bras et ne cèssent pas de filer.

Ce monde glisse sans bruit sur des sandales en peau souple. On entend à peine quelques phrases d'une conversation paisible ou les appels isolés adressés aux bêtes. Parfois, grinçant sur ses roues énormes, passe un char archaïque, traîné par des bœufs lents. La clochette d'une vache tinte au milieu des tombes, l'appel rauque des oies retentit au milieu du calme. A l'ombre des grands platanes, l'esprit se reporte aux foires qui se tenaient dans les villes d'Occident, à l'époque des croisades.

La route découverte qui mène au bazar est grouillante de monde. Toutes les transactions ont lieu dans les ruelles tortueuses qui sont

au pied de la citadelle. A l'entrée, attendant leurs maîtres, toutes les montures et les bêtes de charge sont réunies en un grand troupeau. Les échoppes sont étroites, contiguës, serrées les unes contre les autres. Elles sont groupées par corporation. Celles des ferblantiers sont tout étincelantes de l'éclat du métal; celles des menuisiers exposent, dans une couche de copeaux, de grands coffres enluminés où les jeunes mariés serrent leur trousseau; celles des orfèvres sont presque vides, mais quelques artisans habiles y travaillent, courbés sur un délicat ouvrage en filigrane et continuent de reproduire les modèles qui, depuis des temps reculés se sont transmis de père en fils; celles des armuriers alignent de vieux fusils, aux montures finement ciselées, aux crosses précieusement incrustées d'argent et de nacre; celles des brodeurs et des passementiers montrent un travail de doigts agiles sur des étoffes épaisses; enfin il en est qui étalent sur le devant des rangées de pains blonds et dorés, tandis que dans un fond noir et enfumé rougeoient les longues flammes allègres d'un feu de bois : le boulanger, tout enfariné, se détache en gris dans une pénombre où dansent de grandes clartés roses. La rue des bouchers est un long boyau étroit; les toits qui surplombent la plongent dans l'ombre; des morceaux de chair d'où le sang dégoutte pendent en une longue enfilade; elles font des taches crues dans l'obscurité rougeâtre.

Un peu à l'écart, les paysans du dehors sont accroupis derrière des tas de fruits, de légumes, derrière des sacs de grain et de farine. Dans des espaces exigus, le marché du bétail et celui de la volaille sont agités de continuels remous.

Toutes les ruelles, jusqu'aux moindres recoins sont envahies par les gens de la montagne et ceux de la plaine. Beaucoup déjà, ont écoulé leurs produits; les pièces de monnaie sonnent au fond de leurs poches. Ils se pressent devant les échoppes, tâtent les étoffes, essaient les sandales en cuir souple, examinent les bijoux, les armes, discutent, se décident enfin à faire leurs acquisitions.

De vieilles connaissances se retrouvent, s'arrêtent, se donnent affectueusement l'accolade. D'autres se bornent à se sourire, à s'adresser à distance un salut de la main. On avance à grand'peine; on piétine; il faut à chaque instant se garer devant quelque bête de charge. Le soleil, dans l'intervalle des toits, jette une raie éblouissante sur la foule compacte.



Le bazar de Scutari : un peu à l'écart, les paysans du dehors sont accroupis derrière des tas de fruits, de légumes....



Les marchands de blé et de farine.

Une légère rumeur s'élève au bout de la ruelle. Les rangs s'entr'ouvrent; un Albanais, soutenu sous chaque bras, apparaît, le visage inondé de sang. Il passe dans la coulée de soleil; la tache de pourpre resplendit dans la lumière. On se retourne à peine. Est-ce le résultat d'une querelle, ou d'une vengeance ?... Déjà, chacun a repris ses occupations ou continué son chemin.

Au milieu de la journée, les *hans* regorgent de monde. Tous ces hommes frustes du dehors sont en liesse et font bombance. Mais l'après-midi passe rapidement et voici déjà que le soleil décline. Peu à peu l'animation s'apaise : on se remet en route. Bêtes et gens sont fatigués et repus. Tandis que la nuit tombe, le cortège du retour s'allonge en dehors de la ville, vers les lointaines demeures perdues dans les campagnes.

* * *

J'avais fait part à un notable de Scutari, de mon désir de connaître l'intérieur du pays. « Vous accompagnerez mon frère, me dit-il; il retourne demain dans son diocèse. »

C'est ainsi que, par un beau matin, une voiture m'emportait à côté de Mgr Bumci, évêque d'Alessio, à travers la Zadrima. Un second attelage était occupé par Marko Gjoni, cousin du prince des Mirdites, et par un jeune médecin de Constantinople.

Mgr Bumci est un prélat qui ne manque point de prestance. La tête surtout est fort belle : la physionomie est jeune, ouverte, intelligente. Le front vaste, le contour plein et régulier du visage, le regard noir et brillant sous des paupières un peu alourdies, le menton arrondi et légèrement empâté, évoquent une figure romaine. Évêque catholique, la large ceinture et le liséré violets tranchent sur la robe noire; il porte, pour la route, une casquette ornée d'un galon d'or.

Sa culture est italienne. C'est la langue dans laquelle il a fait ses études au séminaire des jésuites de Scutari. Il parle couramment le français. Sa conversation est familière et empreinte de mansuétude; un bon sourire le plus souvent l'éclaire; le ton est calme et le débit lent.

Les paysans, au bord de la route, s'arrêtent et se découvrent.

De la seconde voiture partent des éclats de rire. Le jeune médecin de Constantinople est un boute-en-train; il a l'esprit vif et railleur du citadin raffiné. Le prince, au contraire, est taciturne. Les boutades de son compagnon n'éveillent chez lui qu'un pâle sourire. Il est jeune cependant; c'est à peine, sans doute, s'il a dépassé la trentaine; mais il semble maladif. C'est un type brun, la taille élancée et bien prise. Il est vêtu d'un élégant costume de chasse et coiffé d'une toque blanche que les Albanais habillés à la mode européenne gardent en signe distinctif de leur nationalité; il porte de grands bas écossais. Il a passé à sa ceinture, aussitôt hors des murs de la ville, un pistolet automatique de gros calibre. Car il convient qu'un Albanais viril porte toujours sur lui une bonne arme.

Tandis que les voitures roulent, les cochers se tournent sur leur siège, causent et plaisantent familièrement avec leurs maîtres.

La plaine de la Zadrima est formée par la vallée du Drin. Elle s'étend, en se rétrécissant, depuis Scutari jusqu'à Alessio, vers où les collines de Kakaric et les contreforts de la Mirditie qui la délimitent, convergent. Elle donne une impression de grande opulence. Une verdure luxuriante la recouvre; les saules, les peupliers, les oliviers moutonnent de tout côté; de-ci de-là, des petits bois de chênes jettent une tâche d'un vert sombre; des haies épaisses, formées d'un fouillis inextricable de ronces et de plantes grimpantes, entourent les pâturages et les champs; elles sont piquées de fleurs champêtres et de baies noires ou pourpres; derrière elles se pressent les tiges élevées du maïs, aux larges feuilles. La Zadrima est le grenier de la haute Albanie; elle ravitaille en grain le marché de Scutari, et par son intermédiaire, les habitants des montagnes dont le sol est pauvre.

La route se rétrécit à mesure que l'on s'éloigne de Scutari. Au bout de peu de temps, elle n'est plus qu'une piste poussiéreuse, creusée de trous, semée d'obstacles et qui descend dans le lit des rivières. Ce ne sont point là, cependant, les endroits les moins charmants. La voiture, sans doute, y prend des inclinaisons inquiétantes, elle dégringole avec fracas la pente des rives et remonte d'un brusque élan; mais le pas des chevaux fait jaillir l'eau par grandes gerbes étincelantes et la verdure dont chaque berge déborde, forme une voûte de feuillage.

Une seule halte coupe le trajet ; c'est une auberge, entourée d'une haie ; elle évoque une petite ferme misérable des Ardennes. Devant la porte, à l'ombre d'une tonnelle, un banc et une table : les voyageurs s'y installent tandis que de la maison et des environs, des gens accourent ; la conversation s'engage, familière et dans la plus parfaite égalité.

Au moment du départ, Monseigneur saisit un fusil, parmi les armes que les hommes présents ont déposées dans un coin. C'est un Mauser ; il en fait jouer le mécanisme, il en étudie la légèreté, la facilité du maniement ; puis, prenant pour cible une branchette au sommet d'un noyer, il épaule. Un cercle attentif s'est formé autour de lui, qui commente avec des éloges, chacun de ses coups. Au milieu du calme de cette nature ensoleillée, les détonations retentissent avec un claquement sec, se répandent et s'atténuent sur la plaine. C'est bien une scène de campagne en Albanie : ce prélat plein de bonhomie, ces paysans dont le respect se mélange de tant d'affectueuse familiarité, ce goût amoureux des armes et cette verdure riante sous cette grande lumière.

Une maison, un peu plus loin, s'élève au bord de la route : c'est une construction carrée et massive ; les murs, en moellons grossièrement taillés, sont épais comme ceux d'un bastion ; pas de fenêtres, sauf à l'étage, quelques étroites meurtrières. La famille, en face, est occupée à la culture. Au bruit des voitures, un garçon accourt voir ; les autres suivent sans lâcher leurs outils. Ils ont reconnu leur évêque et s'agenouillent sur la terre au bord du champ ; ils sont là rassemblés, ne formant qu'un seul groupe : le père, la mère, un fils presque adulte, deux fillettes, vêtus d'amples blouses de toile. Puis, tour à tour, ils s'approchent avec un peu de gêne et, avec un sourire filial, baisent l'anneau épiscopal. L'un d'eux offre un panier de figues, car le moment de la cueillette a commencé. Et l'on parle de la santé, du temps, de la récolte. C'est la première habitation du diocèse d'Alessio.

La route remonte dans la direction des montagnes ; elle devient plus pierreuse et les taillis sont plus touffus. Enfin, toute proche, une grande maison blanche, au milieu d'un verger, se dégage de la verdure. Le prince Marko décharge précipitamment son pistolet automatique. Des hommes accourent et au moment où les voitures fran-

chissent la barrière, les détonations des fusils éclatent, en signe de bienvenue.

C'est la résidence d'été de Bib Doda, prince des Mirdites. L'habitation est spacieuse, mais simple, presque rustique; la verdure répandue à profusion, toutefois, les montagnes voisines qui se dressent à l'arrière-plan, lui font un admirable décor.

Le prince reçoit les voyageurs dans un petit salon à l'étage. C'est un homme corpulent, d'imposante stature. Sa tête est lourde et massive; les cheveux coupés ras commencent à grisonner; la face est sanguine, le cou volumineux; le regard est noir, brillant, un peu bigle. Il porte un léger costume de coutil. Il s'est assis sur un large divan et parfois replie sa jambe sous lui.

Il a le verbe haut, abondant; sa conversation est pleine de verve et de mouvement; il saute brusquement d'un sujet à l'autre, apostrophe, plaisante, raille; sa voix a des éclats de gaieté bruyante. Voici qu'il parle en albanais, mais il se tourne tout à coup vers un de ses interlocuteurs et lui adresse une remarque en italien ou en français. Survient son secrétaire, petit homme difforme, au regard fuyant, à la tignasse ébouriffée, vêtu d'un veston usé. Il l'interpelle vivement, éclate d'un gros rire et explique en français : « Je lui dis qu'il est Turc et il s'en défend; mais il n'en peut rien ce malheureux! »

Après avoir dîné à la table du prince, nous nous sommes, Monseigneur et moi, remis en route. Les chemins, cette fois, sont devenus tout à fait inaccessibles aux voitures ; on nous a amené deux petits chevaux agiles et nous nous sommes engagés, escortés d'un homme armé, dans les sentiers escarpés qui, au milieu des taillis, serpentent au flanc de la montagne.

* * *

Cependant que le Maja Vels dresse vers le haut du ciel son sommet aride et que la roche grise étincelle comme une soie dans la lumière, les assises du mont disparaissent sous un fouillis de verdure. Les peupliers, droits comme des cierges, se dressent au-dessus du moutonnement souple des oliviers; le genévrier, le myrte, les jeunes chênes et les bouleaux grimpent le long des premières pentes,

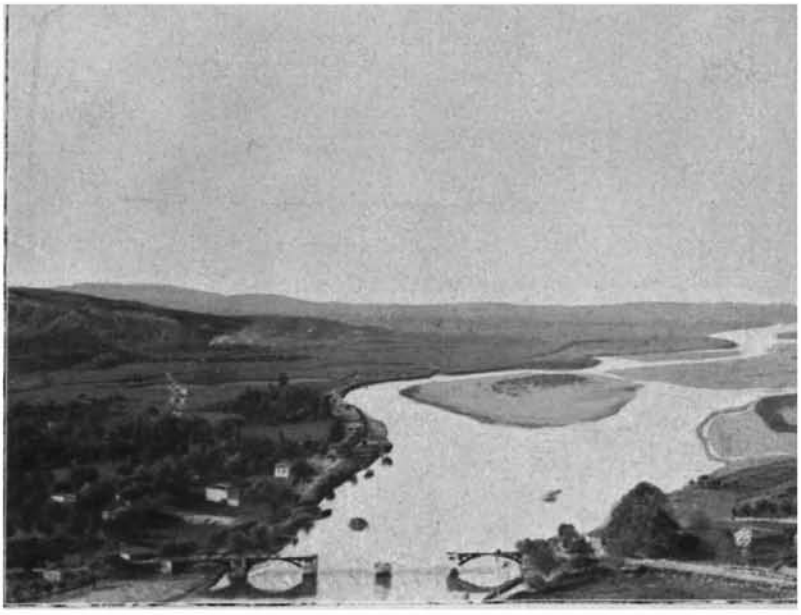

La Bojana déroule, avec nonchalance, son lacet étincelant.



De massives habitations de pierres sont éparses et dissimulées dans le feuillage.

pénètrent dans les moindres replis; des platanes puissants s'érigent au bord des gorges profondes.

L'ombre est légère; les simples poussent entre les cailloux et embaument; des ruisselets, avec une vivacité allègre, descendent en bondissant des hauteurs. Parfois un petit mur, construit avec de gros moellons assemblés, une haie broussailleuse, entourent un champ de maïs ou une prairie plantée d'oliviers; quelques sentiers serpentent entre les clôtures.

De massives habitations de pierres sont éparses et dissimulées dans ce feuillage; du flanc de la montagne, quelques toits plats en émergent à peine d'où, à la tombée de la nuit, une fumée légère s'élève. Ce sont les maisons du village de Kalmeti; on en compte une bonne centaine. Elles sont, de préférence, établies dans la proximité d'un ravin; l'eau en est détournée vers chaque demeure en embranchements multiples, qui apportent à chacune ce qui est nécessaire aux besoins domestiques et l'irrigation des cultures; de petits moulins sont étagés le long de la pente que suit le courant; on y peut moudre les récoltes de maïs et de froment.

L'église du village n'a point rassemblé autour d'elle le troupeau dispersé des habitations. Elle est plantée, toute seule, sur la hauteur; elle n'a point de clocher; son apparence est humble et rustique; elle est semblable à une grange surmontée d'une petite croix.

Le petit peuple des tombes, cependant, l'entoure d'un rang serré; de leur sein, nourri par elles, s'élève un grand platane. Le dimanche après la messe, les paysans s'attardent un instant à causer, accroupis sous le couvert de son feuillage.

Par le sentier, où l'ombre des oliviers est douce, quelques femmes viennent sans bruit. Elles sont vêtues d'amples tuniques grises qu'une ceinture serre négligemment à la taille; un large mouchoir couvre la tête et se rabat sur le front. Elles ont un aspect misérable; leurs figures sont maigres, hâlées et ridées. Elles se suivent, ployées sous une lourde charge de bois mort; la quenouille sous le bras, elles filent tout en marchant; parfois, sans se retourner, elles prononcent quelques mots; elles sont liées à la tâche.

Elles franchissent la barrière d'une clôture. Une grande construction apparaît dans le feuillage. Derrière les murs épais, où il n'est

d'autre ouverture qu'une porte étroite et quelques meurtrières, vit une famille nombreuse. Depuis un siècle ou deux, peut-être davantage, les générations s'y succèdent sans que personne n'ait quitté le toit natal pour fonder ailleurs un nouveau foyer. Seules les filles s'en détachent au moment de leur mariage.

Les jeunes femmes accroissent la capacité productive de leur nouvelle famille; elles sont une source de richesses; aussi n'apportent-elles point de dot en argent; c'est leur mari, au contraire, qui doit à leur famille une compensation pour la travailleuse dont il la prive. Cette indemnité est fixe; elle s'élève à dix napoléons et le curé veille à ce que cette somme ne soit pas dépassée; car il convient que chacun, riche ou pauvre, ait une chance égale de trouver femme.

Si les filles quittent la demeure ancestrale, les garçons, par contre, y introduisent leur jeune épouse. Leurs enfants naissent où ils ont vu le jour eux mêmes; ils grandissent parmi les autres, nés de leurs propres parents, d'un oncle, d'un frère, de quelque cousin ou arrière-cousin plus ou moins éloigné; mais ces différences de parenté ne leur apparaissent que confusément; elles sont négligeables; à leurs yeux, ils sont comme frères et sœurs, et rien ne leur semblerait aussi monstrueux qu'une union entre eux.

Après une longue vie commune, si les malheurs l'ont épargnée, la famille peut compter plus de quatre-vingts membres. On en cite maints exemples dans la riche plaine de la Zadrima où les ressources sont abondantes et où il suffit de bras pour rendre la terre féconde. Ce n'est point, cependant, que dans ces communautés, chaque ménage vive côte à côte suivant le gré de sa fantaisie. Une stricte organisation fait régner l'ordre dans les rapports intérieurs et règle les activités. Chaque famille possède un chef. A son décès, les hommes adultes choisissent son successeur. C'est généralement le plus âgé de la famille, car les cheveux blancs confèrent une grande autorité; ils sont le signe de cette expérience que les vieillards seuls ont acquise; personne, ne sachant lire, n'a pu puiser à l'enseignement des livres. Cependant, il arrive que le chef ne soit pas celui que désigne le grand nombre d'années. Si, parmi les hommes d'âge mûr, il en est un que son intelligence a distingué parmi les autres, il pourra se faire que le choix se porte sur lui. Car c'est du discernement du chef que dépend la prospérité de la collectivité. Celle-ci n'est point

d'une administration aisée; elle exige de sérieuses capacités. Elle doit, en effet, produire elle-même à peu près tout ce qui est nécessaire aux besoins de ses membres : le blé, le maïs, la viande, les œufs, le beurre, le fromage, l'huile, la laine. Elle écoule sur le marché de Scutari le surplus de ses produits agricoles; l'argent qui provient de la vente est aussitôt employé à de nouvelles acquisitions : vêtements, épiceries, armes; ou bien il est tenu en réserve pour le moment proche où un garçon devra prendre femme. La richesse de la famille ne se traduit pas par l'importance des capitaux dont elle dispose; elle n'en possède point ou à peine; mais si elle récolte sur ses champs une quantité de maïs qui dépasse ses besoins et qu'elle vend à la ville; si son chef ne porte pas lui-même les mains à la besogne, mais surveille, à cheval, le travail des autres, chacun reconnaîtra à ces signes une grande prospérité.

Chaque soir, celui qui commande répartit la besogne pour le lendemain; si la famille est considérable, une certaine division du travail y apparaît; tel est chargé des achats et des ventes au marché, tel autre est préposé à l'élevage des chèvres, des porcs, du gros bétail, tel autre, à la culture; mais, c'est le chef qui dirige l'ensemble de l'exploitation, mesure les subsistances nécessaires, estime l'importance des approvisionnements en lard et en maïs qu'il faut faire à l'approche de la mauvaise saison. Toutes ces combinaisons, il les roule dans sa pensée, il les médite, il faut qu'il en conserve tous les éléments dans sa mémoire.

Qu'il ait été choisi en raison de ses cheveux blancs ou de la subtilité de son esprit, il détient seul l'autorité et est par tous scrupuleusement obéi. Mgr Bumci demandait, pour l'éprouver, à un vieillard appartenant à une famille dont le chef avait été désigné en raison de la supériorité de son intelligence :

— « Comment peux-tu obéir à ce chef? il est plus jeune que toi et, tandis que tu peines, lui se promène à cheval en donnant des ordres. »

— « Il est vrai, répondit le vieux, qu'il se promène à cheval et donne des ordres pendant que je travaille; mais cela n'empêche : je préfère mon sort au sien. Quand j'ai fini ma journée, je trouve mon repas tout préparé, je me repose sans plus avoir de souci et je m'endors en paix. Quant à lui, connaît-il encore un sommeil tran-

quille? Ne faut-il pas qu'il prévoie continuellement pour nous tous? »

De grand matin, tout ce petit monde qui vit sous le même toit se disperse. Chacun vaque aux occupations qui lui ont été assignées. Des femmes rassemblent la provision de bois, d'autres vont chercher de l'eau à la source, d'autres mènent paître les troupeaux, d'autres, enfin, descendent avec leurs maris dans la plaine où sont situées les principales cultures. Ils ne rentrent qu'à la fin de la journée; à la nuit close, ils se trouvent réunis pour le repas du soir.

Ces grandes communautés ne sont point sans traverser parfois des moments de crise. A la mort du vieux chef, la désignation de son successeur peut faire naître la discorde; les femmes aussi sont souvent des causes de dissension. La paix ne parvient-elle plus à se rétablir, la famille alors se scinde. Ce n'est point cependant qu'elle se disperse. Des séparations sont établies à l'intérieur de la maison; des portes sont murées; on élève quelques clôtures; puis, des arbitres désignés, opèrent le partage des biens et des terres. Des habitations sont ainsi divisées en trois ou même quatre parties; mais il est exceptionnel de voir élever de nouvelles constructions.

Au plus profond de la verdure, le sentier s'élargit quelque peu; il semble plus fréquenté en cet endroit. Il aboutit à une maisonnette qui ne possède d'autre ouverture qu'une porte basse. Non loin de l'entrée s'élève le platane tutélaire; quelques instruments de fer sont appuyés contre son tronc; une grosse meule grise se trouve non loin. A l'intérieur, dans un coin, un foyer rougeoie au milieu des ténèbres. Un homme de haute stature se dresse à côté. Il est vêtu d'un sayon de toile et de larges braies; une large ceinture s'enroule autour de sa taille. La lueur des flammes l'éclaire; il manie le soufflet, proche de l'enclume. Il sort, franchit le seuil en courbant l'échine. Il a une figure bronzée; le front est haut, poli et dénudé; le regard est perçant sous de profondes orbites; les mains brunes sont fines et nerveuses.

Dans un village, deux hommes jouissent, en raison de leurs fonctions, d'une considération particulière. Le premier est le curé, le second, le forgeron. La charge de celui-ci est généralement hérédi-

taire. C'est presque un personnage officiel. Les habitants lui paient une redevance annuelle en nature, tout comme au premier. En échange, ils ont le droit de faire réparer chez lui leurs instruments agricoles.

Il est un autre homme de métier, dont le prestige, à vrai dire, est moins grand. C'est le tailleur. Il possède un petit magasin dans sa maison. Car, à côté de l'exercice de sa profession, il débite quelques denrées. Il a ménagé une petite estrade devant son échoppe; un auvent la protège contre les ardeurs du soleil. C'est là que, accroupi à côté de son fils, il coud tout le long de la journée les vêtements de grosse laine blanche ornés de passementeries noires. Il est habillé avec une certaine recherche; une large galon d'or pare son gilet rouge. Personne ne passe devant sont installation sans s'arrêter quelques instants; tout en fumant et buvant du café, on cause agréablement pendant les longues heures de l'après-midi.

Enfin, Kalmeti compte vingt familles principales; elles ne se distinguent point des autres, si ce n'est par leur ancienneté. Dans les circonstances importantes leurs chefs se réunissent en conseil et prennent les décisions que l'intérêt général commande.

Telle apparaît, dans sa forme rudimentaire, l'organisation villageoise; aucune activité régulière ne lui correspond; elle ne se révèle réellement que dans des occasions exceptionnelles; elle ne superpose à la cohésion qui agglomère la parenté en un noyau intime qu'une solidarité latente. De même qu'au pied du Maja Vels, les massives demeures s'éparpillent dans la verdure, de même leurs habitants restent dispersés au sein de leurs communautés familiales.

* * *

L'évêque d'Alessio réside à Kalmeti. Alessio est une ville fort insalubre. Petite bourgade de maisons blanches près de l'embouchure marécageuse du Drin, elle est infectée par les fièvres. Kalmeti, au contraire, sur les premières pentes de la montagne, est une retraite délicieuse.

L'aspect de l'évêché est rustique. Un petit sentier empierré grimpe la côte; un ruisseau, à coté de lui, coule avec une musique fraîche.

Dans le fond, encadré par le délicat feuillage des oliviers, se dresse un petit campanile blanc. Une porte cintrée s'ouvre à la partie inférieure; vers le haut, deux clochettes sont suspendues dans de petites niches.

Dans une cour ombreuse, un bâtiment carré, construit avec de grosses pierres, évoque un pays pauvre et de maigres ressources. Une aile occupée par les communs le prolonge sur l'un des côtés; une petite chapelle, où Monseigneur célèbre la messe, forme le rez-de-chaussée. Une grande salle commune s'étend sur la plus grande partie de l'étage; toutes les chambres y donnent accès; les boiseries sont grossières, les murs blanchis à la chaux. Mais si l'intérieur revêt une simplicité primitive, il suffit de se pencher à l'une des fenêtres pour jouir des magnificences que la nature prodigue au dehors. Tout près, quelques peupliers dressent leur taille élancée, enguirlandée de verdure; plus loin des cyprès sombres s'effilent dans le ciel; entre ce feuillage, vers le bas, la Zadrima luxuriante s'étend jusqu'aux lointaines montagnes. Dans le jardin, des roses sont épanouies et se balancent alourdies à l'extrémité d'une longue branche flexible; un souffle léger les dépouille pétale par pétale. Des vignes grimpent librement au tronc des arbres, les pampres blonds et roses se suspendent aux branches. Un pigeon passe les ailes éployées, étincelantes de lumière; un becfigue jaune se glisse entre les ramures. Des pentes où le soleil cuit, se dégage le parfum enivrant des myrtes et des genévriers.

La basse-cour, les étables, la porcherie sont établies derrière l'habitation, du côté de la montagne; un petit ruisseau y coule en bondissant, avec un bruit de cascade. Un ménage fruste vaque parmi les poules, les oies et les dindons, conduit le matin vaches et veaux à l'enclos, les ramène le soir.

L'évêché produit tout ce qui est nécessaire à l'alimentation de ses habitants. Deux petits moulins y sont rattachés; ils sont situés sur la petite rivière. Ce sont des bâtiments exigus, percés d'une simple porte qu'un beau figuier ombrage. Le meunier, grand vieillard maigre, au poil blanchi, se tient sur le seuil; il se détache en gris sur le fond sombre de l'intérieur, encadré par le cintre de l'entrée; il ressemble à un doux ermite, au bon sourire. L'eau est canalisée dans une gouttière en bois, d'où elle gicle par les fentes; elle fait tourner

une petite meule. Les cultivateurs qui ne possèdent point eux-mêmes de moulins apportent leur blé et leur maïs roux. Sur vingt-cinq oeques, quatre sont retenus comme droit de mouture; une moitié revient au meunier, l'autre à l'évêché. Ainsi Monseigneur dispose de la farine dont on fait le pain.

Les domaines comprennent encore quelques potagers, quelques pâturages sur le flanc de la montagne, quelques jardins et vergers qui donnent le raisin, les pommes, les figues, les melons sucrés; enfin une belle prairie plantée d'oliviers, aux troncs tordus par l'âge, et dont les fruits, au pressoir, donnent une huile précieuse.

Le curé de Kalmeti, don Antonio, habite l'évêché; il est le secrétaire de Monseigneur; pendant l'été, un jeune clerc du séminaire de Scutari est également attaché à la maison; il sert la messe.

Mais à la longue table dressée dans la salle commune, où Monseigneur préside à l'un des bouts, viennent presque toujours s'ajouter d'autres convives. Ce sont des curés du diocèse; ils arrivent de loin; ils ont franchi une longue étape à cheval par des routes difficiles; ils passent la nuit à l'évêché. Leur présence prolonge la veillée; ils apportent des nouvelles des différents coins de la région; ils disent la vie rude dans les petites paroisses perdues dans les montagnes, les rivalités qui déchirent les familles, les meurtres qui les ensanglantent. Ce sont de mâles figures, portant moustache. En voici un, grand et maigre dans sa soutane, le regard fiévreux, animé d'une flamme, les tempes arides, des éclats de passion dans la voix. Il en est aussi qui habitent la plaine et dont l'allure est moins énergique : gros, légèrement bedonnant, le menton alourdi, les yeux ronds un peu somnolents, pleins d'onction et plus soucieux de la réserve qu'impose la hiérarchie ecclésiastique.

Le voyageur arrive à la tombée de la nuit; le pas rapide d'un cheval sonne sur les pierres de la cour; quelques lumières courent dans la maison et l'hôte apparaît, dans l'encadrement de la porte, couvert de poussière et chargé de fatigue.

Le cérémonial est toujours le même. Les convives sont debout autour de la table. Monseigneur récite le benedicité; pendant quelques minutes les regards sont fixes et les figures graves. Puis, les aliments sanctifiés, chacun prend place et le voyageur est pressé de questions.

Un domestique albanais vêtu de l'ample sayon serré à la taille par

la large ceinture, sert à table. Il verse à la ronde le raki. Cette eau de vie a une portée rituélique; aucune véritable hospitalité ne se concevrait sans elle. Le maître lève le premier son verre et prononce une formule de bienvenue; l'hôte répond et chacun à son tour boit en prononçant les phrases consacrées.

Dès que le repas touche à sa fin, les cigarettes s'allument. La causerie devient générale, empreinte de bonhomie et familière.

Le lendemain, de grand matin, le voyageur repart; il retrouve son cheval dans la grande écurie; armé d'une baguette, la soutane relevée jusqu'au aux molets, il redescend le chemin pierreux.

Parfois, le visiteur est un moine descendu d'un monastère des montagnes. Sur la fin de l'après-midi toute dorée de soleil, Monseigneur s'est rendu dans le potager qui se trouve un peu plus haut, sur la côte; un lièvre y fait depuis quelques jours des dégâts. Le jeune clerc est grimpé sur un arbre et s'y tient à l'affût; don Antonio fouille les taillis; tous deux sont armés de fusils. Monseigneur est assis à l'écart dans l'herbe et regarde en bas, la plaine que l'ombre envahit; une colonne de fumée, de-ci de-là, s'élève au-dessus d'un champ; derrière les monts Kakaric, le soleil s'enfonce dans l'Adriatique. Par le sentier, écartant quelques branches, un moine survient; il est tête nue, vêtu de bure grossière, le capuchon rabattu sur le dos. La figure est maigre et ascétique; un sourire de temps en temps y répand de la bonté. Il s'assied à côté de Monseigneur : avec simplicité, ils partagent un melon. C'est le supérieur d'un monastère perdu là-haut vers les sommets. Il a fourni une longue traite à pied, par les sentiers escarpés où les pierres roulent sous les pas. Ses propos sont paisibles; bientôt il va abandonner sa charge et prendre du repos, car il se fait vieux; malgré son apparence jeune, il a dépassé la soixantaine et il commence à sentir le poids de l'âge.

La nuit tombe; on rentre lentement; les chasseurs ont passé leur fusil en bandoulière. La cour de l'évêché est remplie d'ombre; le jeune clerc monte au moyen d'une échelle sur la plateforme du petit campanile, au niveau des cloches. Il fait le signe de la croix et, mettant un genoux en terre, sonne l'angélus. Le tintement argentin s'éveille au milieu du silence, glisse par au dessus des cimes et se répand vers le bas; il pénètre dans les habitations éparpillées au

milieu des arbres, où les ménagères préparent le repas du soir; il vole jusqu'aux champs, dans la plaine, où les travailleurs rassemblant leurs outils et, suspendant le fusil à l'épaule, se préparent au retour. Cependant, le jeune clerc, au profil fin, à la robe noire, reste longtemps agenouillé devant la cloche; la lourde frondaison d'un figuier le recouvre; la nuit caressante s'illumine d'étoiles, et l'esprit, un instant recueilli, cherche confusément comme devant un symbole, une obscure signification.

D'autres fois enfin, ce sont de simples montagnards aux figures rudes, tannées de rides, qui viennent demander, pour la nuit, l'hospitalité à l'évêché. Leur taille est élancée, leur démarche souple. Ils paraissent devant Monseigneur, un peu gauches, appuyés sur le canon de leur fusil; ils parlent doucement avec des câlineries d'enfant dans la voix. Puis ils regagnent la cuisine au plafond bas, aux murs noircis de fumée; sur ce fond sombre, leurs grandes silhouettes blanches se dressent, éclairées par les lueurs mouvantes du foyer.

* * *

Derrière la haie, quelques hommes glissent sans bruit, l'un derrière l'autre; dans l'intervalle de la verdure, luit un canon de fusil; l'attention se fixe dans cette direction; quelqu'un arrive. Des guerriers mirdites débouchent devant l'entrée de l'évêché. Monseigneur est dans la cour. Tour à tour, silencieusement, mettant un genou en terre, ils baisent l'anneau épiscopal. C'est l'avant-garde du prince.

Peu de temps après, Prenk Bib Doda paraît, à cheval, encadré par une trentaine de ses fidèles; son jeune neveu se tient à la tête de sa monture, son secrétaire le suit.

Monseigneur a conduit son visiteur au salon, où un domestique apporte les cigarettes et le café dans les tasses minuscules. Dans la cour, cependant, les Mirdites se sont accroupis en cercle, à l'ombre. Ils fument et causent à mi-voix. Un peu à l'écart, l'un d'entre eux tient par la bride, le cheval qu'un essaim de mouches harcèle.

Monseigneur m'a chargé de rendre au prince sa visite; son secrétaire m'accompagne. Une nombreuse assemblée est dispersée sur la

pelouse, devant l'habitation. Les principales familles de Mirditie ont profité du séjour de Prenk Bib Doda à Kalmeti, pour venir lui présenter leurs hommages; la vaste demeure en est remplie, beaucoup n'y ont pas trouvé place; de petites tentes blanches sont dressées à leur intention dans la cour.

Le prince est assis dans un fauteuil bas, à l'ombre d'un grand arbre. Un cercle s'est formé autour de lui. Voici son cousin Marko Gjoni, habillé lui aussi à l'européenne. Il a un visage hâlé, un front chauve, des yeux vifs. Les autres sont des chefs des montagnes. Prenk Bib Doda s'entretient familièrement avec eux. Il se lève, va causer un instant avec les montagnards plus modestes qui se tiennent à l'écart. Ses boutades les font rire; aux vieux, il rappelle le temps passé, les luttes soutenues en commun contre les Turcs et les Monténégrins. Les heures de l'après-midi passent.

* * *

Face au soleil doré, les maisons blanches de Durazzo s'étagent à l'extrême pointe d'un promontoire. La cote décrit une large courbe; de grandes lagunes isolent presque complètement la petite agglomération de la terre ferme. Les navires jettent l'ancre à une distance prudente, redoutant la rade ensablée; les felouques, en essaim, se détachent de la rive et cinglent vers eux, les ailes déployées.

Le débarquement s'opère à une petite estacade sommaire, où les débardeurs s'agitent au milieu des marchandises. Trois grandes constructions s'élèvent sur le quai, qui masquent presque entièrement la ville; un jardin planté d'arbres s'étend au bord de l'eau; on y vient, l'été, prendre un peu de fraîcheur.

Une arcade donne accès à la principale artère et celle-ci est bordée de boutiques et de cafés; elle concentre tout le mouvement de la petite cité. Mais dès que l'on s'enfonce de chaque côté, ce ne sont plus que ruelles désertes et silencieuses.

L'ancienne Dyrrachium, cité opulente au point de départ d'une grande voie commerciale, évoque, à présent, l'aspect d'une modeste bourgade italienne de la côte. Les maisons et les vieux murs d'en-

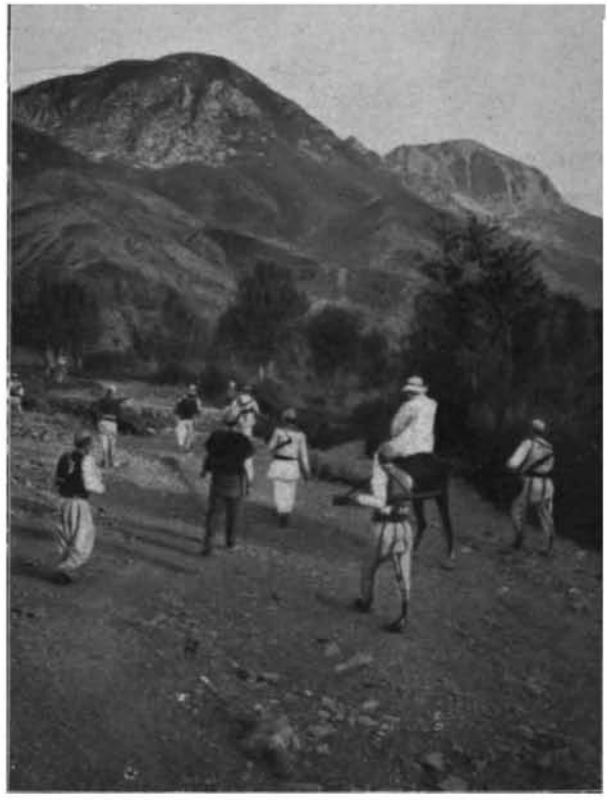

Le prince des Mirdites, entouré de ses gardes du corps, se rend chez l'évêque d'Alessio.



Le prince des Mirdites s'entretient familièrement avec ses montagnards.

ceinte sont construits avec les débris des vieux édifices de l'époque romaine.

Un peu plus au sud, le golfe de Vallona se recourbe en un vaste hémicycle bordé de montagnes escarpées; l'île de Sessano en masque l'entrée. Une vieille forteresse vénitienne domine sur un sommet; un village est perché un peu plus bas parmi les oliviers. Quelques bâtiments isolés s'élèvent sur la rive; plus loin, vers l'intérieur, Vallona apparaît dissimulée dans la verdure; sur la gauche, des marécages et des lagunes s'étendent à perte de vue.

Quelques ruelles bordées de boutiques et de cafés; des consommateurs attablés une grande partie de la journée devant les portes; un bazar formé d'échoppes contiguës, protégées contre l'ardeur du soleil par de larges auvents; quelques petites mosquées blanches encadrées de cyprès; parfois, un peu à l'écart, une grande construction entourée de murs, demeure de quelque riche bey: telle est cette petite ville.

Dans la campagne s'étendent les terres des puissantes familles. Une grande villa s'élève au centre du domaine; c'est une construction blanche, aux jalousies vertes; une rangée d'arbres l'encadre; parfois, d'une éminence, elle domine la plaine.

Leurs propriétaires y passent une partie de l'année; à d'autres moments ils résident en ville, dans la grande demeure de leur famille, voyagent à l'étranger ou séjournent dans quelque plage italienne. Ils s'occupent eux-mêmes de l'administration de leur domaine; la culture est confiée à des métayers auxquels deux tiers de la récolte sont abandonnés; mais la main-d'œuvre est insuffisante et malgré qu'il ait été fait appel à des colons italiens, beaucoup de terres restent en jachères.

L'étranger qui voyage dans la campagne albanaise est assuré de trouver auprès de ces seigneurs, un accueil cordial et une hospitalité gracieuse. Sans doute, le selamlik, dépendance réservée aux hommes, subsiste à l'écart du reste de l'habitation; mais il n'y fera qu'une courte antichambre. Il aura accès dans les appartements luxueusement meublés à la mode occidentale. Sur les guéridons, les photographies des membres de la famille en toilette de soirée; les

grands périodiques français, le *Temps*, le *Figaro*, l'*Illustration*; la table abondamment pourvue, le service correct, contribueront à effacer un instant toute impression d'Orient. Cette illusion sera encore accentuée par la distinction de l'hôte, son aisance, ses manières raffinées, son esprit cultivé et averti des grands mouvements d'idées actuels.

Mais le voyageur ne trouve pas à chaque étape une hospitalité aussi fastueuse. Il doit le plus souvent se contenter du gîte modeste que lui offre quelque monastère à l'écart ou quelque auberge au fond d'une bourgade. Vers la fin de la journée, les voyageurs arrivent de différentes directions; successivement, ils passent sous le porche du *han*, et conduisent leurs chevaux dans les vastes écuries obscures. Un escalier branlant mène à l'étage; toutes les chambres donnent accès sur une galerie de bois qui court le long du bâtiment; c'est là que, jouissant du spectacle du dehors, ils se reposent et se charment en racontant les incidents de la route. Tel vient de Salonique; c'est un marchand juif qui visite ses clients, recueille leurs commandes, encaisse le montant de ses ventes précédentes; il est passé déjà par Monastir, Ochrida, Elbassan; il continue vers Berat; il rentrera chez lui après avoir erré plusieurs mois durant, par les chemins peu sûrs. Tel autre se rend pour affaires à Vallona; tel autre va faire visite à des parents. La plupart, le lendemain, repartent à l'aube. L'auberge se vide de ses hôtes de passage.

La terrasse reste cependant occupée; l'ombre y est fraîche; un bel arbre se dresse non loin, une rivière coule dans le fond. Des oisifs s'y installent et goûtent longuement la splendeur de la journée, la volupté de ne rien faire; quelques-uns chantent d'une voix aiguë quelque complainte monotone, d'autres, à l'unisson les accompagnent du son grêle d'un violon (1).

(1) De vieilles coutumes aussi sont répandues dans les campagnes, auxquelles on reste fidèle avec dévotion. En voici deux que j'emprunte à la revue *Albania* :

« Le 1er mars toute la famille se lève à l'aube. On s'habille très vivement, car la lenteur est contraire au rite antique. Puis, on se lave les yeux avec du vin rouge, et l'on se répand dans les bosquets, pour y couper des branches de cornouillier, où la sève victorieuse a déjà éclaté en fleurs d'un jaune d'or. On rentre à la maison, chacun avec sa provision de branches et l'on en pare le haut des portes. Et c'est une cascade de rires, de baisers et de souhaits. On s'attache



Un monastère encadré de cyprès.

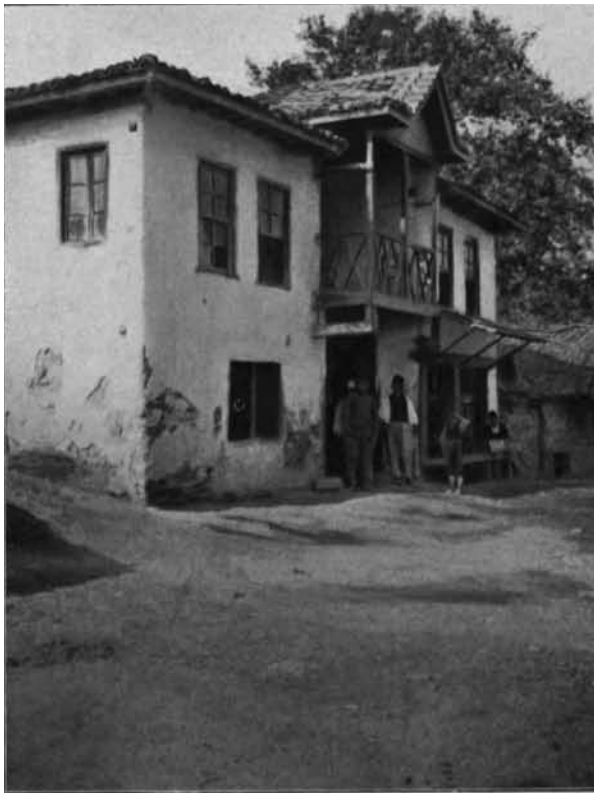

Un *han* modeste à Fjéri.

De même que les petites villes du sud et leurs campagnes paraissent inondées d'une lumière plus vive que celles du nord, de même aussi, elles semblent davantage pénétrées par la sensibilité orientale. Les mœurs y sont moins rudes, les croyances moins farouches, l'esprit plus souple, plus délicat peut-être, et aussi le nonchaloir plus grand.

Les Montagnes.

Aspect de la Mirditie. — La coutume de Lek Dukadjin. — Organisation de la vie publique. — Institution de la vengeance. — La vengeance, valeur morale ; contrainte qu'exerce l'opinion. — La *bessa*. — La composition. — Institution de l'hospitalité.

D'un vol circulaire, un aigle aux ailes éployées, couronne le sommet du Maja Vels. Le regard découvre en ce point la Mirditie entière.

---

autour du cou, ou de préférence au poignet, une faveur rouge et blanche. Les enfants vont s'asseoir sur l'herbe, chargés de galettes et d'œufs durs. Pendant qu'ils déjeunent vient à passer une hirondelle, et les enfants de chanter en chœur : « Hirondelle pleine de joliesse, — prends cette faveur rouge, — portes-la moi sur le bord de la mer, et ramène-moi du pain de santé ! » Et autant de fois passe l'hirondelle, autant de fois bourdonne la naïve et symbolique chanson. Puis, c'est une procession interminable le long d'écuries mystérieuses et de vagues tourelles carrées tombant en ruines pour en chasser les serpents, par cette psalmodie : « Allez-vous en, serpent, allez-vous en, vipère, — sinon l'ange de l'annonciation vient — et vous tire et vous taille en pièces, — à coups d'épée et à coups de fusil ! »

« Enfin, on ramasse du menu bois, et, de maison en maison, on en jette — symbole de l'hiver consumé — une poignée au foyer des amis, qui offrent des figues et des raisins secs.

« Ainsi est célébré en Albanie, dans la matinée du 1er mars, selon des rites immuables, le retour du printemps (vol. I, p. 191).

« Lorsque les chaleurs sont très fortes et que la sécheresse menace les récoltes, une femme vêtue de rameaux verts, va de porte en porte. Sa tête seule émerge et à chaque demeure l'on arrose d'eau fraîche ses vêtements de feuillage. Garçons et fillettes chantent en chœur : ô Elie, Elie, — le papillon voltige par les ruelles — donne-nous la pluie, ô Dieu, — car les pauvres pleurent — avec des larmes et des gémissements ; — donne-nous du seigle haut jusqu'aux toits, — du blé jusqu'au firmament — Kyrie, eleison (ter). » (Numéro du 15 au 30 juin 1898.)

Les crêtes allongent des profils nets et irréguliers; elles se rencontrent, se chevauchent, se bousculent. Elles ont des replis voilés d'ombre; elles ont des surfaces moirées comme des soies claires. Les vallées se creusent profondément, elles naissent dans les dépressions qu'assombrissent les grandes forêts de sapins, de chênes, ou d'ormes; elles convergent vers un mince lacet d'argent qui serpente tout au fond, bien loin; étagés à différentes hauteur, sur de petits promontoires en terrasses, quelques maigres champs de maïs montrent des taches d'un vert tendre. Disséminées parmi ces accidents, s'élèvent, avec leurs murs grossiers, les demeures de pierre des montagnards mirdites.

A deux ou trois, l'un derrière l'autre, le long des sentiers à peine tracés ils glissent sans bruit sur leurs légères sandales de peau. Leur allure est souple et presque féline. Ils portent un caleçon de laine blanche agrémenté de passementeries noires ou bien de larges braies; la taille est serrée dans un ceinturon de cuir garni de cartouches; un gros boléro noir sans manche entoure le buste; la tête est mâle, hâlée, hérissée d'une rude moustache; les cheveux ras sont recouverts d'une petite calotte blanche. Les mains qui tiennent le fusil sont fines et nerveuses; les durs labeurs ne les ont point épaissies.

C'est une race guerrière, ombrageuse, turbulente. Ils sont pénétrés d'une foi rigide. Perchés dans leurs montagnes pauvres, les riches plaines de la Zadrima écrasées à leurs pieds les ont longtemps attirés; ils y ont souvent fait incursion en pillards.

Le brigandage n'implique d'ailleurs pas toujours dans leur esprit, de la déconsidération. Le vol ne contrevient à aucune règle essentielle de leur morale; s'il est une atteinte au bien d'un individu, il ne va à l'encontre d'aucun droit de propriété que sanctionnerait la collectivité, surtout quand il est commis en dehors du clan. Il revient à chacun de défendre ce qui lui appartient. Le brigandage est plutôt un acte de bravoure qui suscite l'admiration et l'éloge (1). Peut-être, cependant, voit-on une transformation se produire à cet égard; le larcin baisse dans l'opinion et il est bien des gens qui le considèrent

(1) Cf. A. Van Gennep, « Religion, magie, droit et vol. » (*Revue des idées*, octobre 1907, p. 953.).

sinon comme réprouvable et comme une honte, du moins, comme appartenant à un autre âge (1).

On compte environ 20,000 Mirdites. Ils sont groupés en cinq *bajraks* (bannières): Dibri, Kuschini, Oroschi, Spatchi, Fani. A la tête de chacun d'eux se trouve un *bajraktar* (banneret). Cette organisation relève de la loi coutumière de Lek Dukadjin que les Albanais représentent comme leur grand législateur. Aucun fait historique atteste l'existence de cet ancien chef. S'il faut en croire la légende, il vivait au temps de Scanderbeg, c'est-à-dire à la fin du XVe siècle. Le souvenir qu'il a laissé dans l'esprit populaire est bien plus vivace que celui du héros de la lutte contre les Turcs. Le territoire qui s'étend entre le Drin et Orosch porte son nom et maintes ruines dans cette région, lui sont attribuées. Toutefois, le monument le plus remarquable qui perpétue son nom, est cet ensemble de coutumes qu'il aurait recueillies et qui continuent de régir les montagnards de la haute Albanie. Elles n'ont jamais été rédigées; elles se sont transmises par tradition; aussi diffèrent-elles en quelques points, suivant les régions; leur fondement cependant est le même et il est permis de leur reconnaître une allure propre (2).

Le *bajraktar* traite toutes les affaires d'ordre public qui intéressent l'ensemble du *bajrak*. Il en réunit les membres pour contrôler l'exécution des mesures qui ont précédemment été prescrites ou pour délibérer sur les nouvelles qu'il y a lieu de prendre. C'est au *bajraktar* qu'appartient le commandement en cas de guerre. Son titre est héréditaire; il se transmet du père au fils aîné.

---

(1) Cf. DARESTE, *Nouvelles études d'histoire du droit. Les coutumes albanaises*, pp. 63-64.

(2) La loi de Lek Dukadjin avait déjà été l'objet d'une étude de HECQUART, consul de France à Scutari, dans son livre intitulé *Histoire et description de la Haute-Albanie ou Guégurie*. Elle a été depuis recueillie auprès des vieillards les plus experts en droit coutumier par deux curés catholiques : DON LAZAR MJEDIA et DON NIKOLA OSCHTA ; publiée en albanais dans la revue *Albania* à Bruxelles, une traduction allemande en a été faite par les soins de P. Traeger dans les *Verhandlungen der Berliener anthropologischen Gesellschaft*, en 1901, et une traduction française par les soins de R. DARESTE dans ses *Nouvelles études d'histoire du droit*, 3e série, p. 53, 1906.

Le *Krüe* ou tête commande un quartier du *bajrak*; il convoque également des réunions à l'intérieur de sa circonscription pour les affaires qui concernent spécialement celle-ci. Sa fonction principale est de fixer, suivant l'importance des contestations, le nombre des arbitres que chaque partie a le droit de choisir.

Le *Gjobar* est le chef de chaque parenté; il sert d'organe exécutif de la justice vis-à-vis des siens. Il arrive, dans certains territoires, que cette mission lui soit enlevée et soit confiée à la *djelmnija* : cette organisation a pris naissance, suivant le baron Nopcza, il y a quelque vingt ans, chez les Schala. Le *bajraktar* s'y était rendu odieux. Une forte opposition se forma contre lui parmi les familles les moins considérables ; elle réunit bientôt quatre-vingt-dix membres et le rendit impuissant. Ceux qui en faisaient partie s'intitulèrent, bien qu'ils ne fussent plus des adolescents, les jeunes de Schala (*djelm* pluriel de *djal*, qui signifie jeune homme, adolescent). Leur exemple fut suivi par les Nikaj, Merturi, Thatschi et se propagea finalement dans un grand nombre de régions.

Aujourd'hui, la *djelmnija*, a atteint une telle puissance chez les Schola qu'elle y prend les décisions et les exécute à l'encontre même de la volonté du *bajraktar*; elle possède un chef héréditaire, l'*iparii djelmnis* qui s'oppose directement à ce dernier et contre-balance son influence.

Son action s'est exercée dans un sens démocratique. Chez les Theti, par exemple, pour mettre un terme à la dissipation occasionnée par certaines cérémonies, elle a résolu que seuls les personnes invitées par la famille du défunt auraient le droit d'assister aux repas de deuil. Chez les Schola, elle a réduit la valeur maximum des cadeaux que le parrain fait lors de la première coupe de cheveux de son filleul à 100 piastres. Les contraventions à cette interdiction sont punies par la confiscation d'une vache appartenant aux coupables et le présent doit, en outre, être restitué. Pour éviter la hausse annuelle du prix du maïs à l'époque du printemps, elle a, depuis 1904, prohibé l'exportation. L'*iparii djelmnis*, à la tête d'importants contingents armés rend, au besoin, les sanctions exécutoires par la violence.

Les *bajraks* d'une même région ont entre eux certains rapports; ils forment des espèces de confédérations dont le lien est généralement fort lâche. Les *bajraks* d'Oroschi, Spaschi, Kuscheni, Fani-

Dibri forment la confédération mirdite. Les trois premiers se considèrent comme issus de la même origine ; leurs membres ne se marient pas entre eux, mais s'unissent aux Fani et aux Dibri. Les *bajraks* de Pulti, Schola, Schoschi, Duschmani, Toplane, Nikaj et Merturi forment la confédération des Dukadjini.

Cette dernière, ainsi que celle des Liumiotes, des Hasi, etc., sont des agglomérations amorphes, auxquelles aucun pouvoir souverain n'imprime une direction unique. Les *bajraks* qui les composent n'entretiennent entre eux que des relations intermittentes; ils sont souvent déchirés par des rivalités et des conflits sanglants. M. Jaray raconte que la tribu de Kuksa, au moment où il y reçut l'hospitalité, était en bons termes avec ses voisines de la Mirditie, alors qu'elle prétendait avoir sujet de se plaindre de celles de la confédération Liumiote dont elle fait elle-même partie (1). Cependant, en cas de dangers communs où quand elles sont atteintes par les mêmes mesures et par les mêmes événements, les liens se resserrent; les *bajraktars* d'une même confédération se réunissent, se concertent et adoptent, en vue de quelque expédition guerrière ou de quelque insurrection, des mesures uniques.

La Mirditie, toutefois, possède une plus forte unité et une plus grande cohésion. Elle le doit à une puissante famille qui, en vertu d'une ancienne tradition à laquelle ils sont profondément attachés, commande à l'ensemble des Mirdites. Le chef portait autrefois le titre de capitan; il s'appelle aujourd'hui prince. Cette maison, de tout temps, a été déchirée par de sanglantes rivalités. De génération en génération on s'y est entretué. C'est une race d'Atrides. Il faut jeter un coup d'œil sur le tableau généalogique que reproduit Degrand; il suffit, dans son laconisme, pour évoquer tout le sang répandu (2). La plupart des hommes sont morts assassinés : ainsi, par exemple, Lesch Gioka, l'un de ses fils et ses cinq petits-fils ; ou encore Nikol Prenk, grand-père de Bid Doda, prince actuel, tué par Lesch Lii, son oncle (3).

(1) G.-Louis Jaray, *L'Albanie inconnue*, p. 98.

(2) Degrand, *Souvenirs de la haute Albanie* (Annexes).

(3) La veuve de Nikol Prenk ne laissa pas le meurtre de son époux sans vengeance; elle-même massacra le coupable et ses deux fils. Les proches de Lesch

Le prince exerce le pouvoir aidé de cinq *bajraktars* et d'un conseil de vingt vieillards, appelé *plec*, formé par les membres les plus âgés de vingt familles considérables. Dans les grandes circonstances, une assemblée générale se tient à San Paul.

La Mirditie doit sa cohésion particulière non moins à l'autorité de son prince, qu'à l'homogénéité de sa foi religieuse. Les Mirdites sont, sans exception, profondément catholiques. L'autorité ecclésiastique dont ils relèvent leur est propre. Elle est représentée par l'abbé mitré d'Orosch qui n'est pas suffragant du siège archiépiscopal de Scutari, mais dépend directement de Rome.

Lii la poursuivirent, elle et son jeune fils Bib Doda; elle leur échappa en se cachant plusieurs années au fond d'une caverne.

Bib Doda se maria, mais son union fut stérile. Catholique, il lui était impossible de répudier sa femme. Ici, encore une fois, la veuve implacable intervint. Elle tua sa bru. Cependant, Bib Doda réfugié dans son château fort d'Orosch, défiait derrière ses murailles inexpugnables, et ses ennemis, et le gouvernement turc. Il s'éprit d'une jeune musulmane du village de Louria; en dépit des sanctions qu'un pareil acte peut entraîner, il l'enléva, l'amena à Orosch, la fit baptiser sous le nom de Maria Angela et l'épousa. Il mourut à Scutari en 1868. Le prince Bib Doda actuel avait 8 ans. Il fut amené en otage à Constantinople, ses biens furent confisqués. Il suivit les cours du lycée de Galata; ainsi s'explique qu'il parle couramment, en dehors de l'albanais, le français, l'italien et le turc. Les Mirdites le réclamaient avec impatience. En 1876, il rentra pendant quelque temps en Albanie; il y fut l'objet d'une tentative d'empoisonnement à laquelle il échappa. Mêlé aux luttes que soutint la Ligue albanaise, il fut arrêté, conduit à Constantinople et exilé à Costamouni, en Asie Mineure. Il ne rentra dans son pays qu'au lendemain de la révolution jeune-turque de 1908.

La Mirditie, privée de son chef héréditaire, était devenue un caïmacamlik, espèce de sous-préfecture. Mais les habitants réclamaient impatiemment leur prince. Les remplaçants, désignés par le gouvernement, étaient successivement massacrés. Enfin, Marko Gjoni, cousin de Prenk Bib Doda et son héritier le plus direct, accepta les fonctions que l'autorité supérieure lui offrit. Il devint caïmacam de la Mirditie et résida à Orosch, dans l'antique demeure incendiée par les Turcs. Tombé à son tour en disgrâce, il fut, en 1897, exilé à Mossoul. Il ne put se résoudre à y demeurer Il s'évada vers la Perse, gagna Batoum, puis Odessa, enfin Bucarest. Il passa quelque temps en Hongrie, se rendit ensuite à Cattaro, guettant pendant plus d'un an le moment favorable de rentrer inaperçu dans son pays. Une première tentative échoua; essayant de débarquer à un endroit désert de la côte, il n'y fut pas rejoint par ceux qui devaient l'aider dans sa tentative. Il retourna pendant une nouvelle année à Cattaro et réussit enfin à gagner sans encombre les montagnes mirdites, qui le mettaient à l'abri des poursuites.

Je rencontrai Mgr Dochi, qui exerce ce haut ministère, chez l'évêque d'Alessio. Il participe de la simplicité du milieu montagnard albanais. Sous des manières douces et affables, il trahit cependant une profonde distinction. Son aisance, l'agrément de sa conversation, la justesse de ses remarques révèlent une large culture. Il parle couramment l'anglais, l'italien, le français. Il a atteint la cinquantaine; il est de taille peu élevée; il a, sous les lorgnons, un regard pénétrant; de grosses moustaches donnent un air mâle au visage. Il vit à Orosch, dans la solitude des montagnes, loin de toute vie civilisée. Le calme et l'air apaisé répandus à présent sur ses traits ne donnent point au premier abord l'impression de l'âme ardente et de l'énergie indomptable dont témoigne sa vie mouvementée. Mgr Dochi est un véritable Mirdite et un fervent patriote. Durant sa jeunesse, il lui arriva d'abandonner parfois la robe, ainsi que les prélats guerriers de jadis, pour faire le coup de feu avec les montagnards. Pris les armes à la main, il fut envoyé, chargé de fers, à Constantinople et puis banni. Il vécut à Athènes, à Corfou, puis à Rome. Il fut de là envoyé en qualité de secrétaire des délégués du Saint-Siège aux États-Unis et dans l'Inde anglaise. Cependant, on négociait auprès de la Sublime-Porte, la possibilité de son retour. Après huit années d'exil, il rentra dans ses montagnes.

La coutume de Lek Dukadjin ne règle pas seulement l'organisation publique; elle institue aussi un droit civil et un droit pénal.

Une contestation surgit : tel accuse un autre de lui avoir volé du bétail, d'avoir empiété sur sa terre, d'avoir dégradé sa maison ou la clôture qui entoure sa propriété; il demande à son adversaire de déposer un gage de paix. Ce peut être une arme ou bien un objet quelconque, fut-il sans valeur; un couteau de poche, une cartouche. Il témoigne de l'engagement des deux parties de s'en remettre à la décision des vieillards choisis comme arbitres. Si le délit n'est pas flagrant, la preuve est faite par le serment des deux parties ou par des cojureurs secrets (*kaputzar*).

Mais l'Albanais est impulsif; son arme ne le quitte jamais et sa ceinture est garnie de cartouches. « Rien n'est plus juste, dit le proverbe, que le fusil d'un Albanais ». Aussi, le plus souvent, le demandeur recourt-il spontanément à la violence ou bien le défendeur se

refuse-il à constituer un gage de paix. La querelle se vide par le sang. Mais un meurtre implique des sanctions rigoureuses. S'il est commis à l'intérieur d'un *bajrak* et en dehors de tout droit, le coupable et sa famille prennent aussitôt la fuite. Les chefs envahissent sa maison, la mettent en feu, la rasent complètement; le mobilier est confisqué, à l'exception des armes qui doivent être restituées; une amende, en outre, est due aux chefs et au gouvernement; les terres deviennent la propriété de la famille lésée.

Quand le meurtre est commis sur une personne n'appartenant pas au *bajrak*, il n'y a point de représailles de la part du groupe. Si la victime appartient à un *bajrak* avec lequel une paix ou *bessa* a été conclue, le meurtrier devient responsable de son attentat vis-à-vis des chefs de son propre *bajrak*, garants de la *bessa*.

Que le crime commis entraîne ou non des sanctions d'ordre public, il confère toujours à la famille de la victime un imprescriptible droit de vengeance. C'est là le principe le plus solide de cette coutume. Il s'appuie sur une réaction élémentaire et spontanée de l'individu. Le meurtre appelle le meurtre; « le sang, dit le proverbe albanais, ne peut se perdre »; on est fondé à le reprendre. La coutume organise ce droit; les parents du mort peuvent tuer, en parfaite légalité, l'un des proches du meurtrier. Six d'entre ceux-ci sont publiquement désignés comme étant exposés à la vengeance.

Celle-ci ne s'exerce pas en combat singulier. Celui qui a un sang à reprendre s'embusque derrière un arbre ou un taillis; il tue son adversaire par surprise. Aussi, celui qui se sait menacé, s'enferme-t-il chez lui, à l'abri des murs épais de sa demeure; il n'en sort plus qu'avec de grandes précautions. Les nuits, souvent, sont coupées d'alertes. On a entendu des pas dans la cour; on a vu passer des ombres qui se sont dissimulées derrière quelque abri; aussitôt, tout le monde est sur pied, fusil ou revolver à la main. On organise une battue; ceux qui se sont mis en embuscade, se voyant découverts, prennent la fuite; on ne perçoit, dans l'obscurité, que le bruit des cailloux qui roulent sous les pas.

Degrand essayait de faire entendre à un Mirdite combien il est infamant dans beaucoup de pays, de frapper son ennemi dans le dos. Le montagnard répondit : « Le Mirdite aime d'entendre sa chanson ». Il voulait signifier par là, que le meurtrier tient à être vivant au

moment où l'on parlera de sa bravoure, où l'on dira les circonstances dans lesquelles il a repris le sang, où l'attention sera fixée sur lui avec admiration, où il pourra paraître avec fierté parmi les siens.

Car la vengeance est plus qu'un droit; elle est un point d'honneur, un devoir impérieux.

Un exemple rapporté par Degrand met bien en lumière la contrainte par laquelle l'opinion publique impose le meurtre. Un montagnard perdit son père, assassiné alors qu'il n'avait que 8 ans. Les anciens du village, espérant éteindre la future vengeance, acceptèrent en son nom une indemnité de la famille du meurtrier. L'enfant devenu homme se maria, eut une petite maison et se trouva dans une certaine aisance, bien rare dans les montagnes. Les amis qui lui avaient raconté dans quelles conditions son père avait été tué, pensèrent d'abord qu'il attendait une occasion favorable pour se venger de l'assassin. Voyant qu'il ne se décidait pas, ils lui reprochèrent peu à peu ses hésitations; vainement ce pauvre garçon se retranchait derrière la décision prise par le conseil des anciens, suivant la loi des montagnes. Peu à peu les reproches eurent un caractère plus blessant, le sang d'un père ne se paye pas, lui disait-on; les allusions devinrent plus méprisantes; — tant qu'un sang n'a pas été repris, celui auquel incombe ce devoir est traité différemment dans les repas; on place devant lui sa cuiller à l'envers. Quand arrive son tour de boire, car on boit à la ronde, la tasse dans laquelle chacun boit n'est qu'à moitié remplie, son voisin la lui offre en la passant par dessous la jambe, il n'a pas le droit de s'en formaliser, c'est l'usage; — il résistait cependant, il pensait à sa famille, à son petit bien-être, il tint bon jusqu'à l'âge de cinquante-deux ans; alors, à bout de patience, harcelé de sarcasmes, affolé par les humiliations, il attendit un jour, caché derrière un rocher, le fils du meurtrier de son père et le tua, reprenant ainsi le sang qui lui était dû depuis quarante-quatre ans.

« Le malheureux avait contrevenu à la loi des montagnes, puisque pendant son jeune âge le conseil des anciens avait en son nom accepté une indemnité et déclaré la vengeance éteinte, sa maison fut brûlée sur l'ordre des anciens. Il erre maintenant dans les montagnes, afin de ne pas être à son tour tué par les parents de sa victime (1). »

(1) A. Degrand. *Op. cit*, pp. 157-158.

La vengeance répond en Albanie à une valeur morale qui prime toutes les autres. Personne n'apprend aux enfants à tenir le meurtre en horreur et à aimer leurs prochains; s'ils sont catholiques, la voix populaire couvre celle du prêtre qui, albanais lui-même, ne réagit que faiblement. Depuis le tout jeune âge, chacun entend constamment répéter par les grands : celui-là est lâche qui ne venge pas un des siens; il est brave, au contraire, celui qui fait couler beaucoup de sang pour le sang qui lui a été pris. L'adolescent rêve d'accomplir quelque vengeance épique. Les récits lui en apportent de glorieux exemples; ils sont tous marqués de violence et tachés de sang répandu.

Un curé, dans la montagne de Schlako montrait à Degrand, l'endroit où une fois l'an, à Pâque, il célèbre la messe en plein air, l'église étant trop petite pour contenir les fidèles. « Cette année, au moment où il se tournait vers l'assistance pour la bénir, après le service divin, un jeune montagnard ayant aperçu un individu qui avait tué un des siens, jugea le moment opportun pour reprendre le sang qui lui était dû : il le tua d'un coup de fusil. Aussitôt, de toutes parts des coups de feu s'échangèrent entre parents et amis du meurtrier et de la victime; avant que l'officiant eût pu intervenir, il y avait déjà dans cette clairière onze mourants couchés à terre, et dans le nombre deux femmes frappées par mégarde; il a à peine le temps d'administrer en hâte les moribonds qui l'appellent au milieu de cette foule regardant hébétée les horribles conséquences de ce coup de folie. Leurs tombes nouvelles bossèlent la terre autour de nous », (1).

Au mois d'octobre on célèbre en grande pompe à Scutari, la fête de Notre-Dame du Bon Conseil, patronne de l'Albanie. Les montagnards, à trois ou quatre jours de marche à la ronde, se rendent à cette solennité; ils reçoivent l'hospitalité dans les maisons de la ville. « La veille de cette fête, un montagnard de Planti qui se rendait au salut, aperçut dans la foule un autre montagnard appartenant à la forte tribu de Skréli et parent de deux montagnards qui avaient assassiné un des siens. Il le suivit patiemment, se dissimulant dans la multitude des fidèles et parvint à l'approcher au moment où il pénétrait dans la cour de la cathédrale; n'osant le tuer dans cette enceinte

(1) A Degrand, *Souvenirs de la Haute-Albanie*, p. 250.



Dans les montagnes, la messe se célèbre parfois en plein air.



Mirdites rassemblés dans les montagnes en vue d'une expédition guerrière.

d'où il n'aurait peut-être pas pu s'échapper, il attendit dans la rue; le jour était à son déclin, au moment de la sortie, ayant pu se faufiler derrière lui, il lui tira deux coup de revolver dans la tête; de bas en haut, dit-il ensuite, afin de ne pas blesser quelqu'un en tirant plus bas.

« La première balle sortit par la bouche et comme instinctivement il portait la main à son revolver, le second projectile traversait le crâne sortant par l'œil, il tomba foudroyé. Son meurtrier, au milieu de la stupeur de tous, s'écria : « J'ai repris le sang qui m'était dû », et il s'enfuit.

« J'arrivais à ce moment, la victime gisait à terre; de toutes parts les montagnards accouraient pour voir si ce jeune homme étendu dans la rue, près du mur de l'église, n'était par un des leurs dont la mort les mettant eux-mêmes en sang, allait les placer dans la nécessité de s'enfuir ou de le venger; bientôt il est reconnu à son costume; ils s'éloignent criant : « Qui est de Skréli, qu'il aille voir à la cathédrale. » Une jeune fille montagnarde venue dans un groupe de femme le reconnaît, c'est son cousin. elle reste près de lui pleurant silencieusement. » (1)

Le meurtrier est pris et grièvement blessé par les gendarmes; conduit en prison, il fait appeler le prêtre de son village, descendu avec lui pour la fête religieuse et se confesse. « Ayant appris, continue Degrand, que dans la maison d'un de mes amis, je trouverais ce soir là des montagnards de ce clan et leur prêtre, je m'y rendis désirant connaître la suite de cette affaire.

« Assis en rond, une dizaine d'hommes achevaient leur repas; parmi eux se trouvait le frère du prisonnier, la gaieté était grande car la tribu avait repris le sang qui était dû à un de ses membres. Tout en mangeant, et surtout buvant dans le bardoc, sorte de broc en faïence rempli de vin et qu'on fait circuler à la ronde, ils parlaient du sort probable de leur compagnon : il a tué en ville et de plus tiré sur les soldats qui le poursuivaient, il est doublement exposé, une amende pour le premier fait, peut-être l'exil pour le second; s'il avait commis le meurtre dans la montagne, il eut été acquitté, car d'après leur loi, il n'avait fait que reprendre le sang qui lui était dû...

(1) A. Degrand, *Op. cit.*, pp. 161-162.

On continue à boire en parlant de cette belle action avec le curé qui, Albanais lui-même, n'a guère, je le vois, le courage de la blâmer trop durement; dimanche prochain, en signe de réjouissance, un grand repas aura lieu dans la famille du meurtrier (1). »

L'institution de la vengeance du sang n'est pas propre à la haute Albanie. Elle s'étend au pays tout entier; elle est vivace au sud comme au nord.

Kadri bey, fils de Djemir Pacha, au moment où il m'accordait l'hospitalité dans son palais de Pekinj, avait recueilli Selimaga, chef d'une famille notable de Rokosina. Le frère de Selimaga venait d'être assassiné; le meurtrier avait pris la fuite et l'on avait perdu sa trace; son frère, redoutant la vengeance qui pesait sur sa tête, était aller se livrer au gouverneur d'Elbassan. Selimaga était équipé en guerre; un groupe de ses partisans et de membres de sa famille, armés jusqu'aux dents, ne le quittaient plus. Il devait, en effet, redouter que ses ennemis, n'ignorant pas son dessein, ne le tuassent avant qu'il eût pu le mettre à exécution.

C'est un homme d'âge mur et de forte taille. Il porte un pantalon de grosse laine blanche, un gilet rouge rayé de noir et agrémenté de dorures. Son revolver, orné d'une crosse de nacre incrustée d'argent, dépasse de sa ceinture. Il a une abondante chevelure noire emmêlée et d'épaisses moustaches. Son visage est sombre. Kadri bey plaisante avec lui, le raille, s'efforce de le dérider; ses traits se détendent un instant, puis il retombe dans ses réflexions.

Nous avons pris notre repas à trois, dans la grande salle du selamlik, à la clarté incertaine d'une bougie. Les partisans de Selimaga mangeaient et causaient dans un coin. Les fusils au canon poli étaient accrochés aux panneaux.

Kadri bey et son hôte ont passé la veillée à jouer. La chance était défavorable à Selimaga; son partenaire l'accablait de ses moqueries; il souriait à demi, avec une moue d'enfant boudeur.

Sur le tard, on rangea la table et on étendit des matelas sur le plancher. De grandes ombres se mouvaient sur les hauts murs.

(1) A. DEGRAND, *op. cit.*, pp. 163-164.

Kadri bey gagna ses appartements. Selimaga et moi dormîmes côte à côte, sous la garde d'hommes braves.

L'exercice de la vengeance du sang entre les familles des puissants beys de l'Albanie moyenne et méridionale entraîne de véritables guerres de partisans. C'est qu'à chacune de ces grandes maisons est rattachée une nombreuse clientèle. Quand un conflit éclate, et que le sang de l'un de ses proches a coulé, les fidèles du bey accourent, encombrent sa maison, excitent sa vengeance par leurs cris. Dans les petites villes, les boutiques se ferment, les bandes hostiles en viennent aux mains, on se bat dans les rues; chacun se barricade chez soi; la vie est en suspens.

Chaque meurtre en suscite d'autres, allume de nouvelles vengeances. Au moment où je résidais à Kalmeti, un parent de don Antonio, secrétaire de Mgr Bumci, tuait le frère de l'évêque de Sappa. Ces familles étaient en sang depuis plus de dix ans.

Les hostilités qui se propagent de proche en proche finissent parfois par s'étendre à un village entier. Les hommes se tiennent enfermés chez eux, les portes sont hermétiquement closes; seules, les femmes travaillent encore aux champs. L'existence alors devient à ce point précaire que des mesures s'imposent. Des pacifications partielles sont établies. Certaines routes qui se prêtent particulièrement aux embuscades sont déclarées neutres. Elles sont couvertes par une *bessa*; du lever au coucher du soleil, il sera interdit d'y commettre aucun meurtre; ou bien, on convient que les gardiens de troupeaux ne pourront pas être attaqués, que ceux qui voudront arroser leurs plantations pendant la nuit ne seront pas inquiétés, à condition qu'ils soient porteurs d'une lanterne allumée.

D'autres fois, après que deux familles se sont longtemps entre-déchirées, chacune d'elles ayant un nombre égal de morts, les vieillards, ou les intéressés eux-mêmes, décident l'apaisement.

Le meurtrier a quitté le pays, depuis longtemps on ne l'a plus revu; les circonstances paraissent favorables; sa famille fait pressentir les proches de la victime par des parents éloignés. Ces négociations sont tout d'abord laborieuses; elles se prolongent pendant de longs mois; elles aboutissent cependant et l'on règle les détails de la pacification.

La cérémonie a lieu généralement un jour de grande fête. Un cortège se forme, composé des amis et des connaissances du meurtrier qui sollicitent l'apaisement; de petits enfants couchés à l'envers dans leurs berceaux y figurent; le coupable se présente, les mains liées derrière le dos, les yeux bandés, avec, autour du cou une corde à laquelle est suspendu un yatagan. Ses amis l'entourent de façon à le protéger éventuellement contre un soudain accès de colère de la partie lésée. Ce cortège s'achemine vers la maison du plus proche parent de la victime. Au moment où il approche, les hommes se découvrent en signe de profonde humilité. Le repentant est conduit à l'intérieur, on le place en face du feu; tout le monde sort. Les assistants restent devant la porte; ils y disposent les berceaux de telle manière que les pieds des enfants soient tournés vers l'Est.

Le plus proche parent de la victime demande à ce moment à ceux qui font partie du cortège, ce qu'ils désirent. Celui qui les conduit répond : " Sans doute, le deuil dont vous avez été frappé est cruel; le répentant lui-même le reconnaît, il se remet sans défense entre vos mains. „ S'il est catholique, il implore alors la famille lésée en invoquant la croix, les Évangiles et les jeunes enfants encore au berceau.

Du côté de la victime on commence par se montrer intraitable; mais les autres insistent, se font suppliants. Enfin, le plus proche parent de la victime saisit l'un des berceaux, le soulève, le présente à gauche puis à droite et le dispose les pieds tournés vers l'ouest; les autres membres de la famille font de même avec les autres berceaux.

La partie lésée demande une nouvelle fois aux membres du cortège ce qu'ils désirent; les implorations et les hésitations recommencent; elles se prolongent souvent pendant plusieurs heures. Enfin, la famille de la victime accorde le pardon; ses principaux membres pénètrent dans la maison, enlèvent le bandeau qui couvre les yeux du meurtrier, lui apprennent qu'il lui est pardonné et lui donnent l'accolade. " Nous t'abandonnons le glaive, lui dit le chef de la famille, et nous acceptons la compensation que tu nous offres „.

La parenté du suppliant remet en gage des armes pour une valeur supérieure à la somme convenue et jusqu'à ce que l'autre partie exprime sa satisfaction. Un grand repas est servi, dont la famille du repentant doit avoir fait les préparatifs. On mange copieu-

sement, on boit davantage; on loue la magnimité de celui qui a accordé le pardon afin qu'il rende une partie des armes qui ont été remises en garantie. Il restitue, en effet, ce qui surpasse la valeur convenue; en même temps, il fixe les délais dans lesquels celle-ci doit être acquittée; sur de nouvelles demandes, il accorde un prolongement. Le plus souvent même, il renonce à la moitié ou même à la totalité de l'indemnité. L'argent reçu en compensation du meurtre de l'un des siens est en effet infamant. Celui qui l'accepte s'expose à s'entendre dire avec mépris : « tu as bu le sang de ton frère. » (1)

Une autre institution est non moins profondément enracinée parmi les populations albanaises, que celle de la vengeance; c'est l'hospitalité, la sauvegarde accordée à un tiers.

Dès que l'hôte franchit le seuil de la grossière habitation de pierre du montagnard ou du palais du bey opulent, il devient sacré. Ce caractère ne se traduit pas seulement dans les égards dont on l'entoure, dans les formules consacrées de bienvenue qu'on lui adresse au moment de boire le raki, dans le festin dont on lui fait les honneurs, mais encore dans les protections spéciales qui entourent sa personne. La famille qui l'a accueilli devient garante de sa sûreté; toute injure dont il serait l'objet serait par elle plus impitoyablement vengée que si elle était elle-même directement en cause. Quand il part, les gens de la maison l'accompagnent jusqu'au seuil, le suivent longuement du regard pour s'assurer qu'il ne lui arrive pas malheur en sortant de chez eux. Parfois, ils lui font escorte.

Qu'un meurtre soit commis dans ce cas, la personne amie ne fût-elle accompagnée que d'un enfant, encore exigerait-il de la famille qui lui a accordé sa sauvegarde, de terribles représailles. Il faudrait qu'elle se joigne aux parents de la victime pour racheter son sang; la maison du meurtrier serait rasée, le mobilier détruit, les plantations ravagées, les arbres et les vignes coupés et abattus.

La vengeance d'un père, d'un frère, d'un fils s'éteint parfois, à la longue, par une composition; celle de l'hôte et de l'ami jamais, dans

(1) P. Siebertz, *Albanien und die Albanesen*. Wien, 1910, p. 214 et ss.

aucun cas. Des familles s'entre-déchirent, un frère n'hésite pas à tuer un frère, plutôt que de manquer à ce devoir essentiel.

Telle est la coutume de Lek Dukadjin. N'étant pas écrite, son application est parfois délicate. Les débats sont longs dans les cas difficiles; les vieillards se concertent, interrogent leurs souvenirs, s'efforcent d'interpréter le sens de la tradition et de trouver l'application particulière qu'il faut en faire. Il arrive même que la décision à prendre reste en suspens jusqu'au moment où une personne experte soit découverte qui sache enfin invoquer un précédent.

Les populations albanaises sont en réalité régies par deux statuts fort différents; l'un est primitif, il est représenté par un corps de coutumes remontant vraisemblablement à la plus haute antiquité; l'autre s'est, dans les villes et le plat pays, superposé au premier; inspiré en partie par des institutions occidentales, il y a été introduit, à l'époque contemporaine et non sans résistance, par le dominateur turc.

(*A suivre.*)

Bibliographie

Josué de DECKER. **Juvenalis declamans.** Étude sur la rhétorique déclamatoire dans les satires de Juvénal (Université de Gand. *Recueil de travaux publiés par la faculté de philosophie et lettres.* 41e fascicule). Gand, E. Van Goethem, 1913. Un vol. in-8° de 208 pp.

On n'a jamais songé à nier que Juvénal dût une bonne partie de ses effets à la longue fréquentation des salles de déclamation, et les vers de Boileau sont présents à toutes les mémoires. De nos jours, les bons critiques n'en jugent pas autrement. M. Friedrich Leo, collaborant au beau livre intitulé « Die griechische und lateinische Literatur und Sprache » (Berlin et Leipzig, 1re éd. 1905, p. 363 sq.), écrit :

« Seine geistige Heimat war die Rhetorenschule... Juvenal ist ein rechtes Beispiel für den Niedergang der römischen Bildung und dessen Ursache ; er hat weder Lektüre noch Philosophie, seine Bildung ist die rhetorische, die allgemeine Bildung. Darum sind auch seine Gesichtspunkte nicht neu, es sind die unzähligemal von stoisierenden Moralisten vorgebrachten Vorwürfe gegen die römischen Zustände. Daher die leeren Stellen, die bloss variieren, deren gleichen bei Horaz nicht denkbar sind... »

M. Eduard Norden, traitant de la littérature romaine dans l'« Einleitung in die Altertumswissenschaft » de A. Gercke und E. Norden (Leipzig et Berlin, tome I, 1re éd. 1910, p. 516) s'exprime ainsi : « Literarhistorisch kann man seine Satiren nur als deklamatorische Invektiven auffassen: *da, Quintiliane, colorem* ruft er selbst einmal (VI, 280). Indem er also die Tiraden der Rhetoren gegen die *vitia saeculi* auf die Satirendichtung übertrug, hat er sie in noch konsequenterer Art als Persius rhetorisiert, und sie bei seinem völligen Mangel an Witz und Humor von ihrem Nährboden, dem σπουδαιογέλοιον, losgelöst. Der Masslosigkeit des Inhalts entspricht die zuchtlose Frechheit der Sprache und die Auflösung der Komposition... »

M. Martin Schanz nous dit, dans sa « Geschichte der römischen Literatur » (II. Teil, II. Aufl. München, 1901, p. 176 sq.) : « Seine Satire hat ihre Wurzeln in der Vergangenheit, sie lebt und webt in der Erinnerung. Seine Entrüstung kann daher nur eine künstlich angefachte sein, da sie nicht unmittelbar aus dem Leben ihre Nahrung empfängt. Sie verfällt leicht in eine unnatürliche Steigerung und wird zum Pathos. Und hierbei kommt dem Dichter der Rhetor zu Hilfe. Seine Satire wird deshalb unwillkürlich zur Deklamation; durch vorwurfsvolle Fragen, durch staunende Ausrufe, durch spitze Sentenzen, durch Uebertreibung und Häufung will sie auf den Hörer oder Leser Eindruck machen. Alles dieses hatte der Dichter in der Rhetorschule sich angeeignet; merkwürdigerweise hat er aber in derselben nicht die Komposition des Ganzen gelernt; eine innere Verbindung der Teile findet nur selten statt, auch stört er die Harmonie sehr oft durch Einschaltungen und durch breite Ausführung von Nebensächlichem und Ungehörigem... »

Et M. Paul Thomas n'était pas moins sévère, quand il écrivait, il y a vingt ans (« La littérature latine jusqu'aux Antonins. » Bruxelles, Rozez, s. d., p. 210) : « Il a beau se moquer des rhéteurs et des déclamations; il a subi l'influence des rhéteurs et trop souvent il déclame. Alors il se bat les flancs, s'emporte à froid, force le ton, débite des pensées fausses, niaises ou alambiquées, tombe dans l'emphase, la redondance, le cliquetis de mots, voire même le galimatias. »

Reprenant un sujet qu'il avait esquissé il y a une dizaine d'années en vue de satisfaire aux épreuves du doctorat en philologie classique, du concours universitaire et du concours pour les bourses de voyage, M. J. De Decker s'impose comme but « de découvrir, dans les Satires, le déclamateur Juvénal, en d'autres termes, de faire le plus exactement possible la part de ce que le grand satirique latin doit à la fréquentation durable des réunions de *declamatores*. On remontera ainsi jusqu'à la genèse d'une œuvre capitale, tant au point de vue historique que littéraire; on verra combien la personnalité de Juvénal, si puissante pourtant, fut sujette à l'influence de son milieu. La méthode à suivre s'impose d'elle même; il faut confronter les Satires avec les documents authentiques qui nous restent de la littérature des *declamationes* au début de l'empire... C'est le livre de Sénèque le Père, intitulé *Oratorum et rhetorum sententiae, divisiones, colores*, plus connu sous le nom de *Controversiae et Suasoriae*, qui doit fournir un critère à notre étude. Il est le document à la fois le plus complet et le plus fidèle de cette éloquence factice dont s'éprit le monde romain lors de

la décadence du grand art oratoire et des institutions républicaines. Seul de son espèce, il nous fait assister aux discours imaginaires des *salles de déclamation.* »

M. De Decker s'est consciencieusement acquitté de son travail de confrontation ; sa documentation est considérable, et, autant que j'en puis juger, complète. Ce mémoire fait honneur à la fois à son auteur et au maître qui l'a inspiré, M. Paul Thomas.

B.

EUGÈNE MARTIN, professeur de philosophie au Collège de Villefranche-de Rouergue. — **La Psychologie de la Volonté**. — Paris, Alcan, 1913, 176 pages.

C'est bien un problème de psychologie que s'est posé M. Martin ; mais c'est, nous semble-t il, en moraliste et en éducateur qu'il l'aborde.

Nous souscrivons entièrement à ce jugement de M. P. Malapert, dans sa préface au livre de son ancien élève et ami. Avouons même que c'est par là surtout que le livre nous intéresse et nous plaît.

Former « l'âme » de l'enfant, former le cœur de l'enfant, n'est-ce pas, en somme, former son caractère, lui donner du caractère en éveillant et fortifiant sa conscience?

L'auteur y tend excellemment par l'éducation de la volonté.

Cette volonté, il l'analyse et cherche à la définir — il n'est pas psychologue pour rien ! — Il l'explique ou plutôt la circonvient par d'heureuses citations. Retenons celle-ci : avoir du caractère, absolument, c'est, dit Kant, posséder cette propriété par laquelle le sujet s'attache à des principes pratiques déterminés qu'il s'est invariablement posés par sa propre raison. Bien que ces principes, parfois, puissent être faux et vicieux, cependant la disposition générale de la volonté à agir suivant des principes propres et non à sauter tantôt ici, tantôt là, comme les mouches est quelque chose d'estimable et qui mérite d'autant plus l'admiration que c'est plus rare. « Il ne s'agit pas là de ce que la nature fait de l'homme, mais de ce que l'homme fait de lui-même. » Pour atteindre cet idéal, le chemin est long pour l'enfant et surtout très ardu pour l'éducateur.

Suivons un peu M. Martin dans son analyse souvent ingénieuse des nombreux éléments pratiques et physiques qui concourent à former la volonté. Il distingue les réflexions préliminaires, l'acte de la volon (ne serait-ce pas plutôt la résolution?), la décision, l'exécution.

La vigueur ou la débilité du vouloir, sa stabilité ou son inconstance sont d'importants coëfficients. Les sentiments et les tendances jouent, elles aussi, leur rôle souvent en lutte avec la raison. Tout cela est sainement envisagé et étudié par l'auteur. Ne ferait il pas œuvre utile pour les instituteurs et les éducateurs en extrayant de son livre les conseils pratiques de ses derniers chapitres et de sa conclusion? Ce seraient quelques pages fécondes et moralisatrices à répandre parmi maîtres et élèves qui ne peuvent s'attarder à lire 176 pages, quelque attrayantes qu'elles soient.

A. R.

—

René SCHNEIDER. — **Pérouse.** — Les villes d'art célèbres. — H. Laurens, Paris, 1914 (3 fr. 50 c.).

On se rappelle *L'Ombrie*, de M. René Schneider. Cette fois, il consacre à l'une des plus pittoresques villes de l'*Umbria verde*, à Pérouse, une élégante monographie.

Riche du souvenir étrusque, la franciscaine Pérouse conserve jusqu'à l'époque baroque le décor d'une architecture ogivale. Étude organique et esthétique de la cité qui bruit autour d'une fontaine, c'est l'histoire qui rattache les uns aux autres les monuments de la ville mystique et guerrière, où se dresse le griffon héraldique. M. Schneider expose cela avec une érudition qui entr'ouvre les arcanes de l'histoire et contribue à rendre un peu de l'âme, de la poésie de l'*Augusta Perusia*.

Le chapitre sur la peinture pérousine n'est pas moins intéressant que celui sur l'efflorescence de l'arc d'ogive. La pinacothèque offre l'une des expressions essentielles du visage pérousin; depuis les gonfalons des confraternités, tels qu'en peignit Bonfili, jusqu'à Pinturicchio, depuis Pietro Vanucci, le Pérugin par excellence, jusqu'à Raphaël, se développe le charme de cette école ombrienne à laquelle Sanzio doit un peu de sa douceur.

« Étudier la peinture et son musée, c'est chercher le génie de la ville d'art, dans les œuvres où il s'est le plus amoureusement et le plus clairement exprimé. »

—

La librairie Alcan vient d'enrichir sa collection *Art et esthétique* de deux volumes intéressant l'histoire de la peinture : **Holbein**, par E. FOUGERAT et **Puvis de Chavannes**, par RENÉ JEAN.

L'étude sur **Holbein** est le modèle du genre : situer le sujet dans l'atmosphère artistique du temps, suivre la formation chronologique des éléments essentiels, en une centaine de pages, apprendre ce qu'Holbein offre d'éternellement vivant et de curieux à qui ne veut pas l'approfondir, tel apparaît le but de M. Fougerat.

Il a le bon goût de ne prendre des travaux antérieurs que les opinions qui renforcent un jugement dirigé plus par l'intérêt pictural que par l'intérêt historique, et, au lieu de donner des sources une version nouvelle, il a l'intelligence de les offrir au lecteur dans la savoureuse intégrité de leur témoignage. Les antécédents ne peuvent expliquer tout ce qu'un génie a d'original, c'est-à-dire de précieux ; il faut voir dans l'œuvre même comment Holbein part de l'analyse pour arriver aux synthèses réfléchies. La psychologie, la recherche des caractères physionomiques du maître, révèle, avec un esprit clair, par touches comme le dessin d'Holbein, un peu de la « vie intime et mystérieuse » qui anime tout chef-d'œuvre.

Puvis de Chavannes — Plutôt que de rétablir la vie de l'artiste par l'anecdote, M. René Jean a la sagesse de ne voir en Puvis de Chavannes que le peintre. Après avoir parlé de « ceux qui lui apprirent, à son insu peut-être, l'emploi des mots dont il portait en lui la force évocatrice », il suit le plan non pas chronologique, mais topographique, allant de la *Picardia nutrix* au « bois sacré » de Lyon, ou à « Sainte-Geneviève » de Paris ; chacune des œuvres arrête l'auteur par une description où se transfuse le souffle des horizons sur lesquels Puvis de Chavannes développait « en beaux sonnets plastiques » le poème des mouvements arrêtés dans l'action.

—

ERNST WEISZ. — **Jan Gossart gen. Mabuse; sein Leben und seine Werke.** — Hermann Freises, Parchim I. M., 1913, 10 francs.

La contribution de M. Weisz à l'histoire de la peinture flamande pendant la première moitié du XVIe siècle est digne d'intérêt. Il ne faut pas s'étonner que ce soit un critique allemand qui donne le premier livre notoire sur un artiste de l'importance de Jean Gossart ; les

carrières et les études artistiques sont, en Belgique, plus ardues que partout ailleurs.

La formation et l'efflorescence de la manière de Gossart correspondent à une évolution dans l'histoire de la peinture flamande : il marque l'apparition définitive de l'influence italienne; c'est ce que le livre de M. Weisz souligne avec la gravité savante et la patience des chercheurs d'outre-Rhin. Un travail réunissant les données éparses sur le sujet eût été précieux; celui-ci l'est davantage, ses sources en témoignent. Bien que n'étant pas cités dans l'ouvrage, les travaux de M. A.-J. Wauters sont probablement connus de l'auteur; il n'ignore pas MM. Fourcaud, Friedländer et Hulin, mais n'épouse pas leurs hypothèses. Ainsi qu'il convient, en parlant de collectivités d'attributions souvent contestables, l'écrivain sépare la biographie de « Jennyn van Henegouwe » de l'analyse des œuvres. Cette analyse détaillée s'appuie sur une logique prudente, et les tableaux que le critique réunit sous le nom de Gossart semblent se rattacher les uns aux autres par des correspondances heureuses,

De Gossart date l'adoption du nu académique comme thème pictural (1). Adam et Eve sont saisis en mouvement; il n'est pas impossible que Gossart ait vu les mêmes personnages peints par Raphaël dans la Chambre de la Signature. L'auteur se rallie sans doute à ceux qui considèrent l'*Adam et Eve* de Bruxelles comme une copie, parce qu'il n'en parle pas (l'original est à Berlin). Au même titre, il ne dit mot de la *Vierge et l'enfant*, du musée ancien, dont l'original est à l'autel de l'église Saint-Victor de Xanten; mais il est d'accord avec tous les historiens sur l'unique Gossart de notre pinacothèque : le portrait d'Anne de Berghes, la femme du seigneur de Vere, pour qui le peintre travailla. Les portraits (par exemple celui du Musée d'Anvers) révèlent tout son génie; parmi les œuvres nées sous cette influence, l'auteur n'oublie pas celle de la collection Cardon, et il la rapproche de la *Madone de Berlin*.

De plus en plus on approfondit la connaissance de l'art flamand en déterminant les apports italiens; Gossart, de son temps novateur et audacieux, apparaît avec Van Orley, l'une des plus hautes expressions du mouvement que L. Lombaert et F. Floris allaient continuer pour préparer, avec des éléments pris directement à l'Italie, la grande école du XVIIe siècle. POIRIER.

(1) M. Weisz cite Vasari : « Giovanni di Mabuse fu quasi il primo che portasse d'Italia in Fiandra il vero modo di fare storie piene di figure ignude e di poesie. »

OUVRAGES REÇUS :

La littérature française illustrée, collection moderne de classiques :

FÉNELON. — *Choix de fables et de dialogues*; avec une introduction et des notes par P. Andraud; 36 illustrations; prix : 1 fr. 75.

CORNEILLE. — *Théâtre choisi*; avec une méthode suivie de lecture expliquée et un commentaire, par Mme P. Crouzet, MM. P. Crouzet, P. Andraud, F. Minouflet; 85 illustrations documentaires; prix : 4 francs. — Paris, Henri Didier, 1913; à Bruxelles, chez A. Dewit, 53, rue Royale.

Chronique Universitaire

Nos savants à l'étranger. — Au mois de janvier dernier, nous avions eu le plaisir d'entendre l'un des plus célèbres biologistes hollandais contemporains, le professeur Hugo de Vries, de l'Université d'Amsterdam. La brillante conférence qu'il fit alors à l'Université sur « l'Évolution par sauts brusques », est encore dans toutes les mémoires.

L'Université d'Utrecht, à son tour, a invité M. Dollo, professeur de paléontologie à l'Université, à exposer les résultats des recherches qu'il poursuit, depuis de longues années, sur « l'Irréversibilité de l'évolution ». M. le professeur Dollo a reçu à cette occasion l'accueil le plus chaleureux de la part du corps professoral et des étudiants. On se rappelle qu'il est docteur *honoris causa* de l'Université d'Utrecht.

—

Les anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles. — A Charleroi. — Le groupement régional de l'Union des anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles est chose faite à Charleroi. La séance inaugurale en a été tenue dans l'auditoire de l'Université du travail, en présence d'une brillante assistance où les dames étaient en nombre à peu près égal à celui des autres auditeurs. Parmi les autorités présentes, citons M. le député Émile Buisset, M. Paul Pastur.

L'assemblée était présidée par M. V. Vilain. Tous les membres du comité étaient rangés près du président.

En ouvrant la séance, M. Vilain a remercié d'abord les autorités dont le groupement recevait l'hospitalité, les autorités et les dames présentes, et enfin le conférencier qu'il a présenté en termes élevés, dignes de la personnalité éminente qui allait occuper la tribune.

L'honorable bourgmestre de Thuin avait pour mission de caractériser la nouvelle association dont il avait résumé le but dans sa présentation du conférencier. Très modestement, M. Vilain a préféré lire une lettre que lui avait adressée M. Bordet, directeur de l'Institut Pasteur, professeur à l'Université libre et président de l'Union des anciens étudiants.

Le groupement de Charleroi se rallie sans réserve aux idées si noblement exprimées par M. Bordet dans la lettre que voici :

A Monsieur le Président du groupement de Charleroi
de l'Union des anciens étudiants.

Mon cher Président,

Mon cours à l'Université ayant lieu précisément le lundi après-midi, il me serait bien difficile d'assister à la séance inaugurale du groupement carolorégien de l'Union des anciens étudiants. Je regrette vivement de ne pouvoir me trouver parmi vous au moment où vous scellez entre les anciens étudiants de Bruxelles un pacte de solidarité et de bonne affection, rendant ainsi plus étroits encore et plus solides les liens qui nous unissent à la grande Université dont nous avons été les élèves, dont nous sommes les amis et les défenseurs, et à laquelle nous nous sentons tous si sincèrement et si profondément attachés.

Les regrets que j'éprouve s'avivent encore du fait que je n'entendrai pas la causerie de votre éminent conférencier. C'est d'un heureux augure pour votre association d'avoir obtenu, à cette séance inaugurale, le concours de notre cher et vénéré ami M. Paul Héger, qui, par son inoubliable enseignement, par son éloquence, par l'amour du libre examen, dont il a inspiré tant d'élèves, par les efforts incessants qu'il a dépensés pour créer les instituts, a si puissamment contribué à la grandeur de l'Université et à l'affirmation de ses principes.

Mais ne pouvant être des vôtres, je croirais manquer aux devoirs que m'impose ma qualité de président de l'Union des anciens étudiants, si je ne vous apportais les vœux que le groupement central de Bruxelles forme pour le succès et le développement de votre entreprise, et si je ne vous priais, mon cher président, d'être mon interprète auprès de vos membres pour leur exprimer nos sentiments de chaleureuse sympathie et de fraternité.

Jamais le rôle de l'Université libre dans le pays n'a été plus important. Jamais, pour ceux qui l'aiment et la défendent, la nécessité de se

grouper étroitement et de s'aider n'a paru plus urgente, car jamais, depuis que la Belgique existe, la liberté de la pensée n'a été en butte à une agression plus brutale. Plus que jamais, l'Université libre est le refuge du libre-examen que le parti au pouvoir entend proscrire. L'enseignement public tombe aux mains d'une Église pour qui l'intolérance est une vertu et un devoir, qui impose la foi aveugle et ne tolère l'investigation scientifique que lorsqu'elle trouve le moyen d'en interpréter les résultats sans compromettre ses dogmes. Chaque jour, dans notre pays, la liberté de conscience est attaquée. Pour les auteurs de la loi scolaire, notamment, pas de morale, pas de vérité, pas de bonheur social, pas de vertu en dehors de la religion catholique. Pour eux, toute philosophie non religieuse est un danger public, elle est pernicieuse et néfaste. Le chef de l'Église catholique en Belgique a pensé qu'il ne pouvait défendre son idéal et lutter pour sa foi qu'en exprimant avec onction son aversion et son mépris pour le libre-examen. L'école confessionnelle, qui demain sera officielle, et dont l'objectif est de combattre la pensée moderne, utilisera largement, pour mieux réaliser son œuvre de contrainte et d'asservissement, l'incroyable privilège que la loi lui confère, d'attaquer sans mesure les convictions dissidentes, de stigmatiser et de maudire les philosophies positives.

Mais elles sauront se défendre. Fidèles au libre-examen, nous continuerons à croire que lorsqu'on médite un problème, on doit apporter à son labeur toute la sincérité et la saine vigueur d'une pensée affranchie des idées préconçues, rebelles aux mots d'ordre, indépendante et loyale. Attachés à la Constitution, que violent sans scrupules ceux-là même qui auraient pour devoir de la faire respecter, nous continuerons à penser que l'État doit assister impartial aux conflits engagés pour la conquête des esprits, et laisser le champ libre aux diverses doctrines qui aspirent à marquer la pensée humaine de leur empreinte. Pour nous, ces diverses doctrines, renonçant à remplacer l'argument par la contrainte, doivent ne puiser leurs forces qu'en elles-mêmes, ne chercher leurs gages de succès et de suprématie que dans ce qu'elles recèlent de vérité, de justice et de grandeur. Aujourd'hui, la faveur injuste et brutale d'un parti au pouvoir va rendre plus tyrannique encore et plus étroite la plus intransigeante des croyances.

Mais ce n'est pas en vain qu'en Belgique existe l'Université libre, et que son enseignement a répandu dans le pays, et spécialement dans le Hainaut, qui nous a fourni tant d'élèves, la haine de la servitude intellectuelle. La gravité du péril nous rend plus conscients de nos

devoirs. Le vrai centre de ralliement, c'est l'Université libre. Telle est bien notre pensée.

Comme contre-partie aux masses rurales profondes sur lesquelles la réaction s'appuie, il y a heureusement, pour servir le livre-examen et le sauver des attaques, il y a les grandes villes, il y a les centres industriels, il y a la foule des hommes conscients qui, sans manquer un instant au respect des convictions d'autrui, cherchent la vérité ailleurs que dans les traditions et les rites séculaires, conçoivent une morale indépendante du dogme, ont foi dans un avenir de science, de tolérance et d'apaisement; il y a, parmi ces hommes, au premier rang, la phalange serrée des anciens étudiants de l'Université libre.

Encore tous nos vœux! Et recevez, mon cher Président, pour vous et pour les membres de votre groupement, l'expression de nos sentiments les plus amicalement dévoués.

Dr J. Bordet,
Président de l'Union des anciens étudiants,
professeur à l'Université.

La lecture de cette lettre par M. Vilain fut longuement applaudie, puis le président donna immédiatement la parole à M. Paul Héger.

L'éminent professeur tint pendant plus d'une heure et demie son auditoire sous le charme d'une exposition admirable de clarté et de simplicité.

On a parlé, dit-il, successivement de miracles et de faillite de la science. La science ne fait pas faillite. Elle ne fait pas de miracles non plus, elle ne fait que des découvertes.

Et M. Héger d'en montrer quelques-unes à son auditoire, celles les plus récentes de la physiologie relatives à la survie des organes isolés, aux expériences de transplantation et de greffes d'organes humains et animaux.

M. Héger s'appuie sur une documentation accessible à tous par la projection lumineuse et cinématographique. Dans ces conditions, il serait fort difficile de reproduire ou de résumer son exposé.

En terminant sa causerie, le savant professeur reconnut que chaque découverte nous faisait faire un pas en avant dans la voie de la connaissance sans qu'on puisse affirmer que le chemin parcouru soit supérieur en longueur à celui restant encore à parcourir pour arriver à la vérité. Mais l'ensemble des faits connus et démontrés constitue une acquisition définitive et leur faisceau sera désormais la véritable Bible de l'Humanité.

L'assistance, qui avait dû se retenir d'applaudir même aux traits spirituels dont M. Héger parsème sa conférence, s'est rattrapée à ses derniers mots et lui a ménagé une véritable ovation.

* * *

Après avoir remercié M. Héger, M. Vilain a ouvert la séance dont l'unique objet à l'ordre du jour comprenait l'adoption des statuts définitifs du groupement dans le texte résultant de l'accord conclu avec le comité de l'Union de Bruxelles.

Ces statuts ont été adoptés à l'unanimité et sans observations, et ont recueilli de nouvelles adhésions.

—

Voyage du cercle des sciences et de la section polytechnique à Nancy. — Le cercle des sciences a rétabli cette année la vieille coutume qu'il observait jadis : le voyage annuel à l'étranger. Et pour ses débuts, il s'en est allé à Nancy, au cœur de cette Lorraine industrielle, dans la capitale intellectuelle de l'Est de la France. Bien lui en prit, car les étudiants bruxellois vécurent là quatre journées inoubliables, quatre jours de fêtes, de réceptions, de visites intéressantes, au milieu d'une population amie, et d'une jeunesse universitaire enthousiaste, qui les avait accueillis non pas en simples camarades, mais en véritables frères de race.

Nous fûmes reçus à la gare, le samedi 21 février, par les délégués des étudiants nancéens : J. Gérard, Weiss, Auberger, Remy, et par Déglin, représentant les étudiants parisiens. Dans la cour de la gare, quatre à cinq cents étudiants, qui ont attiré près de trois mille personnes, nous acclament, et c'est aux cris mille fois répétés de « Vive la Belgique », « Vivent les étudiants bruxellois », que nous nous rendons à l'hôtel de ville où le maire nous attend.

MM. Souriau et Doré nous souhaitent la bienvenue dans la capitale universitaire lorraine.

Lambiotte remercie en quelques mots très applaudis, et après une courte visite de la mairie, nous nous dirigeons vers la maison des étudiants. La salle des fêtes est décorée aux couleurs belges et françaises, et l'Université a bien voulu honorer cette réception de sa présence.

M. Ch. Adam, recteur, les doyens des facultés, MM. Floquet, des

sciences, Auerbach, des lettres, Binet, du droit, Meyer, de la médecine, les professeurs Souriau, Vogt, Weiss, Gény, Gain, Petit, Olivier, sont à la table d'honneur à côté des étudiants.

Nous entrons aux sons de la *Brabançonne* et de la *Marseillaise*, toutes deux vigoureusement acclamées, et M. J. GÉRARD, président de la Société générale des étudiants de Nancy, nous souhaite la bienvenue parmi nos frères nancéens.

M. ADAM, au nom de l'Université, salue en nous la jeunesse de cette nation voisine et amie, si sympathique à la France et dont la brillante civilisation commande le respect.

M. DOCQUIER nous apporte enfin le fraternel salut de la colonie belge de Nancy.

VAN LAER, président de la délégation des étudiants bruxellois, remercie de cet accueil si fraternel et affirme une fois de plus les sympathies de la Belgique pour la Lorraine et pour Nancy. Il termine par le cri de « Vive la France », qu'accueille une ovation.

La réception se termina par une causerie intime où étudiants et professeurs, Belges et Français, firent plus amplement connaissance; on se sépara au milieu de l'enthousiasme général.

Le soir, un concert suivi de punch réunit au Cercle tous les étudiants.

Dimanche 22.

Après une matinée consacrée à la visite de la ville, et après un vin d'honneur offert par les étudiants en sciences de Nancy, nous nous rendîmes l'après-midi au stade universitaire, où une fête sportive était organisée en notre honneur.

A 5 heures de l'après-midi, la Société belge de bienfaisance nous recevait; M. DOCQUIER, son président, nous dit combien il est fier et heureux de recevoir les étudiants français et ses compatriotes.

VAN LAER, en le remerciant, témoigne tout le plaisir que nous cause le fait de voir des compatriotes unis à l'étranger en une société de bienfaisance.

M. BAES, professeur à l'Université libre, fait l'éloge de la société et lui souhaite longue vie et prospérité. Enfin, J. GÉRARD remercie au nom des étudiants nancéens.

Un banquet nous fut alors offert par la Société générale des étudiants.

Lundi 23.

Vers 10 heures du matin, nous fûmes reçus aux mines de sel Marcheville-Daguin, à Saint-Nicolas, par MM. les directeurs Noël et Roederer, sous la direction desquels nous visitâmes la mine. On nous y fit voir les anciens chantiers, où l'on avait eu l'obligeance de reconstituer pour nous les anciens modes d'extraction. Nous descendîmes à 200 mètres sous terre dans la plus forte veine (la onzième en profondeur), qui a 25 mètres de puissance et dont une partie seulement est exploitée. On nous montra l'ancien mode d'extraction par l'eau à forte pression, abandonné depuis longtemps à cause des infiltrations qu'il produisait dans le sous-sol, infiltrations qui déterminèrent un affaissement de toute la mine. A cette méthode succéda celle de l'extraction à la dynamite, dans laquelle on fore les mines d'abord à la main (en gradins renversés), ensuite avec la perforatrice électrique.

Avant de nous faire remonter au jour, M. Noël nous offrit du champagne dans la curieuse salle des fêtes, taillée en plein sel au fond de la mine, où les étudiants des deux pays remercièrent vivement M. Noël de sa cordiale réception.

Puis, ce fut le retour à la lumière ; et après un dernier coup d'œil au reste de l'établissement, nous quittâmes l'usine pour nous diriger vers Dombasle, où un banquet nous attendait aux usines Solvay. A l'heure du champagne, M. Boulvain, le distingué directeur des usines de Dombasle, remercia les étudiants français et belges d'avoir répondu à son invitation, et après avoir exalté l'entente franco-belge, il leva son verre à la prospérité de l'Université libre de Bruxelles et de la Société générale des Etudiants.

Van Laer remercia M. Boulvain du charmant accueil qu'il avait réservé aux étudiants belges, et exprima toute la gratitude qu'ils éprouvent pour M. E. Solvay et pour la Société Solvay et Cie.

MM. J. Gérard, au nom des étudiants de Nancy, Baes, au nom des professeurs bruxellois, Cochard, au nom des étudiants parisiens, firent valoir la splendide générosité de M. Solvay à l'égard des universités belges et françaises ; on but à la France, à la Belgique et à M. Solvay.

A 4 heures, nous quittions à regret cette hospitalière maison, et nous reprenions le chemin de Nancy où nous devions encore visiter la Société générale de construction électrique. Nous ne pûmes malheureusement pas la voir en détail. Il était trop tard, et nous ne fîmes que parcourir rapidement les vastes installations où l'on fabrique des

transformateurs, alternateurs, dynamos à courant continu ou à courant alternatif, etc.

Le soir, un banquet qu'offraient les étudiants de Bruxelles leur donna l'occasion de remercier chaleureusement les étudiants lorrains de leur exquise hospitalité.

Mardi 24.

Le mardi, nous n'étions plus guère nombreux pour la visite des instituts. La fatigue et l'enthousiasme en laissèrent plus d'un en route. Pourtant, les absents eurent tort. Cette visite fut d'un haut intérêt scientifique.

M. Mauduy nous guida à travers l'Institut d'Electrotechnie, dont une partie est actuellement en démolition et dont on avait retardé le déménagement pour nous.

Nous visitâmes les principaux laboratoires, la salle de photométrie, le laboratoire des mesures électriques, où nous pûmes admirer une profusion d'appareils des plus modernes, balances de lord Kelvin, pont double de Kelvin, ponts de Wheatstone, des résistances étalonnées de 100,000 à 1/10,000 ohm, des voltmètres électrostatiques, voltmètres multicellulaires de lord Kelvin, un hystérésimètre Blondel, etc.; une salle d'accumulateurs et un laboratoire d'essai des dynamos, renfermant une vingtaine de dynamos, une demi-douzaine d'alternateurs mono-, tri- et tétraphasés, et autant de transformateurs, dont l'un pour essais à haute tension (140,000 volts).

M. Vogt nous fit voir ensuite les laboratoires de mécanique, la section d'hydraulique renfermant des turbines à haute et basse chute et des pompes centrifuges, la salle de chauffe, et la salle des machines, avec ses machines à vapeur, ses moteurs à gaz et à pétrole, et ses machines d'essai de résistance des matériaux. L'enseignement dans cet institut comprend trois ans. Les deux premières années sont consacrées à l'étude des mathématiques, de la mécanique, de la physique et de la chimie. La troisième est plus spécialisée, l'enseignement y étant dirigé surtout vers les questions techniques et pratiques.

Ensuite, M. Guntz nous montra les installations de l'institut de chimie, laboratoires de chimie organique, de chimie analytique, de chimie des teintures, d'analyse électrolytique, de chimie physique, de calorimétrie, tous très bien montés, ainsi que la salle des machines renfermant huit dynamos variées.

L'institut prépare en trois ans des ingénieurs-chimistes; la première

année est consacrée à la physique, aux mathématiques, à l'analyse qualitative et à la chimie inorganique et organique; la deuxième, à la chimie générale, chimie industrielle, analyse quantitative, électrochimie et minéralogie; la troisième comprend l'étude des questions techniques et pratiques, comme dans l'institut d'électrotechnie.

MM. Floquet, doyen de la Faculté des sciences, et Gutton nous pilotèrent enfin dans l'Institut de physique et de mathématiques, dont ils nous firent admirer les musées, les laboratoires et les salles de cours.

Ce fut par cette intéressante visite que se termina notre voyage. L'après-midi, le cœur plein de regrets, nous quittions nos amis de Nancy, parmi lesquels nous avions passé tant d'heures instructives et cordiales. Grâce à l'amabilité vraiment trop flatteuse de nos camarades lorrains, ces quelques jours nous avaient rendus frères par le cœur comme par l'intelligence.

M. V. L.

Rabindranath Tagore

PAR

STÉPHANIE CHANDLER

Un écrivain anglais s'exprime comme suit sur Rabindranath Tagore : « Une étrange et double impression subsiste en moi depuis ma dernière visite à M. Rabindranath Tagore. Au milieu de notre conversation, nous fûmes interrompus; tandis que M. Tagore parlait avec l'intrus devant une des fenêtres de la chambre, je me tenais devant l'autre et causais de l'œuvre du poète à un jeune Hindou de ses amis. En une langue affinée, avec enthousiasme, quoiqu'à voix basse, mon interlocuteur esquissa pour moi le cadre et l'arrière-plan national du tableau et attira mon attention sur des faits saillants et des détails inconnus concernant la vie et l'œuvre de l'écrivain. C'est ainsi qu'il me fut permis d'emporter avec moi de nouvelles impressions venues directement de l'exquise personnalité de M. Tagore, et une vision impersonnelle, superposée à la mienne propre, celle que la jeune Inde a de lui, cette nouvelle génération hindoue, si instruite et raffinée, héritière d'une culture des plus anciennes, et dont le patrimoine intellectuel est devenu plus conscient encore par la recherche de contact avec ce que l'Europe compte parmi son élite. »

M. Tagore appartient à une famille patricienne de Calcutta; une rue y porte son nom. Son père, élevé dans l'opulence, se défit de tous ses biens et reçut le titre de Maha Rishi ou Maharshi Devendranath Tagore, c'est-à-dire le Saint, comme fondateur d'une secte religieuse, qui se rattache au Brahmanisme, le Brahmo Samaj, et d'une sorte de séminaire où les néophytes de cette secte s'entraînent dans

l'élocution et l'art de prêcher. A l'âge de quatre vingt-huit ans, en 1905, ce vieillard au cerveau vaste et lucide, écrivit son autobiographie, destinée à démontrer les conflits de son âme et ses luttes spirituelles; on y discerne aisément certaines analogies avec la pensée de son fils. L'autobiographie du Maharshi Tagore a jeté une lumière des plus nette sur le progrès toujours croissant et sur l'idéal directeur du Brahmo Samaj, tendance philosophique des plus importante. En 1909, cette œuvre fut traduite en anglais par Evelyn Underhill, femme extrêmement érudite, à laquelle je suis redevable de précieuses indications au sujet de l'auteur qui fait l'objet de cette étude. Mais si le Maharshi était un mystique doublé d'un homme d'action, Rabindranath Tagore est un artiste, musicien autant que poète, et métaphysicien autant qu'artiste.

Une fascination étrange émane de la personnalité du poète; tout en exerçant une certaine autorité sur ceux qui l'approchent, elle commande cette discrétion de tenue, cet éloignement tacite que les Anglais dénomment si exactement par le terme intraduisible en français : *aloofness*.

De taille souple et mince, la figure allongée aux traits classiques, des yeux pailletés d'or d'une grande douceur: tout l'ensemble paraît si proportionné, si calme, si sûr, qu'on se fait l'effet d'être trop lourdement vêtu, trop grossièrement chaussé, et gauche et bruyant devant cet être à la texture délicate, aux mouvements harmonieux et qui semble être en parfait équilibre physique et moral. " Sa voix, m'écrivait un de ses disciples, est modulée, d'une sonorité si légère et vibrante, qu'elle rappelle la douceur émotive du chalumeau. „

Par différentes recherches et démarches, je puis me rendre compte que l'existence du poète, pour autant que son développement spirituel est en cause, ressemble singulièrement à celle de son père; son âme se reflète avec sincérité dans les nombreux écrits que l'Occident ne vient que récemment de découvrir, mais dont la beauté a été accueillie avec une joie étonnée et intense. Ses poèmes sont si évidemment la création d'un être de génie, qu'ils n'ont pas besoin des commentaires enthousiastes dont les critiques, tant lyriques que philosophes, abondent à leur égard.

Cette œuvre poétique nous étonne d'autant plus que la langue anglaise n'est pas celle de l'auteur : " Je n'ai pas très sérieusement

étudié au collège, parce que j'avais une antipathie insurmontable pour l'école; je ne faisais que très imparfaitement mes devoirs; aussi mes professeurs finirent-ils par ne plus s'occuper de moi, et je regardais glisser les eaux, assis au bord des rivières, mainte heure que j'aurais dû passer en classe. Mais j'emportais toujours des livres; je les lisais déjà lorsque mon jeune âge ne me permettait pas encore d'en saisir le sens. Ce n'était pas ce qu'ils disaient qui me captivait, mais d'entendre chanter le rythme des cadences. C'étaient presque toujours des livres sanscrits que je trouvais très nombreux dans la bibliothèque de mon père. Lorsque, vers l'âge de treize ans, je vins pour la première fois en Angleterre, je lus les grands poètes anglais de la même manière; Tennyson et Shelley étaient pour moi ce que furent les vieux poètes sanscrits : je n'avais qu'une très vague idée de leur pensée, mais je ne cessais d'en répéter les vers à haute voix, trans porté par l'harmonie et la vibration de la rime et du mètre. Et après les poètes, ce furent Dickens et Thackeray que je lisais alternativement, à haute voix, chaque jour; c'est à eux que je dois d'avoir probablement appris à mieux connaître la langue anglaise que si je l'avais étudiée avec méthode. Quand j'étais à peine adolescent, mon frère aîné édita une revue; c'est là que je fis mes débuts en publiant de la prose et de la poésie; c'est cette dernière forme qui me venait le plus naturellement. Lorsque je me sentis maître du sanscrit et de l'anglais, je fis beaucoup de traductions en bengali et j'écrivis des nouvelles et des comédies en cette langue. »

La première de ces nouvelles fut publiée quand Rabindranath Tagore avait dix-neuf ans, mais alors déjà on jouait de ses pièces qui sont restées au répertoire à Calcutta. L'une d'elles, dont l'auteur fit lecture à Londres, à l'*India Office*, en 1912, produisit très grand effet.

Quant à ses poèmes, où, pour les nommer de façon plus appropriée, ses chants, ils se chiffrent par plusieurs centaines; c'est lui-même qui les a mis en musique et ils sont chantés dans le pays entier, partout où la langue bengali se parle.

Depuis plusieurs années une partie de l'activité de M. Tagore s'est portée sur une école, fondée par lui à Bolpur, école qui paraît être une espèce de monastère en plein air. « Sur une bruyère, étendue aux vastes horizons, où seuls deux très vieux arbres coupent l'espace, mon père avait posé quelques grosses pierres en forme de siège, où

il passait de longues journées en méditations. C'est là, en cette plaine solitaire, que j'ai placé mon école. Au Bengale n'existe pas ce qu'on est convenu d'appeler des pensionnats; les parents n'aiment pas se séparer de leurs enfants; aussi mon expérience fut-elle nouvelle et comme telle, accueillie avec méfiance. La plupart des garçons qu'on voulut bien me confier dès l'abord étaient des sujets réputés réfractaires à toute discipline; mon école fut évidemment considérée comme une espèce de colonie pénitentiaire. Mais la liberté relative que je leur accordais et l'instruction uniquement basée sur des règles spirituelles, influencèrent les élèves en peu de temps très favorablement. Toutes les méthodes violentes sont exclues; les garçons peuvent errer à travers champs et se promener à toutes les heures du jour; les leçons se donnent en plein air; en dehors des heures d'étude, les maîtres se mêlent aux enfants en camarades; le seul système que j'emploie est celui d'observer étroitement leur individualité, afin de trouver le moyen de les rendre heureux et gais. Ils jouent des charades, font des tableaux vivants, ils éditent une revue qu'ils impriment et brochent eux-mêmes; je les aide en leur fournissant le papier et de nombreuses revues et livres de références. Et à les voir heureux et enthousiastes, je me sens heureux. »

Cette école, qui débuta avec six élèves, en comptait plus de deux cents en 1912; jamais plus de dix élèves ne sont admis en une même classe; le corps professoral avait vingt-trois membres en 1911. Les frais pour les parents sont d'une étonnante modicité, ils s'élèvent à 18 roupies, à peu près 27 francs par mois; cette somme inclut la pension complète, l'enseignement et les soins médicaux. Le présent gouvernement, en la personne du vice-roi des Indes, s'est exprimé très favorablement au sujet de cette institution, tandis que quelques années auparavant des circulaires officielles, nettement hostiles, avaient mis en garde les parents contre cette nouvelle école.

* * *

Ce fut, lorsqu'après une longue maladie, Rabindranath Tagore ne se sentit pas de force pour entreprendre un travail original, qu'il eut l'idée de transcrire en anglais certains de ses chants bengalis. « En traduisant ces poèmes, des sensations identiques à celles que j'éprou-

vais lorsque je les avais conçus, m'inspirèrent et c'est ainsi que dans un certain sens ils pourraient être considérés comme originaux. »

M. W. B. Yeats nous dit que par des amis hindous il a appris que ces poèmes lyriques dépassent encore dans la langue bengali la souplesse de rythme et la délicatesse de teinte que nous leur trouvons en anglais. « D'une culture suprême et d'une grâce infiniment charmeuse, cette œuvre poétique est en même temps si primesautière qu'elle paraît appartenir au sol, tout autant que l'herbe et les roseaux. »

Nous donnons ici la traduction de quelques-uns des poèmes qui font partie du *Gardener* (*Le Jardinier*).

O mère, le jeune prince passera devant notre porte.

Comment pourrais-je rester au travail ce matin?

Montre-moi comment tresser mes cheveux, dis-moi de quelle robe me vêtir !

Pourquoi me regardes-tu étonnée, ô mère?

Je sais bien qu'il ne lèvera pas une seule fois ses yeux vers ma fenêtre.

Je sais qu'il disparaîtra en l'espace d'un instant.

Seul le chant lointain de la flûte parviendra jusqu'à moi en un sanglot.

Mais le jeune prince passera devant notre porte et je veux être parée pour ce moment.

O mère, le jeune prince a passé devant notre porte.

Tel le soleil du matin son char éblouissait.

J'ai rejeté le voile de mon visage.

J'ai arraché la chaîne de rubis de ma nuque, et je l'ai lancée sur son chemin.

Pourquoi me regardes-tu, étonnée, ô mère?

Je sais bien qu'il n'a pas ramassé ma chaîne.

Je sais qu'elle a été écrasée sous les roues de son char,

Et qu'elle a laissé une tache rouge sur la poussière.

Personne ne sait quel a été mon don et pour qui.

Mais le jeune prince a passé devant notre porte et j'ai lancé le joyau de mon être sur son chemin!

* * *

Lorsque les deux sœurs vont puiser de l'eau, elles viennent en cet endroit et elles sourient.

Elles doivent savoir que quelqu'un se tient derrière les arbres lorsqu'elles vont puiser de l'eau.

Les deux sœurs chuchotent ensemble lorsqu'elles passent en cet endroit.

Elles doivent avoir deviné le secret de celui qui se tient derrière les arbres lorsqu'elles vont puiser de l'eau.

Leurs cruches glissent soudain et de l'eau s'en épand, lorsqu'elles parviennent en cet endroit.

Elles doivent avoir découvert que le cœur de quelqu'un bat, quelqu'un qui se tient derrière les arbres lorsqu'elles vont puiser de l'eau.

Les deux sœurs se regardent lorsqu'elles arrivent en cet endroit et elles sourient.

Et leurs pieds agiles rient, eux aussi.

Et tout cela trouble celui qui se tient derrière les arbres lorsqu'elles vont puiser de l'eau.

* * *

Pourquoi la lampe s'est-elle éteinte?
Je l'ai ombragée de mon manteau pour la protéger du vent.
Voilà pourquoi la lampe s'est éteinte.

Pourquoi la fleur s'est-elle fanée?
Je l'ai serrée contre mon cœur dans mon amour anxieux.
Voilà pourquoi la fleur s'est fanée.

Pourquoi la rivière s'est-elle desséchée?
J'y ai mis un barrage pour pouvoir m'en servir;
Voilà pourquoi la rivière s'est desséchée.

Pourquoi la corde de la harpe s'est-elle brisée?
J'ai essayé d'en tirer un son qui fut au-dessus de sa force.
Voilà pourquoi la corde de la harpe s'est brisée.

* * *

Un sourire incrédule passe dans ton regard quand je viens pour prendre congé de toi.

Je l'ai fait si souvent que tu penses que bientôt je reviendrai.

A dire la vérité, j'ai le même doute dans mon esprit.

Car les jours de printemps reviennent toujours à nouveau, la pleine lune ne part que pour revenir, les fleurs renaissent et rougissent sur leurs tiges d'année en année, — et il est probable que je prends congé pour revenir à toi toujours.

Mais garde l'illusion, ne fût-ce que pour un peu; ne me renvoie pas avec cette hâte sans douceur.

Lorsque je dis que je te quitte à jamais, accepte-le comme vrai et permets à une brume de larmes d'ombrager pour un instant les sombres cercles de tes yeux.

Et puis, souris malicieusement lorsque je reviens.

* * *

Par le sombre sentier d'un rêve j'étais allé vers elle, qui fut mienne dans une vie précédente.

Sa maison se trouvait au bout d'une rue déserte.

Dans la brise du soir son paon favori sommeillait sur sa perche et les colombes restaient silencieuses dans leur coin.

Elle déposa sa lampe près du portail et se tint debout devant moi.

Elle leva ses grands yeux vers mon visage et semblait demander : " Es-tu bien, mon ami „?

J'essayai de répondre, mais notre langage s'était perdu et oublié.

Je pensai et pensai; nos noms ne voulaient pas me revenir à l'esprit.

Des larmes brillèrent dans ses yeux.

Elle me tendit la main droite. Je la pris et je restai muet.

Notre lampe vacilla dans la brise du soir et expira.

* * *

Et voici des chants que nous empruntons au *Gitanjali* (*Offrandes lyriques*) :

Le temps que dure mon voyage est long, et la route en est longue.

Je suis sorti sur le char de la première lueur et j'ai poursuivi ma route à travers les déserts des mondes en laissant ma trace sur maintes étoiles et planètes.

C'est le chemin le plus lointain qui amène le plus près de toi, et l'entraînement le plus compliqué est celui qui aboutit à l'harmonie la plus parfaitement simple.

Il faut que le voyageur frappe à chaque porte étrangère avant d'arriver à la sienne, et il faut parcourir tous les mondes extérieurs pour atteindre sa propre âme.

Mes yeux s'égarèrent dans les lointains avant que je ne les eusse fermés en disant : " Te voici! "

La question et le cri : " Où? " se fondent dans les larmes de mille fleuves et inondent le monde sous les flots de la certitude : " Je suis! "

* * *

Ce n'est pas dans le renoncement que je trouve la délivrance.

Je sens l'étreinte de la liberté en mille liens de délices.

Tu verses pour moi toujours de ton vin, aux couleurs et aux parfums divers, tu emplis cette coupe d'argile jusqu'au bord.

A ta flamme mon être allumera ses cent lampes diverses et les placera devant l'autel de ton temple.

Non, jamais je ne fermerai les portes de mes sens; les joies de voir, d'entendre, de toucher soutiendront ta joie.

Oui, toutes mes illusions brûleront dans l'embrasement de la joie et tous mes désirs mûriront en fruits d'amour.

* * *

Si tu ne parles pas, je remplirai mon cœur de ton silence et je le subirai.

Tranquille, je t'attendrai comme la nuit en sa vigile étoilée, la tête courbée et en patience.

Le jour viendra sûrement, l'obscurité s'effacera, et ta voix, semblable à un fleuve d'or, ruissellera à travers le firmament.

Alors tes paroles s'envoleront en chansons de tous les nids de mes oiseaux, et tes mélodies s'épanouiront en fleurs dans tous les bosquets de ma forêt.

* * *

Lorsque tu fus le partenaire de mes jeux, je ne t'ai jamais interrogé pour savoir qui tu étais.

Je ne connaissais ni timidité ni crainte, ma vie était tumultueuse.

Dès l'aube tendre, en camarade, tu chassais mon sommeil et tu me conduisais, en courant, de clairière en clairière.

En ces jours là je ne me souciais point du sens des chants que tu chantais pour moi.

Ma voix seule en reprenait les mélodies et mon cœur dansait à leur cadence.

Maintenant que le temps des jeux est passé, quel est ce spectacle soudain qui s'est révélé à moi?

L'univers, le regard abaissé vers tes pieds, t'adore entouré des étoiles silencieuses.

* * *

Il vint et il s'assit à mes côtés, mais je ne m'éveillai point.

Quel sommeil maudit ce fut !

Malheur à moi !

Il vint quand la nuit était tranquille.

Il tint sa harpe dans ses mains — et mes rêves retentirent de ses mélodies.

Hélas! pourquoi mes nuits sont-elles toutes ainsi perdues?

Ah! pourquoi dois-je à jamais me passer de sa vue, lui, dont l'haleine effleure mon sommeil?

* * *

Cesse tes psalmodies et tes cantiques, cesse d'égrener ton chapelet.

Qui adores-tu dans ce coin obscur et solitaire d'un temple dont toutes les portes sont closes?

Ouvre les yeux et vois, ton Dieu n'est pas devant toi.

Il est là où le laboureur retourne le sol aride, et où le cantonnier casse les pierres des routes. C'est avec eux qu'il est par le soleil et par l'averse, et son vêtement est couvert de poussière.

Ote ta mante sacrée et, comme ton Dieu, descends sur le sol poudreux.

La liberté? où la trouver, cette liberté?

Notre maître s'est chargé joyeusement des liens de la création et ainsi à jamais il ne fait qu'un avec nous tous.

Sors de tes méditations et laisse là tes fleurs et l'encens! Quel mal y a-t-il si tes vêtements deviennent haillons souillés? Va à lui, soutiens-le dans le labeur à la sueur de ton front.

* * *

Oui, je le sais, ce n'est que ton amour, ô bien-aimé de mon cœur, que cette lueur dorée qui danse sur le feuillage, que ces nuages indolents qui voguent à travers le firmament, que cette brise légère qui laisse sa fraîcheur sur mon front.

Mes yeux sont inondés de la clarté de l'aube; c'est ton message à mon cœur.

Ton visage s'incline vers moi, tes yeux cherchent mes yeux, et mon cœur a touché tes pieds.

* * *

Sous les ombres profondes du juillet pluvieux, tu marches à pas furtifs, silencieux comme la nuit, évitant ceux qui t'épient.

Aujourd'hui, le matin a fermé ses yeux sans se soucier des appels persistants du bruyant vent d'Est, et un voile opaque recouvre l'azur du ciel toujours en éveil.

Les forêts ont fait taire leurs chants et les portes de toutes les maisons sont closes.

Tu es le voyageur solitaire dans cette rue déserte.

O toi, mon unique ami, mon tout aimé, le porche de ma demeure est ouvert, — ne passe pas, tel un songe !

* * *

Je te veux, toi seul, laisse mon cœur le répéter sans fin.

Tous les désirs qui, nuit et jour, me distraient sont trompeurs et vides dans le fond.

De même que la nuit recèle dans son ombre le désir vers la lumière, de même au fond de mon inconscient retentit le cri : Je te veux, toi seul ! De même que la tempête, pour aboutir à l'accalmie, s'insurge contre elle de toutes ses forces, de même ma révolte frappe ton amour et toujours s'écrie encore : Je te veux, toi seul !

* * *

Dans l'avant-dernier des poèmes qui composent le *Gitanjali*, le poète avoue que souvent on lui a demandé : « Qui est Lui ? »

Et il répond : « J'ai mis ce que je sais de toi en des poèmes qui dureront.

Le secret s'épand de mon cœur. Ils viennent et ils me demandent : Quelle est ta pensée ? Je ne sais comment leur répondre.

Et je leur dis : Ah ! qui sait quelle est toute sa pensée ! Ils rient et ils s'en vont avec dédain. Et toi, tu restes là, assis et souriant. »

« Qu'il est donc difficile, ajoute Rabindranath Tagore, d'exprimer ses pensées et ses sensations les plus intimes de manière à permettre à d'autres de comprendre ce qu'on a vu et ressenti. Je n'ai ni foi, ni dogme, ni doctrine, ni quoi que ce soit de pareil. Je ne sais rien. Je n'ai pas fait d'études spéciales d'aucune philosophie. J'ai été élevé en une ambiance de mysticisme. Mon père a été un grand admirateur des Oupanishads et de Sufi. Mais moi je n'ai aucun système. Mon âme est libre de tout dogme et je pense que mes chants ne seront pas très lucides pour ceux qui ont une croyance définie. »

Cette affirmation nous permet de comprendre l'œuvre philosophique de l'écrivain hindou, œuvre publiée sous le nom de *Sàdhanà, la compréhension de la vie.*

Sàdhanà est l'exposé de toute une métaphysique et de toute une morale, mais non d'une métaphysique dogmatique qui prétendrait mettre la vie en axiomes, non d'une de ces morales automatisées qui imposent à l'action des maximes toutes faites. Nous sommes en présence d'une pensée essentiellement vivante, toujours en travail; elle tâche d'associer à sa propre recherche ceux auxquels elle s'adresse, elle éveille en eux le désir d'une transformation intérieure, d'une élévation de l'âme. Rien de plus noble ni plus profond que ces pages, rien de plus réconfortant que la bonté qui s'en dégage.

Nous traduirons d'abord certains passages qui nous paraissent caractéristiques de la manière de l'auteur; nous choisissons ceux qui synthétisent le plus complètement les idées directrices de son œuvre. Rabindranath Tagore expose, on en jugera, avec une grande lucidité les questions complètes des rapports entre l'individu et l'unité de l'univers et celles qui contiennent sa morale. Nous tâcherons de résumer le contenn de ces développements et d'indiquer la direction de sa philosophie.

Sur les rapports de l'individu à l'univers il nous enseigne, dans le premier chapitre, ce qui suit :

L'unité fondamentale de la création n'a pas été exclusivement une spéculation philosophique pour l'Inde; ce fut l'objet de son essence même que de réaliser cette grande harmonie dans le sentiment et dans l'action. En se soumettant à la méditation et en régularisant sa vie, elle cultiva sa connaissance de telle manière que tout prit une signification spirituelle pour elle. La terre, l'eau, la lumière, les forêts, les fleurs n'étaient pas uniquement pour elle des phénomènes physiques vers lesquels on se tourne pour en faire usage et qu'on écarte ensuite. Elles lui furent nécessaires afin d'atteindre son idéal de perfection, de même que chaque note est nécessaire à la perfection d'une symphonie.

L'Inde a senti, instinctivement, que le fait essentiel de ce monde est d'une signification primordiale pour nous; nous devons nous en rendre pleinement compte et nous devons nous unir avec la création par une relation consciente; nous n'y serons pas poussés seulement par une curiosité scientifique ou par des avantages matériels, mais

par un esprit de sympathie et par un large sentiment de joie et d'apaisement.

L'homme de science sait, en une certaine mesure, que le monde n'est pas exclusivement ce qu'il paraît être à nos sens; il sait que la terre et l'eau sont en réalité le jeu de puissances qui se manifestent à nous comme terre et comme eau, comment, nous ne le comprenons qu'en partie.

De même l'homme qui ouvre grand son regard spirituel, sait que la vérité ultime, quant à la terre et à l'eau, réside en notre appréhension de la volonté éternelle qui agit dans le temps et qui prend forme dans les forces que nous parvenons à concevoir sous ces deux aspects.

Cela ne relève plus de la connaissance scientifique, mais c'est une perception de l'âme par l'âme. Ainsi, nous ne sommes pas conduits au pouvoir comme par la science, mais à la joie, qui est le produit de l'union des affinités.

L'homme que la connaissance du monde ne mène pas à des profondeurs plus grandes que la science, ne comprendra jamais ce que trouve dans les phénomènes naturels l'homme qui a une vision spirituelle.

Le seul rôle de l'eau n'est pas de nettoyer ses membres; elle purifie son cœur, car elle touche son âme. La terre ne se borne pas à supporter son corps, mais elle lui réjouit l'esprit, car son contact est plus qu'un contact physique, c'est une présence vivante.

Si l'homme ne réalise pas sa parenté avec la nature, il végète en une prison dont les murs lui sont étrangers.

Mais lorsqu'il conçoit l'esprit éternel en tous les objets, alors il est émancipé, car alors il découvre la plus complète signification du monde dans lequel il est né; alors il se trouve dans la vérité absolue et son harmonie avec le tout qui est, s'établit.

Dans l'Inde, on enjoint aux hommes de se rendre compte du fait qu'ils sont liés de la plus étroite parenté aux choses qui les entourent, corps et âme, et qu'ils doivent saluer le soleil du matin et l'eau courante et la terre fertile comme la manifestation de la même vérité vivante que celle qui les tient embrassés. Ainsi le texte de notre méditation journalière sera le *Gayatri*, un verset que nous considérons comme étant l'épitomé de tous les Vedas. Grâce à lui, nous

essayons de concevoir l'unité essentielle du monde avec l'âme consciente de l'homme; nous apprenons à percevoir l'Unité maintenue par l'Esprit Eternel, dont la puissance crée la terre et le firmament et les étoiles, et qui irradie en même temps nos âmes de cette lumière consciente qui se meut et existe dans une continuité ininterrompue avec le monde extérieur.

" (1)... Quelques philosophes modernes d'Europe, qui sont directement ou indirectement redevables dans leurs tendances aux Oupanishads, non seulement ne semblent pas se rendre compte de cette dette, mais soutiennent que le Brahma de l'Inde n'est qu'une abstraction, une négation de tout ce qui est dans le monde, en un mot que l'Être Infini ne se trouve nulle part en dehors de la métaphysique.

Il se peut que pareille doctrine ait prévalu et domine encore chez une fraction de mes compatriotes, mais elle n'est certainement pas en accord avec l'esprit général qui a pénétré l'âme hindoue. Au contraire, cette âme est constamment inspirée par l'habitude, par la pratique de concevoir et d'affirmer la présence de l'infini en toutes choses. Il nous est prescrit de voir " tout ce qui est visible en ce monde " comme enveloppé en Dieu : Je me prosterne devant Dieu toujours à nouveau, lui qui est dans le feu et dans l'eau, lui qui pénètre le monde entier, lui qui est dans la moisson qui se renouvelle chaque année aussi bien que dans les arbres qui perdurent. "

" (2) ... *Tout est né de la vie immortelle et tout est vibrant de vie, car la vie est immense.* " C'est le noble héritage qui nous vient de nos ancêtres et qui attend que nous le réclamions comme notre bien, cet idéal de la suprême liberté de conscience. Cet idéal n'est pas uniquement intellectuel ou émotif, il a une base éthique et il doit être traduit en action. Il est dit dans les Oupanishads : *L'Être suprême est répandu partout, voilà pourquoi il est le bien inné en tout.* Etre sincèrement uni avec tous les êtres dans le savoir, dans l'amour et dans le devoir, reconnaître ainsi son être à soi dans le Dieu qui est répandu partout, c'est là l'essence même du bien, — et la tonique de tous les enseignements des Oupanishads sera : " *La vie est immense.* "

---

(1) P. 16 et suiv.
(2) P. 21.

Après ce premier problème, vient celui de la connaissance de l'âme, de la conscience de soi.

... (1) D'après les Oupanishads, la clef de la conscience qu'on a de l'univers et de Dieu, est fondée dans la conscience de l'âme. Connaître notre âme en dehors du moi individuel, c'est là le premier pas vers la réalisation de la délivrance suprême. Nous devons savoir avec absolue certitude que nous sommes essentiellement esprit. Nous pouvons y parvenir en gagnant la maîtrise sur nous-mêmes, en nous élévant au-dessus de l'orgueil, de la cupidité, de la crainte, en sachant que des pertes terrestres et la mort physique ne peuvent rien enlever de la vérité et de la grandeur de notre âme.

Le poussin sait, lorsqu'il se fraie un chemin à travers l'isolement concentré de son œuf, que la dure écaille qui le recouvrit si longtemps ne faisait pas vraiment partie de sa vie. Cette écaille est une chose morte, elle n'a pas de croissance, elle ne permet pas d'entrevoir une lueur du vaste au-delà qui se trouve en dehors d'elle. Peu importe qu'elle soit agréablement parfaite et lisse, il faut qu'on lui assène un coup, il faut qu'elle soit rompue; ainsi seulement la liberté du jour et de l'air sera obtenu et le but ultime de la vie d'oiseau sera atteint.

En sanscrit l'oiseau est appelé « le deux fois né ». Ainsi pour l'homme qui a passé par l'épreuve de la discipline, de la contrainte de soi-même, de l'élévation de la pensée, pendant une période d'au moins douze ans, qui est sorti de cette épreuve, simple en ses besoins, pur en son cœur et prêt à prendre sur soi toutes les responsabilités de la vie avec une largeur d'esprit désintéressée — il sera considéré comme étant né une deuxième fois, affranchi de l'opaque enveloppe du *soi* vers la liberté de la vie de l'âme; il sera arrivé à une connexion vivante avec tout ce qui l'entoure; il sera devenu *un* avec le *Tout*.

J'ai déjà mis en garde mes auditeurs, et je dois encore les mettre en garde, contre l'idée que les enseignements de l'Inde prêchent le renoncement au monde et à soi-même, qui ne conduisent qu'au vide et à la négation. Leur but a été la prise en conscience de l'âme par elle-même, ou, en d'autres termes, la compréhension du monde par la vérité absolue.

---

(1) P. 30 et suiv.

Et c'est ce que voulait dire Jésus lorsqu'il disait : « Heureux les pauvres d'esprit, parce qu'ils posséderont cette terre ».

Il proclama la vérité : lorsque l'homme se défait de l'orgueil de son moi, c'est alors qu'il entre en possession de son véritable héritage. Il n'aura plus besoin de se frayer une route pour arriver à la place qu'il doit occuper en ce monde ; elle lui sera assurée partout par le droit immortel de l'âme. L'orgueil de son propre moi s'ingère dans les véritables fonctions qui consistent à atteindre la perfection dans l'union avec le monde et avec le Dieu de ce monde.

Dans son sermon à Sadhu Simha, Buddha s'exprime ainsi : « Il est vrai, Simha, que je récuse l'activité, mais seulement en ce qu'elle conduit au mal en paroles, en pensées ou en actions. Il est vrai, Simha, que je prêche l'extinction, mais seulement l'extinction de l'orgueil, de la luxure, de la mauvaise pensée et de l'ignorance, mais non pas l'extinction du pardon, de l'amour, de la charité et de la vérité. »

L'auteur est conduit par là à étudier le problème du mal et à définir avec plus de précision le bien.

La question se posera : Qu'est-ce que la bonté ; quel est le sens de notre nature morale ?

(1) ...Ma réponse est, que lorsqu'un homme commence à avoir une vision étendue de son être, quand il se rend compte qu'il est beaucoup plus qu'il ne paraît être à présent, il commence à être conscient de sa nature morale. Alors il s'aperçoit de ce qu'il doit encore devenir, et l'état qu'il n'a pas encore éprouvé deviendra pour lui plus réel que celui qui est sous son expérience directe.

Nécessairement sa perspective de vie changera, et sa volonté prendra la place de ses désirs. Car la volonté est le suprême désir de la vie plus vaste, de cette vie dont la part principale est en dehors de notre atteinte présente, dont la plupart des buts échappent à notre vision. Alors surgira le conflit entre l'homme inférieur en nous et l'homme plus grand, entre nos souhaits et notre volonté, entre le désir qui affecte nos sens et le dessein qui réside en notre cœur. Alors nous commençons à distinguer entre ce qui est notre desir immédiat et ce qui est bon. Car bon est ce qui est désirable pour

(1) P. 54 et suiv.

notre plus grand moi. Ainsi le sens de bonté ressortira d'une vision plus vraie de notre vie, vision liée à l'entièreté du champ de vie, et qui comporte non seulement ce qui est présent devant nous, mais ce qui ne l'est pas, et ce qui peut-être jamais ne pourra humainement l'être. L'homme qui est prévoyant éprouve pour cette vie qui n'existe pas encore un sentiment plus vif qu'il n'en éprouve pour la vie qui est en lui; aussi il est prêt à sacrifier son inclination présente pour l'avenir non réalisé. En cela il devient grand, car il se rend compte de la vérité. Même pour être efficacement égoïste, il faudra reconnaître cette vérité et on devra réfréner ses impulsions immédiates,— en un mot, on sera moral.

Car notre faculté morale est la faculté par laquelle nous apprenons que la vie n'est pas faite de fragments sans but et sans continuité. Ce sens moral de l'homme non seulement lui donne le pouvoir de comprendre que l'être a une continuité dans le temps, mais il le rend aussi capable de voir qu'il n'est pas dans la vérité, lorsqu'il se restreint uniquement à son propre être. Il est plus grand étant dans la vérité que s'il est dans l'action. Il appartient en réalité à des individus qui dépassent son individualité à lui, et qu'il ne connaîtra vraisemblablement jamais. Ainsi qu'il éprouve un sentiment pour son être futur qui est en dehors de sa conscience présente, de même il éprouve un sentiment pour son être plus grand qui est en dehors des limites de sa personnalité. Il n'existe pas d'hommes qui n'ait ce sentiment dans une certaine mesure, qui n'ait jamais sacrifié quelque loisir égoïste par pitié pour une autre personne, qui n'ait jamais ressenti du plaisir en subissant une perte ou un ennui pour plaire à quelqu'un d'autre. C'est une vérité que l'homme n'est pas un être détaché d'un tout : il a un aspect universel; et lorsqu'il reconnaît cela, il devient grand. »

Il ne faut pas croire néanmoins que Rabindranath Tagore sacrifie l'individualité au tout. Il se rend parfaitement compte de l'importance et de la difficulté du problème. Il sait que l'individualité est synonyme de ce qui nous appartient en propre et que sa perte serait une perte dans l'univers même.

... (1) L'individualité se définit par la personnalité et la liberté.

(1) P. 97.

Nous atteignons notre liberté quand nous réalisons notre nature propre.

Mais n'est-ce pas considérer comme irréductibles les contrastes qui existent en toutes choses? Ces contrastes, il faut le dire, apparaissent surtout à notre logique, mais notre logique n'explique pas la réalité et dans la réalité ces contrastes se *fondent en une unité véritable.*

« En effet, ces ondulations et ces vibrations, ces élévations et ces défections ne sont pas dues aux contorsions erratiques de corps disparates; elles sont une danse rythmée. Le rythme ne pourra jamais naître de la lutte hasardeuse d'un combat; le principe qui l'étaie doit être l'utilité et non l'opposition. Le principe de l'unité est le mystère de tous les mystères.

Voici le sens de ce mystère :

(1) ... L'être immortel se manifeste lui-même comme formation joyeuse. Sa manifestation dans la création provient de la plénitude de sa joie. C'est la nature de sa joie abondante de se réaliser sous une forme qui est la loi. La joie, qui est sans forme, doit créer, doit se traduire par des formes. La joie du chanteur s'exprime par la forme d'une chanson, celle du poète par la forme d'un poème. L'homme dans son rôle de créateur crée toujours des formes, et elles surgissent de l'abondance de sa joie.

Cette joie, dont l'autre nom est amour, doit, par sa nature même, avoir une dualité pour se réaliser. Lorsque le chanteur est inspiré il se scinde en deux, il a en lui son autre être comme auditeur, et l'auditoire extérieur est seulement l'extension de cet autre être en lui.

Celui qui aime cherche son autre être en l'objet de son amour : c'est la joie qui crée cette séparation afin de réaliser l'union à travers les obstacles.

Le *Amritam*, la félicité immortelle, s'est scindée en deux. Notre âme est l'aimée, elle est son autre être.

Nous sommes séparés; mais si cette séparation était absolue, il y aurait en ce monde de la misère absolue et du mal non mitigé. Alors, partis du mensonge, nous ne pourrions jamais atteindre à la vérité, et du péché nous ne pourrions jamais espérer atteindre à la

(1) P. 104 et suiv.

pureté du cœur. Toutes les oppositions resteraient toujours des oppositions et nous ne trouverions jamais un moyen par lequel nos différences pourraient tendre à se rencontrer. Alors nous ne pourrions pas avoir de langage ni de compréhension, ni de fusion de cœurs, ni d'action commune dans la vie. Mais, au contraire, nous trouvons que la séparation des choses est un état fluide. Leurs individualités sont éternellement changeantes, elles se rencontrent et se confondent, jusqu'à ce que la science même se change en métaphysique, que la matière perde ses limites et que la définition de la vie devienne de plus en plus indéfinie.

Oui, notre âme individuelle a été séparée de l'âme suprême, non pas par éloignement mais par la plénitude de l'amour. Voilà la raison pour laquelle les mensonges, les souffrances et les maux ne sont pas fixés à jamais : l'âme humaine peu les mettre au défi, peut les vaincre, peut les transformer au point d'en faire un nouveau pouvoir, une nouvelle beauté.

Le chanteur traduit son chant en chansons, sa joie en formes, et l'auditeur doit transposer à nouveau le chant en la joie qui l'a produit; alors seulement la communion entre le chanteur et celui qui l'entend est complète.

La joie infinie se manifeste en des formes multiples : elle se soumet à la servitude des lois et nous accomplissons notre destinée lorsque nous retournons des formes à la joie, de la loi à l'amour, lorsque nous dénouons le nœud du fini et que nous prêtons l'oreille à l'infini.

De plus ce n'est pas seulement dans l'amour, mais encore dans l'action, que l'âme doit coopérer à l'unité de l'univers :

... (1) " Voilà pourquoi je voudrais dire que la vraie tension vers la recherche de la vérité, le *dharma*, ne consiste pas dans l'abandon de l'action, mais dans l'effort pour accorder l'action de plus en plus étroitement avec l'harmonie éternelle.

Le texte de cet effort devrait être : " *Quels que soient les travaux que tu accomplis, consacre-les à Brahma.* „ Ce qui revient à dire : l'âme doit se vouer à Brahma à travers toutes ses formes d'action. Cette vocation est le chant de l'âme, en elle réside sa liberté. La joie

(1) P. 128.

règne lorsque chaque travail devient une route conduisant à l'union avec Brahma, lorsque l'âme cesse de revenir constamment à ses propres désirs, lorsque dans notre âme le sacrifice de nous-mêmes devient de plus en plus intense : alors il y a achèvement et liberté, alors, en ce monde, s'établit le royaume de Dieu. »

L'idée que Rabindranath Tagore se fait de Dieu, n'a rien de dogmatique et il l'explique dans des termes concrets :

... (1) « Les Oupanishads disent : « *L'homme devient vrai si, dans ce « monde, il peut concevoir Dieu; s'il ne le peut, ce sera pour lui la plus « grande les calamités.* »

Mais quelle est la nature de cette conception de Dieu? Il est tout à fait évident que l'infini n'est pas comme un objet parmi beaucoup d'autres qu'on pourrait classer définitivement et conserver parmi ce que l'on possède, afin de s'en servir; il n'est pas en quelque sorte un allié qui nous favoriserait spécialement dans notre politique, dans nos guerres, dans nos affaires financières ou dans nos luttes sociales. Nous ne pouvons pas mettre notre dieu dans la même rubrique que nos maisons de campagne, nos automobiles ou notre crédit à la banque, ainsi que tant de gens paraissent vouloir faire.

Nous devons essayer de comprendre le véritable caractère du désir de l'homme lorsque son âme languit vers Dieu.

Ce désir consiste-t-il à vouloir ajouter une chose à ses biens, quelque précieuse que soit cette chose? Avec emphase je répondrai que non !

C'est une tâche infiniment lassante que celle d'accroître sans cesse nos provisions. Lorsque l'âme cherche Dieu, elle cherche, au contraire à être définitivement libérée de cette quête incessante, de cet entassement sans fin. Elle ne demande pas un objet nouveau, mais bien le *nityo' nityanam,* le permanent, en tout ce qui n'est pas permanent, le *rasanam rasatamah,* la joie la plus haute qui unifie toutes les joies.

Voilà pourquoi, lorsque les Oupanishads nous enseignent de chercher et de trouver tout en Brahma, ce n'est pas afin de chercher une chose nouvelle, ni pour fabriquer quelque objet nouveau.

Connais tout ce qui est dans l'univers comme enveloppé par Brahma.

(1) P. 147 et suiv.

Jouis de tout ce qui est donné par lui et ne recèle pas en toi l'avidité des richesses qui ne sont pas tiennes.

La seule concentration de l'esprit ne peut suffire à nous rapprocher de la vie intérieure de l'univers; la pensée de l'infini doit être le but de toute notre vie, sentiment et action comme pensée. Ce n'est pas par la seule intelligence que nous connaîtrons jamais Brahma, mais par tout notre être, par notre action.

... (1) Le savoir est partiel, parce que notre intellect est un instrument, il n'est qu'une partie de nous, il nous informe de choses qui peuvent être divisées et analysées et dont les propriétés peuvent être classées, portion par portion. Cependant Brahma est parfait, et le savoir, qui est partiel, ne peut jamais nous le faire connaître.

Mais il pourra être connu par la joie, par l'amour, car la joie est la connaissance de sa perfection, c'est *savoir par tout notre être.* L'intellect nous sépare des choses à savoir, tandis que l'amour ne réalise son but que dans l'unité. Cette connaissance est immédiate et n'admet aucun doute. Elle est la même que la connaissance de nous mêmes, seulement plus intense.

Voici pourquoi, comme disent les Oupanishads, l'esprit ne pourra jamais connaître Brahma, les paroles ne pourront jamais le décrire, il ne peut être connu que par notre âme, par sa joie en lui, par son amour. Ou, en d'autres termes, nous ne pourrons nous apparenter à lui que par l'union, l'union de notre être tout entier. Nous ne devons faire qu'un avec lui, en devenant aussi parfait qu'il l'est. „

* * *

Il ne s'agit donc pas d'une croyance dogmatique, immobilisée en un texte ni en un rite, mais de cette élévation morale que recherchent non seulement les mystiques, mais aussi les natures morales les plus hautes, comme un Spinoza.

Tout est vibrant de vie, la vie est immense, immortelle : cette pensée revient constamment dans les pages du philosophe hindou. Vie est synonyme d'infini; tout ce qui nous entoure part de l'infini vivant, de l'unité de l'infini et de la vie, de cette unité qui est suprêmement vivante et vraiment divine. Dieu ainsi conçu est présent

(1) P. 159 et suiv.

dans tout l'univers, dans le feu, dans l'eau, dans les êtres, et tous les êtres sont en Dieu.

Regardons autour de nous, écoutons chanter la nature, contemplons la lumière qui rayonne; que nos âmes s'accoutument à voir et à aimer la vie infinie et dans l'infini de la vie, ce qui en fait l'éternelle essence; qu'elles se détournent de leurs préoccupations égoïstes s'attachent à ce qu'il y a d'esprit dans le monde et elles s'élèveront vers la divinité.

Dieu n'est pas un dogme qui s'enseigne à l'intelligence sans toucher le cœur ni le vouloir, il ne faut pas croire qu'on se rapproche de lui sans transformer son être tout entier, ni qu'il soit un objet parmi les objets, une chose qu'on s'approprie. Il est l'inspiration de toute noblesse, il est l'unité profonde vers laquelle tend tout ce qui vit.

Et c'est en lui que se fonde la solidarité qui unit les êtres, non seulement les hommes d'un même groupement social, mais ce qui est animé, en n'importe quelle partie de l'univers, l'insecte comme la plante et celle-ci comme nos semblables.

La solidarité est donc illimitée comme la vie; l'unité à laquelle nous appartenons n'est pas la collectivité mobile et variable d'un groupement social, mais le monde; de plus, ce n'est pas le monde envisagé comme une collection d'objets, mais le monde dans son unité intérieure, dans la vie impérissable qui l'anime.

Qu'il soit dans la destinée des âmes d'aimer la vie universelle et de se détacher des désirs sensibles et égoïstes pour se rapprocher de son unité, cela résulte de la création elle-même et des rapports du créateur aux créatures. L'Être immortel crée par joie; mais la joie, en elle-même, est un sentiment vécu; pour s'objectiver, elle doit prendre forme; la création est la forme que prend la joie créatrice dans le monde, comme l'œuvre est la forme que prend la joie créatrice de l'artiste.

L'Être immortel a créé les âmes individuelles par cette nécessité interne qu'il éprouve à se scinder en quelque sorte pour créer : ainsi il est à la fois sentiment et création. Dieu propose les créations à son amour. Aussi cette séparation n'est-elle pas absolue; elle ne rompt pas le lien qui unit les âmes individuelles à la joie créatrice; celles-ci aspirent à la vie indéfinie: elles tendent à surmonter le mensonge et le mal pour y arriver.

L'unité véritable du monde ne se comprend pas au moyen de la seule intelligence; celle-ci est trop analytique; elle scinde et divise pour connaître; il faut pour se pénétrer de la pensée de la vie immortelle, l'action et le sentiment d'amour pour tout ce qui vit; ce sentiment ne doit pas se limiter à des individus isolés, qui représentent pour nous un certain nombre d'avantages ou encore répondent à nos désirs ou à ce que l'on est convenu d'appeler l'affection. L'amour vrai est beaucoup plus profond, plus désintéressé, plus impérissable et plus enthousiaste, car il s'adresse à ce qui ne meurt pas, à l'unité vivante et divine du monde.

Notre science est fragmentaire comme nos désirs et nos affections. Nous devons nous élever au-dessus de ce genre de pensées, au-dessus des passions et rejoindre de toute notre force l'âme universelle. L'essence même de notre âme s'en dégagera d'autant mieux.

Et ce n'est aucunement là renoncement ou négation; c'est en vérité se défaire de tout intérêt et de tout orgueil, c'est devenir simple et bon, aimer dans toutes les manifestations la vie, la vie elle-même, la vie divine, immortelle. Et le sentiment le plus vif qu'on éprouvera, ira à la vie qui n'existe pas encore, à celle qui doit venir, à l'idéal.

* * *

A lire ces quelques idées, dépouillées de la beauté et du charme qu'elles revêtent chez leur auteur, on serait tenté de les rapprocher de certaines tendances chères à nos moralistes les plus suivis; la célébration de la vie inspirera sans doute à quelques-uns une comparaison avec Guyau, pour qui la vie est le fond inépuisable de toute la nature; la définir, on ne le saurait, mais on l'éprouve, on la sent passer, comme un souffle mystérieux à travers toutes choses. Ne sera-t-on pas porté encore à constater que, comme le poète hindou, il ne manque pas de philosophes en Europe pour affirmer la joie, pour dire oui à tous les instants?

Cependant, on se tromperait fort en croyant retrouver chez Rabindranath Tagore, des infiltrations de nos philosophies. N'oublions pas que les analogies qui nous viendraient ici à l'esprit seraient extérieures, superficielles, et provoquées uniquement par ce fait que

le nombre des mots dont nous nous servons est bien petit pour rendre l'infinité des nuances de la pensée; un même mot sert à bien des sentiments divers; mais ce qui traduit sentiment et idée, c'est le rythme de la pensée, c'est la manière dont les choses sont dites.

Aussi devons-nous reconnaître que Rabindranath Tagore ne doit rien à la pensée occidentale, malgré son séjour à Oxford et son passage à la Harvard University. Il est resté foncièrement attaché à la manière de vivre de son pays et au genre de contemplation des penseurs de l'Inde, à leur façon propre de sympathiser avec les choses. Il s'arrêtera devant la merveille de vie qu'est une feuille, il se perdra dans une méditation qui unira en quelque sorte son esprit à la vie de l'être qu'il admire et par là, à l'unité profonde, universelle que présente la vie en elle-même.

Il ne faudrait pas croire que notre auteur soit isolé dans son pays; au contraire, il est en contact direct avec la pensée de son peuple; sans doute exprime-t-il la conscience de ce peuple avec une singulière beauté, une intensité de sentiment peu commune; il n'en est pas moins vrai que son œuvre émane de cette conscience et s'apparente aux croyances brahmaniques.

Lui et sa famille sont particulièrement honorés et aimés aux Indes; la civilisation de sa patrie respecte non seulement la pensée du philosophe, bien plus, ceux qui s'élèvent à cette contemplation sont vénérés de leurs concitoyens. Les poèmes de Rabindranath Tagore sont compris, car ils célèbrent toutes les manifestations de la nature, la source, la fleur, la pluie, le vent, la lumière, et retrouvent, dans la nature, l'homme même avec tous ses sentiments.

Voici une anecdote qui prouve à quel point le père du philosophe-poète, le vieux Maharshi Tagore, était honoré et combien les Hindous comprennent la contemplation et l'union étroite de l'homme avec la nature, et y participent : un jour, devant traverser un cours d'eau et ayant dû engager une barque, le Maharshi demeura sur la rive en méditation pendant huit heures devant un arbre admirable. Le batelier était en communion si intime avec le sentiment du penseur, si imprégné de l'esprit contemplatif hindou, qu'il attendit, lui aussi, pendant le même temps, sans éprouver de l'impatience, sans songer à boire ou à manger ni prêter la moindre attention à la perte pécuniaire qu'il pouvait subir par cette attente.

Dans ces conditions, ce qui pourrait étonner et donner à réfléchir, c'est que, dans des pays différents, dans des circonstances sociales différentes, l'orientation de la pensée vers la vie intérieure chez les moralistes offre des directions convergentes. Ce besoin de communier avec tout ce qui vit, dans une même sympathie, cet effort vers la pénétration de l'unité du monde, ce désir d'une âme universelle vraiment présente, à laquelle on se sente rattaché par mille liens, n'est-ce pas, sous des formes diverses, avec des rythmes infiniment variés, ce que veut la pensée métaphysique de notre temps, ce que voulait celle d'un Spinoza, ce que rêvaient les néo-platoniciens et avant eux, le mysticisme qui d'Orient pénétra en Grèce?

Mais combien originale et éloignée de notre manière de nous exprimer et d'agir, cette pensée si directe, si pure, si intimement unie à la nature, si intense et vibrante de vie, de cet adepte des Oupanishads! D'autres civilisations l'ont frôlé sans pouvoir effacer ni même atténuer en lui l'empreinte d'une culture et d'une pensée qui nous sont fermées par plus d'un côté, et dont certaines efflorescences sont plus séduisantes et peut-être plus riches et plus fécondes que les produits de notre civilisation d'Europe.

La politique agraire et le salariat agricole

PAR

BENOÎT BOUCHÉ,

Docteur en sciences économiques.

CHAPITRE PREMIER. — LE POINT DE VUE OUVRIER.

§ I. — Principes d'une politique agraire.

Il y a trois espèces de politique agraire :

la première, qui est platement opportuniste, cherche le Nord en tournant à tous les vents; elle n'a aucun fondement scientifique, elle s'inspire de l'intrigue, de la spéculation des égoïsmes particuliers masqués par l'invocation hypocrite de l'intérêt général;

la deuxième, systématique et constructive, fait table rase de ce qui est pour établir, édifier ce qui « doit être » selon les rigueurs de la logique et les impératifs d'une justice sociale ou utopique;

la troisième est réaliste et progressive; elle ne fait pas « table rase »; elle ne nie pas le passé, elle ne le renie pas non plus, elle ne rompt pas la chaîne de l'évolution, elle ambitionne seulement d'y ajouter quelques maillons.

Je ne dirai rien de plus de la première, mais j'analyserai brièvement la seconde au point de vue du salariat avant d'aborder l'examen de la troisième qui doit particulièrement retenir l'attention.

a) La politique agraire idéaliste.

La politique agraire idéaliste met en question la *nationalisation ou la socialisation du sol.*

Je ne fais aucune difficulté de m'en déclarer, en principe, partisan.

L'appropriation individuelle de la terre est, en effet, étant donné son caractère de monopole, celle de toutes les propriétés qui se justifie le moins.

Mais je ne veux pas ici faire autre chose qu'envisager les conséquences possibles de l'hypothèse de la nationalisation au point de vue de la main-d'œuvre salariée.

Si le sol était nationalisé ou socialisé, il pourrait être mis en valeur de plusieurs manières; il pourrait être exploité directement par l'Etat; ce serait le socialisme d'Etat appliqué à l'agriculture, les fermes seraient des fermes de l'Etat, les ouvriers agricoles seraient des ouvriers de l'Etat comme les piocheurs des chemins de fer. Ce serait la centralisation dans toute sa rigueur; le patron deviendrait un être abstrait, lointain, nuageux, métaphysique; ce serait le « gouvernement »; or, « voler le gouvernement, ce n'est pas voler » et on le volerait, d'une part, en nature, d'autre part, *en effet utile.*

Ce serait le *salariat généralisé;* il n'y aurait qu'un exploitant, qu'un entrepreneur agricole, l'Etat, et tous les travailleurs de haut en bas, seraient des *salariés*; parmi ces salariés, les ouvriers proprement dits auraient un minimum de salaire, un avancement lent, médiocre, mais garanti; ils seraient assurés contre le chômage, les accidents et ils auraient une pension.

Mais quelle serait la productivité de ces ouvriers et comme, en somme, c'est la productivité qui alimente le salaire, que serait ce salaire ?

L'Etat pourrait, avant ou après cette expérience, céder les terres aux communes; ce serait alors le *socialisme communal;* on y verrait plus clair; le « patron » serait moins abstrait, l'ouvrier, le *salarié* pourrait peut-être se hausser à la conception de l'égoïsme, de l'intérêt collectif, mais cet entendement suffirait-il à porter au maximum le rendement de son travail ?

Où recruter les capacités techniques et administratives, où trouver les garanties de probité de tout un monde hiérarchisé dans lequel personne ne travaillerait directement pour lui-même et où chacun ne résisterait aux suggestions de l'égoïsme individuel que dans la mesure où il redouterait le jugement de ses égaux et le contrôle de ses supérieurs?

Dans le cas où le sol serait socialisé, il serait évidemment plus facile, soit pour l'Etat, soit pour les communes, d'affermer les terres que de les faire valoir.

Quels pourraient être les modes de location? Selon l'opinion que se ferait l'Etat ou la commune au sujet du *morcellement* et de la *concentration*, les terres pourraient être louées à de petits exploitants autonomes qui se suffiraient généralement quant à la main-d'œuvre; ce serait alors la *suppression quasi radicale du salariat agricole;* ou bien les terres seraient reprises par de gros exploitants capitalistes; ce serait, dans ce cas, *l'accentuation, la généralisation du salariat agricole.*

Mais il est probable que ni l'Etat, ni la commune ne pourraient, dans l'affermage du sol, poursuivre systématiquement l'une ou l'autre tendance; l'une et l'autre devraient tenir compte des réalités et du jeu des compétitions entre les locataires, si bien qu'il est possible que le faire valoir indirect du sol socialisé ne modifierait pas profondément, d'emblée tout au moins, la quantité de la main-d'œuvre salariée.

Le sol pourrait être aussi donné à bail à des syndicats, sortes de coopératives ouvrières agricoles, ce qui aurait pour conséquence de faire de l'ouvrier agricole à la fois un salarié et un *associé*, ou si l'on veut un *auto-salariant*. Lonay imagine même sous le régime actuel, une forme de coopération entre cultivateurs qui pourrait évoluer sous le régime collectiviste : « On pourrait imaginer les cultivateurs d'un rayon ou un certain nombre de cultivateurs qui formeraient une société coopérative, en mettant en commun leurs capitaux, représentés en ordre principal par leur cheptel : cette coopérative, dirigée et administrée par des hommes capables, louerait une ou plusieurs fermes et des terres, elle formerait son personnel à l'aide des coopérateurs qui deviendraient ainsi des travailleurs asso-

ciés, bien payés, et intéressés à la réussite de l'entreprise commune.

« L'exploitation se faisant en grand, les coopérateurs, tout en jouissant des avantages de la grande culture, verraient leur tâche singulièrement facilitée par l'adoption des machines motrices et autres, que le morcellement de leurs exploitations primitives leur interdisait d'employer » (1).

Cette forme de la coopération semblerait donc devoir réduire l'emploi de la main-d'œuvre salariée.

Quoi qu'il en soit, cette coopération de cultivateurs entrevue par Lonay semble bien lointaine, pour ne pas dire illusoire, quand on connaît la psychologie du paysan routinier, défiant, entêté, jaloux de son indépendance. Les petits cultivateurs ont fui — eux ou leurs pères — la grande ferme où ils étaient aux « ordres » de leurs employeurs pour devenir « leurs maîtres »; comment consentiraient-ils, une fois cultivateurs autonomes, à perdre cette autonomie dans une forme larvée de l'emploiement sous la direction des gérants de l'exploitation coopérative? Et puis, ne les volerait-on pas? Telle serait la question, qu'à tort ou à raison se poseraient ces petits coopérateurs perdus, désorientés dans l'énormité complexe du travail coopératif.

Peut-être réussirait-on mieux avec des *ouvriers* agricoles qui ne seraient pas devenus de petits cultivateurs et qui passeraient directement, par l'organisation syndicale et coopérative, de la qualité de salariés à celle de travailleurs associés.

Ils auraient encore des chefs, il est vrai, mais ils les désigneraient par élection et seraient ainsi un peu, eux-mêmes, les maîtres de leurs élus.

Je ne m'étendrai pas davantage sur la politique agraire idéaliste; j'en ai parlé pour indiquer en quelques mots quel serait le sort de la main-d'œuvre dans l'hypothèse de la socialisation du sol.

---

(1) Alex Lonay. *Rapport de la 11e commission sur l'enseignement agricole à créer par la province de Hainaut*, Frameries, Dufrane-Friart. 1908, p. 13.

b) La politique agraire réaliste.

Une politique agraire réaliste doit se proposer comme fin, l'amélioration, le progrès de l'agriculture à tous les points de vue — *la terre*, *l'homme*, *le produit* — en prenant comme point de départ et d'appui les réalités existantes.

Mais bien des théoriciens, des praticiens, des hommes d'œuvre, des politiciens, des juristes, qui seront d'accord sur cette définition, se sépareront dès qu'il s'agira d'entrer dans les précisions concrètes des réformes.

Les uns, moins réalistes qu'ils ne le croient, hantés par la comparaison qui s'impose entre la grande et la petite culture, entre la *concentration* et le *morcellement* obéissent à des préférences secrètes, inavouées, subconscientes, sentimentales, plus fortes souvent, sinon toujours, que le raisonnement et l'évidence objective; et ils se prononcent pour la grande ou pour la petite culture, pour la concentration ou le morcellement. Et alors, en bons logiciens, ces réalistes proposeront, poursuivront toutes les réformes tendant à développer la petite culture au détriment de la concentration ou la grande culture au détriment du morcellement. Or, pareille politique agraire n'est plus réaliste, parce qu'elle oublie deux choses essentielles : d'abord que les deux formes de mise en valeur de la terre coexistent en Belgique et pour des raisons ou plutôt pour des « causes » qui échappent aux plus belles déductions de la logique subjective; ensuite, qu'il n'y a rien d'absolu, de parfait en soi, que la grande et la petite culture sont deux variétés, deux aspects d'un même phénomène, qu'elles n'ont rien de proprement spécifique l'une à l'égard de l'autre, mais qu'elles présentent l'une et l'autre des infériorités relatives. S'il était au pouvoir des « réalistes » de cette mentalité, d'appliquer leurs théories, il n'y aurait bientôt plus en Belgique, *sans distinction de régions naturelles*, que de petites exploitations conduites par de petits exploitants se suffisant quant à la main-d'œuvre, et le *salariat agricole tomberait dans l'oubli;* ou bien, que de grandes exploitations dirigées par des fermiers ou propriétaires capitalistes employant des collaborateurs salariés et alors, *le salariat agricole connaîtrait une recrudescence formidable.*

Qui ne voit le mirage de semblable réalisme?

Alors faudra-t-il, avec prudence, se contenter de mesures favorables à l'agriculture en général, sans favoriser le morcellement ou la concentration? Ou s'agira-t-il de consolider l'une par l'autre?

Il est indispensable avant tout de savoir quel est le progrès en agriculture; or, ce progrès n'est pas abstrait, général, mais contingent et particulier. Il sera donc nécessaire de connaître l'état de l'agriculture et ses besoins dans les différents milieux, c'est-à-dire les différentes régions naturelles du pays avant de partir en guerre pour ou contre le morcellement, pour ou contre la concentration.

Alors seulement on pourra *réaliser* des réformes adéquates aux nécessités locales ou régionales, car l'agriculture ne pourrait se perfectionner dans un milieu géographique et social donné qu'en fonction d'elle-même.

Et c'est pourquoi la « politique agraire réaliste » doit avoir ici un sens très étendu; elle ne vise pas seulement l'action du législateur, des pouvoirs publics, mais aussi l'initiative particulière.

Pour ce qui est du régime du travail, la chose intéressante au plus haut point dans les questions de politique agraire, c'est toutefois le débat passionnant et toujours ouvert au sujet de la grande et de la petite culture.

Et cela parce que, précisément, *la petite culture est à la fois le refuge et la ressource de l'ouvrier à qui pèse la position de salarié dans les moyennes et grandes exploitations.*

On reproche généralement, au point de vue productivité, à ces ouvriers d'hier ou d'avant-hier, d'être des éleveurs et des cultivateurs ignorants et mal outillés.

Pour l'élevage, des installations insalubres et insuffisantes; manque de capitaux pour l'achat des sujets de choix; ignorance, sélection impossible étant données la rareté des sujets et la nécessité d'élever ceux que l'on a; dans les concours, les petits cultivateurs ne donnent rien ou presque rien; ils vont toujours au bon marché, comme pour la saillie des juments, par exemple.

En fait de culture, s'ils font quelque progrès, c'est en imitant les grands cultivateurs. Quand, dans un village, les grands cultivateurs cultivent mal, les petits cultivateurs cultivent mal et vice-versa. Par exemple, à Avernas (Landen), un grand cultivateur, propriétaire de 200 hectares, M. D. est un excellent agriculteur; il est imité par les petits; Vliebergh a fait la même observation; il dit pour la commune de Trognée (Hesbaye) : « Les progrès réalisés en culture sont dus au contact de l'agronome et des grands cultivateurs industriels. Les petits cultivateurs veulent faire comme les « gros » au point de vue des cultures, de l'alimentation, etc. » (1).

Au point de vue de la technique, autre infériorité : labours peu profonds, vu l'outillage et les attelages insuffisants.

Les petits cultivateurs paient pour leurs terres morcelées des fermages plus élevés que ceux des moyens et grands fermiers. Conséquence ? *Surtravail pour payer la* RENTE *produite par la compétition des petits locataires.*

Non seulement le petit cultivateur paie sa terre trop cher, mais il souffre de la dispersion des parcelles qu'il cultive; Fourier, Considérant, Noiret, Vliebergh (2) et combien d'autres ont insisté sur ce grave inconvénient de la dispersion du domaine agricole, tellement grave que plusieurs géomètres m'ont signalé l'usage d'échanges entre locataires avec l'assentiment et même à l'insu des propriétaires. Et comme ces petits cultivateurs veulent et doivent se passer de main-d'œuvre salariée, c'est le surmenage. Le prix de revient économique chez le petit cultivateur est peut-être un peu plus bas, mais le prix de revient énergétique en est certainement plus élevé.

Moins bien outillé, écrasé par les fermages exorbitants, le petit exploitant doit fournir un surcroît de travail considérable pour arriver à une production qui lui permette de payer son fermage et de vivoter; aussi, bien des petits cultivateurs ont un régime alimentaire moins bon que les ouvriers agricoles nourris à la ferme.

---

(1) VLIEBERGH et ULENS, *La population agricole de la Hesbaye au XIXe siècle*, p. 326.

(2) *Ibid.* p. 336.

Ce réquisitoire contre la petite culture est fondé, mais dans les discussions sur la grande et la petite culture, on perd de vue une chose essentielle, c'est la distinction qu'il y a lieu de faire entre le point de vue énergéto-productiviste qui vise un minimum d'emploiement de force humaine pour un maximum de production et le point de vue politico-social d'une population rurale portée au maximum de sa densité pour constituer à la fois un *contrepoids* et une *réserve* aux agglomérations urbaines et industrielles.

Est-il désirable, oui ou non, que les campagnes soient, comme en Flandre par exemple, occupées par une population dense et pauvre sur une terre très morcelée ?

Ou est-il désirable qu'une population intelligente, capacitaire, active, productrice, outillée, tire de la terre, avec un minimum de dépense énergétique, un maximum de produits ?

Solvay va répondre pour nous : « Socialement, l'homme a une raison d'être : il est un appareil énergétique obligé de concourir à réaliser la production générale. *L'homme est énergéto-productiviste, par « nécessité vitale » quand il est isolé; il le devient par « obligation de mutualité » quand il est groupé; de cette obligation de mutualité, essentielle, primordiale, découle nécessairement le droit scientifique, énergéto-productiviste, qui devra constituer inévitablement la base organisatrice future des groupements sociaux* » (1). (Les *italiques* sont de l'auteur.)

Faut-il, peut-on précipiter par la contrainte d'un droit trop « nouveau » les solutions impliquées dans ces lignes de Solvay ? Nullement, et l'on s'y essayerait que, sans doute, Solvay protesterait le premier. L'évolution est lente et s'il est acquis que la grande culture possède une *supériorité technique*, la petite culture conserve une supériorité *bio-psychologique*, en ce sens que le petit cultivateur qui tient la place d'un travailleur salarié, travaille pour son compte — tout au moins il le croit — et qu'ainsi, mû par son intérêt, il ne ménage ni son *temps* ni sa *force* de production.

---

(1) Ernest Solvay, « Energétique sociale et politique positive », *Revue Economique Internationale*, janvier 1910, p. 10-11.

Ce serait une erreur de psychologie que de vouloir combattre autrement que par l'évidence de l'intérêt ou la persuasion, la tendance si générale et si profonde de l'ouvrier agricole à s'établir comme petit cultivateur autonome en s'évadant du salariat.

§. II. — Les réformes.

Les réformes d'une politique agraire réaliste, dans le sens le plus étendu de ce terme, peuvent venir à la fois de la loi, des pouvoirs publics et de l'iniative particulière.

Par exemple, la *loi* pourra réglementer le contrat de travail, le travail des enfants, des femmes, des adultes, organiser les assurances ouvrières; les pouvoirs publics soutiendront certaines initiatives par la voie des subsides; l'Etat, la province organiseront l'enseignement agricole; les particuliers, comme le recommande et le pratique Robert Dufresne, en France, dans le pays de Caux (1) peuvent s'efforcer d'améliorer le salaire et les conditions d'emploiement des ouvriers agricoles.

Quoique l'on puisse répéter avec Jacotot que « tout est dans tout » et que toute modification au régime agraire d'un pays puisse et même doive avoir une répercussion plus ou moins visible, plus ou moins immédiate sur le salariat, je me bornerai ici à l'examen succinct des réformes ayant trait directement au sort de la main-d'œuvre agricole.

I. *La législation du travail.*

Il m'arrivera de parler de l'intervention de la législature ailleurs que sous cette rubrique-ci par laquelle je désigne spécialement l'ensemble des lois existantes ou possibles relatives à la protection des salariés de la campagne.

Liberté individuelle. — En Belgique, l'ouvrier agricole, comme tout autre ouvrier et citoyen jouit sans restriction de la

(1) Robert Dufresne, *La rémunération du personnel agricole dans le pays de Caux et le pays de Bray*, Paris, Secrétariat de la Société d'économie politique 1910, p. 10 et 11.

liberté individuelle; les revendications au sujet de ce que les Allemands désignent par la *Freizugigkeit* — libre recherche de meilleures conditions d'emploiement — et par les *Gesindeordnungen* — régime spécial réglant et limitant la liberté des domestiques de ferme — sont donc inexistantes.

Le droit de grève. — Les ouvriers agricoles, au même titre que les ouvriers de l'industrie, ont chez nous la faculté de se coaliser et de faire grève. J'ai montré dans mon livre sur « Les ouvriers agricoles en Belgique » (1) pour quelles raisons l'ouvrier belge use si peu de ce droit.

Les syndicats d'ouvriers agricoles. — Les ouvriers agricoles belges ont aussi pleine liberté de se syndiquer, mais ils se syndiquent moins encore qu'ils ne se mettent en grève et cela pour les mêmes raisons que j'ai exposées au chapitre sur le marché du travail agricole (2).

Peut-on concevoir, de la part de particuliers ou de partis politiques, une politique agraire encourageant les grèves et les syndicats d'ouvriers agricoles? Evidemment. Mais cette politique serait vouée à un échec pour l'élémentaire raison qu'elle ne répondrait pas à un besoin évident et urgent de l'ouvrier des champs.

Le travail infantile. — La loi du 13 décembre 1889 sur le travail des femmes, des adolescents et des enfants dans les établissements industriels ne s'appliquant pas à l'industrie agricole, on peut rencontrer sans difficulté, en Belgique, de petits ouvriers et même de petites ouvrières agricoles âgées de moins de 12 ans.

Mais quelle serait, sinon ridicule, la portée d'une loi interdisant dans l'agriculture l'emploi des enfants âgés de moins de 12 ou 14 ans, dans un pays comme le nôtre où l'instruction obligatoire se fait encore attendre? Si pareille loi était observée, comme la fréquentation scolaire présente un déchet souvent considérable dans les campagnes, on verrait, en grand nombre,

(1) Benoit Bouché, *Les ouvriers agricoles en Belgique*. Bruxelles, Misch et Thron, 1913.

(2) *Ibid.*

des enfants libres de vagabonder et privés du droit de travailler et de se rendre utiles; pareille loi s'appliquant aux enfants des pauvres, c'est-à-dire aux enfants de ceux qui ont le moins les loisirs d'éduquer leur progéniture, serait immorale et antisociale.

Quoiqu'il s'agisse de deux points de vue et même de deux domaines différents, la réglementation du travail des enfants aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie reste liée, dans notre pays, à la réforme scolaire et notamment à l'établissement de l'instruction obligatoire.

Je reviendrai donc sur la protection de l'enfance dans l'agriculture en traitant un peu plus loin de l'organisation *qualitative* de la main-d'œuvre agricole.

Le travail des femmes. — La place toute marquée de la femme est le foyer domestique, et il serait désirable que la compagne de l'homme fût dispensée des besognes épuisantes et salariées aussi bien dans l'agriculture que dans l'industrie.

Mais pourrait-on jamais songer à interdire l'emploi salarié des femmes dans l'exploitation agricole? Cet emploi n'est pas interdit dans l'industrie, il n'y est que réglementé (1). La loi du 13 décembre 1889 défend le travail de nuit, fixe un minimum d'heures de travail par jour et énumère certains travaux qui ne peuvent être exécutés par des femmes. Pourrait-on appliquer cette loi à l'agriculture? Le travail de nuit n'y existe pas et, dans le travail salarié, les besognes réservées aux femmes sont moins pénibles que dans le travail indépendant. L'exploitation agricole n'a pas intérêt à imposer aux journalières des tâches au-dessus de leurs forces, tandis que dans la très petite et la petite culture, la femme est une bête de somme; elle fait tous les travaux, elle bêche, elle laboure, fauche l'herbe, répand le fumier, etc., tout comme un homme; souvent même elle est seule pour faire tous les travaux de la petite exploitation, tandis que le chef de famille travaille à la ferme, à l'usine ou se rend à l'étranger comme tâcheron.

(1) Loi du 13 décembre 1889.

Certes, il y a quelques travaux pénibles réservés aux journalières, mais ils ne sont pas la règle et ils sont accomplis en plein air, tandis que dans l'industrie, il est rare que le travail des femmes ne soit pas épuisant et exécuté dans des conditions hygiéniques lamentables; il suffit pour s'en convaincre de comparer la mine des journalières campagnardes à celle des ouvrières des ateliers et fabriques de nos villes.

Quant à la limitation des heures de travail des femmes dans l'agriculture, l'opportunité peut en être discutée avec celle des enfants, des adolescents et des adultes.

La durée quotidienne du travail. — La limitation des heures de travail est à peine ébauchée pour l'industrie où, jusqu'ici, elle n'a été appliquée qu'aux mineurs (1).

Est-elle indiquée dans l'agriculture; y serait-elle pratique ?

P. Wathoul, secrétaire permanent de la Fédération socialiste waremmienne, écrit dans un rapport : « Je n'hésite pas à dire qu'une réglementation des heures est possible là comme dans d'autres industries, car que l'on n'oublie pas que payer les heures supplémentaires, comme certains le préconisent, n'est pas une solution, c'est plutôt une continuité forcée du mal. Pour arriver à cette réglementation, pourquoi, comme dans certaines coopératives pour telle ou telle catégorie de travailleurs, ne pourrait-on pas organiser le travail par équipes, puisqu'il est constaté qu'une partie de ceux qui forment la main-d'œuvre agricole est fournie par la petite culture ? » (2).

Si la limitation des heures de travail dans l'agriculture, limitation qui serait un grand bien, n'est réalisable que par l'utilisation des équipes suggérée par P. Wathoul, je crains bien qu'elle ne se fasse jamais.

Au reste, la réglementation des heures de travail dans l'agriculture, à raison même des conditions du travail dans l'entreprise agricole, serait bien plus compliquée et difficile que dans l'industrie; que de dispenses, que d'exceptions n'y faudrait-il

(1) Loi du 31 décembre 1909 fixant la durée de la journée du travail dans les mines.
(2) *Le Peuple*, 12 août 1910.

pas accorder pour ne pas compromettre la marche régulière des travaux et la réussite des récoltes ?

D'autre part, une loi sur la limitation des heures de travail serait-elle d'une observance satisfaisante dans l'agriculture ? Vandervelde ne se fait pas illusion à ce sujet; parlant de la défiance ou de l'indifférence des ouvriers eux-mêmes à l'endroit de cette réforme, il conclut avec raison : « Aussi longtemps que cet état d'esprit persistera, c'est vainement que l'on attendrait des résultats sérieux d'une loi réglementant la durée du travail agricole.

En admettant qu'elle soit votée pour l'honneur des principes, il serait totalement impossible de créer un service d'inspection pour en surveiller l'application d'une manière efficace. Pour que des lois de ce genre existent autrement que sur le papier, il faut que les intéressés eux-mêmes dénoncent les contraventions, réclament l'intervention des autorités, se servent d'un texte légal comme d'un point d'appui, pour généraliser et consolider les résultats obtenus par leur initiative » (1).

Pas de syndicats d'*ouvriers* agricoles à *base de lutte*, pas d'effort possible partant de l'initiative du salarié dans le sens indiqué par Vandervelde; or, dans notre pays de culture relativement peu concentrée, l'ouvrier, dispersé, sollicité par l'industrie ou l'exploitation autonome, n'est, ni économiquement, ni psychologiquement, disposé à la lutte syndicale.

Quoi qu'il en soit, lentement, comme je l'ai montré au cours du chapitre sur les « Conditions du travail agricole » (2), les heures de travail ont une tendance à diminuer dans l'agriculture, surtout dans les grandes exploitations et dans le voisinage des centres industriels.

Et si les ouvriers ne sont pas encore intelligents et éduqués au point de se constituer les gardiens d'une loi qui les protégerait, ils semblent déjà disposés, *surtout en groupe*, à ne pas supporter passivement l'allongement des journées par les employeurs; voici, à cet égard, un fait assez topique : dans une

(1) E. Vandervelde, *Le socialisme agraire*, p. 274.
(2) B. Bouché, *loc. cit.*

grande ferme du Condroz, une machine à battre est installée; il y a eu dans la matinée un accroc qui a fait perdre dix minutes; à 1 heure 20 minutes, le machiniste siffle pour donner le signal de la reprise du travail; les ouvriers et ouvrières ne bougent pas et attendent impassibles que la montre de l'un d'eux marque 1 heure et demie avant de se remettre à l'ouvrage.

Quand on parle de limitation légale des heures de travail, il y a lieu de distinguer l'âge et le sexe des individus auxquels elle s'applique.

S'il s'agit des enfants en dessous de 14 ans, par exemple, la question ne se pose pas si toute participation salariée ou non aux travaux agricoles leur est interdite par la législation ou sociale ou scolaire; or, elle devrait l'être.

Pour ce qui est des adolescents, quand on les voit, à la campagne, souvent mal développés, cassés, raidis par les lourdes besognes, on ne peut se défendre de souhaiter pour eux une limitation sérieuse des heures de travail.

La Fédération socialiste de Waremme, après une discussion sur le travail des enfants dans l'agriculture et à laquelle Joseph Wauters, alors député, prit une part active, a émis le vote suivant : 1° Défense d'utiliser les enfants avant l'âge de 14 ans en agriculture, comme salariés; 2° Entre 14 et 18 ans, limitation à huit heures maximum de la durée de la journée; 3° Transitoirement, s'efforcer de réduire la durée du travail actuel des enfants » (1).

On peut admettre ce vote, mais on se demande pourquoi l'interdiction de tout travail agricole ne s'appliquerait pas aussi aux enfants non salariés en dessous de 14 ans qui, dans les petites exploitations agricoles, sont si souvent surmenés et exploités par les parents.

D'un point de vue éducatif — enseignement agricole — certains travaux champêtres sous la surveillance et la direction des maîtres se justifieraient peut-être; c'est une expérience à tenter; elle laisserait du reste entière l'interdiction du travail des enfants dans l'agriculture, puisqu'elle ne serait que le prolongement d'un enseignement pratique.

(1) *Le Peuple*, 13 septembre 1910.

Quant aux femmes, les journalières, elles ne sont guère pratiquement exposées aux trop longues journées de travail parce que la plupart doivent vaquer à certaines besognes du ménage avant de se rendre à la ferme ou aux champs.

Enfin les adultes — les hommes seuls ou les hommes et les femmes réunis — ont pour se défendre contre les longues heures de travail *la volonté et l'entente collective.*

Certes, l'organisation de solides et cohérents syndicats d'ouvriers agricoles sera ou serait en Belgique très difficile, mais moins difficile encore que l'application à un prolétariat rural dispersé et inconscient d'une loi limitant les heures de travail.

Il n'y a donc pas lieu de compter beaucoup sur l'efficacité d'une loi limitant les heures de travail dans l'agriculture, surtout pour les adultes.

Le plus sûr remède est dans l'augmentation de la productivité de l'ouvrier et cette augmentation se réduit à une question d'éducation et d'outillage.

L'émancipation intellectuelle du travailleur des champs lui donnerait à la fois la capacité technique qui accroît l'effet utile et l'aptitude syndicale par l'entendement de l'intérêt collectif, qui améliore toujours les conditions du travail.

Quant à l'outillage, il pourrait se développer lui-même dans la mesure où se réaliserait le « capacitariat » de l'ouvrier destiné à s'en servir.

Voici, au sujet du travail agricole en Amérique, des renseignements qu'on peut *lire* tous les jours, mais qui m'ont été donnés directement par un ingénieur belge, M. P., qui exploita une ferme dans le Connecticut : « Le travail de l'ouvrier en Amérique est plus *intensif* et plus *productif*. Le journalier agricole gagne 1 1/2 dollar à 2 dollars soit 7 fr. 50 c. à 10 francs par jour; les domestiques, logés et nourris, gagnent 125 francs par mois. Ces ouvriers, qui font deux fois plus d'ouvrage que les ouvriers belges, sont intelligents, dégourdis, ils savent mettre la main à tout et ils sont du reste secondés par un outillage et un machinisme perfectionnés; les salaires étant très élevés, on réduit en Amérique la main-d'œuvre au strict minimum en recourant aux machines.

La journée est de 10 heures; mais j'y insiste, le travail *est intensif;* de 7 à 12, 5 heures; de 1 à 6, 5 heures, soit 10 heures.

— Et si la besogne n'est pas terminée ?

— *On s'arrange pour ne pas faire davantage.*

Il en est de même pour les domestiques qui, après leurs dix heures de travail, sont *libres;* ils peuvent donc cultiver un champ pour leur compte avec l'aide du maître qui leur prête ses chevaux et instruments aratoires. »

Ce témoignage de M. P. ne vient-il pas confirmer mon opinion exprimée ci-dessus que seule la capacité de l'ouvrier agricole, jointe au développement de l'outillage et du machinisme, peut sûrement et sans déficit économique et social, réduire les heures de travail ?

Les assurances sociales. — Si j'ai peu de confiance en une loi qui viendrait, dans l'état actuel des mœurs et de l'éducation des employeurs et des employés agricoles, limiter les heures de travail dans l'agriculture, je pense, comme Vandervelde, que l'ouvrier agricole est « l'homme oublié des lois sociales » (1).

La loi sur les pensions de vieillesse — 18 centimes par jour à 65 ans ! — devrait être revisée; l'assurance contre les maladies devrait être organisée et obligatoire; la loi sur la réparation des accidents du travail qui, actuellement, n'est applicable aux ouvriers agricoles que dans les exploitations occupant plus de trois ouvriers, devrait s'appliquer à tous les travailleurs.

Le chômage. — Rien de sérieux n'a été tenté par le législateur contre le chômage tant industriel qu'agricole. Certes, il est difficultueux de légiférer utilement en cette matière et il faut bien reconnaître que l'ouvrier agricole belge, ayant toujours lutté jusqu'ici moins en tant que salarié que comme candidat à la terre ou aux emplois industriels, n'a ni la mentalité ni l'aptitude nécessaire pour recueillir dans des organismes syndicalistes ou mutualistes les avantages que la loi pourrait éventuellement lui offrir pour lutter contre le chômage.

Les habitations ouvrières. — Tous ceux qui ont quelque con-

(1) E. Vandervelde, *Le socialisme agraire, loc. cit.*, p. 238.

naissance directe de la vie rurale en Belgique savent, qu'à de rares exceptions près, les habitations des ouvriers agricoles et même des petits et des moyens cultivateurs laissent beaucoup à désirer aux points de vue du confort et de l'hygiène : humidité, manque d'air, manque de lumière, manque d'espace, telles sont les tares de la plupart de ces habitations.

J'ai posé cette question à mes correspondants lors de mon enquête : « Dans quelles conditions se trouvent les habitations des journaliers et petits cultivateurs au point de vue de l'hygiène » (1).

La quasi-unanimité des réponses condamne ces habitations, lesquelles n'ont pas, il s'en faut, fait l'admiration de Rowntree qui en dépeint les conditions déplorables dans un chapitre de son livre récent sur la misère en Belgique (2).

Non seulement les maisons pour les ouvriers agricoles sont lamentables, mais elles sont rares dans certains endroits. Il arrive souvent que de jeunes couples d'ouvriers agricoles ne sachent pas se loger dans leur village; ils désertent alors les champs pour s'établir à demeure dans une ville ou une localité industrielle. Il serait donc désirable, d'abord pour satisfaire à l'hygiène, de voir disparaître les habitations insalubres des ouvriers agricoles et, ensuite, pour satisfaire à la demande de voir ériger à la campagne des maisons ouvrières à l'usage des travailleurs salariés.

Ces maisons ouvrières pourraient être construites par des propriétaires, des spéculateurs et louées aux ouvriers, mais il vaudrait mieux qu'elles fussent la propriété de ces derniers.

La loi du 9 août 1889 modifiée par les lois du 30 juillet 1892, du 18 juillet 1893 et du 10 août 1897 relative aux habitations ouvrières et à l'institution de comités de patronage (3) et destinée à faciliter aux ouvriers l'acquisition d'une maison, peut

(1) Enquête sur le salariat agricole. Voir questionnaire dans les *Annales de Gembloux* du 1er octobre 1909.

(2) Rowntree, *Comment diminuer la misère. Études sur la Belgique.* Paris, 1909, p. 461 et suivantes.

(3) Jules Destrée et Max Hallet, *Le code du travail*, p. 643 et suivantes.

rendre des services aux ouvriers agricoles aussi bien qu'aux ouvriers industriels; toutefois, jusqu'ici, les ouvriers agricoles qui ont recherché les bénéfices de la loi sur les habitations ouvrières sont demeurés des exceptions (1). Ces résultats médiocres sont dus à l'inertie des comités de patronage, mais surtout *à l'état d'esprit de l'ouvrier agricole* belge *plus avide d'une tenure que d'un immeuble* et qui recherche avec plus d'âpreté la location d'une terre que la propriété d'une maison.

La constitution très souhaitable d'une société nationale des habitations et logements à bon marché proposée par Hector Denis (2) donnerait, selon toute probabilité, une puissante impulsion au mouvement esquissé en faveur des habitations ouvrières par la loi de 1889 tant à la campagne que dans les villes et les centres industriels.

L'accession de l'ouvrier agricole à la terre. — Y a-t-il lieu, en Belgique, de rendre, par des mesures législatives, la terre accessible aux ouvriers agricoles?

En d'autres termes, la politique agraire belge doit-elle répéter la politique agraire de l'Angleterre?

L'Angleterre, effrayée par l'exode rural excessif et la dépopulation des campagnes, a voulu fixer au sol par la tenure ou la propriété une population rurale plus nombreuse, plus libre, moins pauvre et qui constituât tout à la fois un contrepoids aux centres urbains et industriels et une source de main-d'œuvre pour la moyenne et la grande culture.

Le « Franchise Act », de 1884, décida que, à défaut d'initiative de la part des propriétaires du sol, les autorités locales auraient à fournir elles-mêmes des petites tenures.

Le « Small Holdings Act » (loi sur les petites tenures) de 1892 donna aux conseils de comté la *faculté* d'acheter des terres pour petites tenures, ces terres devant être *revendues* à des personnes

(1) Voir *Annuaire statistique*. Tableau II, p. 218-219.

(2) H. Denis, *Société nationale des habitations et logements à bon marché*. Avant-projet des statuts soumis à l'examen de la Commission spéciale instituée par les Comités de patronage de l'agglomération bruxelloise. Imprimé, 8, rue du Grand Duc, Bruxelles.

cultivant elles-mêmes et disposées à avancer au moins un cinquième du prix, le restant devait être remboursé en 4 ans » (1).

Cette loi n'a donné aucun résultat et a été remplacée par le « Small Holdings et allottments Act » de 1907.

En vertu de cette loi, les conseils de comté ont la faculté de louer ou d'acheter pour *louer ou sous-louer* à des cultivateurs qui en font la demande.

L'« Act » de 1907, beaucoup plus pratique que celui de 1892, étant donné que le petit cultivateur loue plus facilement une terre qu'il ne l'achète, quoique récent, a déjà donné des résultats appréciables.

Il résulte des faits rappelés par Impey que la concentration de la culture capitaliste, en Angleterre, date du XIX° siècle, qu'elle a eu pour cause la concentration capitaliste ou qu'elle en a été favorisée. De l'excès du mal vient le remède; le « Small holdings and allottments Act » de 1907 vient en réaction du dépeuplement des campagnes, de la congestion des centres et des villes et a pour objet de faciliter l'accès de la masse à la tenure et à la culture de la terre.

En Belgique, où la concentration de la propriété foncière et de la culture capitaliste est beaucoup moins accentuée qu'en Angleterre, où l'exode rural très intense dépeuple cependant moins les campagnes grâce aux facilités des communications et aux abonnements ouvriers, l'accès de l'ouvrier agricole à la terre, quoique lent et incomplet, se réalise *automatiquement*.

Le morcellement, en Belgique, est favorisé par le privilège du propriétaire, par la concurrence effrénée que se font les candidats à la terre, créateurs inconscients de la rente, et aussi par l'exode rural qui a raréfié la main-d'œuvre salariée.

On se plaint encore du manque de bras dans l'agriculture belge et il est fort probable que si tous nos ouvriers avaient les « 3 acres et une vache » dont parle Impey (2), ils songeraient

---

(1) FRÉDÉRIC IMPEY, *Chairman of the Allottments and small holdings association*. Petites tenures en Angleterre. *Revue Économique Internationale*. Décembre 1908, p. 524.

(2) *Loc. cit.*, p. 545.

moins à abandonner les champs, car, si l'exode éloigne la main-d'œuvre, le morcellement la maintient et la consolide.

Mais est-ce pour assurer une main-d'œuvre suffisante sinon abondante qu'il conviendrait de faciliter l'établissement des ouvriers agricoles? Certes, une politique agraire réaliste doit viser la conciliation de tous les intérêts, mais l'intérêt primordial, en l'espèce, est, sans conteste, celui de l'homme que l'on veut pourvoir d'une tenure.

Or, une loi sur la petite tenure, imitée en Belgique du « Small holdings and allottments Act » de 1907 *pourrait toujours se justifier*, mais il est évident que la nécessité s'en fait moins sentir chez nous qu'en Angleterre.

P. Wathoul, secrétaire permanent de la Fédération socialiste waremmienne, dans son rapport déjà cité, exprime un vœu qui rappelle la loi anglaise, quoiqu'il ne semble pas s'en être inspiré : « On nous dit : le travailleur agricole est tenu par l'employeur, parce que celui-ci « fait » (cultive) son petit lopin de terre, ou à défaut d'être locataire, il lui laisse « avoir » 2 ou 3 verges de pommes de terre (qu'il paye évidemment). En réponse à cela, je me demande qui empêcherait les communes de mettre à la disposition des ouvriers agricoles des biens communaux en location. Ces biens, à défaut de les posséder actuellement, seraient achetés par les communes pour cause d'utilité publique. Pour permettre à ces petits de cultiver leurs lopins, il ne serait pas impossible de mettre à leur disposition le matériel vivant et autre, acheté de la même façon et entretenu en régie par les communes, celles-ci rentrant dans leurs fonds par le produit d'une taxe dont le barème serait établi par des gens compétents et ce barème ne pourrait être supérieur au rapport 3 p. c.» (1) Les communes acquérant des terres pour cause d'utilité publique et les louant à des petits cultivateurs qu'elles pourvoiraient en outre du cheptel vivant et du cheptel mort entretenu en régie ! N'est-ce pas le renversement des principes collectivistes? *Socialiser* des instruments de production pour

(1) *Le Peuple*, 12 Août 1910.

en *individualiser l'usage* et le *produit*, n'est-ce pas à la fois une erreur doctrinale et économique?

Ce qui serait plus urgent que tout cela en Belgique, ce serait la réglementation du taux des fermages dans les petites tenures de moins de deux ou trois hectares par exemple. Car si l'on a pu vérifier, entre autres l'architecte Hellemans (1), qu'en ville, les loyers des logements infects des ouvriers sont plus chers que ceux des beaux logements ou maisons confortables, de même on constate, et je l'ai montré dans « Les ouvriers agricoles en Belgique », que la terre se loue plus cher morcelée qu'en bloc.

Les intéressés, les petits locataires déchaînés par la concurrence, sont incapables de se protéger contre la hausse des fermages; ils ne sont pas syndiqués et ne sont pas près de l'être; et s'ils l'étaient, ils feraient de la question du taux des fermages, une « question libre » ou bien ils trahiraient.

Il faudrait donc traiter les petits locataires comme des mineurs et les protéger à la fois contre les propriétaires et contre eux-mêmes Comment?

Par la réorganisation des comices agricoles ou plutôt par *l'organisation, enfin*, des comices agricoles (2) ou bien par quelques articles d'une loi générale de réforme sur le bail à ferme.

Cette réglementation du taux des fermages par-dessus la tête des premiers intéressés, les locataires, serait hérissée de difficultés et, sans la préconiser formellement, j'estime qu'il y aurait lieu, pour un gouvernement qui serait préoccupé des intérêts vitaux de la nation, d'aborder ce problème hardiment en s'entourant des compétences capables de le solutionner avec sagesse.

La représentation des ouvriers dans les comices agricoles. —

(1) J. Wauters, discours cité. *Annales parlementaires*, séance du 17 janvier 1912, p. 483.

(2) Hector Denis, *Proposition de loi portant organisation d'une représentation professionnelle de l'agriculture et des intérêts des classes agricoles*, séance du 14 juillet 1909. Chambre des représentants, n° 209 p. 7.

Si les comices agricoles étaient ce qu'ils pourraient et devraient être, c'est-à-dire une représentation synthétique des différents intérêts de l'agriculture, les ouvriers y seraient représentés au même titre que les propriétaires et les cultivateurs (1).

Ces ouvriers sont les domestiques, les servantes, ouvriers, ouvrières agricoles, sylvicoles, arboricoles, horticoles (2); les entrepreneurs de travaux agricoles spéciaux et temporaires, tels que sarclage, battage, moisson, etc., et les ouvriers directement occupés par eux (3).

Dans la pensée d'Hector Denis et en ce qui regarde le travail salarié, les comices agricoles auraient pour mission de concourir à l'organisation du marché du travail, aux mesures protectrices du travail agricole, à toutes les institutions publiques ou privées de prévoyance et d'assurance contre les risques de toute nature que court le travailleur; à l'amélioration des conditions hygiéniques des classes rurales en général, des établissements agricoles et de leurs dépendances; aux mesures propres à assurer la sécurité des travaux agricoles, à prévenir les accidents, a en assurer la réparation; spécialement à améliorer les conditions de salubrité des logements des travailleurs agricoles et les habitations rurales; à toutes les réformes appelées à élever les conditions intellectuelles et morales des classes rurales;

de prévenir, et, autant que possible, d'aplanir par voie de médiation, de conciliation ou d'arbitrage les difficultés ou les conflits qui pourraient surgir, particulièrement entre les chefs d'exploitation, les entrepreneurs agricoles et les ouvriers ou domestiques agricoles, de rechercher les formes les plus parfaites du contrat de travail individuel ou collectif et des modes de rémunération du travail en général » (4)

Le comice agricole comprendrait deux chambres de conciliation.

« La deuxième chambre de conciliation est formée de délé-

(1) Hector Denis, *loc. cit.*, p. 1-2.
(2) *Ibid.* p. 2.
(3) *Ibid.* p. 3.
(4) Hector Denis, *loc. cit.*, p. 7-8.

gués des représentants des fermiers et propriétaires-cultivateurs d'une part, des ouvriers et domestiques d'autre part, en nombre égal. Elle s'applique à prévenir et à apaiser, par voie de médiation, de conciliation et d'arbitrage, tous les conflits qui se rattachent au contrat de travail et à son exécution.

« Elle s'applique à élaborer les règlements applicables aux travaux de culture, à rechercher les formes les plus parfaites à donner au contrat de travail individuel ou collectif, et aux systèmes de rémunération du travail.

« Une troisième chambre de conciliation sera, où la nécessité s'en fera sentir, instituée sur les mêmes bases, et destinée aux entrepreneurs de travaux spéciaux et à leurs ouvriers. » (1)

Cet organisme complexe et idéal d'une représentation professionnelle de l'agriculture et des intérêts des classes agricoles entrevu par Hector Denis et esquissé dans son projet de loi déposé à la Chambre des représentants dans la séance du 14 juillet 1909 ménage tous les intérêts présents et même certains intérêts futurs des salariés agricoles.

Le comice agricole, décrit et réclamé par le savant député, est lui-même une machine savante; et les ouvriers agricoles n'en tireraient profit que le jour où ils seraient *intellectuellement préparés* et *psychologiquement disposés* à le faire, ce qu'ils ne semblent pas être aujourd'hui, il s'en faut.

Cette observation ne signifie pas d'ailleurs, qu'il ne faille souhaiter, dans le sens indiqué par Hector Denis, une refonte complète des comices agricoles consacrant le droit des ouvriers d'y être représentés et d'y défendre leurs intérêts.

(A suivre.)

(1) H. Denis, *loc. cit.*, p. 10.

Table des Articles

parus pendant la 19e année : 1913-1914.

Pages.

Ansiaux, Maurice. — Hector Denis économiste. — Aperçu des transformations du monde économique depuis la fin du XVIIIe siècle 25-40

Boni, Giacomo. — Les nouvelles découvertes du Palatin (5 illustrations) 85-95

Bouché, Benoit. — La politique agraire et le salariat agricole 567-589

— — (suite et fin). 675-700

Chandler, Stéphanie. — Rabindranath Tagore 541-565

Chavanne, Georges. — Les besoins d'une université moderne. 909-923

Chlepner, B. S. — La question des assurances sociales en Belgique 591-624

Chodat, Robert. — La notion d'espèce et les méthodes de la botanique moderne 721-744

Cosyns, Georges. — Le Congo belge (notes de voyage) (fin) (4 illustrations) 293-300

de Martonne, Emmanuel. — Tendances et avenir de la géographie moderne 453-479

Demoor, Jean. — Le mécanisme de la pensée, discours rectoral 1-24

— Les fonctions du système nerveux (résumé d'une conférence) 869-870

Denucé, Jean. — L'histoire de la géographie 281-292

Dirkx, Henriette. — L'excursion aux fonds de Leffe 879-890

Dwelshauvers, Georges. — L'inconscient psycho-physiologique. 265-280

— A la mémoire de Claude Bernard 345-355

Pages.

Errera, Paul. — La leçon des leçons 859-868

Gengou, Octave. — Leçon d'introduction au cours d'hygiène 219-237

Hébert, Marcel. — Les martyrs céphalophores Euchaire, Elophe et Libaire 301-326

Hegenscheidt, Alfred. — La géographie scientifique à la Faculté de philosophie et lettres 129-148

Héger, Paul. — L'évolution et la structure du corps humain. 871-876

Héger-Gilbert, Fernand. — Leçon d'introduction au cours de médecine légale 357-371

Lameere, Auguste. — Edouard Van Beneden (résumé d'une conférence) 877-878

Ledoux, Auguste. — Le rôle de la minéralogie dans l'enseignement technique 745-752

Leriche, Maurice. — Les régions naturelles de la Belgique (avec 18 illustrations hors-texte et 4 figures dans le texte). 185-217

Ostwald, Wilhelm. — Le christianisme précurseur du monisme. 425-452

Rlisnier, Oscar. — Le contrôle de l'exécution des budgets du Congo belge 41-63

— — (suite et fin) 97-128

Van Langenhove, Fernand. — Notes sur la nationalité albanaise (avec une carte) 373-391

— — (suite) (avec 12 illustrations) 481-524

— — (fin). 753-834

Vauthier, Maurice. — La doctrine du contrat social . . . 637-674

Table des Variétés

Pages.

Beck, Christian. — A propos de Perrons. — Colonne et Pavillon dans la représentation du chef 835-836

Hébert, Marcel. — La force magique; à propos d'un livre récent 701-707

Héger, Paul. — Les bases de la pédagogie moderne; à propos de l'inauguration de l'Institut Buls-Tempels 327-336

Jacquet, Maurice. — L'influence du milieu sur le récidiviste. 392-403

Janson, Georges. — A la mémoire d'Hector Denis. 245-247

— La manifestation Raoul Warocqué . . 337-338

La manifestation Ernest Solvay du 31 octobre 149-175

Table

des

Ouvrages analysés dans la Bibliographie classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Pages.

Berthonneau, M., Bianconi, A., Bourgin, H., Brucker, E., Brunot, F., Delobel, G., Rudler, G., Weill, H. — La méthode positive dans l'enseignement 70-71

Bertier, G., Boulloche, P., Bougier, L., Calmette, A., Cayla, Candirolle, J., Doléris, Galleis, P., Le Gendre, P., Petit, E., de Pradel, Régnier, P., Strauss, P. — Les œuvres périscolaires, par le Dr BOULENGER 65-68

Borel, Emile. — Le hasard, par P. D. 710-714

Borsu, A. — Le vocabulaire français. Etymologie, analogie, synonymie, par EMILE BOISACQ. 178-182

Bouché, Benoit. — Les ouvriers agricoles en Belgique, par MAX-L. GÉRARD 405-406

Bourquin, Maurice. — La protection des droits individuels contre les abus de pouvoir de l'autorité administrative en Belgique, par RENÉ MARCQ 339-343

Brigode, G. et **Ducarne, M.** — Des bâtiments militaires belges sur l'Escaut hollandais, par P. P. 847

Cahen, A. — L'étude du français dans l'enseignement secondaire en France, par ET. VAUTHIER 409-411

Cellérier, L. et **Dugas, L.** — L'année pédagogique, par TH. J. 69

Checchia, Nicola. — Scienza e Scientismo 344

Cornélis, H. — Histoire du monde. Résumé de l'histoire des Etats depuis l'an 400 de l'ère chrétienne, avec un tableau des souverains, par L. 411

Pages.

Courbaud, Edmond. — Horace. Sa vie et sa pensée à l'époque des Epîtres 844

Cruchet, R. — Les universités allemandes au XXe siècle, par P. D. 846

De Decker, Josué.— Juvenalis declamans. Etude sur la rhétorique déclamatoire dans les satires de Juvénal, par B. 525-527

De Leener, Georges. — La politique des transports en Belgique, par H. V. 845-846

del Vecchio, Giorgio — Il concetto del Diritto, par P. E. . . 343-344

Denucé, Jean. — Bibliographie antarctique, par CH. PERGAMENI 406-407

De Visscher, F. — La vente de choses futures et la théorie du risque contractuel, par P. P 716

Djuvara, T.-G. — Cent projets de partage de la Turquie, par L. L. 839-840

Dupuy, Ernest. — Alfred de Vigny; la vie et l'œuvre. . . . 408-409

Fougerat, E. — Holbein 529

Goblet d'Alviella, Félix. — L'évolution du dogme catholique. I. — Les origines (2e partie), par CH. PERGAMENI. . . . 842-844

Gossart, E. — Les Espagnols en Flandre. Histoire et Poésie, par L. L. 250-251

Grenier, Albert. — Etude sur la formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque, par EMILE BOISACQ 176-178

Hauvette, Henri. — Le Sodoma, par P. P. 846-847

Heysse, Th. — L'inspection du travail au Katanga, par A. G. 64-65

Huart, Cl. — Histoire des Arabes, tome II, par L. L. . . . 248-249

Jean, René. — Puvis de Chavannes. 529

Martin, Eugène. — La psychologie de la volonté, par A. R. 527-528

Martroye, F. — La répression du donatisme et la politique religieuse de Constantin et de ses successeurs en Afrique, par L. L. 840

Monneret de Villard, Ugo. — Giorgione da Castelfranco, par P. P. 715

Munch, W. — Parents, professeurs et écoles d'aujourd'hui, par TH. J. 69-70

Pages.

Norden, Friedrich. — Apulejus von Madaura und das Römische privat Recht, par René Marcq. 339-343

Nys, Ernest. — Christine de Pisan et ses principales œuvres, par le Dr Canivez. 625-627

Paulier, Cl. — Etude sur l'écriture artificielle dans les documents forgés 627

Pergameni, Charles. — Les fêtes révolutionnaires et l'esprit public bruxellois au début du régime français, par L. L. 249

— L'esprit public bruxellois au début du régime français, par L. L. 841-842

Perrin, R. — L'esprit public dans le département de la Meurthe de 1814 à 1816, par L. L. 183-184

Plisnier, Oscar. — La décentralisation de l'administration financière du Congo belge 411-412

Redslob, Robert. — Abhängige Länder, par P. E. 708-710

Schneider, René. — Pérouse. 528

Stoffiet, Edmond. — Le Bois Chenu de Domremy-la-Pucelle 627-628

Valéry, Jules. — Manuel de Droit international privé, par G. C. 837-838

Vauthier, Marcel. — Compte rendu de la Semaine sociale d'octobre 1913 714

Venturi, L. — Giorgione e il Giorgionismo, par P. P. . . . 714-715

von Màday, Andreas. — Versuch einer neuen Theorie von den Staatenverbindungen mit besonderer Berücksichtigung der Schweiz und Oesterreich-Ungarns, par P. E. 708-710

Wéber, Anatole. — Les miséreux; tome II : l'assistance aux miséreux à l'étranger, par D. 182

Weisz, Ernst. — Jan Gossart, gen. Mabuse; sein Leben und seine Werke, par Poirier 529-530

Wilbois, J. — Les nouvelles méthodes d'éducation. . . . 407-408

Table de la Chronique Universitaire

Pages.

UNIVERSITÉ DE BRUXELLES

Mort de M. Jean De Boeck 238-244
Mort de M. Albert Lecointe 848-849
Séance solennelle de rentrée 73-75
A la mémoire d'Alphonse Rivier 421-423
Distinction accordée à M. Jules Bordet 420
Nos savants à l'étranger : M. Dollo à Utrecht 532
— M. Rolin à Londres 717
Séminaire de droit public et administratif 717-719
Séminaire d'économie politique de M. Ansiaux 76-84
— de M. Waxweiler 413-420
— — (suite). 849-854
Conférence de M. Guglielmo Ferrero 252-256
Le voyage annuel du Cercle de médecine : à Munich . . . 629-634
Le voyage du Cercle des sciences à Nancy 536-540
Au Cercle des sciences 634-635
Institut international de physique Solvay 76
Le Bulletin de l'Institut de sociologie Solvay 856
La semaine sociale de l'Institut de sociologie Solvay . . . 263-264
A l'Union des Anciens Etudiants 256-263
Les Anciens Etudiants de l'Université libre à Charleroi . . 532-536

Le XXe anniversaire de l'Extension de l'Université :

Introduction 857
Assemblée générale du 21 juin 1914 891-908

Pages.

Allocution de M. Leclère, président 892-895
Rapport de M. Ruttiens, secrétaire 896-904
Allocution de M. le recteur Demoor 904-905
Allocution de M. Tyck 906-908
Conférence de M. G. Chavanne 909-923
Fin de la fête jubilaire 924
Les nouveaux locaux de l'Université 854-855
La Vie Universitaire 264

MOUVEMENT UNIVERSITAIRE

Les hautes études techniques et l'Université française . . 635-636
Le mouvement coopératif à l'Université d'Oxford 719
La population de l'Université de Paris 855
A l'Université de Londres 423-424
L'Université de Londres en 1913-1914 855-856
Les universités suisses 423
Le XIIIe Concours Riberi 424
Un cours de morale 719-720

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :
a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.